

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY







I

1179

REVUE

DE

SYNTHÈSE HISTORIQUE



III

*Handwritten initials*

# REVUE

DE

# SYNTHÈSE HISTORIQUE

DIRECTEUR : **HENRI BERR**

---

TOME VINGT-SIXIÈME

DE FÉVRIER A JUIN 1913



PARIS

LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF

12, RUE SAINTE-ANNE, 12

—  
1913

*Handwritten:*  
133211  
—  
23/6/14

TV

LIBRARY  
UNIVERSITY OF  
MICHIGAN  
ANN ARBOR  
MICHIGAN

D  
1  
R4  
t. 26



# LA SCIENCE SOCIALE

D'APRÈS LE PLAY ET DE TOURVILLE

---

## I

### LA SCIENCE

*Sa définition. — Son objet. — Sa méthode.*

De tout temps, les débris fossiles avaient excité les curiosités. Mais jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux qui se prenaient pour les bons esprits n'y voyaient que des jeux de la nature : c'était le terme consacré. Imaginer avec Bernard Palissy que ces pierres eussent vécu paraissait une hypothèse folle. Un beau jour, dans un ordre de choses en apparence éloigné, les progrès de l'observation amenèrent la constitution de l'Anatomie comparée. Il plut à la jeune science de s'attaquer à l'hypothèse folle, et la Paléontologie fut créée du coup. Les prétendus jeux de la nature s'évanouirent; à leur place, on vit d'abord apparaître des animaux appartenant aux types actuels, faciles à reconnaître; bientôt après, ce fut le tour d'espèces éteintes et complètement ignorées; et celles-ci se reconstituaient parfois à partir de débris bien incomplets. Ce fut une heure brillante pour les sciences naturelles.

De même pour l'Histoire, quel progrès et quelle lumière ne serait-ce pas de posséder enfin une méthode générale permettant de reconstituer vraiment les sociétés du passé, de les faire revivre

dans la reconstruction de leurs organes, de leur rendre ainsi, non plus seulement des aspects de surface, mais leur constitution essentielle, et partant leur vie propre et leur originalité fondamentale! En un sens bien vrai, ne serait-ce pas au moins le commencement de la Synthèse historique?

Mais ce qui manque totalement à l'historien dans cet ordre d'idées, c'est de savoir comment est construite une société vivante. A la Paléosociologie que devrait être l'Histoire, il faut, comme condition préalable, *la connaissance des lois de toute société*, c'est-à-dire une sociologie vraiment scientifique, tirée *par la méthode d'observation* de l'étude des sociétés actuelles.

Cette sociologie-là existe depuis quelques années, et je vais essayer d'en donner une idée.

Nécessairement les conclusions auxquelles j'aboutirai au point de vue de l'Histoire, différeront des vues exposées habituellement ici. Je suis d'autant plus reconnaissant de la bienveillante hospitalité que m'accorde cette Revue.

## I. DÉFINITION DE LA SCIENCE.

Toute science présente un double aspect. Elle est d'abord un ensemble de procédés spéciaux d'étude imposés à l'esprit humain par la nature même de l'objet à connaître. Elle est en second lieu la série des résultats généraux dégagés par la mise en œuvre de ces procédés. Ainsi, par exemple, la Botanique est constituée par les formes d'analyse, de synthèse, de classification, d'induction et de généralisation appropriées à la nature de cet être vivant qu'est la plante. Puis elle a pour but et pour aboutissement pratiques la connaissance du monde végétal.

A ce double point de vue, la Science sociale, due à Le Play et à Tourville, peut, en son stade actuel, se définir : *l'application de la MÉTHODE D'OBSERVATION à l'étude des groupements humains*, considérés en eux-mêmes, et aussi dans leurs causes et dans leurs conséquences.

Le créateur de cette science est mort en 1882, et son fondateur en 1903. C'est à dessein, que, pour les désigner, j'emploie des

termes à peu près synonymes. On peut dire d'ailleurs qu'ils ont été les seuls artisans de l'œuvre ; tellement, à côté de la part qui leur revient dans la tâche accomplie, celle de leurs élèves se réduit à peu de chose !

Or les résultats acquis à l'heure actuelle sont considérables. Ce prodigieux enchevêtrement de faits dont se compose le monde social, se simplifie, se pénètre et s'ordonne. L'organisme auquel est confié l'avenir de la race, je veux dire la famille, a d'abord livré ses éléments composants, ses lois, ses espèces fondamentales, presque tous ses secrets. A partir de là, nous sont venues de superbes clartés sur la constitution si complexe des sociétés. Il n'est pas jusqu'à la masse confuse et formidable des autres groupements de toute sorte qui ne commence à se percer de lumineuses avenues. Transformée et vivifiée, l'histoire *organise* et *coordonne* les faits ; elle ressuscite enfin les sociétés mortes. En même temps, des règles pratiques se formulent pour la conduite des individus à travers les mille problèmes de la vie privée, aussi bien que pour la réforme des institutions sociales, et une nouvelle orientation de l'esprit public.

Ces résultats théoriques et pratiques, nous aurons à les indiquer, au moins dans leurs grandes lignes. Mais c'est là, pour notre science, le second des points de vue indiqués tout à l'heure. Or le but de ces pages sera surtout de faire connaître et de justifier le premier, c'est-à-dire la méthode profondément novatrice à laquelle tout cela est dû. Sans doute des esprits superficiels seraient surtout curieux de résultats ; mais des penseurs, visant au fond des choses, seront plutôt intéressés par des questions de méthode.

La définition de la science donnée plus haut indique deux choses : son domaine et l'instrument avec lequel on le met en valeur ; d'une façon plus précise, l'objet propre de la science, et la méthode constitutive de la science. Nous allons reprendre ces deux points avec quelque détail.

## II. OBJET PROPRE DE LA SCIENCE.

C'est, je le répète, le groupement. M. Gérin l'a prouvé dans une dissertation solide et brillante <sup>1</sup>. Je me bornerai ici à le montrer.

1° Le groupement, c'est, entre deux ou plusieurs êtres humains, *toute prise de contact tendant à une action commune, concertée ou ignorée.*

Toute prise de contact, depuis la plus fondamentale comme la famille, jusqu'à la plus contingente et la plus fugace, comme la conversation fortuite de deux passants ; depuis la plus étendue comme la nation qui englobe des millions d'individus, jusqu'à la plus humble, comme l'entente d'un mendiant aveugle et de l'enfant, son guide ; depuis la plus matérielle, comme le choc brutal de deux armées ennemies, jusqu'à la plus intellectuelle et la moins apparente, comme les relations de l'auteur d'un livre avec ses lecteurs ; depuis la plus tumultueuse et la plus anarchique, comme une émeute révolutionnaire, jusqu'à la plus ordonnée et la plus absorbante, comme tel ordre monastique qui régleme, pour la vie et dans les détails, l'existence de chacun de ses membres ; depuis la plus noble par son élévation morale, une poignée de martyrs mourant librement pour leur foi, jusqu'à la plus abjecte et la plus crapuleuse, comme une association de proxénètes...

2° Notons bien d'ailleurs que la simple juxtaposition des individus ne suffit pas à constituer le groupement ; et que par contre des groupements se forment là où, à première vue, on ne le soupçonne pas. Le voyageur qui prend le train, entre par là même dans un groupement de transport avec le mécanicien de la locomotive, le chef de gare qui donne le signal du départ, la compagnie qui a organisé tout le service, et aussi avec ses co-transportés. De même le paysan qui utilise une route, prend un contact réel avec le constructeur de cette route et celui qui l'entretient ; certes il ne s'en doute pas.

A côté de ces groupements matériels, il en est de purement

1. L. Gérin, *Aperçu d'un enseignement de la science sociale*, I. L'objet : dans la revue *la Science sociale*, avril 1912. (A Paris, la collection complète de *la Science sociale* se trouve notamment à la Bibliothèque Nationale, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et aussi à la Bibliothèque Cardinal, 1, place Saint-Sulpice).

intellectuels et moraux. Par exemple, du fond de mon Berry, j'échange avec mon ami M. Gérin, en son Canada, une série de lettres sur des vues communes en science sociale. Séparés par l'Océan, nous nous rencontrons cependant d'une façon très réelle sur « le champ de l'étude », sur « le terrain de la question à élucider ». N'est-ce pas aussi un vrai groupement qui se constitue autour de ce citoyen éminent, « l'autorité sociale », bien qu'il ait pour lien une simple influence, laquelle s'exerce et se subit inconsciemment ?

Des groupements d'influence, il y en a d'ailleurs des quantités innombrables ; et ils existent d'une façon très réelle, quoique rien ne les décèle aux yeux. Par exemple ne se forme-t-il pas un vrai groupement entre le propagateur d'une idée et celui qui l'adopte, entre un semeur d'exemple et celui qui le copie ; et cela, quels que soient le moyen, le mode, ou la durée peut-être séculaire, de la communication d'influence ?

Bien d'autres groupements surgissent, qui ne sont pas seulement indépendants du lieu, mais qui s'affranchissent également du temps. N'est-ce pas un groupement, la famille que je forme avec mes ancêtres plus ou moins reculés ? N'y a-t-il pas de vrais liens intellectuels entre Homère, chantant il y a bientôt trois mille ans, et ses admirateurs du  $xx^e$  siècle ; entre le Christ prêchant dans les bourgades de la Galilée, et le néophyte chinois qui épèle aujourd'hui sa doctrine ?

3° Dans la série à peu près sans fin que nous venons de dire, deux espèces de groupements attirent naturellement l'attention :

La première répond à ce que l'on entend le plus souvent par le mot de société : c'est *cet ensemble de groupements de la vie privée et de la vie publique qui a pour but de procurer à chacun de ses membres la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux ; besoins que l'individu laissé à ses seules forces ne pourrait contenter*. Dans ce sens, la société se confond le plus souvent avec la nation ; parfois elle est plus extensive : c'est la nation française, le monde slave, la race anglo-saxonne. Les « nations amies et alliées », l'« ancien continent », l'« humanité » n'en sont guère que des extensions.

Ainsi considérée dans toute la série de ses groupements superposés, la société est l'objet le plus vaste et le plus complet que puisse se proposer la science sociale.

Cependant, à côté de la société, une place, plus importante peut-être, appartient à la famille, c'est-à-dire au *groupement qui a pour but d'assurer la perpétuation de la race et l'éducation des jeunes* ; et cela pour deux raisons : d'abord la famille joue à l'égard de l'individu un rôle irremplaçable, puis elle tient dans la société elle-même la place de la cellule dans le monde végétal ou animal ; elle est à la fois le groupement fondamental de toute société, et l'élément caractéristique et spécifique de chaque société, l'élément qui lui donne sa physionomie propre, la détermine principalement à être ce qu'elle est, et la différencie le plus puissamment de ses similaires.

Aussi la famille, et la société considérée à partir de la famille, ont-elles fait jusqu'ici, et à juste titre, l'objet principal de nos études.

Mais il n'en reste pas moins que tous les autres groupements, de quelque nature qu'ils soient, appartiennent à la science. Ils ont d'ailleurs la famille pour support et la société pour milieu. Par rapport à cette dernière, ils jouent, suivant les cas, le rôle de composants essentiels, ou de compléments secondaires ; parfois même celui d'éléments adventices.

Évidemment tous n'ont pas la même valeur scientifique, mais tous devront pouvoir être analysés par la méthode d'observation appropriée ; sans quoi cette méthode ferait faillite à elle-même par quelque côté.

4<sup>e</sup> Certes nous voilà en possession d'un domaine vaste comme le monde ; non seulement il fait de chaque homme notre sujet, mais il nous le livre sous une foule d'aspects, par tous les groupements dont cet homme fait partie.

Une remarque évidente étend davantage encore ce domaine, s'il est possible, ou du moins le rend plus compréhensif : ce ne sont pas seulement les groupements considérés en eux-mêmes qui appartiennent à la science, mais par un enchaînement nécessaire, tout ce qui, de près ou de loin, se rattache aux groupements, leurs causes et leurs conditions préalables, et aussi leurs conséquences même les plus éloignées ; en un mot toutes les manifestations de l'activité humaine pouvant préparer les groupements, les accompagner ou les suivre ; celles qui les influencent de près ou de loin, comme celles qui subissent leur influence d'une façon quelconque.

Et ainsi il est clair que *la science englobe dans son objet tout ce qui est relatif à la notion d'homme sociable*. Il s'ensuit qu'une foule de notions qui, en elles-mêmes, relèvent de sciences bien distinctes, sont de chez nous par quelque côté. *Dans la mesure où les phénomènes géographiques, botaniques, zoologiques... psychologiques, moraux, religieux, etc., etc., influencent les groupements ou sont influencés par eux, ils nous appartiennent*, dans toute cette mesure-là, mais rien que dans cette mesure-là ; ils sont ainsi constitués *faits sociaux*. Et que l'on ne se récrie pas en nous accusant d'envahir à la légère des domaines étrangers. C'est le cas de se rappeler que la distinction entre une science et une autre est un phénomène purement subjectif de notre esprit ; elle existe pour lui ; mais elle n'existe pas dans la réalité objective des choses <sup>4</sup>.

Notre définition de la science sociale, visant le groupement à l'exclusion de l'individu, avait pu sembler à quelques-uns insuffisante et étroite ; dès maintenant n'apparaît-elle pas comme exacte, pleine et lumineuse ?

✻ Il semble que nous pourrions sur ce point en rester là ; ajoutons pourtant trois remarques :

Tout d'abord, à cause de leur importance pratique, accordons une mention particulière à ce que l'on appelle les questions sociales ; ces problèmes nombreux et complexes que posent journellement à l'homme les crises, les souffrances et les maladies affectant tel ou tel groupement d'une société. Avec les solutions à y apporter, elles constituent la nosographie et la thérapeutique sociales, de même que la science elle-même est l'anatomie, la physiologie, et la biologie des sociétés. Il suffit d'évoquer au sujet de ces questions, comme nous venons de le faire, l'idée de groupement pour montrer qu'elles sont bien de chez nous. Par la science et l'observation comparée, les leçons de l'expérience y prendront la place des diagnostics faits d'inspiration, et des remèdes suggérés par la fantaisie ou l'hypothèse théorique.

En second lieu, notre domaine, presque infini dans le présent, s'étend aussi à l'avenir, que, dans la mesure du possible, la

4. On comprend bien, j'imagine, que nous n'avons, pour cela, aucune prétention à être la science universelle ; nous ne sommes ni la géographie, ni la botanique, ni la zoologie, ... ni la psychologie, ni la morale, ni la théologie ; mais avec toutes ces sciences, nous avons des relations de confins.

science doit prévoir et préparer. Il s'étend d'ailleurs bien plus nettement, et bien plus loin, dans le passé qu'elle doit arracher à ses ténèbres, expliquer, et faire revivre : les sociétés disparues lui appartiennent aussi bien que les sociétés vivantes. A la fin de cette étude, nous insisterons particulièrement sur ce point.

Et ce n'est pas tout : étant chez elle partout où se retrouve à un titre quelconque la notion de vie sociale, la science embrasse, directement ou indirectement, presque tout le système de connaissances désignées sous le nom de sciences morales et politiques. La psychologie proprement dite et la métaphysique font seules exception. Encore faut-il remarquer que ces dernières, et d'ailleurs tout autre ordre de connaissances même les plus éloignées de nos études, comme les mathématiques, ont affaire à nous le jour où elles apparaissent dans une société ; *elles passent alors à l'état de phénomènes sociaux*, et il nous appartient d'étudier les circonstances de leur apparition et les conséquences des lumières qu'elles apportent à l'humanité.

### III. MÉTHODE PROPRE DE LA SCIENCE.

Nous voici maintenant bien en face du prodigieux ensemble de faits et de connaissances sur lequel la science étend son empire direct ou indirect.

Or, en tout cela, elle a la prétention, qui se vérifie, d'introduire des moyens d'étude radicalement nouveaux.

1° Jusqu'ici on a traité des sociétés, et de tout ce qui s'y rapporte, sans méthode spéciale. Tantôt on a mis en œuvre des déductions plus ou moins heureuses de théories philosophiques ou théologiques ; et aux deux extrémités de ces systèmes, le mysticisme et le positivisme n'ont guère été, scientifiquement, plus sages l'un que l'autre. Tantôt ce furent, plus légitimement, des inductions basées sur des faits ; mais les faits étaient choisis sans sagacité et traités par des méthodes insuffisamment raisonnées. Tantôt encore on a cru pouvoir s'en tirer, à meilleur compte, avec les lumières du simple bon sens, faisant appel, de droite et de gauche, à des critères imprécis. La plupart du temps, on a mêlé tout cela avec plus ou moins d'ingéniosité : on est parti d'apriorismes avoués ou sous-entendus ; on les a étayés de faits bizarrement amalgamés ;



et l'on a cru conclure au nom de la logique, alors que l'on avait tout le temps argumenté en vue d'une thèse arrêtée d'avance.

2° A l'encontre de tous ces systèmes, la science sociale n'interroge que les faits, n'enregistre que leurs réponses, n'accepte que les conclusions qu'ils imposent. A ce point de vue déjà, on pourrait la définir la science *positive des phénomènes sociaux*, de leurs espèces et de leurs lois. Et je ne saurais trop le redire : c'est à tous ces faits qu'elle s'adresse, de quelque nature et de quelque ordre qu'ils soient, pourvu qu'ils se réfèrent en quelque façon à l'idée de groupement. Mais c'est avec *une absence totale d'a priori* qu'elle aborde cet ensemble formidable. Elle va aux faits en toute indifférence, sans aucune opinion préconçue, uniquement pour leur demander tout ce qu'ils peuvent donner. Ce n'est qu'au fur et à mesure de ses progrès qu'elle en traitera certains comme essentiels, certains autres comme secondaires, certains autres encore comme presque négligeables.

A un autre point de vue encore, elle est science positive ; je veux dire qu'elle est uniquement science du réel ; elle ne nie pas, certes, qu'il existe à côté d'elle une science de l'idéal sociologique ; mais elle n'est pas cette science. Elle reconnaît, par exemple, l'existence et les droits de la morale ; mais son rôle, à elle, se borne à en constater le besoin social d'abord et les effets sociaux ensuite : il ne lui appartient ni d'en formuler, ni d'en contrôler les préceptes. Ainsi elle constitue son domaine propre en dehors de toute philosophie et de toute révélation. *Des faits scientifiquement constatés et rien que des faits*, voilà les quartiers de granit avec lesquels elle entend construire, *non pas tout l'édifice social*, mais *tout son édifice à elle*. Ces humbles mais robustes matériaux, elle les choisit, les superpose et les cimente par sa méthode.

3° Cette méthode, quelle est-elle donc ? Nous l'avons appelée tout à l'heure, avec l'intention de donner aux mots *toute leur valeur philosophique*, la méthode d'observation ; celle-la même qui a fait les sciences physiques et naturelles.

Cette affirmation, que nous maintenons et que nous espérons prouver, appelle pourtant une double explication.

Tout d'abord, on conçoit que les procédés des sciences physiques ou naturelles ne soient pas ici tous applicables, tels qu'ils sont. L'objet étant différent, la façon de l'observer doit différer aussi, et cela nécessairement, par la nature même des choses. Il en est déjà

ainsi quand, du domaine de telle science naturelle, on passe au domaine de telle science physique. Bien plus, sur le seul terrain botanique, par exemple, autres sont les procédés de l'anatomie végétale, autres ceux de la biologie végétale. Notre méthode peut donc différer des méthodes ses devancières; elle le doit même, sans perdre pour cela le droit de se dire leur sœur très légitime. Au même titre qu'elles, elle est la méthode d'observation telle qu'on la définit dans les traités de logique, mais appropriée à un objet nouveau, et présentant, par là même, des modalités et des procédés qui sont à elle seule.

Mais aussi bien qu'on le fait à côté d'elle, elle atteint à de *véritables lois* et à de *véritables types*. Jusqu'ici, en Méthodologie, au chapitre des sciences d'observation, on connaissait une méthode principale applicable aux phénomènes matériels aboutissant à des lois, et une autre méthode principale applicable aux formes matérielles aboutissant à des types; c'était le bloc des phénomènes physico-chimiques d'une part, et le bloc des formes élaborées par la vie d'autre part. Maintenant la Méthodologie connaîtra une troisième méthode applicable aux *groupements, entités surtout morales*, y rencontrant tout à la fois des phénomènes et des formes, et aboutissant à des *lois sociales* et à des *types sociaux*: voilà tout.

En second lieu, si les moyens d'étude de la Science sociale relèvent tous de l'observation, ses moyens d'information préalable relèvent principalement du témoignage humain, auquel elle recourt très largement. Elle a d'ailleurs cela de commun avec tous les systèmes usités en dehors d'elle pour l'étude des sociétés, et de ce chef aucun d'eux n'est fondé à lui jeter la pierre. Seulement chez nos voisins, après le témoignage, enregistré d'ailleurs sans guide et sans contrôle, il n'intervient que des moyens d'étude fantaisistes et incomplets; chez nous, au contraire, c'est la science seule qui interprète le témoignage, après avoir déjà guidé l'enquêteur. — Que si l'on objecte: le témoignage en soi n'a rien de scientifique, je répondrai: la cueillette des plantes non plus; la chasse des animaux non plus; mais comprenez que, là et chez nous, la science ne commence qu'ensuite.

4° Au surplus, ce en quoi la science sociale diffère fondamentalement des systèmes voisins, ce qui constitue vraiment son originalité et sa puissance, ce qui fait d'elle non plus une connaissance

comme ses concurrentes, mais une vraie science, ce qui légitime tout à fait ses prétentions à l'emploi de l'observation scientifiquement conduite, c'est qu'elle a découvert la réalité objective des lois sociales et des types sociaux, et du même coup les procédés à partir desquels s'est merveilleusement révélée cette double réalité. *Or une science d'observation est réellement fondée, quand, d'une part, l'objet à connaître est régi par des lois ou des types, et que, d'autre part, l'esprit humain saisit la méthode appropriée au dégagement de ces lois et de ces types.*

La définition que j'ai donnée de la Science sociale, et tout ce que j'ai ajouté sur son objet et sa méthode, se réfèrent au stade actuel de son développement. Il va de soi qu'elle n'est arrivée à ces vues qu'après de longs tâtonnements : revenus au milieu de nous, assurément Le Play, et très probablement de Tourville, demanderaient des explications. Dans toutes les sciences, l'histoire est là pour le dire, objet et méthode se sont déterminés et précisés par une série de recherches, à travers lesquelles ils ont réagi l'un sur l'autre, toute lumière de l'un profitant à l'autre, si bien que, à une vue plus nette de l'objet a toujours répondu une amélioration de la méthode, et réciproquement.

La science sociale n'a pas échappé à cette double condition de tout progrès scientifique ; on va s'en rendre compte en parcourant avec nous les phases de son histoire.

A quelles circonstances est due sa découverte, comment à ses jeunes regards s'est dévoilé ce qu'elle sait de la famille, puis de la société, et enfin de tous les groupements en général ; comment, d'une façon parallèle, s'est dégagée, puis affirmée, puis développée sa méthode d'investigation en quête de précisions pour la possession de ces trois objets : c'est ce que nous essaierons de montrer maintenant.

Et de la sorte, si je ne suis pas inférieur à ma tâche, on va voir la science naître des faits, se rendre compte de sa maîtrise, et, bientôt sûre d'elle-même, marcher de conquêtes en conquêtes... Puis, au delà de ces domaines que nous aurons parcourus, de vastes contrées apparaîtront, encore inexploitées. Ce qu'en ont dit les prospecteurs a enthousiasmé nos vétérans, et devrait suffire à grouper autour d'eux toute une élite de jeunes et ardents pionniers.

## II

## FRÉDÉRIC LE PLAY

*La découverte. — La monographie à budgets. — La science des familles et les vues sur la Société.*

## I. LA DÉCOUVERTE.

A l'automne de 1827, Le Play entra à l'École des Mines; il y apportait la volonté déjà arrêtée de consacrer une partie de sa vie au bien public. Noblement, il voyait dans ce projet la rançon de sa haute culture intellectuelle, et de cette situation privilégiée d'ingénieur qui allait être la sienne.

C'était l'époque où éclosaient les théories les plus généreuses et les plus utopiques pour le bonheur de l'humanité; et naturellement elles avaient de nombreux partisans dans le milieu jeune et ardent de l'École. De prime abord, Le Play fut frappé de voir que des esprits, si fiers de la discipline scientifique qui les conduisait aux connaissances les plus rigoureuses dans l'ordre physique ou mathématique, se contentaient de vues ingénieuses et brillantes, mais sans fondement, en des matières bien autrement graves. Et il se proposa dès lors de trouver mieux dans cet ordre d'idées: de découvrir des procédés vraiment scientifiques pour l'étude et l'amélioration des sociétés.

En mai 1829, il eut à faire, suivant l'usage de l'École, un voyage d'observations minières et industrielles; et avec son « ancien » Jean Reynaud, il partit pour le Harz. Comme il l'avait pressenti, il trouva là, à côté d'industries florissantes, une classe ouvrière à la fois traditionnelle et prospère, et ce fut avec passion que, avide de documents vécus, il interrogea, sur l'organisation de leur foyer, des ouvriers de toute sorte. Pendant l'hiver de 1829 à 1830, il employa ses loisirs à visiter des ateliers parisiens, et constata qu'ils conservaient, eux aussi, « les meilleurs éléments de paix et de stabilité ». Au printemps de 1830, un accident de laboratoire mit sa vie en danger, et paralysa pendant dix-huit mois ses forces physiques;

c'est de son lit, au milieu de longues et cruelles souffrances, qu'il assista à la révolution de Juillet. « Ce dur apprentissage de la douleur, complété par une méditation forcée, fut, dit-il lui-même, un des événements les plus décisifs de sa carrière. Accentuant sa résolution de remédier, autant que possible, aux fléaux déchainés dans son pays, il fit vœu de consacrer, chaque année, six mois de voyages à ses études de métallurgie menées de front avec celles des familles et des sociétés. » Cinquante ans après son premier voyage dans le Harz, il se rendra ce témoignage qu'il est resté fidèle à cette résolution <sup>1</sup>.

Au sortir de l'École, il embrassa la profession d'ingénieur conseil : c'était le moyen le plus pratique de réaliser ce qu'il a appelé son vœu. Et il commença à parcourir l'Europe dans tous les sens, depuis l'Oural jusqu'à l'Angleterre, depuis la Suède jusqu'à l'Espagne. Fondant en une heureuse unité ses recherches professionnelles et scientifiques, en même temps qu'il étudiait les charges des industries à transformer ou à fonder, et qu'il déterminait, par exemple, le coût d'un moteur ou la ration d'entretien d'un cheval, il s'attacha aussi à étudier les conditions de vie de l'ouvrier, en les groupant autour de son salaire normal, ou, si l'on veut, de son prix de revient. Presque toujours cet ouvrier était, par quelque côté, un rural, et il l'était entièrement quand il s'agissait d'une mine à ouvrir ou d'un atelier à créer. Comme le produit de la terre se réalise surtout à la moisson, les calculs devaient porter sur le cycle de la préparation des récoltes, c'est-à-dire sur une année. D'autre part, le rural était incapable, à lui seul, de savoir avec quelque précision ce qu'étaient ses charges et ses ressources de chaque année : c'était un journalier, un fermier, voire même un petit propriétaire, atteignant plus ou moins facilement le bout de l'année, surtout par des produits récoltés et consommés en nature. Au surplus, ce petit cultivateur père de famille tirait des ressources supplémentaires du travail de sa femme, de ses enfants ou de ses domestiques ; et d'autre part le foyer dont il avait la charge lui imposait de pourvoir aux divers besoins matériels, intellectuels et moraux de tous les siens. En recettes et en dépenses, c'était un compte assez compliqué, surtout si, comme le maître, on le voulait rigoureusement exact. C'est ainsi qu'en fin de compte, Le

1. D'après *les Ouvriers Européens*, 2<sup>e</sup> édit., 1879, t. 1, p. 40.

Play fut amené à établir *le budget annuel de la famille ouvrière tout entière*.

Or, il se trouva qu'en établissant ce budget, le jeune ingénieur passait en revue les uns après les autres *tous les faits élémentaires de la vie ouvrière*, en d'autres termes, qu'il analysait d'une façon complète la constitution de la famille ; et, non seulement la constitution de la famille, mais celle des institutions sociales en contact avec la famille, et de proche en proche, celle des autres institutions sociales se superposant à celles là. En d'autres termes, à partir de son modeste budget, il vit des clartés lumineuses se projeter sur l'organisation sociale, dont la famille ouvrière apparaissait comme *l'élément fondamental*. Il vit cela, il le comprit, et ce fut son trait de génie.

Le Play résolut de systématiser ces analyses, de les instituer d'après la méthode la plus rapprochée de celle des sciences, ou plutôt d'après cette méthode elle-même, ce qu'il sentait possible.

## II. LA MONOGRAPHIE A BUDGETS.

Il fallut à Le Play des années d'observations directes, de réflexions, d'essais avortés, de tentatives recommencées, pour arrêter dans le détail son cadre d'analyse familiale et sociale. C'est seulement en 1837 qu'il y parvint, et que fut constituée sa monographie de la Famille ouvrière, telle qu'il devait la pratiquer toute sa vie.

« Elle consiste essentiellement, dit-il lui-même, à établir pour chaque famille soumise à l'observation, un budget annuel composé de deux parties, dont le cadre reste invariable pour toutes les localités et toutes les catégories d'ouvriers. Le budget est précédé d'une introduction où sont définies d'une manière systématique toutes les conditions d'existence de la famille ; il est suivi de documents et de notes comprenant tous les détails importants de technologie et d'économie domestique, et toutes les considérations générales qui n'auraient pu entrer dans le cadre même de l'introduction et du budget, sans en détruire l'harmonie et la simplicité. — La méthode présente implicitement les moyens de contrôler les faits..., l'observateur se trouvant obligé de poursuivre ses recherches aussi longtemps qu'il n'a pas constaté une concordance

parfaite entre les recettes et les dépenses de chaque ménage. Cette vérification, également applicable aux quantités et aux valeurs des objets produits ou consommés, offre les mêmes garanties d'exactitude qui se rencontrent dans la comptabilité en partie double et dans les calculs de la chimie analytique<sup>1</sup> ». Il ressort bien clairement de ce passage que, aux yeux de Le Play, la partie essentielle de la monographie, c'est le Budget, ce qu'il a appelé lui-même, l'analyse financière de la vie dans la famille ouvrière.

1° Néanmoins, la monographie commence par un texte très nourri de faits ; ce sont les *Observations préliminaires* qui « définissent la condition de l'ouvrier et de sa famille. » Elles servent en même temps d'introduction et d'explication aux budgets. Elles se divisent d'une façon invariable en treize paragraphes répartis en quatre sections :

I. Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille.	}	1. Etat du sol, de l'industrie et de la population.
		2. Etat-civil de la famille.
		3. Religion et habitudes morales.
		4. Hygiène et service de santé.
		5. Rang de la famille.
II. Moyens d'existence de la famille.	}	6. Propriétés.
		7. Subventions ou droits d'usage.
		8. Travaux et Industries.
III. Mode d'existence de la famille.	}	9. Aliments et repas.
		10. Habitations, Mobilier et Vêtements.
		11. Récréations.
IV. Histoire de la famille.	}	12. Phases principales de l'existence.
		13. Mœurs et Institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.

Ces observations préliminaires constituent une analyse systématique : dans toutes les monographies, chaque paragraphe présente le même nombre d'alinéas, et chacun de ces alinéas est partout consacré à un ordre d'idées toujours le même.

2° Aussitôt après les Observations préliminaires, vient *le Budget*

1. *Les Ouvriers Européens*, 1<sup>re</sup> édition in-folio, Imprimerie Impériale, 1885, p. 22, 2<sup>e</sup> col.

qu'elles ont pour but de rendre plus intelligibles. Nous savons déjà que son cadre, à lui aussi, est invariable.

Bien entendu, il se compose de deux chapitres : Recettes et Dépenses.

Aux Recettes figurent en quatre sections :

- a) le revenu des biens ; des propriétés immobilières, comme des valeurs mobilières de toute sorte ;
- b) le produit des subventions offertes par la nature, ou des services rendus gratuitement par les hommes ;
- c) le salaire de tous les travaux effectués par chaque membre de la famille habitant au foyer ;
- d) les bénéfices des industries exercées par la famille et à son compte.

Au chapitre des Dépenses figurent en cinq sections, les dépenses qui concernent :

- a) la nourriture ;
- b) l'habitation ;
- c) les vêtements ;
- d) les besoins moraux, les récréations, et le service de santé ;
- e) les industries, les dettes, les impôts et les assurances.

Ces deux chapitres, Recettes et Dépenses sont complétés par une série de *comptes annexes* qui, en trois sections principales, comprennent et font ressortir une foule de détails qui auraient pu surcharger le budget, et y figurent seulement par leurs totaux.

Enfin le budget se solde par un excédent ou un déficit, qui, au dire de Le Play, « caractérise la condition physique de chaque famille, et surtout le niveau moral auquel elle s'est élevée <sup>1</sup> ».

Si l'on superpose l'un à l'autre le cadre des observations préliminaires et celui du Budget, on voit tout de suite que le premier dépasse le second par plus d'un côté, et l'on se demande déjà si l'affirmation de Le Play, que le Budget est la partie essentielle de son analyse, n'est pas un peu entamée.

3° Mais ce doute va grandissant, lorsqu'on aborde dans la troisième partie de la monographie, *les Éléments divers de la Constitution sociale*. Ici, nous sommes tout à fait en dehors du corps de la monographie. Les *Éléments* y sont surajoutés ; c'est

1. *Lieu cité* p. 46



sous cette rubrique que les lumières recueillies sur les groupements autres que la famille nous sont données; et cela sans ordre ni méthode spéciale, au gré de la perspicacité de l'observateur, et sous l'unique garantie de ses dons naturels. Or, de l'aveu du maître lui-même, il est souvent arrivé que ces éléments surajoutés sont devenus la partie la plus intéressante de la monographie.

4<sup>e</sup> Nous entrevoyons en somme que, au point de vue de l'analyse familiale et sociale, le budget ne rend pas les services décisifs qu'il rendait pour l'établissement du prix de revient de l'ouvrier, et que, dans le culte que lui garde Le Play, il entre peut-être trop de reconnaissance. Mais à côté de cela, nous comprenons d'une façon tout à fait limpide que, pris dans son ensemble, le mécanisme analytique construit par le maître est révélateur, et qu'il nous livre, pour les familles étudiées, tous les secrets de la vie. Cela, nous en arrivons à le toucher du doigt, si au lieu de rester en face de cadres abstraits, nous étudions les monographies qui en sont l'application. Lisons par exemple, dans les *Ouvriers Européens*<sup>1</sup>, *le Cultivateur de Bousrah*, et nous avons, sur la famille décrite, son milieu et les confins désertiques où elle habite, des vues autrement nettes, autrement détaillées et complètes, en un mot autrement lumineuses que tout ce que l'on pourrait obtenir par d'autres procédés. Un Lamartine ou un Loti donneraient, de cet Arabe et de son pays, une vision plus colorée, mais combien moins instructive! Ils frapperaient davantage notre imagination, qui n'a rien à faire avec la science; mais ils n'éclaireraient pas à ce point notre intelligence. Abstraction faite des détails pittoresques, nous connaissons mieux l'intérieur du cheik Mohammed que celui de notre voisin le plus proche ou de notre plus intime ami. Serait-il exagéré de dire que nous possédons moins bien les détails d'organisation de notre propre foyer, dont pourtant les réalités devraient nous crever les yeux? En tout cas, nous ne pourrions en rendre compte avec cet enchaînement limpide des choses qui, nous le sentons bien, n'est possible qu'à la science.

1. Tome II de l'édition de 1879.

### III. LA SCIENCE DES FAMILLES ET LES VUES SUR LA SOCIÉTÉ.

L'ANALYSE SOCIALE VUE DANS UN MILIEU DONNÉ. — Voyons maintenant par quelles étapes, dans une société donnée, l'analyse sociale se déroula aux yeux de Le Play<sup>1</sup>.

1° *La vie de l'ouvrier présente la forme la plus élémentaire et la plus simplifiée de l'existence dans cette société.* Partout en effet, c'est chez l'homme du peuple que l'on trouve, dans leur simplification, les habitudes essentielles du pays ; luttant sans cesse pour sa vie, il se contente des moyens de subsistance et du mode d'existence les plus simples et les plus indiqués d'après les ressources locales.

2° *Ce qu'il faut étudier en observant l'ouvrier, ce n'est pas son individualité isolée, mais bien sa famille ;* cela, parce que l'unité sociale n'est pas l'individu, mais le groupement.

3° *On ne doit pas d'ailleurs s'adresser à la famille ouvrière en général, mais bien à une famille ouvrière prise en particulier, et choisie comme type.* Cela résulte de l'idée même de monographie budgétaire : il est impossible, par exemple, de comparer les recettes d'une famille et les dépenses d'une autre.

4° Cette famille doit être normale et bien constituée ; en d'autres termes, *elle doit présenter les conditions de prospérité que comporte le milieu ;* car on n'étudie pas un type sur des individus déficients.

5° Tout ceci paraît clair ; mais il est non moins clair que, si Le Play arrête en ce point les indications pratiques que lui suggère l'usage de sa monographie, et s'il les applique en des milieux différents et nombreux, il aboutira à une science des familles ouvrières, et non à une science des sociétés. A propos du blé, pour faire besogne analogue, on étudierait des épis variés d'espèce, mais on ne ferait pas l'histoire de sa germination ni de sa croissance, et encore moins son histoire industrielle et alimentaire. Envisagées comme ces grains de blé, les familles ouvrières seraient donc seulement des éléments simples, juxtaposés et d'ailleurs comparables.

6° Mais de même que, à partir d'une seule espèce de blé, on

1. D'après H. de Tourville : *la Science sociale est-elle une science ?* dans la *Revue la Science sociale*, février 1886, p. 100 et suiv.

peut étudier la genèse du grain et son utilisation, de même, à partir de chaque famille. Le Play se tourna vers la société. Envisagée dans ce sens, la famille ouvrière ne lui apparut plus comme un élément simple, au milieu de ses similaires, mais comme un élément lié à d'autres qui étaient autrement constitués. Elle fonctionnait alors à la façon d'un rouage dont l'action se rattacherait à une série d'engrenages. Le maître s'en aperçut; et, découverte plus belle, il comprit qu'il avait en main le rouage moteur, celui qui commande les autres. Et il put conclure :

*7° Les monographies attestent qu'il y a, entre la famille ouvrière et les institutions du même milieu autres que la famille, des rapports de dépendances et d'action liée.* Ces rapports se manifestaient de deux façons. D'abord il était impossible de décrire la famille ouvrière sans y saisir l'effet d'institutions extérieures d'une part, et sans la voir agir sur ces mêmes institutions d'autre part : patronage, commerce, école, clergé, voisinage, associations, autorité publique et le reste, avaient un rôle, actif ou passif, nettement accusé dans la description même de la famille. Et ce n'était pas tout : fait plus significatif, entre ces institutions et la famille, se révélait manifestement une sorte de consanguinité. Pour un milieu donné, des traits spécificateurs de la famille se retrouvaient dans les institutions; et lorsqu'en passant d'un milieu à un autre, on voyait ces traits disparaître de la famille, ils disparaissaient également des institutions superposées.

Tout cela (6° et 7°) se manifestait à partir des « Éléments divers de constitution sociale » et témoignait de leur haute importance; mais tout cela n'était qu'entrevu d'une façon confuse, par suite des imperfections de cette troisième partie de la monographie.

L'ANALYSE SOCIALE VUE DANS LA SÉRIE DES SOCIÉTÉS. — En face de ces résultats déjà si frappants. Le Play devinait qu'il avait rencontré dans la famille ouvrière le point à partir duquel il remonterait à toutes les parties de la société, de façon à en grouper l'ensemble autour de ce centre unique. Son voyage dans l'Oural vint lui en donner la pleine confiance, et finit bientôt par lui en fournir l'assurance parfaite.

« Là, en effet, sur les confins de la grande steppe asiatique, il entrevit une société où tout, presque tout du moins, était compris dans la seule famille ouvrière. Cette société, rendue par lui fameuse,

est celle des Pasteurs nomades. Voilà bien le système social le plus simple que l'on puisse rêver ; il tient tout entier, sans rien laisser au dehors, dans la monographie de famille. En descendant d'Orient en Occident, Le Play s'aperçut que la complication s'introduisait peu à peu dans cette société simple, une institution, puis une autre, venant se joindre à la famille ouvrière, ou plutôt se détacher d'elle et se constituer en dehors et auprès d'elle, à mesure que la famille s'engageait, sur des voies diverses, au milieu de conditions nouvelles. Il était donc vrai, ou tout au moins infiniment vraisemblable, que, en s'appliquant à l'étude de la famille ouvrière, Le Play était tombé, non seulement sur l'élément simple, mais sur l'élément central de la société, sur celui autour duquel il pourrait voir rayonner tout le système des institutions sociales.

« De quoi s'agissait-il pour s'en convaincre ? De recueillir sur sa route toutes les traces des additions successives qu'appelle la famille ouvrière, de remarquer toutes les circonstances qui détachent d'elle une fonction, puis une autre, et l'instituent à côté d'elle. Quelque part qu'il pût aller, d'ailleurs, cette famille qu'il voyait dans l'Orient pastoral comme le fruit social complet, ne devait-elle pas se retrouver toujours comme le noyau plus ou moins réduit, autour duquel s'organisent d'autres formes, d'autres variétés, d'autres développements du même fruit ? Et, en effet, quelque diversité qu'il y ait dans les sociétés humaines, elles gardent un élément persistant, indispensable, qui demeure leur fonds commun, la famille ouvrière, bien que celle-ci subisse des transformations prodigieuses ; et quand cet élément disparaît, toute société cesse.

« Le Play comprit donc que chaque nature bien tranchée de famille ouvrière devait manifester et spécifier toute une série particulière d'institutions sociales s'étendant plus ou moins au large ; et que, d'autre part, plusieurs sociétés, au moins partielles, pouvaient ainsi exister côte à côte, dans un même peuple où les conditions de la classe ouvrière apparaissaient très variées <sup>1</sup>. »

LES TROIS GRANDES ESPÈCES DE FAMILLES. — Avant 1855, Le Play avait appliqué sa méthode monographique à plus de trois cents familles. Les résultats obtenus confirmaient tout ce que nous venons de voir.

1. Cette page est à peu près textuellement d'H. de Tourville, *lieu cité*, p. 108.

Les trois cents familles étudiées ne présentaient pas, en effet, des caractères indéfiniment variés qui auraient fait que chacune d'elles ne ressemblât à aucune autre. Leurs constitutions diverses se ramenaient toutes à quelques types.

Fait plus important, cette diversité n'était ni le produit du hasard, ni celui des combinaisons humaines. Elle résultait de causes exactement appréciables, comme elle entraînait elle-même d'infinies conséquences en matière économique, religieuse et politique.

De ces conditions qui déterminent les formations sociales, les unes tiennent à l'ordre moral, c'est-à-dire à la conception que se fait l'homme de ses devoirs et de ses droits. Les autres à l'ordre matériel, et ce sont ces dernières qui ont le plus contribué à différencier les types. La plus importante de ces influences matérielles est celle du lieu, qui entraîne celle des moyens de subsistance <sup>1</sup>. C'est au lieu que sont dues originairement les trois grandes espèces de familles, auxquelles se ramènent, d'après le maître, toutes les familles observées ici et là, à travers les sociétés européennes.

1° Issue de la grande steppe asiatique, la *Famille Patriarcale* conserve près des parents tous les fils, mariés ou non, de plusieurs générations. L'avoir familial restant en commun, au milieu de moyens d'existence abondants, on vit, dans la paix sociale, de la tradition dont ont vécu les ancêtres. Cette formation familiale règne sur toute l'Europe orientale et une grande partie de l'Europe centrale et méridionale.

2° Mais elle est fortement battue en brèche par le progrès des cultures et des cités. Dans sa forme la plus désorganisée, elle fait place à la *Famille Instable*, dans laquelle les enfants issus d'un même mariage s'établissent tous hâtivement hors du foyer, où les parents mourront dans l'abandon. L'héritage se divisera alors par tête. Cette destruction du foyer à chaque génération engendre l'agitation, la souffrance et le besoin inquiet de nouveautés. C'est, à l'Occident de l'Europe, le lot de la France, surtout depuis que les théories égalitaires de la Révolution passent dans les faits. Dans l'antiquité, la Famille Instable était déjà née de la dislocation imposée aux patriarcaux par les massifs forestiers de l'Europe centre-occidentale.

1. Ce qui précède est emprunté à peu près textuellement à M. Edm. Bouche de Belle, *Frédéric Le Play, sa méthode et sa doctrine*, dans la *Science sociale* mai 1907.

3° La troisième grande espèce est celle de la *Famille Souche*. Elle conserve près des parents l'un des enfants mariés, lequel est l'héritier associé ; celui-ci assure la perpétuité du foyer, et partage avec les parents la charge de faciliter l'établissement, au dehors, des autres enfants, ou de les accueillir, s'ils ne sont pas mariés. A côté de la tradition demeurant souveraine, cette formation laisse une certaine place à la nouveauté. Née dans les fjords norwégiens, où Le Play croit trouver son origine dans la pêche côtière, elle domine dans le nord-ouest de l'Europe.

Ces constatations faites, il devenait facile de saisir des relations consonnantes entre la formation familiale et certains grands traits de la vie publique des peuples européens. La famille patriarcale expliquait en Russie l'immobilité « orientale » et le retard de la civilisation ; en Turquie, l'inaptitude du pouvoir à soumettre et à gouverner ; en Pologne, la souveraineté indépendante des clans familiaux, qui rendait la nation ingouvernable et incapable d'un effort concerté. La famille instable donnait, en France, le mot de l'oubli des traditions nationales, du besoin d'innover sans esprit de suite, et des révolutions se succédant depuis quatre-vingts ans. Enfin la famille souche expliquait la solide construction de l'Empire Germanique, et mieux encore l'heureux mélange de tradition et de progrès qui caractérise la vie privée et publique en Angleterre. Le maître consacra, du reste, un ouvrage à montrer comment *la Constitution de l'Angleterre* sort tout entière, avec sa prospérité, de son organisation de la vie privée, et en particulier de son organisation de la famille.

Voici, en quelques coups de crayon, l'œuvre scientifique de Le Play. Il manque cependant à mon esquisse un trait qui était bien cher au vieux maître : pour lui, la science sociale n'est pas, comme je l'ai présentée, un enchaînement de connaissances pour la curiosité de l'esprit, mais un code de préceptes pour la réforme sociale. C'est sans doute pourquoi il s'est toujours refusé à disserter sur les principes de sa méthode. « Pareille démonstration, disait-il, pourrait faire l'objet d'une thèse littéraire... A l'époque où je m'adonnais aux sciences physiques, j'ai souvent constaté la stérilité de ceux qui se flattent de les suivre, en discutant le choix d'une méthode. Je m'aperçois chaque jour qu'il en est de même de toute

autre recherche... L'écrivain qui traite de la science sociale, de même que le citoyen qui la pratique, doit surtout justifier de sa méthode par le résultat <sup>1</sup>. »

« Une thèse littéraire ! » Il suffit d'avoir un peu pratiqué le style lourd et embarrassé de Le Play pour imaginer ce qu'il mettait de dédain dans cette expression !

Il a donc fort peu analysé le travail de son esprit ; néanmoins, il a bien compris que ce qu'il avait découvert était une science véritable au sens étroit du mot. Mais il l'a compris, ou plutôt senti d'une façon implicite et intuitive. Voici ce qu'il a écrit de plus net à ce sujet : « Les voyages sont à la science des sociétés ce que l'analyse chimique est à la science des minéraux, ce que l'herborisation est à la science des plantes, en termes plus généraux ce que l'observation des faits est à toutes les sciences de la nature. » Et dans un autre endroit : « J'ai construit un mécanisme scientifique : j'ai créé une méthode qui m'a permis de connaître personnellement toutes les nuances de paix, de discorde, de prospérité et de souffrance que présentent en Europe les sociétés contemporaines <sup>2</sup>. » Par contre, la définition de la science qu'il donne ailleurs est vraiment bien flottante : « La science sociale, dit-il, est l'ensemble des connaissances qui enseignent comment les sociétés s'assurent le bonheur fondé sur la paix et la stabilité. » Que diraient les philosophes de cet « ensemble de connaissances » ? Cela ne leur paraîtrait-il pas bien vague pour affirmer la vraie notion de la science ? Puis, à quelques pages de là, il explique ce qu'il entend par sa méthode d'observation, en donnant comme synonyme méthode des enquêtes <sup>3</sup>. Évidemment, c'est là une méthode fondée *sur des observations* ; mais ce n'est pas ce que, en Logique, on appelle d'une façon précise et rigoureuse la *méthode d'observation*. La vérité me paraît être que le maître n'a jamais analysé les procédés de sa science, pas plus qu'il n'avait analysé les procédés d'aucune science. Pour lui, c'était besogne de philosophe et non pas de savant.

Certes, Le Play eût été peiné de voir, dans un exposé de son œuvre, passer sous silence son grand ouvrage de conclusions : *la Réforme sociale*. Je bornerai cependant mes indications sur ses

1. *Réforme sociale*, I, p. 61.

2. *Méthode sociale*, 1879, Avertissement ; et *Ouvriers Européens*, 1879, t. I, p. X. Add. *Ouvriers Européens*, 1<sup>er</sup> edit., 1855. *Appendice*, début du § 23, p. 281.

3. *Les Ouvriers Européens*, 1879, t. I, p. 473 et 464, cf. 455 et 466.

écrits au peu que j'ai dit de ses prodigieux *Ouvriers Européens*, mais en ajoutant que cet ouvrage, surtout dans l'austérité scientifique de sa première édition, est un des plus grandioses monuments de l'esprit humain. C'est vraiment le *Novum Organum* de la Science sociale et des sciences annexes, mais un *Novum Organum* qui ne se borne pas à ouvrir une voie nouvelle à la pensée, qui ébauche déjà tout l'ordre intellectuel dont il a posé les principes.

Or, à l'heure actuelle, tout ce que nous admirons, à si juste titre, est, dans la forme où l'a laissé le maître, non seulement démodé, mais archaïque. Dans un chapitre suivant, nous aurons à montrer comment le meilleur des élèves de Le Play, Henri de Tourville, celui qui a fait de sa doctrine non pas une borne, mais un phare, a magnifié ses découvertes, en les développant, en les dépassant, je dirais presque en les faisant oublier. C'est évidemment la vraie façon de recueillir un héritage scientifique.

Et pourtant, l'impartialité me fait un devoir de dire que tout un groupe des disciples de Le Play a trouvé les vieilles formules si belles qu'il a voulu les répéter toujours, sans y rien changer jamais.



## III

## HENRI DE TOURVILLE

« *La Science sociale est-elle une science ?* ». — *La Nomenclature des Faits sociaux et l'Analyse*. — *La Synthèse et la Classification*. — *Le dégagement de la Loi : lois de causalité, lois de coexistence*. — *Les deux grands résultats : la conquête de l'Histoire ; la formation Particulariste*. — *La collaboration d'Edmond Demolins*.

Le Play est mort en 1882. Son héritage était fait de labeur et de gloire. Quelques-uns de ses disciples s'efforcèrent de mettre dans leur lot la gloire, sans trop s'occuper du labeur. L'abbé Henri de Tourville — il était prêtre — prit pour lui le labeur, et ne se soucia pas de la gloire.

L'œuvre de son maître, dont la beauté l'enthousiasmait, n'était à ses yeux qu'un magnifique commencement. Il usa sa vie à donner à ce commencement une suite ; à reprendre, à continuer, à développer, à promouvoir, coûte que coûte, la science sociale. Il y réussit, en y pensant toujours. On n'imagine pas la puissance de cette réflexion sans cesse tendue vers un seul objet, et vivant en tête à tête avec tel ou tel problème, des journées, des semaines et des mois. A en avoir été quelquefois le témoin, j'ai compris que le génie peut n'être qu'une longue patience.

Avec Le Play, la science était née ; mais que peut l'enfant qui vient de naître, et que sera sa croissance ? Cet enfant aux destinées incertaines, Henri de Tourville le changea en un homme resplendissant de force, en un vrai roi de la création. Pour parler sans figure, celui qui fut notre maître à nous, développa la science de superbe manière. Il la fit sienne, en lui rendant trois services éminents : Tout d'abord, il la dota d'un instrument tellement indispensable à sa tâche qu'on peut l'appeler un instrument constitutif. Puis il transforma ses conclusions théoriques et pratiques, en déga-

geant le vrai facteur de la supériorité sociale, le Particularisme. Enfin, il prit possession de l'Histoire au nom de la Science, il en fit le domaine et la chose de la science. Ce sont là, de sa vie si modeste, les trois grandes étapes scientifiques, celles qui en feront la gloire, quand on lui aura rendu justice.

Je vais essayer de les faire connaître.

De l'ensemble de ses travaux d'observation si patiemment prolongés sur les sociétés, et non de spéculations philosophiques, Le Play, alors rationaliste, avait tiré cette conclusion très générale que la prospérité sociale est subordonnée à deux conditions : au point de vue de la morale, la pratique du Décalogue ; au point de vue des institutions, la fidélité aux coutumes des Ancêtres. Par là même que la pratique du Décalogue s'imposait *indistinctement* à toutes les sociétés, et que *l'observation la constatait dans toutes celles qui étaient prospères*, elle n'était pas, entre ces dernières, une cause de différenciation importante ; c'est pourquoi, dans toute sa longue vie scientifique, de Tourville s'en occupa fort peu.

Par contre, les coutumes des ancêtres différaient grandement ici et là, et aussi les degrés de prospérité ; donc, et cela était clair, certaines coutumes étaient plus favorables que d'autres au développement de la prospérité. Lesquelles étaient les plus favorables et pour quelles raisons ? De plus comment — et dans quelle mesure — devait se concilier le respect du passé avec les conditions changeantes de la vie ? Il y avait là de gros problèmes à élucider, et c'est surtout à leur solution que, selon de Tourville, devait, alors, s'appliquer la science. Dans ce but, il commença par vérifier la science elle-même, à partir de ses premiers principes.

Il se posa tout d'abord cette question : la Science sociale est-elle une science ? avec la volonté arrêtée de ne pas demander la réponse à son ingéniosité personnelle, mais bien à l'analyse patiente des procédés intellectuels de Le Play : il croyait trop à la prodigieuse puissance de ce dernier pour vouloir recommencer son œuvre sur nouveaux frais, en dehors et à côté de lui. Il entreprit donc, à propos des procédés de son maître, cette fameuse « thèse littéraire » à laquelle celui-ci s'était refusé. Elle fut bien loin d'être stérile ; elle apportait en germe toutes les clartés nouvelles qui allaient éclore au cours des années suivantes.

## I. « LA SCIENCE SOCIALE EST-ELLE UNE SCIENCE ? »

En quatre articles qui sont de 1886<sup>1</sup>, Tourville répondit : Oui, la Science sociale est une science. Et il en formula deux preuves : a) Elle peut, avec la monographie de la famille ouvrière comme point de départ, *analyser la société* tout entière ; b) les études qu'elle fait ainsi de la famille, et de la société à partir de la famille, sont comparables entre elles ; elles donnent lieu à la *comparaison méthodique* des familles et des sociétés, et partant à une *classification* des familles et des sociétés. Or, l'emploi de ces deux, ou, si l'on veut, de ces trois procédés n'est possible que dans une science vraiment constituée. Le lecteur connaît déjà ces points de vue par l'exposé que j'en ai fait à la fin de ma seconde partie.

On peut d'ailleurs penser qu'ils ne suffisent pas à une démonstration vraiment rigoureuse : car des analyses et des comparaisons ont été maintes fois instituées à propos d'objets qui n'étaient pas scientifiants, ou du moins pas encore scientifiés ; ces analyses et comparaisons étaient imparfaites à la vérité, mais de Tourville ne montre pas la perfection des siennes. Ce qu'il aurait fallu affirmer, parce que cela seul correspond vraiment au concept de science d'observation, c'est ce que j'ai affirmé moi-même le premier, quelques années plus tard, en 1894<sup>2</sup> : la Science sociale est une science *par ce qu'elle formule des lois* : en d'autres termes, parce qu'elle constate et met en lumière dans son objet, le jeu du *principe de causalité* et aussi l'empire des *coexistences harmoniques*.

2° Quelqu'imparfaite que fût la démonstration tentée, elle eut cependant, pour la science, des conséquences immédiates de tout premier ordre, que Tourville expose dans son quatrième article. Elle le conduisit en effet à dégager les vingt-cinq grandes classes de faits sociaux à travers lesquelles doit s'ordonner et se poursuivre toute l'analyse d'une société. Ce que de Tourville découvrait ainsi, c'est d'abord la refonte de la monographie ouvrière (classes A à I) ; mais c'est ensuite et surtout (classes J à Z) la coordination scientifique de ces fameux « Éléments divers de la constitution sociale » si féconds pour Le Play, et qu'il avait laissés dans un désordre

1. Dans la revue *La Science sociale* 1886, janv., fevr., avril, decembre.

2. Ph. Champault. *Un exposé abrégé de la Science sociale dans le Mouvement social*, bulletin annexe de « la Science sociale », août 1894.

complet, malgré quelques tentatives de classement <sup>1</sup>. C'est un cadre analytique, d'une seule venue comme la société elle-même, remplaçant les trois cadres incomplets qu'avait juxtaposés Le Play. C'est le Budget et ses chiffres supprimés, mais toutes les notions sociales qu'il renferme fondues avec celles des Observations préliminaires ; disposées d'ailleurs dans un ordre beaucoup plus éclairant, et se poursuivant sans solution de continuité jusqu'au faite de la société. C'est en un mot *la Nomenclature des faits sociaux*, qui allait renouveler et transformer la science.

Son quatrième article donne de cette Nomenclature une vue d'ensemble ; mais il la présente, je n'ai jamais bien compris pourquoi, comme une classification, tandis que, en réalité, elle est purement et simplement l'instrument de l'analyse sociale. Evidemment, elle n'est pas établie sans ordre, et elle indique le plan général suivant lequel s'effectuera l'analyse d'une société à partir de la famille ouvrière, l'analyse affirmée et promise tout à l'heure ; évidemment aussi, c'est suivant ce même plan que seront tout naturellement ordonnés les résultats de cette analyse ; mais cet ordre et ce plan ne portent pas atteinte au rôle essentiel et manifeste d'analyseur qui est celui de la Nomenclature, et ils ne la transforment pas en instrument de classification. Néanmoins, toute sa vie, de Tourville a conservé à son œuvre le titre de « Classification des faits sociaux ».

3<sup>o</sup> Quoi qu'il en soit, la Nomenclature confirme et accentue cette opinion, suggérée d'ailleurs par tout ce qu'a dit son auteur, que, pour lui comme pour Le Play, l'objet de la science c'est la société. Si, en partant de là, nous cherchons à imaginer sa définition de la science sociale, nous aboutirons à quelque chose comme ceci : la Science des sociétés et des groupements principaux dont elles se composent. Ce serait déjà un progrès notable sur la définition trop vague laissée par Le Play : « l'ensemble des connaissances qui enseignent comment les Sociétés s'assurent le bonheur fondé sur la Paix et la Stabilité <sup>2</sup> ». Reportons-nous cependant au début de l'exposé d'H. de Tourville et nous avons la surprise de lire ceci : « *la Science sociale a pour objet les conditions ou les lois des divers groupements qu'exigent entre les hommes la plupart des*

1. Voir sur ces tentatives : *la Science sociale est-elle une science ?* 4<sup>e</sup> article (dans la revue *La Science sociale*. Décembre 1886, p. 496).

2. *Les Ouvriers Européens*. 1. p. 475.

*manifestations de leur activité.* » L'objet indiqué n'est donc pas la société, mais d'une façon, à la fois plus large et plus précise, le groupement. C'est une inconséquence, mais dont il faut se féliciter : dans un éclair précurseur, Tourville devance l'état de la science, et en manifeste l'objet vrai ; il ouvre la voie vers la définition que j'ai donnée au début de cette étude.

## II. LA NOMENCLATURE DES FAITS SOCIAUX ET L'ANALYSE.

La Nomenclature des Faits sociaux est depuis vingt-huit ans la pièce maîtresse de nos moyens de travail. Il faut donc la présenter malgré l'aspect un peu austère qu'elle doit à sa terrible concision.

La voici d'abord dans son texte.

Nous faisons tout de suite deux constatations vraiment encourageantes : c'est d'abord que nous n'avons pas de terminologie spéciale à apprendre, chaque terme ayant ici un sens clair précisément celui de la langue courante. C'est aussi que décidément le budget dont les difficultés pratiques étaient grandes, n'y figure plus, un des buts de la Nomenclature étant de le remplacer comme guide et contrôle de l'analyse.

Commençons par la lire bien attentivement.

Cela fait, nous chercherons quels services fondamentaux elle est appelée à rendre à l'esprit humain. Puis nous dirons comment elle a été composée, et de quelle façon on s'en sert.

## LA NOMENCLATURE DES FAITS SOCIAUX

**A. — LE LIEU****I Sol et eaux** (*Géographie physique*).

- 1 Situation géographique de la famille et superficie cultivée.
- 2 Reliefs et contours du sol.
- 3 Terrains.
- 4 Eaux.

**II Sous-sol** (*Géologie*).**III Air** (*Météorologie*).

- 1 Saisons.
- 2 Accidents atmosphériques.

**IV Productions végétales** (*Botanique*).

- 1 Steppes.
- 2 Forêts.
- 3 Vegetations variées.

**V Productions animales** (*Zoologie*).

- 1 De la terre.
- 2 Des eaux.

**B. — LE TRAVAIL**

(des divers membres de la famille — objet, outillage, atelier, opération, personnel).

**I Simple récolte.**

- 1 Pâturage.
- 2 Pêche côtière.
- 3 Chasse, pêche fluviale, cueillette.

**II Extraction.**

- 1 Culture en communauté (*dite agricole*).
  - 2 Culture petite
  - 3 Culture fragmentaire.
  - 4 Culture grande (*avec les usines agricoles*).
  - 5 Forêts, art des (*avec les usines forestières*).
  - 6 Mines, art des (*avec les forges*).
- } Quasi patriarcale.  
} Particulariste.  
} Instable.

**III Fabrication.**

- 1 A la main.
  - 2 A moteurs annués.
  - 3 A vent.
  - 4 A eau.
  - 5 Au bois.
  - 6 A la houille.
- } a En communauté ouvrière (*dite Industrielle*).

} b D'industrie domestique principale.

} c D'industrie domestique accessoire.

} d En petit atelier patronal.

} e En fabrique collective.

} f En grand atelier.

**IV Transports.**

- 1 Par portefaix.
  - 2 Par animaux de bât ou de trait.
  - 3 Par glissage.
  - 4 Par batellerie.
  - 5 Par vapeur.
- } a Particuliers.  
} b Publics.

**C. — LA PROPRIÉTÉ**

(Composition des biens, mode de possession, subventions, transmission).

**Pr. Sol disponible** : sa nature, son parcours, abondance de ses productions spontanées, sa permanence.

**I Communauté** (*ouvrière*).

- 1 Du foyer.
- 2 Du domaine.
- 3 De l'industrie.

**II Propriété familiale** (*limitée ou illimitée*).

- 1 Du foyer.
- 2 Du domaine, petit.
- 3 Du domaine, fragmentaire.
- 4 De la petite industrie } a Domestique, principale.
- 5 De la petite industrie accessoire.

**III Propriété patronale** (*particulière ou collective*).

- 1 Du foyer maître.
- 2 Du foyer ouvrier.
- 3 Du domaine chef.
- 4 Du domaine dépendant.
- 5 De la grande industrie en grand atelier.
- 6 De la grande industrie en fabrique collective.

**D. — LES BIENS MOBILIERS****I Animaux domestiques.****II Instruments de travail.****III Mobilier meublant.****IV Mobilier personnel.****E. — LE SALAIRE****I Entente sur le salaire.****II Objet du salaire.**

- 1 Salaire en nature.
- 2 Salaire en argent.

**III Mesure du salaire.**

- 1 Salaire à la journée.
- 2 Salaire à la tâche.
- 3 Salaire avec prime.

**F. — L'ÉPARGNE****I Objet de l'épargne.**

- 1 Epargne en nature.
- 2 Epargne en argent.

**II Aides de l'épargne.****III Emploi de l'épargne.**

LA NOMENCLATURE DES FAITS SOCIAUX (suite)

**G. — LA FAMILLE**

(ouvrière);

- I Patriarcale.**
  - 1 **Père.**
    - a Le vice originel.
    - b L'ambition au foyer.
    - c La loi de Dieu.
    - d La tradition des ancêtres.
- II Quasi Patriarcale.**
  - 2 **Mère.**
    - a Les fiançailles.
    - b Le mariage.
    - c Le ménage domestique.
- III Particulariste.**
  - 3 **Enfants**
    - a Leur nombre.
    - b Leurs rapports.
    - c Leurs aptitudes diverses.
    - d Leur éducation.
  - 4 **a Enfants mariés au foyer.**
  - b Le choix de l'héritier associé.** Nouvelle génération
  - 5 **Émigrants, dans leurs rapports avec le foyer.** Ancienne génération.
- IV Instable.**
  - 6 **Célibataires demeurant au foyer.**
  - 7 **Domestiques.**
  - 8 **Vieillards.**
  - 9 **Infirmes.**

**H. — LE MODE D'EXISTENCE**

(matériel)

- I Nourriture.**
- II Habitation.**
- III Vêtements.**
- IV Hygiène.**
- V Récréations.**

**I. — LES PHASES DE L'EXISTENCE**

- I Origines.**
  - 1 Du père.
  - 2 De la mère.

**II Survenances notables.**

- 1 Naissances.
- 2 Instruction.
- 3 Solemnités et somptuosités.
- 4 Établissements et entreprises.
- 5 Achats et ventes.
- 6 Institution de l'héritier.
- 7 Déplacements et départs.
- 8 Adoptions, donations, héritages.
- 9 Autres survenances notables.

**III Perturbations.**

- 1 Accidents et maladies.
- 2 Retraites.
- 3 Décès.
- 4 Sinistres.
- 5 Chômagés.
- 6 Dettes.
- 7 Inconduite.
- 8 Combustions.
- 9 Service public.
- 10 Calamités sociales.
- 11 Autres perturbations.

**J. — LE PATRONAGE**

(d'après chaque nature de travail).

- I 1 Patriarche.**
- 2 Conseil de communauté ouvrière.**
- II Ouvrier chef de métier**
  - a A Famille Quasi-Patriarcale.
- III 1 Petit patron.**
  - b A Famille Particulariste.
- 2 Patron de fabrique collective**
- 3 Grand patron.**
  - c A Famille Instable.
- IV Société d'actionnaires.**

**K. — LE COMMERCE**

- I Chef de métier commerçant.**
- II 1 Petit commerçant.**
- 2 Grand commerçant.**
- 3 Société commerciale.**
- III Commis.**
- IV Banque**

## LA NOMENCLATURE DES FAITS SOCIAUX (suite)

**L. — LES CULTURES INTELLECTUELLES**

**I** Culture intellectuelle résultant des conditions de vie.

**II** Arts libéraux.

- 1 L'Instituteur primaire.
- 2 Le Professeur d'enseignement secondaire.
- 3 Le Médecin.
- 4 Le Savant.
- 5 L'Artiste.
- 6 Le Lettré.
- 7 Le Legiste.

**III** Corporations d'arts libéraux.

- 1 Femmes.
- 2 Ouvertes.

**M. — LA RELIGION**

(dans toute la série des faits sociaux).

- |                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| <b>I</b> Culte privé.                | } Personnel actif et passif. |
| <b>II</b> Culte public.              |                              |
| <b>III</b> Corporations religieuses. |                              |
| <b>IV</b> Relations des dissidents.  |                              |
|                                      | 2 Rites et coutumes.         |
|                                      | 3 Enseignement et doctrine.  |

**N. — LE VOISINAGE**

- I** Proximité des foyers.
- II** Extension du voisinage.
- III** 1 Diversité et rapports du voisinage.
- 2 Autorités sociales.
- 3 Gentleman.

**O. — LES CORPORATIONS**

(de bien public).

- I** Corporations d'intérêts communs.
- II** Corporations de bienfaisance.
- III** Corporations mixtes.

**P — LA COMMUNE**

(rurale).

- I** La circonscription et ses divisions.
- II** Biens et intérêts communaux.
- III** Service de la paix publique.
- IV** Impositions et contraintes.
- V** Participants.
- VI** Autorités et agents.
- VII** Gestion.
- VIII** Contrôle.
- IX** 1 Démocratie.
- 2 Intervention supérieure.

**Q. — LES UNIONS DES COMMUNES**

- I** Diverses unions communales.
- II** Biens et intérêts de l'union communale.
- III** Service de la paix publique.
- IV** Impositions et contraintes.
- V** Participants.
- VI** Autorités et agents.
- VII** Gestions.
- VIII** Contrôle.
- IX** 1 Fédération.
- 2 Intervention supérieure.

**R. — LA CITÉ**

- I** 1 La ville, ses quartiers et sa banlieue.
- 2 Relations des campagnes avec la ville.
- II** Biens et intérêts de la cité.
- III** Service de la paix publique.
- IV** Impositions et contraintes.
- V** Participants.
- VI** Autorités et agents.
- VII** Gestion.
- VIII** Contrôle.
- IX** 1 Distinction politique des villes et des campagnes.
- 2 Intervention supérieure.

**S.****LE PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE**

- I** La circonscription et ses divisions.
- II** Biens et intérêts du pays membre.
- III** Service de la paix publique.
- IV** Impositions et contraintes.
- V** Participants.
- VI** Autorités et agents.
- VII** Gestion.
- VIII** Contrôle.
- IX** 1 Autonomie locale.
- 2 Intervention supérieure.

**T. — LA PROVINCE**

- I** La circonscription et ses divisions.
- 1 Province générale.
- 2 Province spéciale.
- 3 Université.
- II** 1 Biens et intérêts provinciaux.
- 2 — — universitaires.



LA NOMENCLATURE DES FAITS SOCIAUX (suite)

III Service de la paix publique.

IV Impositions et contraintes.

V Participants.

VI Autorités et agents.

VII Gestion.

VIII Contrôle.

IX 1 Aristocratie.

2 Autonomie provinciale.

3 Privilèges universitaires.

4 Intervention supérieure.

U. — L'ÉTAT

I La circonscription et ses divisions.

II Biens et intérêts nationaux.

1 Domaines.

2 Affaires intérieures.

3 Affaires extérieures.

III Service de la paix publique.

1 Cours centrales de justice.

2 Police centrale.

3 Force armée centralisée.

IV Impositions et contraintes.

1 Contributions en service.

2 Contributions en nature.

3 Contributions en argent.

V Participants.

1 Nationaux ou résidents : leurs variétés.

2 Représentation nationale.

3 Loi écrite.

VI Autorités et agents.

1 Souverain.

2 Conseil du souverain.

3 Premier ministre.

4 Fonctionnaires, hauts et bas.

VII Gestion.

1 Mœurs administratives.

2 Mœurs politiques.

3 Capitale.

4 Cour et résidence du souverain.

VIII Contrôle.

1 Garanties internes.

2 Garanties externes.

IX 1 Indépendance nationale

2 Protectorat politique.

V. — L'EXPANSION DE LA RACE

I 1 Essaimage.

2 Émigration organisée.

1 Temporaire. } a À l'intérieur.

2 Périodique. } b À l'étranger.

3 Définitive.

3 Émigration désorganisée.

II 1 Invasion nomade.

2 Colonisation agricole.

3 Colonisation commerciale } a Libre.

3 Colonisation commerciale } b Administrative.

III 1 Établissement en territoire vacant.

1 Avec une race unique.

2 Avec des races mêlées.

3 Avec des races subordonnées.

2 Établissement en territoire peuplé.

X. — L'ÉTRANGER

I 1 Nationaux de passage à l'étranger.

2 Étranger de passage.

II 1 Introduction d'essaims étrangers.

2 Immigration organisée.

a Temporaire.

b Périodique.

c Définitive.

3 Immigration désorganisée.

III Voisinage des races étrangères.

IV Concurrence des races étrangères.

V Annexions.

Y — L'HISTOIRE DE LA RACE

I Origine historique des faits sociaux actuels.

II Résultats des mêmes faits aux diverses époques.

III Variations historiques de la race.

IV Comparaison avec les races locales antérieures.

Z. — LE RANG DE LA RACE

I Rôle actuel de la race dans le monde.

II Rapprochement avec les faits similaires

1 Actuels. } a Chez les peuples étrangers.

2 Passés. } b Chez les peuples étrangers.

III Réformes.

IV Avenir de la race.

### 1° *Utilité fondamentale de la Nomenclature.*

A manipuler chaque jour cet entassement formidable de faits qu'est l'Histoire, M. Seignobos a compris que, de toute nécessité, il faut pour l'étude des Sociétés vivantes ou disparues, « un questionnaire universel que l'on obtiendra en dressant la liste des phénomènes fondamentaux qu'on peut s'attendre à trouver dans la vie de tout homme et de tout peuple » Forcément sommaire, ce questionnaire serait cependant suffisant pour classer la masse de ces faits fondamentaux « en un certain nombre de groupes naturels; .. il leur servirait à tous de cadre de groupement. » Il ajoute que « l'avantage de ce schéma d'ensemble » serait de manifester entre les faits « l'étude des réactions réciproques » qui doit être l'objet des recherches du sociologue et plus encore de l'historien<sup>1</sup>.

Pour résumer tout cela d'une phrase, on arrivera d'après le célèbre professeur de la Sorbonne, à la connaissance vraie des Sociétés, le jour où l'on aura créé *un répertoire général énumérant tous les phénomènes sociaux fondamentaux*, extraits par analyse de la masse submergeante des phénomènes secondaires, et disposés du même coup dans l'ordre qui manifeste le mieux leurs actions et réactions. Comme M. Seignobos est historien, c'est sur l'histoire qu'il compte pour la découverte de ce questionnaire. Il est clair cependant qu'en cette recherche comme en toute autre, on travaillera avec plus de lumière sur le vivant

Dans un ordre d'idées différent, M. Raviart<sup>2</sup> qui cherche à outiller pour la vie des hommes d'action, voudrait codifier « un ensemble de conseils destinés à adapter l'individu aux lois de la Société dans laquelle il est appelé à vivre ». Et pour cela il souhaite qu'« un homme réfléchi sachant observer et analyser », découvre le moyen de retracer par des notations exactes, les phénomènes que présente la vie à l'époque contemporaine et dans le milieu qui nous entoure. La tâche, ajoute-t-il, serait difficile et ardue .. Celui qui voudrait aborder cette étude « se trouverait en présence de faits très nombreux, extrêmement divers et complexes. Ces faits

1. *Introduction aux études historiques* parue sous le double nom Langlois et Seignobos, 1897 ; a lire de la page 181 à la page 279.

2. Raviart, *Comment on devient un homme d'action*, 1911, pages 2 et 3.

comprennent les multiples influences de la race, de la langue, de la constitution familiale, du régime de la propriété, du système économique, des institutions politiques, de la religion, des mœurs, des idées philosophiques et scientifiques, du progrès et de la décadence. Comme ces faits sont intimement mêlés les uns aux autres, comme leurs influences réagissent continuellement entre elles, ce serait une tâche gigantesque que de vouloir démêler ce chaos et en grouper les éléments. Il faudrait, pour l'entreprendre, *un homme de génie, analyste profond, capable de surprendre les lois qui régissent la vie sociale*. Celui qui réussirait nous fournirait un travail extrêmement utile, car il permettrait aux hommes de s'instruire de la vie et de ses conditions, par suite d'adopter la ligne de conduite appropriée à leurs aptitudes et à la situation générale. »

A M. Raviart et à M. Seignobos, nous pouvons apprendre, dit mon ami Philippe Robert, que l'homme de génie auquel ils font appel est déjà né ; que même, hélas ! il est déjà mort ; qu'il s'appelait Henri de Tourville, et que sa Nomenclature des faits sociaux a réalisé, en 1885, il y a vingt-huit ans, tout ce qu'ils désirent. Elle est précisément « le questionnaire universel, le répertoire général », « l'analyse géniale », « qui présente toute la série des faits sociaux fondamentaux », et « permet de saisir, en toute Société, les influences par lesquelles ils agissent et réagissent les uns sur les autres <sup>1</sup> ».

### 2° *Comment la Nomenclature a été composée.*

Ce n'est pas par la puissance de son esprit, par l'envolée de sa pensée au-dessus des faits que de Tourville a constitué sa Nomenclature. Son procédé a été tout autre : plus terre à terre et plus humble, mais bien autrement sûr, bien autrement scientifique.

Essayons d'en donner une idée.

Il commença par analyser à fond un certain nombre de monographies de Le Play, pour en extraire tous les *faits sociaux* qu'il y rencontrerait. Par ce terme, on entend toute donnée sociologique simple et distincte, ou bien toute donnée se référant de près ou de

1. Voir pour tout ceci Philippe Robert, *Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire, et l'antériorité des découvertes de la science sociale*. *Science sociale*, janv. et février 1913. Je ne saurais trop recommander cette brillante et démonstrative étude à tous ceux qu'intéressent les trois sciences indiquées ci-dessus.

loin au concept social d'une part, et à un seul concept social d'autre part. Remarquons d'ailleurs que le mot « fait » doit se prendre ici dans un sens très large, aussi large que celui de fait philosophique ou de fait géographique ailleurs, réellement en dehors du sens le plus courant du mot *fait*; beaucoup de nos faits sont des groupements, et, plus éloignées encore, des entités matérielles ou abstraites, comme le lieu, le travail, la propriété. C'est pourquoi, si la terminologie était à refaire, je préférerais un terme plus extensif: *donnée sociale*, ou mieux *élément social*.

Quoi qu'il en soit de cette observation, Tourville obtint, à chaque monographie, une longue série de ces faits sociaux; et naturellement à chaque fois la série obtenue différait plus ou moins de la précédente. Dans l'une par exemple, les notes relatives au lieu manquaient, il s'agissait d'un ouvrier de grande ville; dans l'autre au contraire, le lieu était minutieusement décrit; ce n'était pourtant que, dans une troisième, en pays de mines, qu'il était question du sous-sol. Ailleurs, l'ouvrier était un urbain locataire: aucune indication de propriété familiale; mais c'était la première fois qu'il était question de salaire. Ici aucune remarque au sujet des conventions matrimoniales; là une note détaillée exposant le système de la polygamie. Dans trois ou quatre monographies, pas d'allusions aux pouvoirs publics; ailleurs des vues très nettes sur la commune, la province ou l'État. De Tourville superposa ensuite toutes ces séries les unes aux autres, de façon à obtenir une série unique très complète. A ce travail d'analyse la plume à la main, il ajouta, à travers l'œuvre du maître, bien des lectures, et si un concept nouveau se présentait, il l'intercalait dans la série type. Il eut d'ailleurs grand soin de viser en tout à l'essentiel, et d'éliminer tout ce qui n'était que d'un intérêt secondaire; ce ne fut pas, disait-il, la partie la plus facile de sa tâche; on peut d'ailleurs lui reprocher d'avoir trop cédé à ce besoin de concision. Au surplus il n'eut pas la prétention d'avoir englobé tous les faits sociaux possibles, mais il crut n'avoir rien omis d'important parmi ceux dont l'observation géniale de Le Play avait ébauché l'étude. En fin de compte, il aboutit à un ensemble dont *toutes les parties* composantes étaient fournies par des monographies et rien que par des monographies, c'est-à-dire *par des observations scientifiques faites antérieurement sur le vivant*.

A cet ensemble dont la matière, une fois ordonnée, constituera

l'essentiel de son « questionnaire universel », il ajouta ici et là des faits d'une autre nature : des éléments visant surtout à la classification, dont la présence à côté des éléments d'analyse, qui vont constituer le fonds de nos cadres, déroute à première vue ; mais d'une part, ils témoignent que le maître a envisagé son œuvre surtout comme une classification ; et d'autre part les constatations qu'ils résument ont une grande utilité pratique ; elles sont en effet de nature à aiguiller l'enquêteur dans des directions très différentes et très caractérisées, dès que, dans son étude, il en a relevé quelque une ; le tableau des espèces du Travail en est un exemple démonstratif

Ce dégagement des faits sociaux est une première partie de la tâche, dans laquelle les facultés inventives de l'opérateur n'intervenaient pas. Mais elles étaient mises à contribution d'un autre côté : du côté du classement qu'il fallait donner à ces faits. La règle que de Tourville s'est imposée, en cette deuxième partie de son travail, est de procéder en tout, du connu à l'inconnu, du simple au composé, du facilement observable au moins facilement observable, du phénomène le plus souvent cause au phénomène le plus souvent effet ; en un mot de disposer les faits sociaux *dans l'ordre de leurs rapports naturels de plus fréquentes et plus apparentes relations*. Et cette règle constante lui a servi à ordonner non seulement les grandes classes de faits entre elles, mais aussi les faits à l'intérieur de chaque classe. Cependant cette règle, il ne la tirait pas entièrement de son fonds ; elle lui était suggérée d'abord par la nature des objets à classer, et la méthode des sciences en général ; et aussi par un certain nombre de classements de détails déjà faits par Le Play, et qui se retrouvaient ici ou là dans ses ouvrages.

Les documents utilisés, je l'ai déjà dit, furent uniquement empruntés aux œuvres de Le Play ; d'abord aux monographies des *Ouvriers Européens* ; aussi au volume *d'Introduction à la méthode*, puis à la *Constitution sociale de l'Angleterre* ; enfin à des passages de ses autres œuvres.

De ce mode de composition, il suit tout d'abord que la Nomenclature des faits sociaux n'est pas du tout le résultat d'une conception a priori plus ou moins puissante, mais le produit, le résidu d'une série d'analyses. C'est donc *une œuvre a posteriori au premier chef, et bien nettement expérimentale*. Tous les facteurs

sociaux qu'elle indique se retrouvent dans des travaux dus à l'observation méthodique, et c'est par une sorte de distillation, leur faisant perdre toute note particulière, qu'ils en ont été extraits. Ce que de Tourville y ajoute, en partie de son fonds, c'est un classement et un ordre nouveaux.

De ce mode de composition, il suit encore (cette fois au point de vue des travaux qui l'utiliseront) que la Nomenclature rendra trois sortes de services :

Elle sera d'abord l'instrument à réduire les faits sociaux, quels qu'ils soient, en leurs éléments les plus simples. Elle est l'analyseur par excellence, ou plutôt l'analyseur tout court. Après avoir été décomposés par son action, les faits sociaux sont dans l'état de simplicité le plus approprié, le plus favorable aux vues de l'esprit, et aux opérations qu'il peut avoir à leur faire subir.

En second lieu, pour ne pas remplacer une confusion par une autre, la Nomenclature triera et classera automatiquement les éléments simples qu'elle vient d'obtenir. L'ordre de classement qu'elle leur assignera sera naturellement celui sur lequel elle est elle-même construite.

En troisième lieu, si l'on se reporte au début de toute monographie, au premier travail qui la commence, il va de soi que la Nomenclature est un excellent guide de l'enquête; c'est à ce moment-là surtout qu'elle fonctionne comme questionnaire universel; elle suggère à l'enquêteur toutes les questions auxquelles il faut des réponses; elle ne lui en laisse omettre aucune qui soit utile, et l'empêche de s'égarer dans celles qui seraient oiseuses.

### 3° *Comment, au moyen de la Nomenclature, on analyse, on classe, on enquête.*

On doit, ce me semble, éprouver maintenant quelque désir d'apprendre, aux différents points de vue que nous avons dit, le manie- ment de la Nomenclature. Il n'en existe malheureusement aucun commentaire complet. On lira néanmoins avec profit les quatorze articles que, dans la revue *la Science sociale*, M. Robert Pinot a consacré à cette partie de la Nomenclature qui est relative à la Vie privée (tableaux-lettres A à O<sup>1</sup>); et mieux encore l'application

1. *Cours de méthode de la Science sociale*, de mars 1891 à août 1893.

pratique qu'il en a faite au Jura Bernois, application calquée sur le plan même de la Nomenclature<sup>1</sup>.

*Le procédé de l'analyse et du classement.* — Mais il est à mon avis un moyen d'initiation plus profitable, et qu'il ne faut, en aucun cas, négliger. A le pratiquer, on creuse d'abord le sens exact de chaque terme, et l'on se familiarise avec la place qu'il occupe dans la série, et avec ses relations les plus apparentes. Chose plus importante peut-être, on apprend du même coup tout le travail de l'analyse sociale. Ce moyen consiste à prendre un document quelconque riche en indications sociologiques, par exemple une monographie de Le Play, et à la mettre sur fiches, en décomposant chaque phrase en ses éléments socialement simples, en ses faits sociaux. On a soin d'ailleurs de noter en haut de chaque fiche la case de la Nomenclature à laquelle se réfère le fait social qu'elle relève : par exemple A III 1 indiquera une note sur les saisons ; G 2 a, une question de fiançailles ; P III une indication relative au service de la paix publique dans la commune, etc.

Voici quelques exemples empruntés au texte de la Monographie de Bousrah (*Ouvriers Européens*, t. II).

De cette phrase, p. 387 : « Dans la bonne saison, les ânes se réunissent au pâturage, et en hiver ils mangent de la paille hachée », j'extrais sept faits sociaux : 1° Les saisons se ramènent à deux principales ; 2° Il y a des herbages spontanés constituant des pâturages ; 3° La famille possède des ânes ; 4° Au moins d'une façon accessoire, elle pratique l'art pastoral ; 5° Elle a des transports à effectuer, puisque l'âne est un animal de bât ; 6° Elle fait de la culture de céréales ; 7° Au moins dans son principal établissement, elle est sédentaire, puisqu'elle peut utiliser en hiver de la paille récoltée à la fin de l'été. — Voici, p. 385, cette autre phrase : « Pour le transport des grains, on emploie des sacs en tissu très solide, fabriqué par les femmes bédouines avec du poil de chèvre et de la laine ». Il en ressort les faits suivants : On cultive des céréales et on les moissonne : on transporte les grains obtenus, donc on a des moyens de transport ; le transport des grains suppose une vente, donc commerce : les sacs employés proviennent d'achats, autre opération commerciale : ces achats sont faits à des Bédouins, relation avec une race étrangère : chez ces derniers, les femmes font du tissage au foyer, industrie acces-

1. Quinze articles de mars 1887 à novembre 1889.

soire et domestique ; ces Bédouins ont des chèvres et des brebis ; et comme c'est la vraie façon de faire vivre les troupeaux dans le pays, ils pratiquent le nomadisme. — P. 394 : « Isolés par petits groupes, dans des villages éloignés les uns des autres, au milieu d'une plaine ouverte aux incursions des Bédouins pillards, les paysans ne peuvent leur résister efficacement en l'absence d'une force publique, et sont réduits à leur abandonner une portion de leur récolte pour préserver le reste ». Dans ce passage, nous trouvons des indications relatives : 1° au lieu : « plaine ouverte » ; 2° à la commune : « villages constituant de petits groupes de population ; 3° à la province englobant des « villages éloignés les uns des autres » ; 4° à l'action très faible du pouvoir central : « en l'absence d'une force publique » ; 5° au voisinage de races étrangères : « incursions de Bédouins pillards » ; 6° à des impôts en nature prélevés par ces mêmes étrangers : « les paysans sont réduits à leur abandonner une portion de leurs récoltes pour préserver le reste » ; 7° à la profession culturelle des victimes : « paysans... récoltes... ». — P. 368, une simple phrase, affirmant que « l'état d'indivision du sol favorise l'établissement du régime de communauté », montre deux faits se référant à deux concepts bien distincts, l'indivision du sol même cultural, et l'existence de la communauté familiale.

Après quelques jours de cette gymnastique qui devient vite attrayante, l'analyse n'a plus guère de secrets pour l'apprenti ès-science sociale. Et il a du même coup appris à classer ses fiches : il le fera mécaniquement, à la fin de son travail, grâce aux indications inscrites en haut de chacune d'elles, mais déjà il sait d'instinct en quel point précis de son tableau va se placer telle ou telle notion ; la Nomenclature lui apparaît comme un vaste casier classeur, dont les quelques centaines de compartiments se coordonnent dans un ordre clair, à partir de quelques idées directrices.

*L'enquête.* — Dès lors, avec le tableau des faits sociaux dans la tête, il peut aborder sans crainte une enquête sur le vivant. Quelque compliquée qu'elle apparaisse de prime abord, elle se simplifiera relativement vite pour lui ; il tient le bout du fil d'Ariane, et les labyrinthes ne lui feront pas peur.

Evidemment il ne pourra jamais recueillir ses faits dans l'ordre de la Nomenclature ; comme pour le botaniste, sa cueillette à lui se fera au gré du hasard et des trouvailles. Un jour, il se renseignera



sur la famille ; le lendemain sur le lieu, puis sur les pouvoirs publics ; plus tard sur le patronage ou la commune ; plus tard encore sur la religion ou l'école. Et c'est trop peu dire : les faits se présenteront à lui dans un désordre plus grand encore, dans la confusion de la vie quotidienne, où il surprendra le milieu à enquêter. N'empêche qu'il aura vite fait, à chaque étape, de répertorier et de classer ses richesses : la Nomenclature en tiendra l'inventaire bien à jour.

*La comparaison généralisatrice.* — A peine scientifique en elle-même, l'enquête a cependant pour toutes les opérations scientifiques qui suivront une importance capitale ; celles-ci en effet ne pourront mettre en œuvre que ce qu'on leur aura fourni. Si l'enquête est incomplète, l'analyse, et plus tard la synthèse et le dégagement de la loi, manqueront des matériaux indispensables.

De plus, est-il besoin de le dire, l'enquête devra porter exactement sur l'objet qu'on se propose d'étudier. On ne recueillera pas les mêmes renseignements pour une étude de famille, de tel ou tel groupement, de la société entière. Et puis dans tous les cas, pour faire œuvre scientifique complète, vous devrez chercher à atteindre non pas un individu-famille, ni un individu-groupement, mais un type de famille, ou d'atelier, d'école, de pays, de commune, etc. La science ne se construit que de notions générales. Une monographie de famille, par exemple, doit, à travers une famille donnée, voir et mettre en lumière toutes les familles de son milieu. Dans ce but, entourez-vous d'abord de renseignements pour que le foyer où vous allez pénétrer soit l'image exacte de tous les autres. Puis, assurez-vous constamment que les réponses qu'on vous y fera sont également vraies pour « toutes les bonnes familles ». Enfin, par des coups de sonde et des ébauches d'enquête à droite et à gauche, contrôlez les renseignements obtenus : s'il le faut, instituez un deuxième ou un troisième interrogatoire complet. En un mot, par des *comparaisons de tous les instants*, assurez-vous d'avoir toujours devant les yeux *la vraie moyenne bien représentative*.

Avant d'avoir achevé sa première enquête, notre étudiant ès-science sociale a reconnu et proclamé que de Tourville nous a doté d'un merveilleux instrument d'étude : à la fois questionnaire-analyseur et classeur. Dans un instant il verra comment on utilise encore cet instrument pour la constitution du type et la recherche des lois.

*La marche générale de l'analyse.* — Dans tous les cas, et quelle que soit l'étude qu'il aborde, notre enquêteur sera amené à passer

en revue toute la série des faits sociaux. S'il vise à l'analyse de la société elle-même, chaque bloc de groupements indiqué par la Nomenclature sera, l'un après l'autre, l'objet direct de ses efforts. Si, plus modeste, il ne vise qu'à une étude de tel ou tel groupement, famille, atelier, commune... état, étranger, etc., il enquêtera directement ce groupement, famille, atelier, commerce, état, étranger. Mais il n'en aura pas moins à passer en revue toute la série des autres groupements de la société, non pour eux-mêmes cette fois, mais pour leurs relations actives et passives avec son objet direct. *Jamais, au grand jamais, une étude, quelle qu'elle soit, ne peut s'isoler ni de la société totale dans l'objectivité des choses, ni de la Nomenclature totale dans leur subjectivité.*

Plus ou moins complètement étudiée selon le cas, dans quelle ordonnance simplificatrice et grandiose, la société apparaîtra toujours à notre monographe!

Voici d'abord la VIE PRIVÉE, où l'objet premier à tous égards est *la Famille ouvrière* que l'on voit successivement dans ses *moyens d'existence* fournis par le lieu, le travail, la propriété, les biens mobiliers, le salaire et l'épargne; puis dans son *organisation*, dans son *mode d'existence*, et aussi dans les *phases de son existence*.

A la famille ouvrière, se superpose l'office du *Patronage*, auquel se relie de proche en proche les professions qui s'éloignent du travail manuel, et qui contribuent à patronner la Race, en s'élevant de degré en degré, dans l'ordre intellectuel. Ce sont les spécialités supérieures, non ouvrières. Elles se partagent en trois groupes: le Commerce, les Cultures intellectuelles et la Religion. Les *Associations libres*, qui comprennent le Voisinage et les Corporations, complètent ce qui regarde la Vie privée.

Il faut alors passer aux faits de la VIE PUBLIQUE, et s'occuper successivement de toutes les *Associations forcées*: la Commune, les Unions de communes, la Cité, le Pays membre de la province, la Province et l'État.

On a ainsi analysé la Race dans tous ses éléments constitutifs.

Et cependant la tâche n'est pas terminée; il reste à étudier cette même Race dans son *Mode d'expansion*, dans ses *Rapports avec l'étranger*, et dans son *Évolution historique*. C'est alors qu'on pourra déterminer son *Classement social*.

Telle est, avec des points de vue différents je le répète, la marche théorique de l'enquête, puis de l'analyse, dans une étude de famille, de groupement, de société.

# LES GRANDES DIVISIONS DE LA NOMENCLATURE

LES VINGT-CINQ GRANDES CLASSES DE FAITS SOCIAUX	
<p><b>I. La Race dans son Territoire National.</b></p> <p><b>La Vie Privée.</b></p> <p style="text-align: center;">(Les Groupements supérieurs à la famille ouvrière.)</p> <p><b>La Vie Publique.</b></p>	<p style="text-align: center;">La Famille Ouvrière. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Patronage. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Associations Libres. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Associations Forcées.</p>
<p style="text-align: center;">Ses Moyens d'Existence fournis par</p> <p style="text-align: center;">Son Organisation. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Son Mode d'Existence. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Ses Phases d'Existence. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Auxiliaires du Patronage.</p> <p style="text-align: center;">Les Corporations. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Commune. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Unions de Communes. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Cité. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Pays-Membre. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Province. . . . .</p> <p style="text-align: center;">L'Etat. . . . .</p>	<p style="text-align: center;">Le Lieu. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Travail. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Propriété. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Biens Mobiliers. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Salaire. . . . .</p> <p style="text-align: center;">L'Épargne. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Commerce. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Cultures Intellectuelles. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Religion. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Voisinage. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Corporations. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Commune. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Unions de Communes. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Cité. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Pays-Membre. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Province. . . . .</p> <p style="text-align: center;">L'Etat. . . . .</p>
<p><b>II. La Race hors de son Territoire National.</b></p> <p><b>III. L'Action de l'Étranger sur la Race.</b></p> <p><b>IV. L'Histoire de la Race.</b></p> <p><b>V. Le Rang de la Race.</b></p>	<p style="text-align: center;">Ses Moyens d'Existence fournis par</p> <p style="text-align: center;">Son Organisation. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Son Mode d'Existence. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Ses Phases d'Existence. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Patronage. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Auxiliaires du Patronage.</p> <p style="text-align: center;">Les Corporations. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Commune. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Les Unions de Communes. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Cité. . . . .</p> <p style="text-align: center;">Le Pays-Membre. . . . .</p> <p style="text-align: center;">La Province. . . . .</p> <p style="text-align: center;">L'Etat. . . . .</p>
<p><b>A. — Le Lieu.</b></p> <p><b>B. — Le Travail.</b></p> <p><b>C. — La Propriété.</b></p> <p><b>D. — Les Biens Mobiliers.</b></p> <p><b>E. — Le Salaire.</b></p> <p><b>F. — L'Épargne.</b></p> <p><b>G. — La Famille Ouvrière.</b></p> <p><b>H. — Le Mode d'Existence.</b></p> <p><b>I. — Les Phases de l'Existence.</b></p> <p><b>J. — Le Patronage.</b></p> <p><b>K. — Le Commerce.</b></p> <p><b>L. — Les Cultures Intellectuelles.</b></p> <p><b>M. — La Religion.</b></p> <p><b>N. — Le Voisinage.</b></p> <p><b>O. — Les Corporations.</b></p> <p><b>P. — La Commune.</b></p> <p><b>Q. — Les Unions de Communes.</b></p> <p><b>R. — La Cité.</b></p> <p><b>S. — Le Pays-Membre.</b></p> <p><b>T. — La Province.</b></p> <p><b>U. — L'Etat.</b></p> <p><b>V. — L'Expansion de la Race.</b></p> <p><b>X. — L'Étranger.</b></p> <p><b>Y. — L'Histoire de la Race.</b></p> <p><b>Z. — Le Rang de la Race.</b></p>	<p><b>A. — Le Lieu.</b></p> <p><b>B. — Le Travail.</b></p> <p><b>C. — La Propriété.</b></p> <p><b>D. — Les Biens Mobiliers.</b></p> <p><b>E. — Le Salaire.</b></p> <p><b>F. — L'Épargne.</b></p> <p><b>G. — La Famille Ouvrière.</b></p> <p><b>H. — Le Mode d'Existence.</b></p> <p><b>I. — Les Phases de l'Existence.</b></p> <p><b>J. — Le Patronage.</b></p> <p><b>K. — Le Commerce.</b></p> <p><b>L. — Les Cultures Intellectuelles.</b></p> <p><b>M. — La Religion.</b></p> <p><b>N. — Le Voisinage.</b></p> <p><b>O. — Les Corporations.</b></p> <p><b>P. — La Commune.</b></p> <p><b>Q. — Les Unions de Communes.</b></p> <p><b>R. — La Cité.</b></p> <p><b>S. — Le Pays-Membre.</b></p> <p><b>T. — La Province.</b></p> <p><b>U. — L'Etat.</b></p> <p><b>V. — L'Expansion de la Race.</b></p> <p><b>X. — L'Étranger.</b></p> <p><b>Y. — L'Histoire de la Race.</b></p> <p><b>Z. — Le Rang de la Race.</b></p>

### III. LA SYNTHÈSE ET LA CLASSIFICATION.

#### 1° *La Synthèse.*

Nous voici maîtres des faits sociaux : ils sont là devant nous, réduits en leurs éléments simples par l'analyse, clairement ordonnés par le classement, et (ceci est capital) bien représentatifs du type moyen, grâce aux comparaisons instituées tout le long de l'enquête. Tout est préparé pour les vues de l'esprit qui vont définitivement faire la science ; ou plutôt la science est déjà faite, tellement sont vives les clartés qui nous imposent maintenant les Types et les Lois.

Par *type*, je propose d'entendre ici un ensemble coordonné de caractères constituant un être social dans sa physionomie propre. C'est en quelque sorte le fait social envisagé à l'état statique ; la loi sera le même fait considéré à l'état dynamique. Le type social trouve son expression dans l'opération qui succède immédiatement à l'analyse, dans la *Synthèse*.

Transportons-nous dans la grande steppe asiatique, au nord de la Mongolie chez les Tartars Khalka. Voici d'après le résumé des faits analysés, classés et présentés non plus dans le désordre des successions quotidiennes, mais dans l'ordre fondamental de la nature, le type de société que nous y rencontrons <sup>1</sup> :

Rendu intransformable par le froid qui laisse trop peu de durée à la bonne saison, le lieu ne produit que de l'herbe, mais de l'herbe succulente et riche ; et aussi de l'herbe sans limites, de l'herbe à perte de vue. Dans la steppe ainsi constituée, circulent de nombreux et vastes troupeaux, en particulier des troupeaux de juments, accessoirement des troupeaux de brebis. Le travail est l'art pastoral nomade. Il incombe surtout aux hommes, et ceux-ci, à surveiller et à conduire les troupeaux, passent à cheval une grande partie de leur vie.

Le sol n'est pas propriété de la famille, mais seulement l'herbe, à partir de l'occupation par les animaux. Le foyer familial est une

1. Cette synthèse, qui représente le type le plus simple de la grande steppe asiatique, n'a été obtenue que d'une façon indirecte, à partir d'analyses sur des types très voisins.

tente. La richesse uniquement mobilière, consiste surtout en troupeaux. Le mobilier meublant est rudimentaire. L'épargne est à peu près inconnue.

La famille, qui groupe toujours des dizaines et souvent des centaines d'individus, est constituée par une réunion de ménages, polygames pour la plupart, ayant beaucoup d'enfants, descendants les uns des autres ou d'un auteur commun, et groupés sous l'autorité d'un ancêtre. Le pouvoir de cet ancêtre, de ce patriarche, est absolu, s'étend sur tous les ménages et se transmet en ligne collatérale du plus âgé au plus âgé. Chacun, pendant toute sa vie, doit tout son travail à la famille providence ; toute sa vie aussi, il est nourri, entretenu, encadré et protégé par elle. L'individu se trouve ainsi fortement plié à l'obéissance et à la passivité.

**La natalité est très forte.**

Passons au mode d'existence. La nourriture se compose à peu près uniquement de laitage sous différentes formes ; les vêtements utilisent la laine des moutons. Le travail ménager, en somme le plus pénible, est surtout fait par les femmes, lesquelles se livrent en outre à divers travaux de fabrication domestique. Les hommes présentent deux traits saillants : ils sont indolents et pacifiques ; dans un autre ordre d'idées, ce sont de très bons cavaliers. On se déplace toute l'année, des pâturages d'été aux pâturages d'hiver.

On peut dire que fils et neveux sont en tutelle jusqu'à la mort. Les difficultés dues aux phases de l'existence sont résolues par la famille et au sein de la famille. Les filles sortent du ménage paternel par coemption pour épouser de préférence un cousin dans la famille, ou aussi un étranger dans une famille voisine.

L'émigration est inconnue ; seulement, si la famille devient trop nombreuse, elle se fragmente par groupes de ménages entiers avec leur descendance.

Le patronage est inexistant. Les cultures intellectuelles se bornent à peu près à la transmission intra-familiale des données ancestrales sur la religion, la morale, l'hygiène, et les arts usuels rudimentaires.

Les relations avec les groupements superposés se limitent à trois : le commerce, ayant pour utilité accessoire de compléter les moyens de subsistance et de se procurer quelques objets manufacturés ; la tribu, véritable propriétaire des régions pâturées, dont le rôle évidemment très important consiste à les défendre et à en assurer la

jouissance aux familles dont elle se compose ; et enfin la nation, organisme supérieur agglomérant en quelques rares circonstances les contingents armés des tribus contre les nations voisines.

Dans ses relations avec les étrangers, la famille est très hospitalière, et d'ailleurs facile à duper quand il s'agit d'affaires d'intérêts.

— Est-il besoin de répéter que ce que l'on vient de lire, c'est un exemple de synthèse consécutive à l'analyse monographique, ayant pour but de fixer un type, ici le type d'une famille-société, et résument pour cela tous les traits caractéristiques, dans l'ordre de meilleure présentation qui est presque toujours celui de la Nomenclature ?

La synthèse a chez nous un rôle plus important qu'en histoire naturelle ; là-bàs elle n'est qu'une recension et un contrôle de l'analyse. Chez nous, elle est d'abord cela ; mais elle est surtout quelque chose de plus éclairant et de plus indispensable ; dans les sciences naturelles, la synthèse de l'être que vous venez de disséquer est faite par la nature elle-même, qui la présente dans un autre exemplaire de cet être. Mais à nous, la nature offre toutes choses dans la confusion et le désordre apparent des successions quotidiennes. Nous n'arrivons à voir l'être qu'en le construisant, non pas certes à notre fantaisie, mais avec les matériaux fournis par l'analyse, triés et coordonnés à la lumière de la science.

La synthèse va en outre dans un instant nous aider à dégager la loi. Auparavant faisons remarquer qu'elle réserve les droits formels de la classification.

## 2. *La Classification.*

Chez nous comme dans toutes les sciences d'êtres réductibles en types, la Classification est un des procédés constitutifs de la méthode. Son rôle ici est de répartir les groupements, et plus généralement les faits sociaux, en classes, genres, espèces et sous-espèces. Elle constitue, par exemple pour la famille, comme je le montrerai plus loin, trois grandes classes : communautaires, semi-particularistes, particularistes. Dans la classe communautaire, elle distingue les genres : communautaires patriarcaux, communautaires post-patriarcaux, communautaires en simple ménage.

Dans le genre communautaires patriarcaux, elle pourra distinguer l'espèce des steppes pastorales, et l'espèce des plaines culturales ; puis des sous-espèces d'après la nature des steppes : riches, pauvres, glacées, et d'après la culture : en sol commun ou en sol approprié privativement.

Il en est, ou il en sera de même, non seulement pour les autres classes de familles, mais aussi pour les autres natures de groupements : atelier, commerce, cultures intellectuelles, etc.

#### IV. LE DÉGAGEMENT DE LA LOI :

LOIS DE CAUSALITÉ, LOIS DE COEXISTENCE.

##### 1. *Les lois de causalité.*

Revenons à notre synthèse ; relisons-la avec attention et réflexion. De cette lecture, et du rapprochement entre ses différentes parties qui en résultent pour l'esprit, jaillissent à chaque ligne une série de relations évidentes de cause à effet, autrement dit, une série de lois causales. Nous enregistrons les principales avec une entière sécurité, tellement le lien logique s'impose. Pour d'autres, quoique dès maintenant la conviction soit ébauchée, on aimera à voir d'autres observations les suggérer de nouveau et les confirmer ; c'est ainsi que se manifeste le rôle préparatoire de la *comparaison*, parfois prolongée, dans le dégagement de la loi.

Voici quelques-unes des lois qui apparaissent ici :

À qui veut vivre des ressources du lieu, la steppe intransformable, et ne pouvant produire que de l'herbe, impose l'art pastoral pur, toute culture étant impossible.

Surtout quand la bonne saison est trop courte pour que les herbes tondues repoussent dans l'année, l'art pastoral exige des déplacements fréquents, c'est-à-dire le nomadisme ; le nomadisme est encore accentué par l'intérêt qu'il y a à gagner, dans la seconde partie de l'été, des herbages moins précoces, c'est-à-dire occupant des plateaux élevés ; et dans le fort de l'hiver les régions les moins froides, ou mieux celles où l'herbe desséchée s'est couchée sous la neige comme en un grenier.

Le nomadisme exige les efforts concertés et intéressés de plusieurs bergers ; il impose donc une communauté de travail.

Nomade toute l'année, le pasteur n'aurait que faire d'une habitation sédentaire : il passe sa vie sous la tente.

Ces déplacements continuels, et l'impossibilité de cultiver, ôtent toute raison d'être et tout intérêt à l'appropriation familiale du sol ; la prise de possession de l'herbe qui vient de pousser importe seule. C'est pourquoi la famille ignore absolument la propriété foncière.

Mais il y a cependant un intérêt de premier ordre à ce que les pâturages communs restent interdits aux étrangers. Aussi sont-ils défendus par un groupement ad hoc des familles, la tribu ; laquelle est le vrai propriétaire des territoires, indivis entre les familles dont elle se compose.

Des herbages riches sous un climat froid suggèrent au choix du pasteur le troupeau de juments, et accessoirement, de brebis.

Les animaux domestiques, dans le cas présent, les juments, sont pour l'homme le seul moyen de tirer parti des ressources du lieu et de les transformer en subsistances par le laitage ; c'est pourquoi le troupeau constitue le principal avoir, et la richesse relative de la famille.

Le mobilier meublant se réduit au strict nécessaire ; c'est une conséquence de l'obligation où l'on est de se déplacer fréquemment.

Vivant au contact des ressources surabondantes du sol et du troupeau, le pasteur ignore la prévoyance et l'épargne.

Le mode d'existence est calqué d'aussi près que possible sur les moyens d'existence. Il emploie naturellement les ressources qu'ils lui fournissent. De plus il le fait sans parcimonie (inutile de redire pourquoi), mais par des procédés et avec un outillage très simples, n'ayant pour les transformer que la main-d'œuvre familiale. Le soin du laitage, la préparations des repas, et les fabrications domestiques incombent aux femmes ; par conséquent celles-ci doivent être assez nombreuses, surtout dans les familles aisées où la besogne croît avec l'aisance. Si les hommes sont de très bons cavaliers, c'est qu'ils passent une grande partie de leur existence à cheval.

Le patronage, ayant pour fonction sociale de mettre des moyens d'existence à la portée des familles qui en manquent, ne se conçoit pas ici ; il n'existe donc pas. Les besoins de la famille au point de vue intellectuel, moral et religieux, comme aussi au point de vue de



l'hygiène et des arts usuels, sont limités à très peu de choses grâce aux facilités de vie, et la science intra-familiale transmise par la tradition y pourvoit. C'est pourquoi les spécialistes dans ces différentes branches de savoir sont inconnus, ou à peu près ; le chef de famille suffit à tout.

Les seuls groupements superposés, dans lesquels on consente à entrer, sont aussi les seuls qui dépassent la suffisance et la prise de la famille ; le commerce, la tribu et la nation correspondent à des besoins extra-familiaux, et l'on se rend très bien compte que c'est là leur unique raison d'être, et que sans cela ils n'existeraient pas.

Enfin nous avons constaté chez les pasteurs de la grande steppe certains traits psychologiques qui dérivent clairement de toute leur formation ; ils sont indolents et pacifiques, parce qu'ils n'ont pas l'habitude des difficultés de la vie, par ce qu'ils n'ont aucune occasion de guerre, par ce qu'en fin de compte, aux hommes et aux choses, il ne leur en coûte pas de céder un peu du leur ; ils sont faciles à duper par ce qu'ils sont eux-mêmes droits et loyaux, rien ne les ayant éveillés à la prudence cauteleuse, ni à l'astuce ; enfin ils sont très accueillants pour les étrangers, par ce que leur hospitalité très simple, la seule dont ils aient l'idée, ne leur coûte rien, et qu'elle apporte une heureuse diversion à la monotonie de leur solitude.

Voilà certes toute une série de relations causales ; et vraiment pour la plupart elles sont manifestes et ne laissent aucune place au doute ! Dans cette société très simple, on se rend d'ailleurs bien compte qu'elles dérivent toutes des conditions de vie très particulières qu'impose ici le lieu, et que, parties d'en bas, elles se propagent de proche en proche à travers tout l'édifice social. On s'en rendrait encore mieux compte, si de la steppe riche on se transportait dans la steppe pauvre de l'Arabie par exemple, ou dans les steppes glacées des Toundras ; toute notre série de lois se modifierait alors dans le même sens, et si l'on peut ainsi parler, dans la même proportion, que le lieu.

## 2. *Les lois de coexistence.*

Mais ne quittons pas la steppe de l'Asie centrale. N'a-t-on pas remarqué qu'aucune de nos lois n'a expliqué, ni même abordé l'organisation familiale ? D'ailleurs, elles ne restent pas moins étran-

gères aux phases de l'existence, qui sont ici entièrement solutionnées par cette même organisation. Serait-ce donc que l'organisation familiale échappe aux lois sociales ? Ce serait désastreux pour la connaissance d'une société où la famille occupe évidemment une si grande place ! Soyons sans crainte pourtant ; car dans la grande steppe, l'organisation familiale répond toujours et partout à notre description, et cette fixité est tout à fait rassurante. Si d'ailleurs, nous recommençons, au sujet de l'organisation de la famille, notre voyage aux toundras et au désert arabique, elle nous présentera ici et là, tout comme notre série de lois causales, des modifications parallèles aux modifications du lieu et des conditions générales de la vie.

Examinons donc de plus près l'organisation de la famille dans notre grande steppe. Elle présente deux traits fondamentaux et très accusés : 1° Une discipline éducative très prenante qui auréole de majesté la tête du patriarche, et courbe devant lui tous les autres membres de la famille sans exception ; 2° une natalité nombreuse qui multiplie les enfants dans chaque ménage, et en faveur de laquelle a été justement organisée la polygamie. Sur ce dernier point il est vrai, l'auteur de la monographie objectera que la polygamie est imposée ici par un besoin spécial de main-d'œuvre féminine ; et d'autres parleront de recherche du plaisir ; mais je réponds que les institutions ne se trompent pas d'adresse à ce point : que, quand l'homme fait une épouse, c'est qu'il veut des enfants, et que pour le surplus, il se contenterait, dans la steppe aussi bien qu'il le fait ailleurs, de servantes ou de maîtresses. Que si l'on objecte encore que la surveillance et la défense des troupeaux supposent une communauté cointéressée fort bien réalisée par la famille, je dirai que cela est vrai, mais qu'il y faudrait plutôt voir un obstacle aux nombreuses naissances, car celles-ci rendent plus fréquentes des fragmentations toujours redoutables.

Ces deux objections levées, la forte discipline éducative que nous rencontrons ici, cette autorité paternelle absolue qui dure jusqu'à la mort du chef et à laquelle on n'a jamais fini d'obéir, cette natalité qui pratique si bien le « croissez et multipliez » de la Genèse, tout cela procède d'un besoin gravé au cœur de l'homme et qui en fait une sorte de créateur : le besoin sublime de transmettre la vie et le verbe, de se perpétuer par le sang et la doctrine, par la pro-

création et par l'éducation. Tout cela trouve sa raison d'être, et son entière explication, dans le concept de famille pris en lui-même. La vraie cause, la cause *efficiente*, de l'organisation patriarcale de la famille telle qu'on la trouve dans la steppe est là, et non ailleurs. Elle n'est évidemment ni dans la constitution du lieu, ni dans l'abondance des moyens de vivre. Ce que ces deux grands faits sociaux apportent, c'est autre chose : c'est la suppression de toute entrave, de toute contrainte ou déformation extérieure ; c'est ce que les philosophes appellent une cause *permissive* : inefficente par elle-même, mais supprimant l'obstacle. Or une pareille cause n'est pas une vraie cause ; quelque nécessaire que soit son rôle, il est purement négatif ; elle n'a rien de commun avec la relation causale, elle n'est même pas le pont par lequel passe cette relation causale.

Entre les phénomènes des moyens ou du mode d'existence d'une part et ceux de l'organisation familiale d'autre part, il n'y a donc pas ici de relation causale. La constance des seconds en face des premiers suppose néanmoins des liens nécessaires, c'est à-dire une loi. Mais cette loi est d'une nature spéciale : c'est une loi de coexistence harmonique, de la même nature que celle qui, dans l'animal, lie, par exemple l'appareil digestif à l'appareil dentaire et à l'organe préhenseur : qui, non seulement les lie entre eux, mais les coordonne et les harmonise.

Les deux grandes sortes de lois qui régissent le monde de la vie physique se retrouvent donc bien clairement dans le monde de la vie sociale : *lois explicatives de causalité* d'une part, *lois harmoniques de coexistence* d'autre part.

La science sociale est donc aussi bien une science de *formes* qu'une science de *phénomènes*, et elle se construit des deux sortes de lois que nous venons d'indiquer.

Cela, je dois le dire, Henri de Tourville ne l'a pas vraiment compris ; il paraît d'ailleurs n'avoir jamais serré de près la notion de la loi sociale ; les termes qu'il affectionnait étaient beaucoup plus vagues ; c'étaient ceux de *dépendance* et d'*action liée*, qui répondent d'ailleurs à nos deux vues. Si donc ici j'ai autant insisté, c'est de mon fonds, et pour montrer telle qu'elle est, sans plus tarder, cette base granitique de la science : la Loi.

### 3. *Opération classique du dégagement de la loi.*

Tout à l'heure, pour la rapidité de ma démonstration, j'ai fait entendre qu'il pouvait suffire au dégagement de la loi d'un coup d'œil sur la synthèse consécutive à l'analyse. Cela n'est que rarement possible : dans les cas ordinaires, il faut recourir à la règle classique du dégagement de la loi, laquelle a moins de simplicité. La voici :

Conférez successivement chacun des faits analysés avec tous les autres faits analysés pris l'un après l'autre, en vous posant cette question : l'un influence-t-il l'autre, ou est-il influencé par l'autre et comment ? Par exemple, tel fait de travail est-il en relation avec tel autre fait du travail et comment ? avec tel fait du lieu et comment ? avec tel fait de la propriété et comment ? avec tel fait de l'organisation familiale et comment ? etc., etc. Il s'agit en d'autres termes, de rechercher toutes les actions et réactions que chaque fait peut avoir sur un quelconque des autres faits distribués par l'analyse entre les diverses divisions de la Nomenclature, depuis la première jusqu'à la dernière ; comme aussi, toutes les coexistences et relations harmoniques établissant partie liée entre ces mêmes faits.

« C'est, ajoute Demolins, un petit jeu de patience ; mais il est plus rapide et beaucoup plus intéressant qu'on ne le croit au premier abord. J'affirme, après une longue expérience, qu'il présente un intérêt incomparable. C'est ce travail qui donne à l'observateur toutes les joies de la découverte ; c'est à ce moment qu'il voit surgir, comme d'elles-mêmes, des lois nouvelles et imprévues, des lois qui projettent tout à coup une lumière éclatante sur les points les plus obscurs de la vie sociale. Ces lois se succèdent parfois comme dans une trainée de poudre, une découverte en amenant une autre, puis une autre <sup>1</sup>. »

Dans bien des cas (je l'ai indiqué tout à l'heure, et c'est le lieu de le rappeler) la loi est simplement entrevue, et reste d'abord à l'état d'hypothèse ; il faut, pour la dégager vraiment, *la comparaison* avec un certain nombre de cas semblables ; et manifestement, cela est plus vrai encore de la loi de coexistence que de la loi de causalité.

1. Edm. Demolins. *Comment on analyse et comment on classe les types sociaux*, (dans *la Science sociale* ; 2<sup>e</sup> série, 1<sup>er</sup> fascicule, p. 69). Je ne sais pourquoi, par un abus évident de terme, Demolins appelle synthèse cette opération du dégagement de la loi.

## V. LES DEUX GRANDS RÉSULTATS :

## LA CONQUÊTE DE L'HISTOIRE ; LA FAMILLE PARTICULARISTE.

Ayant refait l'instrument de la vision, H. de Tourville y vit beaucoup plus clair, comme il était naturel : il saisit mieux les faits et les relations de toutes choses dans le monde social, quelque fût le champ de son étude et l'angle sous lequel il l'abordait.

Même limitée aux faits intra-familiaux, sa monographie était autrement opérante que celle du vieux maître ; elle le devenait bien davantage encore, si l'on y soudait les faits relatifs aux groupements superposés : pour la première fois, on se rendait compte comment tient debout un édifice social. Mettait-on sur fiches telle étude de Le Play, obscure et sans issue, cette étude se transformait ; des lois insoupçonnées en jaillissaient, des conclusions s'imposaient, aussi lumineuses qu'inattendues<sup>1</sup>.

Et il en était ainsi, non seulement pour une observation méthodiquement instituée ou rétablie, mais encore pour n'importe quel document sociologique, quels qu'en fussent le rédacteur et la méthode inspiratrice : pour l'humble description d'un coin de province, aussi bien que pour une savante étude des voies internationales de transports. La science y trouvait des renseignements et des lois que l'auteur avait consignés sans s'en douter.

Naturellement, ce qui était vrai d'un document moderne était vrai d'un document ancien ; et quand, pour une société donnée, les documents s'étagaient dans le temps, les faits successifs manifestaient entre eux des liens dont les lois apparaissaient. Ainsi l'histoire commençait à s'éclairer, quand elle était lue à la lumière de la Nomenclature.

Son domaine ainsi prospecté, H. de Tourville en attaqua l'exploitation de trois manières. D'abord avec Edmond Demolins, qui fut son collaborateur, de 1885 à 1903, il créa la revue *la Science sociale* ; et il en fut dix-neuf ans, jusqu'à sa mort, le directeur scientifique, s'astreignant à lire chaque article en manuscrit, et à remettre sur pied ce qui ne se tenait pas. Or, c'était rude besogne, surtout au début ; car il s'agissait de faire des collaborateurs, en même temps que la science. De son côté, Demolins recrutait des travailleurs et

1. Voir Edmond Demolins, *lieu cité* p. 70-74.

leur mettait l'outil en main. A cela aussi, il fallait un zèle infatigable.

Puis, de Tourville organisa deux cours. Il donna quelques mois à M. Prosper Prieur, et des années à M. Robert Pinot, la tâche de commenter la Nomenclature, d'en faire sortir l'enseignement théorique et aussi les méthodes pratiques ; dur et très méritoire labeur. Un autre cours, hebdomadaire comme le précédent, fut confié à Edmond Demolins, pour vulgariser celles des découvertes de la science qui étaient les plus propres à frapper les esprits et à gagner des adeptes. Du fond de la Normandie où le retenait sa santé, de Tourville fut, ici et là, l'inspirateur et l'âme de chaque leçon ; il en envoyait le canevas ou bien en corrigeait le texte.

#### 1. *La conquête de l'Histoire.*

L'origine des trois races agricoles au point de vue social fut tout d'abord exposée par Demolins avec un vif succès : grâce aux lumières pénétrantes qu'y projetait la méthode, ces problèmes d'origine devenaient passionnants. La voie ainsi tracée, de Tourville donna aux cours des années suivantes un programme tout voisin : l'histoire sociale du peuplement de l'Europe. C'étaient, d'une part, les pasteurs d'Asie, maîtres de la Russie actuelle, et de là s'avancant à travers la plaine allemande jusqu'au Danemark et à la Suède ; ou bien par la vallée du Danube, à travers la Bavière jusqu'aux pays forestiers qui devaient être la Gaule ; les uns et les autres se pliant par étapes successives à la culture pénible des céréales. C'était, d'autre part, le peuplement plus rapide et partant plus ancien, des presqu'îles méditerranéennes par les Pélasges, formés de longue date aux cultures arborescentes, essayant par mer en quête de vallées fruitières, et se transformant ici en Hellènes et là en Romains ; puis, au milieu de cette expansion culturelle en survenait une autre, commerciale cette fois, et due à des Sémites, les Phéniciens. Dans la Méditerranée, dans la vallée du Danube et dans la plaine Germanique, *la conquête du pain quotidien lançait ainsi les peuples sur les grandes routes du monde*, et acheminait chacun d'eux, par des lois d'une simplicité grandiose, vers le stade de civilisation où le voulait sa destinée. C'est là ce qu'Edmond Demolins eut la joie de montrer le premier, devant un auditoire intelligent et enthousiasmé.

Cela se passait de 1886 à 1889. En 1889-90, si j'ai bon souvenir, commença une autre série, non moins novatrice, mais bien plus hardie, faisant d'ailleurs suite à la précédente : l'histoire sociale de ce que l'on appelait alors la famille-souche, née dans les fjords de Norvège, vers le commencement de l'ère chrétienne, se répandant par les invasions sur le nord-ouest de l'Allemagne, les Pays-Bas, le nord de la Gaule et l'Angleterre, et préparant, par des évolutions lentes, d'ailleurs variées au gré des circonstances locales, *les peuples qui allaient devenir les maîtres du monde à partir du XVI<sup>e</sup> siècle*, justement à l'époque où la trompeuse Renaissance marquerait le déclin commençant des influences latines. C'était, en ébauche, l'Histoire de la Formation Particulariste qui devait paraître douze ans plus tard, et qui, entre autres choses, démontra, dans les sociétés et leur histoire, la prédominance de la Vie privée sur la Vie publique : masse solide et imposante, mais péchant par des détails d'érudition, à la grande joie de la Sorbonne, qui devait en profiter pour ne pas comprendre.

Mais qu'était donc cette Formation Particulariste, dont le nom, complètement inconnu, vient de se trouver pour la première fois sous notre plume ? Il faut le savoir sans plus tarder. Laissons donc pour un temps l'Histoire ; nous la retrouverons plus loin. Ce que nous venons d'en dire aura du moins suffi à prendre date au nom d'H. de Tourville.

## 2. La Formation Particulariste.

La conclusion finale de Le Play avait été, nous l'avons vu, que, pour retrouver la Paix et la Stabilité, chaque peuple doit revenir non seulement à la Morale du Décalogue, mais aussi à la pratique des Coutumes nationales et à la tradition des Ancêtres. Il y avait, au fond de cette double affirmation, cette pensée que le mal dont souffrait le monde moderne était surtout intellectuel et moral, et qu'il était dû en majeure partie aux « faux dogmes de 1789 ». C'était vraiment trop laisser de côté un fait moins apparent vers 1830, mais qui maintenant s'imposait de plus en plus à l'attention : le bouleversement total des procédés de travail par la machine à vapeur, et la lutte pour la vie, chaque année plus âpre, qui en est le résultat. Quelque désastreux qu'ait pu être dans ses conséquences, le fameux paradoxe de J.-J. Rousseau « l'homme naît

bon et la société le déprave », paradoxe dont Le Play, en même temps que Darwin, a démontré expérimentalement la fausseté, il fallait bien reconnaître que, dans l'ordre purement matériel, avait surgi un fait aussi formidable que nouveau : le machinisme, qui ébranlait jusque dans leurs fondements certains états sociaux. D'autres sociétés, par contre, s'en accommodaient bien, et justement cette Angleterre, que Le Play avait regardée comme si heureusement construite sur la tradition. La famille-souche, telle que l'avait définie le vieux maître, n'expliquait pas cette prospérité nationale, croissant dans le calme, avec le bouleversement des méthodes de travail. D'autre part, les États-Unis se développaient à pas de géant ; ils donnaient tout à fait tort à Le Play, qui, après les avoir classés dans sa famille instable, avait, en 1875, annoncé leur prochaine décadence <sup>1</sup>. A juger des formations familiales par leurs résultats les plus apparents, Tourville se demandait s'il ne fallait pas rapprocher deux formations morphologiquement très différentes, la famille anglaise et la famille américaine ; et si, par contre, il n'y avait pas lieu de distinguer des réalités très différentes, englobées à tort dans l'unité morphologique de la famille-souche : car il devenait clair que la famille anglaise, sagement mais hardiment novatrice, n'avait que la forme et l'écorce de communes avec les familles uniquement traditionnelles des Pyrénées Centrales et du Jura bernois. C'était un très gros problème : non seulement une transformation de la classification fondamentale, mais un changement de criterium : le criterium psychologique remplaçant le criterium morphologique. Ce problème-là, Tourville se l'était posé depuis des années ; mais bien entendu, c'est à la seule observation des faits qu'il voulait en demander la solution.

C'est alors que, en 1890, dans un voyage qui fait date, M. de Rousiers alla étudier sur place les États-Unis, pendant que d'autres travaux, en particulier ceux de M. Pinot et de M. Butel, serraient de plus près le type montagnard. La conclusion fut dégagée l'année suivante (1891) par H. de Tourville, après étude des documents que rapportait M. de Rousiers. Elle fut très nette et bien révolutionnaire : aux trois types familiaux de Le Play, famille patriarcale, famille souche, famille instable, succéda la classification suivante : famille *patriarcale*, famille *particulariste*, famille *quasi patriarcale* ou *quasi particulariste*, famille *instable*.

1. Lettre préface à Claudio Jannet dans ses *États-Unis contemporains* (Décembre 1875).



Quatre termes au lieu de trois, et sur les quatre deux nouveaux seulement : est-ce là, dira-t-on, ce qui constitue une révolution ?

Quelques années plus tard, M. Pinot a donné la théorie de ce changement et en a montré l'importance. Le Play, dit-il en substance, avait classé les familles par le mode de transmission de l'héritage. C'était là un criterium pris en dehors de la fonction essentielle de la famille, et sans relation directe avec cette fonction, qui est manifestement l'éducation des enfants. Ce criterium avait donc toutes les chances du monde de conduire à des résultats inexacts, et c'est ce qui est arrivé.

Notre savant ami montre ensuite la famille pyrénéenne ou bernoise sacrifiant tout à la perpétuité du foyer, substituant dans ce but l'héritier à toutes les charges du père de famille, imposant le célibat aux puinés, et demandant à ses nombreux émigrants l'envoi de fréquents subsides à l'ainé, « pour que la maison fume ».

Puis à ce type, il oppose la famille anglo-saxonne. « Voyez, dit-il, comme ses moyens d'existence, son milieu social, lui ont donné une autre allure, lui ont appris à élever ses enfants autrement. . . En Angleterre, comme aux États-Unis, on ne dresse pas les enfants à se sacrifier à la permanence du foyer paternel ; on les élève avec l'idée de le quitter bientôt, pour toujours ; on leur montre le Far-West américain, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, comme la terre promise où ils devront s'établir un jour, comme le domaine dont ils s'empareront pour le cultiver et le détenir à jamais. Si l'un des enfants reste au foyer, hérite du domaine ou de l'atelier paternels, c'est tout simplement parce que ce foyer ce domaine, cet atelier, en valent un autre ; s'il était plus avantageux de le lâcher, ce serait vite fait : notre héritier partirait comme les autres. C'est là le phénomène que l'on voit se produire aux États-Unis ; à l'heure actuelle, on liquide très souvent la situation paternelle, tout simplement parce que, la plupart du temps, il y a mieux à faire ailleurs : le Far-West appelle tous les hommes hardis ; ce foyer qu'on abandonne, combien de fois le père lui-même l'a-t-il liquidé dans sa vie ! Quand les États-Unis seront peuplés comme l'Angleterre, alors le foyer et l'atelier paternels en vaudront d'autres, et il se trouvera certainement un héritier pour les prendre.

« En résumé, la famille anglo-saxonne élève ses enfants à regarder au dehors, à ne compter que sur eux-mêmes : chacun pour soi, telle pourrait être sa devise. Elle fait des hommes qui n'ont qu'un

but : être chez eux, se créer un domaine au loin où ils s'établiront ; aussi ses rejetons ont-ils envahi le monde, et le font-ils anglais, que cela nous plaise ou non !...

« En prenant l'éducation donnée aux jeunes générations comme cause déterminante des espèces de la famille, les différents types vont se distribuant d'eux-mêmes en des espèces bien définies :

« La *Famille patriarcale* rend les jeunes générations aptes à demeurer en paix sous l'autorité du chef de famille, les habitude à consacrer tous leurs efforts à la communauté, à dépendre entièrement d'elle. Chez elle, l'individu est annihilé, et entièrement subordonné aux différents groupements de la vie privée.

« La *Famille quasi patriarcale* ou *quasi particulariste* (de Tourville hésitait entre ces deux termes), ainsi nommée pour marquer ses analogies avec les autres espèces, rend les jeunes générations capables des plus grands sacrifices pour la permanence du foyer paternel ; elle met au cœur de ses enfants un tel amour de ce foyer et de la vie fraternelle, qu'ils n'hésitent pas à garder le célibat pour vivre en communauté sous l'autorité de l'héritier ; et quand la nécessité les force à émigrer, ils conservent des liens avec le foyer où ils placent leurs économies pour y revenir un jour. Chez elle, l'initiative de l'individu est un peu développée, mais il reste encore subordonné aux groupements de la vie privée.

« La *Famille particulariste* rend les jeunes générations aptes à se tirer d'affaire toutes seules : elle forme ses enfants à être capables de s'établir définitivement sur un domaine, elle porte à son paroxysme l'initiative privée. Grâce à elle, la valeur de l'individu est amenée à son plus haut degré, il est l'organisateur et le maître de tous les groupements de la vie privée et de la vie publique ; c'est le triomphe du particulier sur l'État.

« La *Famille instable* (de Tourville conservait à regret ce terme, faute de mieux) ne rend les jeunes générations aptes à rien, quand elle ne les rend pas inaptés à tout. Elle élève ses enfants sans savoir développer chez eux le respect de l'autorité et de la tradition, comme le fait la famille patriarcale et la famille quasi patriarcale, sans faire naître chez eux la moindre valeur originale, la moindre idée de se tirer d'affaire tout seuls, comme le fait la famille particulariste. Chez elle, les qualités de subordination et d'initiative sont également absentes ; et l'individu *qui en réalité n'a*

*pas été élevé*, qui n'a été rendu capable de rien, est la proie désignée de l'État<sup>1</sup>. »

Ajoutons un détail omis par M. Pinot : pour échapper à un criterium complètement psychologique, et conserver ici des notes distinctives matérielles, de Tourville spécifiait que l'on reconnaîtrait toujours la famille particulariste à ce que ses enfants sont, à tout le moins, aptes à s'établir en pays neuf sur un domaine isolé, et à l'exploiter par des méthodes culturelles progressives.

## VI. LA COLLABORATION D'EDMOND DEMOLINS.

Des quatre définitions que nous venons de lire, la dernière maltraite, plus que de raison, cette pauvre famille instable, laquelle n'aurait que des défauts. Mais la troisième met en superbe relief le type particulariste, en le détachant vigoureusement des trois autres types, ses voisins.

Elle ne fait d'ailleurs, qu'exprimer cette conclusion, désormais acquise, que la formation familiale supérieure est la formation particulariste. Aussi ne se préoccupe-t-on plus du retour au passé, abandonné d'ailleurs depuis longtemps par de Tourville ; on s'oriente énergiquement vers la conquête de l'avenir par le particularisme. Désormais tous les efforts, théoriques et pratiques, convergent à développer dans l'individu, et surtout dans l'enfant, la valeur individuelle et l'initiative privée, sous toutes les formes.

Avec une audace, une verve, une façon de s'imposer au public dont il était seul capable, Demolins en prit thème pour son magnifique pamphlet : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* qui atteignit près de cinquante mille exemplaires en comptant les traductions en plusieurs langues, et valut à son auteur la réputation mondiale dont il était digne. Discutée et combattue par les intellectuels, la thèse fut adoptée par le public aux prises avec les difficultés grandissantes de la vie. La popularité de l'éducation anglo-saxonne, et d'une façon plus générale l'infiltration des idées anglo-saxonnes dans la mentalité française ont vraiment

1. Robert Pinot. *La Classification des Espèces de la famille* dans *La Science sociale*, 2<sup>e</sup> série, fascic. 1, 1904, p. 61 et suiv. Cet article ne fait qu'en rappeler un autre du même auteur, lequel était de janvier 1894. Malgré cela, on se rendra compte, dans notre quatrième partie, que certaines de ses conceptions ont vieilli à leur tour, depuis 1904.

commencé à Demolins ; elles sont son œuvre, N'oublions pas pourtant la part qui en revient à son initiateur, Henri de Tourville.

On était en 1897, à l'apogée de la collaboration Tourville-Demolins. Depuis des années, ces deux grands esprits, faits de contrastes, se complétaient admirablement. Le premier était la pensée, le second, la parole ; sans Demolins, Tourville eût pensé, mais il n'aurait guère parlé. Sans de Tourville, Demolins eût parlé, mais il aurait moins bien pensé.

Écrivain hors de pair, vulgarisateur d'une clarté pénétrante, apôtre infatigable, Demolins fut en outre, et surtout, un homme d'action de premier ordre. C'est merveille de le voir, aux approches de la cinquantaine, se lancer à corps perdu dans la création si novatrice de l'École des Roches. Certes rien ne l'avait préparé à cette tâche formidable, rien que la volonté d'adapter au milieu français les fortes qualités d'Outre-Manche. Il y risqua sa réputation : elle ne fit que s'accroître ; mais il y usa sa vie. Il eut du moins plusieurs fois la joie de voir ses innovations démarquées, c'est-à-dire adoptées, par l'Université, et celle, plus grande, de lancer dans le monde les prémices de son école : deux générations « bien armées pour la vie <sup>1</sup> ».

Mais revenons à son œuvre scientifique. Tant que vécut de Tourville, Demolins ne fit guère que refléter sa doctrine ; c'est ainsi par exemple que le chapitre capital de *la supériorité des Anglo-Saxons*, celui qui traite de l'éducation nouvelle et dont devaient naître les Roches, est presque tout entier du maître. Trop souvent la pensée de celui-ci n'était pas à la portée du public ; mais elle faisait toujours son chemin, quand elle était passée à travers la vulgarisation ardente et colorée de son collaborateur.

Dès 1891, Demolins avait entamé une campagne, qui était bien à lui, pour l'étude monographique de ces régions naturelles que, le premier, il appela des *pays*. Il en avait trouvé l'idée dans la monographie de Tourville, ou plutôt dans celle de Le Play ; le pays était cette portion du territoire national, une dans ses caractères physiques, qui avait donné naissance à une variété propre de famille ouvrière, laquelle restait la même sur toute sa surface. Il avançait ainsi d'un certain nombre d'années une découverte chère aux Anthropo-géographes et que ceux-ci auraient pu faire dans notre

1. C'est la devise de l'École des Roches.

*Mouvement social*<sup>1</sup>. Ce fut par là qu'il préluda à ses *Français d'aujourd'hui*, cette analyse sociale du territoire de la patrie, ou si l'on veut, cette synthèse de la famille rurale française, qu'Élisée Reclus encourageait de ses éloges<sup>2</sup>.

*Les Français d'aujourd'hui* restèrent malheureusement inachevés. Il en fut de même d'une autre synthèse plus vaste : *Les grandes Routes des Peuples*, dans laquelle un superbe tableau d'ensemble montrait « comment la route crée le type social ». C'était la refonte heureuse de l'histoire sociale du peuplement de l'Europe, et de nombreuses études dues à des collaborateurs de la *Science sociale*.

C'était en même temps, dans la pensée de Demolins, un acheminement vers un vaste projet caressé de tout temps, la classification des sociétés anciennes et modernes. Ce projet le conduisit après la mort de Tourville, en 1905, à une « Classification des Sociétés », généralisation à la fois sociale et géographique<sup>3</sup>.

Toutes les sociétés du monde sont réparties en deux grands groupes : *sociétés à formation communautaire*, *sociétés à formation particulariste*, « suivant que, dans ces sociétés, la communauté tend à primer le particulier, ou bien que le particulier tend à s'affranchir de la communauté ». Chacune de ces deux grandes classes se subdivise en trois genres : la formation communautaire est *stable*, *instable* ou *ébranlée* ; tandis que la formation particulariste est *ébauchée*, *ébranlée* ou *développée*.

Je fais à cette classification trois gros reproches : le premier de vouloir classer des sociétés, alors que, malgré des clartés plus ou moins grandes sur toutes, nous n'en connaissons à fond aucune ; le second d'être à base de famille, quoi qu'on en dise, et de jeter cependant par-dessus bord les quatre grands types familiaux et sociaux admis par de Tourville, lesquels sont dus aux résultats convergents de toutes nos études depuis l'origine, et sont ainsi solidement fondés sur l'observation : le troisième de leur substituer une répartition en deux types seulement, choisis surtout pour les besoins de la cause, et parce qu'un classement partant de quatre divisions fondamentales eût été beaucoup moins souple, et eût présenté des difficultés actuellement inextricables. Aussi la « Classifi-

1. Bulletin alors annexé à la revue *la Science sociale*, nombreux articles.

2. Cité dans Philippe Robert, *le Progrès contemporain etc.*, p. 13.

3. *La Classification sociale* par Edmond Demolins dans *la Science sociale*, 2<sup>e</sup> série, fascic. 10-11, janvier 1905.

cation des Sociétés » n'est-elle, à mon avis, qu'un arrangement habile mais plus ou moins artificiel, et un classement de fortune sans grande valeur objective. L'histoire des sciences est là d'ailleurs pour nous apprendre que les tentatives prématurées de ce genre aboutissent rarement à mieux <sup>1</sup>.

Il faut par contre reconnaître un réel intérêt à une autre tentative d'Edmond Demolins, malheureusement interrompue par la mort : *Le Répertoire des répercussions sociales*<sup>2</sup> ; de ce côté, la science permet dès aujourd'hui une codification assurément très profitable et très éclairante ; l'effort initiateur de Demolins devra être repris et développé. Il y a pourtant, dans le titre même du Répertoire, ce terme de *Répercussion*, trop bien accueilli parce qu'il fait image, mais qui, au fond, ne vaut pas grand'chose. Aucune science, sûre de sa méthode, ne l'emploie ; on ne parle, ce me semble, ni de répercussions physiques ni de répercussions chimiques. Il énerve, et risque de faire oublier la vraie notion de la loi causale ; il porte à la remplacer par un *retentissement* plus ou moins vague, par une *influence* dont on n'apprécie plus ni la vraie nature ni le degré. Puis, ce qui n'est pas moins grave, il ne soupçonne même pas les lois de coexistence, et ne leur laisse aucune place. Pour ces diverses raisons, si par suite de sa commodité, on ne veut pas le supprimer complètement, on devra au moins en restreindre beaucoup l'usage.

C'est en juillet 1907 qu'Edmond Demolins disparut à son tour, n'ayant guère survécu que quatre ans à Henri de Tourville, mort en mars 1903.

Il me faut, en face de sa tombe, dire adieu à mes deux héros, à ceux qui furent l'un et l'autre, à des titres différents, mes maîtres.

1. *La Classification des Sociétés* a pourtant le mérite d'avoir, après quelques modifications, servi de cadre à un ouvrage de valeur dû à M. Léon Poincaré. *La production, le travail et le problème social dans tous les Pays au début du XX<sup>e</sup> siècle*. C'est une synthèse heureuse des résultats les plus généraux de notre science, et en même temps un tableau d'ensemble éclairant sur l'état social actuel de l'humanité. — En feuilletant de nouveau cet ouvrage ces jours-ci, j'étais frappé de tout ce que, dès 1907, il a prévu à propos des événements balkaniques. On y rencontre également des pages intéressantes sur le vaste problème du pan-Américanisme, et sur d'autres questions de premier ordre. Mais ce qu'il faut signaler surtout, c'est le chapitre des conclusions générales, qui établit nettement les termes du problème, — développement de l'esprit d'initiative, d'indépendance et d'activité précoces par la refonte des méthodes d'éducation — qui se pose aujourd'hui devant tous les peuples, et dont la solution décidera de l'avenir de l'humanité.

2. *Science sociale*, novembre-décembre 1907.

J'ai été heureux de revivre quelques heures en leur intimité ; je me rends d'ailleurs cette justice que, pour l'un comme pour l'autre, j'ai voulu commencer, sans parti pris, le jugement impartial de l'histoire. J'ai loué et j'ai blâmé en toute sincérité. Dans la vie de ces deux hommes d'intelligence et de cœur, la simple vérité est assez belle pour exclure toute idée de panégyrique.

A la réflexion, je me rends compte que, malgré mon désir d'être absolument vrai, j'ai été impuissant à mettre dans son plein relief la physionomie d'Henri de Tourville ; tellement sa modestie, dont l'historien sera toujours victime, l'a effacé. Le jour où on lui rendra justice, son nom s'inscrira, dans les fastes de l'humanité, sur la même ligne que celui de Le Play, à peu près comme s'écrivent, l'un en face de l'autre, les noms fameux de Bacon et de Descartes.

(*A suivre*).

PHILIPPE CHAMPAULT.

# LA PHILOSOPHIE SOCIALE DE PIERRE LAVROFF

## SES RAPPORTS AVEC LE MATÉRIALISME HISTORIQUE

(ÉTUDE CRITIQUE<sup>1</sup>)

### V

#### LE CARACTÈRE SOCIAL DU TRAVAIL ET LE RÔLE DES RAPPORTS SOCIAUX

Jusqu'ici, nous n'avons considéré qu'un côté de la question. Notre analyse ne touchait que l'importance de l'instrument dans l'évolution de l'homme. C'est un côté important du matérialisme historique. C'est même ce côté-ci qui en a déterminé le nom. Il s'agit en effet ici *de la matière* qui pousse l'homme aux changements et aux progrès. « En même temps qu'il agit *par ses mouvements* sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre *nature* et développe les *facultés* qui y sommeillent<sup>2</sup>. » C'est la matière de la vie de l'homme, ses mouvements et les instruments matériels qu'il crée qui modifient son esprit, éveillent son intelligence et font de lui l'*homme*, roi de la nature. Mais il est évident que nous avons oublié un côté des plus importants de la vie humaine — c'est le côté social. Or, l'homme hors de la société n'est qu'une pure fiction<sup>3</sup>. Il faut donc combler cette lacune et prendre en considération le côté social du travail humain pour arriver à en déterminer l'importance dans l'évolution de l'humanité. Le problème de l'interprétation historique s'éclairera alors d'un jour nouveau.

Il serait, sans doute, superflu d'insister beaucoup aujourd'hui sur le rôle de la société dans le développement de la civilisation humaine. Toutes les notions humaines sont le produit de la vie

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXV, pp. 129 et 267.

2. Marx, *Capital*, p. 76.

3. « L'homme n'est homme qu'en société », disait Feuerbach, et Marx ajouta : « L'essence réelle de l'homme est l'ensemble des relations humaines. » S. *Notes de Marx sur Feuerbach*; v. la thèse de M. Lévy sur Feuerbach, chap. K. *Marx*.



sociale. A commencer par la notion du moi et du non-moi, du sujet et de l'objet, nous ne saurons pas l'expliquer sans avoir recours à la vie sociale. « L'homme découvrit, par analogie, qu'il existe d'autres êtres vivants, animaux et hommes, semblables à lui et se comportant comme lui. Il dut reconnaître clairement que, pour juger leur conduite, il était obligé de tenir compte des circonstances qu'il ne pouvait immédiatement percevoir par les sens, mais qu'il connaissait par sa propre conscience des circonstances analogues. Alors, bon gré, mal gré, il lui fallut séparer les phénomènes en deux classes. D'une part ceux qui étaient perceptibles pour tous les hommes, d'autre part, ceux qui n'étaient perceptibles que pour un seul. C'était pour lui la solution la plus simple et, du même coup, pratiquement la plus utile. *En même temps* il eut la notion du moi étranger et de son moi propre. Ces deux notions sont inséparables. Celui qui, par un hasard quelconque, grandirait sans avoir de compagnons vivants aurait peine à distinguer ses sensations de ses représentations incomplètes, n'arriverait pas à la notion du moi et n'opposerait pas le moi au monde. Tout ce qui arrive ne serait pour lui qu'une seule chose, mais dès que nous avons saisi la notion du moi nous réussissons facilement à former les abstractions de *psychique* et de *physique*, de sensation personnelle et de sensation étrangère, de représentation personnelle et de représentation étrangère<sup>1</sup>. »

Notre connaissance et nos catégories logiques sont, dans une large mesure, le produit de notre vie sociale<sup>2</sup>. La faculté de faire des abstractions dépend, d'après M. Kautsky, du langage<sup>3</sup>. Or, le langage est un produit purement social. De plus, sans langage et écriture il n'y aurait ni sciences, ni art. « On voit moins au pre-

1. Mach. *La connaissance et l'erreur*. Cf. Bergson. « L'animal ne se présente pas probablement comme nous un acte de la sensation, un monde extérieur bien distinct de lui qui soit la *propriété commune à tous les êtres conscients*. La tendance en vertu de laquelle nous nous figurons nettement cette exteriorité des choses et cette homogénéité de leur milieu est la même qui nous porte à vivre en commun et à parler. Mais à mesure que se réalisent plus complètement les conditions de la vie sociale, à mesure aussi que s'accroît davantage le courant qui entraîne les états de conscience du dedans au dehors, petit à petit les états se transforment en objets et en choses. » *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 104. Il faut remarquer que la vie en société par elle-même ne saurait nous expliquer complètement ces notions, car la vie en société n'est pas propre à l'homme seul. Nous avons déjà vu plus haut que l'emploi des instruments a joué un rôle important dans la formation de ces notions.

2. V. par ex. Durkheim. *Les formes primitives de la vie religieuse*. Introduction. Cf. de même les travaux de M. Baldwin, *La pensée et les choses* et *Mental development*.

3. V. notre citation de M. Kautsky.

mier abord — dit M. Espinas dans son livre : *Les origines de la technologie* — le caractère collectif des connaissances pragmatiques et de la science. Mais il suffit, pour rendre ce caractère manifeste, de rappeler qu'un degré notable d'abstraction ne peut être atteint sans le secours du langage et que la science suppose .. non seulement l'invention mais la pratique généralisée de l'écriture. Le langage écrit transforme les opinions flottantes d'un groupe social qui se civilise en doctrines et croyances plus ou moins coordonnées. Toute ébauche d'une littérature scientifique implique l'unification et la fixation des sentiments et des représentations dans un public donné. L'ensemble des opinions qu'on appelle la Raison est chose collective<sup>1</sup> ». Le travail humain et surtout la technique sont, eux aussi, par excellence, sociaux. « S'il existe quelque chose de social par excellence dans l'activité humaine, c'est la machine. Elle est plus sociale que le langage lui-même », écrit M. Sorel<sup>2</sup>. Quant à l'outil, il est par son trait distinctif social. En effet, le caractère essentiel de l'instrument, cet organe artificiel de l'homme, c'est d'être séparé de l'homme, de pouvoir servir aux autres hommes autant qu'à son créateur, c'est-à-dire, en d'autres termes, d'être social. C'est, en effet, cet instrument qui va déterminer de plus en plus le caractère des relations sociales.

Nous avons vu plus haut que la caractéristique de la vie humaine c'était l'activité consciente, le travail, et que ce travail, par son caractère, peut devenir social. Or l'homme étant un être essentiellement social, le trait caractéristique de la vie humaine est l'activité sociale, le travail social. *L'historien qui a à étudier les changements qui se font jour dans la vie sociale doit aller les chercher dans le travail social*<sup>3</sup>.

Quelle est la forme dans laquelle se manifeste et peut se manifester la vie sociale? Il est clair qu'elle se manifeste dans les rapports qui s'établissent et qui se constituent entre les hommes qui font partie de la société. Or, ces rapports se nouent avant tout dans le travail. « Dans la production de leur vie les hommes agissent non seulement sur la nature, mais aussi les uns sur les autres. Ils ne peuvent pas produire sans s'unir d'une certaine manière pour une action commune et pour un échange réciproque de leurs actions. Pour produire, les hommes entrent en certains rapports et rela-

1. Espinas, *Les origines de la technologie*, p. 10, note 2.

2. Sorel. Art. cité, p. 73.

3. « La vie sociale est essentiellement pratique; c'est là qu'on peut atteindre et saisir l'action simultanée des hommes et des choses. » Lacombe, l. cite.

tions et ce n'est que par l'intermédiaire de ces rapports que l'action des hommes sur la nature que la production a lieu <sup>1</sup>. » Mais, de quoi dépend le caractère de ces rapports? Et pourquoi ces rapports changent-ils et ne restent-ils pas toujours les mêmes? « Suivant le caractère des moyens de production changent certainement les rapports sociaux des producteurs, changent les conditions dans lesquelles ils font échange de leurs produits et dans lesquelles ils prennent part au processus de la production. Avec l'invention des nouvelles armes de guerre, les armes à feu, toute l'organisation intérieure de l'armée a forcément changé; les rapports qui sont à la base de la transformation d'un nombre d'individus en une armée et ceux qui existent entre les armées différentes, tous ces rapports ont dû changer <sup>2</sup>. » Les rapports de production se déterminent ainsi par les instruments de travail, par l'ensemble d'outils et d'« outils à fabriquer les outils » que la société possède. « Ce qui distingue une époque économique d'une autre, c'est moins ce que l'on fabrique que la manière de fabriquer, les moyens de travail par lesquels on fabrique. Les moyens de travail sont les gradomètres du développement du travailleur et les exposants des rapports sociaux dans lesquels il travaille <sup>3</sup>. » Mais du moment que le travail est l'essentiel de l'activité humaine, que l'instrument est la forme la plus importante et la plus caractéristique du travail humain et que les rapports sociaux dépendent des moyens de travail et se déterminent par eux, tous les autres rapports sociaux doivent se déduire, en dernière analyse, de ces rapports de production, ils doivent en dépendre et y trouver leur explication. *C'est ici le second point principal du matérialisme historique.*

Pour vivre, l'homme doit travailler. Pour travailler il fait usage des forces naturelles qu'il possède, il emploie les moyens dont il dispose et qui lui paraissent propres pour réussir. Dans le processus du travail l'homme entre en rapports avec les autres hommes de la même société, et ces rapports se déterminent par le travail même qu'il a à accomplir. « Dans la production sociale de leur vie les hommes contractent certains rapports indépendants

1. Marx, *Lohnarbeit und Kapital*. Je n'ai pas pu trouver l'original allemand ni une traduction française de cette brochure. J'ai été ainsi forcé de traduire de la traduction russe.

2. *Ib.*

3. Marx, *Capital* : v, aussi *La misère de la philosophie* : « Les rapports sociaux sont intimement liés aux forces productives. En acquérant de nouvelles forces productives, les hommes changent leur mode de production, la manière de gagner leur vie : ils changent tous leurs rapports sociaux », p. 433.

de leur volonté<sup>1</sup>, nécessaires, déterminés. Ces rapports de production correspondent à un certain degré du développement de leurs forces productives matérielles. La totalité de ces rapports forme la structure économique de la société, la base réelle sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique et à laquelle répondent des formes sociales déterminées de conscience. ...Le mode de production de la vie matérielle détermine d'une façon générale le procès social, politique et intellectuel de la vie. Ce n'est pas la conscience de l'homme qui détermine son existence, mais, au contraire, c'est son existence qui détermine sa conscience<sup>2</sup>. »

Mais, dira-t-on, comment est-ce possible que les rapports de travail déterminent tous nos rapports multiples et complexes ? Il nous est, à vrai dire, très difficile de saisir la liaison entre les rapports du travail et les autres rapports sociaux, car notre vie sociale est trop compliquée. Les rapports sociaux que les hommes de nos jours ont à nouer sont innombrables. La vie s'est différenciée, compliquée ; parmi les besoins multiples qui nous travaillent aujourd'hui et qui demandent satisfaction il y en a de si variables, de si complexes, que nous sommes souvent disposés à les considérer comme des besoins d'un ordre supérieur, n'ayant rien de commun avec les besoins simples de nourriture, d'habitation, etc.<sup>3</sup>. Dans la vie historique, à travers l'évolution, le droit, la morale, la politique, différentes formes dérivées des rapports sociaux simples et primitifs acquièrent une importance de plus en plus grande dans la vie sociale. Effets des rapports de production déterminés, ils deviennent causes de l'évolution ultérieure et en déterminent, en quelque sorte, la marche. On arrive ainsi à les considérer comme des forces supérieures qui doivent seules déterminer notre vie et notre conduite et la diriger, et c'est ainsi qu'on commence à les opposer à la vie sociale et à ses formes comme quelque chose d'extérieur et de supérieur.

La vie sociale de l'homme primitif était, il est vrai, beaucoup plus simple, les rapports qu'il contractait étaient, évidemment, très restreints, mais il ne les comprenait point et ne pouvait pas s'en rendre compte. Ils s'hypostasiaient donc pour lui, devenaient des

1. Il est évident qu'il s'agit ici pour Marx d'une volonté réfléchie, délibérée, volonté que Schopenhauer appelle volonté intellectuelle.

2. Marx. Préface au livre *Zur Kritik der politischen Oekonomie*. Je cite d'après la traduction de Rémy.

3. Voir Mach, *J. c.* Chapitre: *L'individu dans la nature et dans la société*.

forces extérieures. Ce qui est — est pour l'homme primitif ce qui doit être « Dans l'état social primitif, toute règle d'action, tout usage fait partie d'une sorte de morale diffuse et paraît obligatoire<sup>1</sup>. » « Un usage qui a toujours existé, un procédé de culture ou de construction qui est employé de temps immémorial, une loi, une constitution, que ni cette génération, ni celle qui l'a précédée n'ont vu naître, sont parce qu'ils sont ; ils n'ont pas besoin de raison d'être explicite, ils paraissent aussi *nécessaires*, comme le dit Platon, que l'ordre des saisons et la marche des astres, que les fonctions essentielles propres à chaque être vivant<sup>2</sup>. » Ainsi, les rapports sociaux, une fois contractés, deviennent consacrés par le temps et par la force des choses ; de plus, ils deviennent pour l'homme primitif *sacrés*. Or, ces rapports priment, sans doute, tous les autres qui en découlent. Ce sont eux qui mettent leur marque sur toute la vie. Toutes les productions et toutes les manifestations de l'esprit humain en portent l'empreinte. La manière de voir les choses, de les interpréter et de s'en rendre compte dépend du milieu social et, partant, en dernière analyse, des relations sociales dans lesquelles se trouve l'homme primitif<sup>3</sup>. C'est dans ce milieu social, dans ces rapports sociaux que l'homme puise des matériaux pour ses fantaisies et pour ses chimères. C'est par eux qu'il s'explique les phénomènes de la nature qui frappent son esprit et attirent son attention.

L'homme ne peut jamais se dépasser lui-même. Il ne lui est pas donné de sortir du monde de l'expérience. Ni la pensée, ni l'imagination ne peuvent créer quelque chose de rien. Celle-là organise et coordonne l'expérience et y apporte de l'ordre et de la cohésion, y met de l'uniformité, en un mot, elle nous rend le monde de l'expérience intelligible ; celle-ci, au contraire, erre dans le monde de l'expérience et combine des images qui appartiennent à différents événements de la vie et à différents champs de l'expérience<sup>4</sup>. Mais

1. Espinas, *l. c.*, 36, note.

2. *Ib.*, 334.

3. « De même, dit M. Lévy Bruhl, que le milieu social où ils (les hommes primitifs) vivent est différent du nôtre et précisément parce qu'il est différent, le monde extérieur qu'ils perçoivent diffère aussi de celui que nous percevons... Les primitifs voient avec les mêmes yeux que nous, ils ne perçoivent pas avec le même esprit. On pourrait dire que leurs perceptions sont constituées par un noyau entouré d'une couche plus ou moins épaisse de représentations d'origine sociale. » *Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures*, pp. 37-38.

4. Voir Mach., *l. c.*, chapitre : *Sensation, intuition, imagination* ; V. encore Hume, *Essai sur l'entendement*, p. 47 de la traduction française, F. Alcan, éditeur, Paris, 1911.

toutes les imaginations supposent comme condition préalable et nécessaire la mémoire. C'est à elle qu'elles empruntent des matériaux pour leurs créations. Or, qui dit mémoire, dit, du même coup, expérience. Notre esprit lui-même ne peut être autrement conçu par nous que comme mémoire et, par conséquent, comme produit de l'expérience. Donc, il n'y a rien dans notre esprit et dans notre imagination outre l'expérience. Mais l'homme primitif est porté à attribuer aux choses les mêmes qualités qu'il possède lui-même. Il les personnifie, il les anime pour les comprendre. Non seulement il croit les comprendre, mais il croit aussi être compris par elles. Les choses savent ses pensées, à lui, elles deviennent ses désirs, à lui. Les rapports entre lui et ses semblables lui servent de clef pour découvrir les rapports des choses entre elles-mêmes et pour déchiffrer les rapports qu'elles ont et peuvent avoir avec lui. S'il est vrai que les phénomènes de la nature frappent l'imagination de l'homme primitif, influent sur sa conduite, déterminent ses actions, il n'en reste pas moins évident que c'est la forme sociale de la vie, les rapports sociaux qui lui fournissent la clef pour en dégager la signification. C'est dans le cercle des relations sociales que la pensée de l'homme s'oriente toujours, et elle ne peut pas en sortir<sup>1</sup>.

La première religion, qui fut le premier essai d'embrasser tout le monde de l'expérience d'une seule vue, de rendre compréhensible tout l'ensemble des choses et des événements qui formaient le champ d'observation de l'homme d'alors<sup>2</sup>, fut une sorte de commentaire au texte de la vie et de l'expérience, commentaire pris dans la vie même, dans l'intérieur de l'homme, dans ses sensations et ses aspirations. Tant que l'expérience restait bornée, l'explication que l'homme donnait des phénomènes était naïve, sans portée. Il comprenait la nature aussi bien qu'il comprenait les rapports sociaux. Tout était simple, et pourtant hors de sa portée. « Les premières tentatives d'orientation grossière sont mythologiques, démonologiques et poétiques<sup>3</sup>. » L'expérience s'élargissant et les forces productives s'accroissant, les rapports sociaux subissent

1. V. Jérusalem, *Die Urtheilsfunction*; chap. *Willenselemente im Urtheil*, pp. 93-94.

2. Cf. Höfding, *Philosophie de la religion*. « Pendant son âge d'or la religion satisfait tous les besoins de l'homme, y compris sa soif de connaître; dans de telles époques les idées religieuses fournissent à l'homme une explication du réel dans son ensemble aussi bien que dans ses diverses parties » (p. 5 de la traduction française).

3. Mach., *l. c.*, p. 374.

des modifications importantes. L'explication première ne suffit plus. La religion évolue et cède la place à la science. Mais les principes de la science, les concepts généraux, la philosophie de la science pour ainsi dire, dépendent, eux aussi, dans une large mesure des *relations sociales* et y trouvent leur explication<sup>1</sup>.

Nous n'avons pas besoin pour notre but d'expliquer ici jusqu'à quel point la morale et le droit dépendent de la vie sociale et des rapports sociaux. Cette question a suscité beaucoup de polémiques et a été traitée par des auteurs différents. La question de savoir si la politique est indépendante de l'économie ne peut pas, elle non plus, nous occuper ici. Nous n'avons voulu qu'exposer la théorie de Marx dans ses grandes lignes pour en dégager l'esprit et pour en découvrir l'idée maîtresse.

Nous avons montré quels étaient pour Marx les mobiles de l'histoire. Nous avons distingué deux moments dans la vie de l'homme : d'abord ses rapports avec la nature, son action sur elle et les modifications de sa propre nature qui en résultent et, ensuite, les rapports qui s'établissent involontairement et nécessairement entre les hommes dans ce processus même de leur action et le contre-coup que ces rapports ont sur leur conscience. Au fond ces deux moments sont inséparables et ne font qu'un. Ce qui domine la vie humaine est donc *l'action*, le travail. L'intelligence n'est pas au-dessus de l'action. Elle est née de l'action et en est inséparable. C'est là sa fonction même<sup>2</sup>. Aussi l'histoire se fait-elle par les hommes qui travaillent et qui entrent en rapports entre eux dans

1. « Alors que la théorie de la connaissance, dit Mach, ne possédait qu'une critique moins aiguë, il était naturel de projeter les motifs dans la nature et de les lui attribuer. Dieu et la nature tendent vers l'unité et la beauté, puis vers une régularité et une détermination plus stricte et enfin vers l'épargne et l'économie dans tous les phénomènes, pour obtenir tous les effets avec la moindre dépense. » *Ib.*, 375. Mais les motifs psychologiques résultaient des rapports sociaux. Ce sont donc ces rapports qui servaient de guide dans l'explication de la nature.

Cf. encore l'explication donnée par M. Eucken du pragmatisme : « la lutte pour l'existence économique surtout accapare toutes les forces et fait envisager de plus en plus la vie et l'action au point de vue de l'utilité. Comment dans une telle situation, la science pourrait-elle être encore considérée comme ayant une valeur par elle-même ? On a essayé de développer, en partant de cette tendance pratique une théorie particulière de la connaissance. C'est ce que fait notamment le pragmatisme. » *Les grands courants de la pensée contemporaine*, p. 59.

2. « L'intelligence, nous dit M. Bergson dans un cours inédit professé au Collège de France, est un instinct d'action. Elle s'est développée au cours des siècles en vue de lutter contre certaines difficultés que la nature mettait devant l'homme et elle arrive à les détourner ou à les mater. » Cf. aussi les premières pages de *l'Evolution créatrice*.

le processus du travail. « L'histoire n'est pas autre chose que l'activité des hommes qui poursuivent leurs fins », disait Engels. Ce principe d'action est très accentué dans la philosophie marxiste et il en est un des caractères essentiels. « La doctrine matérialiste selon laquelle les hommes sont le produit des circonstances et de l'éducation et qui veut, par conséquent, que la transformation de la nature humaine soit l'effet d'une transformation des circonstances et de l'éducation, oublie que ce sont précisément les hommes qui changent les circonstances et que l'éducateur doit lui-même être éduqué. Elle en arrive nécessairement à scinder la société en deux parties dont l'une s'élève au-dessus de l'autre. La coïncidence de la modification des circonstances et de l'activité humaine ne peut être saisie et rationnellement comprise que comme pratique révolutionnaire <sup>1</sup>. » Le matérialisme de Marx est avant tout pénétré de l'esprit actif de la pratique et de la vie révolutionnaire. Sa philosophie est née de la pratique et de l'action collective et révolutionnaire, de la lutte des masses <sup>2</sup>.

Mais en citant Marx, nous venons d'introduire une nouvelle qualité de l'action. Nous parlions de l'action révolutionnaire. D'où lui vient ce caractère ? Où en est l'origine ?

« A un certain degré de leur développement les forces productives de la société sont en contradiction avec les rapports de production qui existent alors ou, en termes juridiques, avec les rapports de propriété, au sein desquels ces forces productives s'étaient mues jusqu'alors; ces rapports qui constituaient autrefois les formes de développement des forces productives deviennent des obstacles pour celles-ci. Alors naît une époque de révolution sociale » (Marx, préface au livre *Zur Kritik der politischen Ökonomie*). Les mêmes forces qui ont créé une certaine forme sociale la détruisent. L'action de l'homme sur la nature a créé et crée des forces productives qui déterminent certains rapports sociaux et cette action même en augmentant les forces productives exige la

1. Marx, *Notes sur Feuerbach*. Cité d'après M. Labriola, *K. Marx* (traduction française). Cf. les autres notes, pénétrées du même esprit.

2. « Les idées de Marx et d'Engels sont des vues d'hommes d'action. Elles ont pris par la suite une grande importance doctrinale, mais, originellement, la théorie n'a pas été une théorie de cabinet. Militants, ses créateurs avaient encore autre chose à faire. Le matérialisme historique est une idée surgie de l'action puis projetée dans l'histoire. Cette origine n'est pas pour la disqualifier. » Rauh, *Revue de métaph. et de morale* (1911, I). Voir aussi *Bulletin de la Société française de philosophie*, 1902. Cf. Kautsky, *Ethik; Vorwort*, p. VIII.



destruction des rapports constitués <sup>1</sup>. L'action est donc essentiellement révolutionnaire en tant que créatrice. Mais ici un éclaircissement est nécessaire. Nous parlions des forces productives ; or qu'est-ce que c'est que ces forces productives qui dans leur développement font naître les révolutions ? S'agit-il seulement des forces matérielles, des moyens et des outils ? Mais d'abord, ces forces matérielles par elles-mêmes sont des choses inanimées, mortes, qui ne peuvent rien créer. Ce sont plutôt des *puissances* que de vraies forces. On peut, il est vrai, les animer, leur insuffler un esprit de vie et de mouvement, mais elles ne s'animent que par les agents humains, qui s'en servent, qui les mettent en mouvement par leur énergie, par leur action, par leur travail. Et ce n'est pas encore tout. Ces agents humains ne sont pas des hommes en général, des hommes abstraits. Si vous prenez un sauvage d'Afrique, par exemple, et que vous le mettiez en face de notre production capitaliste avec ses machines et son outillage compliqué, produira-t-il les mêmes objets que le travailleur européen de nos jours ? Point du tout ; il ne saura pas s'en servir, et il n'arrivera à rien faire. Les agents humains qui font la partie la plus importante des forces productives, ce sont des hommes, nés dans de certaines conditions sociales, possédant de certaines habitudes, un savoir-faire déterminé, bref, des hommes d'un certain milieu social et historique. Ces hommes ont des besoins déterminés et des manières de penser et de vivre déterminées. Ils ont évolué avec la production, se sont moulés, en quelque façon, sur elle et marchent de pair avec elle. Ils se modifient et se transforment avec elle <sup>2</sup>.

Les forces productives ne sont donc pas les forces matérielles seules ; elles embrassent : 1<sup>o</sup> « les forces subjuguées, les terres nouvelles conquises et découvertes ; 2<sup>o</sup> les agents artificiels, les machines, les agents chimiques, les voies de communication ; 3<sup>o</sup> les agents humains, les populations qui ont pullulé pour vivre de cette abondance et mettre en œuvre ses outils <sup>3</sup> ». Et, ajoutons-nous, les agents sociaux qui se manifestent dans les habitudes, dans le

1. « Il y a un mouvement continu d'accroissement dans les forces productives, de destruction dans les rapports sociaux, de formation dans les idées ; il n'y a d'immuable que l'abstraction du mouvement. Mors immortalis. » Marx. *Misère de la philosophie*, p. 160.

2. Cf. Introduction d'Engels au pamphlet de Marx, *La lutte de classes en France en 1848-1850*.

3. Andler. *Commentaire au Manifeste communiste*, p. 97.

savoir-faire, dans les formes politiques, dans les acquisitions culturelles, dans l'éducation morale, etc., etc.<sup>1</sup>. « De tous les instruments de production le plus grand pouvoir productif, c'est la classe révolutionnaire elle-même. L'organisation des éléments révolutionnaires comme classe suppose l'existence de toutes les forces productives qui pouvaient s'engendrer dans le sein de la société ancienne<sup>2</sup>. » La contradiction entre les forces productives et les rapports sociaux se manifeste surtout dans la contradiction des intérêts conscients des classes de la société. C'est cette contradiction qui importe. Les crises, l'anarchie dans la production n'ont d'importance qu'en tant qu'elles déterminent une désorganisation dans la société, engendrent des souffrances et causent des révoltes. « Une crise, c'est le déchaînement d'une épidémie sociale que tous les âges antérieurs eussent jugée insensée<sup>3</sup> ».

Nous avons ainsi établi que l'*action* de l'homme sur la nature, engendrant les rapports sociaux et les détruisant donne naissance à la lutte des classes. C'est une des formes de l'activité humaine, collective et consciente. C'est dans cette lutte que les mobiles de l'histoire prennent une forme consciente et se constituent comme tels<sup>4</sup>. L'histoire humaine est l'histoire des luttes des classes. C'est dans cette lutte que de nouvelles formes sociales se créent. C'est ici que la vie sociale naît, croît, se condense et trouve son expression la plus complète et la plus achevée.

## VI

### LA PHILOSOPHIE DE MARX ET CELLE DE LAVROFF.

La philosophie de Marx est la philosophie de la vie sociale globale. Toute la vie dans ses manifestations différentes forme un tout global et indivisible ; un processus, un et compliqué. Tout est cause et effet en même temps, quand nous observons la vie dans sa

1. « La force de travail renferme donc... un élément moral et historique ». Marx *Capital*, p. 73. Nous restons donc fidèle dans notre interprétation à la pensée de Marx.

2. Marx : *Misère de la philosophie*, p. 250.

3. *Manifeste communiste*, p. 29.

4. Nous ne pouvons pas développer ici avec plus de détails le rôle de la lutte des classes dans la théorie historique de Marx. Pour notre but, il nous suffit de le constater.

totalité. Mais pour la comprendre il faut la scinder, la diviser en parties différentes. Ce sont les opinions qui gouvernent le monde et déterminent la vie sociale, à ne considérer qu'un côté de la vie, le côté intelligence, pensée. Ce seront, au contraire, les instincts, les passions, les désirs qui poussent à l'action, qui formeront le contenu de la vie sociale et en détermineront la marche, si l'on ne prend que le côté volonté, désir, effort. Mais quand on s'attache à observer la synthèse de ces deux côtés, intelligence et volonté, on vient à l'*action consciente* qui en est la traduction. L'action suppose les deux moments; l'intelligence et la volonté s'extériorisent en elle. *L'action consciente est la matérialisation de la pensée et de la volonté; la forme sociale en est le travail.* La philosophie marxiste est donc la philosophie de l'*action sociale*<sup>1</sup>. Cette philosophie est née dans la lutte d'une classe révolutionnaire en voie de devenir. Elle en porte la marque, elle en est l'expression. En variant un peu la phrase de Marx on peut dire que pour cette philosophie il s'agit non seulement de *comprendre* le monde mais de le *changer*<sup>2</sup>.

Quelle est l'idée maîtresse de la théorie historique de Lavroff?

Nous croyons rester fidèle à l'esprit de cette théorie en affirmant que malgré ses convictions démocratiques et son idéal socialiste Lavroff est resté dans le fond un aristocrate intellectuel et un individualiste convaincu. Son aristocratism fut un aristocratism intellectuel et moral. Lavroff ne méprise pas la masse. Il ne veut pas considérer les foules comme des marchepieds pour l'élite intellectuelle qui s'élève grâce à elles à des hauteurs infinies de la pensée et de la création artistique. Au contraire, il est con-

1. V. les *Thèses de Marx sur Feuerbach*, où ce caractère de la philosophie marxiste est bien accentué. « L'essence des choses, écrit M. Levy dans sa thèse sur la philosophie de Feuerbach, est à ses yeux, l'activité. La pensée humaine ne peut saisir que les lois de cette activité et la seule manière que nous ayons de prouver que notre pensée a atteint la vérité c'est de montrer que cette pensée nous procure le moyen d'intervenir avec efficacité dans la pratique. Si nous avons la puissance d'agir, de collaborer à l'œuvre qu'élabore l'activité des choses, c'est donc que la pensée nous a donné le secret de la réalité. Pour démontrer qu'on a la bonne clef il n'y a pas à discuter, il n'y a qu'à ouvrir », p. 292. C'est la même preuve qu'Engels donne de la réalité des choses, telle que nous les connaissons, dans son objection aux agnosticiens : *The proof of the pudding is in the eating*. V. *Devenir social*, 1898, *Lettres d'Engels*, V, aussi le *Feuerbach d'Engels, Ere nouvelle* 1894, mai et août, p. 432.

Cf. Kautsky, *Ethik und materialistische Geschichtsauffassung*. « La valeur de la conception matérialiste de l'histoire consiste non seulement en ce qu'elle nous permet d'expliquer mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'histoire, mais aussi en ce qu'elle nous permet de la faire mieux que jusqu'ici. Et ceci a pour nous encore plus d'importance. » *Vorwort*, p. VIII.

vaincu que cette minorité doit se donner corps et âme à l'œuvre d'affranchissement des masses. Il y trouve même la raison d'être de son existence. Mais pour lui la masse n'est pas une force créatrice dans la vie et dans l'histoire. Elle reste inerte ; elle est à la merci de cette minorité qui forme le vrai mobile de l'histoire, qui, seule, fait de la société des hommes une société *humaine* [et qui élève l'humanité de l'état zoologique et préhistorique où elle se trouvait.

Cette idée générale du rôle de la minorité lui a été dictée par la vie russe de son époque, c'est-à-dire, par la vie russe des années 60-70. La masse inerte et obscure de paysans n'a pas donné un exemple d'activité collective consciente. La force de solidarité que l'on y observait était, en effet, une force de conservation et de stabilité sociale. La réforme des années 60 (l'abolition du servage) fut une réforme « d'en haut ». Ce sont les intellectuels qui y ont travaillé, qui ont consacré leurs forces intellectuelles et morales et leurs talents pour la faire aboutir. Lavroff se trouvait de fait en face de trois groupes sociaux qui formaient la société russe. L'élite, les personnalités à la pensée critique et aux convictions morales d'une part ; la grande masse de paysans aux notions vagues et obscures avec ses intérêts matériels et terre-à-terre et ses souffrances, « les déshérités de la civilisation », d'autre part ». Il y avait encore en troisième lieu ces « sauvages civilisés », tous ces bureaucrates et tous ces réacteurs sociaux qui ne pensaient qu'à leurs plaisirs et aux jouissances de la vie matérielle.

Cette conviction une fois formée, Lavroff en fit le point de départ de toute sa théorie historique. Tout le champ de l'activité humaine se vide pour lui de la *pensée* vivifiante et devient *culture* morte qui attend que la pensée vienne la féconder et la transformer. La conscience sociale, la pensée, n'est pas pour lui l'orientation des hommes dans leur *action*, il ne la voit pas poindre de l'action et s'y adapter. Il ne voit pas non plus le caractère social de la pensée. Toute l'*activité humaine* — la technique, le langage, les formes sociales de famille, de groupe, etc. — forme ainsi pour lui le domaine de la *culture*. La pensée est un épiphénomène, quelque chose d'extérieur à l'action qui vient après coup pour l'animer et pour la rendre consciente, raisonnable. Aussi dans la société y a-t-il un groupe à part dans lequel cette pensée se matérialise et s'incorpore. Sans elle et en dehors d'elle, pas d'histoire, pas de vie

historique. Le mobile de l'histoire c'est la pensée critique, ce sont *les individus à la pensée critique*<sup>1</sup>.

La philosophie de Lavroff est issue de la réalité russe, où un petit groupe d'intellectuels ont voulu créer un idéal et le réaliser dans la vie, ayant devant eux une masse passive, asservie aux coutumes et aux traditions. C'est la philosophie de la pensée réfléchie, subjective, séparée de la vie, de l'action, pensée qui se divinise, s'attribue une existence à part, une force réelle supérieure.

## VII

### LA THÉORIE LAVROVIENNE DE LA RÉVOLUTION RUSSE.

Nous savons bien que Lavroff a accepté sans réserves la théorie de Marx de l'évolution capitaliste. Il a même essayé de faire sienne la théorie de la lutte des classes. En effet, l'influence du marxisme se fait bien sentir dans les œuvres de Lavroff<sup>2</sup>. Mais il est clair qu'il lui a été impossible de concilier sa théorie avec le marxisme, dont l'esprit est rebelle à une théorie « intellectualiste » comme celle de Lavroff, et il n'est jamais, en effet, venu à bout de cette difficulté. On voit ainsi toujours dans ses œuvres deux conceptions se manifester et lutter entre elles. Cependant sa propre conception l'emporte presque toujours. Pour mettre en accord ses vues historiques avec la conception marxiste du socialisme il a, par exemple, recours à la théorie des possibilités historiques et invite le hasard heureux à expliquer la marche historique.

1. Il faut noter que les termes que Lavroff emploie sont généralement trop vagues et n'ont pas de contenu déterminé. Ainsi le terme culture embrasse-t-il toutes les formes de la vie sociale considérées comme statiques, immobiles. Le terme pensée doit rester vide de tout contenu. C'est quelque chose qui fait changer les formes, qui les transforme. Le changement des formes est ainsi l'effet de la pensée. Mais, en réalité, il n'y a pas de formes statiques, quand on considère la vie et les formes sociales comme un processus continu, comme un devenir. Quand nous nous appliquons à étudier les formes de la vie, à comprendre le processus, nous sommes forcés d'en prendre des moments différents, de les fixer et de les regarder comme statiques. Les changements qui se font lentement et continuellement échappent à notre observation, et cela nous permet de saisir les choses et de les fixer. Or, s'il en est ainsi, il ne faut pas séparer le moment statique du moment dynamique et en faire deux choses tout à fait différentes. Prenons, par exemple, la langue. Elle fait partie de la culture, mais elle n'est pas possible sans pensée. Elle est stable, mais elle change toujours. C'est un processus dont nous ne voyons pas toutes les étapes.

2. Il suffit, par exemple, de comparer les derniers chapitres des *Lettres historiques* avec les premiers pour s'en convaincre. Les derniers chapitres furent écrits une vingtaine d'années plus tard que les premiers.

Deux cas se présentent, nous apprend l'auteur, dans l'histoire au moment d'une transformation sociale. Chez certains peuples, à une certaine phase de leur évolution, « les intérêts, les passions, les convictions collectives, évoluant normalement sous l'influence des conditions économiques et politiques, déterminent d'une manière presque automatique la marche des événements ». Les intellectuels, les vraies forces motrices de l'évolution, ne font alors qu'exprimer « le plus clairement et le plus consciemment la voie que suit fatalement la société. La marche des événements aurait été la même, si au lieu de tels ou tels individus il y en avait eu d'autres<sup>1</sup> ». C'est le cas du mouvement socialiste européen. Ce socialisme, que Lavroff appelait « socialisme ouvrier », est l'idéal auquel aboutit aussi chaque « individu développé » qui a élaboré ses convictions sociales et morales. « Le socialisme est la phase la plus haute de la lutte pour l'existence. Les phénomènes de solidarité instinctive et de solidarité consciente entre les membres d'un groupe l'ont préparé. Son histoire a commencé, dès que les premiers faits de solidarité consciente au nom d'une idée générale, d'un idéal moral, se sont fait jour. Il est devenu une possibilité pratique, du moment que la concurrence bourgeoise a détruit tous les principes de solidarité consciente des temps passés... et qu'elle a réduit tous les rapports entre les hommes à la lutte économique. Il est devenu une force historique, du moment qu'il a trouvé dans la classe prolétarienne de tous les pays l'élément de solidarité de l'humanité à venir..., capable de devenir la base de l'union universelle consciente et du développement de l'individu<sup>2</sup>. » Ce socialisme, il le propage dans sa revue *En avant*, qu'il a rédigée dans les années 70. Il y développe la théorie de Marx dans tous ses détails. Il fait même sien le principe que l'affranchissement de la classe ouvrière ne peut être que l'œuvre de cette classe elle-même. « La force motrice du socialisme ouvrier n'a pu être que la classe ouvrière, et cela seulement à l'époque où cette classe a été assez préparée par le processus fatal de la production capitaliste<sup>3</sup>. » Le

1. V. *Quelques survivances.*

2. *Les Propagandistes à travers le peuple* (c'est un article où Lavroff expose les idées qu'il a développées dans la revue : *En Avant*).

3. *Ib.* Il faut noter que Marx n'a pas compris le processus capitaliste comme fatal. Il sera intéressant de citer encore un passage où la conception lavrovienne du socialisme est très bien mise en relief : « Le socialisme n'a pu entrer dans ce rôle historique (le rôle du mouvement d'affranchissement) que dans des conditions déterminées.

socialisme européen est donc l'effet de l'évolution capitaliste. La réalisation de l'idéal socialiste résultera de la lutte du prolétariat pour son affranchissement.

Mais, si en Europe la marche des événements a préparé le socialisme, le cas en présence duquel nous nous trouvons en Europe n'est pas le seul cas possible. « Il y a d'autres cas, où le rôle des intellectuels est beaucoup plus important. Ni le passé, ni le présent n'ont préparé les conditions économiques nécessaires pour une transformation. La question du jour s'incarne alors dans une idée poussant à une action déterminée. Les adeptes de cette idée deviennent les organes nécessaires du mouvement historique. C'est par leur intermédiaire inévitable qu'agit le déterminisme de l'histoire <sup>1</sup>. » Le mouvement prend alors la forme d'un mouvement d'idées et se concentre dans un petit groupe d'intellectuels « pour devenir plus tard une force sociale ». La personnalité de ces intellectuels, leur caractère particulier est alors d'une importance capitale pour le mouvement en question. « Le déterminisme historique et l'influence des conditions économiques et politiques sur tous les phénomènes gardent dans ce cas pour l'historien leur rôle déterminant, comme ils le gardent toujours, mais il constate qu'alors ces mobiles fondamentaux prennent une forme particulière <sup>2</sup>. » Tel est le cas du mouvement socialiste-révolutionnaire russe. Ce sont les intellectuels qui y préparent la révolution sociale. Tandis qu'en Europe il y a un prolétariat préparé par l'évolution économique et politique pour les idées socialistes, en Russie il n'y a qu'un petit groupe d'intellectuels capables de se pénétrer de l'esprit socialiste. Le socialisme ne peut être qu'une force morale. La marche du mouvement révolutionnaire dépend donc beaucoup des intellectuels. « Je me permets de croire que le succès et surtout le succès *rapide* du mouvement socialiste-révolutionnaire actuel dépend dans une large mesure de la force morale des individus qui font partie de l'union révolutionnaire <sup>3</sup>. »

Il fut d'abord le résultat de la claire conscience des ouvriers de leurs intérêts de classe. Il fut ensuite l'idéal moral qui, seul, a été capable de répondre aux exigences de la justice, vu le développement actuel des intellectuels. Il fut enfin le résultat de la phase fatale de l'histoire économique et politique des nations civilisées, préparée fatalement par les ennemis du socialisme eux-mêmes. Comme résultat de ces trois forces historiques puissantes, le socialisme ne peut pas ne pas triompher. » *Ibid.*, p. 289.

1. *Quelques survivances*. Il n'est pas assez clair de quel déterminisme il s'agit ici.

2. *Ib.* Voir aussi *Problèmes*, p. 109, où l'auteur s'efforce à démontrer que le capitalisme n'est pas la condition préalable nécessaire du socialisme.

3. *Les propagandistes à travers le peuple*.

Mais alors une question importante se pose, à savoir quel est le rôle du peuple dans cette révolution. Les paysans sont ils préparés pour le socialisme? Notre auteur pensait avec les autres rédacteurs de la revue *En avant*, que le peuple avec ses traditions, d'un côté, et la jeunesse révolutionnaire, de l'autre, formaient la base pour la révolution sociale. Le peuple « a conservé le seul élément véritable de vie politique qui eût existé en Russie, il a conservé même à l'état de servage la solidarité et le « self-gouvernement » du « mir », unité vivante de la petite commune agraire, unité vivante de l'« artel » ouvrier<sup>1</sup> ». Mais cette solidarité existe à l'état primitif. A côté d'elle existe la concurrence entre les paysans affamés. Le rôle des intellectuels et de la jeunesse est d'éclairer la conscience du peuple, d'y apporter la lumière du socialisme ouvrier contemporain, de féconder par la pensée le communisme instinctif et la solidarité primitive des paysans<sup>2</sup>.

Mais quelle doit être la révolution que les intellectuels vont préparer en Russie? Évidemment cette révolution doit être une révolution sociale. Lavroff considérait même comme nuisible une révolution politique, car elle aurait préparé le terrain en Russie à l'exploitation capitaliste<sup>3</sup>. Elle doit être économique et populaire. Dès lors il faut tâcher de brûler les étapes qu'a franchies successivement l'Europe occidentale. Il se base sur les idées développées par Marx dans l'introduction à la critique de la Philosophie du droit de Hegel et il trouve une analogie entre les conditions politiques et sociales de la Prusse des années 40 et celles de la Russie des années 70. Il s'attache à démontrer que la Russie doit passer à la production collectiviste, de même que Marx l'a demandé pour la Prusse en 1844<sup>4</sup>. Mais la leçon que la vie avait donnée à Marx n'a pas profité à Lavroff. Il se souciait peu de l'évolution des forces productives en Russie et de leur état à l'époque en question. Marx affirmait dans ses œuvres postérieures à l'*Introduction* qu'« un état social ne meurt jamais avant que ne soient développées en lui toutes les

1. *Ib.* L'*artel* est une certaine forme de coopération des artisans.

2. Il faut remarquer que Lavroff ne s'est pas beaucoup occupé de la question du rôle du « mir » et des « artels ». Pour lui ce n'était que des questions de second ordre.

3. Je parle du point de vue de Lavroff des années 70.

4. V. la préface de Lavroff à la traduction russe de l'*Introduction à la critique de la philosophie du droit* de Marx. Dans la notice bibliographique qui précède la traduction française des *Lettres historiques* (notice assez complète d'ailleurs), cette préface fait défaut.



forces productives qu'il pouvait renfermer. De nouveaux rapports de production supérieurs aux anciens ne prennent pas leur place avant que leurs raisons d'être matérielles ne se soient développées au sein de la vieille société. L'humanité ne se pose jamais que des énigmes qu'elle peut résoudre, car, à mieux considérer les choses, on s'apercevra que l'énigme n'est proposée que quand les conditions matérielles de sa résolution existent déjà ou tout au moins, se trouvent en cours de formation<sup>1</sup>. » Cela, Marx ne l'a-t-il pas écrit en 1859 ? Mais nous ne nous étonnons point que Lavroff reprenne les erreurs du Marx de 1844, car il lui était impossible de comprendre les idées claires et précises du Marx de 1859. En effet le passage que nous venons de citer forme une part essentielle de la conception historique de Marx, — laquelle est tout à fait opposée à la conception lavrovienne.

Il faut dire qu'au fond toutes les questions de l'évolution capitaliste en Russie, du rôle du « mir », etc., n'étaient pour lui que des questions vides<sup>2</sup>. Pourvu que la minorité intellectuelle ait élaboré un idéal socialiste et qu'elle le propage dans le peuple, l'ordre social désiré surgira comme *deus ex machina*, la réalité se pliera et se conformera à l'idéal élaboré. L'important c'était donc l'élaboration d'un idéal. Cet idéal, c'était l'idéal du socialisme ouvrier, du socialisme contemporain. La vie de Lavroff dans les centres du mouvement ouvrier contemporain, sa connaissance de l'« Internationale » ont contribué à l'euro péisation, pour ainsi dire, de son idéal, mais il n'a pas pu s'approprier la méthode marxiste, et il lui a été impossible de faire sienne la théorie historique de Marx<sup>3</sup>.

L. A. TCHESKIS.

1. Marx. Préface à *Zur Kritik*.

2. V. *Messenger européen* de novembre 1910, article cité.

3. Dans notre étude nous avons laissé de côté la conception purement philosophique de Lavroff. C'est que la conception sociologique reflète d'une manière complète son milieu historique et montre assez clairement le rapport entre les idées de Lavroff et celles de Marx. Nous ne nous sommes pas arrêté sur son point de vue dans la résolution du problème de la liberté et de la nécessité, parce que nous aurons à nous occuper longuement de ce problème ailleurs. Il y a encore d'autres points de la conception générale de Lavroff que nous n'avons pu qu'effleurer. Nous nous permettons tout de même de penser que la différence entre le point de vue de Marx et celui de Lavroff a été mise en clarté d'une manière suffisante.

# LES ÉTUDES HISTORIQUES

## EN SUISSE

Je crois bien que, toute proportion gardée, il n'est aucun pays où les études historiques soient aussi en faveur qu'en Suisse. Si l'on considère, en effet, le nombre des sociétés d'histoire, — on peut dire que chaque canton a la sienne, parfois deux, — les multiples publications de ces sociétés, la quantité considérable d'historiens qu'on y rencontre, — et ceux-ci ne sont pas seulement des dilettantes qui, selon le mot de Voltaire, considèrent l'histoire comme un agréable passe-temps embellissant le déclin de la vie, mais des érudits et des chercheurs rompus aux bonnes méthodes historiques, — on se convainc sans peine que ce petit pays, qui ne compte pas même quatre millions d'habitants, occupe un haut rang dans le mouvement historique contemporain.

Ce mouvement a commencé vers le deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'essor donné aux lettres par les Zurichois Bodmer et Breitinger s'étendit aussi à l'histoire nationale<sup>1</sup>. Le nombre des travaux qu'on voit alors surgir dans ce domaine est considérable. Il suffit de rappeler les noms des Zurichois J. H. Füssli, des Bâlois J. R. Iselin et Pierre Ochs, des Bernois Bernard de Tschanner, A. L. de Wawenwyl et G. E. Haller, le fils du grand naturaliste, du Genevois J. A. Gautier, des Vaudois Ph. Bridel et Abraham Ruchat, du Lucernois J. A. Balthazar, du Zougnois Zurlauben et des savants Bénédictins des couvents de Saint-Gall, Muri et Rheinau, qui, à cette époque, rajeunirent la vieille renommée scientifique de leur ordre.

1. Sur Bodmer et son influence sur les travaux d'histoire suisse, voir le récent ouvrage de G. de Reynold, *Bodmer et l'école suisse*, second volume de l'*Histoire littéraire de la Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Lausanne, Bridel, 1912.

A la fin du siècle, un nom éclipse tous les autres, celui de Jean de Müller, dont l'*Histoire des Confédérés* eut une influence énorme sur le développement des études historiques. Certes, cette œuvre a beaucoup vieilli, bien que l'auteur ait consulté un grand nombre de sources; mais, dénué de sens critique, il acceptait tous les témoignages, sans en peser la valeur. Cette histoire, pourtant, écrite en des temps difficiles et traversée d'un souffle patriotique, éveilla dans les jeunes générations le goût des choses du passé. Elle contribua à former cette Helvétie nouvelle qui était déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle en formation dans les plus grands esprits de la vieille Suisse.

Laissée à l'état de tronçon par son auteur, — J. de Müller s'arrêta à 1489, — cette histoire fut reprise et continuée par d'autres historiens, le Soleurois Glutz-Blotzheim qui, en 1816, la poussa jusqu'à la fin des guerres d'Italie; le Zurichois Hottinger qui, de 1821 à 1829, traita l'histoire de la Réforme dans la Suisse allemande; les Vaudois Louis Vulliemin et Charles Monnard qui, de 1837 à 1851, achevèrent l'œuvre en la conduisant jusqu'aux traités de 1815<sup>2</sup>.

L'élan était donné et, dès ce moment, le nombre des travaux d'histoire suisse et d'histoires cantonales augmente chaque année. Et bientôt, les érudits s'aperçoivent que pour mener à bien leurs recherches, il leur manque un organe. Le besoin de concentrer les efforts de tous se fait sentir. En 1811, un premier essai de grouper les historiens suisses *Schweizerische Geschichtsforschende Gesellschaft* est tenté par un magistrat bernois, l'avoyer de Mülinen, mais la société qu'il fonde à Berne, finit par devenir une société purement bernoise. Elle a publié, certes, d'intéressants mémoires d'histoire suisse dans son bulletin, *Der schweizerische Geschichtsforscher*, qui parut de 1812 à 1846, mais le besoin d'en élargir les bases et de la renouveler, se fit sentir dès 1840. Au mois de septembre de cette année, trente et un historiens suisses, sur l'initiative de l'Appenzellois J. C. Zellweger, se réunissaient dans la petite ville argovienne de Baden et y fon-

1. *Die Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. 5 vol., Leipzig, 1786-1808.

2. L'œuvre a été traduite en français: elle comprend 15 volumes dans l'édition allemande et dix-huit dans l'édition française. Cette dernière a paru de 1837 à 1851, sous le titre de *Histoire de la confédération suisse*, traduite de l'allemand et continuée jusqu'à nos jours par Jean de Müller, Robert Glutz-Blotzheim, J. J. Hottinger, Louis Vulliemin et Charles Monnard.

daient la société actuelle d'histoire suisse (*Geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz*). Le but de cette société, disaient ses fondateurs, était « de grouper les érudits et les historiens de tous les cantons et, par des réunions, travaux, bulletins et publications, favoriser les recherches d'histoire nationale ».

La *Société générale suisse d'histoire* est aujourd'hui très prospère. Après avoir eu des réunions bisannuelles, puis annuelles, alternant entre une ville centrale, Soleure, et une autre ville suisse, elle tient actuellement ses assises annuelles en automne, tour à tour dans une localité différente des vingt-deux cantons. Outre les questions administratives qu'on y traite, on y fait des communications de caractère scientifique et on y lit des travaux importants d'histoire suisse.

Les publications de la société sont nombreuses : de 1843 à 1875, elle a fait paraître 20 volumes d'*Archives d'Histoire suisse* (*Archiv für Schweizerische Geschichte*); de 1877 à 1913, un *Annuaire* (*Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, 35 volumes); un *Bulletin* (*Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 14 volumes); de 1872 à 1912, des *Sources de l'histoire suisse* (*Quellen zur schweizerischen Geschichte*, 25 volumes); enfin, depuis 1912, elle a décidé d'éditer sous trois formes : I, des chroniques dont deux volumes viennent de paraître ; II, des Actes dont deux volumes de documents sur le bourgmestre Waldmann ont paru ; III, des correspondances et mémoires (les premiers volumes comprendront la correspondance de Pierre Ochs). Elle édite en outre une collection de manuels pour guider les chercheurs : (*Wegweiser für die Literatur zur Schweizerischen Geschichte*).

Par ses travaux, publications et réunions, la *Société générale suisse d'histoire* est devenue le centre de ralliement de tous les historiens suisses. Des rapports d'étroite amitié se sont noués entre ses membres, dont les plus illustres sont, dans le passé, le Zurichois Georges de Wyss, les Lucernois Kopp et von Segesser, le Bâlois Vischer, les Vaudois Vulliemin et Forel, le Bernois von Stürler, le Soleurois Fiala, qui fut évêque de Bâle, les Grisons Kind, Th. et C. de Mohr, les Genevois Charles Le Fort et Pierre Vaucher et le St-Gallois Hungerbühler ; et actuellement Th. de Liebenau, de Lucerne, Meyer de Knonau, Schweizer et Oechsli, de Zurich, Wartmann et Dierauer, de Saint-Gall, Rott et Godet, de Neuchâtel, Tobler, de Berne, Albert Büchi, de Fribourg, Edouard Favre, Ch. Borgeaud et V. van Berchem, de Genève.

De tous ces historiens, celui qui a le plus contribué à développer les études historiques en Suisse est Georges de Wyss, qui fut le président inamovible de la société, de 1854 à 1895, année de sa mort <sup>1</sup>.

Georges de Wyss est une très belle figure d'historien. Né à Zurich en 1816, il fut, ainsi que s'exprime Pierre Vaucher, « le maître ou le chef de file, le conseiller, le collaborateur bénévole et l'ami presque tous ceux qui, en Suisse, s'occupaient sérieusement d'histoire nationale ». Ce n'est pas qu'il ait laissé une œuvre historique considérable. A part son *Histoire de l'abbaye de Zurich* (*Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. VIII, 1851-1858), il n'a guère écrit que des monographies. La forme de son esprit le poussait surtout aux recherches de détail. Possédant à un suprême degré le talent de discerner avec netteté les données essentielles d'un problème et d'en résoudre l'une après l'autre les inconnues, il a renouvelé par ses études plusieurs portions obscures de l'histoire suisse, notamment celle qui a trait aux origines de la Confédération. Mais les services qu'il a rendus dans ce domaine sont moins importants que les titres qu'il s'est acquis par les élèves qu'il a formés. Professeur incomparable, Georges de Wyss fut essentiellement l'homme qui s'oublie pour rendre service à autrui. Lui-même se rendait compte que c'était ce qui l'avait empêché d'écrire une grande œuvre.

« Je ne parviendrai jamais, disait-il, à écrire une œuvre. Le travail calme et continu est trop souvent troublé chez moi. L'État, la commune, les sociétés et les fondations publiques prennent le plus précieux de mon temps. » Et il ajoutait : « Du reste, il ne faut pas se plaindre, car ce n'est pas pour soi qu'on travaille, c'est pour les autres. »

Comme président de société, Georges de Wyss fut un homme unique. Administrateur émérite, plein de tact et d'habileté, affable, conciliant, il savait, dans chaque ville où la société tenait ses assises, gagner des partisans à la cause de l'histoire. L'impression qu'il laissait comme caractère était très forte. Gabriel Monod, qui l'avait vu présider à plusieurs reprises des séances de la société, me disait :

« Georges de Wyss est un des rares hommes complets qu'il m'a été donné de rencontrer. »

1. Depuis la mort de Georges de Wyss, le président de la société est M. G Meyer de Knonau, professeur d'histoire à l'Université de Zurich.



Une des conséquences de la création de la *Société générale suisse d'histoire* fut de multiplier les sociétés d'histoire cantonales. Il en existait déjà auparavant, celle de Zurich par exemple, qui date de 1818, et celles de Bâle (1836), de la Suisse romande (1837), de Genève (1838) et de Fribourg (1840). Mais depuis ce moment leur nombre va croissant. On voit tour à tour naître celles des Cinq cantons primitifs (1843), de Berne (1846), de Soleure (1851) et d'Argovie (1860). Ensuite viennent celles de Thurgovie, Saint-Gall Schaffhouse, le Haut-Valais allemand, Neuchâtel, Les Grisons, Schwiz, Obwald, etc.

Dans l'impossibilité d'étudier l'activité de chacune de ces sociétés, je dois me borner à dire quelques mots des plus importantes, celles de Zurich, Bâle, Cinq cantons primitifs, Berne et Saint Gall pour la Suisse allemande ; celles de la Suisse romande et de Genève, Fribourg et Neuchâtel, pour la Suisse française.

Zurich a toujours été un centre historique important en Suisse. Une société historique fondée en 1818 se fondit plus ou moins avec une société archéologique créée en 1832 par l'érudit Ferdinand Keller, connu par ses travaux sur les habitations lacustres. Elle continue pourtant à vivre, mais cette vie ne se manifeste guère que par la publication annuelle d'un livre de poche (*Zürcher Taschenbuch*) qui, grâce à un fonds particulier, permet à un groupe d'historiens (*Gesellschaft Zürcher Geschichtsfreunde*) de publier leurs travaux sur l'histoire suisse et l'histoire zurichoise. La vraie société historique est devenue la société des antiquaires (*Antiquarische Gesellschaft*), qui, chaque année, fait paraître des *Mémoires* (*Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft*) — 27 volumes jusqu'en 1913 — dont la collection constitue un des plus remarquables monuments historiques de la Suisse. En outre, la société a pris en main la publication d'œuvres importantes parmi lesquelles il faut citer les *Stadtbücher* en 3 volumes, les *Steuerbücher*, le livre des *Sources de l'histoire de Zurich* (9 volumes) et le *Schweizerischer Idiotikon* dont 7 volumes ont paru jusqu'à présent.

Bâle est, après Zurich, le centre historique le plus considérable de la Suisse allemande. Sa société d'histoire (*Historische und antiquarische Gesellschaft*), a publié dès 1839 des *Mémoires sur l'His-*

toire de Bâle ; dès 1843, des *Bulletins (Mitteilungen)*, dès 1890 l'*Urkundenbuch* de la ville de Bâle, et dès 1900, une revue historique, *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, qui n'a pas tardé à prendre rang parmi les meilleurs périodiques historiques de la Suisse. Les Bâlois, gens lettrés et soucieux de conserver les traditions intellectuelles de leur ville, ont édité de nombreux volumes de documents et de sources, entre autres : *Documents pour servir à l'Histoire de l'imprimerie à Bâle*, *Études et sources du concile*, *Collection des documents relatifs à la bataille de Saint-Jacques*, *Documents sur l'administration de la ville au Moyen Age* et une collection de chroniques, 6 volumes. L'activité des historiens bâlois a, de tout temps, été très grande et le nombre des ouvrages particuliers qu'ils ont publiés est fort important.

Dans la Suisse primitive, berceau de la Confédération, il y a eu, de tout temps, des érudits qui, par attachement aux traditions nationales, firent des recherches dans ce domaine, et il n'est pas sans intérêt de constater que ce fut de ces milieux très conservateurs et très catholiques que sortit la première étude critique, celle de Kopp (1835), qui fut le point de départ de tous les travaux qui démolirent la légende de Guillaume Tell. Grâce à Kopp et à un autre historien lucernois, A.-P. de Segesser, auteur d'une excellente histoire juridique de la ville et république de Lucerne (*Rechtsgeschichte der Stadt Luzern*, 4 volumes, Lucerne, 1850-57) et d'une biographie de Louis Pfyffer, fut constituée la société historique des Cinq-Cantons (*Historischer Verein der fünf Orte*). Cette société possède une revue, *der Geschichtsfreund*, qui, depuis 1840, publie des études et des documents sur l'histoire suisse et particulièrement sur l'histoire des Waldstätten et de Lucerne.

A Berne, qui fut dans le passé une république aristocratique où la gloire des armes était plus en honneur que la gloire des lettres, l'histoire, qui n'était d'abord qu'un département de la politique, fut cultivée exclusivement par des membres d'anciennes familles, les de Müllinen, les Fetscherin, les de Wattewille, les de Gonzenbach, les de Stürler qui fondèrent une société d'histoire en 1846. Celle-ci s'est, dans la suite, considérablement élargie et renouvelée, quoiqu'elle ne soit jamais devenue une société de caractère populaire, comme c'est le cas d'un grand nombre de sociétés d'autres cantons. Malgré l'étendue de son territoire, le nombre de ses membres est

restreint. Son activité n'en a pas moins été louable : elle publie une revue, *Archiv des historischen Vereins Bern*, 21 vol., des mémoires, des contributions à l'histoire de Berne, des actes et des sources : (*Fontes rerum bernensium*, 9 vol.), des chroniques (*Valerius Anselme, Schilling*), une collection de biographies bernoises (*Bernische Biographien Sammlung*), et des correspondances<sup>1</sup>. A mentionner aussi un *Berner Taschenbuch* entrepris depuis 1852 par des historiens bernois.

Si Saint-Gall dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est devenu un foyer intense de recherches historiques, elle le doit au fait d'avoir possédé trois historiens qui sont parmi les plus remarquables de la Suisse : le landamman Hungerbühler (1805-1884), jurisconsulte également versé dans les matières les plus complexes de la théologie, du droit et de l'histoire ; M. Hermann Wartmann dont les travaux sur le commerce et l'industrie en Suisse font autorité ; M. Johannès Dierauer qui est, avec M. Wilhelm Oechsli, le grand historien national de la Suisse. Grâce à ces hommes fut fondée en 1861 la *Société d'histoire de Saint-Gall (Historischer Verein des Kantons St-Gallen)* que préside, depuis 1863, M. Wartmann. Elle publie régulièrement depuis sa fondation des *Feuilles d'étrennes (Neujahrsblätter)*, des Mémoires (*Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte*) dont 31 volumes ont paru, et des travaux de valeur, tels que les *Documents sur l'abbaye de Saint-Gall*, les œuvres de Vadian et de Kessler (*die Sabbatta*) et les *Archives communales de Saint-Gall*.



La Suisse française a joué un rôle important dans le développement des études historiques en Suisse d'abord par la fondation d'une *Société d'histoire de la Suisse romande*, puis par celle de sociétés locales.

*La Société d'histoire de la Suisse romande* a vu le jour en

1. Parmi les ouvrages historiques des particuliers, on peut mentionner : J.-J. Wurstemberger, *Geschichte der alten Landschaft Bern*, 2 volumes, et *Pierre de Savoie*, 4 volumes ;

E. de Wattewille, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, 2 volumes ;

A. de Gonzenbach, *Le Général J.-M. d'Erlach*, 3 volumes ;

E. F. de Mülinen, *Helvetia sacra*, 2 volumes ;

E. Blösch, *Geschichte der Schweizerischen reformierten Kirchen*, 2 volumes.



1837 sous l'impulsion de trois Vaudois, Frédéric de Gingius, Félix Chavannes et Louis Vulliemin. Elle a son siège à Lausanne et la plupart de ses membres sont des Vaudois, — 183 sur 230, — les autres se recrutant en nombre presque égal à Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. — Elle a publié 47 volumes de Mémoires et documents dont les plus considérables sont les *Dynastes du pays de Vaud*, par Louis de Charrière; les *Habitations lacustres*, par Frédéric Troyon; les *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, par l'abbé Grémaud (8 volumes); le *Registre soit Répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande et Statuts de l'ancien évêché de Lausanne et chartes municipales du pays de Vaud*, par F. Forel; les *Cartulaires du Chapitre de Lausanne et de diverses maisons religieuses du Pays de Vaud*, par F. de Gingins et Hisely.

La société a comme organe un périodique, *La Revue historique vaudoise*, fondé en 1893 — qui sert aussi d'organe à la *Société vaudoise d'histoire*, dont M. P. Maillefer a été le promoteur en 1902.

J'arrive maintenant à la société d'histoire cantonale la plus florissante de la Suisse, la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.

Le goût des études historiques est inné chez les habitants de cette turbulente cité que Voltaire, en se gaussant, appelait une République de mirmidons, « petitissime, parvulissime, très pédantissime où ergotent 24.000 raisonneurs ». On sait le rôle que quelques-uns de ces raisonneurs ont joué comme publicistes ou hommes politiques pendant la Révolution. Il suffit de rappeler les noms d'Étienne Dumont, de Mallet du Pan, de Clavière, de Reybaz et de Duroveray.

A Genève, la science historique devint de bonne heure une manifestation du sentiment patriotique. C'est dans cet esprit du moins que fut créée, en 1838, la société d'histoire. « Elle avait sa place marquée, dit Paul Chaix, un de ses fondateurs, dans une ville où le goût des livres sérieux exista toujours; car je ne crois pas pouvoir en compter une autre, de même population, qui possède un pareil nombre de bibliothèques et de collections particulières, riches en objets d'archéologie ou de numismatique et en documents manuscrits... »

Aussi, dès le début, compte-t-on parmi ses membres beaucoup

d'hommes connus en dehors de Genève : tels sont Guillaume Favre, l'érudit universel dont Sainte-Beuve a fait un si joli portrait, Galiffe, l'historien de Genève avant la Réforme, Charles Le Fort, dont l'influence a été si grande dans l'ordre des sciences juridiques et historiques, Amédée Roget, le savant historien de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade, Pierre Vaucher, le critique si sagace, Charles Morel, un des maîtres de l'épigraphie latine.

Actuellement, on peut citer, parmi ses membres les plus connus, Édouard Favre, son président actuel, médiéviste de valeur qui suppléa Gabriel Monod à l'École des Hautes Études, Henri Fazy, connu par ses travaux sur l'histoire de Genève<sup>1</sup>, Théophile Dufour, Émile Rivoire et Charles Borgeaud.

La société a publié des *Mémoires et Documents*, 41 volumes, dont les plus importants contiennent : le *Régeste genevois*, de MM. P. Lullin et Ch. Lefort, 6 volumes 1841-1855 ; *Chartes inédites, relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève antérieurement à l'année 1312*, tomes XIV et XV, 1862-66 ; *Recueil de lois municipales des principales villes du diocèse de Genève*, 1 vol., t. XIII, 1863 ; *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378*, 1 vol., 1872. Elle a patronné en outre plusieurs publications importantes comme celle de M. Émile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, et *Registres du Conseil (1409-1487)*. Quant aux œuvres historiques de ses membres, elles sont fort nombreuses ; contentons-nous de mentionner celles de Ch. Kohler, *Les Suisses pendant la guerre d'Italie de 1506 à 1512*, d'Edmond Pictet, *Biographie de C. Pictet de Rochemont*, et les travaux de F. de Crue, Eugène Demôle, Victor van Berchem, Léon Gautier, Paul Martin, Édouard Chapuisat, Moïse Briquet, Eugène Choisy et Lucien Cramer.

A Fribourg, il y a deux sociétés d'histoire, une française qui publie des archives et un recueil diplomatique (*Archives de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, 10 vol., 1845-1913, et *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, 1839-1879), et une allemande (*Geschichtsforschender Verein*) qui fait paraître un bulletin, *Geschichtsblætter* (18 volumes jusqu'à 1913). Parmi les publications

1. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade (1597-1603)*, Genève, 1902 ; *Genève et Charles Emmanuel*. Genève, 1909 ; M. Fazy prépare en ce moment un volume sur *les Débuts de la période révolutionnaire à Genève (1789-1792)*, destiné, croyons-nous, à dissiper bien des erreurs et des légendes.

importantes de la société française, je mentionnerai l'*Histoire des troupes suisses au service de France, sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>*, par H. de Schaller, Fribourg, 1882.

A Neuchâtel, la *Société d'histoire et d'archéologie*, fondée en 1864 et qui publie une revue, *Le Musée Neuchâtelois*, a un caractère éminemment populaire. Dès son origine, elle a eu pour principe de tenir chaque année son assemblée dans une commune du canton. Aucune n'est exclue, quelle que soit son importance. Et à cette occasion, un érudit local est chargé d'étudier l'histoire de la commune. M. Philippe Godet, qui a été plusieurs fois président de la société, m'a écrit à ce sujet : « Cette manière de faire nous a valu toute une série de monographies sur nos diverses localités qui forment un ensemble un peu inégal, mais en somme fort précieux. Elle a eu en outre pour effet de répandre le goût de l'histoire locale et d'éveiller dans tous les villages l'intérêt pour le passé et les monuments qui s'y rapportent. C'est là, me semble-t-il, l'originalité de notre association et l'explication de sa prospérité ou de sa popularité [elle compte plus de huit cents membres dans un canton relativement peu étendu]. Les spécialistes en histoire sourient un peu de cette société dont tout le monde fait partie en payant 3 fr. par an. Ce n'est évidemment pas une société savante, mais c'est une société qui peut au moins aider les chercheurs de ses ressources et de sa sympathie.

« Les réunions sont un lien puissant entre les Neuchâtelois de toutes opinions, qui aiment à s'y rencontrer dans un sentiment commun de respect pour le passé. Elles ont un caractère de fête : le village qui reçoit la société lui fait accueil avec drapeaux et fanfares et les banquets de la société d'histoire sont justement courus et entretiennent le sentiment neuchâtelois. »

Ce que M. Godet dit de la société de son canton peut se dire de presque toutes les sociétés cantonales. Par elles, le goût de l'histoire s'est répandu dans les populations qui ont pris intérêt à la conservation des monuments du passé. Grâce au concours des particuliers, des musées historiques ont été ouverts dans la plupart des villes. Zurich a eu le sien dès 1840, puis sont venus Bâle en 1836, Saint-Gall en 1877, et ensuite Genève, Coire, Neuchâtel, Frauenfeld et Sion. Quelques années plus tard, en 1898, un grand musée historique, le Musée National, a été inauguré à Zurich. Des sociétés sont venues en aide aux particuliers et ont groupé les bonnes

volontés : en 1879, le Genevois Henri de Saussure créait la *Société pour la conservation des monuments historiques*, qui a restauré entre autres monuments le cloître de Kœnigsfelden, le château de Valère à Sion et le château de Chillon. — D'autres associations d'un caractère plus local ont entrepris des fouilles aux emplacements des villes romaines, Augusta Rauracorum, Vindonissa, Avenches. On sait l'œuvre importante accomplie par la Société *Pro Aventico*, dont trois archéologues vaudois, MM. Charles Morel, William Cart et Eugène Secretan, prirent l'initiative en 1885.

Et si je voulais être complet, il me faudrait mentionner d'autres associations qui, pour n'avoir pas un caractère strictement historique, n'en contribuent pas moins au développement de l'histoire en Suisse. Je veux parler des corporations ou des sociétés telles que la société d'utilité publique ou des sociétés artistiques ou d'officiers qui ont l'habitude de faire paraître, à l'occasion de la nouvelle année, des *Feuilles d'étrennes* ou des *Annuaire*s (*Neujahrsblätter*, *Jahrbücher*, *Taschenbücher*), qui renferment souvent des travaux de valeur.



Il est des publications que les particuliers, malgré toute leur bonne volonté, seraient incapables de mener à bien. Dans plusieurs cantons, les gouvernements, venant en aide aux chercheurs, leur ont permis de les entreprendre. Ainsi, à Neuchâtel, M. Arthur Piaget, archiviste d'État, a fait paraître, en 1904, deux volumes de *Procès-verbaux des audiences générales* et un premier volume de *Documents inédits sur Guillaume Farel et la Réformation dans le comté de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1895.

Mais dans cet ordre d'idées les publications les plus importantes sont celles dont le gouvernement fédéral a pris l'initiative. Comme telles, elles ne pouvaient se faire que depuis que ce gouvernement existe, c'est-à-dire depuis 1848. Pourtant, il faut noter, en 1839, la publication des *Actes et recès des anciennes décisions de la Confédération, de 1291 à 1420*, par l'érudite lucernois Kopp. Mais c'est seulement en 1851 que le conseiller fédéral Frascini chargea l'archiviste zurichois Meyer de Knonau, de publier le *Recueil officiel des anciens recès fédéraux jusqu'en 1798* (*Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen*

*Abschiede*). Ce répertoire, un des plus vastes et des plus importants qui aient été mis au jour, est l'œuvre de nombreux collaborateurs<sup>1</sup> à la tête desquels se place l'archiviste fédéral J. Kaiser qui, en 1858, prit la succession de Meyer de Knonau. Fragmentaire pour le XIV<sup>me</sup> siècle, ce recueil est déjà fort important pour le XV<sup>me</sup>; au XVI<sup>me</sup>, on peut y suivre, au jour le jour, les transactions de toute nature auxquelles ont pris part, d'âge en âge, les députés présents aux « journées » ou diètes et aux conférences diverses tenues entre les cantons.

L'œuvre s'est poursuivie jusqu'en 1848 par les soins de M. J. Strickler qui a publié, de 1877 à 1905, 10 volumes d'actes embrassant l'histoire de la République helvétique. Les Actes de la Médiation ont été publiés par l'archiviste Kaiser et ceux de la Restauration par Fetscherin<sup>2</sup>.

Le gouvernement fédéral ne s'est pas borné à publier les actes des diètes et assemblées, il a fait aussi, sous l'impulsion de l'archiviste Kaiser, entreprendre des recherches dans les principales archives d'Europe sur les rapports de la Suisse avec l'étranger.

M. Victor Cérésolle, consul de Suisse à Venise, les a commencées dans cette ville, de 1870 à 1878 et a consigné ses découvertes dans un livre, *La République de Venise et la Suisse* 1890.

Après lui M. Edouard Rott, dès 1880, travailla dans les archives de Paris et actuellement on travaille dans celles de Chantilly. Le fruit de ces travaux est un important ouvrage, *Histoire de la Représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés*, 6 volumes, Berne, 1900-1913<sup>3</sup>.

Un troisième érudit, M. J. Wirz, fait les recherches dans les archives des États italiens : très avancées, sinon terminées, à Turin et à Milan, elles se poursuivent activement au Vatican, à Parme, à Modène et à Florence. A Londres, un ministre de Suisse, M. Daniel Bourcart, pendant sa mission, mettant à profit un inventaire sommaire paru dans les *Archives d'histoire suisse*, par les soins d'un historien de Bâle, a entrepris un récolement assez complet des

1. Citons parmi les principaux A.-P. de Segesser et Krütli de Lucerne, J. Strickler de Zurich, Fescher de Bâle, Pupkofer de Thurgovie et Kothuz de Schwiz.

2. 10 volumes pour les Actes de la République helvétique 1806 à 1905 et 3 volumes pour le répertoire plus bref des délibérations de la Diète de 1814 à 1848.

3. M. Rott est aussi l'auteur de bons ouvrages sur la politique extérieure. Je citerai entre autres, *Henri IV, les Suisses et la Haute Italie*, Paris, 1882, et *Perrochel et Masséna*, Neuchâtel, 1898.

documents concernant la Suisse, conservés tant au British Museum qu'au Public Record Office.

Pour toutes ces copies, le Conseil fédéral alloue aux chercheurs des subventions qui varient chaque année. Celles de Paris atteignent en moyenne la somme de 15.000 francs par an. Celles pour les autres pays sont moins élevées. Toutes ces copies, qu'elles viennent de France, d'Italie ou d'Angleterre, sont réunies à Berne et classées subséquemment sous la direction de l'archiviste fédéral. Ces recherches seront étendues sans doute à l'Espagne et à l'Allemagne. Un professeur de l'Université de Fribourg récemment décédé, M. Henri Reinhardt, a indiqué, dans une intéressante plaquette, le résultat de ses investigations à Simancas et il ressort de son rapport que les découvertes qu'on y pourra faire ne manqueront pas d'être fructueuses.



Si de l'action collective, nous passons à l'action des particuliers, le sujet prend une telle amplitude qu'il n'est guère possible que de citer les noms principaux. C'est dans leur ensemble qu'il faut caractériser les travaux qui dès le milieu du siècle dernier ont complètement renouvelé l'histoire suisse.

Le Moyen Age, à l'heure qu'il est, n'est plus guère en faveur. On peut du reste dire que la matière en a été presque épuisée. C'est le cas notamment de l'histoire des origines de la Confédération suisse. Après les premières études de Kopp (1835), Blumer (1850), Georges de Wyss (1858), H. Wartmann (1862), Albert Rilliet (1868), Hungerbühler (1869), Pierre Vaucher (1874 et 1885), les travaux les plus importants parus ces dernières années sont : Oechslî, *Les origines de la Confédération suisse* (1891) ; Breslau, *La première alliance des cantons primitifs* (1895), et Durrer, *L'Unité d'Unterwald* (1910). A l'heure qu'il est, l'histoire de Waldstättten est définitivement fixée et il faut renoncer à toute idée de conciliation entre le récit traditionnel et l'exposé authentique des documents. Cela n'empêche pourtant pas certains fantasques d'essayer encore de temps en temps, contre tout esprit critique, de prendre la défense de la légende : c'est ce qu'a fait, en 1895, un ecclésiastique uranais, Anton Gisler, dans un ouvrage habilement

écrit et non dépourvu de science, *La Question de Tell*, et plus récemment encore un historien zurichois, M. Schollenberger, dans son *Histoire de la politique suisse*, 2 vol., Frauenfeld, 1906-1908.

Les autres portions de l'histoire suisse qui ont été l'objet de récents travaux sont l'histoire primitive de Zurich, la fondation de la ville de Berne, la guerre de Sempach avec la question fort controversée de l'existence de Winkelried, les guerres de Bourgogne, Nicolas de Fluë et la diète de Stans, Hans Waldmann, le fameux bourgmestre de Zurich, les guerres d'Italie, la Réforme et la Contre-Réforme — où historiens catholiques et protestants rivalisent de zèle (il faut souligner, en passant, l'objectivité relative des historiens catholiques). Le dix-septième et le dix-huitième siècles ont été moins étudiés et cela s'explique par le peu d'intérêt qu'excitent ces périodes. Les luttes confessionnelles, révoltes de paysans, capitulations militaires, insurrections locales, qui les remplissent, n'ont guère donné matière qu'à des études particulières ou à des travaux d'histoires cantonales.

Par contre, la chute de l'Ancien Régime en Suisse, l'établissement de la République helvétique une et indivisible, l'Acte de médiation ont vu surgir un grand nombre d'œuvres importantes, surtout depuis la célébration des anniversaires de 1798 et des années suivantes.

Les histoires cantonales mériteraient une étude à part, car, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, leur nombre n'a cessé de s'accroître. Grâce aux progrès des recherches historiques, plusieurs ont été refaites depuis quinze ou vingt ans. Ne pouvant les citer toutes, nous mentionnerons les deux plus remarquables, *l'Histoire de la ville et du canton de Zurich* de Charles Dändliker, 3 vol., Zurich, 1908-1913, et *l'Histoire de la ville de Bâle* de R. Wackerwasel, 2 vol., Bâle, 1907-1911.

Pour l'histoire contemporaine, de nombreux matériaux ont été réunis : biographies, entre autres celles de Jean de Reinhard, David de Wyss, Escher de la Linth, Rengger, Stapfer, Heer, le doyen Bridel, Pictet de Rochemont, James Fazy, le dictateur de Genève, Jonas Furrer, Druey, Welti, Schenk et Zemp; mémoires et correspondances, parmi lesquels on peut citer ceux de Siegwart-Müller, Louis Meyer de Knonau, Louis Vulliemin, Bernard Meyer et de Segesser.

On pourrait croire qu'avec cette multitude de travaux de détails

dont le nombre s'accroît chaque année, les historiens reculent devant les essais de synthèse. Il n'en est rien. A côté d'œuvres d'ensemble d'un caractère plutôt populaire, comme l'*Histoire suisse* de Dændliker (3 vol., Zurich, 1883-1888), ou l'*Histoire de la Nation suisse* de B. van Muyden (3 vol. Lausanne, 1896-1899), ou l'*Histoire politique de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, de Numa Droz <sup>1</sup>, deux ouvrages, d'un caractère rigoureusement scientifique et d'une belle tenue littéraire, ont été publiés récemment sur l'histoire politique de la Suisse, l'*Histoire de la Confédération suisse* de Johannès Dierauer et l'*Histoire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle* de M. Wilhelm Oechslì <sup>2</sup>.

Dans la préface de son ouvrage, M. Dierauer dit qu'il n'a « visé qu'à donner sur chaque portion de l'histoire suisse, les résultats des travaux antérieurs », mais il l'a fait avec une connaissance si approfondie du sujet, avec une si grande clarté d'esprit et un art si supérieur de dominer sa matière que son livre est devenu rapidement un livre classique. Intéressé surtout par le jeu des combinaisons politiques, M. Dierauer s'est attaché à montrer comment la Confédération, en tant qu'organisme politique, s'est formée et développée, ou en d'autres termes, par quel processus, trois petits états montagnards, en se groupant, puis en s'alliant avec d'autres États de traditions et de mœurs différentes, sont parvenus à former une nation homogène. Cette œuvre, fruit d'un long travail (M. Dierauer n'a pas consacré moins de vingt-cinq ans à l'écrire et il est en train maintenant de rédiger un cinquième volume qui racontera les évènements de 1798 à 1848), est aussi remarquable par l'érudition que par les dons de forme. Admirablement composée, elle est écrite avec un soin extrême. On sent que, sur chaque point, M. Dierauer ne se déclare satisfait que lorsque, dans le détail, il est

1. Cette histoire fait partie d'un grand ouvrage synthétique, *La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, publié à Lausanne et à Berne, de 1899 à 1904, sous la direction de M. Paul Seippel. On y trouve des travaux dus aux meilleurs spécialistes sur l'école, l'Église, la littérature, la science, les beaux-arts, l'agriculture, le commerce, le mouvement social, etc.

2. Ces deux ouvrages font partie de collections allemandes. L'*Histoire de la Confédération suisse* de M. J. Dierauer (*Geschichte der Schweizerischen Eidgenossenschaft*), 4 volumes, Gotha 1887-1912, a paru dans la collection Heeren et Uekert, *Allgemeine Staatengeschichte*, que dirige actuellement M. Karl Lamprecht, professeur à l'Université de Leipzig. (L'œuvre de M. Dierauer se traduit actuellement en français : quatre volumes ont paru à Lausanne chez Payot, de 1911 à 1913.) L'*Histoire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle* (*Geschichte der Schweiz im 19<sup>en</sup> Jahrhundert*) fait partie de la collection *Staatengeschichte der neuesten Zeit*, Leipzig, Hirzel. Deux volumes ont paru jusqu'à présent : le premier (1903) qui va de 1798 à 1813 et le deuxième (1913) qui va de 1813 à 1830.



arrivé à une précision parfaite et lorsque sa phrase, très simple, mais très littéraire, et arrivée à se plier à toutes les exigences du sujet, sans jamais rien sacrifier de sa complexité.

Toute différente est l'œuvre de M. Oechsli, professeur à l'Université de Zurich est à l'École polytechnique fédérale. Son histoire n'est pas une large esquisse, mais une œuvre très fouillée où les détails abondent. Il suffit de voir ces deux gros volumes de huit cents pages chacun pour s'en rendre compte. M. Oechsli n'ignore rien de son sujet. Tout ce qu'il a pu apprendre par les journaux, mémoires et correspondances du temps et aussi par les archives fédérales, cantonales et étrangères, il se l'est assimilé. Son œuvre est massive, mais l'intérêt en est puissant. M. Oechsli excelle à donner vie au détail. Je le comparerais volontiers à Treitschke dont il a la passion véhémence. M. Oechsli n'est pas l'historien froid qui ne prend point part à ce qu'il raconte. Patriote, démocrate et protestant, il ne dissimule point ses sentiments et les exprime même avec une certaine verve. Comme Boileau, il aime à appeler un chat un chat et Rollet, un fripon. Laharpe surpris en flagrant délit de contre-vérité devient un simple menteur; Rapinat, un ivrogne; Ochs, un homme rampant et vil; Mengaud et Brune, « des coquins, des hypocrites, des hommes de mauvaise foi ». Je ne dirais pas que ses portraits soient toujours très nuancés, mais ils sont vivants. Du reste, malgré la vivacité de ses sentiments, M. Oechsli n'a pas d'autre passion en histoire que la passion de la vérité. Chez lui pas la plus petite tendance à travestir un fait ou à faire dire à un document plus qu'il ne peut dire réellement. Sa probité d'historien est complète. Et avec cela, c'est un esprit d'une singulière vigueur qui, non seulement, sait peindre les choses, mais en fait saisir l'esprit. Dominant supérieurement sa matière, il a des raccourcis puissants qui expliquent d'une manière concrète les événements et les caractères. A cet égard, le tableau qui ouvre son premier volume, *La Suisse sous l'Ancien Régime*, est un chef-d'œuvre. On n'a point encore, dans notre pays, montré de façon si lumineuse et si sobre le développement de l'État suisse, en marquant en traits aussi précis l'individualité de chaque canton.

Outre ces grands travaux d'histoire politique, il conviendrait de citer d'autres œuvres synthétiques sur l'histoire de la Civilisation : les études de Goering et de Wartmann sur l'histoire du commerce et de l'industrie et celles de Th. de Liebenau sur les

*Auberges et les hôtelleries en Suisse dans l'ancien temps et l'Histoire de la pêche en Suisse* ; les études d'histoire religieuse de Gelpke, de Lütolf, d'Egli et surtout de Bloesch (*Histoire des églises réformées en Suisse*) ; les études sur l'histoire des sciences (*L'Histoire de la géographie physique de la Suisse*, par le géologue B. Studer et *L'Histoire de la triangulation en Suisse* par l'astronome J.-K. Wolf) ; les études sur l'histoire de la pédagogie (*Histoire de l'école publique en Suisse*) par le Zurichois O. Hunziker ; les études sur le droit où nous rencontrons des autorités comme Bluntschli, Blumer, Frédéric de Wyss et Th. Curti ; les études sur l'histoire des beaux-arts, avec les ouvrages classiques de Jacob Burckhardt et de Rodolphe Rahn ; et surtout les études d'histoire littéraire qui sont particulièrement nombreuses et remarquables, comme *L'Histoire de la littérature de la Suisse allemande jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* de Jacob Bächtold, le biographe de Gottfried Keller ; le travail de Marc-Monnier, *Genève et ses poètes* ; les études d'Eugène Ritter sur Jean-Jacques Rousseau ; *L'Histoire de la littérature de la Suisse française* de Virgile Rossel qui, en collaboration avec Jenny, a publié aussi une *Histoire de la littérature suisse* (2 vol.) ; *L'Histoire de la littérature de la Suisse romande* de Philippe Godet, qui a écrit également une excellente biographie de *Madame de Charrière* ; le *Vinet* d'Eugène Rambert, dont l'éditeur vient de mettre en vente la quatrième édition ; le *Jean-Jacques Rousseau genevois* de Gaspard Vallette ; le *Quattrocento et Venise au XVIII<sup>e</sup> siècle* de Philippe Monnier ; *L'Histoire littéraire de la Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle* de M. G. de Reynold ; le *C.-F. Meyer* d'Adolphe Frey.

Mais ces œuvres débordent le cadre que je me suis imposé ; elles mériteraient pourtant d'être étudiées, car elles aussi témoignent de l'importance du mouvement historique en Suisse.

Pour clore mon sujet, il me restera à parler des études historiques dans les Universités et à l'École polytechnique fédérale. J'en ferai l'objet d'un second article.

ANTOINE GUILLAND.

# REVUES CRITIQUES

---

## L'ESPAGNE A LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

### A PROPOS D'OUVRAGES RÉCENTS

Les Espagnols se sont longtemps écartés avec une espèce de répugnance de cette partie de leur histoire qui suit le règne de Philippe II : l'époque des derniers Habsbourgs, pendant laquelle leur pays tomba dans une décadence profonde, était peu faite pour les attirer. Voici pourtant qu'ils commencent à s'apercevoir qu'un historien doit s'intéresser à toutes les périodes de l'histoire car elles sont toutes solidaires. A très peu de temps d'intervalle viennent de paraître deux ouvrages consacrés au règne de Charles II et qui se complètent l'un l'autre.

Le premier est l'œuvre de M. Gabriel Maura <sup>1</sup>, député, fils de l'ancien ministre conservateur : c'est un gros volume qui n'embrasse que les huit premières années de la vie de Charles II, et qui n'est que le premier tome d'un ouvrage qui s'annonce considérable. Il n'est pas sans mérite, se présente bien, se lit agréablement, et la documentation en est assez abondante. Il contient une introduction bibliographique assez intéressante, et après chaque chapitre se trouve une note qui énumère les sources manuscrites et imprimées. A la fin du volume il y a encore une bibliographie générale des

1. Gabriel Maura Gamazo — *Carlos II y su Corte (1661-1669)*, tomo I, Madrid, Beltran, 1911, in-8, 13 grav.

livres utilisés, et de nombreuses pièces sont publiées en appendice. Tout en faisant œuvre d'historien, M. Maura n'a pas perdu de vue le temps présent : « Nous distraire, écrit-il (Introduction p. 7), en nous rappelant que nous avons été grands n'est pas aussi profitable que de savoir pourquoi nous avons cessé de l'être; l'homme sain n'a pas besoin de médecin, mais il importe au malade de rechercher la nature de la maladie pour obtenir la guérison et prévenir la rechute. Cette règle est indispensable à suivre dans l'histoire de l'Espagne, parce que la plupart des causes de notre agrandissement ont été fortuites, et qu'en retour notre décadence a été l'œuvre de tous. » En effet la politique des Habsbourgs, au xvii<sup>e</sup> siècle comme au xvi<sup>e</sup>, n'a pas été seulement le fait de quelques souverains ni même de leurs ministres, elle a répondu aux aspirations de tout un peuple enivré par le succès (p. 26).

Ces considérations sont intéressantes, et il serait logique qu'après cela M. Maura nous donnât un livre d'ensemble sur l'Espagne de Charles II. Si en effet l'union a existé aussi intimement entre la politique des rois et les tendances populaires, il faudrait pour expliquer la première étudier les secondes. Or M. Maura se limite à la vie de Charles II et à la cour. Il est vrai que c'est plus facile, car les documents sont plus aisés à trouver, mais la portée de l'ouvrage en est diminuée.

Le livre de M. Julian Juderias <sup>1</sup> est beaucoup plus synthétique, c'est une étude d'ensemble sur l'Espagne au temps de Charles II, un essai d'histoire sociale et non une biographie. Un tel travail a certainement plus de portée que celui de M. Maura, mais il est également beaucoup plus difficile à exécuter. Les œuvres de ce genre en effet veulent être appuyées sur des études de détail, qui manquent trop souvent pour l'histoire de cette époque. Cela tient à l'état peu avancé de l'analyse historique en Espagne, mais aussi au défaut de documents; il existe très peu de documents administratifs précis et complets pour le dix-septième siècle, surtout en ce qui touche à la vie des provinces. Il n'existe rien de comparable à nos archives départementales, et il faudrait chercher à travers les dépôts municipaux, ou parfois à la *Delegacion de Hacienda* de chaque province. On voit donc que la tâche de M. Juderias était

1. *España en tiempo de Carlos II el hechizado*, Madrid, Typogr. de la Revista de Archivos, 1912, in-8.

délicate : il faut avoir cela présent à l'esprit quand on lit son livre.

Il aurait pu cependant éviter certains défauts. Trop souvent, par exemple, il emploie des documents antérieurs à la période qu'il étudie. C'est ainsi qu'il remonte jusqu'au règne de Philippe IV, et même de Philippe III pour trouver de quoi nous renseigner sur l'Espagne de Charles II. Ce procédé peut s'excuser quelquefois, mais il en fait un véritable abus <sup>1</sup>. Parfois encore sa documentation est un peu légère <sup>2</sup>. Enfin les citations sont parfois un peu vagues <sup>3</sup>. Malgré cela l'ouvrage de M. Juderías rendra des services. Beaucoup d'idées sont justes, et il faut lui savoir gré d'avoir posé le problème comme il fallait le poser, en rompant nettement avec l'histoire biographique et politique. Il a entrepris une œuvre de synthèse qui n'avait jamais été tentée, qui éclaire beaucoup pour nous l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle espagnol, et qui restera longtemps encore, malgré les retouches nécessaires, le seul tableau d'ensemble qu'il nous soit donné de consulter sur ce sujet.



Le xvii<sup>e</sup> siècle a été pour l'Espagne une époque de décadence profonde dans tous les domaines, sauf dans l'art qui brilla alors d'un très vif éclat. On a beaucoup discuté sur les causes de cette décadence : elles paraissent avoir été nombreuses, mais la principale semble avoir été le mauvais gouvernement auquel fut soumise la monarchie pendant plus d'un siècle. Une politique extérieure trop ambitieuse et un grand désordre financier eurent pour résultat d'accroître les impôts dans des proportions ruineuses pour le pays. C'est le poids de l'impôt qu'on retrouve à l'origine de tous les désastres économiques qu'on énumère. Sans doute — et M. Maura a raison de le dire — les Habsbourgs ne sont pas seuls responsables des directions de leur politique ; il est certain au contraire qu'ils ont agi conformément aux traditions, aux préjugés, aux passions et aux désirs du peuple espagnol. La politique catholique au dedans

1. C'est le cas dans le Livre I.

2. Voir les chapitres sur les finances, le gouvernement, la justice, l'armée.

3. L'auteur n'indique jamais la page d'un livre auquel il renvoie, et parfois omet la cote des manuscrits.

et au dehors avait l'approbation de la presque unanimité de leurs sujets, et c'est incontestablement cette politique qui lança l'Espagne au dehors dans des guerres interminables, et qui au dedans la priva de l'industrielle activité des Juifs et des Morisques. Mais là où la responsabilité des gouvernants devient lourde, c'est dans la manière dont ils ont réalisé l'idéal national. C'était à eux de se rendre compte dans une plus juste mesure de la réalité, et, sans renoncer à rien, à pratiquer quand il le fallait un recueillement salutaire, qui eût permis ensuite de reprendre avec succès une politique active. De cette besogne d'administration et de direction le peuple espagnol n'est point responsable.

Quand Charles II devient roi en 1665, le mal était déjà ancien. En effet c'est entre 1559 et 1610 que naissent, s'affirment et s'intallent les habitudes funestes qui appauvrirent la monarchie. Le règne de Philippe II voit se développer les embarras financiers qui conduisent à d'onéreux emprunts, si bien que dès 1559 les Cortès recommandaient au roi la banqueroute. On y vint plus tard en 1575, et cela provoqua en Espagne et dans toute l'Europe une crise financière terrible pendant trois ans. Dans la suite le crédit du roi catholique fut irrémédiablement atteint, et sous ses successeurs l'état des finances continua à être précaire. Ceux-ci ne firent rien pour l'améliorer : Philippe III atteignit les sources vives de la richesse publique en expulsant les Morisques (1609); et Philippe IV par ses prodigalités fastueuses, et la lourde guerre qu'il soutint à partir de 1635 contre la France, porta le dernier coup au Trésor public. Ainsi donc pendant toute la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et tout le commencement du xvii<sup>e</sup> l'impôt s'était appesanti chaque année plus lourdement sur le pays : il avait lentement ruiné l'agriculture et l'industrie. Les paysans abandonnaient peu à peu la terre pour venir à la ville, émigrer, se faire soldats ou moines. Le couvent apparaissait également aux classes moyennes comme un refuge contre le fisc et la misère. Les plus fortunés ou les mieux doués se jetaient dans les fonctions publiques qui — lucratives par elles-mêmes — avaient en outre l'avantage de conduire à la noblesse, c'est-à-dire au privilège. D'autres enfin plus frustes vivaient de la charité publique ou du brigandage. Bien que la noblesse ne fût pas atteinte par l'impôt, elle en subissait les conséquences indirectement, car l'appauvrissement de ses tenanciers diminuait ses revenus. A cela venait s'ajouter l'effet de la politique centralisa-

trice qui déracina les nobles, comme cela se passait en France, pour les réunir autour du roi : ceux qui dans ces conditions avaient encore conservé quelques revenus, les dissipaient dans la vie luxueuse de la cour. Ainsi se détruisait la belle ordonnance de la société espagnole. Au lieu d'une hiérarchie sociale régulière où chacun était à sa place, remplissant sa fonction, où chaque condition était représentée depuis la plus pauvre jusqu'à la plus riche, la société espagnole du XVII<sup>e</sup> siècle tendait de plus en plus à représenter l'image d'un escalier délabré auquel il manquait des marches. Toute la partie aisée du peuple tendait à disparaître, soit qu'elle retombât dans la misère, soit qu'elle s'élevât au niveau des classes dirigeantes. Celles-ci même subissaient une crise, perdaient peu à peu leur fortune et leur rôle dans l'État, au profit d'une minorité d'exploiteurs constituée par les grands et par les fonctionnaires de la justice et des finances. C'est pourquoi à la mort de Philippe IV, l'Espagne était ruinée par la guerre, le plaisir et l'impôt.

A de certains moments de cette longue évolution, l'opinion avait paru s'éveiller et voir le péril : tel fut le cas lors de la grande banqueroute de Philippe II (1575-1578), mais surtout à la fin du règne de Philippe III (1619-1621). En effet dix ans après l'expulsion des Morisques, les Cortès de Castille dénoncèrent dans une consulte célèbre l'état du pays (1619). Leur voix provoqua l'éclosion de nombreuses brochures de valeur inégale sur la même question : les plus célèbres sont les ouvrages du Dr Sanchez Moncada (*Restauracion política de España, 1619*) et surtout du licencié D. Pedro Fernandez de Navarrete<sup>1</sup>. Mais après chacune de ces crises on n'avait rien changé au fonctionnement de la monarchie, et c'est pourquoi Charles II ne recueillait en 1665 qu'un si lamentable héritage. Son règne faible, sans lendemain, fut l'aboutissant d'un siècle d'erreurs qui pesèrent d'un poids trop lourd sur ses débiles épaules.



Le peuple espagnol comprenait surtout des paysans. Or M. Jude-rias (p. 121-124) montre que la culture était de plus en plus difficile :

1. *Discursos políticos*, imprimés à Barcelone en 1621 sans avis de l'auteur, réimprimés à Madrid en 1626 avec son titre complet : *Conservacion de Monarquias y discursos politicos sobre la gran consulta que el Consejo hizo al Sr Rey D. Felipe III, al presidente y consejo supremo de Castilla*.

en dehors du fisc, un autre fléau consistait dans la protection exagérée qu'on accordait à l'élevage, surtout à celui du mouton. L'association des éleveurs ou *Mesta*, qu'administrait un conseil tout-puissant, avait obtenu qu'on interdît d'enclorre les champs, et, sous Philippe IV, qu'on limitât la culture de la vigne et de l'olivier. Cela décourageait les laboureurs, car les troupeaux, qui parcouraient la Castille du Nord au Sud au printemps et à l'automne, ravageaient les cultures. Les impôts indirects — l'*alcabala* ou impôt sur toutes les transactions, et les *millones y cientos* qui pesaient sur les objets de première nécessité, — rendaient la vie très chère et restreignaient par là même la consommation des produits du sol. La taxe du pain, en fixant un maximum, empêchait le paysan de profiter des cours élevés pour se rattraper.

Aussi cherchait-on par tous les moyens à échapper à la vie rurale. La population de Madrid avait beaucoup augmenté sous Philippe IV (Juderias, p. 76 et suiv.); et le mouvement d'émigration des campagnes vers les villes continua sous Charles II. M. Juderias avance — et je crois cette idée très juste — que la dépopulation dont gémissent les écrivains politiques n'est la plupart du temps que la dépopulation des campagnes. Mais toutes les villes n'en profitaient pas : les petites villes des Castilles et de l'Extremadoure étaient à peu près telles au xvii<sup>e</sup> siècle qu'au xvii<sup>e</sup>, et c'étaient les villes de la périphérie seulement qui se développaient (p. 170). Il faut en chercher la raison dans la facilité des communications avec le dehors que leur offrait la mer ; elles se défendirent mieux contre la concurrence étrangère et ne furent ruinées que plus tard <sup>1</sup>. Bien que l'interprétation de M. Juderias me paraisse très vraisemblable, on ne peut pas nier qu'il n'y eût une assez forte émigration hors de la Péninsule. Sans doute il est extrêmement difficile de l'évaluer. Nous savons seulement en effet qu'en ce qui concernait l'Amérique elle n'était pas libre : elle était interdite aux Maures, aux Juifs, aux « nouveaux chrétiens » qu'on soupçonnait de tiédeur religieuse ; elle était soumise pour les autres à l'obtention d'une licence royale

1. Une des raisons de la dépopulation du centre au profit de la périphérie était le manque de communications. M. Juderias a bien montré (p. 14-24) quelle était la difficulté des voyages par terre, et combien on avait négligé l'utilisation des cours d'eau. La mer restait donc le meilleur chemin praticable, et seules les provinces maritimes étaient susceptibles de se développer (voir également p. 129). Cette idée avait été développée par Colmeiro, *Historia de la Economía política en España*, Madrid 1863, 2 vol. in-8.



après une enquête. Si l'on laissait sa famille en Espagne il fallait revenir au bout de trois ans sous peine d'être embarqué de force pour Cadix. Ajoutez à cela que la navigation entre l'Europe et l'Amérique était un monopole au profit de Séville et plus tard de Cadix, et que les convois étaient limités. Mais malgré toutes ces restrictions un mémoire adressé en 1687 au roi par le marquis de los Velez dénonce l'émigration continue comme un fléau national ; en outre le marquis de Villars, ambassadeur de France, écrit qu'en 1681 les galions emmenèrent aux Indes plus de 6.000 Espagnols (Juderias, p. 171) ; enfin ceux qui quittaient la Péninsule n'allaient pas toujours en Amérique, beaucoup partaient pour l'Italie et la Flandre, sans qu'on pût avoir la moindre indication sur leur nombre. Il est donc indéniable que l'Espagne se vida par l'émigration sous Charles II. Il est très probable — c'est une hypothèse que je propose — que l'émigration extérieure n'a pas été très considérable auparavant : la bonne discipline du service des flottes, la prospérité relative de l'industrie et du commerce dans les villes des provinces maritimes a dû suffire à maintenir les départs dans des limites modérées. Mais sous Charles II, et probablement déjà aussi à la fin du règne de Philippe IV, comme la main du gouvernement se relâche et que la grande industrie achève de se ruiner, le nombre des émigrants a dû s'accroître. Il faut donc considérer l'émigration extérieure sous Charles II comme l'aboutissant des mouvements démographiques du siècle précédent. L'Espagnol a d'abord quitté son village pour les grandes villes manufacturières et commerçantes de la périphérie. Puis quand la ruine de celles-ci fut presque entièrement consommée, il quitta la Péninsule elle-même.

L'industrie en effet n'était pas en meilleure situation que l'agriculture, bien que la sollicitude du gouvernement lui fût acquise ; mais les efforts tentés pour la ranimer ne furent pas heureux. M. Juderias aurait pu indiquer la création de la *Junta de comercio* en 1679, et, dans les années qui suivirent, les tentatives faites pour attirer des ouvriers étrangers et surtout français. Si les échecs furent assez nombreux, cela est dû surtout au manque d'argent, mais l'idée était bonne, et c'est en l'exécutant avec plus de vigueur que les Bourbons ont réalisé le relèvement économique de l'Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qui paralysait l'industrie au temps de Charles II c'étaient encore une fois les impôts qui, en augmentant le prix de revient, rendaient toute concurrence difficile à l'étranger.

Mais c'était aussi le régime douanier. L'État espagnol, soit parce qu'il était besogneux, soit parce qu'il était faible et avait été vaincu, avait dû laisser se former en faveur des étrangers, ses créanciers ou ses vainqueurs, un réseau de privilèges qui mettait tous les avantages du côté de ceux-ci en laissant toutes les charges aux Espagnols. M. Juderías (p. 128) signale la gravité de la concurrence étrangère qui en résultait : elle s'étendait à tous les objets fabriqués, mais surtout aux objets de luxe. Ainsi les Espagnols avaient peu à peu perdu le marché d'Amérique, qui se fournissait de lainages anglais, hollandais et français, de toiles et de merceries françaises, de soieries françaises et gènoises, de poisson anglais, d'épicerie hollandaise. La grande industrie de Séville, de Valence, de Grenade, de Tolède qui s'était développée pour fournir les soieries au Pérou et au Mexique comme à l'Espagne, se trouva réduite au débouché mesquin de la Péninsule.

Encore lui fut-il disputé. Madrid était devenu en même temps qu'une capitale, un centre de commerce de luxe. Or pendant le règne de Philippe IV les étrangers en devinrent peu à peu les maîtres et cette évolution était achevée sous Charles II. Sous ce règne le snobisme des courtisans n'admettait plus d'autres fournisseurs que les étrangers. Ceux-ci faisaient de la contrebande sous la protection de leurs ambassades, se groupant autour d'elles dans le même quartier, à l'abri de leur droit d'asile, s'installant même dans leurs hôtels grâce à la complicité des valets. D'autre part la baie de Cadix, déjà fréquentée par les vaisseaux étrangers au début du règne de Philippe IV, devenait peu à peu à partir de 1679 le centre d'une contrebande effrénée<sup>1</sup>. Les étrangers y résistaient à main armée aux commis de la douane. Ainsi par les frontières mal fermées la concurrence étrangère venait en contrebande atteindre l'industrie nationale que paralysait déjà le système fiscal. Celle-ci n'y résista pas. Et c'est pourquoi on constate peu à peu la chute de Tolède, de Guadalajara, de Ségovie, de Grenade, de Séville et de Valence, tandis que croissaient Santander et Bilbao au Nord, Cadix au Sud, qui vivaient uniquement du commerce étranger. Le royaume d'Espagne tendait à n'être qu'une vaste colonie commune de la France, de l'Angleterre, de la Hollande et de Gênes, avec une

1. A partir de 1666, le retour des flottes, qui se faisait à Cadix depuis longtemps, se fit à San Lucar, à l'embouchure du Guadalquivir. A partir de 1679 il eut lieu à Cadix. Mais Séville resta, comme elle l'avait toujours été, le centre des transactions.

industrie et une agriculture rudimentaires, exportant sa laine, son vin, son huile, pour acheter les produits ouvrés qui lui étaient nécessaires



Le peuple était donc pauvre. Il l'était d'autant plus qu'il était continuellement écrémé, pour ainsi dire, de ses éléments les meilleurs. L'idéal de tout Espagnol était d'arriver à la noblesse ou d'entrer dans l'Église. Ceci est un trait commun à toute la société européenne au xvii<sup>e</sup> siècle; mais nulle part comme en Espagne la fureur de l'anoblissement ne fit plus de ravages. Elle tendait à détruire continuellement la classe moyenne, dont le recrutement était déjà difficile par suite de la décadence économique et de la prédominance des étrangers. Ces nobles nouveaux devaient leur qualité à un brevet du roi en récompense de certains services : tel était le cas de quelques gros créanciers de l'État, des fermiers des impôts ou *asentistas*. Mais dans la plupart des cas la noblesse s'obtenait par l'acquisition d'une charge publique. En effet le plus grand nombre de ces fonctions conféraient des exemptions d'impôt, et beaucoup rapportaient de gros revenus, moins par les traitements qui y étaient attachés, que par les occasions de s'enrichir qu'elles offraient : il est vrai qu'elles coûtaient cher. Cette noblesse nouvelle issue des manieurs d'argent et de quelques gros commerçants, qui vivait du roi et de la substance de la nation, était la seule classe véritablement puissante et riche. Les simples nobles ou *hidalgos*, s'ils voulaient rester sur leurs terres, tombaient vite dans la misère, car leurs revenus diminuaient avec la richesse de leurs tenanciers : avec cela le luxe et la passion de paraitre allaient croissant. Au-dessus d'eux s'élevait la grande noblesse, dont les membres possédaient des provinces entières qu'ils administraient mal. Leur vie s'écoulait à la cour dans la prodigalité et la gêne, car leur fortune s'ébréçait peu à peu. Aussi se disputaient-ils les hauts emplois lucratifs, mais leur ignorance les rendait incapables de les remplir utilement. Ces gens, parmi lesquels — contrairement à ce qui se passait alors en France — se recrutaient les ministres et les principaux conseillers de la couronne, n'étaient nullement préparés à ce rôle écrasant. Les témoignages des étrangers que

M. Juderías rapporte (p. 160 et suiv.) ne nous laissent aucun doute à ce sujet.

L'Église, dont la place est si grande en Espagne, aurait peut-être pu fournir cet état-major politique et social dont le pays avait besoin. Tel avait été souvent son rôle au Moyen Age, mais au xvii<sup>e</sup> siècle il semblait qu'elle se fût figée en une attitude de conservatisme étroit et d'immobilité. Elle ne faisait rien pour élever la conception de la religion qui avait cours dans la nation. Celle-ci vivait en plein surnaturel et dans les pratiques les plus grossières ou les plus naïves; elle comptait perpétuellement sur le miracle et attendait tout de Dieu, si bien que le fatalisme avait détruit toute énergie. Là encore les contemporains de Charles II n'avaient fait qu'hériter de leurs devanciers. De l'attitude exclusivement catholique d'un Philippe II — attitude qui ne l'empêchait pas de voir clair dans les intérêts de l'État et de discuter avec le Saint-Siège — était sorti le mysticisme d'un Philippe III, d'un Philippe IV et d'un Charles II : la résolution de toutes les affaires fut un cas de conscience, et le confesseur envahit la politique. La fin du xvii<sup>e</sup> siècle fut pour l'Espagne une époque de religiosité extrême, de pratiques nombreuses et compliquées, et la crainte du diable, la magie, les plus basses superstitions eurent cours même dans les rangs élevés de la société. Le symptôme le plus frappant de cet état d'esprit est l'extraordinaire histoire de l'ensorcellement du roi : la voici en peu de mots.

La santé de Charles II ayant empiré en 1698, le bruit se répandit qu'il était ensorcelé (*hechizado*). Le Conseil de l'Inquisition en délibéra, mais renonça à toute enquête faute de preuve. Mais l'Inquisiteur général Rocaberti et le confesseur du Roi, le P. Froilan Diaz, entamèrent secrètement avec un certain curé du bourg de Cangas, expert en sorcellerie, une correspondance chiffrée pour tirer la question au clair. Le curé affirmait que le souverain était victime de maléfices et prescrivait des remèdes : il finit par avouer que les sorts lui avaient été jetés une première fois par la reine sa mère et par Valenzuela favori de celle-ci et une seconde fois par une femme qu'il ne désigna pas clairement. Là-dessus Rocaberti mourut, l'affaire s'ébruita, et un procès fut engagé sur les instances de la reine Marie-Anne de Neubourg contre le P. Froilan Diaz. L'affaire allait tourner mal pour lui quand l'ambassadeur impérial à Madrid, de la part de l'Empereur Léopold, donna des indications

venant d'un religieux viennois, et qui prouvaient que Charles II était bel et bien ensorcelé. Le moine autrichien vint à Madrid et avec le P. Froïlan entama une nouvelle enquête : les réponses des gens qu'on interrogea accusaient plus ou moins ouvertement Marie-Anne de Neubourg. Cette affaire assez obscure n'eut pas de conclusion. Sans doute les intrigues politiques eurent leur part en tout ceci, mais que de pareils procédés fussent encore possibles, à la cour du roi d'Espagne et à la veille du xviii<sup>e</sup> siècle, voilà un fait singulièrement instructif et qui dénote chez les hautes classes une étrange mentalité. (Juderias, pp. 187-197.)

Le clergé était incapable d'y rien changer. Les ecclésiastiques entrés dans l'Église pour ne pas mourir de faim ou pour jouir des grands biens qu'elle possédait, étaient mal instruits, peu zélés, et préoccupés uniquement de leurs intérêts matériels. On menait dans les couvents une existence assez relâchée; les moines étaient indisciplinés et d'éternels procès se perpétuaient entre les ordres. Le xvii<sup>e</sup> siècle espagnol ne connut pas le sévère mouvement de réforme religieuse qui donna à l'Église de France à la même époque tant de vie, d'autorité et d'éclat. Il eût fallu limiter le nombre des couvents et fixer un âge minimum pour la prononciation des vœux : Charles II le tenta, mais en vain Juderias, p. 203. Le terrible pouvoir de l'Inquisition, qui au début avait été mis au service d'une idée, ne servait plus guère qu'à maintenir les prérogatives d'une institution. Les conflits étaient éternels entre son tribunal et les tribunaux ordinaires, ce qui provoquait dans la justice un grand désordre, dont se plaignait le Conseil d'État dans une consulte du 12 mai 1696. (Juderias, p. 240.)

La perversion de l'esprit, qui s'exerçait presque sans obstacle depuis près d'un siècle, avait fini sous Charles II par produire son effet; le niveau intellectuel de l'Espagne était tombé très bas. L'ignorance régnait dans le peuple qu'on craignait d'instruire de peur d'enlever des bras à l'agriculture et à l'industrie (Juderias p. 216); et à un certain point de vue on avait raison puisque les classes ouvrières n'avaient déjà que trop de tendances à fuir leur condition. Mais les riches eux-mêmes étaient incultes : les nobles n'envoyaient guère au collège de San Isidro de Madrid que les cadets « qui n'étant pas chefs de leurs maisons ont besoin de recourir aux lettres pour trouver à manger » (p. 218). Vers 1678 les universités d'Alcala et de Salamanque étaient surtout fréquentées par des moines, qui s'emparaient par ce moyen des plus riches évêchés,

tandis que la noblesse restait plongée dans l'ignorance. Les seules Facultés qui eussent un grand nombre d'étudiants étaient celle de médecine, et surtout celle de droit qui conduisait aux fonctions publiques. D'ailleurs partout l'enseignement restait pédantesque et routinier, si bien que, sauf quelques chercheurs honorables, on ne cite parmi les savants de cette époque aucun grand nom. En littérature et en art le règne de Charles II n'est qu'un pâle reflet de l'école brillante du classicisme. La poésie continue la tradition de mauvais goût mise à la mode par Gongora; le théâtre, si plein d'éclat sous Philippe IV, se traîne dans l'imitation de Calderon (p. 224). La seule originalité des auteurs de ce temps se rencontre dans la littérature satirique : aussi bien l'Espagne du dernier Habsbourg était-elle pour ce genre d'ouvrages une magnifique matière. L'art enfin ne se dégagait de la servile imitation de Velasquez que pour tomber dans la prétention et l'excès avec le peintre Lucas Jordan et l'architecte Churriguera.



Un pays épuisé, une société en décomposition, une décadence intellectuelle et morale profonde, tel nous paraît donc être le spectacle que nous offre, d'après M. Juderias, l'Espagne au temps de Charles II. Il faut avouer que le tableau est sombre et l'on s'étonne qu'un pays descendu si bas ait encore pu supporter les treize années de la guerre de Succession, et se relever au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute des études de détail nous montreraient que tout ne méritait pas d'aussi noires couleurs. Il est évident par exemple que les exportateurs de laine, de vin et d'huile faisaient avec les pays du Nord et avec la France un commerce avantageux. De même si la grande industrie et l'industrie de luxe avaient été ruinées par la concurrence étrangère, les artisans des bourgs et des villages continuaient pour un public immuable à fabriquer les étoffes traditionnelles; le défaut de communications devait les défendre des étrangers. Pour la même raison les bouleversements sociaux n'avaient dû se produire qu'au voisinage des grands centres et sur les grandes voies de circulation, et l'on peut supposer avec quelque vraisemblance qu'en bien des régions écartées la petite noblesse et les petits propriétaires avaient pu se maintenir. Enfin si l'ignorance existait

partout, du moins la corruption morale et intellectuelle ne s'étalait-elle vraiment qu'à la cour et dans les grandes villes. L'Espagne était donc à bien des égards un pays neuf, retardataire, mal exploité et mal dirigé par une aristocratie de naissance ou de fonctions profondément incapable et corrompue, mais il suffisait d'une impulsion énergique pour faire apparaître des ressources qu'on n'aurait pas soupçonnées. Ce qui tend à le prouver, c'est que sous le règne de Charles II aucun des hommes qui se disputèrent le pouvoir n'eut de réelle valeur : c'est un point sur lequel M. Maura et M. Juderías sont d'accord.

En théorie, tout reposait sur le Roi ; une série de conseils lui préparaient la besogne et sur leur rapport il décidait souverainement. Charles-Quint et Philippe II s'étaient montrés capables de remuer ce mécanisme formidable ; mais déjà Philippe III et Philippe IV avaient été submergés par cette immense paperasserie ; ils avaient dû déléguer leur pouvoir à des favoris, le duc de Lerme, puis D. Luis de Haro. Du moins ils avaient su assurer la stabilité du gouvernement en maintenant longtemps en place leur premier ministre. Avec Charles II, au contraire, l'Espagne eut un roi mineur et qui n'atteignit jamais sa majorité. Non seulement en effet il ne gouverna pas, mais encore il ne sut pas donner de l'autorité à ses ministres. Sous son règne le gouvernement fut une anarchie royale.

C'était un pauvre sire que ce dernier héritier de la race des Habsbourg<sup>1</sup>. Né tardivement, d'un père trop vieux et d'une mère trop jeune, il fut toute sa vie de santé débile. Il fut d'abord un enfant « en retard », qui resta longtemps entre les mains des femmes, et reçut une éducation très insuffisante. Plus tard il fut un homme malingre, capricieux, déséquilibré, d'une dévotion excessive. Le soin de sa santé et l'angoisse de son salut éternel occupèrent sa vie, beaucoup plus que le souci de ses affaires. Ce ne fut donc jamais le roi qui gouverna : pendant sa minorité, ce fut sa mère, Marie-Anne d'Autriche, le P. Nithard, grand Inquisiteur, ou D. Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV : plus tard ce furent ses ministres<sup>2</sup>.

La reine Marie-Anne d'Autriche n'était nullement préparée à sa tâche ; trop jeune et confinée par l'étiquette dans les plaisirs ou la dévotion, elle ne connaissait rien aux affaires de l'État. Philippe IV

1. Voir Juderías, Livre IV, ch. II, et Maura, ch. III.

2. Voir pour les détails qui suivent Maura, ch. V, et Juderías, Livre IV, chap. I.

pour la diriger lui avait adjoint un conseil de régence ou *junta de gobierno*, composé des principaux personnages du royaume, mais c'étaient des gens médiocres, que la reine connaissait mal et dont elle se défiait. Le comte de Castrillo, président du conseil de Castille, était déjà vieux : c'était un excellent subalterne, mais incapable de remplir un premier rôle. Il était de caractère triste, et assez peu sympathique au peuple et aux classes élevées. Le comte de Peñaranda, grand d'Espagne, était un diplomate : il avait été l'un des plénipotentiaires espagnols aux traités de Westphalie, puis avait rempli diverses missions en Allemagne. Il était plein de morgue et de fatuité, et à la suite de blessures d'amour-propre il était devenu un ennemi acharné de l'Empire. Il était vieux comme Castrillo, mais semblait n'avoir rien abdiqué de ses ambitions et de ses défauts ; au total un médiocre, autoritaire et assez difficile à vivre. D. Cristobal Crispi de Valldaura, était président du Conseil d'Aragon et portait le titre de vice-chancelier ; c'était un juriste assez effacé et à l'esprit étroit. Il fréquenta peu les ambassadeurs à cause de ses prétentions à la préséance. Le marquis d'Aytona, grand d'Espagne, était assez compétent pour les affaires militaires, mais il avait peu d'autorité. Il cachait sous une assez grande courtoisie un caractère violent ; il était d'une dévotion presque mystique et son loyalisme touchait à la servilité. Quant à D. Antonio de Aragon, cardinal et vice-roi de Naples, il était et resta absolument inconnu. Le secrétaire de la Junte était D. Blasco de Loyola, qui avait été successivement secrétaire du conseil de guerre, puis du conseil d'État (affaires étrangères).

Ne trouvant dans son conseil de régence personne qui pût la guider, la reine pouvait s'adresser à D. Juan d'Autriche. Mais en 1665 il vivait en exil à Consuegra, mal vu du roi, de la reine, de la cour, des grands, craint par la cour de Vienne, impopulaire auprès du peuple après les défaites qu'il avait subies en Portugal. Elle préféra se tourner vers son confesseur. C'était une solution logique : le P. Nithard, confesseur de la reine, était à cause de l'étiquette, le seul homme qu'elle connût bien, et en qui elle eût confiance. En outre à la cour d'Espagne, depuis Philippe III, les progrès du mysticisme avaient amené la confusion du profane et du sacré. Toute résolution à prendre devenait un cas de conscience, et le confesseur était peu à peu devenu une puissance politique. La reine eut donc des entrevues de plus en plus fréquentes avec Nithard et elle finit par



en faire un grand Inquisiteur et un premier ministre. Ce n'était pas un ambitieux et c'était presque malgré lui qu'il était parvenu à sa haute fortune ; il avait même cherché à quitter l'Espagne avant la mort de Philippe IV pour fuir les responsabilités qu'il prévoyait. Il était plus théologien qu'homme d'État. Pourtant il avait certaines qualités : honnêteté, dévouement à la reine, sang-froid. Malheureusement il manquait de décision, surtout en politique étrangère.

Valenzuela, qui prit sa place, était un aventurier. Noble sans fortune, il avait servi en Italie et avait su s'attacher au duc de l'Infantado. Revenu à Madrid, et après la mort du duc, il était entré dans l'intimité de Nithard, et avait épousé la femme de chambre favorite de la reine. Aussi quand la chute de Nithard laissa Marie-Anne d'Autriche sans appui, il en profita pour devenir son homme de confiance. Il fut d'abord son espion chargé de surveiller la faction de D. Juan. Il centralisa ensuite entre ses mains la vente des fonctions et des charges, et grandit peu à peu en dignités jusqu'à devenir premier ministre. Ce n'était pas un pareil personnage qui pouvait remédier à l'état du royaume.

D. Juan d'Autriche dont la faction finit par triompher et par faire bannir la reine-mère, ne valait guère mieux. Au milieu d'une aristocratie ignorante, ce prince assez cultivé faisait une certaine figure. Mais il avait une ambition insatiable et chercha toute sa vie à gouverner en maître la monarchie. Son père Philippe IV lui avait donné de grands commandements, sur mer, à Naples, en Flandre et sur la frontière portugaise. Nulle part il n'avait brillamment réussi, et même vers 1663 il éprouva contre les Portugais de sanglants échecs. Il fut surtout un chef de parti, n'hésitant pas — dans sa lutte contre Nithard par exemple — à recourir à l'assassinat et à la révolte. Une fois au pouvoir il ne sut rien faire : il se heurta à la nécessité de la réforme financière, sans oser l'aborder, et finit par mécontenter tout le monde. Il laissa à sa mort les affaires aussi embrouillées qu'auparavant, et le Roi — pourtant majeur — aussi peu préparé que possible à gouverner.

La jeune reine Marie-Louise d'Orléans, aimable, vive, cultivée, mais sans influence ne fut pas pour son mari un secours très grand, la reine-mère vivait dans la retraite ; aussi le gouvernement du royaume devint-il l'objet des convoitises de tous. En fait ce fut un *commis* qui fit toute la besogne, D. Jeronimo de Eguia, secrétaire du Despacho Universal, homme d'assez courte vue, mais appuyé

par le confesseur du roi, le P. Reluz, et par la camarera mayor, duchesse de Terranova. Au-dessus de lui s'agitaient les factions des grands, le parti du duc de Medina-Celi, et celui du connétable de Castille, doyen du conseil d'État. Medina Celi devint premier ministre en 1680, mais c'était un homme faible et de talent moyen. Sous lui et après lui (à partir de 1685), ce fut le comte d'Oropesa qui exerça le pouvoir. Oropesa est peut-être le seul ministre de Charles II qui ait eu quelque valeur : il fit des économies et réforma quelques abus, mais se heurta à l'inconstance du roi, à la mauvaise volonté de la reine et à l'hostilité des grands ; mais surtout il était soumis entièrement à sa femme par l'intermédiaire de laquelle affluaient vers lui recommandations et sollicitations qui détruisaient son bon vouloir. Il tomba en 1691 et depuis ce moment il n'y eut plus de premier ministre : ce fut la curée. La nouvelle reine Marie-Anne de Neubourg traînait derrière elle tout un clan de favoris aux dents longues. Le secrétaire du Despacho D. Juan de Angulo, ayant payé très cher sa charge, ne s'occupa que de gagner de l'argent. — D'autres encore, parmi lesquels finit par avoir quelque prédominance l'Amiral de Castille. Le marquis de Villars qui avait fait un séjour en Espagne en 1668, était très frappé en 1680 de voir combien la valeur des gouvernants avait baissé. Le fait était encore plus vrai quelques années plus tard, si bien qu'à la fin du règne on songeait à confier l'administration du royaume au clergé pour qu'elle fût meilleure (Juderias, p. 275).



Tout cela nous explique pourquoi l'Espagne faisait si triste figure dans le concert des puissances européennes. Sa puissance financière dépendait à peu près uniquement des retours des Indes. Quand la flotte manquait ou était insuffisamment chargée on était obligé d'avoir recours à des expédients extraordinaires, emprunts forcés aux commerçants, aux membres des conseils, ventes de dignités et de charges. L'un des plus désastreux — qui remontait d'ailleurs aux premières années du siècle — fut l'altération de la monnaie. La question est trop complexe pour être traitée dans les limites de cet article ; qu'il suffise de savoir que la multiplication et

la hausse inconsiderée de la monnaie de cuivre (vellon) eut pour résultat de faire sortir du territoire espagnol la monnaie d'argent, ce qui rendait inutile l'afflux des piastres du Pérou.

Quant à la puissance militaire de la monarchie elle n'était plus qu'un fantôme. On constate sous Charles II une décadence très marquée de l'esprit militaire. Le métier des armes cède désormais le pas à la robe, la noblesse l'abandonne, les paysans ne veulent plus s'engager, car la profession de soldat, déshonorée par les vagabonds qu'on recrute de force, est devenue infamante. Ces troupes sont d'ailleurs en nombre infime. M. Juderias (livre IV, chapitre VII) trace un tableau navrant de l'état des frontières de terre et de mer. Dans les dernières années du règne c'était un prince de Hesse-Darmstadt qui défendait la Catalogne et c'étaient les Hollandais qui convoaient les flottes et gardaient les côtes. La situation était la même dans toute l'étendue de l'empire espagnol. M. Juderias n'a pas étudié l'Amérique, ni les provinces de Flandre et d'Italie, mais là aussi l'armature militaire et administrative était des plus faibles. Comme tous ces domaines étaient riches et dispersés, les points de contact de la monarchie et de ses rivaux étaient très nombreux, ce qui multipliait les convoitises, M. Juderias signale à la fin du règne de Charles II l'existence d'une véritable *pénétration pacifique* de la France en Espagne : à la suite de nos victoires, les modes, les livres, les idées, les mœurs françaises, se répandaient avec nos marchandises dans toute la Péninsule. En même temps diminuait la force de résistance du peuple espagnol devant cette invasion : au point de vue économique pour des raisons matérielles que nous avons analysées, au point de vue moral parce que la haine de la France et la foi en la grandeur de l'Espagne avaient peu à peu perdu de leur force à la suite des traités de Westphalie, pour faire place à l'amour de la paix et à la crainte du plus fort. La génération de Charles II fut une génération de vaincus, à qui tout ressort fit défaut ainsi que toute confiance. Ces périodes de prostration se rencontrent parfois dans la vie des peuples : nous en avons connu en France de semblables, sinon d'aussi graves ; nous en sommes sortis plus vite, peut-être par suite de notre tempérament, à coup sûr parce que nous étions descendus moins bas. L'Espagne mit un siècle à se refaire, mais elle ne remonta jamais au point où l'avait laissée Philippe II.

# RAPHAËL ET LE PÉRUGIN

## A PROPOS DE RECHERCHES RÉCENTES

C'est un problème historique non complètement résolu que celui des rapports du Pérugin et de Raphaël. L'enseignement du Pérugin fut précédé par d'autres. A Urbino, protégés par Frédéric de Montefeltre avaient travaillé des peintres illustres, Uccello, Melozzo, Pier della Francesca, Juste de Gand. C'est d'eux que s'inspira, artiste médiocre d'ailleurs, le père de Raphaël et son premier maître, Giovanni Santi. Mais en 1495 vint s'établir à Urbino Timoteo Viti, formé à l'école de Francia et des Bolognais, savant dans l'art des ombres et des lumières, d'une inspiration moins naturaliste, plus imprégnée d'élégance. Il influença fortement — et Morelli l'a jadis démontré — le jeune Raphaël alors à ses débuts. Pourtant Raphaël ne demeura point à Urbino : attiré par la grande renommée de Pierre della Piève, il alla travailler à Pérouse. Pendant quelques années, l'emprise du Pérugin sera sur lui si extraordinaire, qu'à en croire Vasari, sans la signature, il serait impossible de distinguer les travaux de l'un et de l'autre. Que fut cette collaboration de quelques années ? Le disciple se contenta-t-il d'imiter le maître, ou participa-t-il à ses œuvres principales ? comment Raphaël se dégagait-il des thèmes pieux, et des poncifs d'une mysticité monotone et sans âme, en lesquels se plaisait le vieux Pérugin à son déclin ? c'est ce que nous connaissons mal. Aujourd'hui, M. Venturi, l'éminent historien de l'art italien<sup>1</sup>, nous apporte sur ce sujet passionnant, à défaut de certitudes, d'intéressantes hypothèses<sup>2</sup>, susceptibles de nous fournir de nouvelles

1. Cf. sur la méthode de Venturi, notre article dans le numéro de la *Revue de Synthèse historique* consacré à l'Italie (décembre 1909).

2. *Storia dell'arte italiana*, VI, 2, 1913, Hoepli, Milan.

lumières. Il est vrai qu'elles s'accompagnent d'un bouleversement dans les attributions anciennes, dont la critique française et italienne s'est montrée quelque peu effarouchée<sup>1</sup>. Il n'en faut pas moins reconnaître l'importance de ces études si pénétrantes, sur des œuvres plus souvent admirées qu'analysées, et l'intérêt de l'effort tenté pour discerner au milieu des travaux d'écoles, l'écllosion d'un génie jeune et personnel qui n'est point longtemps prisonnier de ses assimilations.



L'originalité de la thèse de M. Venturi est d'insister sur la *collaboration* effective de Raphaël et du Pérugin, et de rendre compte par là de leurs rapports véritables. On ne saurait selon lui expliquer autrement l'« adaptation si intime des formes de Raphaël à celles de Pierre della Piève ». Cette pénétration du génie de Raphaël à ses débuts par le Pérugin n'est point douteuse. Prenons par exemple le *Couronnement de la Vierge* de 1503, conservé au Vatican. C'est une œuvre de Raphaël, dans laquelle tous les éléments de la composition semblent venir du Pérugin : on retrouve ses « leçons un peu paralysantes » Pératé<sup>2</sup>, dans cette dévotion extérieure, que traduisent les regards des apôtres levés mécaniquement vers le ciel, dans les gestes comme figés et maladroits de leurs mains, dans la courbe rétrécie et pincée de leurs lèvres. Dans l'ensemble, et malgré la diversité physique des figures, bien peu d'expressions individuelles. L'étude scolaire des œuvres du Pérugin n'a certes point suffi pour impressionner si profondément Raphaël. Il faut admettre qu'il travailla avec son maître, et qu'il ne fut point seulement un imitateur. « Il reste hors de doute, écrivait M. Pératé<sup>2</sup>, que dans l'atelier de Pérouse Raphaël tint la première place, et il n'est nullement téméraire d'admettre que divers petits tableaux classés sous le nom du Pérugin ou attribués à son école peuvent lui être restitués. » Crowe et Cavalcaselle l'avaient déjà fait, et à leur suite quelques critiques modernes. M. Venturi va plus loin, et

1. Les « découvertes » de Venturi ont été annoncées par G. Galassi dans la *Nuova Antologia* du 16 mars 1913 ; elles ont été discutées par U. Gnoli ; cf. P. de Quirielle dans les *Débats*.

2. *Histoire de l'art* d'André Michel, tome IV-1, p. 333 ; cf. aussi divers articles de Durand Greville, auxquels renvoie Pératé.

il ne veut rien moins que retrouver la main de Raphaël dans les fresques du *Cambio* à Pérouse, considérées jusqu'ici comme des œuvres maîtresses du Pérugin.

On connaît les sujets des deux plus importantes de ces décorations murales. L'une représente la Force et la Tempérance, assises au-dessus de six héros antiques, bizarrement costumés, l'autre douze figures de Prophètes et de Sibylles debout dans un paysage, et planant sur elles dans une gloire le Père Éternel entouré d'anges. Sur la première est inscrite la date de 1500, et l'on admet généralement qu'elle correspond à l'achèvement de la décoration totale. Mais M. Venturi conteste ce chiffre. Les paiements du Collège du Cambio à l'auteur se continuèrent jusqu'en 1507. Il y a d'après M. Venturi dans la facture même de l'œuvre de notables différences, qui ne peuvent s'expliquer que par la diversité des années. Les figures antiques seraient les plus anciennes.

Quelque avis qu'on ait sur ces discussions chronologiques, il n'est point douteux que Raphaël n'ait séjourné à Pérouse en 1499 et en 1500. Dès lors M. Venturi va chercher à retrouver sa collaboration dans la première des grandes fresques, et il lui attribuera la Force assise dans des nuages à la gauche de la Tempérance. C'est dans l'étude détaillée de ce fragment qu'il cherche les preuves de cette identification. La Force n'a de guerrier que sa cuirasse et la pique qu'elle tient de la main droite. Cette douce enfant, qui n'a rien d'une *virago*, s'inspire encore des formes souples de Timoteo Viti, sans avoir la mollesse des modèles du Pérugin. C'est une exquise image de la jeunesse, et si l'on cherche des ressemblances avec elle, on les trouve dans le jeune chevalier qui rêve, étendu à terre entre deux personnages debout, œuvre considérée comme étant de Raphaël (National Gallery), mais dont M. Venturi recule quelque peu la date. En somme nous saisissons là un élève du Pérugin à ses débuts, et qui ne s'est point encore assimilé la manière du maître.

L'hiver de 1500 dut suspendre la continuation des fresques du *Cambio*. Raphaël fut donc occupé à d'autres travaux. C'est à la date du 15 décembre que se place le contrat, découvert par Magherini-Graziani en 1908, et par lequel Raphaël s'engageait à exécuter en collaboration avec Evangelista di Piandimeleto, ancien élève

de son père, et pour la chapelle de Saint-Augustin à Citta di Castello un tableau d'autel qui devait représenter le *couronnement de Saint-Nicolas de Tolentino*. Deux fragments paraissent avoir été retrouvés récemment par M. Oskar Fishel<sup>1</sup>, de cette peinture que l'on croyait perdue, l'un à Naples, l'autre à Brescia : le premier était attribué au Pérugin, le second à Timoteo Viti. M. Venturi se rallie aux identifications de M. Fishel, mais il défend contre lui l'influence de Timoteo Viti, jadis établie par Morelli. « L'ange de Brescia, écrit-il, tient de Timoteo les yeux en amande, et non arrondis et avec de grosses paupières comme le sont ceux du Pérugin, les narines mobiles, les lèvres qui se rejoignent au lieu de s'arquer comme celles que représente le Pérugin en ses dernières années. » Au contraire, la madone retrouvée à Naples est purement péru-ginesque. En somme, ce tableau ne nous apprend rien de plus que ce que nous savions déjà sur l'évolution de Raphaël. Et il resterait à déterminer la part de collaboration d'Evangelista di Piandimeleto!

Comme œuvre incontestable de Raphaël à cette date, nous posédons le *Songe du chevalier*. M. Venturi y note quelques réminiscences de Timoteo Viti, mais aussi une influence du Pérugin grandissante, surtout dans la gamme des couleurs. C'est après avoir achevé ce tableau que Raphaël dut rentrer à Pérouse, et que son maître lui confia l'exécution du célèbre *Couronnement de la Vierge*, que garde la pinacothèque Vaticane. On ne saurait nier qu'elle ne corresponde à la plus belle époque de la ferveur péru-ginesque de Raphaël. Pourtant il y a déjà des nouveautés dans la composition, comme dans la conception des paysages. De 1504 est le *Sposalizio* de Milan<sup>2</sup>, dont l'originalité est déjà éclatante. « A la dévotion, sentiment ecclésiastique, Raphaël substitue toute l'élévation du sentiment religieux. »

Arrivons enfin à la thèse la plus nouvelle, et aussi la plus contestée de M. Venturi<sup>3</sup>. Elle consiste à attribuer à Raphaël seul la dernière grande fresque du Cambio. Nous savons déjà que

1. O. Fishel, *Jahrb. d. Preuss. Kunstsamml.*, 1912. Cf. Ettore Modigliani, *L'Art et les Artistes*, avril 1913.

2. De 1503 serait un *Christ au sarcophage* du musée de Pérouse, attribué au Pérugin, et que M. Venturi veut restituer à Raphaël.

3. Il faudrait en passant signaler une hypothèse plus audacieuse encore que les autres d'après laquelle les deux *Prophètes* du musée de Nantes, attribués au Pérugin, auraient été exécutés dans l'atelier du maître d'après des dessins de Raphaël!

M. Venturi n'accepte pas la date de 1500 pour l'achèvement de l'œuvre totale. Mais en 1504 Raphaël était à Florence, au moment où Michel Ange et Léonard préparaient leurs cartons, l'un pour la guerre de Pise, et l'autre pour la bataille d'Anghiari. M. Venturi l'admet volontiers, puisqu'il met en lumière toute l'influence de Léonard sur Raphaël. Il faudrait donc supposer que Raphaël fût revenu à Pérouse. Il y a là de graves difficultés chronologiques, sur lesquelles s'expliqueront les érudits. Revenons à l'argumentation de M. Venturi en faveur de sa nouvelle identification.

Elle s'appuie tout entière sur l'analyse de l'œuvre elle-même. Celle-ci comprend deux sujets. A la partie supérieure du tableau, figure en un ovale le Père Éternel, avec deux anges, et une guirlande de têtes de chérubins. La conception est péruginesque, mais l'Éternel a une majesté que n'eurent jamais les personnages du Pérugin.

Dans la partie basse, à gauche sont les Prophètes, à droite les Sibylles, deux chœurs qui s'harmonisent en s'opposant : il est certain qu'il n'y a rien de semblable dans la première fresque, où les héros antiques, Périclès, Licinius, Horatius Coclès, etc., sont juxtaposés en des attitudes fort gauches, avec des gestes étranges, et sans que rien ne les relie.

A vrai dire le groupement des Prophètes n'est point parfait : les inclinaisons des têtes, les regards vagues ou intérieurs ne donnent point l'impression complète de la vie. Mais déjà est grande la diversité d'expression sentimentale des visages. Un Isaïe attristé, un Moïse abattu, un Daniel très féminin, qui s'apparente au jeune homme debout à la droite de Joseph dans le *Sposalizio*, un David puissant et dominateur, un Jérémie rêveur, et surtout un Salomon aux yeux brillants et comme obsédés d'une image absente, voilà ce que nous donne Raphaël, et qui nous change des physiologies peu caractérisées et molles que prêtait le Pérugin à ses personnages antiques. Certains types comme celui de Moïse sont encore péruginesques, mais les figures ont pris plus de relief, plus de sang : les traits sont plus accusés. Le Salomon en particulier est d'une facture superbe, avec un hanchement très réduit, et une majesté jeune que n'a point connue le Pérugin.

A droite les Sibylles. La première, l'*Erythrée*, tournée vers Salomon, a la démarche vive et un peu dansante des personnages de Ghirlandajo. La *Persique* est au second plan. Viennent ensuite



presque de face la *Cumaine*, la *Libyque*, la *Tiburtine*, et de profil la *Delphique*. Dans la *Cumaine*, à la figure ovale et allongée<sup>1</sup>, M. Venturi trouve un modèle nouveau, inspiré par Léonard, que Raphaël a peut-être connu dans son séjour à Florence. Il l'apparente à plusieurs œuvres postérieures de Raphaël<sup>2</sup>.

Reste le paysage. Il est très supérieur au fond de collines uniformes, devant lequel se dressent les héros de l'antiquité. Deux collines en pente encadrent une large baie, qui occupe le centre du tableau. L'air et la lumière circulent plus librement. Déjà semblable effet se trouvait dans le *Couronnement de la Vierge*.

En somme cette fresque du *Cambio* serait la première grande œuvre dans laquelle Raphaël se soit affranchi de l'influence absorbante du Pérugin, ait laissé se développer sa personnalité, tout en continuant les mattres des anciennes écoles, tels que Pier della Francesca; et qui eût suscité ce réveil sinon Léonard? Désormais Raphaël est lui-même. Qu'on admire une fois de plus les *Trois Grâces* de Chantilly, et l'on se trouvera en présence d'un génie complètement formé!



Telles sont les ingénieuses considérations et hypothèses par lesquelles M. Venturi explique les rapports du Pérugin et de Raphaël. En somme les études critiques entreprises en ces dernières années sur Raphaël nous réservent de grandes surprises. Morelli nous a ôté toute confiance dans le fameux livre d'esquisses de Venise, où Müntz étudiait jadis les débuts de Raphaël. Corrado Ricci a démontré fort clairement que Raphaël n'avait point été le collaborateur de Pinturicchio à la *Libreria* de Sienne. Berenson a voulu enlever au Pérugin le *Sposalizio* de Caen, objet de comparaison classique avec celui de Milan. M. Venturi, qui raille assez vigoureusement les efforts de certains critiques allemands pour retrouver des Raphaël inédits en des œuvres médiocres, ne tente rien moins

1. « Le costume suffirait lui seul à démontrer que l'œuvre fut achevée dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle, alors que Pérugin ne connaissait plus la conscience du dessin, le soin scrupuleux, la souplesse de l'exécution. »

2. On remarquera que la position des pieds de la sibylle Erythrée, placés en angle droit, se trouvait déjà dans le *Sposalizio* et avait été employée pour Joseph. La similitude est frappante.

que de restituer à Raphaël une partie des fresques du *Cambio*. Sa démonstration ne va pas jusqu'à provoquer l'évidence. Son intérêt est surtout de montrer l'inégalité qui existe entre *les héros anti-ques* et *Prophètes et Sibylles*, et aussi la différence de facture et d'inspiration. Raphaël en est-il l'auteur? c'est ce que l'avenir nous dira peut-être. A elle seule la méthode morellienne même élargie ne peut mener qu'à des conjectures. Espérons que quelque pièce d'archives analogue à celle qu'a découverte Magherini-Graziani nous fixera sur l'attribution véritable et l'auteur authentique de *Prophètes et Sibylles*. En dehors des questions d'identification, il n'en est pas moins vrai qu'il y a là un des plus sérieux efforts et des plus perspicaces qui aient été tentés pour expliquer les origines obscures ou légendaires de Raphaël.

C.-G. PICAUVET.

# UNE BIBLIOGRAPHIE

DE LA

## LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE

(1500-1900)

Nous avons de bonnes notices bibliographiques sur Corneille, Racine ou Molière, sur Voltaire, Benjamin Constant ou Sainte-Beuve; nous avons pour les poètes du xvii<sup>e</sup> siècle l'ouvrage de M. Lachèvre; pour la littérature française du xvi<sup>e</sup> siècle La Croix du Maine et du Verdier, pour celle du xviii<sup>e</sup> siècle, le Quérard, pour celle du xix<sup>e</sup> siècle, les livres de M. G. Vicaire ou de M. Thieme; nous avons le Brunet et le Lorenz, le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, de Barbier, et pour quelques influences étrangères de bonnes bibliographies critiques (le *Goethe en France* de M. Baldensperger en devrait être le modèle; nous avons les catalogues de bibliothèques catalogues d'imprimés et catalogues de manuscrits) et pour la bibliographie courante les dépouillements de périodiques que donne la *Revue d'histoire littéraire*; nous avons encore pour un grand nombre d'écrivains ou pour diverses questions d'histoire littéraire, de bons guides... pour nous perdre dans la « forêt des livres ». Nous n'avons pas une bibliographie générale de la littérature française moderne. M. Lanson vient de nous donner ce livre<sup>1</sup>, indispensable à tous ceux qui étudient notre littérature par métier ou par goût, gênant seulement pour ceux dont l'érudition oublieuse omet d'indiquer ses sources. Remercions M. Lanson de n'avoir pas jugé indigne de lui ce travail ingrat, mais nécessaire.

La bibliographie de notre littérature depuis la Renaissance jusqu'en 1900 tient ici 1500 pages. C'est dire que cette bibliographie nous donne un choix : les études purement historiques, les livres

1. G. Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française moderne (1500-1900)*, 4 vol. in-8. Hachette, Paris, 1909-1913. xvi<sup>e</sup> siècle, 2<sup>e</sup> edit., 1911.

ou les articles qui apportent des documents ou des faits ont été préférés aux études critiques ; les livres décidément déclassés ou sans valeur ont été rejetés. M. Lanson a indiqué surtout les ouvrages qui conduisent à d'autres, les publications de sociétés savantes et de sociétés provinciales, les articles de revues ou de journaux, si difficiles parfois à dénicher. Sur bien des questions il donne des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est de la bibliographie à la française, claire et triée : les Allemands ont le droit de ne pas la trouver à leur goût<sup>1</sup>.

C'est aussi de la bibliographie composée, ordonnée selon un plan net et méthodique, par un historien qui avait d'abord réduit les faits en idées.

L'ouvrage comprend six parties : une introduction de bibliographie générale (répertoires généraux, histoires de la littérature et de la langue, collections de textes, etc.), le *xvi<sup>e</sup>*, le *xvii<sup>e</sup>* et le *xviii<sup>e</sup>* siècles, la Révolution et l'Empire, le *xix<sup>e</sup>* siècle. Ce plan, le plus simple et le plus commode présentait un double inconvénient, auquel on a remédié. Quelques écrivains chevauchent deux époques : Delille et Parny, logés dans le *xviii<sup>e</sup>* siècle, appartiennent aussi bien à la Révolution et à l'Empire ; des renvois indiquent à cette dernière période qu'ils ont déjà été nommés. D'autre part la division par siècles ne marque pas le mouvement. Mais à l'intérieur de chaque période l'ordre des chapitres accuse la succession des genres et des événements littéraires, quelques chapitres accusent les moments de transition, les transformations des formes littéraires, des idées ou des sentiments : au tome II, le chapitre xxvii, sur *le passage du xvii<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle* (Saint-Evremond, Bayle, Fontenelle et leur suite, les commencements de la science politique, le développement du journalisme littéraire et critique) ; au tome IV, le chapitre xi : *Du Romantisme au Parnasse* (Th. Gautier, Banville, Baudelaire, etc.), et dans le chapitre xii le paragraphe 3 : *du Romantisme ou du Parnasse au Symbolisme*. Pour chaque période M. Lanson donne d'abord une bibliographie générale sur le milieu social (vie parisienne, vie provinciale, vie mondaine, religieuse, militaire, etc.) et sur le milieu littéraire (salons, académies, presse, éducation), sur les rapports

1. Faut-il être surpris que dans un livre comme celui-là il y ait quelques omissions involontaires et quelques erreurs ? Cette bibliographie sera corrigée et tenue à jour, parce qu'elle sera réimprimée.

de la littérature avec le passé (traductions d'ouvrages grecs ou latins, réimpressions d'ouvrages français) et avec l'étranger. Il donne ensuite la bibliographie des différents genres et des écrivains, les genres purement littéraires (poésie ou théâtre) précédant généralement les genres qui ne deviennent littéraires que par la vertu de la forme (éloquence, philosophie, ouvrages de science et de politique). La prédominance d'un genre ou d'une question aide à caractériser une époque : au xvi<sup>e</sup> siècle, les écrivains religieux, les conteurs, les moralistes et les poètes, au xvii<sup>e</sup> siècle, les libertins et les jansénistes, au xviii<sup>e</sup> siècle, le mouvement philosophique, ou au xix<sup>e</sup>, la poésie, le roman, l'histoire et la presse. De 1660 à 1715 les genres s'effacent devant les écrivains qui leur donnent la perfection. Enfin l'œuvre des grands écrivains apparaît bien à sa place, c'est-à-dire entourée des œuvres qui la préparent et qui la continuent.



M. Lanson avait d'abord voulu « donner une bibliographie raisonnée, en indiquant sur chaque sujet les résultats acquis, les questions pendantes, les problèmes à poser ». Il dut renoncer à ce projet pour ne pas grossir démesurément son livre. Mais par la façon dont il a disposé ses notes, il a dressé l'inventaire du travail fait, suggéré le travail à faire. Cette bibliographie exprime toute une méthode et trace tout un programme de travail <sup>1</sup>.

On n'aura pas de peine à voir que les grands noms de notre littérature tiennent la place d'honneur. Sur aucun de ces écrivains les mêmes questions ne se posent et pour aucun la bibliographie de M. Lanson n'est la même. Mais pour tous il est nécessaire de connaître la date de composition et la date de publication des principaux ouvrages, les diverses éditions d'un même livre. Est-il nécessaire de dire, après les études de M. Villey et de M. Strowski sur Montaigne, qu'un écrivain inscrit souvent dans les variantes

1. Nous ne prétendons pas résumer ici les idées de M. Lanson sur l'histoire littéraire, mais rechercher dans quelle mesure cette bibliographie les exprime. Le journaliste qui, pour apprécier ces idées, voudra les connaître, ce journaliste extravagant pourra se reporter aux articles ou aux conférences, dans lesquels M. Lanson a exposé sa méthode, ou au résumé le plus complet et le plus récent qu'il en ait donné. Cf. *La Méthode dans les sciences*, 2<sup>e</sup> série, Alcan, 1911.

de ses manuscrits ou des éditions revues par lui, toute son évolution intellectuelle, morale ou littéraire et que ce n'est pas connaître Montaigne que le connaître d'après le texte de la vulgate? Et pour les éditions données après la mort d'un écrivain, faut-il répéter qu'il convient de distinguer les bonnes éditions des mauvaises, si l'on ne veut pas prendre de l'Aimé-Martin pour du Bernardin de Saint-Pierre et attribuer à A. de Vigny les fautes des typographes? L'étude de la langue sera nécessaire aussi à ceux qui avant de découvrir des impropriétés dans Racine, voudront s'assurer que l'usage du xvii<sup>e</sup> siècle n'est plus tout à fait le nôtre. Faut-il dire et redire ces choses? Oui, sans doute, puisque certaines gens ne veulent pas les entendre.

Savoir quel texte on lit, le comprendre en son sens littéral, grammatical : questions préliminaires et essentielles, mais insuffisantes. L'étude interne d'une œuvre ne suffit jamais, parce qu'aucune œuvre littéraire ne peut se séparer ni de la tradition littéraire contre laquelle elle réagit ou qu'elle continue, ni de diverses formes de l'activité et de la vie contemporaine. Pour chaque période M. Lanson a donné aussi complète que possible la liste des traductions et des réimpressions, c'est-à-dire la liste des livres familiers à chaque génération, une sorte de carte du monde littéraire connu de chaque siècle, enchaînant ainsi le présent au passé. Il n'y a pas d'œuvre littéraire, si révolutionnaire soit-elle, qui ne tienne par quelque côté au passé, ne serait-ce que par la résistance qu'elle lui oppose. De là l'intérêt qu'offre l'étude des sources, étude qui n'a pas pour objet unique de rapprocher deux textes analogues et qui ne tend nullement à diminuer le génie d'un Corneille, d'un Molière ou d'un Lamartine, mais à mieux définir leur originalité propre.

Toute œuvre, si grande soit-elle, tient encore au présent et la pleine intelligence des chefs-d'œuvre n'est pas possible sans l'étude des petites œuvres qui les préparent, les entourent ou les continuent et dans lesquelles ils semblent, dans cette bibliographie, comme encadrés. M. Lanson a pu retrouver dans les ouvrages philosophiques manuscrits du xviii<sup>e</sup> siècle toute la préparation timide ou maladroite du mouvement philosophique et quelques-unes des idées auxquelles un Voltaire, un Diderot donneront la forme littéraire et l'efficace<sup>1</sup>. Les petites œuvres expriment mieux

1. *Questions diverses sur l'histoire de l'esprit philosophique en France avant 1750*, in-8°. *Revue d'histoire littéraire*, 1912.

la moyenne d'une époque que les grandes œuvres qui souvent sont grandes là surtout où elles dépassent leur temps. Et aussi parce qu'elles n'ont été vivantes que pour une génération, celle qui les avait créées, elles sont mieux restées ce qu'elles avaient été pour cette génération. Et alors que les grandes œuvres, en continuant de vivre, n'ont cessé d'être transformées ou déformées par la tradition, par toutes les interprétations dont chaque génération les a chargées, les petites œuvres n'ont pas changé; elles nous restituent directement le passé.

Et ainsi elles nous aident à retrouver le sens vrai des chefs-d'œuvre, l'intention et la pensée de celui qui les créa. Mais pour mieux pénétrer le sens et la portée actuelle d'une œuvre, il est bon de savoir comment les contemporains l'ont comprise ou l'ont sentie. M. Lanson aime entourer l'œuvre d'un grand écrivain des critiques qu'en ont faites les contemporains. (Cf. t. II, ch. XII, *Témoignages, satires et pamphlets contemporains sur Molière*; ch. XVII, *Jugements et critiques du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles sur Racine*.) Il est utile aussi de connaître quel idéal, quelle théorie littéraire elle veut réaliser, dans quelle mesure elle satisfait ou elle choque les goûts littéraires de la génération pour qui elle est faite. (Cf. t. II, ch. XIV, *Théorie des genres littéraires*; ch. XVI, *La théorie et les règles de la versification*; t. III, ch. III, *L'esthétique littéraire*, etc.) Il est indispensable enfin de savoir de quels moyens d'expression un grand écrivain dispose, dans quelle mesure il trouve à sa pensée ou à ses sentiments une forme originale ou quel usage il fait des formes fixes de la prose et de la poésie, des poncifs que chaque époque trouve pour exprimer sa vision sentimentale et pittoresque de la vie et du monde extérieur, de connaître en un mot par une étude historique des styles<sup>1</sup> comment un écrivain de génie se rapproche et se distingue tout ensemble de l'usage contemporain dans ses façons de sentir, de dire et de peindre.

Quand on a retrouvé le sens vrai, le sens originel d'un chef-d'œuvre, celui que l'auteur a voulu, comme sous un barbouillage maladroit on retrouve un tableau de maître, quand on a fait la « prise directe » de l'œuvre, rendue possible seulement par un

1. C'est une étude historique des styles dans la prose française que M. Lanson a voulu faire et a faite dans son *Art de la prose* — et très différente de ce qu'elle aurait été il y a vingt ans. « Il ne se peut rien de moins scientifique », dit M. Lezouay (dans son très agréable et intelligent livre : *Universitaires d'aujourd'hui*, 1913, Grasset). Je veux bien, mais il ne se peut rien, en pareil sujet, de plus historique.

effort historique et le sens du passé, il reste à étudier l'action de l'œuvre, la vie de l'œuvre, « la vie d'outre-tombe d'un écrivain et son influence sur le monde », comme a dit Renan. L'intensité et la durée de cette vie se mesurent au nombre des éditions, des critiques, des réfutations ou des imitations. Les livres d'un Pascal, d'un Voltaire, d'un Rousseau, sont accompagnés dans la bibliographie de M. Lanson des polémiques qu'ils ont suscitées<sup>1</sup>. Le témoignage des simples lecteurs, de ceux qui lisent non par métier, mais par goût, et qui demandent à un livre un renouvellement, un enrichissement de leur vie intérieure, est le plus significatif et le plus intéressant. M. Lanson a fait une large place à ces dépositions inédites, mémoires et correspondances, notes de lecteurs, qui nous font connaître les divers milieux (monde, bourgeoisie, peuple, etc.) où pénètre une influence littéraire<sup>2</sup>.

« Chaque génération se lit elle-même dans Descartes et dans Rousseau, se fait un Descartes et un Rousseau à son image et à son besoin... Si bien que suivre la fortune d'un chef-d'œuvre, c'est, souvent, moins regarder ce qui se passe d'une pensée individuelle dans le domaine commun des esprits, que lire dans un appareil enregistreur certaines modifications d'un milieu social<sup>3</sup>. »

Par là l'histoire littéraire touche à l'histoire générale et, si l'on veut, à la sociologie. D'une part, l'écrivain s'adresse à un public; pour être lu, il doit plus ou moins se soumettre au goût du public dont il veut être écouté, répondre à la demande de ceux qui achèteront son livre ou de ceux qui iront voir sa pièce. Aussi, M. Lanson a-t-il pour chaque époque, donné d'abondantes indications sur le milieu social et sur le milieu littéraire, sur l'éducation reçue par chaque génération, par où se connaît la culture moyenne de ceux qui écrivent et de ceux qui lisent<sup>4</sup>.

1. Cf. t. II, ch. VIII, 9, *Les réfutations des Provinciales*; t. III, ch. VIII, 3, *Quelques écrits sur Bayle*; ch. X, 4, *Écrits du XVIII<sup>e</sup> siècle et des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle pour et contre Voltaire*; ch. XII, J.-J. Rousseau, chaque ouvrage est accompagné de la polémique; t. IV, ch. XIX, Renan, 4, polémique autour de la *Vie de Jésus* (liste incomplète, M. Lanson renvoie au Lorenz. Voir aussi G. Vicaire).

2. Pour les renseignements que fournissent les bibliothèques privées, lire l'article de M. Mornet : *Les Enseignements des bibliothèques privées (1750-1780)*, in-8°, *Revue d'histoire littéraire*, 1910.

3. G. Lanson, *L'histoire littéraire et la sociologie*, in-8°, *Revue de Métaphysique*, juillet 1904.

4. Cf. dans la *Revue Universitaire*, à partir de janvier 1913 le cours de M. Lanson à la Sorbonne (1912-1913) et son étude du public au XVI<sup>e</sup> siècle.



D'autre part, la littérature exprime la vie sentimentale, morale ou intellectuelle d'une époque. Quand on connaîtra mieux la littérature de la Révolution, peut-être verra-t-on qu'il n'y a pas de mouvement de l'opinion qu'elle n'enregistre. Mais surtout l'œuvre littéraire exprime certaines formes de la vie qui ne se trouvent bien exprimées que par elle : les aspirations qui ne se traduisent pas en actes, la vie idéale d'une génération et quelques-uns de ces états d'âme et de sensibilité, imaginés d'abord par un grand écrivain et que certaines âmes ont essayé de s'assimiler et de vivre. Il y a une étude que la littérature française permet de faire et qu'on ne peut faire sans elle, c'est l'histoire de la sensibilité française.

Tel est, en gros, le programme de travail que trace cette bibliographie. Dans ses grandes lignes et avec toutes les différences, qui naissent de la diversité des objets, c'est l'application à la littérature française moderne des méthodes philologiques et historiques. Ces méthodes servent, en France, à l'étude des littératures grecque et latine, depuis la Renaissance. Depuis la Renaissance la critique des textes est admise pour les œuvres grecques et latines. Depuis un siècle ces méthodes servent à l'étude de la littérature médiévale et des littératures étrangères. Elles ne nous viennent pas d'Allemagne, puisqu'elles existaient chez nous, avant que l'Allemagne les eût découvertes.

Ces méthodes ne font la guerre ni au talent, ni même au génie. Il est plus difficile de mettre de l'ordre dans la complexité des faits que d'élever des théories sur quelques faits choisis au hasard. Il faut plus de talent pour écrire des synthèses, où les idées générales ne soient que l'épanouissement, et comme la floraison des faits, pour reproduire le mouvement de la vie, que pour construire la vie logiquement et *a priori*.

Se soumettre aux faits, se soumettre à l'objet que l'on veut connaître : discipline intellectuelle, qui peut donner à tout esprit le goût de la justesse et de la précision ; effort d'intelligence historique, qui ne va pas sans un élargissement du goût. Rechercher le vrai pour lui seul : discipline intellectuelle, mais encore discipline morale, qui commande l'oubli de soi-même, le renoncement à soi-même ; goût de la vérité, qui peut conduire au goût de la sincérité. Les habitudes intellectuelles peuvent développer en chacun de nous, si nous savons le vouloir, des habitudes morales.

Il y a toujours un peu de fatuité à croire qu'on peut intéresser les autres à ses impressions. Ce n'est pas moi qui le dis : c'est Brunetière. Les critiques cherchent à se faire valoir à propos de la littérature française. Les historiens littéraires aiment mieux connaître notre passé littéraire que l'inventer. Et ils ont assez d'admiration et de confiance en ce passé pour croire que l'histoire de la littérature française, telle qu'on peut la connaître, est plus riche, plus variée, plus belle que celle qu'on pourrait inventer.

ANDRÉ MONGLOND.

# LES RÉGIONS DE LA FRANCE

---

## L'ILE-DE-FRANCE

(LES PAYS AUTOUR DE PARIS <sup>1</sup>)

### CHAPITRE III

L'HISTOIRE LOCALE, DANS L'ILE-DE-FRANCE, A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

#### I. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'œuvre accomplie par les historiens de l'Île de France aux dix-neuvième et vingtième siècles s'offre maintenant à notre étude, — œuvre incomplète et inachevée dont il conviendra de marquer les lacunes en même temps que les résultats, — œuvre immense pourtant qu'il ne faut pas songer à inventorier dans le détail. On ne devra chercher dans les pages qui vont suivre ni une bibliographie complète de l'Île de France, ni même, sur aucun des points spéciaux que nous aurons à toucher, de bibliographie exhaustive. Indiquer, sur les principaux problèmes, les principaux ouvrages, je ne prétends à rien de plus.

#### § 1. *Les Sociétés Locales* <sup>2</sup>

Aux dix-neuvième et vingtième siècles, les hommes qui s'inté-

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXV, p. 209.

2. Sur le travail d'histoire locale, au dix-neuvième siècle, en Seine-et-Marne, on trouvera quelques renseignements dans un article de M. Maurice Lecomte. *De l'histoire locale en Seine-et-Marne*, paru dans la revue *Brie et Gâtinais*, t. 1 (1909) pp. 4-9. Le volume intitulé : *Conférence des sociétés savantes de Seine-et-Oise. Première*

ressaient au passé de l'Ile-de-France ou des différents pays qui composent l'Ile-de-France ont formé des sociétés d'étude. Dans l'histoire de ces sociétés, que je vais esquisser, se reflète, comme dans un miroir étroit mais fidèle, l'histoire générale des recherches historiques en France.

Les sociétés d'agriculture, dont la plupart se rattachent, par une filiation plus ou moins directe, aux groupements qui naquirent du mouvement physiocratique, furent, au dix-neuvième siècle, le premier asile des érudits. Elles ont toujours tenu à honneur d'accueillir dans leurs publications des essais littéraires, et, accessoirement, des travaux historiques. Mais dans le mouvement des études qui nous concernent ici, leur rôle ne fut jamais bien important. Les historiens se sont, de bonne heure, assemblés dans des sociétés savantes proprement dites.

Les premières des sociétés ainsi créées ne se proposaient pas pour but unique, ni même pour but essentiel l'étude de l'histoire ou de l'archéologie locale. Elles réunissaient toutes les personnes qui, dans une ville ou une région, s'occupaient de littérature, d'art, de philosophie, aussi bien que d'histoire, elles constituaient au sens exact du mot des « académies » provinciales. Le préambule du règlement que se donna la *Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, fondée en 1834, est bien caractéristique. « Outre le besoin des connaissances purement scientifiques les esprits éprouvent celui d'une culture morale; ce besoin doit être satisfait; la pensée de la Société est là tout entière. Élever l'âme,

*réunion* (1902). In-8. Paris 1903 pp. 4-28 contient une série de notices sur les diverses sociétés locales du département. L'historien de l'Ile-de-France aura souvent occasion de se reporter aux publications des sociétés savantes orléanaises : la *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, l'*Académie de Sainte-Croix d'Orléans*, la *Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*. On pourra consulter sur l'histoire de ces sociétés les travaux de J. Loiseleur, *Les Archives de l'Académie d'Orléans. Mém. soc. sciences Orléans*, t. 14 de la 2<sup>e</sup> série (1872 : t. 45 de la collection complète), p. 39-82. Cf. *Ibid.*, t. 15 (1873), p. 27 et suiv.; Guerrier, *Histoire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et de ses travaux. Mém. soc. agricult. Orléans*, 4<sup>e</sup> série, t. XXXVII (68<sup>e</sup> v. de la Collection), pp. 1-248; et Fauchon, *La société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, de 1809 à 1909. Mém. soc. agricult. Orléans*, 5<sup>e</sup> série, t. IX, 1909, pp. 255-288. Je rappelle que sur les publications des sociétés savantes nous sommes renseignés par la *Bibliographie Générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France*, dressée par M. R. de Lasteyrie et ses collaborateurs. Ce grand ouvrage comprend : 1<sup>o</sup> 4 vol. in-4 donnant le dépouillement jusqu'à la fin de l'année 1885; 2<sup>o</sup> un *Supplément*, allant de 1886 à 1900; — un seul vol. a paru où l'on trouvera recensées les publications des sociétés de tous les départements, de l'Ain à la Haute-Savoie ordre alphabétique des départements); 3<sup>o</sup> des *Bibliographies annuelles* : 9 fascicules (le dernier paru en 1911) allant de 1901 à 1909.

seconder le jugement, en appliquant à des questions ou à des époques spéciales les principes de la philosophie pure, de la morale, de la législation, de la littérature et des beaux-arts, les enseignements positifs de la statistique, de l'archéologie et de l'histoire : telle est sa loi. » De fait les *Archives scientifiques, littéraires et industrielles* que cette société fit paraître de 1834 à 1837 contiennent un *Cours Général de Littérature*. Ses *Mémoires* dont le premier volume porte pour date : 1847, s'ouvrent par une traduction d'Horace, en vers naturellement<sup>1</sup>. Aussi bien, même parmi les sociétés locales qu'inspira dès l'origine le souci d'aider au progrès des études historiques, il n'en est guère dont les publications se soient rigoureusement fermées à la littérature. Les personnes que leurs recherches ont amenées à dépouiller un grand nombre de publications de cette espèce sont sans doute seules à savoir de quelles séductions la fable, genre littéraire qu'on eût pu croire défunt depuis bien des années, s'est longtemps parée aux yeux des poètes provinciaux. Mais toutes ces sociétés, et, en particulier, la *Société des Sciences, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise* ont fait, dans leurs travaux, au passé régional, une part de plus en plus considérable, jusqu'à devenir bien vite prépondérante.

En 1836 fut fondée à Rambouillet une société qui prit le nom de *Société Archéologique de Rambouillet*<sup>2</sup>. A son origine, elle ne compta que neuf membres. Elle eût sans doute rapidement périéclité sans le zèle d'un excellent érudit, M. Moutié, et sans les libéralités dont elle fut à plusieurs reprises l'objet de la part du duc de Luynes. Pendant dix ans, la jeune société dut borner son activité à faire insérer dans les journaux locaux des articles sur les monuments de la région. Le titre même qu'elle s'était donné prouve que l'étude des monuments tenait le premier rang dans les préoccupations de ses fondateurs ; ou plutôt il s'agissait moins encore d'en entreprendre l'étude que d'en assurer la conservation. On sait de quels outrages le dix-huitième siècle, la période révolutionnaire, la Res-

1. De 1837 à 1847 la Société avait fait paraître seulement quelques fascicules isolés contenant les comptes rendus de ses séances. Outre ses *Mémoires*, elle publie depuis 1894 un *Bulletin* et depuis 1899 une revue trimestrielle intitulée *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.

2. Sur l'activité de cette société, à ses débuts, consulter une lettre de M. Moutié, insérée dans le t. X 1844 du *Bulletin Monumental*, p. 304. Cf. A. de Dion, *Auguste Moutié et la Société Archéologique de Rambouillet. Mém. soc. archéol. Rambouillet*, VIII 1887-1888, pp. 5-15.

tauration s'étaient rendus coupables envers les souvenirs du Moyen Age. Le souci de prévenir le retour de pareils actes de barbarie occupait, à l'époque où se fonda la société de Rambouillet, tous ceux qu'intéressaient les antiquités nationales. Il se traduit dans les programmes de tous les groupes que nous allons voir se former. En 1846 la *Société Archéologique de Rambouillet* put commencer, par un recueil de textes, la série, la longue série de ses publications, qui ont porté sur l'histoire proprement dite autant que sur l'archéologie, et que l'historien de l'Île de-France a souvent l'occasion de consulter <sup>1</sup>.

La *Société Archéologique d'Eure-et-Loir* doit son existence au zèle prosélytique d'Arcisse de Caumont, qui fut un des apôtres les plus ardents de l'archéologie nationale et un grand fondateur de sociétés savantes. Le 16 mai 1836 Caumont fit une conférence à l'Hôtel de Ville de Chartres. A l'issue de cette conférence, quelques chartains fondèrent une *Commission chargée de l'étude et de la conservation des monuments anciens du département*, qui, quelques jours plus tard, se transformait en *Société Archéologique*, et, élargissant alors son programme, déclarait vouloir s'occuper « de tout ce qui a existé avant 1789 dans les anciennes provinces qui forment aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir <sup>2</sup>. » La *Société Archéologique d'Eure-et-Loir* a poursuivi, depuis ce jour, une carrière paisible et laborieuse <sup>3</sup>.

En 1864 se fonda à Châteaudun la *Société Dunoise* qui, à l'origine, se proposait simplement de constituer un musée archéologique, mais ne tarda guère à étendre son activité à l'étude de l'histoire du Dunois. La même année la *Société d'Archéologie, Sciences Lettres et Arts de Seine-et-Marne* dont le programme tient à la fois de celui de la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Oise* et des programmes des sociétés proprement historiques et archéologiques, commençait une existence que devaient interrompre de longs sommeils.

Les dernières années du Second Empire et celles qui suivirent la

1. La *Société Archéologique de Rambouillet* publie (depuis 1870) des *Mémoires et Documents* ; elle a subventionné diverses publications.

2. *Procès-verbaux de la soc. archéol. E.-et-Loir*, t. I, p. 10. Cf. abbé Sainsot, *Historique de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Mém. soc. archéol. E.-et-Loir*, t. XII (1901), pp. 294-302.

3. La *Société archéolog. d'Eure-et-Loir* : 1° publie des *Mémoires* (depuis 1858) ; 2° publie ses *Procès-Verbaux* (depuis 1861) ; 3° a subventionné divers ouvrages.

guerre de 1870 ont été marquées, en France, par une vraie renaissance des études historiques. Beaucoup de bons esprits se tournèrent alors vers les recherches d'érudition, considérées désormais comme le fondement nécessaire de l'histoire. C'est de ce mouvement que naquit la plus considérable des sociétés que nous ayons à signaler, la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, qui se constitua en 1874. Dans la liste de ses fondateurs, on relève les noms d'hommes qui se trouvaient, ou allaient bientôt se trouver au nombre des plus grands savants de l'époque ; je ne citerai que les disparus : Léopold Delisle, Giry, Longnon, Gabriel Monod. La société s'est occupée avec prédilection de l'histoire de la ville de Paris, mais elle a toujours fait place, dans ses travaux, à l'histoire de l'Ile-de-France ; on a déjà vu qu'elle entend par « Ile-de-France » le territoire de l'ancien gouvernement militaire de ce nom. Relativement riche, car elle recrute ses membres parmi les amateurs des antiquités parisiennes, qui sont nombreux, bien outillée pour le travail scientifique, parce qu'elle a son siège à Paris, centre d'études incomparable, la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France a rapidement acquis sur les sociétés historiques voisines une supériorité dont on ne saurait ni douter ni s'étonner<sup>1</sup>.

Le même renouveau des études historiques dont la fondation de la société parisienne fut un des signes les plus éclatants amena la création, dans l'Ile-de-France, d'assez nombreuses sociétés savantes. Je ne citerai que les plus importantes : la *Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin*, née en 1877<sup>2</sup> ; la *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, née en 1883<sup>3</sup> ; la *Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*,

1. La Société de l'Histoire de Paris publie : 1° un *Bulletin*, 2° des *Mémoires* ; 3° des *Documents*. Il a paru trois tables décennales des publications de la société, en 1885 (1874-1883),-1894 (1884-1893),-1909 (1894-1903).

2. Publie des *Mémoires* (table décennale pour les années 1879-1890) et des *Documents* ; a subventionné diverses publications. C'est parmi les sociétés savantes de l'Ile-de-France peut-être celle qui a le mieux compris que la mise au jour de documents inédits est une tâche qui incombe en première ligne aux sociétés locales. Malheureusement, ses publications ne sont pas à l'abri de toutes critiques : comment les érudits excellents qui la dirigent ont-ils pu oublier que publier des textes incomplets c'est ne rendre aux historiens qu'un médiocre service ?

3. Cette société a pour but « l'étude des monuments, des coutumes et de l'histoire du pays Gâtinais, y compris l'Etampois, le Giennois et la Puisaye ». Elle publie des *Annales*, qui forment une excellente revue d'histoire locale, (table générale des quinze premiers volumes : 1883-1897, parue dans le t. XV (1897), pp. 293-331, et due à M. H. Stein) et a subventionné diverses publications.

née en 1894<sup>1</sup>. Ces sociétés se distinguent de la plupart de celles qui se sont constituées avant 1870 par des programmes plus précis et plus exclusivement scientifiques, et par une meilleure organisation de leurs publications.

Deux prélats, Mgr Guibert, archevêque de Paris, Mgr de Bray, évêque de Meaux, se préoccupèrent d'assurer à leur clergé une part dans la renaissance de l'histoire locale. Par leurs soins furent fondés en 1882 le *Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, en 1893 la *Conférence d'histoire et d'archéologie du diocèse de Meaux*. De ces deux groupements, dont les débuts avaient été riches de promesses, le second seul vécut. Son *Bulletin* porte pour épigraphe cette phrase empruntée à Mgr Baudrillart : « L'Église catholique n'a besoin que de la vérité et elle est de taille à la supporter tout entière. »

C'est à une circulaire ministérielle que doit son origine la *Commission de l'inventaire des richesses d'art de Seine-et-Oise*, fondée en 1878, — dans son principe commission administrative, dont les membres sont désignés par le préfet. Des comités analogues devaient être organisés dans tous les départements français. En fait, ils n'ont fonctionné que dans quelques-uns. La *Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art de Seine-et-Oise* modifia son titre en 1881; elle s'est depuis lors appelée *Commission départementale des Antiquités et des Arts*. Les volumes de procès-verbaux et de mémoires qu'elle a fait paraître tous les ans depuis 1881 constituent une véritable revue d'archéologie locale<sup>2</sup>.

Le département de Seine-et-Oise a été pour les sociétés savantes un terrain de prédilection. Parmi les départements dont nous nous occupons ici, il possède les sociétés les plus nombreuses, et les plus actives. Il est aussi le seul où ces sociétés se soient fédérées. Depuis 1902 les différentes sociétés « savantes, littéraires et artistiques » de Seine-et-Oise nomment un comité permanent de vigilance, qui siège à Versailles; elles se réunissent de temps à

1. Publie un *Bulletin* et des *Mémoires et Documents*. Cette société, en outre, a fondé, à Corbeil, un Musée (le Musée Saint-Jean). On peut citer encore la *Société d'histoire et d'Archéologie de Brie Comte-Robert, Mormant, Tournan et la Vallée de l'Yères*, fondée en 1898; elle publie un *Bulletin*. A Meaux, en 1893, s'était fondée une *Société Littéraire et Historique de la Brie*, dont l'activité semble avoir été médiocre. La revue *Brie et Gâtinais*, qui paraît à Meaux depuis 1909, est utile à consulter; elle fournira à l'archéologue des photographies excellentes.

2. Table pour les dix premiers volumes (par E. Perrier: 1891) et pour les t. 11 à 21 (par J. Depoin: 1905).



autre en une Conférence, qui se tient tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des villes du département. Cette savante fédération n'a pas jusqu'ici entrepris les grands travaux collectifs qu'on eût été en droit d'attendre d'elle <sup>1</sup>.

Les historiens sont parfois injustes pour les sociétés locales. L'irrégularité, les bizarreries extérieures des publications de ces sociétés, désespoir des bibliographes, et plus encore l'inégalité des travaux qu'elles accueillent font trop souvent oublier les inestimables services qu'elles ont rendus et rendent encore tous les jours aux études historiques. En groupant les travailleurs elles ont sollicité et soutenu leurs efforts. Elles ont fourni à de nombreux érudits les secours matériels, sans lesquels ils n'auraient pu faire imprimer leurs ouvrages. Nous leur devons beaucoup de reconnaissance. Il faut leur souhaiter une longue vie, et puisque c'est là que, presque toutes, le bât les blesse, d'abondantes et régulières cotisations <sup>2</sup>.

## § 2. *Les instruments de travail*

Aucun érudit n'a jamais tenté l'œuvre, à peu près impossible, qui consisterait à inventorier tous les documents manuscrits qui concernent l'Ile-de-France ; mais il s'est trouvé quelqu'un pour entreprendre, dans le cadre plus étroit du département, et en se restreignant à l'examen de quelques dépôts de manuscrits, une œuvre analogue. Un archiviste de la Seine-et-Marne, M. Lemaire, fit paraître, en 1883, « sous les auspices du Conseil Général », un

1. Les communications faites à chacune des conférences sont imprimées et réunies chaque fois en un volume. 5 volumes de cette espèce ont paru. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer les 4 premiers. Le t. 5 ne m'est pas encore parvenu.

2. A côté des publications des sociétés savantes, il faut citer ces publications à demi officielles que sont les annuaires départementaux. Ces annuaires contiennent souvent des articles d'histoire locale, qui parfois sont de premier ordre ; mais ils rendent aux historiens peu de services parce qu'ils manquent pour la plupart de tables suffisantes. En particulier, le meilleur des annuaires départementaux que nous ayons à signaler ici, *l'Almanach Historique de Seine-et-Marne* qui paraît depuis 1861 est tout à fait dépourvu de tables. *L'Annuaire du Département de Seine-et-Oise* paraît depuis l'an X 1801-02 ; mais il y a eu plusieurs interruptions dans le cours de la publication ; l'Annuaire pour 1883 (p. LI) renferme des « *Tables générales des Annuaires de Seine-et-Oise* » dressées par L. Thomas. *L'Annuaire du Département d'Eure-et-Loir* paraît depuis 1839 ; on trouvera dans les annuaires pour 1906 et pour 1907 une *Table générale de la partie historique de l'Annuaire d'Eure-et-Loir* 1839-1905, due à M. G. Teton. *L'Annuaire du Département du Loiret* paraît depuis 1806 ; on trouvera le recit des vicissitudes par ou a passé cette publication dans une notice intitulée : *L'Annuaire du Loiret*, parue dans l'Annuaire pour 1899, p. 28 ; l'annuaire pour 1912 contient (p. 25) une liste des *Notices historiques ou statistiques contenues dans nos précédents annuaires du département*

livre intitulé « *Relevé des documents intéressant le département de Seine-et-Marne, conservés dans les bibliothèques communales de Meaux, Melun et Provins, à la Bibliothèque Nationale à Paris et aux archives des ministères des Finances et des Travaux Publics* ». » Ce recueil est fort incomplet; la tâche assumée par M. Lemaire était immense, et en l'absence d'inventaires suffisants dans les bibliothèques ou archives sur lesquelles portaient ses dépouillements, impossible à mener à bien. Les érudits qui engagent des recherches sur l'histoire de l'Île-de-France doivent consulter eux-mêmes les inventaires des différents dépôts où ils ont chance de rencontrer des documents, — ceux en particulier des archives des départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret et Eure-et-Loir<sup>2</sup>. On trouvera, en appendice au présent chapitre, quelques indications que l'extrême obligeance de MM. les archivistes départementaux m'a permis de réunir sur les répertoires mis à la disposition des travailleurs dans les archives que je viens de nommer. Au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, les personnes qui s'intéressent à l'histoire du Vexin peuvent se reporter à une « Collection » spécialement consacrée à cette province. Cette collection, composée de documents originaux (en petit nombre), de copies de documents et de dissertations manuscrites, a été formée à la fin du dix-huitième siècle et dans les premières années du dix-neuvième par un magistrat, Antoine-Joseph Lévrier (mort en 1823)<sup>3</sup>.

1. Gr. in-4, Fontainebleau 1883, v + 335 pp. Les articles intitulés : *Inventaire des livres et pièces du Trésor des Chartes, pour servir à l'histoire de l'Île-de-France et du pays de Paris en particulier*, parus dans le *Cabinet Historique*, t. III, 2<sup>e</sup> partie pp. 199-215, 245-259, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, pp. 42-48, t. V (2<sup>e</sup> partie), pp. 208-219 et 245-252 constituent simplement un dépouillement de la partie relative à l'Île-de-France de l'*Inventaire du Trésor des Chartes* dressé au dix-septième siècle par Dupuy. On trouvera des indications utiles sur les documents d'archives concernant les communes du département de la Seine dans l'ouvrage de M. Mentienne. *Memorandum ou guide nécessaire à ceux qui voudront écrire les monographies des communes du département de la Seine*, petit in-8, Paris, 1899, 142 pp. Sur les sources de cette partie de l'Île-de-France qui est comprise aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise, on consultera avec profit les deux notices suivantes, parues l'une et l'autre dans le volume intitulé *Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise. Première réunion* (1902), in-8, Versailles, 1903 : A. Couard; *Les sources et instruments de travail applicables aux études historiques* (pp. 74-83), et J. Depoin, *Cartulaires et inventaires civils ou ecclésiastiques du département de Seine-et-Oise*, pp. 83-104.

2. Les archives de la Seine fourniront peu de choses à l'historien de l'Île-de-France. V. Marius Barroux, *Les archives de la Seine en 1900 et leur histoire. Bullet. du bibliophile*, 1900, pp. 217-226, 291-304, 340-356, 405-410 et l'article intitulé : *Les Archives départementales de la Seine et les archives communales de Paris. Révol. franc.*, t. XLVII (1904, II), pp. 183-186.

3. La *Collection du Verin* a été inventoriée par M. Ph. Lauer, *Collections manus-*

Les inscriptions, infiniment moins nombreuses que les documents manuscrits, peuvent faire l'objet non seulement d'inventaires mais aussi de *corpus* où elles sont intégralement reproduites. On trouvera les inscriptions antiques des pays qui forment aujourd'hui l'Île de France dans la première partie, parue en 1899, du tome XIII du grand *Corpus Inscriptionum Latinarum* de l'Académie de Berlin, les inscriptions chrétiennes antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle dans les deux recueils d'Edmond Le Blant<sup>1</sup>. M. de Guilhermy avait amorcé dans la *Collection des Documents Inédits* la publication d'un *Recueil des Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup>*. La première partie de cet ouvrage, qui seule a vu le jour, intéresse précisément notre région ; elle renferme les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris<sup>2</sup>. On la complètera par quelques travaux dus à l'initiative privée : le tome IV des *Inscriptions de l'Ancien Diocèse de Sens* de MM. Michel, Quesvers et Stein<sup>3</sup>, l'*Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury* de MM. Loisel et de Dion<sup>4</sup>. Pour une grande partie de l'Île-de-France, tout recueil des inscriptions médiévales et modernes fait défaut : il y a là une lacune, qu'il importerait de combler.

Inscriptions et documents d'archives ne sont pas seuls à nous raconter l'histoire du passé. Les documents archéologiques sont des témoins précieux, qu'il faut recenser pour pouvoir les interroger avec méthode. Des efforts nombreux, mais trop souvent peu continus et mal coordonnés, ont été faits pour doter l'Île-de-France de répertoires archéologiques. Ces ouvrages sont de

*crites sur l'histoire des provinces de France*, t. II, in-8, Paris, 1911, pp. 319-364. V. sur les origines de la collection l'*Introduction* du t. I Paris, 1905, p. xxxi. En ce qui concerne la Brie on pourra avoir intérêt à se reporter à la collection de pièces relatives à la Champagne formée au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Bénédictins et conservée maintenant à la Bibliothèque Nationale. Elle a été inventoriée par M. Lauer au tome I des *Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France*, in-8, Paris, 1905, pp. 61-108.

1. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*, t. I in-4. Paris 1856 et *Nouveau Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*. In-4 Paris 1892 (*Doc. inédits*).

2. F. de Guilhermy et R. de Lasteyrie. *Inscriptions de la France du V<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup>. Ancien diocèse de Paris*. 5 v. in-4. Paris, 1873-1883. (*Doc. inédits*).

3. Paul Quesvers et Henri Stein. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens publiées d'après les estampages d'Edmond Michel*. t. IV. *Inscriptions des doyennés de Milly et du Gâtinais*. In-4 Paris 1904, 762 pp.

4. M. Loisel. *Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise)*, *Mém. soc. archéol. Rambouillet* t. VII (1882-83) pp. 1-112 ; A. de Dion. *Supplément à l'Épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury*. *Ibid.* pp. 303-306.

diverses espèces <sup>1</sup>. Dans les uns on s'est borné à fournir des renseignements sur les monuments classés par la Commission des Monuments Historiques : telle la très utile *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir* qu'a dressée M. Jusselin <sup>2</sup>. D'autres auteurs se sont attachés à décrire tous les monuments anciens d'une région, — comme l'a fait M. Louis Régnier pour le canton de Chaumont-en-Vexin <sup>3</sup>, et, pour le canton d'Écouen, l'auteur anonyme du *Répertoire archéologique* paru sous les auspices de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise <sup>4</sup>. D'autres encore, sans se piquer d'être absolument complets, mais aussi sans se fixer pour règle de ne donner place qu'aux monuments classés, ont retenu les monuments qui leur paraissaient les plus dignes de remarque. Cette méthode, qui n'est guère une méthode, est celle qu'ont suivie par exemple MM. Amédée Auvauvre et Charles Fichot dans leurs *Monuments de Seine-et-Marne* <sup>5</sup>, M. Edmond Michel dans le livre excellent qu'il a consacré aux *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais* <sup>6</sup>.

Des érudits assez nombreux ont cherché à établir des répertoires bibliographiques s'appliquant non à l'Île-de-France tout

1. Je n'indiquerai pas ici les répertoires archéologiques qui ne concerneraient que les monuments d'une seule période. Sur l'histoire de l'archéologie dans l'Île-de-France et en particulier sur les musées constitués par les sociétés locales, on trouvera quelques renseignements dans les deux articles que voici : Desnoyers, *Etat des études archéologiques dans le département du Loiret. Congrès archéol.* t. LIX (1892) pp. 139-153 ; abbé Sainsot, *Les études archéologiques dans le département d'Eure-et-Loir depuis cinquante ans. Ibid.* t. LXVII (1900) pp. 85-95.

2. In-8, Chartres, 1911, 95 pp. (*Publicat. de la Soc. archéol. d'E.-et-Loir*). Pour la Seine-et-Oise les objets mobiliers classés ont été l'objet d'un travail analogue. *Liste des objets mobiliers classés de Seine-et-Oise à la date du 30 Juin 1909.* In-8 Versailles 1909. (*Publicat. de la Commiss. des Antiqu. et des Arts*). Cf. *Album des objets mobiliers de Seine-et-Oise. Mém. soc. hist. Corbeil.* t. X (1910).

3. *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin.* Huit fascicules in-8 ont paru entre 1891 et 1906. Le neuvième (Chaumont suite, Boissy-l'Aillerie, Saint-Brice) fait défaut.

4. *Commission des Antiqu. et Arts de Seine-et-Oise.* 3<sup>e</sup> fascic. 1883 pp. 91-103.

5. *Les monuments de Seine-et-Marne, description historique et archéologique, et reproduction des édifices religieux, militaires et civils du département,* fol. Paris 1858, 208 pp.

6. *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais (Dép. du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le XI<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.* In-4, Lyon, Orléans et Paris, 358 pp. et un atlas de XVII planches. Edm. Michel est aussi l'auteur dans la collection des *Richesses d'Art* d'une notice sur les *Églises du département du Loiret* parue au t. I de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France. Province. Monuments religieux* pp. 183-359, et du volume : *Inventaire des richesses d'art de la France : arrondissements de Gien et de Montargis.* Paris, 1885. Sur les monuments religieux du diocèse de Chartres, on consultera *Églises et chapelles du diocèse de Chartres publiées par l'abbé Ch. Métais.* *Archives du diocèse de Chartres*, t. II, IV et IX, in-8, Chartres.

entière (ce cadre, à la fois trop vaste et trop peu précis, n'a jamais été adopté), mais à certains pays ou certaines villes de l'Île-de-France. Ces répertoires sont de deux sortes. On a quelquefois rassemblé des notices à la fois biographiques et bibliographiques sur les auteurs qui étaient nés dans telle ou telle région déterminée, ou bien se rattachaient à cette région par des liens plus ou moins bien définis. Des travaux de cette espèce, qui sont proprement des bio-bibliographies, ont été entrepris dès le dix-huitième siècle. En 1719 dom Jean Liron fit paraître sa *Bibliothèque chartraine* ou « *traité des auteurs et des hommes illustres de l'ancien diocèse de Chartres qui ont laissé quelques monuments à la postérité, ou qui ont excellé dans les beaux-arts* <sup>1</sup> ». Cet utile ouvrage n'était dans la pensée de son auteur que le livre premier d'une *Bibliothèque générale des auteurs de France*, dont le livre second ne vit jamais le jour. Au dix-huitième siècle également, don Guillaume Gérou et plusieurs autres érudits travaillèrent à composer une *Bibliothèque des écrivains orléanois*, conçue sur le même modèle <sup>2</sup>. Au dix-neuvième siècle M. Lucien Merlet a repris l'œuvre de dom Liron ; sa *Bibliothèque Chartraine* a pour cadre le département d'Eure-et-Loir <sup>3</sup>.

1. 4<sup>e</sup> Paris, 1719 xxxvi 364 pp. Par « ancien diocèse de Chartres », dom Liron entend le diocèse tel qu'il existait avant l'établissement à Blois d'un évêché dont le territoire fut constitué par une portion de l'ancien diocèse de Chartres. Il existe à la Bibl. de la ville d'Orléans ms. n<sup>o</sup> 631 un exemplaire manuscrit, de la main de l'auteur, de l'ouvrage de dom Liron; il semble que ce manuscrit ait été destiné à la publication d'une nouvelle édition, qui n'a jamais paru; cf. aussi Bibl. Nat. fonds franc. ms. 17005 et 17006. La *Bibliothèque Chartraine* fut l'objet de critiques assez vives. Voir *Lettre d'un conseiller de Blois à un chanoine de Chartres sur la Bibliothèque Chartraine...* in-16, s. l., 1719, 20 pp; si l'on en croit une note manuscrite de l'exemplaire de la Bibl. Nat. l'auteur de cette plaquette serait un certain Perdoux de la Perrière. La Société des Bibliophiles Bretons commença en 1897 la publication de la *Bibliothèque d'Anjou* de dom Liron; un seul fascicule a paru : in-4, Nantes.

2. Cf. L. Jarry, *Dom Gérou. Sa vie et ses travaux littéraires d'après sa correspondance inédite. Académ. de Sainte-Croix d'Orléans. Lect. et mém.* t. iv (1880 pp. 137-188. L'ouvrage de dom Gérou forme les manuscrits 633-634 de la Bibliothèque de la Ville d'Orléans. Cf. les manuscrits n<sup>os</sup> 632, 635, 636, 637, 638, qui peuvent servir de complément au dom Gérou.

3. *Mém. Soc. archéol. de l'Orléanois*, t. xix (1883) pp. 1-446. Indiquons ici deux autres bibliographies chartraines; l'une forme le chapitre vii de l'*Histoire de Chartres* de Doyen, mentionnée plus haut, elle s'intitule : « *Notice des auteurs et autres personnes nés au pays chartrain ou qui s'y sont distingués sans y avoir pris naissance, dont les noms ont mérité de passer à la postérité, à peu près par ordre chronologique* (t. II, pp. 380-482); l'autre, qui n'a pas le caractère d'une bio-bibliographie, se trouve contenue dans le t. II de l'*Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carmutes et du pays chartrain, vulgairement appelé la Brauce*, publiée en 1836, à Chartres, par M. J.-E. Ozeray (in-8) : elle a pour titre : *Notice de divers ouvrages manuscrits et imprimés relatifs à l'Histoire de Chartres, au pays chartrain et aux villes et pays environnants*, pp. 442-462.

D'autres auteurs se sont attachés à réunir les titres des ouvrages qui touchaient l'histoire d'une région, sans s'inquiéter de la personnalité des écrivains. La Seine-et-Marne<sup>1</sup>, les cantons de Pontoise<sup>2</sup> et de Magny-en-Vexin<sup>3</sup>, l'arrondissement d'Étampes<sup>4</sup> ont ainsi leurs bibliographies. Ces ouvrages ont coûté beaucoup de travail ; ils sont d'une utilité médiocre ; on a trop écrit, et des études de valeur trop inégale, sur l'histoire locale, pour que des bibliographies, autres que des bibliographies critiques, puissent rendre de véritables services<sup>5</sup>.

La bibliographie courante de l'histoire de l'Ile-de-France est assurée par les périodiques que font paraître les sociétés locales de la région. Tous, ils renferment des indications bibliographiques. Mais il faut accorder une mention spéciale aux deux excellents répertoires de bibliographie courante que voici : la *Bibliographie historique du Vexin et du département de Seine-et-Oise* que M. Louis Régnier a donnée pendant plusieurs années aux *Mémoires*

1. T. Lhuillier. *Seine-et-Marne : essai de bibliographie départementale*. In-18, Meaux 1857 iv + 117 pp. Le paragraphe le plus utile de l'ouvrage de Lhuillier est sans doute celui qui est consacré aux journaux. La librairie Champion a publié le catalogue de la bibliothèque privée de Lhuillier. *Catalogue d'une bibliothèque spéciale sur le département de Seine-et-Marne, formée par M. Lhuillier, de Melun*, in-8, Paris 1905, 60 pp. L'historien qui s'occupe de la Brie doit consulter les livres d'Aug. Denis. *Recherches bibliographiques en forme de dictionnaire sur les auteurs morts et vivants qui ont écrit sur l'ancienne province de Champagne ou Essai d'un Manuel du Bibliophile champenois*, in-8, Châlons-sur-Marne et Paris, 1870, viii + 190 pp. et de L. Techener. *Bibliothèque champenoise*, in-8, Paris 1886, xvii + 580 pp.

2. Léon Thomas. *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise (Publicat. soc. histor. et archéolog. de l'arr. de Pontoise)* in-8, Pontoise, 1883, viii + 206 pp.

3. Alfred Potiquet. *Bibliographie du canton de Magny-en-Vexin*, 2<sup>e</sup> édit., in-8. Magny-en-Vexin, 1878, 67 pp. Un *Supplément* a paru en 1881, in-8, 58 pp.

4. Paul Pinson. *Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement, ou catalogue par ordre alphabétique des noms d'auteurs et d'anonymes, des documents imprimés, cartes et plans relatifs aux villes, bourgs, villages, hameaux, abbayes, châteaux, rivières, hommes remarquables, avec des notes bibliographiques et littéraires*. Étampes et Paris, 1910. vi + 155 p. Un comité s'occupe de dresser sur le même plan une bibliographie du département de Seine-et-Oise. Je n'ai pu voir Fréd. Chéron. *Catalogue des livres relatifs à l'histoire de la partie sud du département de Seine-et-Oise*. Étampes 1903. L'historien de Versailles consultera avec profit [J.-A. Le Roi]. *Ville de Versailles ; catalogue des livres de la Bibliothèque relatifs à l'histoire de la ville*, in-8, Versailles 1875 ; celui de Melun, G. Leroy. *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Melun. Bullet. soc. archéol. Melun*, t. viii (1875-77) pp. 51 à 69.

5. Il faut signaler ici deux précieuses bibliographies d'histoire parisienne, où naturellement se trouvent indiqués un grand nombre d'ouvrages qui intéressent l'Ile-de-France tout entière. Elles sont dues toutes deux à M. Marius Barrou : *Essai de Bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris*. In-8. Paris, 1908, vi + 135 pp. et *Le département de la Seine et la ville de Paris. Notions générales et bibliographiques pour en étudier l'histoire*. In-8, Paris 1910, xi + 444 pp. Cf. aussi l'ouvrage de Mentienne indiqué plus haut, p. 438, n° 1.

de la *Société Historique de Pontoise* et dont la publication malheureusement semble arrêtée <sup>1</sup>, — et surtout la *Bibliographie de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France* que de 1898 à 1907, M. Vidier a fait paraître, d'abord tous les ans, puis tous les deux ans, en appendice au *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* <sup>2</sup>; dressée avec un soin et une précision rares, elle était d'un grand secours aux travailleurs, qui voudraient la voir reprise.

Inventaires d'archives, *corpus* d'inscriptions, répertoires archéologiques ou bibliographiques, ces instruments de travail qui, malgré quelques lacunes, ne font point trop défaut à nos érudits, ne sont après tout que des outils. Avec ces outils, qu'a-t-on fait, et que peut-on faire encore? des problèmes que l'Île-de-France pose à son historien lesquels sont résolus et lesquels à résoudre? Voilà ce qu'il nous faut maintenant examiner.

### APPENDICE <sup>3</sup>

ÉTAT DES ARCHIVES DES DÉPARTEMENTS DE L'EURE-ET-LOIR, DU LOIRET, DE LA SEINE-ET-MARNE ET DE LA SEINE-ET-OISE AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1913.

On trouvera indiqués ci-dessous: A les inventaires ou répertoires numériques non indiqués dans l'*État des inventaires des archives nationales, départementales, communales et hospitalières* paru en janvier 1902; B les inventaires ou répertoires manuscrits modernes mis à la disposition des travailleurs.

1. t. XII (1889), t. XIII (1890), t. XVIII (1896), t. XXI (1899). Les t. XII, XIII, XIX (1897) et XXI contiennent en outre une bibliographie des autographes et plaquettes rares concernant le Vexin et la Seine-et-Oise, due à M. J. Depoin.

2. t. XIV (1898), XVI (1899), XXVII (1900), XXVIII (1901), XXIV (1902), XXX (1903), XXXI (1904), XXXII (1905), XXXIV (1907). Dans la première de ces bibliographies étaient inventoriés les ouvrages parus en 1876, et concernant la région qui correspond à l'ancien gouvernement militaire de l'Île-de-France. La bibliographie pour 1879, (parue comme celle pour 1896, dans le t. XXV, et toutes celles qui suivirent ont un cadre plus large: l'ensemble forme par les cinq départements de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Aisne. Pour l'histoire ecclésiastique, on trouvera une bonne bibliographie courante dans la *Revue Mabillon*: cette revue, qui paraît depuis 1904, publie une *Chronique Bibliographique* ou les ouvrages, qui intéressent l'histoire ecclésiastique locale sont classés par Provinces (ecclésiastiques); consulter la rubrique: *Provinces de Paris et de Sens*, et (pour le Vexin français) la rubrique: *Province de Rouen*. On pourra aussi trouver profit à se reporter au dévouement des publications des sociétés locales que publie, sous le nom de *Bulletins régionaux* la *Revue d'Histoire de l'Église de France (Analecta Gallicana)* fondée en 1910.

3. On complètera les indications de notre *Appendice* par celles que donne l'excellent *Annuaire des Bibliothèques et des Archives* de A. Vidier, in-8, Paris 1912. On se reportera aussi à cet ouvrage pour les renseignements concernant les archives com-

## EURE-ET-LOIR

A. série H : *Inventaire*, t. II, en cours d'impression.

B. *Répertoires manuscrits* : 1° des accroissements apportés à la série E depuis l'apparition de l'*Inventaire* imprimé; 2° des séries Q, M, O (jusqu'en 1875) et P.

## LOIRET

A. 1° : série B : t. II de l'*Inventaire*, paru en 1900 (art. 1536 à 3025); n'épuise pas le fonds; 2° : série D : *Inventaire* en cours de publication; 3° : série G : *Répertoire Numérique*, art. 1 à 1402 (fonds de l'Évêché, du Chapitre, de l'Officialité, de la Chambre Syndicale du Clergé, du Séminaire) : *Bullet. soc. archéol. Orléans*, t. XI (1895-97), pp. 491-504, t. XII (1898-1901) pp. 93-122, 315-364 et 583-598; 4° : série I : M. l'archiviste Doinel a publié dans son *Rapport sur l'exercice 1891-1892* pp. 174-177 un *Classement des documents sur le protestantisme*; 5° série K, *Répertoire Numérique* paru en 1913; 6° documents versés en exécution de la loi de séparation : énumérés dans les *Rapports* de l'Archiviste, années 1907, 1908, 1909.

B. *Répertoires manuscrits* des séries C. (moins les articles versés en 1905 et 1908), G art. 1403 à 1806 (fonds de Saint Aignan et de N. D. de Cléry), H (art. 1 à 308) et L (moins le supplément à la série).

## SEINE-ET-MARNE

A : 1° série L : *Inventaire* t. I (art. 1 à 161; Lois et Décrets, Conseil général, Directoire et Administration du Département), paru en 1904; 2° série V, *Répertoire Numérique*, paru en 1910; 3° série H; *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Provins*, en cours d'impression.

B : *Répertoires manuscrits* des séries L et Q et des séries modernes M, N, O, P, R, S, T, U, X, Y.

## SEINE-ET-OISE

A. 1° série A : *Inventaire* paru en 1862, mais non distribué, se consulte aux archives; 2° série C. *Répertoire numérique*, paru en 1912; Cf. E. Couard : *Catalogue spécial des plans, dits plans de l'Intendance, conservés aux Archives Départementales de Seine-et-Oise. Annuaire de S.-et-Oise* : années 1893, 1894, 1895, pp. 538-555, 562-579, 564-579; 3° série D : *Inventaire* : t. I (art. 1-135 bis) paru; t. II en cours d'impression; 4° série L : *Inventaire* : t. I (art. 1-113 : Lois et Décrets; Délibérations du Conseil

municipales et hospitalières, et les dépôts de manuscrits des bibliothèques municipales. La *Bibliothèque de la Ville de Paris* renferme des manuscrits (d'époque moderne) qui pourront intéresser l'historien de l'Île-de-France. Cf. A. Vidier. *loc. cit.* p. 92.



Général jusqu'au 19 déc. 1793; Délibérations du Directoire jusqu'à la même date) paru; t. II cours d'impression; 4<sup>o</sup> série Q: *Répertoire Numérique*: en préparation.

*B. Inventaires manuscrits* des fonds suivants de la série H: abbayes de Royaumont, du Val, de Grandchamp, de Joyenval, de Clairefontaine, d'Hérivaux, de Morigny; bénédictins du Fort de Meulan; camaldules de Grosbois; chartreux d'Orléans et de Paris; mathurins de Montmorency; minimes de la Bonne-Maison; pénitents de Luzarches et Meulan; Récollets; abbayes de la Joie-Villiers, de St-Cyr, de St-Rémy, de l'Ouye, d'Yerres; prieuré de Villarceaux; sœurs de l'Instruction Chrétienne de Bourdeau.

## CHAPITRE IV

L'HISTOIRE LOCALE DANS L'ILE-DE-FRANCE, A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

## II. LES PROBLÈMES ET LES RÉSULTATS.

§ 1 *Les monographies locales : Villes et villages*

Supposons un érudit qui veut travailler à l'histoire d'une région française, l'Île-de-France par exemple. Souvent ce n'est point telle ou telle question spéciale ou tel ordre de questions qui l'attire : mais simplement le désir d'aider à débrouiller le passé d'un pays qui est le sien. Une question s'offre à lui, qu'il lui faut résoudre tout d'abord : quel cadre donner à ses recherches ? quelle forme à l'exposé de ses résultats ? Bien fréquemment — et cela est naturel — c'est, de préférence à tout autre genre d'ouvrage, une monographie locale qu'il composera : j'entends par monographies locales ces livres où l'auteur traite de l'histoire, si je puis dire, intégrale — politique, religieuse, archéologique, économique — d'une ville ou d'un village <sup>1</sup>, soit « depuis les origines jusqu'à nos jours », soit du moins pendant une période très longue. En général c'est de *sa* ville ou de *son* village que s'occupe ainsi l'historien. L'on sent aisément les raisons, infiniment respectables, qui font que tant de livres de cette sorte ont été écrits, dans l'Île-de-France. Pour porter sur eux un jugement, il sera bon, je crois, d'examiner séparément les monographies urbaines et celles qui ont pour objets de simples villages. Cette distinction, de ville à village, dans certains cas que l'on peut appeler des cas-limites, souffre sans doute quelques difficultés. En gros, elle est claire et répond à des différences profondes.

Il est peu d'ouvrages qui soient d'une lecture, et, je pense, d'une composition plus attachante qu'un livre bien fait d'histoire urbaine. Il en est peu qui soient plus difficiles à écrire ; et cette difficulté

1. Ou, mais bien plus rarement, d'un territoire un peu plus vaste, d'un canton par exemple. Quant à l'histoire de l'Île-de-France dans son entier, elle n'a jamais été sérieusement traitée. L'ouvrage de Denis Lagarde. *Résumé de l'histoire de l'Île-de-France, de l'Orléanais et du Pays Chartrain*. In-18, Paris, 1826, 416 pp. est sans valeur. Je ne le cite que pour éviter au lecteur la peine, qu'il m'a fallu prendre, de le consulter.

vient à la fois de l'extrême variété de connaissances qu'un tel livre suppose chez son auteur et de l'esprit singulièrement net et fin qui est nécessaire pour délimiter exactement un pareil sujet. Faut-il que l'historien d'une ville recueille, je ne dis point tous les événements, mais même tous les événements importants dont sa ville fut le théâtre? Non certes; car parmi ces événements, il en est sans doute qui, placés par le hasard seul en ce point de l'espace, demeurèrent sans attache dans le passé comme dans l'avenir avec le dessin général des destinées urbaines. Écrire l'histoire d'une ville, ce n'est point raconter une suite de faits n'ayant entre eux d'autre lien que le pauvre lien de l'unité de lieu. Que sera-ce donc?

Ce sera d'abord marquer les causes géographiques et historiques qui déterminèrent l'établissement premier de l'agglomération urbaine, son développement, ses déplacements peut-être: tâche délicate; il faut se garder de conclure trop vite. A qui observe le site qu'occupe la ville de Pithiviers, — site admirablement choisi pour la défense, sur un promontoire qui prolonge au-dessus d'un ravin le plateau beauceron, — il semble au premier abord qu'une inéluctable nécessité géographique ait fixé là, dès l'origine, la place d'un établissement urbain. Mais remontons le vallon. A quatre kilomètres en amont, en un lieu d'accès facile, nous rencontrerons les quelques maisons qui forment aujourd'hui le village de Pithiviers-le-Vieil. Là fut jadis Pithiviers. La ville actuelle, qui s'appela longtemps Pithiviers le Châtel, ne date que des temps troublés du haut moyen âge. La migration eut probablement lieu dans la première moitié du dixième siècle. Le premier Pithiviers, qui devint Pithiviers-le-Vieil, ne disparut point et retint son nom. C'est dire que sa population ne se déplaça point tout entière. Mais certains de ses habitants — le plus grand nombre sans doute — se transportèrent ou peut-être furent transportés par leur seigneur dans le bourg nouveau qui s'éleva vers l'aval, à la pointe du plateau, au-dessus des pentes escarpées qui descendent vers la mince rivière que l'on appelait alors l'Essonne — lieu très sûr, muni de murailles ou de palissades derrière lesquelles les reliques d'un roi breton, le saint roi Salomon, fuyant devant les Normands, trouvèrent un abri. A la même époque, les gens de Corbeil, quittant la rive droite de la Seine, ou plutôt n'y laissant que les quelques maisons du «Vieux Corbeil», fondaient un

nouveau Corbeil dans la « péninsule » que forment à leur confluent la Seine et l'Essonne, et là, retranchés entre les deux rivières, offraient, eux aussi, un asile, à des « corps saints » que le Normand avait chassés des lieux de leur repos. Vers le même temps sans doute, Étampes, dont le site premier avait été dans la vallée de la Chalouette, au lieu dit depuis « les Vieilles Étampes », se retirait entre la Juine et le talus abrupt du plateau. Puis vinrent des temps plus paisibles : Pithiviers ne se développa guère ; mais Étampes et Corbeil, appelées à une prospérité qui, pour la seconde des deux villes, devait se prolonger et s'accroître jusqu'à nos jours, sortirent des limites étroites où les avaient renfermées la menace du pillage <sup>1</sup>.

Faire l'histoire d'une ville, ce sera également suivre et décrire les transformations de sa physionomie architecturale, décrire aussi d'un même mouvement, les transformations de ses institutions, son développement économique, l'évolution de ses mœurs et de ses coutumes sociales — et surtout ce sera montrer les liens si nets à qui sait les voir par où s'unissent les uns aux autres les différents aspects de la vie urbaine, et comment, dans les monuments et le plan de la ville, dans son histoire matérielle, se traduit son histoire tout entière. Les murs crénelés de l'église Notre-Dame d'Étampes disent encore les luttes de la commune et du clergé<sup>2</sup>. Qui pourrait songer à expliquer, sans tenir compte d'un

1. Sur ces déplacements, au haut Moyen Âge, des lieux habités — villes, et aussi simples villages, que je n'ai point mentionnés ici — je ne donnerai que quelques indications bibliographiques, me réservant de reprendre ailleurs cette étude plus en détail et en citant les textes. Sur Pithiviers, on consultera : J. Devaux. *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers. Ann. soc. hist. Gâtinais*, t. III (1885) pp. 168-178, 250-265, 290-321, — et pour l'histoire des reliques de Saint-Salomon : Dom Plaine. *Saint-Salomon, roi de Bretagne et martyr*. In-8. Vannes 1895, pp. 57 et suiv. Sur Corbeil : l'ouvrage de La Barre cité plus haut, au chapitre II, — et pour l'histoire des « corps saints », d'une part F. Lot. *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne. Ann. de Bretagne*, t. xv (1899-1900) pp. 60-76 (où l'on trouvera l'indication des travaux antérieurs), d'autre part J. Lair *Études sur les origines de l'évêché de Bayeux* II, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, xxiv (1863) pp. 280-323, et *Acta Sanctorum Augusti* I, pp. 53-54. Sur Étampes, outre le livre de Dom Fleureau, cité plus haut au chapitre II et les ouvrages indiqués infra p. 116, n. 5, E. Dramard. *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes*, in-8, Paris 1855, 61 pp.

2. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais infiniment vraisemblable. M. L.-Eug. Lefebvre l'a proposée dans un travail intitulé *La façade occidentale : portails et fortifications de l'église Notre-Dame d'Étampes. Bullet. soc. hist. Corbeil*, t. XIII (1907) pp. 17-30. Les recherches de M. E. Lefèvre-Pontalis sur Notre-Dame d'Étampes n'ont fait que la confirmer. Cet archéologue rattache en effet à une campagne de construction qui se poursuivit « vers 1210 » (nous dirons, avec moins de précision et peut-être plus de prudence, au début du treizième siècle) la construction de la façade occidentale de l'église et du chemin de ronde crénelé qui couronne cette façade et se prolonge sur le côté sud et le chevet. (*Les Campagnes de construction de Notre-Dame d'Étampes*.)

fait d'ordre religieux, du culte des Saints, la fortune industrielle et commerciale à laquelle s'éleva, au moyen âge, Chartres, ville de reliques et de pèlerins? Cette fortune, en revanche, c'est dans la cathédrale qu'aujourd'hui nous en trouvons la claire et magnifique expression, lorsque nous fixons nos regards sur les verrières qui perpétuent le souvenir de la richesse et de la piété des corporations chartraines.

Nous ne possédons, sur aucune des villes de l'Île-de-France, de monographie qui doive être proposée comme modèle. Mais il faut citer quelques ouvrages utiles : l'*Histoire de Chartres* de M. de l'Épinois<sup>1</sup>, l'*Histoire de Meaux* de M. Carro<sup>2</sup>, l'*Histoire de Melun* de M. G. Leroy<sup>3</sup>, l'*Histoire de Corbeil* de M. J.-A. Le Paire<sup>4</sup>. Nul, depuis dom Fleureau, n'a raconté d'un trait l'histoire d'Étampes : mais des travaux excellents, dus à des érudits étampois, surtout à MM. Léon Marquis et Louis-Eugène Lefèvre, ont préparé les matériaux à celui qui voudrait reprendre l'œuvre du barnabite<sup>5</sup>. L'histoire urbaine de Saint-Denis en France n'a pas encore été écrite<sup>6</sup>. Sans doute, les destinées de la ville de Saint-Denis furent étroitement liées à celles de l'abbaye illustre à qui elle doit, non son origine, mais du moins, avec son nom actuel, qui, aux premiers siècles du moyen âge, remplaça le

*Bullet. monument.* t. LXXIII (1909) pp. 7-31 et *Confér. des soc. savantes de Seine-et-Oise. Quatrième réunion.* Paris 1909, pp. 208-236. Or, c'est entre le 1<sup>er</sup> nov. 1199 et le 1<sup>er</sup> avril 1200 que Philippe Auguste « cassa » la commune d'Étampes et concéda « tant aux églises qu'aux chevaliers qu'à Étampes, desormais, aucune commune ne serait ». Cf. L. Delisle. *Catal. des actes de Ph. Auguste*, in-8, Paris, 1856, n<sup>o</sup> 571.

1. 2 vol. Chartres 1854 et 1858 : j. v. + 568 et 664 pp. On peut y ajouter pour l'époque contemporaine. A. Bethouart. *Histoire de Chartres* (1789-1900). 2 vol. in-8, Chartres, 1903, iv + 435 et 366 pp.

2. *Histoire de Meaux et du pays mellois*, in-8, Meaux et Paris, 1865, 564 pp.

3. *Histoire de Melun, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, gr. in-8, Melun 1887, 517 pp. Cf. du même auteur. *Le vieux Melun, supplément à l'histoire de la même ville*, in-8, Melun 1904, xvi + 533 pp., et Maurice Lecomte, *Histoire de Melun*, Melun, in-8, 1910.

4. *Histoire de la ville de Corbeil depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 sept. 1792*. 2 vol. in-8, Lagny 1901 et 1902, 542 et 557 pp.

5. v. surtout : Léon Marquis : *Les rues d'Étampes et ses monuments*, in-8, Paris 1881, vii + 434 pp., et L.-Eug. Lefèvre. *Étampes et ses monuments aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Mémoire pour servir à l'étude archéologique des plus anciens monuments étampois*. *Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. xxv (1907) pp. 145-248 et 289-436. — article qui sous un titre modeste est un travail d'ensemble sur l'histoire d'Étampes aux deux siècles considérés. Cf. aussi Maxime Legraud. *Étampes pittoresque, guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement*. 3 v. in-8, Étampes 1897, 1906 et 1907.

6. L'ouvrage de F. Bournon. *Histoire de la ville et du canton de Saint-Denis*, in-12, Paris, 1892, 467 pp., et la notice historique consacrée par le même érudit à St-Denis dans l'« *État des communes* » du département de la Seine (cf. infra p. 147) sont bien insuffisants.

nom gallo-romain de Catulliacus, une bonne partie de sa prospérité. Sans doute aussi, le Saint-Denis d'aujourd'hui n'est plus guère qu'un faubourg de Paris, un quartier du « plus grand Paris » Néanmoins, à côté de l'histoire de l'abbaye, l'histoire du bourg abbatial, à côté de l'histoire de la ville géante, l'histoire de la petite ville, sa voisine, mériterait de tenter quelque savant. Avant d'être absorbé par Paris, Saint-Denis dressa quelquefois ses métiers en rivaux des métiers parisiens ; il ne serait point sans intérêt de retracer ces rivalités et puis cette fusion des deux villes. Et l'histoire des relations d'un monastère avec le bourg qu'il domina serait une précieuse contribution à l'histoire urbaine générale.

On compterait par centaines les villages de l'Ile-de-France qui ont trouvé leurs historiens. Le Conseil général de la Seine a fait paraître entre 1896 et 1903 un *État des Communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Chaque commune a sa brochure qui renferme, à côté de renseignements administratifs, une notice historique ; ces notices sont dues à M. Fernand Bournon qui en a emprunté les éléments essentiels au grand ouvrage de l'abbé Lebeuf ; on a eu l'heureuse idée de joindre à chacune des brochures, avec une réduction du plan cadastral, une reproduction de la section correspondante de la Carte des Environs de Paris, dite Carte des Chasses, qui fut dressée entre 1763 et 1774. L'*Annuaire d'Eure-et-Loir* a publié<sup>1</sup>, l'*Annuaire de Seine-et-Marne* publié<sup>2</sup> des études sur les différentes communes de ces départements. En dehors de ces vastes entreprises, combien d'érudits se sont plus à retracer l'histoire des villages qui sont si nombreux sur le sol fertile de l'Ile-de-France !

1. Ces notices, dues à M. Ed. Lefèvre, concernaient les communes des cantons de Nogent-le-Roi, Auneau, Courville, Janville. Parues à part, elles forment une série de volumes in-12, intitulés « *Documents historiques et statistiques sur les cantons de...* », au nombre de 2 vol. par canton, et publiés entre 1866 et 1874, à Chartres.

2. depuis 1862 — A l'exposition de 1900 ont figuré les monographies manuscrites d'environ 600 communes du département de Seine-et-Oise ; elles sont aujourd'hui conservées à Versailles, dans les bureaux de l'Inspection Académique. L'abbé F.-A. Denis a dressé, dans le *Bulletin de la conférence d'histoire du dioc. de Meaux* (juillet 1894 pp. 8-12) un *Programme et questionnaire pour l'étude d'une monographie communale et paroissiale* qui ne paraît pas devoir rendre de grands services. Les travailleurs qui voudraient rédiger une monographie de village purement géographique auront avantage à consulter l'article de C.-M. Jourdan. *Les Monographies de village*, paru dans le *Congrès national des soc. franc. de Géogr.* XXIV<sup>e</sup> session (1903). *Comptes rendus publiés par le bureau de la Soc. Normande de Géogr.*, in-8, Rouen 1904, pp. 198-209. Il faut pourtant faire à M. Jourdan le reproche de ne pas avoir, dans le plan qu'il a établi, attaché suffisamment d'importance aux deux questions de la répartition de la propriété et de la forme des champs.

Que faut-il penser de ce genre de travaux ? Malgré le zèle déployé par leurs auteurs, ils sont trop souvent inutiles à l'histoire générale, c'est-à-dire, somme toute, à la seule histoire qui importe. De cela, les raisons sont à la fois pratiques et théoriques.

Les écrivains qui composent des ouvrages de cette sorte sont quelquefois des historiens novices. Et pourtant, que de connaissances variées leur impose la tâche qu'ils assument ! Il faut être géographe, ou même géologue, car presque toujours le livre s'ouvrira par une description du sol du village. Il faut être un peu paléographe pour lire, sans commettre de fautes, les vieilles chartes qui concernent le village, si, par malheur, elles sont inédites ; versé dans le droit féodal pour les comprendre ; archéologue pour décrire correctement l'église ou même, le cas échéant, pour ne point se tromper sur les débris des âges préhistoriques que renferme, en tant d'endroits, la terre de l'Ile-de-France. Puis ce sont les mécanismes compliqués de la vie administrative de l'Ancien Régime, de la vie politique de l'époque révolutionnaire qu'il importera de pénétrer. Et j'en passe. Est-il besoin de le dire ? il est donné à peu d'hommes de posséder à la fois tant de connaissances, et de si diverses. Bien rares sont les monographies de villages où l'historien qui les consulte, y cherchant l'éclaircissement de tel ou tel point spécial qui le préoccupe, trouve de quoi se satisfaire.

Admettons que l'historien du village ait réussi, par un vrai tour de force, à éviter les erreurs matérielles. Son livre, même impeccable, méritera-t-il le beau nom d'œuvre historique ? Le cadre trop étroit, la vie moins animée que celle des villes, les documents plus rares ne permettent guère à celui qui retrace les destinées d'un village, d'écrire une étude de vie collective comparable aux grands ouvrages d'histoire urbaine. L'église ? elle aura été construite par un maître maçon qui n'était point du village, peut-être avec les deniers du seigneur lointain que le hasard d'une succession aura fait maître de la terre ou patron de la paroisse. Les caractères de l'église gothique dont s'enorgueillit le bourg de Larchant, à la lisière occidentale de la forêt de Fontainebleau, ce n'est pas à Larchant qu'il faut regarder pour les comprendre, mais à Paris, vers la cathédrale Notre-Dame, à qui ressemble l'église plus modeste du village gâtinais, parce que les chanoines de Notre-Dame étaient les

seigneurs de Larchant<sup>1</sup>. La condition juridique des paysans? les documents qui nous renseignent sur elle, pour un seul village, sont si peu nombreux, si fragmentaires et souvent si obscurs que nous les interpréterons certainement à faux si nous ne pouvons les confronter avec ceux qui concernent les villages d'alentour. Le cahier dressé en 1789? il aura peut-être été apporté de la ville prochaine par quelque bourgeois; les paysans, il est vrai, auront sans doute introduit dans le modèle qui leur était proposé de graves modifications; mais ces modifications même, nous ne les saisirons, dans leur sens, et, si je puis dire, dans leur saveur locale que si, en face du cahier de notre village, nous plaçons ceux des paroisses voisines. Toute histoire, dans une certaine mesure, est comparaison; et vraiment les faits qu'offre le passé d'un seul village sont trop rares et trop pauvres pour qu'on ne doive point, si l'on veut les comprendre, les comparer sans cesse à ceux que fournissent les villages de la même région.

Les hommes qui s'intéressent à l'histoire du coin de terre qu'ils habitent seraient mieux inspirés, si, au lieu d'écrire des monographies de villages, étendant leurs recherches dans l'espace, ils les restreignaient à telle ou telle spécialité, dont, avec un peu d'étude, ils acquerraient bien vite la technique: l'un étudiant, par exemple, les églises de son pays, tel autre, la vie politique du district sous la Révolution; et ce ne sont là, on le sent bien, que des sujets proposés entre beaucoup d'autres. Parmi les hommes qu'attirent les recherches d'histoire locale, il y a beaucoup de propriétaires ruraux, qui connaissent et qui aiment les choses de la terre. Pourtant, si nous avons beaucoup, si nous avons trop de livres qui embrassent l'histoire tout entière d'un village, nous avons très peu d'études sur l'histoire rurale, même toute contemporaine, de l'Île-de-France. Le jour où l'on composera moins de monographies de villages, des forces qui, à présent, se gaspillent, trouveront un meilleur emploi.

Faisons maintenant ce que nous voudrions voir faire aux érudits qu'occupe le passé de l'Île-de-France; laissant de côté les monographies locales, abordons, tour à tour, les problèmes que pose, aux différentes époques, l'histoire des pays qui se groupent autour de Paris.

1. v. L. Serbat. *Excursion à Larchant. Bullet. monum.*, t. LXXV (1911) pp. 285-291.



## § 2. *Les origines : préhistoire et antiquité.*

L'homme est apparu très tôt sur les terres heureuses de l'Île-de-France. A l'aube des temps préhistoriques, nous l'y trouvons déjà taillant ses outils de pierre. Les archéologues ont tracé dans l'immensité de ces temps de vastes divisions, qu'ils appellent des ères ; à l'intérieur de chacune de ces ères ils distinguent un certain nombre de périodes. Or c'est à un village de l'Île-de-France que la plus ancienne des périodes de la plus ancienne des ères a emprunté le terme qui la désigne communément : le nom du bourg de Chelles, situé dans la vallée de la Marne, à égale distance à peu près de la ville de Meaux et du confluent de la Marne avec la Seine, se retrouve dans celui de la période chelléenne, par où s'ouvre l'ère paléolithique, c'est-à-dire par où s'ouvre la préhistoire<sup>1</sup>. Les haches « amygdaloïdes » découvertes sur le territoire de la commune de Chelles, dans les graviers roulés par le large fleuve que fut la Marne préhistorique, parmi les ossements de l'*elephas antiquus* et de l'ours des cavernes, figurent au nombre des plus antiques témoignages que nous possédions sur l'industrie humaine.

Les peuplades anonymes des âges préhistoriques, — celles dont nous ne pouvons même imaginer les noms, et celles, venues plus tard, qui peut-être portèrent le nom de Ligures, — ont laissé sur le sol de l'Île-de-France d'abondants vestiges : armes et outils de pierre taillée, de pierre polie, de métal, dolmens et pierres levées, et ces cavités circulaires que les hommes des temps néolithiques se creusèrent, pour y établir leurs demeures, dans les calcaires beaucerons<sup>2</sup>. De nombreuses études de détail, dispersées soit dans les revues spéciales, soit dans les revues locales, nous renseignent sur les découvertes de débris préhistoriques qui furent faites, depuis le début du dix-neuvième siècle, sur tant de points de l'Île-de-France. Mais il nous faudrait un ouvrage d'ensemble qui, s'appuyant sur une large enquête critique, étudierait ce que furent les temps préhistoriques ne disons point dans l'Île-de-France, le cadre serait factice, mais dans ce vaste « Bassin Parisien » dont l'Île-de-France ne forme

1. Chelles, S. et Marne, cant. de Laguy. Sur le gisement de Chelles cf. J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique* t. 1, in-8°, Paris 1908, pp. 65-67, où l'on trouvera les indications bibliographiques.

2. Cf. G. Courty, *Sur les habitations préhistoriques de la Beauce. Congrès préhistor. de France. 3<sup>e</sup> session (1907)* in-8°, Paris 1908, pp. 256-257.

qu'une partie. Un tel ouvrage n'existe point. Lorsqu'il sera écrit, précieux sans doute pour la science de la préhistoire en général, il éclairera aussi d'une vive lumière ce que l'on pourrait appeler l'histoire géographique de l'Île-de-France. Quelles terres, dans l'Île-de-France, attirèrent les premiers établissements humains? vallées ou plateaux? et parmi ces derniers lesquels davantage, des plateaux secs ou des plateaux humides? A ces questions, la préhistoire devra répondre. Je ne pense point qu'elle l'ait encore fait<sup>1</sup>.

Quand César pénétra en Gaule, des populations de langue celtique occupaient les pays qui composent aujourd'hui l'Île-de-France. Là prenaient contact les deux grands groupements que les historiens grecs et romains distinguaient dans la masse confuse des nations de nom celtique, et qui, sans doute, représentaient deux bords successifs d'une même invasion : les Belges au Nord, les Celtes proprement dits au Sud. César, dans la description de la Gaule par où s'ouvre le livre qu'il consacra au récit de sa conquête, expose que la Marne, puis la Seine marquaient la limite entre les peuples belges, établis sur la rive droite, et les peuples celtes, établis sur la rive gauche. Cette affirmation, on s'en rendra

1. Il va de soi que je n'ai point ici la prétention de dresser la bibliographie — qui pour être utile devrait être une bibliographie critique — des études dont la préhistoire, dans l'Île-de-France, a été l'objet. Je vais indiquer simplement quelques ouvrages qui constituent, pour tel ou tel des pays de l'Île-de-France, des synthèses provisoires. Quelques-uns de ces ouvrages intéressent, en même temps que la préhistoire proprement dite, les antiquités celtiques, ou même gallo-romaines. On trouvera quelques indications d'ensemble dans le livre de J. Belgrand, *Le bassin parisien. La Seine, aux âges anté-historiques*, cité à la bibliographie du chap. I § 2. Pour la Seine-et-Oise, on consultera surtout les trois études que voici : P. Guégan et A. Dutilleul. *Tableau et carte des monuments et objets de l'âge de la pierre dans le département de Seine-et-Oise. Annuaire du dép. de Seine-et-Oise pour 1878*, pp. 483-490 et à part, in-8, Versailles 1878, 22 pp ; P. Géguan. *Étude rétrospective sur l'habitat de l'homme le long des rives de la Seine et de l'Oise, depuis les temps géologiques jusques et y compris la période Franque-Mérovingienne, Commiss. des antiqu. et arts du dép. de Seine-et-Oise*, t. XI (1891), pp. 115-130 (avec carte) ; E. Delessard. *Le préhistorique en Seine-et-Oise. Bullet. soc. hist. Corbeil*, t. IV (1898), pp. 55-74. Pour la Seine-et-Marne : Emmanuel Paty. *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines de Seine-et-Marne. Bullet. monument.*, t. XIV (1848), pp. 373-400. Pour l'Eure-et-Loir l'excellente *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir* de M. de Boisvilleite, in-8°, Chartres, 1864, xxxii + cxi + 303 pp., malheureusement arrêtée par la mort de l'auteur (à la deuxième partie du vol., concernant la Gaule romaine, il manque la section *Monuments meubles*) ; l'article de l'abbé Marqués. *Monuments celtiques du département d'Eure-et-Loir. Procès-verb. de la soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. VI (1876-1879), p. 190-196 est bien inférieur à l'ouvrage de Boisvilleite. Cf aussi A. Peschot. *L'âge de la pierre dans l'ancien Dunois, d'après les collections du musée historique de l'Orléanais. Bullet. soc. dunoise*, t. XI (1905-08), pp. 123-127 et l'article peu utile, de Desnoyers, *Le Préhistorique dans l'Orléanais. Congrès archéol.*, t. LIX (1892), pp. 166-176.

compte, n'était pas rigoureusement exacte : en fait les deux rives appartenaient le plus souvent toutes deux à un même peuple, celte tantôt et tantôt belge. Ces cours d'eau, de traversée facile, ces vallées accueillantes étaient, quoi qu'en pût penser César ou plutôt le géographe grec, dont César sans doute s'inspira, médiocrement propres à former la frontière entre des groupes ethniques. Nous l'avons déjà constaté, la Seine n'est pas une barrière, et la Marne point davantage. Pourtant César faisait de ces deux rivières la limite du pays celte et la géographie populaire du moyen âge de la Seine la limite septentrionale du Hurepoix ; n'est-il pas curieux de voir la même conception, trop simple ou, pour mieux dire, simpliste, touchant la fonction géographique des rivières s'exprimer, ainsi, à des époques si diverses, en des textes si différents ?

La contrée qui devint plus tard l'Ile-de-France n'était pas, aux temps gaulois, le domaine d'une nation unique. Vers le grand carrefour de voies fluviales qui en marque le centre, on dirait que tous les peuples voisins aient voulu s'avancer. Quelles étaient leurs frontières ? Aucun texte ancien ne nous fournit de quoi les tracer. Pourtant nous osons parfois les dessiner sur nos cartes. C'est que nous nous croyons en droit de les supposer identiques à celles des diocèses. Les diocèses ont perpétué, dans l'organisation ecclésiastique du moyen âge, le souvenir des cités gallo-romaines, et par delà ces cités, le souvenir des peuples gaulois dont elles avaient elles-même hérité, — soit qu'à chaque cité correspondit en effet le territoire d'un seul peuple, soit (nous en verrons des exemples) que le territoire d'un peuple eût servi à former deux cités, ou le territoire de deux peuples une cité unique. Une pareille méthode n'est légitime qu'à condition de ne point trop lui demander. Ne l'oublions point : de listes donnant l'énumération complète des paroisses comprises dans un diocèse, nous n'en avons pas qui remontent au delà du treizième siècle ; — pour certains diocèses, les plus anciennes datent seulement du quatorzième siècle <sup>1</sup>. Du peuple

1. Pour les diocèses de l'Ile-de-France, les listes complètes les plus anciennes sont des dates que voici : Paris, vers 1205 ; Rouen, vers 1240 ; Chartres, vers 1272 ; Sens, vers 1350 ; Meaux, 1355 ; Orléans, 1369. Les diocèses d'Orléans et de Sens possèdent chacun une liste, mais très fragmentaire, datant du onzième siècle. On sait que ces documents ont été réunis et étudiés dans la collection des *Pouillés* qui fait partie de la nouvelle série in-42 du *Recueil des Historiens de France*, V, pour l'Ile-de-France : *Pouillés de la province de Sens* publiés par Auz. Lonzeau, in-4 Paris 1904. LXXXV + 790 pp., et aussi *Pouillés de la province de Rouen*, par le même éditeur in-4 Paris 1903.

gaulois à la cité romaine, de la cité au diocèse du haut moyen âge, du diocèse du haut moyen âge à celui de l'époque de Philippe-Auguste, de Saint-Louis ou de Jean le Bon, qui ne voit combien de modifications de détail a pu subir le tracé des frontières? Il est certain que les deux paroisses d'Estouy et de Courcelles-le-Roi, entre le onzième et le quatorzième siècles, passèrent du diocèse d'Orléans au diocèse de Sens<sup>1</sup>. Fait isolé, dira-t-on. Qu'en savons-nous? Un hasard a voulu que le souvenir de ce changement nous fût transmis; la liste des paroisses du diocèse orléanais qu'administrait, au onzième siècle, un certain Arnoul, nous a, par chance, été conservée sur un feuillet d'un manuscrit du Vatican. De combien de changements analogues d'autres hasards ont pu nous dérober la mémoire! Peut-être, en dépouillant les textes diplomatiques, retrouverait-on la trace de quelques cas de cette sorte. Au reste l'étude des circonscriptions administratives de la période mérovingienne, de ces *pagi* qui furent, comme on le verra, formés aux dépens des cités, a déjà amené les érudits à penser que les limites des diocèses de Paris et de Sens, de Chartres et de Paris<sup>2</sup>, de Sens et de Meaux<sup>3</sup> furent remaniées pendant les premiers siècles du Moyen Age. L'examen de la géographie ecclésiastique du Moyen Age, complétant celui des textes anciens, nous renseigne, en gros, sur les territoires qu'habitaient les peuples gaulois; elle ne nous permet point de marquer leurs frontières d'un trait sûr et précis.

Sur les deux rives de la Seine, entre les deux confluent de la Marne et de l'Oise, dont le premier seul, semble-t-il, lui appartenait tout entier<sup>4</sup>, le petit peuple des Parises se groupait autour de la bourgade insulaire de Lutèce; c'est, sans doute, un de ses *oppida* qui s'élevait sur la colline de Taverny. Il apparaissait comme étouffé entre les grandes nations ses voisines. A l'Ouest et au Sud-Ouest les Carnutes tenaient le Perche, la Beauce et les deux rives de la Loire. Au Sud-Est les Sénons, depuis la vallée de l'Yonne, s'avançaient dans la Brie, dans le Gâtinais et jusque sur

1. Aug. Longnon. *Introduction aux Pouillés de la province de Sens*, p. xxxvii.

2. Aug. Longnon. *Ibid.* p. LIV et *Atlas Historique. Texte* pp. 107-109.

3. Maurice Lecomte. *L'extension sud-est du « Pagus Meldensis », ou « Civita Meldorum » au VII<sup>e</sup> siècle. Le Moyen Age*, t. VIII (1895), pp. 1-5.

4. V. le très ingénieux article de M. Camille Jullian. *Notes gallo-romaines LI. Les Gaulois au confluent de l'Oise*, *Rev. des Ét. anciennes*, t. XIII (1911) pp. 424-425, et carte, — mais tenir compte des observations faites plus haut sur le caractère hypothétique de l'identification des frontières des diocèses avec les frontières des peuples gaulois.

le plateau beauceron. Ces trois peuples étaient Celtes. Voici maintenant les Belges. Au Nord-Est les Suessons, nation puissante entourée de peuples clients, occupaient les deux rives de la Marne; ils étendaient leur vaste territoire « fines latissimos <sup>1</sup> » sur une partie de la Brie et sans doute sur la partie orientale du plateau qui devait plus tard s'appeler la France. Au Nord-Ouest les Bellovaques demeuraient en dehors des limites que nous avons fixées à l'Île-de-France. Mais à l'Ouest, au delà de l'Oise, les Vélocasses habitaient les plateaux auxquels ils ont laissé le nom de Vexin.

Lorsque la Gaule fut devenue romaine, la plupart des peuples gaulois, conservant leur autonomie sous la surveillance des conquérants, devinrent des « cités ». Toutefois des remaniements eurent lieu qui, dans la région qui nous occupe, semblent avoir été particulièrement importants. Il est difficile, impossible même, de leur assigner des dates certaines. Aux frontières des Parises, les Suessons cessent d'apparaître : deux peuples, jadis vassaux, détachés maintenant de cette nation trop grande, les Meldes en Brie et sur le plateau de France, les Silvanectes au delà des grandes forêts des bords de l'Oise, ont reçu des Romains leur indépendance. L'immense territoire des Carnutes est divisé entre deux cités. L'une, à l'Ouest, garde le nom carnute; elle le transmettra à la ville d'Autricum, sa capitale, qui deviendra Chartres. Au Sud-Est, sur une partie du plateau beauceron, comme sur le Val de Loire et sur la Sologne, s'étend la cité nouvelle des Aureliani, constituée au dépens du pays carnute, autour de Cenabum, qui sera Orléans <sup>2</sup>. Sur la frontière occidentale des Parises, deux peuples, au contraire, les Vélocasses, dont le domaine pourtant était déjà vaste, et les Calètes qui, plus à l'Ouest, habitaient le pays de Caux, se sont unis pour former une seule cité qui va des bords de l'Oise aux falaises que baigne la Manche. Quelles raisons déterminèrent ce dernier changement? nous l'ignorons. Le fait, à ma connaissance, n'a jamais été expliqué, soit qu'aucun savant ne se soit préoccupé d'en rechercher les causes, soit plutôt que, les recherchant, personne ne les ait trouvées.

Quelles furent, aux temps romains, les destinées des cités qui se groupaient autour du cours moyen de la Seine? Ces villes, que

1. César. *De bello gallico* II, 4.

2. Sur le nom d'Aureliani cf. Jacques Soyer. *La légende de la fondation d'Orléans par l'empereur Aurélien*. *Mém. soc. agricult. Orléans*. 3<sup>e</sup> série, t. X (1910) pp. 74-88.

nous voyons, ou que nous devinons, se développant d'abord paisiblement pendant les premiers siècles de l'Empire, autour des sites des bourgades gauloises, — puis lorsque au troisième siècle vinrent les invasions, se retirant, derrière des remparts élevés à la hâte, en des lieux de défense aisée, Chartres au rebord du plateau, Melun, comme Paris, dans son île<sup>1</sup>, quelle fut leur vie? quels furent leurs cultes, leurs fêtes, leurs métiers, leurs institutions politiques? dans les campagnes, quelles *villae* abritèrent quels grands propriétaires? surtout, quelle fut, dans ces pays, l'histoire de la romanisation dont peut-être l'étude des noms propres de personnes, si elle est possible, nous révélerait le secret? A toutes ces questions, celui qui ne consulte que les ouvrages de seconde main ne saurait donner de réponses. Ils sont rares, les travaux qui, dans l'Ile-de-France, ont été consacrés à l'époque romaine. Les documents, je le sais, sont, eux aussi, bien rares. Il ne peut guère être question que de documents archéologiques et épigraphiques. Or le sol de l'Ile-de-France ne paraît guère fécond en vestiges romains, surtout si on le compare à celui d'autres régions gauloises : la Narbonnaise, par exemple, ou les pays rhénans, ou même la Saintonge. Les cités des Meldes, des Parises et des Carnutes, à elles trois, n'ont fourni au *Corpus* que cinquante-neuf inscriptions. Du moins serait-il indispensable de dresser pour toutes les cités et les villes, et pour tous les problèmes, l'inventaire de ce que nous pouvons savoir, et de ce que nous devons nous résigner à ignorer. M. Bonnard vient d'établir le bilan de nos connaissances sur *Chartres gallo-romain*<sup>2</sup>. Il faut souhaiter que son exemple soit suivi. Pour le moment, outre son travail, je ne vois guère à citer, comme ouvrages d'une portée un peu générale, que le livre excellent de M. de Pachtère sur *Paris gallo-romain*, qui touche de très près à l'Ile-de-France<sup>3</sup>, et, avec lui, mais non point au même rang, la thèse latine de M. Dubuc, *De Suessonum Civitate*<sup>4</sup>.

1. V. dans le livre d'Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, in-8 Paris 1907, sur Chartres pp. 67-68, — sur Melun et Meaux pp. 82-85. Pour Chartres cf. la note suivante.

2. *Ce que nous savons sur Chartres gallo-romain*. *Rev. des Et. anc.* t. xv (1913) pp. 60-71.

3. *Paris à l'époque gallo-romaine. Etude faite à l'aide des papiers et des plans de Th. Vacquer*. (*Collect. de l'Histoire générale de Paris*) in-4 Paris 1912 XLII + 492 pp., planches et cartes. (Cf. C. Jullian, *Les origines de Paris capitale*). *Rev. de Paris* 1912, t. vi, pp. 549-569.

4. Thèse de la Fac. des Lettres de Bordeaux, in-8 Paris 1902, 199 pp. et carte,

Si l'Ile-de-France, à l'érudit qui va cherchant les traces des Romains, offre moins de monuments, de bas-reliefs ou d'inscriptions que bien d'autres provinces françaises, du moins peut-elle, montrer, comme le plus beau présent que lui firent les conquérants, le réseau de ses voies antiques. Mais qu'il est difficile de savoir ce que fut ce réseau ! Il va de soi que les routes qu'indiquent les itinéraires anciens ne sont pas seules à nous intéresser. Bien d'autres chaussées romaines, dont nous ne découvrons l'existence que par l'étude du terrain ou, quelquefois, par la lecture des textes médiévaux, méritent aussi d'occuper l'historien de l'Ile-de-France. Sur elles, aucun ouvrage d'ensemble ne nous renseigne. Voulons-nous les connaître ? il faudra compulsier les cartes, feuilleter les revues archéologiques, les revues d'érudition locale, les annuaires départementaux, et ne point négliger d'étendre nos recherches aux ouvrages antérieurs au dix-neuvième siècle, où parfois sont mentionnés des vestiges de ces routes, des milliaires par exemple, qui aujourd'hui ont disparu. On trouvera en note une bibliographie des voies de l'Ile-de-France. Je l'ai faite aussi complète que je l'ai pu. Je ne doute point, tant les renseignements sont dispersés, qu'on n'y relève bien des lacunes. Telle quelle, je crois qu'elle rendra des services, — et non pas seulement aux érudits qui s'attachent à l'étude de l'antiquité<sup>1</sup>. Le rôle des voies

M. Dubuc, entendant par cité des Suessons le territoire du peuple suesson tel qu'il se présentait avant la conquête romaine, a compris dans son étude la cité des Meldes. Cf. C. Jullian, *A propos des « Suessiones »*, *Rev. des Et. anc.* t. v (1903) pp. 28-36.

1. Je mentionne pour mémoire les deux ouvrages généraux essentiels : Nicolas Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain* : la première édition in-4 856 pp. parut à Paris en 1632; la dernière est celle de Bruxelles 2 vol. in-4; Alexis Bertrand, *Les voies romaines en Gaule, résumé du travail de la commission de topographie des Gaules*, *Rev. archéolog.* 1863 I pp. 406-412 et 1863 II pp. 62-79, 148-173, 342-350 et à part avec le sous-titre, qui indique plus nettement la portée restreinte du travail : *Voies des itinéraires* in-8 Paris 1864, 61 pp. On consultera aussi le chapitre II (pp. 21-34) du livre de M. de Pachtère, cité p. 125, n. 3, chapitre intitulé *Lutèce et ses relations routières à l'époque romaine*, et les livres de Boisvilette et de Dubuc indiqués plus haut p. 154 n. 1 et p. 158 n. 4. On se reportera, pour l'indication d'un certain nombre de mentions relatives aux voies romaines de l'Eure-et-Loir, à la *Table générale* de l'*Annuaire du département d'Eure-et-Loir, Annuaire pour 1907*, p. 75 de la *Table*. Voici maintenant quelques travaux où l'on trouvera groupés des renseignements sur les voies romaines de telle ou telle partie de l'Ile-de-France : Alb. Melaye : *Carte des voies romaines dans les départements de Seine-et-Marne, Oise, et les départements limitrophes*, *Bulletin de la Soc. littér. et histor. de la Brie*, t. III fasc. 2 in 8 32 pp. et carte n'indique pas ses sources ; A. Huzios, *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789*, in-8 Melun 88 pp. et carte; [Graves] *Notice archéologique sur le département de l'Oise*, 2<sup>e</sup> éd. *Annuaire du département de l'Oise pour 1856* et à part in-8 Beauvais 1856 pp. 198-211 et 235 pour les voies romaines au nord de Paris, même en dehors du département de l'Oise). A. Dutilleul, *Recherches sur les*

romaines a été grand dans l'histoire ; il dépasse de beaucoup les limites de l'époque où Rome domina sur la Gaule.

Voyez les châteaux qui se bâtirent, si nombreux, dans l'Île-de-France, aux onzième et douzième siècles. Combien d'entre eux se dressaient le long d'une route construite par les Romains : c'est que ces routes étaient suivies par les marchands que tour à tour, ou plutôt en même temps, protégeaient, exploitaient, pillaient les seigneurs des châteaux. Sur les chaussées romaines passèrent au Moyen Age les pèlerins qui allaient vers les grands sanctuaires de la chrétienté ; sur elles passèrent les jongleurs, cousant au fil de leurs chansons de geste les légendes ramassées dans les églises, au cours du voyage, et celles mêmes qu'avaient inspiré à l'imagination populaire les débris des monuments antiques. C'était sans doute une tombe romaine, placée, comme les tombeaux plus illustres des Aliscamps et de la Voie Appienne, au bord d'une

*routes anciennes dans le département de Seine-et-Oise. Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1881*, pp. 493-537 et à part in-8 Versailles VII + 94 pp. (utilise surtout des rapports d'agents-voyers) ; P. Le Roy. *Notes sur la topographie du Gâtinais aux époques celtiques et gallo-romaine, en ce qui concerne plus particulièrement l'arrondissement de Montargis. Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. I (1883) pp. 65-78 ; A. de Dion, *Les anciens chemins de l'Yveline et du comté de Montfort. Mém. soc. archéol. Rambouillet* t. I (1870-72) pp. 217-228 et *Mém. soc. archéol. Eure-et-Loir* t. v (1872) pp. 269-277. Les travaux suivants traitent, non plus des voies romaines d'une région, mais chacun d'une voie romaine déterminée. Pour les voies Paris-Orléans et Chartres-Orléans : Lancelot. *Dissertation sur Genabum, ancienne ville du pays des Carnutes ou Chartrains. Mém. Acad. Inscriptions* t. VIII (1733) pp. 450-464. Pour la voie Chartres-Orléans : Carolus Molinaeus (Charles du Moulin), *Commentarii in Consuetudines Parisienses*, lit. I, gl. 3,30, éd. de 1526, t. I fol. Paris p. 41 ; de Caylus, *Recueil d'antiquités* t. iv in-4 Paris 1761 pp. 378-381 et pl. CXIV ; de Torquat, *Notice historique et archéologique sur la baronnie de Chevilly (Loiret). Mém. soc. archéol. Orléanais*, t. XI (1868) pp. 372 ; de Torquat. *Découvertes faites au chemin dit de César, entre la Croix-Briquet et Artenay. Bullet. Soc. archéol. Orléanais* t. XI (1868-73) pp. 310-314. Pour la voie Le Mans-Sens, Vergnaud-Romagnési. *Mémoire sur des monnaies gauloises trouvées près d'Artenay (Loiret). Rev. numismatique* t. I (1836) p. 384. Pour la voie Paris-Rouen par Pontoise : abbé Belley. *Mémoire sur une voie romaine qui conduisoit de l'embouchure de la Seine à Paris. Mém. Acad. Inscriptions*, t. XIX (1753) pp. 648-671 ; Ch. Magne. *Note sur les fouilles de l'église d'Ermont. Bullet. archéol. du Com. des trav. histor.* 1886 pp. 414-419 ; J. Depoin. *La Chaussée dite de Jules César et sa véritable origine. Commiss. des antiqu. et arts de Seine-et-Oise*, t. XXIX (1909) pp. 100-120 (attribue assez bizarrement la construction de cette route à l'empereur Julien). Pour les communications de Paris avec le Nord : abbé Caudel. *Etudes sur les principales voies romaines et gallo-romaines partant de Senlis. Congrès archéol.* t. XLIV (1877) pp. 396-432. A. Longnon. *Note sur les voies romaines de Paris à Reims. Rev. archéol. nouv. série* t. XXXIX (1880) pp. 301-304 et *Bullet. soc. hist. Paris* t. VIII (1881) pp. 52-55, avec carte. Pour les voies partant de Meaux : abbé Caudel. *Voie romaine de Senlis à Meaux. Congrès archéol.* t. XLIV (1877) pp. 474-481 ; A. Héron de Villefosse. *Le chemin-paré de Troyes à Meaux. Almanach histor. de Seine-et-Marne 1905*, pp. 193-206.



route, près des portes d'une ville, cette « Tombe Isoré » que l'on montrait au sortir de Paris, sur le chemin d'Orléans, et dont la tradition épique fit le sépulcre d'un roi de « Conimbre » que tua Guillaume d'Orange <sup>1</sup>. Non pourtant qu'au Moyen Age marchands et pèlerins ne se soient quelquefois détournés des routes que Rome leur avait faites. L'histoire post-romaine des voies romaines, lorsqu'elle sera écrite, relatera ces abandons. Nous connaissons avec précision le tracé de la voie qui unissait Lutèce, ou Paris, à Cenabum, ou Orléans. Après avoir franchi la vallée de la Chalouette, au lieu où s'élevait alors Étampes, elle filait, sur le plateau, droit vers le Sud, passant là où sont aujourd'hui les villages de Saclas et d'Autruy. Ce tracé, un chemin vicinal l'emprunte toujours. Mais la grande route, maintenant, est plus à l'Ouest : elle traverse Monerville et Toury. Il y a bien longtemps qu'elle s'est ainsi déplacée. *L'itinéraire brugeois*, rédigé à la fin du quatorzième siècle, cite déjà Toury comme une des étapes entre Paris et Orléans <sup>2</sup>. Remontons vers un passé plus lointain encore. L'abbé de Saint-Denis, Suger, dans le livre, composé entre 1144 et 1149 où il a raconté les hauts faits de son administration abbatiale, décrit en ces termes le bourg de Toury, qu'il connaissait bien, l'ayant gouverné comme prévôt, au temps de sa jeunesse : « aux pèlerins, aux marchands, à tous les voyageurs Toury, à mi-chemin, fournit la nourriture ; paisible, il offre à ceux qui sont las un paisible repos » ; « peregrinis et mercatoribus, seu quibuscumque viatoribus alimenta cibariorum in media strata, lassis etiam quietem quiete ministrans <sup>3</sup> ». Pourquoi la voie romaine, ses larges dalles, son tracé plus court furent-ils délaissés ? Aucun des érudits qui ont constaté le fait <sup>4</sup> n'a cherché à l'expliquer. Essayons cependant. A très peu de distance à l'ouest de la voie, entre Saclas et Autruy, se trouve le village de Méréville. Là, vers la fin du onzième siècle, un château avait été construit, et les seigneurs de Méré-

1. Sur la « tombe Isoré » consulter J. Bédier. *Les légendes épiques*, t. I, in-8, Paris 1908 pp. 348-353 (avec indications bibliographiques) et de Paeltore. *op. cit.* p. 94.

2. Joachim Lelewel. *Géographie du Moyen-Age. Épilogue*. in-8 Bruxelles 1857 p. 293. Cf. l'étude consacrée par M. Karl à *Un Itinéraire de la France et de l'Italie* imprimé à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. *Rev. des langues romanes*, t. LI (t. I de la 4<sup>e</sup> série : 1908 p. 551.

3. Suger. *De rebus in administratione sua gestis. Œuvres* ed. Lecoy de la Marche. (Public. de la Soc. de l'hist. de France), in-8<sup>e</sup>, Paris 1867, p. 171.

4. Boisvillotte. *Statistique archéologique*, p. 188, et Dutilleux. *Ann. du Dép. de S.-et-Oise*, 1881, pp. 519 à 523.

ville, qui le tenaient, nous apparaissent dans les récits de Suger comme de redoutables bandits. Ces terribles barons avaient établi leur « ferté » près de la chaussée ; c'est que celle-ci, sans doute, au temps où ils bâtissaient, était encore fréquentée par les marchands. Ne fut-ce point pour éviter ce repaire que les marchands, détournant leur route, prirent l'habitude de passer plus à l'ouest ? A Toury, ils trouvaient, il est vrai, un autre château ; mais, possédé par les moines de Saint-Denis, celui-là pouvait leur offrir un refuge. Ainsi, le tracé que suit aujourd'hui la route nationale de Paris à Orléans, et le tracé du chemin de fer qui accompagne la route, s'expliquent peut-être par les nécessités qui au temps de la féodalité pillarde s'imposaient aux voyageurs. J'ose proposer cette conjecture ; mais je ne la donne que pour une conjecture.

Les documents archéologiques, armes et outils, ruines de monuments, inscriptions et bas-reliefs, dalles et béton des voies romaines, non plus que les textes littéraires, ne sont pas seuls à nous renseigner sur les hommes qui, aux époques antiques, occupèrent le sol de notre contrée. Les noms mêmes des lieux, à qui sait les interpréter, livrent bien des secrets. Les deux villages voisins de Lion-en Beauce (*Lodunum* dans le latin de la période carolingienne) et de Ruan (*Rotomagus*) datent, pour le moins, des temps gaulois ; nous le savons par leurs noms, qui reproduisent ceux de deux villes gauloises plus fameuses : Lyon sur le Rhône et Rouen en Normandie. Antony (*Antoniacus*) perpétue la mémoire du gallo romain *Antonius* qui sans doute y posséda son domaine. Un village beauceron s'appelle Bouzonville (*Bosonis Villa*). Le nom germain qui forme la première partie du mot, le suffixe même de *villa* qui ne fut guère employé avant l'époque des grandes invasions barbares indiquent que Bouzonville ou bien date au plus tôt du cinquième siècle, ou bien, au cinquième siècle au plus tôt, prit un nom nouveau. Le bourg de *Catulliacus* devint Saint Denis : c'est que le saint fit la gloire et la fortune du bourg.

Pour étudier les noms de lieux, il est indispensable de connaître leurs formes anciennes. Les dictionnaires topographiques entrepris sous la direction du Comité des Travaux Historiques ont pour but essentiel de fournir le relevé de ces formes. Mais, des départements de l'Ile-de-France, un seul possède son dictionnaire. Le *Dictionnaire topographique de l'Eure-et-Loir*, paru en 1861, a été

rédigé par M. Lucien Merlet<sup>1</sup>. C'est l'ouvrage d'un érudit consciencieux et exact, familier avec les archives locales, — ouvrage déjà un peu ancien malheureusement : établi à une époque où bien des documents, qui aujourd'hui sont publiés, étaient encore inédits, il présente quelques lacunes ; surtout il ne fait pas la part assez large aux lieux dits, et l'on y chercherait en vain une classification philologique des noms. Les dictionnaires topographiques de la Seine-et-Marne et du Loiret sont, je crois, en préparation : souhaitons qu'ils paraissent bientôt. Le *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise*, par Hippolyte Cocheris<sup>2</sup>, le *Dictionnaire historique des communes et des hameaux du département du Loiret*, par Vergnaud-Romagnési<sup>3</sup> sont à peu près inutilisables, parce qu'ils ne citent pas leurs sources. L'historien de l'Île-de-France qui veut, soit connaître la forme ancienne d'un nom de lieu, soit, rencontrant un nom dans un texte ancien, l'identifier, se trouve contraint, si le lieu n'est pas de l'Eure-et-Loir, de dépouiller les tables topographiques que possèdent presque toujours les éditions modernes des textes du Moyen Age, polyphtiques, cartulaires ou recueil de chartes, et surtout ces pouillés et ces obituaires que M. Longnon et ses collaborateurs ont publié, avec tant de soin, dans la nouvelle série des *Historiens de France*<sup>4</sup>.

1. in-4°, Paris xxiv + 254 pp.

2. *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise, précédé d'une notice sur l'origine des noms de lieux de l'arrondissement de Corbeil*. in-8°, Versailles 1874, 56 pp.

3. *Dictionnaire historique, archéologique et commercial des communes et des hameaux... du département du Loiret*, in-8°, Orléans, s. d. 112 + viii pp.

4. Pour les pouillés cf. *supra*, p. 155, n° 1. Les *Obituaires de la province de Sens* forment 4 vol. in-4°, Paris 1902, 1906, 1909, CIX + 632 et 633 à 1380, xxviii + 675, xxvii + 641 pp. Parmi les publications qui peuvent rendre le plus de services pour l'identification et l'étude des noms de lieux, il faut citer : les *Dictionnaires géographiques* mis par B. Guérard en appendice à ses éditions des *Cartulaires de Notre-Dame de Paris*, t. iv *Doc. inéd.*, in-4°, Paris, 1850, et de *Saint-Père de Chartres*, t. II (*Doc. inéd.*), in-4°, Paris, 1840, et le *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans*, pp. Thillier et Jarry, *Mém. soc. archéol. Orléans*, t. xxv, à l'Introduction, § intitulé : « Les possessions de l'Église d'Orléans. Leur situation. Identification des noms de lieux », pp. xxvii-cix. On consultera aussi, Aug. Longnon, *Examen géographique du tome 4<sup>e</sup> des Diplomata imperii*. (*Monumenta Germaniae Histor.*), recueil d'articles publiés dans la *Revue Cynique*, 1873, II, pp. 74, 89, 107, 121 et réunis en 1 vol. gr., in-8°, Paris, 1873, et avec précautions A. Jacobs, *Géographie des diplômes mérovingiens. Diplômes de l'abbaye de Saint-Denis*, *Rev. des soc. savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. VII (1862, 1), pp. 52-67, 162-168, 232-251. Pour la Seine-et-Marne, en attendant le dictionnaire topographique, on utilisera les *Recherches sur la topographie gâtinaise* que M. H. Stein fait paraître dans les *Annales de la Soc. archéolog. du Gâtinais* depuis 1890. L'ouvrage de Frédéric Chéron, *Noms de lieux du canton de la Ferté-*

Quant à l'étude philologique et historique des noms, elle n'a été abordée que par de très rares chercheurs. M. Jacques Soyer vient de nous donner de précieuses *Recherches sur les noms propres géographiques d'origine celtique de l'Orléanais*<sup>1</sup>. Il faut espérer que cet article sera le premier d'une longue série. A l'heure actuelle, il constitue le seul travail de portée un peu générale et de méthode véritablement scientifique qui, dans l'Ile-de-France, ait été consacré à ce genre de questions.

Ce n'est point cependant que la « toponymie » de l'Ile-de-France ne pose d'intéressants problèmes. En voici un que je signale aux curieux. Je l'appellerais volontiers le problème beauceron. Prenons une carte de la Beauce, et recensons les noms des lieux habités. Nous remarquerons bien vite que beaucoup d'entre eux sont composés comme il suit : d'abord un nom d'homme, très souvent d'apparence germanique, — puis un des mots que voici : ville (*villa*), ou, plus rarement, villiers (*villare*), ou bien encore court (*curtis*). La Beauce n'est certes point le seul des « pays » de l'Ile-de-France où l'on rencontre des noms de lieux ainsi formés ; mais la proportion en est dans la Beauce plus forte qu'ailleurs. Dans le canton de Janville, par exemple, 14 communes sur 22, dans le canton d'Auneau 14 sur 28, dans le canton de Malesherbes 10 sur 18, dans le canton de Méreville, 8 communes parmi les 17 qui sont situées sur le plateau beauceron portent des noms de cette sorte. De tels noms ne peuvent être, comme l'on sait, que postérieurs à l'époque romaine ; ils paraissent dater à peu près de la période mérovingienne. Comment expliquer qu'ils soient si nombreux sur le sol beauceron ? la Beauce fut-elle peuplée, ou repeuplée aux

*Alais*, in-8°, Paris [1898], 16 pp. fournit, avec des étymologies fantaisistes, un relevé commode des formes anciennes. M. Alphonse Boulé a étudié dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris* deux changements de noms de lieux : *Comment Lieux est devenu Vauréal*, t. xx (1893), pp. 25-70. *Châtres sous Montlhéry... devenant Arpaçon*, t. xxiv (1897), pp. 185-190. Cf. sur le changement du nom de « Tour » en celui de « Saint-Prix », deux articles de M. Aug. Rey. *Bullet. soc. hist. Paris*, t. xxix (1902), p. 42-48, et *Mém. soc. histor. Pontoise*, t. xxiv (1902), pp. 55-65. V. aussi la note suivante.

1. *Bullet. du Com. des trav. histor. Géogr. histor.*, 1912, pp. 56-74. M. Soyer désigne par « Orléanais » le territoire de l'ancien diocèse d'Orléans. Cf. aussi J. Vendryes. *Le nom de la ville de Melun*. *Mém. soc. linguistique de Paris*, t. XIII (1903-05), pp. 225-230 ; E. Drouin. *Notices philologiques sur quelques noms de lieux de la Brie*. *Bullet. soc. archéol. Seine-et-Marne*, t. VII (1873-74), pp. 133-143. J.-A. Leriche. *Origine du nom de Versailles*. *Rev. d'hist. de Versailles*, t. II (1906), pp. 150-157. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage que voici : Alb. Melaye. *Monographie étymologique : principaux lieux-dits de l'Ile-de-France, Parisis, Brie, Goële, Picardie, Valois, Sentisien, Champagne, etc.*, in-8°, Dammartin, 26 pp.

temps des Mérovingiens ? Je ne puis qu'indiquer le problème. Il importerait, d'abord d'en préciser les données, et surtout de le résoudre. Sa singularité même a de quoi piquer les érudits<sup>1</sup>.

### § 3. *Le moyen âge.*

On aimerait à connaître l'histoire de ceux qui les premiers, marchands orientaux ou bien frères instruits dans la foi au sein des grandes communautés de l'Occident, apprirent aux cités gallo-romaines de la région qui fut plus tard l'Ile-de-France le nom du Christ, son sacrifice et sa résurrection. Les clercs du Moyen Age croyaient la savoir, cette belle histoire. Voici à peu près ce qu'ils racontaient. Venus de Judée, Savinien, Potentien et Altin apportèrent à « l'illustre » cité de Sens la religion nouvelle ; ils en tenaient les enseignements de la bouche même du Sauveur, ayant tous trois appartenu à la troupe glorieuse des soixante-douze disciples. Puis l'un d'eux, Altin, prenant pour compagnon le sénonais Édoald, visita Orléans et Chartres ; dans ces deux villes il établit des églises. Paris, d'autre part, reçut d'Athènes son premier pasteur, Denis, un juge de l'Aréopage converti par Saint Paul. Denis, avant de mourir, choisit deux de ses disciples qui devaient aller annoncer à Rome la nouvelle de son martyre. L'un des messagers, qui s'appelait Sanctin, à son retour, évangélisa la ville de Meaux.

Ces récits n'étaient que des légendes, auxquelles on ne saurait trouver d'autre fondement que le pieux orgueil des églises, désireuses de rattacher leurs origines au plus lointain passé du christianisme. Il est bien vrai que le plus ancien évêque de Paris dont l'histoire fasse mention porta le nom hellénique de Denis ; mais lorsqu'il mourut pour la foi, comme le relate Grégoire de Tours, sous le règne de Décius, empereur de 249 à 251, il y avait près de deux cents ans que la grande voix de Saint Paul s'était tue. On n'aperçoit guère de raisons de douter que Savinien n'ait été le premier évêque de Sens et Potentien le second ; mais c'est de Constantin sans doute, ou tout au plus de Dioclétien, que Savinien fut le

1. Cette particularité de la toponymie beauceronne n'a été, à ma connaissance, remarquée jusqu'ici que par le trop fantaisiste auteur d'un ouvrage, ou il n'y a rien à prendre que cette remarque : *Étymologie géographique de Seine-et-Oise...*, par G..., in-8°, Paris, 1876, 56 pp., p. 54.

contemporain. Quelques érudits pensent que Sanctin, évêque de Meaux, a réellement existé; ils l'identifient avec Sanctin, qui fut évêque de Verdun au quatrième siècle. Quant à Altin, « saint imitateur » de Savinien et de Potentien <sup>1</sup>, et au diacre Édoald dont le nom germanique convient mal à un Gaulois du premier siècle, quels savants, aujourd'hui, oseraient affirmer qu'ils vécurent jamais <sup>2</sup>?

Nous ne croyons plus aux erreurs que répandit la crédulité intéressée des clercs d'autrefois. De renseignements certains sur les débuts du christianisme dans l'Île-de-France, nous n'en possédons guère plus qu'ils n'en possédaient. L'œuvre de la science moderne sur ce point a été surtout négative; et l'état des documents est tel que nous devons sans doute désespérer d'en savoir jamais beaucoup plus long qu'aujourd'hui. L'étude de la légende de saint Sanctin n'a pas encore été faite de façon définitive <sup>3</sup>; mais qui pourrait espérer lui voir apporter autre chose que des précisions nouvelles sur le zèle des clercs à bâtir de pieux mensonges? Il est peu probable que le christianisme ait pénétré dans l'Île-de-France à une époque bien antérieure à celle où s'organisèrent les églises; mais les dates mêmes de la fondation des églises, nous avons peine à les établir. L'église de Paris se constitua vraisemblablement aux environs de l'an 250; celles de Sens, de Chartres, d'Orléans vers le quatrième siècle, peut-être sous les premiers empereurs

1. « Savinianum et Potentianum, sanctumque eorum imitorem, Altinum ». *Vie de S. Savinien, seconde rédaction*; éd. Fliche (v. note suivante) p. 76.

2. Sur les origines ecclésiastiques de l'Île de France, on consulera d'abord le bel ouvrage de Mgr. Duchesne: *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2<sup>e</sup> éd. t. I. in-8, Paris, 1907, pp. 11-12, et surtout t. II, 1910, pp. 395-430, et 457-479. Cf. Ad. Harnack. *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, 2<sup>e</sup> éd. t. II, in-8, Leipzig, 1906, pp. 227-228. Sur la prétendue mission des Saints Savinien, Potentien, Altin et Édoald, nous possédons un excellent travail de M. Aug. Fliche. *Les vies de Saint Savinien, premier évêque de Sens. Étude critique suivie d'une édition de la plus ancienne Vita* (thèse Fac. Lettres Paris) in-8, Paris 1912, II + 106 pp. Pour l'église de Paris, v. le livre de l'abbé Eug. Bernard, cité supra t. XXV, p. 351, n. 3, et de Pachtère. *Paris à l'époque gallo-romaine*, chap. VI et app. III et IV. L'histoire de la controverse sur l'apostolicité des églises de Chartres et Orléans, au dix-neuvième siècle, a été racontée par A. Houtin. *La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIX<sup>e</sup> siècle*. 2<sup>e</sup> éd. in-8, Paris et Laval, 1901, pp. 87 et suiv. Pour Rouen v. H. Prentout, *La Normandie*, p. 33.

3. Les actes de Saint Sanctin, qui sont le texte le plus ancien où il soit fait mention de ce saint douteux, furent offerts, en 876, à Charles-le-Chauve, par Hincmar, archevêque de Reims, qui les avait composés. V. H. Schroers. *Hincmar, Erzbischof von Reims*, in-8 Fribourg-en-B. 1884 pp. 454-455. Cf. *Acta Sanctorum, octobr. V*, pp. 585-603 et Ch. Guissard. *Les premiers évêques d'Orléans, Mém. soc. archéol. Orléanais*, t. XV (1886), pp. 22-24.

chrétiens. Le plus ancien évêque de Meaux qui nous soit connu par un texte digne de foi fut le sujet des fils de Clovis : c'est Medovechus, qui, le 28 octobre 549, apposa sa souscription au bas des actes d'un concile tenu à Orléans ; il n'est pas vraisemblable qu'il doive être considéré comme le premier qui ait gouverné le diocèse de Meaux ; pourquoi la cité des Meldes eût-elle si longtemps tardé à posséder un évêque ? Mais sur les prédécesseurs de Medovechus nous ne savons rien qui soit sûr, ni même probable.

L'Église chrétienne emprunta son organisation à l'administration civile. Nous l'avons vu, les cités gallo-romaines se sont survécues dans les diocèses. Non sans vicissitudes. Lorsque les victoires de Clovis eurent placé sous la domination des Mérovingiens la contrée qui commençait déjà à s'appeler la France, en attendant de devenir l'Ile-de-France, l'unité des diocèses courut quelques dangers. En 524, le roi Clodomir étant mort, et ses fils assassinés ou jetés au couvent, ses trois frères se partagèrent son royaume. La cité de Sens fut divisée entre Thiéri, roi de Metz, et Childeberr, roi de Paris ; le roi de Metz obtint la ville de Sens, ville épiscopale ; ainsi les sujets de Childeberr devaient se trouver soumis à l'autorité pastorale d'un évêque, qui demeurait dans les États de Thiéri ; il semble bien que Childeberr ne put supporter cette situation et qu'il fonda un évêché nouveau dans une des villes de la cité sénonnaise qui lui avaient été attribuées : à Châteaulandon, sans doute, ou peut-être à Melun. De même en 567, quand trois rois disposèrent de l'héritage de Cariberr, la cité de Chartres fut morcelée ; Gontran en reçut une partie, Sigeberr le reste. Chartres appartient à Gontran. Sigeberr alors établit un évêque à Châteaudun, ville qui lui était échue en partage. Mais l'Église ne pouvait admettre que son organisation dépendit du caprice des souverains laïques. Les évêchés de Châteaulandon et de Châteaudun furent éphémères<sup>1</sup>. Dans l'Ile-de-France, les diocèses de Paris, de Chartres, d'Orléans, de Sens, de Meaux et le vaste diocèse de Rouen qui atteignait l'Oise ont rappelé jusqu'à la Révolution le souvenir des cités des Parisiens, des Carnutes, des *Aureliani*, des Sénons, des Meldes et de la vaste cité née de la fusion du peuple des Vélocasses avec celui des Ca-

1. Cf. Aug. Longnon. *Géographie de la Gaule au VI<sup>e</sup> siècle*, pp. 5-6. Duchesne. *Fastes épiscopaux*, t. II, pp. 394 et 395 ; E. Lesne. *La Hiérarchie épiscopale en Gaule et Germanie 742-882*. *Mém. et travaux publiés par les professeurs des Facultés Catholiques de Lille*, t. 1, in-8, Lille et Paris, 1905, p. 9.

lètes. Comme Sens était, aux derniers temps de l'Empire, la métropole d'une province, la Lyonnaise quatrième, et Rouen celle de la Lyonnaise seconde, Sens et Rouen eurent leurs archevêques. L'évêché de Paris ne fut érigé en archevêché qu'en l'année 1622; Chartres, Orléans et Meaux, qui jusque-là, avec Paris, avaient été les suffragants de Sens, composèrent alors la nouvelle province ecclésiastique.

Il est vraisemblable qu'au début de l'époque mérovingienne, chaque cité eut son comte, comme elle avait son évêque. Mais ces premiers comtés bientôt se fractionnèrent, les uns démembrés par les partages qui sans cesse rompaient l'unité du royaume des Francs, les autres, que ces partages ne touchèrent point, sans doute jugés trop vastes pour qu'en ces temps troublés l'autorité d'un seul homme pût s'y faire efficacement sentir. Le comté ou *pagus*, tel qu'il se constitua sous les descendants de Clovis, était comme le diocèse, l'héritier de la cité, mais, le plus souvent, un héritier appauvri, qui n'avait reçu qu'un morceau du patrimoine. Certains comprenaient des territoires empruntés à deux cités. La géographie des *pagi* de l'Île-de-France, compliquée et obscure, n'est encore qu'imparfaitement débrouillée. Voici, semble-t-il, quels ils étaient, aux temps carolingiens<sup>1</sup>. Deux d'entre eux, le comté de Meaux et le comté d'Orléans<sup>2</sup>, avaient conservé intacts les territoires des cités dont ils étaient issus. En revanche, de la cité carnute, sept comtés tiraient leur origine : c'était, d'une part Dreux, Vendôme et Blois, qui ne nous intéressent pas ici, — dans l'Île-de-France d'autre part, le Dunois, le comté de Chartres, le Pinserais, où vraisemblablement se trouvaient englobés quelques villages de la cité des Parises, et cet énigmatique *pagus Madriacensis* qui, peut-être formé aux dépens à la fois des Carnutes et des Éburovices, dut peut-être son nom au village de Mérey, sur la rive gauche de l'Eure<sup>3</sup>, à moins que ce ne fût au village de Méré, sur la rive droite<sup>4</sup>. Au nord de

1. Sur les *pagi* de l'Île-de-France, consulter outre Aug. Longnon. *Atlas historique de la France. Texte explicatif*, pp. 98-99 et 107-113, B. Guérard. *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, in-4, Paris, 1844, pp. 50-104.

2. Cf. Ch. Guissard. *Théodulfe, évêque d'Orléans. Mém. soc. archéol. Orléanais*, t. XXIV (1892). Ch. I : *Topographie du diocèse d'Orléans*, pp. 7-40 et Et. Fougeron. *Condition juridique de l'Orléanais dans l'Ancien Droit* (th. Fac. Droit Paris) in-8, Paris 1912, pp. 6-15.

3. Mérey, Eure, cant. de Pacy-sur-Eure ; c'est l'hypothèse proposée par M. Longnon.

4. Méré, S.-et-Oise, cant. de Montfort-l'Amaury ; c'est l'hypothèse proposée par



la Seine, le Vexin s'étendait de l'Oise à l'Andelle ; en ce fragment détaché de la cité de Rouen revivait le nom gaulois des Vélocasses. La cité des Parises avait donné naissance à deux *pagi* : au nord le Parisis, au sud le *pagus Castrensis*, dont la capitale était le bourg de Châtres, aujourd'hui Arpajon. Enfin vers le sud-ouest trois comtés, Gâtinais, Étampois, Melunois, débris de la cité des Sénons, bordaient la région que nous appelons Ile-de-France.

Lorsque les Normands se furent établis sur la rive occidentale de l'Epte, le Vexin se trouva coupé en deux : Vexin normand sur la rive droite, Vexin français sur la rive gauche. Le Vexin français, dès le règne de Philippe I<sup>er</sup>, alla se perdre dans le domaine royal. Après 918, on perd la trace du *pagus Madriacensis* ; peut-être fut-il en partie absorbé dans l'État normand. Le *pagus Castrensis* disparaît lui aussi vers la fin de l'époque carolingienne ; aucun érudit n'a pris la peine de rechercher quand ni pourquoi. Vers le milieu du dixième siècle, un nouveau comté se forma, en amont de Paris, autour de Corbeil reconstruite. Le comté de Paris, tombé depuis le roi Eudes sous la domination de la famille robertienne, l'Étampois et le Pinserais, acquis peut-être en même temps que le Parisis, formèrent, avec l'Orléanais que possédait déjà Robert le Fort, le noyau même du domaine des rois de la troisième race. Hugues Capet, pourtant, dut inféoder le comté de Paris à un de ses meilleurs serviteurs. Bouchard le Vénérable, qui, dans l'Ile-de-France, tenait déjà Melun et Corbeil<sup>1</sup> ; mais après la mort de Bouchard, survenue vers 1007, le Parisis fit retour aux rois ; il ne devait plus sortir de leurs mains. Le Gâtinais fut réuni au domaine par Philippe I<sup>er</sup>. Louis VI se rendit maître de Corbeil. Le comté de Meaux, avec le reste de l'État champenois, dont Meaux depuis longtemps ne faisait qu'une partie, fut apporté en dot par l'héritière de la maison de Blois à Philippe le Bel. Les autres comtés de l'Ile-de-France devaient survivre aux temps féodaux<sup>2</sup>.

Guérard. Cf. encore sur le *p. Madriacensis* les articles suivants : A. de Dion. *Le Comté de Madrie. Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. 1 (1870-1872) pp. 1-11 qui ne conclut pas nettement) et J. Beranger. *Le Pagus Madriacensis. Son origine, son histoire, ses comtes. Rev. cathol. de Normandie*, t. XVI (1906) pp. 89-107 qui, sans se prononcer sur l'étymologie du mot *Madriacensis*, donne l'Eure comme limite occidentale au pagus, repoussant par là même la théorie de M. Longnon.

1. Cf. *Vie de Bouchard le Vénérable*, par Eudes de Saint-Maur, éd. de la Roncière (*Collect. de textes pour servir à l'ét. de l'hist.*) in-8, Paris 1892, en particulier p. XIII, et Maurice Pron. *Les monnaies de Bouchard, comte de Paris. Annuaire soc. numismatique*, t. XX (1896), pp. 279-286.

2. Le titre de comte d'Étampes fut relevé en 1327, en faveur de Charles d'Évreux qui

Reconstituer, avec d'inévitables lacunes, les séries des comtes qui gouvernèrent les différents comtés de l'Ile-de-France, dévider l'écheveau embrouillé des dynasties comtales, — une pareille tâche, que la pauvreté des sources rend difficile, demande bien de la patience, et une faculté de renoncement qui touche à l'ascétisme. Elle pourrait être belle, pourtant, par ses résultats qui, sans doute, jetteraient une forte lumière sur le problème des origines féodales. Sur les comtes de Paris, nous sommes relativement bien renseignés : non que le livre que M. Mourin leur a consacré <sup>1</sup> ait d'autres titres à la mémoire des savants que d'avoir inspiré, aux temps héroïques de l'érudition française, un des plus célèbres comptes rendus de la *Revue Critique* <sup>2</sup>; mais leur histoire touche de trop près à celle de la famille robertienne pour ne point avoir profité du labeur des érudits qui ont cherché à élucider les débuts et les glorieuses destinées de cette illustre famille <sup>3</sup>. M. J. Depoin vient de faire paraître une étude sur les *Comtes de Paris sous la dynastie carolingienne*, dont les résultats, qui sont fort intéressants, devront être examinés de près avant d'être définitivement acceptés <sup>4</sup>. Les comtes du Gâtinais ont été l'objet de recherches assez nombreuses, et bien dirigées <sup>5</sup>. Les comtes de Chartres <sup>6</sup>, de Cor-

possédait déjà, en apanage, la seigneurie de la ville, sans le titre comtal; v. dom Fleureau. *Histoire d'Étampes*, p. 151. Je n'ai pu me procurer le livre de L. Marquis. *Les seigneurs d'Étampes; chronologie des barons, comtes et ducs d'Étampes*, in-8, Étampes 1901 iv + 35 pp. V. sur cet ouvrage un compte rendu (où sont signalées deux omissions) par Henri Stein. *Annales soc. histor. Gâtinais*, t. XXI (1903) p. 254.

1. E. Mourin. *Les comtes de Paris, histoire de l'avènement de la troisième race*. 2<sup>e</sup> édit., in-8, Paris 1872 xxij + 528 pp.

2. par Gabriel Monod. *Revue crit.* 1874, 2<sup>e</sup> sem., pp. 163-170.

3. V. en particulier A. de Barthélemy. *Les origines de la maison de France. Rev. des quest. hist.*, t. XIII (1873) pp. 139-140. (Cf. *Rev. crit.* 1873, 2<sup>e</sup> sem. pp. 97-101).

4. *Mém. soc. histor. Pontoise*, t. xxxi (1912) pp. 83-117.

5. J. Devaux. *Étude chronologique sur les comtes du Gâtinais. Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. III (1885) pp. 55-83; C. Ballu, *De la suzeraineté des comtes d'Anjou sur le Gâtinais. Ibid.*, t. VIII (1890) pp. 157-182; J. Devaux. *Origines gâtinaises. Ibid.*, t. X (1892) pp. 241-260 et t. XIV (1896) pp. 292-331; E. Thoison. *Lettre à M. Jules Devaux. Ibid.*, t. XI (1893) pp. 126-128; P. Quesvers. *Gastins en Gâtinais? Ibid.*, t. XII (1894) pp. 1-27; G. d'Espinay. *Les comtes du Gâtinais. Mém. soc. agricult. d'Angers*, t. I de la 5<sup>e</sup> série (1898) pp. 25-42; M. Prou. *L'acquisition du Gâtinais par Philippe I<sup>er</sup>. Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. XVI (1898) pp. 177-190; H. Stein. *Note sur un diplôme du roi Raoul. Le Moyen-Age*, 1902 pp. 326-332; L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle* (th. Fac-Lettres, Paris) in-8, Paris 1906, pp. 133 n. 2 et 150; Aug. Fliche. *Le règne de Philippe I<sup>er</sup> roi de France* (th. Fac-Lettres Paris), in-8, Paris, 1912, pp. 139-143.

6. Il va de soi que les ouvrages consacrés aux villes comtales : Chartres, Melun, Meaux, Corbeil, etc. — qui ont été signalés à la bibliographie des *monographies locales* ou bien à celle de l'*histoire locale avant le dix-neuvième siècle* renferment des renseignements sur les comtes. Inutile de les indiquer à nouveau ici. Sur les comtes de

beil<sup>1</sup>, du Vexin<sup>2</sup> ont trouvé leurs historiens. Mais les renseignements que les érudits, même les plus diligents, peuvent recueillir sur la succession des comtes, dans un comté donné, sont si rares, si incertains et si obscurs qu'ils ne prendront leur signification véritable pour la connaissance des institutions féodales que lorsqu'ils seront groupés, comparés entre eux, éclairés les uns par les autres dans un travail d'ensemble<sup>3</sup>. A l'étude des comtes, il faudrait joindre celle des vicomtes, qui, comme les comtes, furent d'abord des fonctionnaires, et devinrent des chefs héréditaires. On serait aidé dans cette entreprise par des travaux de détail, dont les vicomtes de Corbeil<sup>4</sup> et d'Étampes<sup>5</sup>, les vicomtes du Gâtinais qui changèrent leur titre en celui de vicomte du Fessard<sup>6</sup>, du nom d'une de leurs terres, les vicomtes du Vexin, qui, au onzième siècle, se firent comtes de Meulan<sup>7</sup>, ont fourni la matière. L'histoire des comtes et des vicomtes de l'Ile-de-France apporterait sans doute des renseignements nouveaux et précis sur cette transformation des fonctions publiques en seigneuries patrimoniales qui est un des traits les plus communément rappelés, et, dans le détail, les plus mal connus, de l'évolution du régime féodal. Et si, par hasard, elle ne nous les apportait point, du moins serions-nous fixés sur l'étendue nécessaire de notre ignorance.

Mais peut-être cette étude ne doit-elle pas être séparée de celle

Chartres, consulter R. Merlet. *Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Mem. soc. archéol. Eure-et-Loir*, t. xii, 1901 pp. 1-84. Cf. A. Dupré. *Les Comtes de Chartres et de Blois. Etude histor. Mem. soc. archéol. E.-et-Loir*, t. v, 1872 pp. 198-236 et l'histoire du comte de Chartres étant intimement mêlée à celle de la dynastie de Blois-Champagne H. d'Arbois de Jubainville. *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, 6 vol. in-8, Paris 1839-1866.

1. Creuzet. *Notes sur les comtes de Corbeil. Bullet. soc. histor. Corbeil*, t. x (1904) pp. 122-135.

2. J. Depoin. *Le problème de l'origine des comtes du Vexin. Rev. des études histor.*, t. LXXIV (1908), pp. 473-482.

3. Un travail de cette sorte a été esquissé, pour la France entière et pour l'époque carolingienne, par M. René Poupardin: *Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne. Rev. Hist.* t. 72 (1906) pp. 72-95.

4. J. Depoin. *Les vicomtes de Corbeil et les chevaliers d'Étampes au XI<sup>e</sup> siècle. Bullet. soc. histor. Corbeil*, t. v, 1899 pp. 1-61 et *Addition à la Notice sur les vicomtes de Corbeil. Ibid.*, pp. 159-165.

5. J. Depoin. *La Chevalerie Étampoise. III. Les Vicomtes d'Étampes. Bullet. soc. histor. Corbeil*, t. xv, 1909, pp. 83-90.

6. J. Devaux. *Origines gâtinaises. Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. xii, pp. 292 et suiv.; H. Stein *Ibid.*, t. xxviii, 1910 pp. 334-335; Em. Richemond. *Recherches sur les seigneurs de Nemours* (en dessous p. 139, n. 3) t. 1 pp. 40 et suiv.

7. J. Depoin. *Sur les comtes et vicomtes de Meulan. Cartul. de l'abbaye de Saint-Martin de Pontaise. Public. soc. histor. Pontaise. fasc. 3* in-4, Pontaise 1901, pp. 306-329.

des simples seigneuries ; j'entends par ce mot les seigneuries dont les possesseurs ne portèrent point des titres empruntés à la nomenclature des fonctions de l'époque carolingienne — ou, du moins, n'en portèrent que relativement tard et par une sorte d'usurpation. Quand ces mots de comtes et de vicomtes commencent-ils à désigner des seigneurs qui n'avaient point hérité des comtes et des vicomtes carolingiens ? Quelles familles, tour à tour, se prirent à se parer de ces titres ? Il ne serait point sans intérêt de le rechercher. Nous savons, par exemple, que le premier des seigneurs de Montfort qui s'intitula comte de Montfort dans des actes officiels fut Amauri V, — en 1226 ; mais son père déjà, l'illustre Simon IV, le vainqueur des Albigeois, était, dans l'usage courant, traité de comte de Montfort par ses contemporains<sup>1</sup> ; c'est sans doute qu'il possédait de vrais comtés, qu'on le savait comte, et qu'on se plaisait à le désigner à la fois par son titre le plus haut et par le nom de sa terre patrimoniale. Amauri, ayant renoncé à ses comtés, ne voulut point perdre le beau titre de comte. Là nous suivons assez bien l'histoire du titre et nous découvrons aisément les raisons de son emploi. Mais les autres cas sont-ils analogues à celui des Montfort ? ou différents ? L'historien de la féodalité dans l'Île-de-France devra nous répondre sur ce point.

La principale difficulté qui s'opposera toujours à ce que l'histoire féodale de l'Île-de-France nous soit parfaitement connue est la pénurie des documents. Nous n'avons point de fonds d'archives laïques, que d'époques très récentes. Nous ne connaissons la vie des grandes seigneuries laïques que par hasard, par des renseignements échappés çà et là aux chartes conservées dans les archives des chapitres ou des abbayes, aux chroniques, à partir du treizième siècle aux archives royales, elles-mêmes si incomplètes. Aussi ce genre d'étude n'a guère tenté les érudits. Un livre, qu'il ne faut consulter qu'avec précaution, de M. André Rhein sur les seigneurs de Montfort<sup>2</sup>, — les ouvrages utiles de

1. Sur l'histoire du titre de « comte de Montfort », v. l'ouvrage d'A. Rhein, cité ci-dessous n. 2, p. 250, n. 40. Il y a certainement eu, dans l'Île-de-France, des cas d'usurpation de titres de comte et vicomte bien antérieurs à l'usurpation des Montfort. Mais ils n'ont pas été étudiés.

2. *La seigneurie de Montfort-en-Iveline (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*. *Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. XXI (1910) pp. 4-363. Cf. A. de Dion. *Les fiefs du comté de Montfort-l'Amaury*. *Ibid.*, t. I (1870-72), pp. 289-387.

MM. Richemond<sup>1</sup> et Estournet<sup>2</sup> sur les seigneurs de Nemours, de M. Devaux sur les seigneurs de Pithiviers<sup>3</sup>, de M. de Dion sur ceux du Puiset<sup>4</sup>, de M. Moutié sur ceux de Chevreuse<sup>5</sup>, les travaux où M. Depoin a cherché avec tant de patience et une ingéniosité parfois un peu aventureuse à retracer les généalogies d'un grand nombre de familles nobles de l'Ile-de-France<sup>6</sup>, voilà à peu près tout ce qu'il est possible de citer<sup>7</sup>. Encore ces études si précieuses qu'elles soient, ne touchent-elles qu'indirectement aux grands problèmes. Est-il impossible de tirer des archives et des sources narratives des renseignements sur la hiérarchie féodale dans l'Ile-de-France, sur les fiefs et les alleux, sur les relations des vassaux avec leurs seigneurs, sur la constitution des grandes seigneuries, sur les origines de la noblesse et la transmission dans les familles des titres d'écuyers et de chevaliers? Celui qui, parti à la recherche des données de cette espèce, interrogerait les textes avec soin, ne les trouverait pas, je crois, absolument silencieux.

Mais les documents diplomatiques et les récits des chroniques

1. *Recherches généalogiques sur les seigneurs de Nemours du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, 2 vol. in-8, Bourges 1907 et 1908, vi + 348 + cxxix et xi + 276 + cxxv, pp. Cf. pour la période postérieure A. de Maricourt, *Essai sur l'histoire du duché de Nemours, de 1404 à 1666*. *Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. xxi (1903), pp. 1-72 et 257-298, t. xxiii (1905) pp. 51-87 et 295-364, t. xxiv (1906) pp. 168-267.

2. G. Estournet. *Origines des seigneurs de Nemours*. *Ann. soc. histor. Gâtinais* t. xxx (1912) pp. 1-156.

3. *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers*. *Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. iii (1885) pp. 168-178, 250-263, et t. iv (1886) pp. 74-129, 290-321.

4. A. de Dion. *Le Puiset aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*. *Mém. soc. archéol. E.-et-Loir*, t. ix (1889) pp. 1-34 et 71-85. Cf. Ch. Cuissard, *Les seigneurs du Puiset (980-1789)* *Bullet. soc. dunoise*, t. iii (1875-1880) pp. 313-396 et les notes mises par J. Depoin à son édition du *Liber Testamentorum S. Martini de Campis*, in-8, Paris, 1905.

5. *Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques (Mém. et Doc. publiés par la Soc. Archéol. de Rambouillet*, t. ii et iii), 2 v. in-8, Rambouillet, 1874 et 1876. xxii + 605 et 572 pp.

6. Les articles que M. J. Depoin a consacrés à ces questions sont si nombreux et si dispersés qu'il m'est impossible d'en donner ici la bibliographie. J'ai eu déjà l'occasion d'en citer quelques-uns. On notera comme particulièrement importants les *Appendices* mis par M. Depoin à son édition du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, in-4, Pontoise 1895-1909, fascicules 3 à 5, — et l'article sur *la légende des premiers Bouchards de Montmorency*. *Dép. de Seine-et-Oise. Commis. des antiqu. et des arts*, t. xxvii (1907) pp. 132-154.

7. Il existe aussi, pour diverses régions de l'Ile-de-France, des travaux de généalogistes où l'historien pourra trouver son profit : *Table des fiefs du Verin français, avec les noms de leurs possesseurs, relevée sur les manuscrits de Pihan de la Forêt et publiée par Arthur de Marsy*. *Rev. nobiliaire*, t. ii (1864) pp. 287-305 ; — Adrien Maquet et Adolphe de Dion. *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury*. *Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. v (1879-1880) pp. 49-516 ; E. Grave. *Supplément au nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury*. *Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. xix (1906) pp. 1-260.

ne sauraient suffire à l'historien de la féodalité. Les monnaies <sup>1</sup> et les sceaux <sup>2</sup> — deux sources jusqu'ici trop peu exploitées dans l'Ile-de-France — l'instruiront sur les noms et les titres de ceux qui les firent frapper ou s'en servirent pour authentifier leurs actes. L'étude du monnayage le renseignera sur les droits, les usurpations, la politique des hauts barons. Surtout il n'oubliera point que ces barons furent des châtelains, et que l'histoire de la seigneurie ne peut se séparer de celle de la forteresse qui si souvent en fut le centre et en fit la force.

Élevés par les seigneurs ou par les rois, bien des châteaux, au Moyen Age ont étendu sur l'Ile-de-France leur ombre tour à tour protectrice et redoutable. Beaucoup sont encore debout. Bien qu'ils aient tous, à des degrés différents, souffert des injures du temps et des hommes, l'archéologue peut interroger leurs vieilles pierres. D'autres au contraire qui sans doute furent plus nombreux ont disparu sans laisser sur le sol aucun vestige. Seule la lecture des textes, et pour certains l'examen de gravures anciennes permet d'en retrouver la place et parfois d'en deviner l'aspect. Sur quelques châteaux nous avons des monographies ; il en est d'excellentes. Mais combien de ruines qui n'ont pas été explorées ! combien de mentions éparses dans les documents qui n'ont été ni réunies ni interprétées ! Les villes et les bourgades fortifiées, dont l'étude ne peut être séparée de celle des châteaux elles aussi ont été trop négligées par les savants locaux. Veut-on un exemple ? le village de Boissy-l'Aillerie, au Vexin français, s'entoure d'une enceinte que les ans ont épargnée <sup>3</sup> ; cette enceinte, à ma connaissance, n'a jamais été datée. Au reste le travail monographique, pour indispensable qu'il soit, ne saurait suffire. Il importerait de rassembler les renseignements que les monuments et les textes fournissent sur les châteaux et les lieux fortifiés de l'Ile-de-France, et de les classer par périodes. Alors l'on parviendrait peut-être à résoudre les problèmes que l'histoire de l'architecture

1. Le monnayage chartrain seul a fait l'objet d'assez nombreux travaux, dus surtout à E. Cartier. On les trouvera indiqués dans le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* de A. Engel et R. Serrure, 3 v. in-8, Paris 1887-1889. Cf. aussi de Lépinos. *Histoire de Chartres*, t. 1, chap. XIII, pp. 405-420.

2. Cf. J. Roman. *Manuel de sigillographie française*, in-8, Paris 1912, pp. 321-336. (*Ile-de-France*) et 337-339 (*Orléanais*).

3. Du moins l'enceinte subsistait-elle encore en 1886, lorsque M. M. Loisel faisait paraître son volume intitulé *Boissy-l'Aillerie*, in-8, Pontoise, 112 pp. Il est question de l'enceinte à la p. 17 de cet ouvrage. Je n'ai pu me rendre à Boissy-l'Aillerie.

militaire pose à l'archéologue, et qui sont des problèmes aussi, et de très graves, pour l'érudit que préoccupe l'histoire des institutions aux différentes époques du Moyen Age <sup>1</sup>.

Au temps des invasions normandes, « *castella* » et ponts fortifiés s'élevèrent le long des cours d'eau de l'Île-de-France, qui, trop faciles aux navires, portèrent à maintes reprises les barques païennes : tels les ponts que Charles le Chauve établit à Auvers sur l'Oise, à Charenton sur la Marne <sup>2</sup>. Que devinrent, par la suite, ces ouvrages de défense? entre eux et les châteaux des âges postérieurs décèle-t-on quelque lien. Ce problème n'a jamais été étudié ; il est peut-être insoluble. Les noms des plus anciens châteaux seigneuriaux de l'Île-de-France, Montlhéry, le Puiset, Yèvres, Montfort, Épernon, Gallardon, Illiers — noms détestés des chroniqueurs ecclésiastiques qui les transcrivent — apparaissent pour la première fois (semble-t-il) dans les textes narratifs à propos d'événements contemporains du règne de Robert le Pieux. Seigneuriaux il convient de se demander s'ils le furent dès l'origine. On pourrait en effet supposer que, construits par des rois, ils n'aient passé que par une sorte d'usurpation entre les mains de dynasties féodales issues de leurs premiers châtelains. Cette hypothèse a été proposée, pour certaines provinces, par divers savants <sup>3</sup> : l'historien de la féodalité dans l'Île de-France devra l'examiner ; la trouvera-t-il exacte? je ne le pense point. Il paraît bien que, dans l'Île-de-France, dès le onzième siècle, la plupart des châteaux furent édifiés par les barons et pour eux. Ce n'est pas d'ailleurs que les rois n'aient, eux aussi, recherché l'abri des forteresses. En particulier les noms de celles que, tout le long de la frontière normande, ils dressèrent en face des ouvrages par où les rois anglais protégeaient leur duché d'outre-mer remplissent les écrivains des onzième et

1. M. A. de Dion a esquissé très brièvement, mais intelligemment, l'histoire des châteaux de l'Île-de-France, dans un article intitulé *Notes sur les progrès de l'architecture militaire sous le règne de Philippe-Auguste. Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. 1 (1870-72) pp. 157-181, et dans une petite brochure : *Quelques notes sur l'architecture militaire du Moyen Age à propos du château de Dourdan*, in-8, s.l. n. d., 7 pp.

2. Cf. F. Lot. *Le Pont de Pitres. Le Moyen Age* t. IX de la 2<sup>e</sup> série (1905, XVIII, de la collection) p. 6.

3. Cf. pour l'Anjou L. Halphen. *Le Comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle* (thèse Fac. Lettres Paris). in-8, Paris 1906, pp. 158 et suiv. et pour le Maine R. Latouche. *Histoire du comté du Maine pendant le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècles.* (Biblioth. Ec. Hautes Études t. 183) in-8, Paris 1910, pp. 58 et suiv. Dans ces provinces, c'est des comtes qu'il s'agit et non des rois.

douzième siècles<sup>1</sup>. Ces châteaux des premiers temps capétiens ne nous sont connus que par les textes : bâtis presque tout entiers en bois, ils n'étaient pas faits pour durer. Une tour de bois, à plusieurs étages, environnée d'enceintes en palissades, voilà ce qu'étaient d'ordinaire ces « fertés » à l'assaut desquelles les troupes de Philippe I<sup>er</sup> et de Louis VI montaient péniblement. Il est vraisemblable que l'enceinte englobait souvent une partie du village seigneurial. Aussi bien, le mot de château, dans la langue du Moyen Age, désignait-il indifféremment la maison munie de défenses et l'agglomération enclose de murs, la citadelle et la ville forte. Cette incertitude des termes n'est pas la moindre difficulté que rencontre l'érudit, lorsque, dans l'étude de l'architecture militaire médiévale, il n'a d'autres guides que les documents écrits.

Quand parurent, dans l'Ile-de-France, les premiers châteaux de pierre? Pour répondre à cette question, il ne suffit pas d'étudier les monuments, qui, sans le secours des textes, sont difficiles à dater. La tour Guinette, qui domine Étampes des quatre lobes de ses murailles éventrées, est sans conteste un des plus vieux donjons de la région parisienne. Mais à quelle époque, exactement, remonte-t-elle? les archéologues en disputent encore<sup>2</sup>. Interrogeons donc les textes. Orderic Vital, en son *Histoire Ecclésiastique*<sup>3</sup> parle de la forteresse de pierre « lapidea munitio » qu'éleva à Maule, sur les confins de la Normandie, un seigneur du lieu, Ansoud, deuxième du nom; Ansoud mourut le 24 décembre 1118. Voilà, je crois, le plus ancien château de pierre de nos pays dont la date nous soit connue avec quelque précision. Aux douzième et treizième siècle la « robe de pierre » des châteaux, en même temps que des églises, a revêtu l'Ile-de-France. Quelle part, dans leur construction revient aux rois et quelle part aux barons? il serait intéressant de le rechercher. Philippe-Auguste, qui fut un grand bâtisseur de forteresses, édifia ou réédifia Dourdan<sup>4</sup>,

1. Ce qui nous reste des châteaux du Vexin (par conséquent des châteaux de pierre) a été l'objet d'une étude d'ensemble : A. de Dion. *Exploration des châteaux du Vexin. Bullet. monumental*, t. xxxiii (1867) pp. 330-366.

2. Cf. Victor Petit. *Le donjon d'Étampes. Bullet. monumental*, t. xii (1846) pp. 488-501; L. Marquis. *Notice historique sur le château d'Étampes*, in-16, Étampes 1885, 109 pp.; L. Eug. Lefèvre. *Étampes et ses monuments. Ann. soc. hist. Gâtinais*, t. xxv (1907), pp. 313 et suiv.

3. éd. A. Leprevost et L. Delisle (*Soc. de l'hist. de France*) t. II, in-8, Paris 1840 p. 467. Cf. A. Luchaire. *Louis VI le Gros*, in-8, Paris 1890, p. 168 n° 366.

4. Le château de Dourdan a été étudié à plusieurs reprises par M. J. Guyot : *Chro-*



Gisors<sup>1</sup> et les murs de Corbeil et de Melun<sup>2</sup>. Il est possible qu'à la fin du treizième siècle et au début du quatorzième, alors que l'Île-de-France était plus paisible sous des rois plus puissants, dans ses campagnes moins de maisons fortes qu'aux âges précédents se soient élevées. En revanche, pendant la Guerre de Cent Ans, bien des châteaux nouveaux ont dû se construire, des châteaux anciens se réparer ou s'agrandir, des villes ou des villages, jusque-là sans défense, s'enclourent de murs. Au mois d'août 1415, par exemple — le mois qui vit Henri V débarquer sur la côte normande — les habitants de Rozoy, au pays briard, demandaient au bailli de Meaux l'autorisation de fortifier leur bourg<sup>3</sup>. Cette nouvelle période de l'histoire de la fortification a été moins étudiée encore que les périodes antérieures.

Comme les ruines antiques, les débris des châteaux médiévaux ont inspiré l'imagination populaire. Celle-ci ne pouvait manquer d'être frappée par les tours, dont les silhouettes inquiétantes surmontaient, dans l'Île-de-France, tant de coteaux et tant de « mottes ». Le souvenir des seigneurs ou des rois qui les avaient construites s'était évanoui. La légende suppléa à l'histoire. De ces tours que l'on appelait « Tour de Gannes » elle fit les châteaux du traître Ganelon. Cette curieuse tradition n'est peut-être qu'une fiction étymologique, car le mot de ganne, qui est assez mystérieux, paraît bien à l'origine n'avoir rien eu de commun avec le nom de Ganelon. Elle fournirait la matière d'une intéressante étude<sup>4</sup>.

*nique d'une ancienne ville royale. Dourdan.* In-8, Paris 1869, iv + 448 pp. : *L'église et le château de Dourdan* *Bullet. monum.*, t. xxxviii 1872 pp. 613-633; *Quelques fouilles récentes opérées au château de Dourdan, Confér. des soc. sav. de Seine-et-Oise. Troisième réunion (1906)* pp. 72-77. Cf. une communication de M. de Montaignon sur un plan du château de Dourdan. *Bullet. soc. hist. Paris.* t. I 1874, pp. 67-68.

1. Cf. R. de Lasteyrie. *Quelques mots sur le château de Gisors.* *Bullet. monum.* t. lxxv (1901) pp. 122-137.

2. Cf. le texte des marchés pour la construction des forteresses, publié d'après le *Registrum Veterius* de la Chancellerie de France, ou cartulaire A de Philippe-Auguste (Vatican, Ottoboni 2796 par Al. Tuetey. *Arch. des Missions.* 3<sup>e</sup> série, t. vi (1880) pp. 349-351.

3. V. l'information faite à ce sujet par le lieutenant du bailli de Meaux : 7 août 1415. Archives Nationales, S. 371 B. Sur les ravages faits dans l'Île-de-France par la guerre de Cent Ans, on trouve des renseignements importants dans le registre des visites de Jean Mouchard, visiteur de l'archidiacone de Josas, de 1438 à 1470, publié par l'abbé J.-M. Alliot. *Visites archidiaconales de Josas*, in-8, Paris 1902, xxvix + 450 pp. et commenté par M. Petit-Dutaillis. *Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent Ans.* *Rev. Histor.* t. 88 (1905), pp. 296-316. Pour la critique de l'édition v. un compte rendu dû également à M. Petit-Dutaillis. *Le Moyen Age*, t. IX de la 2<sup>e</sup> série (XVIII de la collection : 1905), pp. 36-41.

4. Sur les « tours de Gannes » cf. dom G. Morin. *Histoire du Gastinois*, Ed. Lau-

Les abondantes archives qu'ont laissées les églises de l'Île-de-France font avec les quelques documents épars qui nous restent des seigneuries laïques un saisissant contraste. Non qu'elles soient sans lacunes. C'est par comparaison qu'elles semblent si riches. Les évêques, les doyens, les abbés paraissent avoir conservé les pièces qui intéressaient les biens qu'ils possédaient en propre avec moins de soin que les chanoines ou les moines celles qui concernaient les domaines du chapitre ou du couvent. Les églises même les mieux pourvues ne fournissent que peu de textes des dixième et onzième siècles. M. Poupardin, qui a recueilli avec diligence les « chartes de Saint-Germain-des-Prés » n'a réussi à découvrir, entre 900 et 1100 (deux siècles) que 35 chartes, alors que, entre 1100 et 1200 (un siècle seulement) il en a trouvé 220 et en eût trouvé bien davantage encore pour les siècles suivants. Malgré ces réserves, et d'autres que l'on pourrait faire, c'est souvent par milliers que l'on compte les documents du Moyen Age transmis par une seule maison religieuse : originaux, copies sur feuilles volantes ou bien transcrites aux pages des cartulaires, censiers, livres de comptes<sup>1</sup>, délibérations consignées dans les registres capitulaires<sup>2</sup>. Comment se reconnaître parmi tant de richesses ?

rent, t. III, p. 149 ; [A. Duchalais], *Mémoire archéologique sur la tour de Montlhéry*, in-8, s. l. n. d., p. 4, et surtout J. Quicherat. *La rue et le château Hautefeuille à Paris. Mém. soc. antiquaire*, t. XLII (1881) pp. 17-18.

1. Il ne serait pas sans intérêt d'entreprendre pour les censiers et livres de comptes un travail analogue à celui que M. Stein a accompli sur les cartulaires. Trop souvent les inventaires d'archives confondent sous le nom de censiers des documents en réalité fort différents les uns des autres. On notera, comme particulièrement importants, les comptes de Sainte Geneviève (Bibl. Sainte-Geneviève, ms. n° 351 et 579) et de la commanderie de Saint Denis (Arch. Nat. LL 1240 et suiv.). Ces derniers ont été exploités par divers érudits, notamment par M. H. F. Delaborde. *Note sur Guillaume de Nangis. Bibl. Ec. Chartes*, t. XLIV (1883), pp. 192-201 et par M. Borrelli de Serres. *Les variations monétaires d'après les comptes de la commanderie de Saint Denis. Rev. numismat.* 4<sup>e</sup> série, t. VIII (1904), pp. 430-437. Les archives de Seine-et-Oise possèdent deux livres de compte d'un grand intérêt ; l'un qui vient de Maubuisson. (1236-1242) a été publié incomplètement et sans exactitude par Henri de l'Épinois. *Comptes relatifs à la fondation de l'abbaye de Maubuisson. Bibl. Ec. Chartes*, t. XIX (1858), pp. 550-567 ; l'autre, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (avec additions d'époques postérieures) vient de Saint Martin de Pontoise ; M. J. Depoin l'a étudié et en a publié des extraits : *Le Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) (Public. soc. histor. Pontoise)*, in-8, Pontoise 1900, 240 pp.

2. On remarquera surtout la belle série des registres capitulaires du chapitre Notre-Dame de Chartres, qui commence en 1298, mais présente malheureusement des lacunes (Biblioth. de Chartres, ms. n° 1007-1010) et les registres de Notre-Dame de Paris (Arch. Nationales, LL 1240 et suiv.). Ces derniers ont été dépouillés par un érudit du XVII<sup>e</sup> siècle, Claude Sarrasin. Cf. Léon Legrand, *Claude Sarrasin, intendant des archives du chapitre de Notre-Dame de Paris et sa collection d'extraits des registres capitulaires de Notre-Dame. La Bibliogr. moderne*, t. IV (1900) pp. 333-371.

avant de s'y plonger, comment en prendre un aperçu d'ensemble ? Bien des causes, depuis le seizième siècle, ont amené la dispersion des archives ecclésiastiques. Ces archives d'autre part, depuis l'Ancien Régime, ont fait l'objet de publications nombreuses, mais très fragmentaires. Comment retrouver les documents provenant d'une église déterminée dans les différents dépôts de manuscrits à travers lesquels ils sont répandus, dans les recueils où ils sont reproduits ? A ces questions, d'excellents instruments de travail sont venus répondre.

M. Stein a recensé les cartulaires imprimés et manuscrits de la France entière avec une exactitude et une précision admirables. Ayant moi-même pratiqué ceux de l'Île-de-France, je n'ai relevé chez lui que bien peu d'omissions ou d'erreurs. On lira en note (avec l'indication de quelques recueils imprimés après l'apparition de sa *Bibliographie*) ces rectifications, dont je souhaite qu'elles servent à une seconde édition<sup>1</sup>. Un bénédictin, dom Beaunier, avait publié en 1724 sous le titre de *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France* une assez médiocre compilation, formée par une suite de notices sur les différents établissements ecclésiastiques du royaume. De nos jours, les Bénédictins de Ligugé, en qui se perpétue la forte tradition érudite de la Congrégation de Saint-Maur, ont repris le livre de dom Beaunier. A dire

1. *A. Cartulaires omis* : **1** abbaye de Clairefontaine, dioc. Chartres, archives Seine-et-Oise, série H ; **2** abbaye de Grandchamp, dioc. Chartres, xvi<sup>e</sup> s., 18 feuillets, mai 1216-mai 1364, *Ibid.* ; **3** abbaye de Jarcy, dioc. Paris, xvi<sup>e</sup> s., nov. 1269-sept. 1541, *Ibid.* ; **4** abbaye de Joyenval, dioc. Chartres, xviii<sup>e</sup> s., 43 feuillets, mai 1223-juin 1718, *Ibid.* ; **5** prieuré de Saint-Louis de Poissy, dioc. Chartres, xviii<sup>e</sup> s., 275 pp., *Ibid.* ; **6** abbaye de Saint-Martin de Pontoise, dioc. Rouen, cartulaire particulier au domaine d'Amblainville Oise, xvi<sup>e</sup> s., 29 juillet, xii<sup>e</sup> s., 7 janv. 1413 n. st., *Ibid.* ; **7** prieuré de La Saussaye, dioc. Paris, inventaire-cartulaire xviii<sup>e</sup> s., 305 feuillets, 1461-sept. 1786 ; arch. de Seine-et-Oise, série D (fonds de Saint-Cyr). — *B. Rectifications* : **1** chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, Stein n<sup>o</sup> 2905 et suiv. ; liç. Lt. 387 au lieu de Lt. 386, Lt. 388 au lieu de Lt. 387, Lt. 389 au lieu de Lt. 388 ; **2** Stein, n<sup>o</sup> 4123 Lt. 1575 indique comme cartul. des Minimes du Bois de Vincennes, en réalité cartulaire de la maison d'Aulnoy, ordre de Grandmont, dioc. de Sens. — *C. Cartulaires imprimés depuis l'apparition de l'ouvrage de M. Stein*. R. Merlet, *Cartulaire de Saint-Jean en Vallée de Chartres (Cartul. chartrains, I)*, in-4, Chartres 1906. R. Poupardin, *Recueil des Chartes de Saint-Germain-des-Prés. (Public. de la Soc. de l'Hist. de Paris)*, t. 1, in-8, Paris 1909 ; R. Merlet et M. Jusselin, *Cartulaire de la léproserie du Grand-Beaulieu (Cartul. chartrains, II)*, in-4, Chartres 1909. H. Omont, *Chartes inédites de rois de France. Bulet. soc. hist. Paris*, t. XXXVI (1909), pp. 67-74 (extraits du cartul. du prieuré de Longpont, Stein, n<sup>o</sup> 2248, devenu Bibl. Nat. nouv. acq. lat. 932. J. Depoin, *Chartrier de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise. Public. soc. histor. Pontoise*, in-4, Pontoise 1911 (suite du *Cartulaire*, Stein, n<sup>o</sup> 3067) ; J. Depoin, *Recueil de Chartes et documents de Saint-Martin des Champs*, 2 v. (*Archives de la Fr. monastique*, XIII et XVI), in-8, Paris 1912 et 1913).

vrai, sous le nom trop modeste de seconde édition, ils nous donnent une œuvre presque entièrement originale. S'ils gardent les notices de dom Beaunier, c'est en les complétant. Surtout, chacune d'elles est désormais suivie d'une abondante et précise bibliographie, qui est toute nouvelle. Lorsque cette belle entreprise, qui n'est qu'à ses débuts, sera achevée, nous pourrons du premier coup-d'œil, pour chacune des maisons religieuses de l'ancienne France connaître les sources imprimées et manuscrites où son histoire est écrite. Ce grand ouvrage comprendra sans doute de nombreux volumes. Le tome I<sup>er</sup> intéresse l'Ile-de-France ; il concerne la Province Ecclésiastique de Paris<sup>1</sup>.

La chronologie des dignitaires ecclésiastiques du Moyen Age est difficile à établir. Sa connaissance pourtant est indispensable à quiconque veut interpréter correctement les sources diplomatiques. Beaucoup d'actes en effet, au moins pour le haut Moyen Age, ne présentent d'autres mentions permettant de les dater que les noms des personnages qui les passèrent ou bien les authentiquèrent de leur souscription ou de leur témoignage. MM. Maurice Lecomte et Delaforge se sont attachés à débrouiller le premier la chronologie des évêques de Meaux<sup>2</sup>, le second celle des dignitaires des abbayes, chapitres et prieurés du même diocèse<sup>3</sup>. A Chartres la succession des plus anciens évêques a été étudiée par M. Lucien Merlet<sup>4</sup>, la succession des dignitaires du chapitre cathédral par MM. Lucien et René Merlet<sup>5</sup>.

1. *La France Monastique. Recueil historique des Archevêchés, Evêchés, Abbayes et Prieurés de France par Dom Beaunier. Nouvelle édition, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé-Chevretonne. T. 1. Province ecclésiastique de Paris*, in-8 Paris 1905, xxiv + 396 pp. Le t. VI (*Province de Sens*) vient de paraître : in-8, Paris 1913, 177 pp. La disposition typographique paraît moins heureuse que celle du t. I.

2. *Chronologie des évêques de Meaux. Bullet. hist. et archéol. du dioc. de Meaux*, t. II, pp. 395-410, 474-487 et *Supplément à la chronologie des évêques de Meaux*, t. IV (1905) pp. 77-79. L'ouvrage de M. Aug. Alloud : *Chronique des évêques de Meaux, suivie d'un état de l'ancien diocèse et du diocèse actuel*, in-8, Meaux 1875, 408 pp., est médiocre.

3. *Diocèse de Meaux. Dignitaires des abbayes, chapitres et prieurés*, in-8, Melun 1885, 98 pp. Le nom de l'auteur ne figure pas sur la couverture. Les limites sont celles du diocèse actuel.

4. *Catalogues des évêques de Chartres : Mém. soc. archéol. Eure-et-Loir*, t. IX (1889) pp. 453-459. Cf. Haye. *Evêques attribués par erreur et sans preuves au diocèse de Chartres. Ibid.* pp. 460-462. Pour les archevêques de Sens, on utilisera la *Chronologie des évêques de Sens au X<sup>e</sup> siècle*, publiée par M. Ferd. Lot comme le sixième Appendice de ses *Derniers Carolingiens (Bibl. Ec. Hautes-Etudes, fasc. 87)*, in-8, Paris 1891, pp. 335-337.

5. *Dignitaires de l'Église Notre-Dame de Chartres (Archives du dioc. de Chartres, t. V)*, in-8, Paris 1900, LVIII + 334 pp.

Aidé par ces instruments de travail, à quelle sorte d'ouvrage l'historien de l'Ile-de-France emploiera-t-il les documents que lui fournissent si-généreusement les archives des églises ? A la vérité, c'est l'histoire du Moyen Age presque tout entière, au moins jusqu'au quatorzième siècle, qui s'écrit avec ces documents, que les sources narratives complètent, mais ne sauraient remplacer. Que resterait-il de livres tels que les *Annales de la vie de Louis VI* de M. Luchaire si les églises, et en particulier les églises de l'Ile-de-France, n'avaient eu l'habitude de conserver les pièces qui pouvaient leur être utiles ?

Mais il ne s'agit ici que de l'histoire ecclésiastique proprement dite. Une idée viendra naturellement à l'érudit qui dispose d'un fonds d'archives provenant d'une maison religieuse : ce sera de raconter les destinées de cette maison, soit pendant toute la durée de son existence, soit du moins pendant une période très longue, telle que le moyen âge. L'entreprise a de quoi séduire. Foyers d'études et de mysticisme<sup>1</sup>, non pas asiles de paix comme nous l'imaginons trop souvent, mais secouées au contraire par les luttes qui agitent les sociétés qui ne sont pas des sociétés mortes, puissantes entreprises agricoles, commerciales et financières, les communautés ecclésiastiques, au moyen âge, connurent une vie active, diverse et large. Leurs chefs furent conduits, par leurs intérêts comme par leurs habitudes de pensée, à porter leur vue au-delà des limites étroites de leur petite province, vers le Royaume ou vers la Chrétienté. Dans la société féodale, qui se morcelait et s'émiettait, elles furent des agents d'union. Le spectacle de leur activité multiple s'offre à leur historien. Mais, monastères et chapitres furent, avant toutes choses, des fondations religieuses, qui devaient, à tous les chrétiens, et particulièrement à ceux qui les avaient enrichies, procurer par des messes et par des prières, le salut des âmes et quelquefois celui des corps. L'historien s'appliquera à reconnaître l'empreinte dont la vocation religieuse des églises marqua tout ce qu'elles firent et jusqu'à leurs opérations financières elles-mêmes ; il trouvera dans cette recherche l'unité profonde de son étude<sup>2</sup>.

1. Sur le rôle des communautés religieuses chartraines comme centres d'études au Moyen Age, nous possédons le livre excellent de M. l'abbé A. Clerval, *Les Écoles de Chartres au Moyen Age, du V<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.* *Mém. soc. archéol. E.-et-Loir*, t. xi. (1895) XX + 372 pp.

2. Cf. les très fines considérations exprimées par l'auteur d'une des plus pénétrantes

Le nom de l'abbaye de Saint-Denis-en-France se lit à toutes les pages de l'histoire du moyen âge<sup>1</sup>. Ses domaines s'étendaient au-delà des frontières du royaume. Ses reliques et ses foires attiraient de toutes parts pèlerins et marchands. Ses abbés et ses moines conseillèrent carolingiens et capétiens. Sa basilique, où dormaient les rois, fut la première grande église gothique qui ait jamais été construite. Quelques-uns des plus importants ouvrages historiques que le moyen âge ait produits sont sortis de Saint-Denis. De Saint-Denis aussi prit son vol plus d'une légende épique. M. Luchaire avait jugé l'histoire de cette grande maison digne de former la matière d'un travail collectif qu'il eût voulu voir exécuter par les étudiants qu'il groupait autour de lui. Quelques bonnes monographies d'abbés, celles de M. Dubruel sur Fulrad<sup>2</sup>, de M. Poupardin sur Ebles<sup>3</sup>, de M. Cordey sur Guillaume de Massouris<sup>4</sup> sont tout ce qu'a donné cette entreprise. A côté de ces ouvrages, il faut signaler le livre excellent de M. Otto Cartellieri sur l'abbé Suger<sup>5</sup>. Parmi les œuvres de Suger, celles qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire monastique — *le Traité sur son administration abbatiale* et le *Petit Traité sur la Consécration de l'Église Saint-Denis*, — médiocrement publiées par Lecoy de la Marche<sup>6</sup>, attendent encore une édition vraiment scientifique. M. de Béthune avait commencé sur l'historiographie dyonisienne une étude d'ensemble qui mal-

monographies d'abbayes que nous possédions, M. R. N. Sauvage: *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux des origines au seizième siècle*. In-4, Caen 1914, surtout, pp. 133-136 et 282-283.

1. Il y a peu de choses à tirer de l'ouvrage de M<sup>lle</sup> Félicie d'Ayzac. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France*. 2 v. in-8, Paris 1866. cxxxix + 597 et 573 pp. Sur les origines de Saint-Denis — question archéologique autant qu'historique —. cf. infra p. 188, n. 4.

2. *Fulrad, archichaplain des premiers rois carolingiens et abbé de St-Denis en France*. *Rev. d'Alsace*, t. LII (1901), pp. 139-152, 354-373, 517-540 et LIII (1902) pp. 35-56 et 274-309.

3. *Notes sur Ebles, abbé de Saint-Denis au temps du roi Eudes*. Université de Paris. *Bibl. Fac. des Lettres*, t. III. (*Mélanges d'histoire du Moyen Age*), pp. 89-98. Cf. L. Levillain. *L'abbé Ebles, chancelier du roi Eudes*. *Correspond. histor. et archéol.*, t. IX (1902) pp. 359-371. M. L. Levillain a établi la liste des abbés de Saint-Denis de 980 à 1049 dans un article de la *Revue Mabillon*. (*Archives de la France Monastique*), t. I (1905) pp. 41-54. *Notes sur quelques abbés de Saint-Denis*.

4. *Guillaume de Massouris, abbé de Saint-Denis*. Université de Paris. *Bibl. Fac. Lettres*, t. XVIII. (*Troisièmes mélanges d'histoire du Moyen Age*) pp. 187-266.

5. *Abt Suger von Saint-Denis, 1081-1151*. (*Histor. Studien veroeff. v. E. Ebering H. XI*) in-8, Berlin 1898, xv + 192 pp.

6. *Œuvres complètes de Suger* (*Soc. de l'Hist. de France*), in-8, Paris 1867. Sur les manuscrits de Suger, on consulera l'importante étude de M. Luchaire: *Les œuvres de Suger*. *Univ. de Paris. Bibl. Fac. Lettres*, t. VIII: *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris*, pp. 1-5.

heureusement est restée inachevée<sup>1</sup>. M. Bédier a consacré à « l'abbaye de Saint-Denis et les chansons de geste », un chapitre du tome quatrième de ses *Légendes Épiques*<sup>2</sup>, et nous annonce, sur l'un des poèmes nés auprès du tombeau des martyrs, le *Floorant*, le travail d'un de ses élèves, M. Jean Acher. Les foires de Saint-Denis trouveront bientôt leur historien<sup>3</sup>. Quant aux archives mêmes de l'abbaye, exploitées depuis plusieurs siècles par bien des érudits, elles n'ont jamais fait l'objet d'une publication intégrale. La Société de l'Histoire de Paris ne nous donnera-t-elle point quelque jour le *Recueil des Chartes de Saint-Denis*? L'érudit qui assumerait la tâche de composer ce recueil, s'il établissait les règles suivies par la chancellerie dyonisienne, fournirait une précieuse contribution à la diplomatique.

Sur plusieurs des établissements ecclésiastiques de l'Ile-de-France des monographies historiques ont été écrites, au dix-neuvième et vingtième siècles. M. Fourier-Bonnard, par exemple, a étudié Saint-Victor de Paris<sup>4</sup>, M. Giard, Sainte-Geneviève *in monte parisiensi*<sup>5</sup>; M. l'abbé Alliot, Notre-Dame de Gif<sup>6</sup>, et Notre-Dame d'Yerres<sup>7</sup>; M. Torchet<sup>8</sup> et M. Berthault<sup>9</sup>, l'abbaye de Chelles; MM. Dutilleux et Depoin, Notre-Dame la Royale de Maubuisson<sup>10</sup>. On recueillera dans leurs

1. Baron François de Béthune. *Les écoles historiques de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés dans leurs rapports avec la composition des Grandes Chroniques de France*. *Rev. d'hist. ecclésiastique* (Univ. cathol. de Louvain), t. iv (1903), pp. 24-38. Cf. Paul Meyer. *Romania*, t. xxxiii (1904), pp. 101.

2. In-8, Paris 1913, pp. 124-175.

3. Sur le Lendit, on peut déjà consulter un article de M. Ernest Roussel. *La Bénédiction du Lendit au XIV<sup>e</sup> siècle*, article suivi d'une *Note additionnelle* de M. L. Delisle. *Bullet. soc. hist. Paris*, t. xxix (1897), pp. 68-83 et la *position de thèses* de M. E. Roussel. *Ecole Nat. des Chartes. Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1884*, pp. 103-107.

4. *Histoire de l'abbaye et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, 2 v., Paris s. d. [1904-1907] xxx + 477 et viii + 327 pp.

5. *Etude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, *Mém. soc. Hist. Paris*, t. xxx (1903), pp. 41-126. L'ouvrage de l'abbé P. Féret. *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*. 2 vol. in-8, Paris 1883 v + 365 et 419 pp. est bien médiocre.

6. *Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de N.-D. du Val de Gif*, in-8, Paris 1892, 322 pp.

7. *Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame de Yerres*, in-8, Paris 1899, x + 313 pp.

8. *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles*, 2 vol. in-8, Paris 1889.

9. *L'abbaye de Chelles, résumés chronologiques*, 3 v. in-8, Meaux 1889 à 1894.

10. *L'abbaye de Maubuisson. (Notre-Dame la Royale). Histoire et cartulaire*. (Docum. éd. par la soc. histor. Verri), in-4, Pontoise. 1882-85, iv + 318 pp. Il va de soi que je n'indique ici que les plus importantes parmi les monographies d'abbayes. La plupart des cartulaires ou recueils de chartes imprimés sont précédés de notices sur les établissements religieux auxquels ils se rapportent. L'une des plus considérables

travaux beaucoup de renseignements utiles, mais peu de vues historiques intéressantes. Aussi bien parmi les abbayes que je viens de nommer, il en est — Yerres et Gif par exemple — dont les pauvres archives et les destins médiocres ne prêtaient guère à des récits attachants. Les difficultés que rencontre l'érudit qui retrace l'histoire d'un grand chapitre ou d'un grand monastère sont d'un ordre différent. Là, c'est l'abondance même des documents et la variété presque infinie des questions auxquelles touche une pareille histoire qui, risquant de contraindre l'écrivain à se disperser, créent le péril. D'autre part, pour nombreux qu'ils soient, les documents qui proviennent d'un seul fonds, sont toujours incomplets et malaisés à interpréter sans secours étrangers. Quiconque a travaillé sur l'histoire rurale sait qu'il est impossible de décrire correctement la condition des paysans, dans une contrée donnée, en empruntant ses textes aux archives d'une abbaye unique. Procéder ainsi, c'est se condamner soi-même à attribuer trop d'importance à des particularités d'administration monastique, et surtout à négliger des faits essentiels dont la gravité, au premier abord cachée, ne se manifeste que lorsqu'on les voit réapparaître en des sources diverses<sup>1</sup>. J'ai dit plus haut pour quelles raisons la composition de monographies historiques sur les grandes maisons religieuses doit séduire les érudits ; je devais indiquer les dangers de pareilles entreprises. En tout cas, des ouvrages de cette sorte, qui sont légitimes et nécessaires, ne sauraient épuiser la matière de l'histoire ecclésiastique de l'Île-de-France. Cette histoire pose aux savants des problèmes, qu'il leur faut étudier sans s'enfermer dans le cadre trop étroit des monographies d'abbayes. Je n'en signalerai que deux.

On sait le rôle considérable joué dans le développement monastique de la Gaule mérovingienne par un missionnaire irlandais, Saint Colomban. Colomban paraît bien avoir passé dans l'Île-de-France. Ses disciples établirent sur le plateau briard ou dans les vallées qui environnent le plateau plusieurs monastères : Faremoutiers, Jouarre, Rebas, Saint-Faron de Meaux. L'histoire de la

parmi les abbayes de l'Île-de-France, St-Père de Chartres, a fait l'objet d'une thèse de l'École des Chartes, encore inédite, par M. E. Berger. Cf. *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1913*, pp. 9-18.

1. La fortune territoriale de St-Germain-des-Prés a été étudiée par dom Anger. *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 3 v. (*Archives de la France monastique*, t. III, IV et VIII). Paris 1906 à 1909 VII + 362, VII + 323 et CIII + 363 pp., — ouvrage peu sûr qu'on n'utilisera qu'avec prudence.



fondation et des débuts de ces maisons est mal connue. Elle est difficile à débrouiller parce que les sources, vies de saints ou textes diplomatiques, sont souvent d'une authenticité ou d'une sincérité douteuses <sup>1</sup>. D'assez nombreux érudits se sont attachés à l'éclairer, leur tâche est loin d'être achevée <sup>2</sup>.

La réforme ecclésiastique des dixième et onzième siècles a été, jusqu'ici, étudiée beaucoup plus dans ses principes généraux que dans ses applications particulières. Pourtant, seules des recherches locales pourront nous apprendre ce que fut, dans la pratique ce grand mouvement disciplinaire et moral, nous dire les résultats ou les échecs auxquels il aboutit. Quelles églises ou quels biens ecclésiastiques, dans l'Ile-de-France, furent récupérés sur les laïques par le clergé et de quelle façon? dans le combat pour la dîme qui l'emporta des seigneurs féodaux, des évêques, des curés ou des religieux? quelles furent les péripéties de la lutte des chanoines réguliers avec les moines? à quelles abbayes les clunisiens portèrent-ils leur règle? Ces questions, et d'autres semblables, mériteraient d'être examinées. Un historien y trouverait aisément la matière d'un livre important, d'autant qu'il disposerait, pour les traiter, non seulement de documents diplomatiques assez nombreux, mais encore d'une source littéraire d'un grand intérêt, le recueil des lettres, écrites ou reçues, par cet Yves de Chartres qui fut, dans nos pays, un des meilleurs soldats de la réforme. Avant d'utiliser ces lettres, dont nous ne possédons que de médiocres éditions <sup>3</sup>,

1. C'est ce dont ne paraît pas s'être rendu compte M. Bouuet-Maury: *S. Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie. Rev. histor.*, t. 83 1903, pp. 277-299.

2. Cf. V. Leblond. *L'abbaye de Rebais-en-Brie, sommaire chronologique de 635 à 1800*, in-8, Beauvais 1898, 420 pp.; V. Leblond et Maurice Lecomte. *Les privilèges de l'abbaye de Rebais-en-Brie*, in-8, Melun 1910, 64 pp.; H.-M. Delsart: *Une fondatrice d'abbaye au VII<sup>e</sup> siècle. Sainte-Fare, sa vie et son culte*, in-12, Paris 1911, 372 pp. (peu critique); Maurice Lecomte. *Le privilège de Saint-Faron, évêque de Meaux, pour l'abbaye de Faremoutiers. Bulet. confér. hist., diocèse Meaux*, t. 1 (1898), pp. 263-287, (compte rendu important par L. Levillain *Moyen Age*, t. XI, pp. 469-473); Maurice Lecomte. *Le testament de Sainte-Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers. Ibid.* pp. 321-338 (compte rendu important de L. Levillain: *Bibl. Ec. Chartes*, t. LX, 1899), pp. 95-100; Gaston Senéchal: *La parenté de Saint-Faron et de Sainte-Fare. Bulet. soc. archéol. Seine-et-Marne*, t. XI 1905 06, pp. 323-333; et naturellement les ouvrages généraux sur Colomban et les moines irlandais que l'on trouvera indiqués dans les bibliographies de l'histoire mérovingienne. La question des monastères briards est liée dans une certaine mesure au problème de la *Cantilène de Saint-Faron* (poésie latine, insérée dans la *Vita S. Faronis*, et par là, assez singulièrement, à celui de l'origine des chansons de geste. Cf. J. Bédier. *Les légendes épiques*, t. IV, pp. 289-335.

3. Cf. Aug. Molinier. *Les sources de l'histoire de France*, t. II, p. 492, n° 4878.

il devrait sans doute en établir le texte selon des méthodes vraiment scientifiques, et surtout s'efforcer d'en reconnaître la succession chronologique, jusqu'ici mal fixée.

Les érudits locaux, dont les goûts sont volontiers aristocratiques ont un peu négligé les bourgeois et les paysans de l'Île-de-France. On m'excusera de ne point m'occuper ici des paysans : je prépare un travail sur les populations rurales de l'Île-de-France à l'époque du servage<sup>1</sup>. Le mouvement communal dont l'action fut si forte aux confins de l'Île-de-France n'épargna point les villes ni même les villages de notre région. La commune de Meaux, qui ne peut être séparée des autres communes du comté de Champagne et Brie a été étudiée par M. Gassies<sup>2</sup>, par M. René Bourgeois<sup>3</sup> et par M. Georges Bourgin<sup>4</sup>. Les communes du Vexin et du Pinserais, Pontoise, Poissy, Mantes, Meulan, n'ont pas encore rencontré leur historien. Les institutions municipales de Chartres ont fait l'objet d'un livre, qui n'a peut-être pas épuisé sa matière<sup>5</sup>. Nul travailleur n'a jusqu'à présent, pris soin de nous dire la vie, la prospérité et la décadence, les rivalités des commerçants et des artisans des villes et des bourgs de l'Île-de-France. En plusieurs lieux, les métiers formaient des corporations ; je citerai Château-Landon, Étampes, Pontoise, Chartres. Sur les corporations chartraines en particulier, les textes nous fournissent des renseignements abondants et curieux, propres à éclairer l'histoire corporative générale<sup>6</sup>. Il faut souhaiter qu'ils soient bientôt mis en œuvre<sup>7</sup>.

1. Quelques ouvrages, intéressant l'histoire rurale de l'Île-de-France, en général, seront indiqués plus bas, à propos de l'histoire rurale de l'époque moderne.

2. *Les chartes de la commune de Meaux* (1179-1222). *Bullet. soc. lettres. Brie*, p. III, fasc. 1 (1900).

3. *Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles* (thèse Fac. Droit Paris), in-8, Paris 1904, 180 pp.

4. *La commune de Soissons et le groupe communal soissonnais*. (Bibl. Ec. Hautes Études, t. 167), in-8, Paris 1908. Troisième partie, chapitre V : *Meaux et les communes de Champagne*. Je compte revenir ailleurs sur l'histoire du mouvement communal dans la région parisienne.

5. André Blondel : *Essai sur les institutions municipales de Chartres, spéciale-ment du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle* (thèse Fac. Droit Paris), in-8. Paris 1903, 156 pp.

6. La thèse d'École des Chartes de Mlle G. Aclouque : *Études sur le commerce et l'industrie à Chartres depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du ministère de Colbert*, est encore inédite. Cf. *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1910*, pp. 4-42.

7. L'histoire juridique, au Moyen Âge, est, par excellence, une histoire locale. J'aurais donné ici quelques indications bibliographiques à ce sujet, et mentionné les principaux problèmes si l'apparition prochaine d'une *Histoire de la Coutume de Paris* par M. Olivier Martin ne s'annonçait comme devant renouveler la question. L'ouvrage de M. Bucho : *Essai sur l'ancienne coutume de Paris aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, in-8. Paris

Depuis le treizième siècle, l'Ile-de-France, presque tout entière nous l'avons vu, fit partie du domaine royal. Même les grandes seigneuries, comme le comté de Chartres, qui subsistèrent jusqu'à la fin du Moyen Age, et au-delà, furent soumises de plus en plus étroitement à l'autorité des rois. Ces fonctionnaires royaux, sergents, prévôts, baillis, commissaires chargés de telle ou telle mission spéciale, qui étaient devenus de si hauts personnages, comment usèrent-ils de leur puissance ? Quels furent leurs rapports avec le clergé, les nobles, les gens des bonnes villes et du plat pays ? Quels impôts levèrent-ils au nom des rois ? Nous ne savons. Et pourtant nous pourrions savoir. Notre ignorance, sur ce point, vient plutôt de la négligence des érudits que de la pénurie des documents. Registres de la Chancellerie, — archives du Parlement (celles-ci, il est vrai, rendues difficiles à consulter par le manque d'inventaires), — débris des archives de la Chambre des Comptes, archives ecclésiastiques aussi livreront les secrets de l'administration royale à celui qui voudra les interroger. Les registres de justice des grands établissements religieux de Paris, étudiés et publiés par M. Tanon, donnent sur la lutte entre les cours seigneuriales et les tribunaux royaux les renseignements les plus précis et les plus vivants<sup>1</sup>. L'histoire des progrès de la

1886, 136 pp., est tout à fait insuffisant. La grande difficulté de l'étude de l'histoire juridique de l'Ile-de-France (coutume de Paris et coutumes voisines au Moyen Age vient de l'état des sources. Ces sources extrêmement dispersées, sont : 1° les pièces des procès, jugements, actes de procédure et les contrats ; tous ces textes se trouvent éparés dans les fonds d'archives ; une faible partie des archives du Parlement de Paris est publiée ou inventoriée ; les registres de justice d'un certain nombre de communautés religieuses parisiennes sont publiés (cf. *infra* n. 1) ; 2° les coutumiers, auxquels il faut joindre les recueils d'arrêts notables ; ces ouvrages, les uns imprimés, les autres manuscrits, posent de très délicats problèmes : filiation des ouvrages, influence des uns sur les autres, influence sur tous mais à des degrés divers du droit canon et du droit romain. Outre les indications des manuels, on notera, sur ces textes les articles que M. André Guiffard a publiés depuis plusieurs années dans la *Nouvelle Revue Historique du Droit*, sous le titre de : *Études sur les sources du droit coutumier* ; 3° ordonnances royales, ou d'une façon générale, émanées des pouvoirs publics ; on remarquera que le texte le plus ancien ou la coutume féodale de la *Francia* soit exposée, est un texte languedocien : ordonnance promulguée le 1<sup>er</sup> dec. 1212 par Simon de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, sire d'Albi et du Razès, réglant les coutumes de sa terre meridionale, sur beaucoup de points à l'exemple de celles de la *Francia circa Parisius* : *Histoire du Languedoc*, par dom Claude Devic et dom J. Vaissete : *Nouv. Ed.*, t. viii, 4<sup>e</sup>, Toulouse 1879, col. 625-635.

1. L. Tanon. *Histoire des justices des anciennes églises et communautés de Paris, suivie des registres inédits de Saint-Maur-des-Fossés, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés et du registre de Saint-Martin-des-Champs*, in-8, Paris 1883, 572 pp. Cf. le *registre civil de la seigneurie de Villeneuve-Saint-Georges*, publié par le même auteur dans son ouvrage intitulé *L'ordre du procès civil au XIV<sup>e</sup> siècle*, in-8, Paris, 1886, pp. 85-165.

souveraineté monarchique, c'est-à-dire du lent abaissement des pouvoirs locaux devant le roi et les gens du roi, ne nous sera vraiment connue que lorsque les érudits se seront attachés à l'écrire, dans le détail, province par province.

Dans l'histoire de l'architecture religieuse, au Moyen Age, l'Ile-de-France eut une part glorieuse. A dire vrai, pour elle, cette histoire telle que nous pouvons la retracer aujourd'hui, ne commence guère qu'avec l'époque romane. Trois cryptes, celle de Jouarre, qui fut construite sans doute au septième siècle <sup>1</sup>, de Notre-Dame de Chartres <sup>2</sup> et à Chartres encore de Saint-Martin au Val <sup>3</sup>, à Saint-Denis quelques pans de mur que les savants ont peine à dater <sup>4</sup>, sont à peu près les seuls vestiges, dans notre région, de l'art pré-roman. Les fouilles pourront nous en révéler quelques autres; il est douteux qu'ils soient jamais bien considérables.

L'art roman lui-même a laissé dans l'Ile-de-France des témoignages moins nombreux et moins notables que dans bien d'autres contrées. Les grandes églises, cathédrales ou monastiques, y ont presque toutes été reconstruites à l'époque gothique. Aussi, c'est surtout dans les campagnes que l'archéologue rencontrera des édifices, ou des fragments d'édifices romans. M. Coquelle a exploré à ce point de vue le Vexin et le Pincerai <sup>5</sup>. Son exemple devrait être suivi dans les autres pays de l'Ile-de-France.

Faut-il croire à l'existence d'une école romane de l'Ile-de-France?

1. Rethoré. *Les cryptes de Jouarre* in-8°, 1885.

2. Cf. les indications bibliographiques données ci-dessous p. 192.

3. Paul Durand. *Rapport sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val*. *Mém. soc. archéol. Eure-et-Loir*, t. I (1858), pp. 305-318.

4. Sur les origines de l'abbaye de Saint-Denis, trois théories se combattent : 1° celle de Mabillon et de Félibien, reprise par MM. Vitry et Brière (v. infra, p. 192, n° 1) et par M. Léon Maître. *Le culte de Saint-Denis et de ses compagnons*. *Rev. de l'art chrétien*, t. LVIII (1908) pp. 361-370 et t. LIX (1909) pp. 80-94 et 174-183; la basilique s'est toujours élevée au lieu qu'elle occupe maintenant, et qu'elle occupait dès le début de l'époque mérovingienne; Dagobert l'a reconstruite sur place. 2° celle de Julien Havet. *Les origines de Saint-Denis*. *Bibl. Ec. Chartes*, t. LI (1890), pp. 5-62, et *Œuvres*, t. I, in-8°, Paris, 1896, pp. 191-246: la basilique s'élevait primitivement au lieu dit plus tard Saint-Denis-de-l'Etrée, sur la voie romaine; Dagobert, fondant l'abbaye, a transporta les reliques de Saint-Denis-de-l'Etrée dans une église nouvelle, construite par lui sur l'emplacement de l'église actuelle. 3° celle de M. L. Levillain (art. cité, p. 192, n. 2): la basilique s'est élevée à l'origine à Saint-Denis-de-l'Etrée; mais la translation n'eut lieu que sous Pépin le Bref. D'après les deux premières théories, les plus anciens vestiges d'architecture que l'on trouve sous le sol de la basilique actuelle seraient d'âge mérovingien; d'après la troisième, ils représenteraient les restes de l'église carolingienne.

5. *Les Églises romanes du Vexin français*. *Confér. soc. savantes Seine-et-Oise*. *Deuxième réunion* (1904), pp. 35-52), et *Les Églises romanes du Pincerai* *Ibid.*

M. Anthyme Saint-Paul, <sup>1</sup> M. Enlart, M. de Lasteyrie l'admettent. M. Lefèvre Pontalis <sup>2</sup> la nie. N'y aurait-il point sous cette savante querelle, une simple question de mots ? Ceux même parmi les archéologues qui, dans leurs classifications, réservent une place à cette école, dont ils étendent les limites bien au-delà des frontières que le langage commun assigne à l'Ile-de-France <sup>3</sup>, reconnaissent qu'elle ne se distingue par aucun trait essentiel. Mais qu'est-ce qu'une école que ne marque aucun caractère spécifique ? Les écoles normandes, poitevines, bourguignonnes, rhénanes avaient chacune des habitudes architecturales qui leur étaient propres. Entre les territoires où leur action se faisait sentir, presque sans concurrence, s'étendait à l'époque romane une très vaste région — la France du Nord tout entière, moins la Normandie — où l'on construisait sans règles bien fixes en adoptant les coutumes tantôt de l'une, tantôt de l'autre des contrées voisines, le plus souvent celles des maîtres d'œuvre normands <sup>4</sup>. Cette région dont l'Ile-de-France était une partie se caractérisait précisément, à ce moment parce qu'aucune école particulière ne s'y était formée : les écoles des provinces environnantes s'y rencontraient, comme dans un terrain sans maître. Au reste, s'il est vrai, selon le mot célèbre de Quicherat, que « l'histoire de l'architecture au Moyen Age n'est que l'histoire de la lutte des architectes contre la poussée des voûtes », il faut avouer que ceux qui, pendant la période romane, élevèrent de églises dans l'Ile-de-France ne brillèrent pas dans ce combat : car ils n'osaient pas voûter les nefs, ni même, bien souvent, les bas-côtés. Heureuse maladresse ! nous lui devons sans doute l'ogive et l'art gothique.

Les origines de l'architecture gothique s'enveloppent encore de quelque obscurité. Sur ce point, l'accord ne s'est pas fait entre tous les archéologues. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer cette controverse

*Troisième réunion 1906*, pp. 53-68. Outre divers travaux, antérieurs à ces deux études, M. Coquelle a publié depuis : *Les portails romans du Vexin français et du Pincerais. Mém. soc. histor. Pontoise*, t. XXVII (1906), pp. 41-60.

1. *Ile-de-France (École de l')*. *Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, de P. Plauat, t. V, in-4°, Paris, pp. 181-201.

2. *Les influences normandes au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle dans le Nord de la France. Bullet. monum.*, t. LXX (1906), pp. 3-37.

3. M. Enlart, d'ailleurs, l'appelle « école du Nord de la France ».

4. Lefèvre-Pontalis, article cité supra n. 2. Sur l'influence de l'école rhénane sur l'architecture religieuse de la France du Nord, au début de l'époque gothique, consulter Enlart. *De quelques influences germaniques dans les premiers monuments gothiques du Nord de la France. Mélanges Paul Fabre*, in-8, Paris 1902, pp. 258-264.

qui dépasse les limites de notre étude. Un fait paraît acquis : quel que soit le lieu, où pour la première fois, on vit une croisée d'ogives, robuste et légère, soutenir une voûte, c'est bien vraisemblablement non loin de Paris, et sans doute aux confins de la région parisienne et de la Picardie, que se créa et se développa le type de l'église gothique<sup>1</sup>. Là les maçons, qui sur tout espace un peu large ne se risquaient pas à lancer les simples voûtes romanes, inventèrent peut-être ou du moins employèrent plus méthodiquement que nul ne l'avait fait avant eux un procédé plus savant, la voûte d'ogives, qui, avec deux autres pratiques architecturales venues à sa suite, l'usage de l'arc-boutant et l'usage fréquent de l'arc en tiers-point, caractérise l'architecture nouvelle que nous appelons gothique. Suger, qui de 1125 à 1148 environ, restaura et presque reconstruisit la basilique de Saint-Denis, que l'affluence des pèlerins avait faite trop petite, couvrit de voûtes d'ogives le narthex et le chevet que nous voyons encore et peut-être la nef qui disparut au siècle suivant. Le style nouveau se répandit rapidement dans l'Ile-de-France tout entière, dont les solides calcaires, qui au sortir de la carrière se recouvrent d'une croûte résistante, invitaient les maîtres d'œuvre aux belles audaces. Il y déploya toutes ses formes, jusqu'au flamboyant.

Environ à la même époque où naissait l'architecture gothique, une grande école de sculpture se faisait jour dans l'Ile-de-France. Des statues un peu raides encore, gracieuses pourtant et déjà vivantes, paraissaient aux portails de Notre-Dame de Chartres, de Notre-Dame d'Étampes, de Notre-Dame de Corbeil. Si la façade occidentale du Saint-Denis de Suger n'avait été au dix-huitième siècle mutilée par les moines, et au début du dix-neuvième déshonorée par les « restaurations » de François Debret, nous y admirerions encore le peuple de pierres que l'abbé avait groupé autour de son « noble portique » ; les quelques débris qui subsistent en place, mêlés à des œuvres modernes, et les dessins exécutés au dix-huitième siècle pour Montfaucon autorisent nos regrets<sup>2</sup>. C'est à Saint-Denis, semble-

1. L. Saint-John Crèveœur a publié, dans les *Positions de thèses des élèves de l'École des Chartes : promotion de 1896*, pp. 43-47, le résumé d'une thèse restée manuscrite, intitulée : *Étude sur l'architecture religieuse aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans l'ancien diocèse de Paris*. Je m'abstiens de donner ici aucune bibliographie touchant le problème des origines de l'architecture ogivale, me contentant de renvoyer aux manuels archéologiques.

2. L'ouvrage essentiel sur les débuts de la sculpture dans l'Ile-de-France est celui de M. R. de Lasteyrie, *Étude sur la sculpture française au moyen âge*, *Monuments*

t-il, que se manifesta d'abord l'école nouvelle qui rayonna ensuite sur l'Ile-de-France tout entière. Sa floraison nous semble très brusque, peut-être parce que nous connaissons mal ses origines. A-t-elle subi l'influence des ateliers bourguignons, provençaux ou aquitains? Le problème, qui est infiniment délicat, n'est pas résolu. A le discuter, nous sortirions des cadres de notre étude; car c'est surtout sur la date des œuvres bourguignonnes et méridionales que porte le débat. L'histoire de la sculpture médiévale dans l'Ile-de-France, après avoir débuté si soudainement au douzième siècle, se déroule harmonieusement aux siècles suivants. A qui veut comparer les artistes du douzième siècle à ceux du treizième, Chartres offre le contraste de son portail occidental et de ses deux porches latéraux. Et l'on sait le merveilleux musée de sculpture française que constitue, pour toute la période qui va du treizième au seizième siècle, la basilique de Saint-Denis; sur ses tombeaux MM. Vitry et Brière nous promettent un ouvrage, qui sera le bienvenu<sup>1</sup>.

Saint-Denis en France et Notre-Dame de Chartres : ces deux noms, par où s'ouvre l'histoire de la sculpture de l'âge gothique, dans notre région, il faut les répéter et dans le même ordre, lorsqu'il s'agit de l'art des vitraux. Les principaux ateliers des verriers ont été là, avant d'être à Paris; et leurs chefs-d'œuvre resplendissent encore aux fenêtres des deux églises, de Chartres surtout. Les archéologues réclament un *corpus* des vitraux français. Une série de *corpus* régionaux rendrait les mêmes services. Composer celui des vitraux de l'Ile-de-France, ne se trouvera-t-il pas un érudit pour tenter cette entreprise?

Les monographies d'églises sont, en matière d'architecture religieuse, le fondement nécessaire du travail archéologique. Sur Saint-Denis, nous possédons, outre les ouvrages un peu vieillissés de M. de Guilhermy, le précieux petit livre de MM. Paul Vitry et Gaston

*Piot.*, t. VIII, in-4°, Paris, 1902, ch. I et II, pp. 1 à 44. Sur la date des sculptures et d'une façon générale des monuments de l'Ile-de-France, M. A. Marignan a émis des opinions différentes de celles qui sont habituellement reçues; il leur assigne des dates plus récentes que celles qu'on leur fixe d'ordinaire. Cf. ses deux ouvrages: *La décoration monumentale des églises de la France septentrionale du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, in-16, 1911, xix-334, et *Les méthodes du passé dans l'archéologie française*, in-8. Paris [1914], 242 pp.

1. Il faut rappeler qu'un certain nombre des sculptures qui se trouvent actuellement à Saint-Denis n'y ont été transportées qu'après la Révolution. Beaucoup d'ailleurs provenaient d'autres églises de l'Ile-de-France.

Brière<sup>1</sup>, trop bref malheureusement pour avoir pu faire qu'effleurer les difficiles problèmes que pose l'histoire pleine de vicissitudes de l'illustre basilique ; M. Léon Levillain a renouvelé les débuts de cette histoire, des origines à la démolition partielle de l'œuvre de Suger<sup>2</sup>. Notre-Dame de Chartres a fourni la matière de très nombreuses études dont on trouvera l'indication dans les bibliographies jointes aux deux plus utiles monographies qui aient été écrites sur ce monument : le vaste ouvrage de l'abbé Bulteau, réédité par les soins de la Société Archéologique de l'Eure-et-Loir<sup>3</sup> et le livre sobre et précis de M. René Merlet<sup>4</sup>. Sur la cathédrale de Meaux, à laquelle ont collaboré tous les siècles, du douzième au seizième siècle, nous n'avons pas de bonne étude d'ensemble. Bien d'autres églises, de moindre importance, ont été décrites, et leurs destinées étudiées. L'œuvre monographique se poursuit activement<sup>5</sup>. Nul doute cependant qu'à explorer les petites villes et les villages de l'Ile-de-France, l'archéologue ne trouve de nombreux monuments qui soient, si je puis dire, inédits. Il ne faut pas négliger les

1. *L'Église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique*, in-12, Paris, 1908, XII, + 179.

2. *Les plus anciennes églises abbatiales de Saint-Denis. Mém. soc. hist. Paris*, t. XXXVI (1909), pp. 143-222.

3. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2<sup>e</sup> éd., revue et augmentée (Soc. archéol. Eure-et-Loir), 3 v., Chartres, 1891-1904 ; v. + 288, 415 et 350, + LII pp. ; le t. III renferme une bibliographie due à M. l'abbé Sainsot.

4. René Merlet. *La cathédrale de Chartres (Petite monographie des grands édifices de la France)*, pet. in-8°, Paris, s. d., 100 p. A ce propos, je crois devoir faire amende honorable à Sébastien Rouillard ; j'ai dit par inadvertance, au chapitre II, que sa *Parthénie* ne pouvait plus guère intéresser que l'historien de la celtomanie. Elle sert pourtant à l'archéologue. Rouillard si animé de l'esprit de la Renaissance qu'il fût, admirait la cathédrale gothique ; il en a donné des descriptions utiles.

5. Il est absolument impossible, cela va sans dire, de donner ici une bibliographie de ces monographies ; mais il convient de signaler quelques études plus générales où les églises d'une région donnée se trouvent groupées : 1<sup>o</sup> *environs de Paris* : Anthyme Saint-Paul : *Notices et observations comparatives sur les églises des environs de Paris. Bullet. monum.*, t. XXXIV (1868), pp. 861-879 et XXXV (1869), pp. 707-737 ; 2<sup>o</sup> *ancien diocèse de Paris* : P. Hérard. *Recherches archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris*, in-4, Paris, s. d. [1902], v + 178 pp., (les brochures, réunies dans ce volume, avaient été éditées une première fois de 1851 à 1857, et renferment des renseignements intéressants sur des ruines qui, depuis cette époque, ont beaucoup souffert) ; 3<sup>o</sup> *Seine-et-Marne* : Mgr Allou. *Rapport sur les églises de l'arrondissement de Meaux. Bullet. Comité arts et monuments*, t. II (1842-43), pp. 40-54 ; et surtout Gassies. *Coup d'œil sur l'archéologie du moyen âge d'après les monuments français et en particulier d'après ceux du département de Seine-et-Marne et de la Région Avoisinante Brie, Champagne, Soissonnais, Beauvaisis, etc.*. *Bullet. soc. littér. Brie*, t. II, (1894-1897), pp. 151-216. Je n'ai pu voir E.-W. Rose. *Cathedrals and Cloisters of the Isle de France*, 2 vol. in-8°, Londres, 1911, qui est surtout, je crois, un recueil iconographique.



églises rurales. Outre qu'elles révèlent parfois à qui les regarde de près bien des beautés secrètes, leur examen apportera sans doute de quoi résoudre quelques-uns des grands problèmes que pose le développement de l'architecture religieuse et que le savant doit sans cesse tenir présents à son esprit, car ils font l'intérêt véritable de son travail et justifient l'aridité des monographies : origines et relations entre eux des styles, et en particulier du style ogival et de ses diverses formes, — filiation des différents types architecturaux, dont l'étude permettra peut-être un jour d'établir des classifications rationnelles, en rapport avec les données de l'histoire générale <sup>1</sup>.

(A suivre).

MARC BLOCH.

<sup>1</sup>M. Lefevre-Pontalis a tout récemment cherché à préciser les caractéristiques communes à toutes les églises non d'une même région, mais d'un même ordre monastique : *Les plans des églises romanes bénédictines*. *Bullet. monum.*, t. LXXVI (1912), pp. 439-485. L'essai de M. Albert Mayeux. *Les grands portails du XII<sup>e</sup> siècle et les bénédictins de Tiron*, *Rev. Mabillon*, t. II (1906), pp. 96-122, qui intéresse très directement l'Ile-de-France, est moins heureux. Cf. *Bullet. monum.*, t. LXX (1906), pp. 605-609, compte rendu par M. Lefevre-Pontalis.

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

---

EDUARD MEYER ET SON HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ

A PROPOS D'UNE TRADUCTION.

La librairie Geuthner a entrepris une traduction de la célèbre *Histoire de l'Antiquité* d'Eduard Meyer<sup>1</sup>. Le premier volume paru comprend l'introduction que l'auteur appelle « Anthropologie », et qui est à la fois une philosophie et une méthodologie de la science historique. M. Max David, agrégé de philosophie et sociologue, était tout à fait préparé à cette traduction.

Dans une première partie, Ed. Meyer retrace l'histoire de l'évolution politique et sociale de la plus ancienne humanité.

L'analyse des premiers groupements sociaux l'amène à conclure avec grande raison que la société politique est « la forme primaire de la communauté humaine ». Cependant, les groupements familiaux semblent plus tôt et plus fortement développés. Aussi a-t-on été tenté d'expliquer par eux la formation de l'État, d'autant plus qu'il semble naturel de passer du simple au complexe, du particulier au général. C'est là une erreur historique contre laquelle l'auteur réagit. Les premiers groupements ne sont pas instinctifs, mais réglementés, et, sous sa forme primitive, « l'État remonte plus haut que l'homme et constitue la condition préalable de toute évolution humaine » (p. 37).

Ce groupement social primitif voit sa cohésion assurée, moins par une contrainte externe que par le sentiment interne que possède chaque membre de ne pouvoir exister sans le groupe. Là est la racine de la morale, de la coutume et du droit, qui ont ainsi une origine sociale, et dont le contenu dépend du régime temporairement existant et des conceptions régnant dans la communauté.

S'inspirant de cette idée, l'auteur passe en revue, pour en caractériser la formation et le progrès, les principales institutions juridiques, militaires, politiques et économiques.

1. Eduard Meyer, *Histoire de l'Antiquité*. Tome I<sup>er</sup> : *Introduction à l'Étude des Sociétés Anciennes* (Évolution des groupements humains), traduit par Max David. Paris, Geuthner, 1912, 284 pp. in-8°.

Puis, il introduit certains facteurs généraux, tels que : race, langue, groupe ethnique, qui représentent des unités plus larges et viennent englober les groupements particuliers et les individus, réagissant sur eux et modifiant leur développement. Ils tendent à produire l'assimilation et l'homogénéité; mais en face d'eux demeure l'individualité, comme facteur antagoniste de différenciation. « Toute la vie humaine se ment entre la lutte des deux tendances, celle qui assimile et celle qui individualise. C'est dans leur conflit ininterrompu que consiste l'essence la plus intime de l'humanité. C'est leur concurrence qui explique que les groupements humains, à la différence des groupements animaux, aient une évolution et, par suite, une histoire. » (93.)

Mais cette évolution des groupements humains n'est pas seulement politique et sociale, elle a aussi un caractère intellectuel. Et c'est ce qui va nous être expliqué dans la seconde partie. A côté des institutions qui résultent directement des conditions matérielles de l'existence et qui les expriment, il y a des facteurs spirituels : pensée, religion, art. Malheureusement, une étude de la pensée mythique et de la religion ne peut s'improviser, ni s'enfermer en quelques pages. Par son caractère sommaire et abstrait, l'explication esquissée par notre auteur est bien peu en rapport avec la complexité des faits. Le primitif instinct de causalité va suffire à tout produire : pensée et religion. « La liaison, par le culte, du groupement humain avec la divinité, est la plus parfaite expression de l'idée de causalité qu'ait produite la pensée mythique. »

A la base du culte se trouve, d'une façon d'ordinaire inconsciente sans doute, ou à demi consciente seulement, la représentation d'un rapport contractuel conclu par le groupement avec les puissances extérieures d'où son existence dépend. p. 112. Tout ce qui est dit sur les Dieux et la religion, sur l'âme humaine et le monde des morts, sur l'évolution religieuse, est trop rapide et trop arbitraire pour être significatif.

L'auteur est plus intéressant à suivre quand il revient aux considérations pour lesquelles il est vraiment désigné. Le chapitre intitulé : « Coup d'œil rétrospectif : facteurs individuels et généraux comme forces essentielles du devenir historique », achève de nous révéler sa conception profonde de l'histoire. Nous savons déjà que l'évolution humaine est dominée par la lutte de deux tendances, celle qui assimile et celle qui individualise. Nous apprenons ici à faire à chacune sa part. Or, et en dépit de la priorité accordée plus haut au groupement social en tant que tel par rapport au libre instinct individuel, c'est tout de même la tendance individuelle qui domine et qui est fondamentale. L'individu est en définitive le grand facteur du progrès; et l'histoire, par conséquent, n'est pas une science puisqu'elle ne saurait admettre de lois. « L'évolution historique ne comporte que des possibilités et des analogies, mais qui toujours sont modifiées par la singularité des cas, et prennent chaque fois un aspect qui diffère de tout autre. » p. 189. Le facteur social ne peut cependant être négligé; l'auteur en a le sentiment, mais il ne voit pas ce qu'il a de spécifique, ni ce qu'il doit être par rapport à l'individu pour pouvoir s'imposer à lui. Il se contente d'indications bien vagues pour montrer — sans préciser

comment — que les deux forces collaborent : « L'idée, écrit-il, est la création de l'individu, mais elle n'acquiert sa forme historique que par la coopération de plusieurs qui la modifient et l'élaborent complètement. Elle obtient alors des légions de partisans. Elle cherche à prévaloir et à devenir la chose de tous, la norme régissant la collectivité. » (p. 198.)

On voit combien, malgré plus d'une idée commune, l'anthropologie d'Ed. Meyer diffère de la sociologie.

Le livre se termine par un chapitre sur la méthode et la recherche historique, et sur les conditions particulières à l'histoire de l'Antiquité.

G. DAVY.

#### QUELQUES OUVRAGES RÉCENTS SUR LES ORIGINES DU CHRISTIANISME

S'il fallait en croire M. Loisy, son nouveau livre, *L'Évangile selon Marc*<sup>1</sup>, ne serait guère — outre une excellente traduction du texte grec — qu'un extrait du grand ouvrage sur *les Évangiles Synoptiques* qu'il a publié en 1907 et 1908 : mais le croire serait lui faire tort. Il y a bien autre chose dans l'œuvre qu'il nous donne aujourd'hui, qu'une réédition, simplifiée et allégée de toute note, des pages par lui consacrées à l'Évangile de Marc il y a quatre ans ; à défaut d'une révolution profonde dans la pensée de M. Loisy — pourquoi, au reste, se serait-elle produite ? — ce livre témoigne une fois de plus de l'inlassable activité de son esprit, toujours ouvert aux idées neuves dont quelque progrès dans les études chrétiennes peut être espéré : des théories se sont donc précisées, des opinions présentées jadis comme des hypothèses contestables nous sont offertes aujourd'hui comme des quasi-certitudes ; tous ces changements d'ailleurs tendent à un même but : accentuer le caractère paulinien du second Évangile, et l'on est en droit d'y reconnaître l'influence du petit livre de M. Reitzenstein<sup>2</sup>, qui eut parmi les historiens des religions un légitime retentissement.

La thèse de M. Reitzenstein était la suivante : la fortune rapide du christianisme dans le monde gréco-romain s'explique par l'assimilation qui en fut faite aux religions de mystères alors pratiquées : entre Adonis, Attis, Osiris et le Christ tel que le conçurent les chrétiens qui avaient reçu l'enseignement de Paul, la ressemblance est bien grande en effet : des deux côtés, un héros divin, mourant et ressuscitant, et devenant pour ses fidèles un principe d'immortalité. Car l'essence de la doctrine paulinienne n'est-elle pas de voir dans le Christ un être divin qui préexistait à la mission de Jésus et qui, en Jésus, s'est manifesté sur la terre afin d'y mourir pour les hommes et d'abolir, par sa mort même, le péché ?

1. Alfred Loisy, *L'Évangile selon Marc*, Paris, Nourry. 1912, petit in-8°, 503 pages.

2. R. Reitzenstein, *Die antiken Mysterienreligionen*, Leipzig, 1910, 222 pages.

Ressuscité, ayant repris la forme divine, le rôle du héros n'est pas achevé : à tous ceux qui lui restent fidèles jusque dans la mort, il assure la vie éternelle. Deux rites, dans une pareille conception religieuse, acquièrent une importance spéciale : le baptême qui symbolise, avec la mort du chrétien, la résurrection grâce à laquelle il est associé à la vie nouvelle du Christ glorieux, — et la cène, commémoration mystique de la passion, qui fait de tous les fidèles un seul corps, le corps du Christ. Qu'importe dans une telle doctrine la vie terrestre du héros ? la mort est le fait essentiel.

Nous n'avons pas à prendre ici parti entre M. Reitzenstein et M. Loisy<sup>1</sup> sur le point de savoir comment Paul en vint à élaborer ce système : le fait est qu'il l'élabora et qu'il conçut la religion nouvelle sur le modèle des mystères orientaux. Dans un Évangile où l'influence paulinienne est certaine, on doit retrouver les éléments essentiels de la doctrine : ce sont eux que M. Loisy, dans son nouveau livre, s'est appliqué à discerner, mieux qu'il ne l'avait fait autrefois.

On connaît la théorie étrange que Marc 4<sup>10-12</sup> attribue à Jésus : « aux gens du dehors » tout arrive en paraboles afin qu'ils regardent et ne voient pas, qu'ils écoutent et ne comprennent pas, « de peur qu'ils se convertissent et qu'il ne leur soit pardonné ». Pareil enseignement, invraisemblable dans la bouche de Jésus, suppose l'Évangile devenu une religion de mystères, dont le bénéfice est réservé aux seuls initiés ; M. Loisy (p. 431 et suiv.) n'a pas de peine à montrer là l'influence de Paul, transformant le fait et la doctrine de la rédemption en un « secret divin dont l'intelligence n'est attribuée qu'aux prédestinés avec le don de la foi ». Assurément il s'était déjà, antérieurement, expliqué sur ce sujet, mais sa pensée n'avait pas alors la même précision, à tel point que la conception plus nette qu'il s'est faite de l'attitude de l'évangéliste l'a amené à proposer de certaines paraboles une nouvelle interprétation (Cf. p. 439-441 et *Synoptiques*, I, p. 759-763). Que l'on examine encore l'explication proposée de l'histoire du possédé de Gérasa (Marc, 5<sup>19-20</sup>) et l'on verra combien elle est plus satisfaisante que celle qui nous fut jadis donnée (Cf. p. 459 et *Synoptiques*, I, p. 811).

Comme le dit très justement l'auteur (p. 200), « la vie de Jésus est devenue pour l'évangéliste celle d'un héros divin dont tous les actes sont typiques par rapport à l'avenir de ses fidèles et du monde » : en lisant Marc, sans avoir cette pensée présente à l'esprit, on s'expose à ne pas le comprendre ; ainsi, l'expression de *Fils de l'Homme* que Marc met dans la bouche de Jésus (Mc. 2<sup>1-12</sup>) ne saurait être originale, car elle équivaut — c'est la première fois que M. Loisy le montre aussi clairement — à celle d'*Homme Céleste*, usitée par Paul (Cf. p. 89 et *Synoptiques*, I, p. 480. Cf. aussi, à propos de Mc. 2<sup>23-28</sup>, p. 403-404 et *Synoptiques*, I, p. 512).

Les pages consacrées au baptême du Christ sont parmi les plus importantes du livre (p. 59-62) : elles nous expliquent fort bien comment Jean

1. Cf. le compte-rendu du livre de Reitzenstein par A. Loisy (*Rev. d'hist. et de litt. religieuses*, 1911, p. 585-589).

Baptiste n'a pu prononcer les paroles que lui prête l'évangéliste (1<sup>7-8</sup>), car le Précurseur ne songeait pas au baptême chrétien; d'autre part, si Marc nous montre Jésus recevant à la fois le baptême de l'eau et le baptême de l'Esprit (1<sup>9-10</sup>), alors qu'il paraît bien avoir tout ignoré des circonstances historiques du baptême, c'est qu'il a voulu, au moment d'exposer le mystère du Christ, décrire d'abord un acte qui préfigure et prépare le premier rite essentiel pour le chrétien, l'initiation baptismale telle que Paul l'a comprise.

Ainsi l'auteur est de plus en plus frappé du caractère paulinien de l'Évangile; convaincu d'autre part qu'il a été rédigé en Occident, il est amené à préciser bien plus qu'il l'avait fait naguère son opinion sur l'origine même du livre: il ne lui paraît maintenant plus douteux que l'Évangile de Marc est l'Évangile de la communauté romaine, écrit à une époque où le souvenir de Paul primait encore celui de Pierre, et attribué plus tard seulement à un disciple du prince des apôtres (p. 52-53). C'est une opinion d'importance et dont il faudra tenir grand compte.

Nous ne pouvons songer à signaler toutes les modifications que M. Loisy a introduites dans son ancien commentaire<sup>1</sup>; ce que nous en avons dit suffira à montrer quel intérêt très réel s'attache à cet ouvrage: en nous donnant ce supplément à sa grande œuvre, M. Loisy n'a pas seulement mis le résultat de ses recherches à la portée du grand public, il s'est aussi acquis un nouveau titre à la reconnaissance — et à l'admiration — des historiens du Christianisme; puisse-t-il, pour mettre le comble à sa générosité, nous donner bientôt un livre semblable sur les deux autres Synoptiques!



C'est encore au paulinisme que nous ramène l'ouvrage récent de M. Schweitzer: on lui devait déjà, sous le titre de *Von Reimarus zu Wrede*, une précieuse histoire de la *Leben-Jesu-Forschung*; le volume qu'il vient de publier<sup>2</sup> ne rendra pas de moindres services au moment où la méthode comparative, quelque mal qu'il en pense, engage la recherche scientifique dans une voie nouvelle qui conduira, on est en droit de l'espérer, à d'importantes découvertes. Qu'a-t-on fait jusqu'ici? se demande l'auteur, et que reste-t-il à faire? Sa réponse est sévère pour ses prédécesseurs, car, s'il admet que les problèmes ont été posés, il ne lui paraît pas qu'ils aient été résolus: le pis est que l'on ne voit pas comment il espère les résoudre.

1. On a proposé d'expliquer la « dérision du Christ » de la manière suivante: Jésus aurait été pris comme roi des fous conformément à un rite où ce roi était mis à mort; il aurait été crucifié « en guise du Barabbas ». M. L. donne (p. 454-455) de bonnes raisons pour rejeter cette explication.

2. Albert Schweitzer, *Geschichte der Paulinischen Forschung von der Reformation bis auf die Gegenwart*, Tübingen, Mohr, 1 vol. 8°, xii-197 pages.

Après un chapitre consacré aux précurseurs depuis Grotius, M. Schweitzer étudie l'œuvre de Baur et de ses contemporains; elle n'était solide qu'en apparence et la critique, dans les années qui suivirent 1863, la démolit pièce à pièce sans parvenir au reste à lui rien substituer: les successeurs de Baur se bornèrent à poser la question: quel rapport y a-t-il entre le paulinisme et le christianisme primitif? quel rapport entre le paulinisme et l'hellénisme? ils n'apportèrent aucune solution viable (chap. III). H. J. Holtzmann n'est pas traité avec plus d'indulgence (chap. IV) et M. Schweitzer, impitoyable, met en lumière les contradictions d'un système où, tout en affirmant l'influence de l'hellénisme sur le paulinisme, on déclare que le paulinisme n'eut aucune action sur le développement dogmatique du christianisme grec. Les hypothèses d'inauthenticité et de remaniements sont examinées dans le cinquième chapitre avec la même sévérité qui dénonce les points faibles des théories (chap. V), et l'on parvient ainsi *au seuil du XX<sup>e</sup> siècle* (chap. VI), sans que les travaux de Wernle, de Harnack, de Bousset, de Weinel, de Deissmann et de bien d'autres aient réellement résolu le problème.

L'étude comparative des religions peut-elle procurer la lumière qui fait défaut? L'auteur en doute, car le paulinisme, à ses yeux, est surtout le fait d'une personnalité et, s'il a subi des influences, elles ne lui sont parvenues qu'à travers le judaïsme. L'on ne s'étonnera pas que, ceci posé, M. Schweitzer juge sans tendresse les tentatives auxquelles nous assistons aujourd'hui (chap. VII); M. Reitzenstein est particulièrement maltraité: la cène, le baptême ne se peuvent expliquer à l'aide des religions de mystères, car le paulinisme, quelque grande place qu'il leur fasse, ne donne pas à ces rites l'importance qu'ont des pratiques analogues dans les cultes dont on le rapproche: si la doctrine du salut y est liée, elle n'en dépend pas absolument. C'est donc au judaïsme seul que l'on doit comparer le système de Paul; entre celui-ci et l'hellénisme — l'hellénisme des philosophes aussi bien que celui des *Mysterienreligionen* — la langue est commune, mais les idées ne le sont pas (p. 186); il faut expliquer le paulinisme à l'aide du judéo-christianisme. Mais comment y parvenir, peut-on objecter, si les notions essentielles que nous possédons sur celui-ci, nous les devons précisément aux épîtres pauliniennes ou à des œuvres influencées par le paulinisme? Attendons l'étude que nous promet M. Schweitzer sur « la Mystique de l'apôtre Paul ».

Point n'est besoin de dire que l'auteur est parfaitement informé de tous les travaux allemands — les ouvrages français sont, hélas! peu nombreux — relatifs au sujet qu'il traite. On regrettera qu'il ait systématiquement ignoré les livres de langue anglaise et qu'une « *mangelnde Vertrautheit mit der Sprache* » — pareille raison surprend un peu sous la plume d'un *privat-docent* de l'Université de Strasbourg — soit la cause de cette lacune, d'autant plus fâcheuse à la vérité que le principal mérite de ce volume est peut-être de fournir aux travailleurs, sur un sujet bien délimité, une bibliographie critique infiniment précieuse.



Le dernier livre de M. Puech<sup>1</sup> a un tout autre caractère. On n'y recherchera cependant pas, sur la foi de son titre, une étude complète de l'Apologétique chrétienne au II<sup>e</sup> siècle : dès les premiers mots de la préface, l'auteur nous avertit qu'il a délibérément négligé la polémique contre les païens. Et l'on pourra le regretter, car il y a là, malgré tout, un côté essentiel de l'œuvre des Apologistes et les préoccupations polémiques sont au fond de tous leurs écrits, même dans ce qu'ils ont de plus dogmatique. Mais M. Puech était libre de se limiter ; il a voulu seulement nous faire connaître quelle part revient à ce groupe d'écrivains dans l'élaboration de la doctrine chrétienne. Comme il nous donne de fort bonnes raisons de son choix, prenons son livre tel qu'il est — et il est excellent.

Le sujet n'était pas neuf : la science allemande l'a étudié sous tous ses aspects et ce n'est pas un des moindres services dont on sera redevable au professeur de la Sorbonne que de rendre plus accessibles au public français les résultats des travaux de savants tels que Harnack ou Geffcken. Mais son ouvrage, loin d'être une simple « mise au point », marque un progrès nouveau de nos connaissances : la science d'helléniste de l'auteur lui a permis d'apporter des interprétations nouvelles de textes obscurs et de rectifier divers jugements de ses prédécesseurs : les spécialistes auront autant à prendre dans ce livre que les lecteurs qui y chercheront seulement quelques clartés sur la question.

Après avoir étudié les origines de l'Apologétique chrétienne qu'il trouve dans les discours prononcés par Paul et Barnabé à Lystres (Actes, 14<sup>15-18</sup>) et par Paul à l'Aréopage (Actes, 17<sup>22-32</sup>) et rappelé que le prologue du Quatrième Évangile contient déjà les idées qui constituent l'essentiel de la doctrine des Apologistes, M. Puech passe un à un en revue les écrivains et leurs œuvres ; il examine ainsi le *Ceryma Petri*, l'*Apologie* d'Aristide, Justin sur lequel il insiste particulièrement (p. 46-147) et pour qui il a une prédilection toute spéciale ; au contraire il ne s'appesantit pas sur Tatien et se borne, pour une bonne part, à résumer le travail qu'il lui a consacré en 1903 ; Athénagore et Théophile d'Antioche sont ensuite étudiés ; un dernier chapitre, très étendu (p. 228-283), est consacré aux Apologies apocryphes ou anonymes ; il est vrai que, parmi celles-ci, M. Puech place certains traités dont l'attribution au II<sup>e</sup> siècle est très douteuse : telle la *Lettre à Diognète*, telles surtout la *Cohortatio*, et l'*Irrisio d'Hermias*<sup>2</sup>.

Chacun de ces chapitres est construit sur un plan uniforme ; le but que s'est assigné l'auteur l'explique assez : déterminer les idées dogmatiques

1. Aimé Puech, *Les Apologistes grecs du II<sup>e</sup> siècle de notre ère*, Paris, Hachette 1911, 8°, vii-344 pages.

2. Six appendices sont consacrés à des points de détail : le troisième (sur l'expression λόγος; διαρηματικός chez Justin) et le cinquième (sur la notion de πνεῦμα chez les Apologistes du II<sup>e</sup> siècle) sont particulièrement importants.



de Justin ou d'Athénagore, c'est de toute nécessité s'obliger à répondre à un certain nombre de questions toujours les mêmes : que pense l'écrivain de Dieu ? quelle est sa christologie ? sa doctrine sur la matière et sur l'âme, etc. ? Le lecteur en ressent une impression de monotonie, d'autant que M. Puech, étudiant chaque œuvre en soi et écartant de propos délibéré l'examen des influences générales, n'a pu circonscrire son horizon qu'en restreignant aussi l'intérêt du sujet. Du moins s'est-il efforcé à dégager de ces analyses des conclusions d'ensemble : les Apologistes, sauf Justin, n'ont pas fait grand cas de la philosophie ; elle n'est pas leur inspiratrice ; leur christianisme — non leur hellénisme — est, même chez Justin, à la base de leurs doctrines ; c'est dans les Évangiles avant tout qu'il faut aller en chercher l'origine ; ils ont rationalisé la révélation enregistrée dans les Écritures, mais ils la considèrent d'abord et toujours comme une révélation.

Telle est l'idée générale qui fait l'unité de ce livre, écrit d'un style sobre et précis. Nous sera-t-il permis de regretter l'absence presque complète de renseignements bibliographiques ? Sans doute l'auteur renvoie aux manuels — mais presque tous sont de langue allemande ; une liste des livres essentiels sur la question n'aurait pas pris beaucoup de place et M. Puech plus que tout autre aurait pu la dresser sans grande peine ; c'est une petite lacune, mais qui ne saurait diminuer les services très réels que rendra cet ouvrage.



Le quatrième volume de la grande *Histoire du déclin du monde antique* de M. Otto Seeck<sup>1</sup> nous conduit de la mort de Constantin à celle de Jovien : quiconque aura lu les trois premières parties de l'œuvre, ne pourra ouvrir celle qui nous est offerte aujourd'hui sans de grands espoirs ; oserons-nous dire qu'il éprouvera, en fermant le livre, une assez vive déception ? Avouons-le franchement : M. Seeck nous a, cette fois, déçus ; la matière était pourtant magnifique et bien digne de sa science et de son talent. Il devait nous peindre l'époque de Constance et de Julien, nous montrer l'empereur chrétien et le philosophe païen se heurtant tous deux à la puissance nouvelle de l'Église et cherchant tous deux à affermir contre elle l'autorité supérieure de l'État, l'un, parce que chrétien, en favorisant le triomphe de théologiens de cour dévoués aux volontés impériales, l'autre, parce que philosophe et « apostat », en préconisant un retour aux pratiques du paganisme : c'est dire qu'il y a une réelle unité dans l'époque étudiée : on ne s'en aperçoit pas assez à lire M. Seeck. La figure de Julien a cependant retenu sa sympathie : le récit qu'il nous fait de sa jeunesse et de son règne est, à coup sûr, ce qu'il y a de meilleur dans le volume et l'on ne saurait désormais songer à reprendre cette étude sans tenir grand compte de ces pages (pp. 203-

1. Otto Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, 14<sup>ter</sup> Band, Berlin, Siemenroth, 1911, 8°, 530 p.

337) : peu d'idées nouvelles d'ailleurs <sup>1</sup>, mais une synthèse intéressante des faits connus, une narration animée et colorée où se retrouvent tous les dons d'historien de l'auteur.

La première partie du livre prête à plus de critiques : n'ayant aucun goût pour les querelles théologiques qui tiennent tant de place dans le règne de Constance, M. Seeck n'a pas assez dissimulé l'aversion qu'il éprouvait pour l'empereur et son entourage : leurs actes ne l'intéressent pas et, parce qu'il se met ainsi dans l'impossibilité de comprendre la politique impériale, il n'a fait aucun effort pour redresser le jugement d'Athanase, d'Hilaire de Poitiers, de tous les orthodoxes enfin dont le témoignage, le seul qui nous soit parvenu, constitue contre Constance un terrible réquisitoire.

C'est sur des documents fournis par ses adversaires que les historiens ont apprécié Constance : parce qu'il fut l'ennemi d'Athanase et qu'il infligea au pape Libère une rude humiliation, parce qu'il fit intervenir l'autorité impériale dans des querelles qui étaient, en apparence du moins, des querelles théologiques et qu'il prit prétexte de rivalités doctrinales pour assurer le triomphe d'évêques qu'il savait dociles à son influence, on l'a accusé de tyrannie et Lucifer de Cagliari, Hilaire de Poitiers l'ont flétri dans des apostrophes célèbres. Nous aurions souhaité que M. Seeck recherchât si le jugement traditionnel ne méritait pas d'être révisé : un grand évêque comme celui d'Alexandrie ne constituait-il pas une puissance dont l'autorité gouvernementale pouvait craindre les empiètements ? Le véritable but de la politique religieuse de Constance ne fut-il pas, pour mieux cimenter l'unité de l'empire, de briser la monarchie ecclésiastique qu'Athanase créait peu à peu en Égypte ? Les faits ne manqueraient pas à l'appui de cette thèse qui mériterait d'être quelque jour exposée dans tous ses détails : lorsque, par exemple, on voit l'évêque d'Alexandrie, par les distributions de blé, dont il peut, à son gré, gratifier la populace du port, se former une bande de clients prêts à toutes les émeutes et à toutes les basses besognes, on ne saurait s'étonner que Constance ait cherché à s'assurer des bonnes dispositions du titulaire de ce siège en profitant au besoin des conflits théologiques ; il n'y avait là qu'un acte de bon gouvernement.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur cette question ; nous croyons qu'une étude attentive montrerait, pendant toute la durée du principat de Constance, la persistance d'un même principe politique : garantir, par tous les moyens et dans tous les domaines, l'unité de l'empire. M. Seeck était mieux armé que tout autre pour projeter un peu de lumière dans des événements en apparence fort complexes, et on regrettera d'autant plus qu'il ne l'ait pas fait qu'il fut par moments bien près de s'attaquer au problème : les pages qu'il consacre au concile d'Antioche sont infiniment suggestives sur cette alliance de la théologie et de la politique.

Comme dans les tomes précédents de cette histoire, aucune note ne vient alourdir le récit ; mais 140 pages, à la fin du volume, sont remplies

1. M. Seeck incline à penser que Julien fut assassiné par un soldat chrétien.

de citations et de discussions critiques où apparaît la solide érudition de M. Seeck : il y a là une quantité de remarques de détail dont tout historien devra tenir compte. Le silence que garde l'auteur sur quelques points controversés n'en paraîtra que plus surprenant : on a le droit, par exemple, de ne pas être convaincu par les arguments produits ces dernières années contre l'authenticité des canons du concile de Sardique relatifs à la primauté romaine ; du moins doit-on prévenir le lecteur qu'il y a là un problème qui se pose et indiquer, même brièvement, si l'on fait état des passages suspects, les raisons qu'on croit avoir de les invoquer. On s'étonne qu'un maître tel que M. Seeck ne l'ait pas fait.



En disant que l'ouvrage de M. E. Magnin sur *L'Église wisigothique*<sup>1</sup> est une thèse de droit canonique, on en aura indiqué les qualités et les défauts : le lecteur y trouvera un exposé clair et précis de la discipline de l'Église wisigothique relative aux *personnes*. — L'auteur nous laisse espérer un second volume consacré aux *choses*, — il y chercherait en vain une histoire de cette Église pendant le VII<sup>e</sup> siècle : on le regrettera d'autant plus qu'il existe fort peu de travaux sérieux sur l'Église espagnole. M. Magnin était libre d'entendre son sujet comme il lui convenait, et à la manière scolastique dont il l'a conçu nous n'aurions rien à objecter, si la réalité historique s'accommodait de pareilles classifications. Mais comment avoir des choses une intelligence vivante lorsqu'on les morcelle à l'infini ? comment peut-on étudier l'organisation d'une Église pendant plus d'un siècle sans faire intervenir un instant l'idée que cette Église a évolué ? Son histoire extérieure est cependant inséparable de son développement intérieur, et l'on ne saurait non plus décrire avec vérité les divers éléments d'un tel organisme, si l'on ne se préoccupe pas des rapports *historiques* qui existent entre eux : l'étude des pouvoirs de l'archevêque de Tolède, par exemple, ne peut se séparer de celle des relations de l'Espagne avec Rome, ni de celle de la royauté wisigothique elle-même. M. Magnin au contraire étudie séparément — et sans trop se soucier de leurs rapports — gouvernement national, gouvernement provincial, gouvernement de la cité. Affaire de méthode, dira-t-on : sans doute, mais une méthode se condamne elle-même lorsqu'elle entraîne un auteur à écrire des phrases comme celle-ci (p. 199-200) : « Malheureusement, si l'Église espagnole du VII<sup>e</sup> siècle possédait une organisation intérieure à la fois forte et souple, elle se tenait peut-être trop à l'écart de la vie de la catholicité ». N'y a-t-il donc pas un lien très évident entre ces deux faits ? Scolastiquement, on peut les étudier

1. E. Magnin, *L'Église wisigothique au VII<sup>e</sup> siècle. 1<sup>re</sup> partie. Des personnes*, 1 vol. in-12, xli-201 pages, Paris, Alphonse Picard, 1912 (*Bibl. d'histoire religieuse*, fasc. 11).

indépendamment l'un de l'autre; historiquement, cela est impossible, à qui du moins souhaite en démêler le sens.

Nous nous plaisons au reste à reconnaître que le livre de M. Magnin sera lu avec profit : les faits sont judicieusement choisis, le commentaire en est sobre et mesuré, tous les textes importants se trouvent cités; les phénomènes essentiels, indépendance réelle à l'égard de Rome, influence extraordinaire de l'archevêque de Tolède et, par son intermédiaire, du roi lui-même, sont bien mis en lumière. C'est un ouvrage que l'on consultera souvent; aussi l'auteur en aurait-il singulièrement augmenté la valeur en y joignant un index; souhaitons de le trouver à la fin du prochain volume.

\*\*\*

Le manuel d'*Histoire de l'Église* publié par G. Krüger<sup>1</sup> est aujourd'hui achevé. Nous en signalons ici aux lecteurs de la *Revue* la première partie, l'*Antiquité* (par Erw. Preuschen et G. Krüger): trois autres, consacrées au Moyen Age (par G. Ficker et H. Hermelinck), à la Réforme et à la Contre-réforme (par H. Hermelinck), et aux Temps modernes (par H. Stephan), — cette dernière parue dès 1909, — complètent cet ouvrage sur lequel on ne saurait assez attirer l'attention du public français: il ne sera question ici que d'un volume, mais les qualités qui en font le prix se retrouvent dans les autres, qui ne rendront pas de moindres services.

Les auteurs n'ont pas prétendu faire œuvre originale: ils ont seulement voulu mettre à la disposition des chercheurs un instrument de travail commode, qui leur permet de s'informer rapidement de l'état actuel des questions, tant par l'exposé, très précis et très détaillé en même temps que très succinct, qui en est fait, que par la bibliographie, à la fois abondante et critique, qu'ils ont jointe à chaque chapitre, voire à chaque paragraphe. Il n'y a donc rien de commun entre ce livre et l'*Histoire ancienne de l'Église* de Mgr Duchesne, et les deux ouvrages se complètent admirablement: dans celui-ci, un récit suivi et original, où seuls les textes sont considérés, dans celui-là un bref résumé sur chaque question — agréable à lire au reste — et qu'accompagne un imposant appareil bibliographique: encore les auteurs ont-ils dû se borner et ne citent-ils, avec les livres généraux et classiques, que les travaux les plus récents; ainsi comprise, leur bibliographie est bien près d'être parfaite; il y existe cependant quelques lacunes, au détriment surtout de publications non allemandes, et le lecteur français ne pourra s'empêcher de remarquer, sans en être trop surpris, certaines omissions.

MM. Preuschen et Krüger font cesser la période ancienne de l'histoire de l'Église au début du VIII<sup>e</sup> siècle, au moment où la querelle des images

1. *Handbuch der Kirchengeschichte für Studierende*, hgg. von Gustav Krüger: 1, *Das Altertum*, bearbeitet von Erw. Preuschen und G. Krüger, Tübingen, Mohr, 1911, 8°, xiv-215 pages.

et la séparation d'avec Byzance marquent un moment décisif dans l'histoire de la papauté et de la chrétienté occidentale : on pourra les critiquer à ce sujet ; mais, du moment qu'il fallait choisir une division plus ou moins artificielle, celle qu'ils ont adoptée est encore la moins mauvaise de toutes : il eût été plus fâcheux de voir en Grégoire le Grand le premier pape du moyen âge, s'il est vrai que son pontificat n'a guère fait que consolider des résultats acquis et développer des tendances dont les premières manifestations se rencontrent dès le v<sup>e</sup> siècle.

Dans cette période de sept siècles, MM. Preuschen et Krüger distinguent deux « époques » : la fin du III<sup>e</sup> siècle marque la séparation et voici les grandes divisions qu'ils ont adoptées.

I. Le Christianisme et l'Église jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle — a) l'Empire romain et ses religions — b) la formation de l'Église (le christianisme des communautés, le christianisme hors des communautés : judéochristianisme, gnose, montanisme) — c) le premier catholicisme (l'Église et la société, la vie intérieure de l'Église).

II. L'Église d'Empire (fin du III<sup>e</sup>-début du VIII<sup>e</sup> siècle) — a) l'épanouissement, jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle (l'Empire et l'Église, la constitution de l'Église, Doctrine et Docteurs, la vie intérieure de l'Église, le christianisme hors du monde gréco-romain) — b) la décadence (l'Orient-l'Occident).

De nombreuses subdivisions rendent ce vaste ensemble si clair que l'on s'y dirige sans aucune peine. Au reste dans ce beau livre tout est d'une admirable clarté, l'impression est très soignée et l'on regrettera seulement, en songeant aux nombreux lecteurs non allemands qu'auront ces manuels, que l'on ait cru devoir y faire usage des caractères gothiques ; ils n'en sont pas moins destinés, pendant de longues années, à figurer dans la bibliothèque de quiconque s'intéresse à l'histoire du christianisme.

RENÉ MASSIGLI.

## QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS SUR LA PRÉ-RÉFORME CATHOLIQUE

Nous avons déjà eu l'occasion, ici, à plusieurs reprises<sup>1</sup>, de signaler l'intérêt d'un certain nombre d'études consacrées à ces tentatives de pré-réforme catholique, timides et sans rayonnement, qui ne surent ni ne purent prévenir la réforme protestante.

De divers côtés, on continue à s'intéresser à ces curieuses initiatives. Non sans arrière-pensée, parfois, ni secret désir de montrer qu'après tout, la Réforme protestante n'était point si nécessaire que les réformés eux-

1. Cf. notamment Febvre, L., la Pré-Réforme Catholique en France, d'après M. A. Renaudet (R. S. H., t. XVII, octobre 1908, p. 199 sqq.) — et l'Humanisme chrétien, la Renaissance et l'Église à propos d'un ouvrage récent (ibid., t. XX, avril 1910, p. 150 sqq.).

mêmes l'ont prétendu... N'y a-t-il pas quelque intention, par exemple, dans le choix de la rubrique : *Un épisode de la Réforme Catholique avant Luther*, sous laquelle (avec précision du reste et documentation compétente) le P. Gratiien nous conte *La Fondation des Clarisses de l'Ave-Maria et l'Établissement des Frères Mineurs de l'Observance à Paris (1478-1485)*<sup>1</sup>. — A vrai dire, nous ne le pensons pas ; car l'histoire, beaucoup plus que l'efficacité d'une réforme catholique, montre au contraire toute la puissance des ecclésiastiques qui s'y opposaient délibérément.

L'aventure est assez curieuse. Les Observants — qui se séparaient du gros des Franciscains, ou *Conventuels*, sur la question de pauvreté — auraient bien voulu prendre pied à Paris. Une première fois en 1479, par suite d'une donation, ils crurent avoir partie gagnée : les Conventuels leur démontrèrent que non et les empêchèrent de s'installer dans « l'ostel de la Souche de Vigne », proche l'ancienne porte Saint-Honoré, que Maître Guillaume Volant leur concédait pourtant. Alors, les Observantins usèrent de stratagème. Ils conçurent l'idée de pousser devant eux, pour ainsi dire, et d'installer dans la capitale, au vieux couvent de l'Ave-Maria et à la place des Béguines qui l'occupaient, des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François qu'ils tenaient sous leur juridiction.

Peine perdue. Les Conventuels protestèrent ; et si, finalement, après un long procès, les religieuses furent maintenues à l'Ave-Maria, ce fut à la condition expresse qu'elles n'hospitaliseraient jamais les Observants. Il fallut que ceux-ci, par un nouvel artifice, transformassent les Sœurs du Tiers-Ordre en Clarisses, ce qui les autorisait à avoir des aumôniers (Observantins naturellement), attachés à leur monastère — pour qu'à partir de 1483, les Frères de l'Observance eussent un pied dans Paris. Mais quelle portée semblable fait pouvait-il avoir, en ce qui concerne l'œuvre nécessaire de Réforme : c'est ce que le P. Gratiien n'essaie pas d'indiquer.

De portée plus générale, le travail de M. Godet sur la congrégation de Montaigne<sup>2</sup>. Mais était-il nécessaire de l'entreprendre, et, l'ayant entrepris, de le publier ? Sur Standonck, le fondateur de la communauté, l'essentiel a été dit et excellemment, dès 1908, par M. Renaudet, dont on n'a pas oublié le pénétrant article<sup>3</sup>.

Sur quelques points de détail seulement, l'étude de M. Godet, qui s'appuie sur des documents originaux de Paris, Abbeville, Beauvais, Lille, Cambrai, Valenciennes, Malines, Bruxelles, Louvain, précise notre connaissance de ce très curieux moment de réforme catholique, si vite avorté du reste sous sa forme spéciale, mais qui ne laissa pas, pendant un instant, — un très court instant, — que d'être ambigu. Les vrais continuateurs de son œuvre, Standonck devait les trouver à la fois dans les Jésui-

1. Une brochure de 52 pp. in-8, extr. des *Études Franciscaines*, t. XXVII et XXVIII, année 1912 ; Paris, Librairie Saint-François, 1913.

2. Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sc. hist. et Philol., 198<sup>e</sup> fascic. ; Paris, Champion, 1912, t. VI, 220 pp., in-8, plans et phot.

3. Publié dans le Bulletin de la Soc. d'Hist. du Protestantisme Français, 1908, t. LVII, pp. 5-81.

tes<sup>1</sup> et dans les Pères de Trente. En 1595, M. Godet nous montre<sup>2</sup> le magistrat de Malines mettant fin à l'existence de l'ancienne maison des Frères de Standonck pour sa cession à l'archevêque, en quête d'un futur séminaire : le fait prend ici la valeur d'un symbole. Mais il y avait longtemps, à cette date, que nul ne pouvait se faire d'illusions sur la réelle portée de l'œuvre Standoniste ; et si M. Imbart de la Tour fait encore aujourd'hui du Brabançon, du chef du parti rigoriste et ascétique d'alors, « un homme de la Renaissance par sa passion de l'étude et des livres<sup>3</sup> », — il se sépare sur ce point, et violemment, d'Érasme.

De celui-ci, de son passage à Montaigne, M. Godet parle peu. Mais sur le célèbre humaniste, sur ses débuts, sa vie et son œuvre, des origines jusqu'en 1547, nous sommes munis maintenant — et grâce, cette fois encore, à M. Renaudet. Dans deux articles<sup>4</sup> singulièrement pleins, nourris, et qui disent beaucoup, mais supposent et suggèrent plus encore, il vient, s'appuyant sur les deux premiers volumes du beau travail de P.-S. Allen, l'*Opus Epistolarum Desiderii Erasmi*<sup>5</sup>, de nous marquer comme il pouvait le faire tout ce que les lettres précieuses du grand humaniste, rétablies pour la première fois dans leur ordre chronologique, nous apprennent de sa vie, de sa pensée, de son travail. Rien qui puisse davantage nous faire désirer l'apparition, maintenant prochaine, de son livre sur les idées de réforme à Paris, avant la condamnation de Luther par la Sorbonne — mais rien non plus qui nous en fasse mieux augurer.

LUCIEN FEBVRE.

## UN NOUVEAU RECUEIL D'ARRÊTS CONCERNANT LA RÉFORME

Qu'il y ait dans les documents judiciaires, dans les registres des Parlements surtout, une véritable mine de renseignements de toute nature sur la marche, les caractères, les adeptes de la Réforme en France — c'est une vérité que nous pouvons nous-même prêcher d'expérience ; mais M. Patry nous la remettrait en mémoire, si nous étions tenté de l'oublier<sup>6</sup>.

Il s'est attaqué au fonds du Parlement de Guienne, conservé aux Archi-

1. Le chap. VI du livre de M. Godet est consacré à Montaigne et aux origines de la Compagnie de Jésus. On sait que Loyola fut élève de Montaigne.

2. *Op. cit.*, p. 123. Dans la Préface, p. V, il imprime à tort 1495.

3. *Les Origines de la Réforme*, t. II, p. 489 (Paris, Hachette, 1909, in-8).

4. *Revue Historique*, t. CXI et CXII (1912-1913).

5. Oxford, at the Clarendon Press; t. I, 1906, in-8 jusqu'à juillet 1514 ; t. II, 1910 jusqu'à juin 1517).

6. *Les Débuts de la Réforme Protestante en Guienne, 1523-1559. — Arrêts du Parlement*, publiés par H. Patry, avec une Préface de Camille Jullian. Bordeaux, 1912, t. XLV, 300 pp., in-4. — Cf., pour rapprochements, Weiss, N., *La Chambre ardente, étude... suivie d'environ 500 arrêts inédits rendus par le Parlement de Paris, de*

ves Départementales de la Gironde. Il a dépouillé la série intermittente des registres d'arrêts, qui remontent à 1541, et la série, non moins abondante en lacunes, des minutes écrites à l'audience et signées par les conseillers présents. Il en a extrait les textes relatifs à la répression de la Réforme entre 1541 et 1559. C'est une riche moisson de faits exacts et dûment contrôlés.

A vrai dire, M. Patry n'explorait pas une terre totalement vierge. Gaullieur avant lui, l'historien de la Réforme à Bordeaux et en Guienne, avait pratiqué le fonds du Parlement. Il avait connu la plupart des textes relatifs à son sujet. Mais il avait arrêté ses recherches à la date de 1551 ; puis, il s'était borné le plus souvent à utiliser dans son récit quelques-uns des renseignements que lui fournissaient ces précieux documents judiciaires. Il en avait négligé un grand nombre. Il n'en avait fait, enfin, aucune publication intégrale.

La tâche de M. Patry devait donc être double. Il lui fallait reprendre et publier méthodiquement les documents, connus ou non de Gaullieur, qui intéressent la période de 1541-1551. Il lui fallait ensuite pousser le dépouillement de 1551 jusqu'en 1559, « date à laquelle le protestantisme, définitivement constitué en France, se donne une organisation en face de la religion catholique ». Le travail s'imposait : s'il en fallait une preuve de plus, nous la trouverions dans ce fait qu'en 1899, M. Nathan Weiss, dont on sait assez la compétence en matière d'histoire de la Réforme française, allait à Bordeaux même commencer, pour sa part, le travail que nous donne aujourd'hui M. Patry.

Inutile de dire que les documents sont publiés avec une méthode rigoureuse. Tout au plus regrette-t-on par moments, quand on n'est pas un spécialiste de l'histoire du Sud-Ouest, la brièveté de l'annotation : elle fait perdre au livre un peu de sa portée générale. Je sais bien que Gaullieur est là, qu'il faut avoir sous la main quand on lit M. Patry ; par endroits, cependant, on aurait aimé quelques précisions supplémentaires. Surtout, le volume se termine par une grande table des noms de personnes et de lieux, faite très soigneusement — mais qui ne remplace pas, à mon sens, le jeu indispensable des tables partielles (professions, pénalités, ouvrages poursuivis<sup>1</sup>, centres de poursuites, etc.), qui, en permettant de dresser des statistiques, donnent seules à des publications de ce genre leur valeur utile. M. Patry se doit et nous doit de tirer lui-même, avec sa compétence, les conclusions de son travail : pour notre plaisir et notre profit, qu'il le fasse bien vite dans un article spécial, et, disons-le d'avance, plein d'intérêt.

Car les textes qu'il publie sont, en effet, tout pleins d'intérêt. On y saisit sur le vif, en particulier, le rôle capital, le rôle primordial des moines

1547 à 1550, Paris, 1889, in-8 — et Febyre, L., *Notes et Documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté, Extraits des Archives du Parlement de Dole*. Paris, Champion, 1911, in-8.

1. M. Patry en a relevé les titres dans sa table ; avec quelques lacunes pourtant ; par ex., il y manque le *Caléchisme* de Calvin, saisi en 1558 chez un « faiseur de raquettes » (op. cit., p. 260).



dans la propagation de la Réforme. Fait connu ! — Oui, connu des spécialistes ; mais on ne le fera jamais assez connaître du grand public, qui l'ignore. Voici par douzaines, dans les textes bordelais, des prêtres, comme le curé d'Ambaris, Guillaume Boyer, Benoit Algret, Raimond des Vergnes, Jean Gaboin, Messire Charles, Pierre Guillot, Antoine Legier ; un abbé, Arnaud de Belsunce ; une religieuse, Jeanne de la Rede ; des moines, enfin : Fr. Jean Boucher, bénédictin ; Fr. Hubert Robin, dominicain ; Fr. Jean Texier ; Fr. Pinelli, jacobin ; Fr. René Macé, franciscain, et tout le peuple de ces moines marrons empressés à quitter le froc et que dénonce un curieux édit de 1546 (op. cit., p. 51). Rien de plus intéressant, d'autre part, ni qui jette un jour plus vif sur les conditions de la vie religieuse dans le second quart du seizième siècle, que cette ordonnance du 2 juin 1551, interdisant à tous « de doresnavant faire conventicules, marchés ou négociations aux églises..... ne en icelles se pourmener ou discourir seul ou en compagnie durant le temps et aux heures que le divin service se fera » (op. cit., p. 90). — rien, si ce n'est l'arrêt du 24 mai 1558, interdisant de crier, ni « tumultuer » durant que le divin service se fera ou devant des églises d'Agen (p. 261) ou l'interdiction d'insulter sur leur passage les moines, ces moines qu'on s'étouffait pour entendre lorsqu'ils dénonçaient les abus ecclésiastiques — tel ce Thomas Illyricus dont M. Patry esquisse, au seuil du livre, la curieuse figure — mais qu'on traitait violemment de « cagots » et de « cafards » lorsqu'on les voyait passer par les chemins, coureurs de tavernes et de filles, et si gras « qu'à peine pouvaient-ils porter leur ventre ». Sur l'enthousiasme religieux des foules au début du siècle, sur leur besoin d'une religion qui leur parlât au cœur et satisfît leur instinctif besoin de justice et d'amour, il faut lire précisément les quelques pages que M. Patry consacre à Frère Thomas d'Illyrie, prédicateur errant et passionné dont la parole ardente remuait des auditoires immenses et tout liés à sa bouche.

Bien d'autres indications sont à relever. On notera, p. 65, dans un arrêt de 1550, non cité par Gaullieur, une curieuse définition analytique du réformé — à laquelle ne manque qu'un trait : mais un arrêt postérieur, d'octobre 1554, nous l'apporte et parfait ainsi la définition : l'hérétique nie que le Pape soit vicaire du Christ et successeur de Pierre ; et n'est-il pas curieux que ce point soit omis en 1550 ? — On relèvera également les divers textes qui montrent chez beaucoup de gens de justice un zèle médiocre dans la poursuite de l'hérésie (pp. 64, 118, 279). — Ce ne sont pas des traits nouveaux. Ce sont de précieuses confirmations de ce que l'on sait déjà, de ce que l'on a ignoré si longtemps, de ce qu'on finira bien un jour par faire connaître à tous. Un jour, mais quel jour ?

LUCIEN FEBVRE.

UN ESSAI DE SYNTHÈSE HISTORIQUE <sup>1</sup>

Une histoire générale est toujours malaisée à écrire et, quand on se propose pour sujet la période contemporaine, l'entreprise devrait effrayer le plus hardi. Embarrassé par le menu détail, l'historien n'avance qu'avec peine. Par une sorte de paradoxe, notre époque, où les moyens d'information se multiplient, est peu propice à la vision nette des choses : la presse en nous renseignant, ressemble un peu à une lunette qui ne servirait qu'à distinguer les nuages qui cachent le ciel. Dans ces conditions, comment le jugement de l'historien aurait-il d'autre valeur que celle d'une appréciation personnelle ? Faut-il attendre qu'il soit permis d'explorer les archives, que les correspondances privées et les mémoires s'impriment, et que, le temps aidant, cette opinion moyenne ait prévalu, faite d'indifférence, de scepticisme et de pardon, qui s'appelle le jugement de la postérité, jugement sans appel, assez rapproché de la vérité pour qu'on les confonde sans trop d'inconvénient ? Ce serait là un parti prudent et peu glorieux.

Loin de se laisser rebuter par les obstacles, M. W. M. Fullerton n'a pas craint de publier une histoire du monde depuis environ une quarantaine d'années — de Sadowa à Kirk-Kilissé, comme il l'annonce dans un sous-titre. Et qu'on ne se figure pas que ce soit un travail improvisé : l'auteur a vécu une partie des événements sur lesquels il philosophe. Il s'est trouvé, il est vrai, dans des conditions favorables pour observer : citoyen américain, il a passé de longues années à Paris comme correspondant du *Times* collaborant tour à tour avec M. de Blowitz et M. Lavino. Sa nationalité et son éducation faisaient de lui un spectateur impartial de nos luttes. Par sa profession, il avait accès à des sources d'information d'ordinaire interdites aux profanes, et ces sources, paraît-il, sont particulièrement abondantes à Paris, sans doute parce qu'une démocratie ne sait pas garder ses secrets d'État. Enfin il a une culture assez haute pour saisir dans la complexité des nouvelles de chaque jour les faits significatifs et ce tempérament d'artiste sans lequel la réalité garde son dessin incertain et sa grise tonalité.

Dès la préface, il a soin d'expliquer que l'histoire n'est pas une science régie par des lois constantes, c'est un art. Partout où l'homme intervient, il se produit un ensemble de phénomènes si déconcertants qu'ils échappent à toute règle. Les médecins n'ignorent pas que des expériences qui donnent des résultats concluants, échouent volontiers dès qu'on les transporte du laboratoire à l'hôpital. Or, comme les hommes ont leur part dans les destinées des peuples, chaque fois qu'on risque une prédiction, on s'expose à être démenti par les faits. « C'est l'inattendu qui se produit dans les guerres », assurent les écrivains militaires. Mais l'historien

1. Wm Morton Fullerton, *Problems of Power, a Study of International Politics from Sadowa to Kirk-Kilissé*, Londres, Constable, 1913, in-8°, 323 pp., 7 s., 6 d.

ne se condamne pas pour cela au rôle d'annaliste, il ne lui est pas interdit de s'élever au-dessus de la réalité en dégageant de la multitude des faits quelques idées : tel le peintre qui, pour composer un tableau, interprète la nature.

De toutes les idées développées par l'auteur, l'une lui semble d'une importance exceptionnelle : c'est que les peuples sont sollicités par des forces contraires qui n'ont jamais été plus impérieuses : tantôt l'intérêt matériel les domine, tantôt ils sont saisis d'une fièvre d'idéalisme d'autant plus intense que l'opinion publique est plus puissante. L'idéalisme prend des formes contradictoires ; c'est ainsi par exemple que la France oscille entre le nationalisme et le pacifisme ; ces aspirations à leur tour peuvent se trouver en conflit avec des intérêts positifs ; on a vu des groupements ouvriers professant l'internationalisme, demander la protection de l'État contre des ouvriers étrangers, — des frères théoriques, — qui venaient leur faire concurrence sur le sol natal

D'ordinaire les nécessités économiques subordonnent l'intérêt local à l'intérêt général. Mais on observe que le patriotisme prend le dessus dès que l'intégrité nationale est menacée ; il se passe alors dans une communauté un phénomène qui rappelle l'expérience bien connue du liquide sursaturé dont le contact d'un corps étranger détermine la cristallisation ; que la provocation dépasse la mesure, et les sentiments latents d'orgueil, les souvenirs d'un passé glorieux mêlés aux rancunes accumulées dans la conscience populaire par les humiliations subies, tout le travail obscur que suppose le retour d'une grande nation à la vie, surgit avec ses conséquences effrayantes. Rien de plus plaisant, si le mot n'est pas déplacé ici, que l'émoi des gouvernants, ministres, législateurs, diplomates et financiers, quand la vague d'idéalisme menace de les submerger.

D'après M. W. M. Fullerton, c'est la méconnaissance de ces forces qui a ruiné l'œuvre de Napoléon et qui est en train de ruiner celle de Bismarck. En parlant de la Prusse, Napoléon disait : « Je veux qu'elle ne soit plus une puissance dans la balance politique de l'Europe ». C'est l'éna, c'est l'occupation française qui ont provoqué le réveil de la nationalité prussienne. L'édifice construit par Bismarck paraît à son tour aussi fragile que l'Empire de Napoléon à la veille de Leipzig. Le calcul de Bismarck avait cependant le mérite de la simplicité, il pensait, en gentilhomme campagnard qu'il était, apaiser le ressentiment des voisins qu'il dépouillait en leur permettant de s'agrandir par ailleurs. A la France il prit l'Alsace-Lorraine en lui offrant en guise de compensation des colonies. Plus favorisée, l'Autriche, humiliée à Sadowa, reçut des provinces dans les Balkans ; la Russie, arrêtée dans sa marche sur Constantinople, put s'étendre en Asie. Au milieu du domaine que Bismarck s'était constitué, à l'abri des vengeances, il se proposait de vivre désormais tranquille, jouissant année après année de récoltes toujours plus abondantes, et n'était pas loin d'offrir à l'Europe la « paix germanique »<sup>1</sup>. Le succès parut récompenser ses efforts : l'Autriche

1. C'est ce que M. W. M. F. appelle la « politique d'envoûtement » de Bismarck.

oublia ; l'Italie se joignit à elle par haine de sa sœur latine ; la Russie et la France, résignées, suivirent en Asie une politique d'aventures. Vers 1898, Guillaume II, grâce au génie du chancelier, pouvait se comparer à Napoléon. Peut-être est-il venu alors en pèlerinage au tombeau de l'Empereur.

Mais la psychologie bismarckienne était aussi courte que la psychologie napoléonienne. Elle tenait compte des intérêts économiques en négligeant la folie de l'idéalisme. Elle ne voyait pas que désormais c'est « la flèche de la cathédrale de Strasbourg qui domine la politique européenne ». Le rapprochement de la France et de la Russie, prédit, dès 1870, par Renan, se fait malgré tout ce qu'il présentait d'in vraisemblable.

L'histoire de l'Europe, ce sera dès lors la lutte de l'Allemagne contre des adversaires qui n'acceptent pas les conséquences de la défaite sur les champs de bataille ou dans les congrès. La lutte se poursuit tantôt ouverte tantôt sournoise. Dans les troubles intérieurs où la France s'est débattue depuis 1898, M. W. M. Fullerton voit la main de l'ennemi d'outre-Rhin. Mais ce n'est pas le lieu de raconter des événements encore présents à toutes les mémoires. Comme un romancier qui se hâte vers le dénouement, l'auteur aboutit, par la crise de l'anticléricalisme et de l'antimilitarisme, au réveil de 1911 grâce auquel l'anarchie, « le parasite du républicanisme », est en passe d'être éliminée. Au dehors, l'intervention de l'Angleterre dans les affaires européennes, après quelques hésitations, tourne à l'avantage de la France. Contrainte à prendre parti par les rodomontades et les maladroites de la Prusse, par le voyage à Tanger et le coup d'Agadir, et surtout par la politique envahissante du voyageur de commerce allemand<sup>1</sup>, elle se rapproche de la Russie et la Triple-Entente se noue contre la Triple-Alliance. Enfin l'événement inattendu, la guerre dans les Balkans, vient rompre l'équilibre politique au détriment de l'Allemagne. La France a reconquis la place que les défaites de 1870 lui avaient fait perdre.

Mais quelle est-elle, cette France dont M. W. M. Fullerton s'enthousiasme ? Est-ce la France de Louis XIV, de la *raison d'État*, comme il dit, ou la France de la Révolution, des *droits de l'homme* ? L'auteur s'arrête un instant et réfléchit aux contradictions de l'heure actuelle : on étonnerait quelques patriotes en leur expliquant que chaque coup porté à l'Allemagne est très probablement un succès de l'idéal révolutionnaire ! « Mais l'ironie et l'absurdité semblent caractériser la plupart des manifestations de la foule humaine. »

La note dominante est l'optimisme : en dernière analyse, les querelles entre nations sont salutaires. Laisse à lui-même, l'Empire allemand risquerait de se dissoudre. Quant à la France, elle n'a jamais traversé de période plus inquiétante que lorsque elle a paru acquiescer au traité de Francfort.

Qu'on ne prenne pas ce qui précède pour un résumé complet de

<sup>1</sup> « Les colonies de l'Allemagne sont des pays qu'elle n'a jamais possédés. Les colons allemands sont de la race des Coucoucs. Ils préfèrent les nids faits par les autres. » p. 210.

L'ouvrage que nous signalons aujourd'hui. Nous avons passé sous silence les chapitres qui traitent de la politique intérieure de l'Angleterre, de la politique économique de l'Allemagne, de l'Amérique et du canal de Panama. La lecture achevée, nous ne savons ce qu'il faut le plus admirer, ou la science encyclopédique de l'auteur, ou la dextérité avec laquelle il ordonne des matériaux aussi divers. Sans doute, sur plus d'un point de détail, les conclusions auxquelles il aboutit appellent la discussion. Il vaut mieux taire la critique pour louer sans réserve le noble et puissant effort.

CH. BASTIDE.

### PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Un jeune historien des sciences, passionné pour ses études, familier avec la philosophie et l'histoire générale, doué d'initiative et d'énergie, M. Georges Sarton, a fondé une Revue, *Isis*, consacrée à l'histoire de la science, dont le premier fascicule a paru au mois de mars.

*Isis* est trimestrielle. Elle paraît à Wondelgem-lez-Gand, Belgique. Elle est internationale et admet le français, l'anglais, l'allemand et l'italien. Ses quatre fascicules annuels formeront un volume de 640 à 800 pages : le prix de souscription est de 30 francs. — Chaque fascicule contiendra : 1° une *chronique* (avis divers, sociétés, institutions, réunions et congrès, concours, enseignements, travaux en préparation, organisation des travaux collectifs, personalia, etc.) ; 2° un *éditorial* consacré à la critique des méthodes, ou à la philosophie de l'histoire, ou à la coordination des résultats acquis ; 3° des *contributions originales à l'histoire de la science* ; 4° des *revues générales* sur différentes parties de l'histoire de la science, et sur les disciplines connexes que l'historien de la science doit connaître au moins superficiellement : histoire de la philosophie, histoire des religions, histoire de la technologie, histoire des beaux-arts... ; 5° des *notes archéologiques et iconographiques* ; 6° des *analyses critiques* des travaux récents les plus importants ; 7° des *notes bibliographiques rétrospectives* sur les ouvrages anciens fondamentaux, et des articles de haute vulgarisation consacrés à l'examen des sources et des instruments de travail indispensables à l'étude d'une question ou d'une époque déterminée ; 8° la *bibliographie complète* de tous les travaux récents relatifs à l'histoire de la science.

On voit toute l'ampleur de ce programme. Le premier numéro s'y conforme. Il renferme — outre une *chronique* aux rubriques nombreuses (pp. 95-113), des *analyses* (pp. 114-135) et une *bibliographie* (pp. 136-190) — une introduction de M. Sarton, *L'Histoire de la Science* (pp. 3-46) et trois articles de fond : M. Guareschi, de l'Université de Turin, dans une note *sulla storia del movimento browniano* (pp. 47-52), réclame pour son com-

patriote G. Cantoni l'honneur d'avoir, dès 1867, donné une idée claire du mouvement brownien ; M. G. Milhaud, dans une note sur *les origines de la science* (pp. 53-61), conteste avec beaucoup de modération quelques-unes des assertions de l'école de Durkheim, qui remontent à Auguste Comte : « La science et l'art sont sortis de la religion ou tout au moins de la magie » ; M. Em. Radl, de Prague, dans *Paracelsus, Eine Skizze seines Lebens* (pp. 62-94), donne une biographie sans nouveauté.

Ce qui fait réellement l'intérêt du fascicule, c'est l'article introductif et c'est la *Bibliographie analytique des publications relatives à l'histoire de la science* parues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1912. Peut-être cette bibliographie aurait-elle pu être limitée plus étroitement, mais on aurait mauvaise grâce à se plaindre qu'elle soit trop riche. Et d'ailleurs elle est en rapport avec la conception de l'histoire de la science que M. Sarton expose dans son « manifeste » : « L'histoire de la science a pour but d'établir la genèse et l'enchaînement des faits et des idées scientifiques, en tenant compte de tous les échanges intellectuels et de toutes les influences que le progrès même de la civilisation met constamment en jeu » (p. 13). Convaincu — avec raison — que le rôle de la science est capital dans l'histoire de la civilisation, que toutes les sciences se ramènent à l'unité dans l'étude du développement de l'esprit humain, que le rapport de la philosophie, de la technologie, de la religion et des arts avec la science est étroit, M. Sarton expose, en pages précises et enthousiastes à la fois, les fins prochaines et lointaines de son œuvre. A des points de vue divers — scientifique, pédagogique, sociologique, philosophique — *Isis* veut et doit rendre les plus grands services. Nous la considérons comme un auxiliaire inestimable de la *Revue de Synthèse historique*. Nous aimons ce programme très vaste — et pourtant très méthodique — dont certains souriront. Les grandes ambitions ont beau ne pas se réaliser pleinement, elles sont nécessaires : sans la foi, — et même l'illusion, — on n'arrive qu'à des résultats médiocres.

\* \* \*

Il s'est fondé en 1912 à Berlin une Société positiviste, *Gesellschaft für positivistische Philosophie*. Elle publie une Revue, *Zeitschrift für positivistische Philosophie*, dont le premier numéro a paru chez l'éditeur Tetzlaff, à Berlin, le 31 mars. L'une et l'autre ont pour promoteur le Dr H. Baege (Friedrichshagen-Berlin, Waldowstrasse, 23). L'une et l'autre ont pour objet de travailler à l'unification des sciences, à l'élaboration de leurs résultats et de leurs principes, et à leur épanouissement en philosophie. Programme excellent, qui répond au besoin de notre époque : on verra comment ce groupement nouveau travaillera à le réaliser.

\* \* \*

Il s'est fondé récemment à Paris une Société de l'Histoire des Colonies françaises — dont une circulaire a justifié la création dans les termes suivants : « Depuis une cinquantaine d'années, les sociétés historiques se sont multipliées en France... Certaines de ces sociétés se consacrent à l'étude d'un pays, d'une région ou d'une ville, telles la Société de l'histoire de France, la Société de l'histoire de Paris; quelques-unes limitent leur action à une période déterminée de l'histoire : Société de l'histoire moderne, Société d'histoire de la Révolution, Société d'histoire de la Révolution de 1848; d'autres enfin ont un objet plus limité encore, comme la Société de l'histoire du Protestantisme français, la Société d'histoire littéraire de France, etc.

« Nul ne saurait s'étonner qu'à cette liste déjà longue vienne s'ajouter une Société de l'histoire des Colonies françaises. Le passé colonial de notre pays est assez riche — qu'il s'agisse du passé des régions qui ont cessé d'être françaises ou qu'il s'agisse du passé des territoires qui appartiennent encore à la France — pour justifier la création d'un groupement portant ce titre. Et l'on devine qu'aux efforts de la nouvelle Société pour mieux faire connaître l'histoire des colonies, la matière ne saurait faire défaut de longtemps.

« Les personnes qui s'intéressent aujourd'hui à l'histoire des colonies ne sont pas rares : grouper toutes les compétences et toutes les curiosités, en vue de mieux coordonner les efforts, tel est l'objet de la nouvelle Société. »

Elle a pour président M. Alfred Martineau, directeur de l'Office colonial, pour vice-présidents MM. H. Cordier et P. Cultru, pour secrétaires MM. H. Froidevaux et Ch. Mourey. Son siège est à l'Office Colonial, galerie d'Orléans, Palais-Royal.

Elle publie une Revue trimestrielle, la *Revue de l'histoire des Colonies françaises*. — dont le premier numéro (1<sup>er</sup> trimestre 1913, Paris, Champion et Larose, 428 pp. in-8) contient, entre autres, un article de M. Froidevaux, *Les études d'histoire coloniale en France et dans les pays de colonisation française*, destiné à montrer tout ce qui reste à faire dans ce domaine. La Revue donnera — outre des articles de fond qui mettront en œuvre les textes publiés, des chroniques et une bibliographie aussi complète que possible — des documents de peu d'étendue : des documents plus considérables seront publiés en volumes distincts — qui constitueront au minimum 4.200 pages d'impression par an.

« Ces publications feront connaître, sans aucun esprit de parti, les tentatives que nos pères ont faites à différentes époques, soit pour fonder des établissements commerciaux, soit pour créer des empires. Elles ne se borneront pas aux noms illustres comme ceux de Dupleix, La Bourdonnaye, Bussy, Flacourt, Poivre, l'évêque d'Adran, Jacques Cartier, Champlain, Joliet, Marquette, Cavalier de la Salle et Montcalm de Saint-Véran, pas plus qu'elles ne se limiteront aux vastes pays que nous avons dominés un moment comme la Louisiane et le Canada ni à ceux que nous avons plus récemment acquis comme l'Indo-chine, Madagascar, l'Afrique occidentale, le Congo et les provinces du Nord de l'Afrique. Elles feront aussi connaître

les héros plus modestes comme Razilly, d'Esnambuc, Picot de la Motte, Chevallier, d'Iberville, Ducasse, Ogeron, Poincy, qui, dans des situations moins élevées ou cédant à l'esprit d'aventure, ont témoigné dans presque toutes les parties du monde de la vitalité de notre race et de la vaillance de nos efforts. Elles les suivront au Brésil, à la Grenade, à Saint-Christophe, au Pégou, à Bangkok, à la Floride, etc., partout enfin où les Français se sont installés, même pour peu de temps. »

*La Revue de Synthèse historique* applaudit à cette heureuse initiative et en suivra avec sympathie les résultats.

\* \* \*

L'École d'études russes de Liverpool publie, depuis janvier 1912, une revue trimestrielle, *The russian review*.

Ce périodique, d'une valeur scientifique incontestable, permettra aux historiens et sociologues d'Occident l'étude approfondie du monde russe, les sources originales étant d'un accès particulièrement difficile. Les directeurs de cette Revue, MM. Pares, Baring et Harper ont pu s'assurer la collaboration de professeurs et d'hommes politiques russes éminents. Il serait à souhaiter qu'une publication analogue parût en France, où l'intérêt des choses russes devrait être aussi développé que dans les pays anglo-saxons.

P. CHASLES.

\* \* \*

Encore un périodique! dira-t-on. Celui-ci, du moins, ne fera pas double emploi : *Neapolis, Rivista di archeologia, epigrafia e numismatica, a cura di V. Macchioro e L. Correr* [*Pubblicazione trimestriale* (in-4°), Anno I, Fasc. I, Aprile 1913]. Titre et sous-titre ne sont pas parfaitement clairs. La Revue paraît à Naples; la couverture en indique l'objet : « Organiser et coordonner la production scientifique, italienne et étrangère, concernant l'Italie méridionale et la Sicile, en matière d'archéologie, épigraphie, numismatique et sciences connexes, des temps préhistoriques à l'époque byzantine ». Cette dernière est sans doute incluse, et largement comprise, car le 1<sup>er</sup> fascicule s'achève sur un article relatif à un parement en carreaux vernissés, du x<sup>v</sup>e siècle, dans une chapelle de Naples. La publication accueillera même des écrits ne répondant que de façon indirecte au programme prévu. Les directeurs, cependant, feront sagement de s'y tenir le plus possible, car la matière ne manquera pas, et ainsi surtout l'entreprise gardera-t-elle sa raison d'être. L'extrême dispersion des travaux traitant de sujets voisins est devenue, à parler net, une manière de calamité. Certes, un périodique qui semble, dans l'année, devoir atteindre à peine 500 pages (le fasc. I en a 418) ne peut prétendre à monopoliser les



études sur l'Italie méridionale; il est évident d'autre part que les procès-verbaux des fouilles continueront d'aller aux organes officiels des sociétés qui les subventionnent: ainsi les *Monumenti antichi* de l'Académie des « Lynx » ne sauraient être dépossédés. Mais quelques savants n'auront aucune raison d'éparpiller leur production: M. Pagenstecher, par exemple, qui collabore un peu partout, est une recrue toute désignée pour *Neapolis*. Une chose très précieuse sera la bibliographie détaillée, analytique et critique, qui rendra compte de toutes publications nouvelles de l'ordre indiqué et qui gardera ainsi un caractère spécial; elle reposera, pour une bonne part, sur la compétence éprouvée de M. V. Macchioro, l'érudit et actif conservateur du Musée de Naples. On trouve sous sa signature, dans ce premier numéro, un curieux article de polémique visant son prédécesseur M. Patroni, dont la doctrine sur l'interprétation mythique des vases peints en est fort ébranlée. Quelques étrangers ont déjà fourni leur contribution: un Russe (M. Rostowzew), un Français (M. Adolphe Reinach), un Viennois (M. O. Kurth). Peinture, numismatique, histoire et philologie interviennent tour à tour dans ces pages. C'est une méthode excellente de faire appel tour à tour à des sciences variées, en ne restreignant que l'aire, géographique et chronologique, de son domaine. Nous souhaitons bonne chance à *Neapolis*. Elle a brillant aspect, une illustration abondante et soignée (où frontispices et culs-de-lampe, il est vrai, n'ont pas toujours un rapport bien étroit avec le texte), une typographie élégante et nette, mais qui demanderait parfois une correction plus méticuleuse.

VICTOR CHAPOT.

---

Signalons une initiative originale, — la création d'une École d'Humanités contemporaines qui veut « former des hommes en étudiant l'homme, des hommes complets en étudiant l'homme social, des hommes de progrès en étudiant les sociétés d'avenir », qui s'adresse surtout « aux étudiants des Facultés, aux élèves des écoles spéciales, aux jeunes gens déjà entrés dans le commerce et l'industrie, — à qui elle veut donner la culture générale, à la fois élevée et réaliste, que doit avoir un technicien pour devenir un chef », qui se considère comme « le complément des facultés, des écoles et des comptoirs ».

Le programme, pour l'année scolaire 1913-14, comprend des cours de philosophie, de géographie sociale, de morale, d'éducation.

Nous reparlerons de cette institution nouvelle; mais il en faut souligner l'orientation. Elle se rattache à un « club » qui porte le nom significatif d'*Action et pensée*. Il s'agit de rapprocher les « dirigeants des affaires » et les « dirigeants intellectuels »; et il s'agit de donner un caractère moderne et pratique à la culture générale. Or, s'il y a danger à faire régner dans

la science une préoccupation trop pragmatique, il n'en est pas moins vrai que la science, parfois, dans le haut enseignement, perd beaucoup trop le contact avec la vie.

Le fondateur et l'administrateur de ces deux œuvres connexes, club « Action et Pensée » et École d'Humanités contemporaines, est M. Joseph Wilbois, qui a fourni à notre numéro *russe* une contribution très remarquable et publié récemment un important « essai de morale sociale » intitulé *Devoir et Durée*. Le siège en est rue José Maria de Hérédia, 6, Paris (VII<sup>e</sup>).

\* \* \*

Les travaux du 8<sup>e</sup> Congrès international de sociologie — tenu en octobre 1912 à l'Université de Rome — forment le tome XIV des Annales de l'Institut international de Sociologie (Paris. Giard et Brière, 1913, 530 pp. in-8).

Les discussions du Congrès ont été consacrées à la question du *progrès* : trente-quatre auteurs de neuf nationalités diverses ont collaboré au volume qui en est sorti. Déjà la *Revue Internationale de Sociologie* et la *Rivista Italiana di Sociologia* avaient publié des travaux préparatoires à ce congrès. Il y a là un ensemble de recherches et d'opinions incontestablement utile et suggestif. Ce qu'on ne peut s'attendre à y trouver, c'est l'unité de doctrine ou même de méthode.

\* \* \*

M. EXSTEENS, *La Préhistoire à la portée de tous*, Bruxelles, L. Exsteens, Paris, M. Rivière, 1913, 215 pp. in-8, 607 figures dans le texte. — On peut recommander cet ouvrage, précis et clair, à tous ceux qui désirent avoir une idée des connaissances relatives à la préhistoire. Sur les rapports établis entre la géologie d'une part, l'anthropologie et l'archéologie préhistoriques de l'autre, sur les grandes divisions aujourd'hui admises dans l'évolution de l'humanité primitive, M. M. Exsteens donne de sobres renseignements puisés aux meilleures sources ; il les éclaire par de nombreuses figures, et il les résume encore en tableaux lumineux. — Livre d'initiation, qui justifie son titre et qui peut, comme le désire l'auteur, servir d'introduction à l'étude de l'antiquité. — H. B.

\* \* \*

La librairie Marcel Rivière a publié sous ce titre : *Bibliothèque, Livres et Librairies*, la 2<sup>e</sup> série des conférences faites à l'École des Hautes Études sociales sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français avec le concours de l'Institut international de Bibliographie et du Cercle de la Librairie. On trouve traités dans ce volume les sujets suivants : *La Bibliothèque du British Museum* (Eug. Capet) ; *La Bibliothèque du Congrès de Washington* ; *La nouvelle Bibliothèque de New-York*

(H. Lemaitre) ; *Les Bibliothèques universitaires de Hollande* (P. Van-rycke) ; *La Bibliothèque royale de Berlin. Le prêt et le bureau de renseignements* (E. Morel) ; *Les Bibliothèques d'art de Paris* (P. Cornu) ; *Les Bibliothèques universitaires de province* (J. Laude) ; *Les Bibliothèques municipales devant l'opinion* (M. Giraud-Mangin) ; *L'hygiène dans les Bibliothèques* (X. Pelletier).

Le premier volume renfermait des études d'un caractère plus général sur le rôle des bibliothèques, sur les bibliothèques de Paris, de province et de l'étranger, sur l'édition et le commerce du livre.

\* \* \*

La librairie A. Picard et fils poursuit activement la publication de ses grands manuels à l'usage des historiens et des archéologues. On a déjà dit ici même tout le bien qu'il faut penser des *Manuels de bibliographie historique*, des *Manuels d'archéologie* ou du *Manuel de paléographie* de M. Prou. Le *Manuel de numismatique française*, de MM. A. Blanchet et A. Dieudonné (tome 1<sup>er</sup>, par A. Blanchet, 1912, in-8°, VIII-431 p. et 3 pl.; prix : 15 fr.) sera, lui aussi, un précieux instrument de travail si les volumes à venir sont, comme il y a tout lieu de l'espérer, à la hauteur de celui que M. Blanchet vient de faire paraître. Ce volume traite des « monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet » et étudie successivement le monnayage de la Gaule indépendante, de la Gaule romaine, de la France mérovingienne, de la France carolingienne. Ce sont là, en effet, quatre étapes de l'histoire monétaire, comme de l'histoire politique de notre pays : tout d'abord, le monnayage irrégulier et mal contrôlé de l'époque gauloise, qui procède des monnayages romains et grecs, mais avec toutes sortes d'altérations et de déformations ; puis les tentatives de l'autorité romaine pour unifier les types et centraliser la frappe dans un petit nombre d'ateliers ; puis la dispersion de la frappe et, de nouveau, l'irrégularité et la déformation des types ; enfin les efforts infructueux des Carolingiens pour renouer la tradition romaine et ramener l'ordre et la centralisation dans un Etat qu'un courant irrésistible entraîne vers la dispersion et l'anarchie, tels sont les faits essentiels autour desquels M. Blanchet a su commodément grouper quantité de renseignements précis que les historiens lui sauront gré d'avoir mis à leur portée. — L. HALPHEN.

\* \* \*

L. CAHEN et R. GUYOT, *L'Œuvre législative de la Révolution*, Paris, Alcan, III-486 pp. in-8°, 1913. — Qu'ont voulu MM. Cahen et Guyot ? Éditer des *Morceaux choisis* de la littérature législative révolutionnaire, permettre aux étudiants, aux publicistes, aux travailleurs de consulter rapidement le texte d'une loi essentielle. Ils ont donc choisi dans les grands recueils de législation révolutionnaire, *Bulletin des Lois*, *Procès-verbaux*, etc., les morceaux qu'ils ont jugés essentiels. — Tant vaudront

les éditeurs, tant vaudra l'œuvre, cela est évident; mais il est évident aussi que le nom de ces éditeurs est une garantie pour nous qui les connaissons.

Les services que rend ce volume prouvent la valeur de cette garantie : on pourrait discuter, cela va sans dire, sur tel ou tel choix particulier, mais dans l'ensemble l'indispensable a été réuni. MM. Cahen et Guyot ont suivi comme il convenait un ordre systématique; ils ont résumé ce qui ne méritait pas une transcription *in-extenso*. Leur livre comporte quatre grandes divisions : 1° L'œuvre politique et constitutionnelle (période monarchique, période révolutionnaire, régime de la constitution de l'an III); 2° L'œuvre administrative (organisations administrative, judiciaire, financière); 3° L'œuvre militaire et diplomatique; 4° L'œuvre économique et sociale (les lois religieuses, les personnes, les biens, l'instruction publique, l'assistance publique, la vie économique, c'est-à-dire agriculture, industrie, brevets, mines, régime du travail, commerce, poids et mesures, douanes, *maximum*, spéculations, moyens de communications, postes, etc...). Un prochain volume : L'Œuvre législative de l'Empire, est annoncé, qui ne sera pas moins précieux. — ANDRÉ FRIBOURG.



C. BLOCH, L. LAFFITTE, J. LETACONNOUX, M. LEVAINVILLE, F. MAURETTE, P. DE ROUSIERS, M. SCHWOB, C. VALLAUX, P. VIDAL DE LA BLACHE. *Les Divisions Régionales de la France*. Paris, Alcan, 1913, 260 pp. in-8° (un vol. de la *Bibliothèque générale des Sciences Sociales*). — Recueil de conférences faites à l'École des Hautes Études Sociales. De valeur et de portée inégales, on s'y attend assez. Une bonne et suggestive introduction de M. Vidal de Lablache, sur la relativité des divisions régionales, se relie à son étude précédemment parue sur *Les Régions Françaises* et le gros problème du régionalisme. Elle démontre une fois de plus, et avec quelle forte netteté, qu'une réforme des divisions administratives de la France, qu'une refonte des cadres départementaux ne sera féconde que si elle prend pour base l'observation des réalités vivantes, « que si elle se moule sur les phénomènes économiques qui en justifient l'urgence ». A noter dans le volume, tout particulièrement, à côté de pages moins spécifiquement géographiques, la contribution de M. Letaconoux, qui résume ce qu'il connaît bien : la transformation des moyens de transport aux temps contemporains; l'excellente étude de M. Maurette sur ces agglomérations urbaines qui grandissent et contribuent à recréer, sous un aspect moderne, les anciennes originalités provinciales que la centralisation parisienne menaçait d'effacer; enfin, les monographies de région prises comme types : la Bretagne, par M. C. Vallaux; la région lorraine, par M. Laffitte, plus préoccupé peut-être de statistique que de géographie; la région nantaise, par M. Schwob; Rouen et la région rouennaise, enfin, par M. Levainville. — LUCIEN FEBVRE.

\*  
\*\*

HETINEL (F. et MATHEY J.-B.), *Vitteaux (Côte-d'Or), Monographie*. Paris, Champion, 1912. XII-538 pp., in-8° : cartes, plans et phot. — Il est toujours difficile de juger équitablement les monographies du genre de celle-ci. Leur but n'est point scientifique, mais pratique. Leurs auteurs se proposent avant tout d'instruire leurs compatriotes et de les intéresser au passé de leur petite patrie. De là, des longueurs, des hors-d'œuvre, des lacunes aussi : mais il serait peut-être injuste de leur en tenir trop rigueur.

La première partie est l'œuvre de M. H., professeur au lycée de Lyon. Elle traite des questions plus proprement scientifiques et économiques. Non sans digressions ; mais elles proviennent d'un souci pédagogique évident. Les pages les plus intéressantes pour nous sont celles qui concernent la culture. On y trouve des chiffres et des données utiles.

La seconde partie est due à M. M., professeur à l'École Centrale Lyonnaise. Elle est consacrée à l'histoire de Vitteaux. Beaucoup de désordre ; pas de références précises ; un recours insuffisant aux sources ; presque toute la substance de ces chapitres assez mal liés vient de mémoires manuscrits d'un certain abbé Collon (1775-1832), qui s'était passionné pour le passé de Vitteaux. On y trouvera naturellement à glaner — mais à glaner seulement. LUCIEN FEBVRE.

\*  
\*\*

LUCIEN LAMBEAU, *Vaugirard. (Histoire des communes annexées à Paris en 1859, publiée sous les auspices du Conseil Général)*, in-8°. Paris, Ernest Leroux, 1912, 538 pp. — Le Conseil Général de la Seine avait fait publier, à la fin du dix-neuvième siècle, une série de monographies sur les communes du département. Il a entrepris maintenant de donner une suite à cette collection, en faisant paraître les monographies historiques des communes annexées à Paris en 1859. Les ouvrages qui formaient la première collection étaient de minces et modestes brochures ; ceux qui composent la seconde, et dont la rédaction a été confiée à M. Lucien Lambeau, sont, au contraire, des volumes aussi épais que luxueux. Voici le volume consacré à Vaugirard. C'est un *in-octavo* de 538 pages, imprimé sur un très beau papier et avec de très beaux caractères, qui en rendraient la lecture fort agréable, s'il pouvait se lire. Les historiens trouveront à glaner quelques renseignements parmi ceux qu'a consciencieusement compilés M. Lambeau<sup>1</sup>. Mais que de faits sans intérêt réunis dans ce livre ! Certains sont absolument étrangers à l'histoire de Vaugirard ; voyez, à titre d'exemple, le développement sur Fréron, pp. 67 et 68. L'auteur écrit parfois une langue singulière. Après avoir raconté la condamnation par le Tribunal Révolutionnaire d'un prêtre constitutionnel

1. On notera que Vaugirard — à l'origine appelé Vanboitron — a changé de nom au XIII<sup>e</sup> siècle pour prendre le nom d'un abbé de Saint-Germain-des-Près, Gérard.

de mœurs suspectes, il ajoute (p. 132) : « Peut-être, aussi, rougirent-ils [les juges] de sa déplorable conduite, eux que le rouge pourtant n'émotionnait guère? » Sans doute, faut-il louer les autorités du département de la Seine de dépenser de l'argent pour des travaux d'histoire. Il est permis de regretter que leur générosité ne soit pas mieux éclairée.

Huit planches, dans le volume que nous avons entre les mains, exécutées avec un goût charmant, d'après de jolies aquarelles du début du dix-neuvième siècle, représentent des barrières de l'enceinte des Fermiers-Généraux, dont l'intérêt artistique est bien mince. Une neuvième planche — une délicieuse photographie — est consacrée à la très insignifiante maison commune de Vaugirard, démolie en 1895. — MARC BLOCH.

\*<sup>\*</sup>  
\*<sup>\*</sup>

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen décernera en 1915 un prix de deux mille francs <sup>1</sup> au meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Histoire d'une ville<sup>2</sup> normande pendant la Révolution, de 1789 à 1799.*

Il faut entendre le mot histoire dans le sens le plus large, histoire politique, religieuse, administrative, économique et sociale. Les mémoires ne devront pas seulement considérer les événements politiques importants (troubles, émeutes, événements militaires), ils devront retracer l'histoire municipale de la ville, montrer comment les divers partis se sont succédé au pouvoir, sur quelles sociétés ils se sont appuyés, comment ils ont appliqué les lois révolutionnaires, qu'elles soient de l'ordre religieux, militaire ou économique, étudier en un mot la participation des administrations communales à l'application de la Constitution civile du clergé et à toutes les mesures qui en ont découlé, à la formation des gardes nationales et des bataillons de volontaires, les mesures relatives à la vie économique (maximum, subsistances) et à la vie sociale (assistance). — Il faudra faire apparaître tous les contrecoups, tous les effets de la Révolution, de ses crises, et aussi de sa législation dans une ville normande.

Les travaux des concurrents devront être envoyés, au plus tard, le 30 juin 1915, au secrétaire de l'Académie, M. Henri PRENTOUT, professeur à l'Université, 46, rue Basse, Caen. — Chaque travail devra porter une devise, laquelle sera répétée dans un pli cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur.

---

1. L'Académie se réserve le droit de partager les prix si elle juge que plusieurs mémoires méritent une récompense, elle se réserve aussi le droit d'ajouter au prix ou de ne pas le décerner.

2. Le mot ville sera entendu dans son sens le plus large. Toute monographie qui portera sur une agglomération suffisamment étendue et qui s'appuiera sur une documentation assez considérable sera acceptée.

# BIBLIOGRAPHIE

## BULLETIN CRITIQUE

### HISTOIRE RELIGIEUSE

FÉLIX GOBLET D'ALVIELLA. **L'évolution du dogme catholique. I. Les origines.** Paris, Emile Nourry, 1912, xiii-436 pp. in-8°. — Le savant belge qui publie ce livre est le fils du célèbre professeur d'histoire des religions à l'Université de Bruxelles. Formé à bonne école, il a voulu faire un travail de vulgarisation, mais de vulgarisation très informée, très scientifique. Ce premier volume s'étend depuis les débuts de la prédication de Jésus jusqu'à la rédaction définitive du iv<sup>e</sup> Évangile, c'est-à-dire de 25 à 125 environ. D'après lui, le christianisme, simple branche de la religion juive dans les premiers temps, rejeta le caractère particulariste, nationaliste, de cette religion dès qu'il franchit les limites de la Palestine. Néanmoins il conserva presque intacts pendant plus d'un demi-siècle tous les caractères essentiels du judaïsme. Ensuite commença l'hellénisation, qui se manifeste pour la première fois d'une manière précise dans le iv<sup>e</sup> Évangile. Ainsi le chemin est ouvert à de nouvelles conquêtes; ainsi est esquissé le compromis entre la foi des simples et la science des intellectuels, qui fera le succès du dogme catholique. Ce livre savant et loyal mérite d'être lu. L'auteur proclame honnêtement qu'il a beaucoup emprunté à M. Loisy : on regrette qu'il ne lui ait pas emprunté aussi quelque chose de son style limpide, et que l'exposé soit gâté par quelque lourdeur. — GEORGES WEILL.

ABBÉ A. BÉRY. **Saint Justin, sa vie et sa doctrine.** Paris, Bloud, 1911, 64 pp. in-12. (Collection : **les Pères de l'Église**). — Résumé clair et bien ordonné où l'on trouvera l'essentiel de ce que nous savons sur Justin. On jugera même trop clair ce petit livre de tendances apologetiques : la doctrine de Justin n'est pas si simple et nous aimerions à savoir ce qui y appartient en propre à son auteur. Beaucoup de citations, en général bien choisies, et qui permettront au lecteur novice en ces études de se faire une idée assez juste de la « manière » de l'écrivain grec. — R. M.

A. DE BOYSSON. **La Loi et la Foi. Étude sur Saint Paul et les Ju-daisants.** Paris, Bloud, 1912, viii-339 pp. in-12. — L'intérêt de ce livre réside dans ce qui en fait précisément le peu de valeur scientifique, dans son caractère apologétique : dans un travail destiné aux prêtres engagés dans le ministère paroissial et aux élèves des grands séminaires, le lecteur ne devra chercher ni lumières nouvelles, ni exposé impartial; mais il y trouvera, écrit par une plume autorisée, un exposé clair et bien ordonné de la doctrine catholique officielle. — R. M.

HENRI COUGET. **Le Clergé Gallo-Romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.** Paris, Bloud, 1911, 462 pp. in-12. (Collection : **les Questions historiques**). — Tableau vivant et coloré de la vie du clergé gaulois aux temps de Saint Martin de Tours. L'A. s'est servi presque uniquement des œuvres de Sulpice Sévère et son esquisse se lit avec plaisir. Il est fâcheux, pour la valeur scientifique de son travail, qu'il n'ait pas attendu pour l'écrire l'achèvement des études de M. Babut sur Saint Martin : mais peut-être aurait-il alors été contraint de renoncer à son dessein, car il se serait aperçu qu'on ne pouvait fonder sur les récits de Sulpice aucune certitude historique, ou si peu.... — R. M.

**Judas de Cologne. Récit de ma conversion.** Paris, Bloud, 1912, 62 pp. in-12. — C'est la traduction d'un récit où Judas, juif allemand du XII<sup>e</sup> siècle, devenu moine chez les Prémontrés, a raconté sa conversion. — G. W.

PAUL BEUZART. **Les hérésies pendant le Moyen Age et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II dans la région de Douai, d'Arras et du pays de l'Alleu;** Paris, Champion, 1912. xi-576 pp. in-8. — Un gros livre, beaucoup de travail, un peu d'inexpérience, une quantité de faits nouveaux et intéressants; un récit parfois trop traînant — mais surtout deux sujets distincts, dont chacun valait un livre à part; voilà, à mon sens, le bilan de ce que nous apporte M. P. Beuzart. Et je sais bien qu'il ne sera pas de mon avis sur le dernier point, car dans sa Préface, tout en se défendant d'établir entre les Turlupins ou les Gundulfes du Moyen Age et les Réformés du XVI<sup>e</sup> siècle un lien précis de relation causale, il n'en tient pas moins à justifier le dualisme de son livre et à prendre très nettement ses responsabilités à cet égard. Est-ce illusion? Il me semble qu'il est un peu gêné pour trouver des arguments — ou plus exactement, des arguments d'ordre historique; c'est le théologien, le philosophe si on veut, qui parle dans ces premières pages, plutôt que l'historien. — Mais laissons cela. Le livre de M. B. est une mine précieuse de documents et d'indications inédites sur la vie religieuse hétérodoxe d'une petite contrée fort intéressante et fort digne d'étude. Il montre nettement surtout ce qu'y fut le mouvement protestant, avec ses martyrs résolus, ses succès faciles du début — puis sa crise décisive et son brusque arrêt devant les persécutions d'un Charles-Quint et d'un Philippe II; comme le dit l'au-



teur, on voit là, une fois de plus, « dans une saisissante leçon de choses, ce qu'a produit la Contre-réforme là où elle s'est exercée complètement » (Introd., p. viii). — Peut-être pourrait-on regretter que l'auteur ne renseigne pas toujours suffisamment ses lecteurs sur la condition sociale des hérétiques poursuivis. La question a son importance — d'autant que, précisément, M. B., étudiant les causes de la disparition rapide de la Réforme en pays douaisien, signale parmi elles le goût des affaires. Or, il est frappant au contraire de voir que, parmi les réformés, on trouve partout nombre de riches marchands; et du reste, n'en est-ce pas un que le Martin Commelin dont l'auteur lui-même nous entretient ?

Dans la Franche-Comté, où nous avons étudié particulièrement un mouvement fort semblable à celui que décrit M. B. (et les analogies vont loin, puisqu'il s'agit d'un pays qui, lui aussi, possédait par Charles-Quint et par Philippe II, a été le théâtre d'un mouvement de Contre-réforme absolument décisif) — il est frappant de voir que sur le petit nombre, relativement, des réformés connus et poursuivis figurent, à côté des prêtres, des moines, des gens de lettre, des imprimeurs et des libraires, adeptes habituels des nouvelles doctrines, quelques-uns des personnages réputés les plus riches du Comté : les Pelissonnier d'Arlay par exemple. Et à Besançon également, il y avait à la tête de la petite communauté calviniste qui réussit un instant à s'y constituer, deux ou trois des plus riches marchands, des « plus gros » de la cité comme disaient ingénument les petites gens. Il y a là, en tout cas, une question intéressante à approfondir. — Faut-il ajouter que le livre de M. B. aurait gagné à être allégé de plusieurs passages de polémique courante, déplacés dans un livre d'histoire ? — Ces remarques, en tout cas, ne sont pas faites pour diminuer les mérites ou l'intérêt de cette très utile et consciencieuse monographie. —

LUCIEN FEBVRE.

**G. MOLLAT. Études et documents sur l'histoire de Bretagne.** Paris, H. Champion, 1907, 254 pp. in-8. — La plupart de ces études portent sur des points isolés de l'histoire religieuse de la Bretagne au xiv<sup>e</sup> siècle. Elles ont été faites au hasard des documents découverts dans les archives du Vatican. C'est dire que cet ouvrage n'a pas de plan systématique et ne fournit aucune vue d'ensemble. Mais cette érudition très consciencieuse peut servir à ceux qui voudraient faire des travaux plus étendus sur l'histoire religieuse de la Bretagne. — R. D.

**M. GODET. Consultation de Tours pour la réforme de l'Église de France, 1493.** Paris, Letouzey et Ané, 1911, 42 pp. in-8. — Une commission de notables se réunit à Tours pour tenter une réforme des ordres

1. Quelques taches de style : p. 212, une végétation de religieux et de religieuses. — P. 170, n° 3, sur Richardot, cf. la bonne étude de Castan, *La Rivalité des Familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon*, Mém. Société d'Emulation du Doubs, 1891; M. Dufflot s'en est énormément servi dans son livre sur Fr. Richardot, sans y rien ajouter de nouveau, du moins en ce qui concerne les débuts de l'évêque d'Arras.

religieux français. Si son entreprise ne réussit pas, elle nous a cependant laissé un projet de réorganisation qui remédiait aux principaux abus de l'Église régulière. Ce projet, qui nous a été conservé dans le manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale, n° 13116, mérite d'attirer notre attention. — R. D.

**L. CRISTIANI. Du Luthéranisme au Protestantisme ; évolution de Luther de 1517 à 1528 ;** Paris, Bloud, 1911, XXI-403 pp. in-8. — « La théorie de l'Église invisible et du sacerdoce universel, voilà le Luthéranisme. La religion y est conçue comme tout intérieure, religion de liberté sans prêtres, sans hiérarchie, sans organisation extérieure... Mais voici qu'après avoir appelé toutes les âmes à la liberté et à l'égalité, après avoir écarté d'un geste impatient et résolu toutes les autorités doctrinales, Luther en vient à reconstituer les cadres d'une nouvelle Église... Il fonde une autorité enseignante, à laquelle tous devront obéir sous peine de s'exposer aux menaces et aux répressions du pouvoir. De l'Église invisible, Luther est passé à l'Église d'Etat — du *Luthéranisme* au Protestantisme. » Telle est, exposée par lui-même dans son Introduction, la thèse essentielle de M. Cristiani — tel, le sujet de son livre. C'est une contribution fort intéressante à l'histoire de Luther et du Luthéranisme. L'auteur connaît bien les sources et la littérature de son sujet ; son introduction bibliographique est nette, précise, au courant ; les jugements qu'il porte sur ses prédécesseurs, les Pères Denifle et Weiss, notamment, et le P. Grisar, sont motivés et instructifs ; enfin, si le livre n'est pas peut-être un ouvrage de science désintéressée, il est du moins de ton et d'esprit impartial. M. Cristiani écrit lui-même (p. xii) que s'il a eu un parti-pris, ce fut à l'égard de Luther, celui de la sympathie ; le corps de l'ouvrage ne dément pas cette assurance du début. Nous n'avons pas qualité pour discuter les affirmations, les analyses et les conclusions proprement théologiques de M. Cristiani ; mais de notre point de vue d'historien, son travail nous paraît à la fois intéressant et mesuré, précis et suggestif ; telle remarque de l'*Introduction* sur la valeur du temps, « qui est en un sens le principal personnage de l'histoire » ; telle remarque sur l'espèce de « sommation psychologique » qu'adresse parfois aux consciences, et pour les provoquer aux manifestations les plus décisives, un événement sans importance ; telle appréciation générale sur Luther, dont la théologie s'explique, en définitive, par le tempérament et par les expériences intimes bien plus que par les besoins logiques — enfin, le récit même des faits, tout cet ensemble donne une impression d'intelligence et de mesure qui ne laisse pas indifférent. — LUCIEN FEBVRE.

**Pierre Viret d'après lui-même ;** Pages extraites des œuvres du réformateur, à l'occasion du 4<sup>e</sup> centenaire de sa naissance ; Lausanne, G. Bridel, 1911, 341 p. in-8, 11 grav. — Les historiens de la Réforme connaissent le Vaudois Pierre Viret. Ils savent quel fut son rôle, le rôle de ce bon et fidèle compagnon de Calvin et de Farel, tant à Orbe son pays

natal, qu'à Lausanne, à Genève, à Nîmes plus tard, à Montpellier, à Lyon, à Orange et à Pau. Deux thèses récentes, dues à M. Jean Barnaud : une étude d'ensemble sur *Pierre Viret, sa vie et son œuvre* (Saint-Amans, Gr. Carayol édit., 1914) et un utile recueil de *Correspondance* (ibid.) ont bien mis en lumière cette figure demeurée jusqu'alors dans l'ombre, en dépit du petit volume fort intéressant de Ph. Godet. — Les deux thèses de M. Barnaud ont coïncidé avec des fêtes solennelles célébrées, à l'occasion du quatre centième anniversaire de la naissance de Viret, par les églises réformées de la Suisse Romande. Celles-ci tenaient à commémorer la mémoire de l'homme qui fut par excellence, comme l'a très bien indiqué son biographe, « le pasteur » de la Réforme — et qui, associé pendant dix ans à la vie tragique des Églises de France joua, en dépit de sa modestie, un rôle de premier plan dans cette histoire tourmentée. Pour rendre au réformateur un hommage durable, la Société Vaudoise de théologie a eu l'idée de publier, sous le titre de : *Pierre Viret d'après lui-même* (Lausanne, G. Bridel, 1911, in-8), un choix de morceaux tirés de ses œuvres : idée d'autant plus heureuse que sont plus rares et plus difficiles à rencontrer les ouvrages originaux de Viret. La confection du volume a été remise aux soins d'érudits qualifiés; ils ont placé en tête divers fragments autobiographiques, traduits du latin ou imprimés en vieuxfrançais rajeuni; un choix de lettres suit; enfin des extraits divers sont destinés à nous montrer Viret sous son triple aspect de pasteur, de polémiste et satirique, de théologien et moraliste. — Evidemment le recueil est plus à l'usage du grand public cultivé que des érudits ou des historiens; pourtant, à côté du livre de M. Barnaud, il sera bon de pouvoir ouvrir *Pierre Viret d'après lui-même* — ne serait-ce que pour retrouver aisément un passage qu'on n'aura plus qu'à faire contrôler ensuite. Et telles pages du livre sont suggestives par elles-mêmes : telles, celles où M. Ph. Godet nous donne un échantillon des propos de Tobie — Tobie, originale création de Viret dans ses dialogues, Tobie le bon Vaudois du xvii<sup>e</sup> siècle, sérieux, réfléchi, un peu narquois et somme toute assez perplexe à la pensée de choisir entre les réformateurs et les tenants de la vieille foi... Figure riche de sens psychologique; il faudrait que puissent l'évoquer tous ceux — combien nombreux! — qui continuent à croire qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, le problème religieux était simple, le choix aisé entre la tradition et la « nouvelleté » — bref, la réalité psychologique aussi pauvre que leur imagination même et leur psychologie. — L. F.

**DEGERT. Histoire des Séminaires français jusqu'à la Révolution.** Paris, Beauchesne, 1912, 2 vol., xv-440 et 343 pp. in-12. — Voici un ouvrage important sur un sujet peu connu. Le professeur à l'Institut catholique de Toulouse a mené son récit depuis le concile de Trente, qui ordonna la création des séminaires, jusqu'à 1789. Les premiers essais jusque vers 1625 furent malheureux. Mais alors commence le grand réveil catholique; des hommes d'action, Bérulle, Bourdoise, saint Vincent de Paul, donnent à la fois les préceptes et les exemples. Aussi voyons-nous

les évêques se mettre à l'œuvre, et les séminaires se former dans la plupart des diocèses pendant le règne de Louis XIV. Certaines communautés, les Lazaristes, et après eux les Sulpiciens, les Eudistes, les Oratoriens prêtent un concours actif aux prélats. Cet exposé chronologique est suivi d'une description de la vie des séminaires : l'auteur nous en fait connaître l'administration, puis il présente le tableau très intéressant des études faites dans ces écoles ; l'initiation à la vie ecclésiastique a sa part également. Il ne s'agissait jusqu'ici que des grands séminaires ; quelques chapitres un peu brefs sont consacrés aux petits séminaires, qui furent moins nombreux et moins vivants. M. Degert indique discrètement la décadence de l'esprit religieux dans plusieurs maisons vers la fin de l'ancien régime. Son ouvrage a été préparé par des recherches sérieuses, comme l'attestent les notes ; on regrettera l'absence d'un chapitre spécialement consacré à la bibliographie des œuvres qu'il a utilisées. — G. W.

ÉMILE SEVESTRE, XAVIER EUDE, ÉDOUARD LE CORBEILLER, **La Déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution**. Registres des ecclésiastiques insermentés embarqués dans les principaux ports de France, août 1792-mars 1793. Paris, éditions des **Documents d'histoire**, xxxii-280 pp. in-8, 1912. — De M. Émile Sevestre j'avais déjà eu l'occasion de signaler un fort intéressant petit volume sur l'organisation du clergé paroissial à la veille de la Révolution. Le répertoire qu'il publie aujourd'hui en collaboration avec MM. Eude et Le Corbeiller mérite des éloges pour la manière dont il a été conçu, exécuté et pour les services qu'il rendra. Dans l'introduction développée qu'il a mise en tête de l'ouvrage, M. Sevestre explique sa méthode et les difficultés d'un tel répertoire dont les éléments sont dispersés un peu partout au hasard des archives françaises et étrangères (il existe en effet des fonds importants sur les émigrés à Rome, à Londres, à Madrid, dans plusieurs villes allemandes). Ce serait une œuvre de longue haleine que d'écrire l'histoire de la déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution. L'ouvrage de MM. Sevestre, Eude et Le Corbeiller avec ses index alphabétiques bien dressés faciliterait beaucoup la tâche. — A. F.

CAMPAGNAC. **Les débuts de la déchristianisation dans le Cher**. Paris, Leroux, 1912, 60 pp. in-8. — Étude intéressante, qui nous fait suivre dans le détail, entre septembre 1793 et frimaire an II, cette déchristianisation si fortement blâmée ensuite par Danton et Robespierre. — G. W.

MOURRET. **L'Église et la Révolution**. Paris, Bloud, 1913, 534 pp. in-8. — Voici le tome VII de l'histoire générale de l'Église, écrite par le professeur du séminaire de Saint-Sulpice. Ouvrage d'apologétique avant tout, c'est un long exposé de la persécution révolutionnaire, des violences de Napoléon ; mais l'auteur a sérieusement préparé son travail, et il est mo-

déré de ton. Ceux qui connaissent les livres d'Aulard, de Mathiez, de la Gorce, de Pisani, de Welschinger, trouveront peu de choses nouvelles sur l'histoire de France ; ils étudieront plus volontiers, dans les quatre derniers chapitres, un intéressant tableau de l'état du catholicisme hors de France. — G. W.

SEVESTRE. **Le clergé breton en 1801**. Paris, Picard, 1912, 96 pp. in-8. — C'est un recueil de documents importants, les enquêtes préfectorales de l'an IX et de l'an X, demeurées inédites jusqu'ici. — G. W.

LEENHARDT. **J.-F. Oberlin**. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1911, 570 pp. gr. in-8. — Oberlin a trouvé plusieurs biographes, dont le plus sérieux est Støber. Mis en possession de nombreux documents sur lui, M. Leenhardt n'a pas essayé de composer un ouvrage nouveau ; il a repris le livre de Støber, tantôt le reproduisant sans changement, tantôt le corrigeant, tantôt y faisant des additions. Inutile d'insister sur les multiples inconvénients de cette méthode ; on sera content néanmoins de posséder une nouvelle étude sur le célèbre pasteur du Ban-de-la-Roche. — G. W.

ALFRED BAUDRILLART. **Frédéric Ozanam**. Paris, Bloud, 1912, 64 pp. in-12. — Ce petit volume est plutôt un livre d'hagiographie que de science. On y trouvera néanmoins un bon exposé de la façon dont Ozanam a conçu l'histoire du moyen âge, où il voyait surtout un instrument pour l'apologétique — G. W.

E. VERMEL. — **Jean-Adam Möhler et l'École catholique de Tubingue (1815-1840)**. Paris, Colin, 1913, 517 pp. in-8°. Ce gros travail, substantiel et solide, traite un sujet fort important. L'auteur montre comment Möhler et ses collaborateurs ont, dans le catholicisme allemand, inauguré le mouvement moderniste sous l'influence du romantisme et de la pensée protestante. Ils ont pris aux romantiques leur mysticisme, leur vue intuitive et synthétique de l'univers, leur « organicisme » ; ils ont conçu l'Église comme un corps vivant, indéfiniment renouvelé ; empruntant à Hegel son idée de la synthèse des opposés et son évolutionnisme, ils ont substitué au catholicisme rigide et statique un catholicisme dynamique et souple, capable de s'annexer, en une union harmonieuse, des croyances en apparence hétérodoxes ; sous l'influence de Schleiermacher ils ont donné à l'idée de piété individuelle et de religion intérieure une valeur que le catholicisme, en général préoccupé surtout de l'Église visible et de la révélation extérieure, est d'ordinaire peu enclin à admettre. Toutefois ils ont voulu demeurer fidèles aux doctrines fondamentales du catholicisme ; contre l'individualisme protestant ils ont maintenu fidèle le catholicisme du dogme et de la vérité religieuse universelle ; contre le panthéiste Hegel qui conçoit le monde créé comme le développement nécessaire de la divinité et ainsi ruine le supranaturalisme, ils ont

défendu l'idée d'un Dieu transcendant, libre auteur d'une création *ex nihilo*. En résumé l'attitude de ces théologiens est double : d'une part ils se montrent très libéraux, d'autre part ils sont en perpétuelle position de défense, ils s'abandonnent et se retiennent en même temps ; et bien entendu les catholiques autoritaires leur reprocheront de trop s'aventurer, tandis que les protestants et les positivistes hegelien croiront qu'au contraire ils demeurent, en face de la pensée libre, dans une situation équivoque.

Après avoir excellemment analysé la doctrine théorique des catholiques de Tübingue, M. V. étudie leurs projets de réformes pratiques et définit leur position précise dans les questions de la prédication, du célibat des prêtres, de l'autorité papale, des rapports de l'Église à l'État. L'ouvrage se termine par une très intéressante comparaison avec le modernisme de Mgr Ehrhard, de Newman, de Tyrrel et de Loisy ; il n'est guère contestable en effet que ce modernisme anglo-français, dynamique et évolutionniste, a sa racine dans le romantisme allemand, tout comme le bergsonisme d'ailleurs.

Le livre de M. V. a le mérite d'être impartial, et cependant il est chaleureux, plein, malgré son caractère érudit, de cet élan vital qui justement, selon Möhler, doit traverser le catholicisme lui-même. Nous n'avons guère de critiques de détail à adresser à une aussi consciencieuse étude. Nous eussions aimé cependant que l'auteur montrât plus complètement ce que Möhler doit aussi aux survivances du josphinisme, aux réformateurs catholiques de l'Allemagne du Sud, Werkmeister, Ickstadt, Wessenberg ; l'occasion était superbe de nous présenter aussi en pleine lumière la belle figure de Sailer, et le libéralisme bavarois sous le ministère Montgelas n'est peut-être pas assez étudié. Bien discutable surtout est, à notre avis, ce que l'auteur nous dit (p. 13) des rapports de Hegel à Schleiermacher ; M. V. aperçoit chez ces deux penseurs « le même schème idéologique ». Mais quel schème ? Que Hegel et Schleiermacher, compatriotes, contemporains, protestants, herderiens, se trouvent parfois d'accord et qu'un Chr. Baur ait pu tenter de les concilier, cela est vrai, d'autant plus vrai que Hegel s'est toujours efforcé d'intégrer à son système toutes les doctrines et les croyait toutes justes dans ce qu'elles affirment, fausses seulement dans ce qu'elles nient ou ignorent. Mais il reste que Hegel, dénonçant le subjectivisme romantique, reproche à Schleiermacher de n'avoir pas le sens des réalités morales objectives ; si l'on se rappelle le tempérament intellectuel de Hegel, on voit qu'il ne pouvait faire de reproche plus dur et d'ailleurs il ne nous a rien tu de ses griefs quand il a attaqué son adversaire, à mainte reprise et avec une violence inouïe. — P. ROQUES.

ALFRED BAUDRILLART. **Vie de Mgr d'Hulst.** T. I, Paris, de Gigord, 1912, 582 pp. in-8. — La personnalité de M. d'Hulst justifiait-elle une grande biographie en deux volumes ? Quelle que soit la réponse, personne ne trouvera ce premier tome trop long ; il renferme non seulement le

tableau d'une existence, mais l'histoire de l'enseignement supérieur catholique en France. M. Baudrillart était désigné pour écrire ce livre; longtemps ami et collaborateur de M. d'Hulst, il lui a succédé plus tard comme recteur de l'Institut catholique; les archives de cette maison, les papiers du défunt, tous les documents lui ont été accessibles. Pour les mettre en œuvre il avait son talent d'écrivain, une éducation universitaire qui l'incitait à dominer certains préjugés, enfin des qualités de prudence et de finesse qui lui permettaient, sur les questions les plus difficiles, d'indiquer discrètement ses opinions et ses réserves sans blesser les « gabelous de l'orthodoxie ». La première moitié du volume est plus spécialement consacrée aux débuts du jeune gentilhomme, à son entrée au séminaire en 1839, à sa vie de prêtre jusqu'en 1875. Alors c'est la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, la fondation rapide, presque fébrile, des Facultés parisiennes. Après avoir pris à ce travail une part active, M. d'Hulst devient recteur; nous apprenons à connaître son activité administrative, ses rapports avec Rome et les évêques protecteurs, les obstacles financiers que rencontre l'Institut catholique, les crises intérieures, par exemple les difficultés causées par les hardiesses de MM. Duchesne et Loisy. Un intéressant chapitre sur les congrès internationaux inaugurés par M. d'Hulst achève ce volume si précieux pour l'histoire de l'enseignement libre. — G. W.

**AVENTINO. Le gouvernement de Pie X.** Paris, Nouvelle librairie nationale, 1912, XII-444 pp. in-12. Le pseudonyme d'Aventino cache un Français établi à Rome, royaliste, correspondant de l'*Action française* et grand admirateur de Pie X. Le présent livre est une apologie du pape actuel, de son intransigeance, de sa politique traditionnaliste. Cette politique, l'auteur nous la montre appliquée en Italie et surtout en France; il refait l'histoire des rapports entre la République et le Vatican de 1903 à 1907, en opposant la fermeté de Pie X aux faiblesses et aux compromissions des ralliés. Sa conclusion demande aux catholiques de se grouper autour de Rome pour combattre en tout pays l'esprit révolutionnaire. — G. W.

**SÉVESTRE. Après la séparation. La vie religieuse en Normandie.** Paris, Picard, 1912, 28 pp. in-8. — L'abbé Sévestre, connu par des travaux d'une érudition solide, aborde dans cette brochure l'histoire d'hier, mais en employant toujours des documents précis. En effet, ce sont les comptes rendus des congrès diocésains de 1910 et 1911 qui lui ont permis de tracer un utile tableau des forces catholiques en Normandie. — G. W.

**ALBERT HOUTIN. Histoire du modernisme catholique.** Paris, chez l'auteur, 48, rue Cuvier, 1913, 458 pp. in-12. — Voici un livre d'un intérêt passionnant. Nul ne pouvait mieux l'écrire que l'auteur de la *Question biblique*, de l'*Américanisme* et de la *Crise du Clergé*. M. Houtin, qui a quitté l'Église, ne partage plus les croyances des modernistes, leur espoir

de concilier la science avec le catholicisme; toutefois, il a pu apprécier leur sincérité, il a été en relations amicales avec les principaux d'entre eux : autant de bonnes conditions pour être à la fois impartial et renseigné. Fidèle à ses habitudes, il donne tous les textes importants et multiplie les références précises; cette histoire d'un mouvement très contemporain n'est donc pas un livre de polémique, mais un ouvrage d'érudition, de critique, indispensable pour qui veut comprendre la vie intellectuelle de ces trente dernières années. Le modernisme catholique a été un phénomène international; aussi l'auteur le suit-il dans tous les grands pays, nous faisant connaître l'œuvre de Tyrrell en Angleterre, de Schell en Allemagne, de Murri en Italie. Mais la plus grande partie du livre est consacrée à la France. Nous assistons d'abord aux débuts du mouvement, qui se placent entre 1880 et 1893; l'esprit critique s'éveille dans l'histoire de l'Église avec M. Duchesne, dans l'étude des Écritures avec M. Loisy, dans la philosophie avec M. Marcel Hébert et M. Maurice Blondel; en même temps Léon XIII préconise le ralliement à la forme républicaine, et l'encyclique *Rerum novarum* ouvre les voies au catholicisme social. Le mouvement grandit ainsi, au milieu de vifs débats entre modernistes et conservateurs, jusqu'à la mort de Léon XIII, qui a cherché à le modérer sans vouloir le condamner. Pie X, après une courte période de recueillement, commence la répression; les condamnations de l'Index et l'épuration des séminaires n'ayant pas suffi, le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi* portent en 1907 le coup mortel au modernisme. Les Tyrrell, les Murri, les Loisy, rompent avec la papauté: les prêtres modernistes sont partout frappés, disgraciés par les évêques; les périodiques modernistes doivent disparaître. La répression se poursuit avec rigueur, aidée par les conseils de vigilance, complétée par le serment antimoderniste que le pape établit en 1910. La démocratie chrétienne est comprise dans cette condamnation, témoin la lettre de Pie X contre le *Sillon*. A l'heure actuelle le modernisme est écrasé. M. Houtin ne regrette point cette défaite, persuadé que ce compromis favorisait trop les équivoques ou la paresse d'esprit, et que chacun doit choisir aujourd'hui entre la science et la religion. — G. W.

LABERTHONNIÈRE. **Positivismes et catholicisme.** Paris, Bloud, 1911, 430 pp. in-12. — La lutte continue, plus ardente que jamais, entre catholiques libéraux et catholiques intransigeants. Les *Études*, Revue rédigée par les Jésuites, sont un des organes de ces derniers; M. Descoqs y a publié des articles très élogieux sur M. Maurras et les hommes de « l'Action française », en recommandant une alliance entre les catholiques et ces positivistes réactionnaires. Les *Annales de philosophie chrétienne*, favorables au catholicisme libéral, ont combattu cette idée; M. Laberthonnière, le philosophe bien connu, directeur des *Annales*, s'applique dans le présent livre à montrer l'immoralité d'une pareille alliance entre croyants et athées. Les Jésuites n'ont-ils pas jadis repoussé les avances d'Auguste Comte? L'exposé, généralement grave et logique, vibre parfois d'une indignation contenue contre les tendances anarchiques et destructives de certains « conservateurs ». — G. W.



**FERDINAND BUISSON. La foi laïque.** Paris, Hachette, 1912, X-336 pp. in-12. — L'ancien directeur de l'enseignement primaire, devenu député depuis 1902, réunit dans ce volume des extraits de discours et d'écrits composés à divers dates. Le but de cette publication est double : c'est d'abord de prouver que l'auteur est toujours demeuré fidèle à ses idées ; c'est ensuite, — et surtout, — de justifier la politique scolaire de Jules Ferry et de ses continuateurs, avec les deux principes essentiels qui l'inspirent, la liberté de l'enseignement et la neutralité de l'école publique. Ces principes, l'auteur entend les défendre et contre le fanatisme catholique, toujours prêt à reprendre l'offensive, et contre le fanatisme anticatholique, désireux d'organiser dans l'école le combat contre l'Eglise. Quelle que soit l'opinion des lecteurs sur ces questions brûlantes, ils admireront la hauteur de vues, l'idéalisme généreux avec lequel M. Buisson travaille à faire de l'école une maison d'éducation commune, réunissant les enfants de toutes les familles et de toutes les Eglises dans une atmosphère de paix et de tolérance. Une préface de M. Raymond Poincaré précède le livre. — G. W.

**PAUL SABATIER. L'orientation religieuse de la France actuelle.** Paris, Armand Colin, 1914, 320 pp. in-12. — L'auteur voit dans la France actuelle deux phénomènes contradictoires : d'une part, une indifférence croissante à l'égard des vieux dogmes et des vieux rites ; d'autre part, le réveil imprévu des aspirations religieuses. Le second phénomène lui paraît le plus significatif, et il en découvre des traces dans les manifestations les plus diverses : réaction contre l'intellectualisme, succès de la philosophie des Boutroux et des Bergson, religiosité dans l'art, tendances du modernisme catholique, efforts de l'Union des libres-penseurs et des libres-croyants, etc. Par là se prépare une religion nouvelle, qui adoptera peut-être le cadre de l'Eglise catholique, mais avec un esprit plus large et plus généreux. Le livre est intéressant, digne d'un noble apologiste de Saint François d'Assise, mais il laisse une impression vague et incertaine. Que de fois depuis vingt-cinq ans des prophètes nous ont annoncé la « renaissance de l'idéalisme » ! — G. W.

**LEVEN. Cinquante ans d'histoire. L'Alliance Israélite universelle.** T. I. Paris. Alean, 1911, 552 pp. 8°. — Le titre de ce livre ne répond guère au contenu. Ce n'est pas une étude sur l'Alliance, dont on raconte seulement la fondation ; le tome II nous fera connaître les institutions scolaires et professionnelles créées par elle. Le présent volume est une histoire des persécutions ; il contient le récit détaillé des vexations subies par les Israélites dans la Péninsule des Balkans, surtout en Roumanie, et dans les pays musulmans, puis un bref résumé sur le développement de l'antisémitisme dans les grands pays européens, tels que l'Allemagne, la Russie et la France. Le sujet vient d'être tout récemment traité par Philippson dans un ouvrage allemand dont j'ai rendu compte ; l'exposé français, moins complet, offre néanmoins des détails exacts et suffisants, mais il est dépourvu de références. — G. W.

JULIEN WEILL. **Zadoc Kahn**. Paris, Alcan, 1912, 312 pp. in-12. — Zadoc Kahn a joué un rôle considérable dans le judaïsme français de 1869 à 1905, d'abord comme grand rabbin de Paris, puis comme grand rabbin de France ; il a été mêlé à des événements importants, si bien que sa biographie peut fournir matière à une étude d'histoire religieuse d'un intérêt général. L'auteur, qui est son gendre, a présenté une apologie sans réserve, dans un livre vivant, bien écrit, d'autant plus utile que nous n'avons presque rien sur l'histoire intérieure du judaïsme français. — G. W.

P. SAINTYVES. **Les reliques et les images légendaires**. Paris, Mercure de France, 1912, 334 pp. in-12. — L'auteur de tant d'études intéressantes et profondes sur les légendes religieuses nous fournit une nouvelle occasion d'apprécier la vigueur de sa critique. Il nous parle tour à tour du miracle de saint Janvier, des images qui ouvrent et ferment les yeux, des reliques corporelles du Christ, des reliques et talismans tombés du ciel. C'est du christianisme surtout qu'il est question, mais d'autres religions, avec les reliques du Bouddha, par exemple, fournissent aussi leur contingent de croyances bizarres. Une érudition très abondante permet à l'auteur de suivre l'histoire de ces légendes ; il les expose, comme toujours, sans raillerie et sans colère, parce qu'il connaît « le besoin de merveilleux dont la plupart des hommes demeurent assoiffés ». — G. W.

P. SAINTYVES. **La simulation du merveilleux**. Paris, Flammarion, 1912, XIII-387 pp. in-12. — Nous sommes habitués depuis Renan à considérer comme superficielle et un peu enfantine l'opinion de Voltaire, qui attribuait la formation des principales croyances religieuses à la ruse et au mensonge. M. Saintyves, qui a décidément tous les courages, vient nous rappeler que le voltairianisme contient une part de vérité : « qui dit surnaturel et merveilleux dit un pourcentage important de fraudes et de fourberie ». Avec sa méthode accoutumée, il appuie cette audacieuse idée par de nombreux faits : simulation de maladies ordinaires, de maladies réputées surnaturelles, enfin simulation de guérisons miraculeuses, les exemples se succèdent, prouvés par des témoignages précis, accablants. Certains sont empruntés à l'histoire de Lourdes. Un des maîtres de la psychologie pathologique, M. Pierre Janet, a fait dans la préface quelques réserves sur une théorie qu'il trouve un peu trop absolue ; mais l'auteur a le grand mérite de secouer le respect humain et de nous obliger à réfléchir sur un des plus graves problèmes de l'histoire des religions. — G. W.

HENRY RUSILLON. **Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalaves de Madagascar, le « Tromba »** ; Introduction par Raoul Allier. Paris, Alph. Picard, 1912, 194 p. in-12, 26 grav. (**Bibl. d'Histoire Religieuse**). — On désigne sous le nom de *Tromba* « un état d'hypnose plus ou moins complet, survenant à la suite d'un affaiblisse-

ment physique..; pendant l'accès qui peut être provoqué ou dû à l'entraînement, le sujet se croit, et il est cru dépositaire de la pensée des Dieux, — les anciens rois ordinairement, — qui demeurent en lui et parlent par lui. Le chant rythmé et diverses pratiques hâtent l'entrée en transe » ; des phénomènes de glossolie se produisent souvent au cours des crises. L'auteur, missionnaire protestant, a pu, pendant de longues années, étudier des phénomènes de ce genre dans le nord-ouest de Madagascar; ce livre nous donne un résumé de ses observations. Quoique présentées sous une forme un peu diffuse et manquant souvent de précision, ces notes fourniront aux historiens des religions des peuples non civilisés de précieux éléments de comparaison. Dans une courte introduction, M. Raoul Allier établit de curieux rapprochements entre le *Tromba* et des phénomènes tels que le *tarentisme*; on regrettera seulement qu'il ait cru devoir y ajouter des réflexions de caractère politico-religieux qui n'ont rien de commun, ni avec l'histoire, ni avec la science en général. — R. M.

---

**Ouvrages reçus par la Revue  
et dont il sera rendu compte ultérieurement :**

- R. DE LA GRASSERIE, *De la cosmologie*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-18.
- CH. RENOUVIER, *Les Principes de la nature*, Paris, Colin, 1913, in-8.
- R. WORMS, directeur, *Le Progrès (Ann. de l'Inst. int. de Soc., t. XIV)*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.
- A. BOCHARD, *Les lois de la Sociologie économique*, Paris, Rivière, 1913, in-8.
- E. SEILLIÈRE, *Mysticisme et Domination*, Paris, Alcan, 1913, in-16.
- L. ESTÈVE, *Une nouvelle Psychologie de l'Impérialisme*, Paris, Alcan, 1913, in-16.
- M. SORRE, *Les Pyrénées méditerranéennes*, Paris, Colin, 1913, in-8.
- C. BLOCH, L. LAFFITTE, J. LETACONNOUX, M. LEVAINVILLE, E. MAURETTE, P. DE ROUSIERS, M. SCHWOB, C. VALLAUX, P. VIDAL DE LA BLACHE, *Les divisions régionales de la France*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- VICOMTE DE ROMANET, *Les Provinces de la France*, Nouvelle Librairie Nationale, 1913, grand in-8.
- J. LEVAINVILLE, *Rouen : Étude d'une agglomération urbaine*, Paris, Colin, 1913, in-16.
- L. MAITRE, *Le lac de Grandlieu et ses affluents*, Paris, Picard, 1913, in-8.
- J. PERREAU, *L'épopée des Alpes*, Paris, Berger-Levrault, 1913, in-8.
- A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ, *Manuel de Numismatique*, Paris, Picard, 1913, in-8.
- H. BEUCHAT, *Manuel d'Archéologie américaine*, Paris, Picard, 1913, in-8.
- J. DÉCHELETTE, *La collection Millon, Antiquités préhistoriques et gallo-romaines*, Paris, Geuthner, 1913, grand in-8.
- L. SIRET, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibériques*, préf. de E. Cartailhac, t. I., Paris, Geuthner, 1913, grand in-8.
- LEFEBVRE DE MONTJOYE, *Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe occidentale*, Paris, Berger-Levrault, 1913, in-8.
- TAFRALI, *Thessalonique*, Paris, Geuthner, 1913, in-8.
- A. CARTELLIERI, *Philippe II August u. d. Zusammenbruch des angevinischen Reiches*, Leipzig, Dyk, 1913, in-8.
- L. ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*, Paris, Perrin, 1913, in-8.
- L. BATHIFOL, *La duchesse de Chevreuse*, Paris, Hachette, 1913, in-8.
- DUC DE LA FORCE, *Lanzun*, Paris, Hachette, 1913, in-8.
- A. CROQUEZ, *La Flandre Wallonne et les pays de l'Intendance de Lille sous Louis XIV*, Paris, Champion, 1912, in-8.

G. CAHEN, *Histoire des relations de la Russie avec la Chine sous Pierre le Grand (1689-1730)*, Paris, Alcan, 1913, in-8.

— *Le livre de comptes de la caravane Russe à Pékin en 1727-1728*, Paris, Alcan, 1913, in-8.

L. BARTHOU, *Mirabeau (Figures du passé)*, Paris, Hachette, 1913, in-8.

Général DE PIÉPAPE, *Histoire des Princes de Condé au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

CH. FOLEY, *Les Fantoques de la Peur*, Paris, Bloud, 1913, in-16.

Colonel VACHÉE, *Napoléon en campagne*, Paris, Berger-Levrault, 1913, in-8.

J. LHOMER, *Un homme politique lorrain, François de Neufchâteau (1750-1828)*, Paris, Berger-Levrault, 1913, in-12.

E. DEJEAN, *La duchesse de Berry et les Monarchies européennes*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

P. RAIN, *Un Tsar idéologue, Alexandre I<sup>er</sup>*, Paris, Perrin, 1913, in-8.

S. WASSERMANN, *Les clubs de Barbès et de Blanqui*, Paris, Cornély, 1913, in-8.

G. DE MONTBEL, *Souvenirs du comte de Montbel*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

A.-C. THIBEAUDEAU, *Mémoires*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

E. DAUDET, *Journal du comte Rodolphe Apponyi*, t. I et II, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

BARON DESPATYS, *Magistrats et criminels*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

HANC, *Souvenirs, Correspondance (1831-1908)*, Paris, Cornély, 1913, in-16.

P. FEYEL, *Histoire politique du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bloud, 1913, in-8.

ROD. REUSS, *Histoire d'Alsace*, Paris, Boivin, 1913, in-8.

CH. HEYRAUD, *La France de Demain*, Paris, Perrin, 1913, in-8.

G. RIOU, *Aux écoutes de la France qui vient*, introd. de E. Faguët, Paris, Grasset, 1913, in-18.

E. HENRIOT, *A quoi rêvent les jeunes gens*, Paris, Champion, 1913, in-8.

WERNER SÖDERHJELM, *Finlande et Finlandais*, Paris, Colin, 1913, in-18.

G. BOURDON, *L'Énigme Allemande*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-16.

R. P. GUÉRIN-SONGEON, *Histoire de la Bulgarie*, Paris, 1913, in-16.

P. HAURY, *Exposé simple et clair de la question d'Orient*, Paris, Vuibert, 1913, in-8.

V. BÉRARD, *La mort de Stamboul, Considérations sur le gouvernement des Jeunes Turcs*, Paris, Colin, 1913, in-18.

P. ALLARD, *Les origines du servage en France*, Paris, Gabalda, 1913, in-12.

W. STUBBS, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, trad. par G. Lefebvre, éd. par Ch. Petit-Dutaillis (*Bibl. int. de Droit public*), t. II, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.

- J. HATSCHKEK, *Englische Verfassungsgeschichte bis zum Regierungsantritt der Königin Victoria*, Munich et Berlin, Oldenbourg, 1913, grand in-8.
- AND. WALTHER, *Die Ursprünge der deutschen Behörden-organisation im Zeitalter Maximilians I*, Stuttgart, Kohlhammer, 1913, in-8.
- L. CAHEN, *L'œuvre législative de la Révolution*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- L. DELZONS, *La famille française et son évolution*, Paris, Colin, 1913, in-18.
- A. V. MADAY, *Versuch einer Theorie von den Staatenverbindungen*, Berne, Stämpfli, 1912, in-8.
- FR. VON LISZT, *Traité de Droit Pénal allemand*, tr. p. R. LOBSTEIN, t. II, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.
- P. DARMSTAEDTER, *Geschichte der Aufteilung und Kolonisation Afrikas seit dem Zeitalter der Entdeckungen*, I, 1415-1870, Berlin et Leipzig, Göschen, 1913, in-8.
- G. L. BEER, *The Colonial System 1660-1754, I, 1660-1688*, Londres, Macmillan, 1912, 2 vol., in-8.
- P. CULTRU, *Premier voyage du sieur Le Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, Paris, Champion et Larose, 1913, in-8.
- G. YVER, *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara, (1837-1839) (Coll. de Doc. inéd. sur l'Hist. de l'Algérie après 1830)*, Alger, Jourdan, Paris, Geuthner, 1912, in-8.
- G. DESROCHES, *Le Maroc, son passé, son présent, son avenir*, Paris, Flammarion, 1913, in-18.
- A. BERNARD, *Le Maroc*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- M. TOUGAN-BARANOWSKY, *Les crises industrielles en Angleterre*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.
- A. MARVAUD, *L'Espagne au XX<sup>e</sup> siècle : Étude politique et économique*, Paris, Colin, 1913, in-18.
- M. HALBWACHS, *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- *La théorie de l'homme moyen*, Paris, Alcan, 1913, in-16.
- R. AIGRAIN, *Manuel d'Épigraphie chrétienne*, Paris, Bloud, 1912, 2 vol. in-16.
- Dr G. KLEEMANN, *Papst Gregor VIII (1187)*, Bonn, Marcus et Weber, 1912, in-8.
- G. PREZZOLINI, *Studi e capricci sui mistici tedeschi*, Florence, Casa editrice Italiana, 1912, in-16.
- P. BEUZART, *Les hérésies pendant le Moyen âge et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleeu*, Paris, Champion, 1912, in-8.
- H. DENIFLE, *Luther et le Luthéranisme*, trad. par J. Paquier, t. III, (*Bibl. d'Hist. relig.*), Paris, Picard, 1912, in-12.

M. GODET, *La congrégation de Montaignu, 1490-1580* (Bibl. de l'École des Hautes Études), Paris, Champion, 1912, in-8.

J. TOURNYOL DU CLOS, *Richelieu et le clergé de France, I, 1639-1640*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.

DON. P. DENIS, *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*, préf. de G. Hanotaux (Bibl. d'Hist. bénédictine, t. I), Paris, Champion, 1913, in-8.

*The Political activities of the Baptists*, Londres, Oxford Univ. Press, 1913, in-16.

F. MOURRET, *Histoire générale de l'Église*, t. VII, *L'Église et la Révolution (1775-1823)*, Paris, Bloud, 1912, grand in-8.

E. SEVESTRE, X. EUDE, ED. LE CORREILLER, *La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution, août 1792-mars 1793*, Paris, Éd. des Documents d'Histoire, 1913, in-8.

E. VERMIL, *Jean-Adam Möhler et l'école catholique de Tubingue (1845-1840)*, Paris, Colin, 1913, in-8.

F. LAUDET, *Madame Swetchine* (Science et Religion), Paris, Bloud, 1912, in-16.

DE LANZAC DE LABORIE, *Falloux (1811-1886)* (Science et Religion), Paris, Bloud, 1912, in-16.

F. LAUDET, *Augustin Cochin* (Science et Religion), Paris, Bloud, 1912, in-16.

DOM CABROL, *La réforme du bréviaire et du calendrier* (Science et Religion), Paris, Bloud, 1912, in-16.

E. CHÉNON, *Histoire des rapports de l'Église et de l'État*, Paris, Bloud, 1912, in-16.

A. BAYET, *La casuistique chrétienne contemporaine*, Paris, Alcan, 1913, in-16.

CH. MAURRAS, *La politique religieuse*, Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1912, in-16.

F.-M. CORNFORD, *From Religion to Philosophy*, Londres, Arnold, 1912, in-8.

J. SAGERET, *Le système du monde des Chaldéens à Newton*, Paris, Alcan, 1913, in-16.

P. TANNERY, *Mémoires scientifiques*, p. p. Herbery et Zeuthen, Paris, Gauthier-Villars, 1913, in-8.

J. PERRIN, *Les atomes*, Paris, Alcan, 1913, in-16.

KROPOTKINE, *La science moderne et l'anarchie*, Paris, Stock, 1913, in-16.

BRETT, *A History of Psychology ancient and patristic*, Londres, Allen, 1912, in-8.

J.-B. SABRIÉ, *De l'humanisme au rationalisme, Pierre Charron (1544-1603)*, Paris, Alcan, 1913, in-8.

E. GILSON, *La liberté chez Descartes et la théologie*, Paris, Alcan, 1913, in-8.

- D. COCHIN, *Descartes*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- B. CROCE, *La Philosophie de Jean-Baptiste Vico*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.
- J. DEDIEU, *Montesquieu*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- A. GUYAU, *La philosophie et la sociologie d'Alfred Fouillée*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- J. SEGOND, *L'intuition bergsonienne (Bibl. de Phil. cont.)*, Paris, Alcan, 1912, in-16.
- R. BERTHELOT, *Le pragmatisme chez Bergson*, Paris, Alcan, 1913, in-8.
- J. BENDA, *Le Bergsonisme ou une philosophie de la mobilité*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Mercure de France, 1913, in-12.
- O.-E. ÉBERT et O. SCHEUER, *Bibliographisches Jahrbuch für deutsches Hochschulwesen (1910-1911)*, Vienne et Leipzig, Beyer, 1912, grand in-8.
- G. LANSON, *Trois mois d'enseignement aux États-Unis*, Paris, Hachette, 1912, in-16.
- A. BAUER, *La culture morale aux divers degrés de l'enseignement public*, Paris, Giard et Brière, 1913, in-8.
- En collaboration, *Bibliothèques, Livres et Librairies*, 2<sup>e</sup> série, Paris, Rivière, 1913, in-8.
- A. MEILLET, *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, Paris, Hachette, 1913, in-16.
- L. CLÉDAT, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Hachette, 1912, in-16.
- CH. BRUNEAU, *Étude phonétique des patois d'Ardenne*, Paris, Champion, 1913, in-8.
- MATHILDE LAIGLE, *Le livre des Trois vies chez Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire*, Paris, Champion, 1912, in-8.
- L. ROCHE, *La vie de Jean de la Fontaine*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-16.
- BOSSUET, *Correspondance*, t. VI (oct 1693-déc. 1694) (*Les grands écrivains de la France*), Paris, Hachette, 1912, in-8.

(A suivre)

---

Le gérant : PAUL CERF.



# LA SCIENCE SOCIALE

D'APRÈS LE PLAY ET DE TOURVILLE<sup>1</sup>

---

## IV

### RÉCENTS PROGRÈS

*État de la science en 1907. — Lois de coexistence et Types. — Refonte de la Monographie de famille, et modification à la Classification des grandes formations familiales. — Un cadre nouveau pour l'analyse des groupements en général. — Nouvelles directions pour l'étude des sociétés compliquées. — La science sociale appliquée à l'étude du passé, et la Synthèse de l'Histoire.*

#### I. ÉTAT DE LA SCIENCE EN 1907.

Au moment où disparaît le vaillant champion d'Henri de Tourville que fut Edmond Demolins, c'est-à-dire en 1907, demandons-nous où en est la science sociale. Dressons ce que l'on peut appeler son bilan à cette date. Du programme esquissé au début de cette étude, rapprochons les résultats constatés jusqu'ici.

Réduit à l'essentiel, il tenait en peu de mots, ce programme ; et pourtant, il était bien vaste : La science sociale, disions-nous, étudiera — par des procédés vraiment scientifiques — trois objets principaux qui sont tout son objet : la famille, la société et le groupement.

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXVI, p. 1.

A la mort de Demolins, où en sommes-nous de la constitution de la science elle-même, ou en d'autres termes, de notre méthodologie ? Il se peut qu'elle ne soit pas parfaite en tous ses détails ; mais est-elle assise sur des bases solides et vraiment philosophiques, partant définitives ? — Puis, où en est alors l'étude de la famille dans ses procédés propres ? Où en est alors l'étude des sociétés dans ses procédés propres ? Où en est alors l'étude des groupements dans ses procédés propres ?

Voilà ce qu'il faut examiner successivement. Nous verrons sur quels points nos promesses ont été tenues, et aussi sur quels points en 1907, elles étaient encore à réaliser. Puis, nous nous efforcerons de combler ou, au moins, de diminuer, les principales lacunes reconnues.

Grâce à ce double travail de constatations et d'améliorations, la génération qui se lève pourra se rendre mieux compte de ce que ses vétérans vont lui léguer ; elle saura au juste ce qu'il y a dans son patrimoine, et ce sera beaucoup pour l'aider à le bien gérer, pour l'aider à tirer, de ses domaines en exploitation, le meilleur rendement possible, et à ouvrir les autres à l'exploitation par les méthodes les plus appropriées et les plus fécondes.

#### 1° Où en est notre méthodologie dans ses éléments constitutifs.

Sur ce point, si je me suis bien fait comprendre, il est clair que toutes nos promesses ont été tenues. Leur réalisation est manifeste pour quiconque a saisi le rôle *presque créateur* de la Nomenclature<sup>1</sup>.

Celle-ci d'abord inspire, dirige et ordonne l'enquête ; elle lui impose d'ailleurs la largeur de bases nécessaire aux généralisations ultérieures. Puis, par la sûreté de son analyse, elle réduit en une série de faits élémentaires la complication et l'enchevêtrement des phénomènes sociaux ; c'est là d'ailleurs son office fondamental. Du même coup, elle classe ces faits, dans l'ordre de sa construction à elle. Il se trouve, dans la plupart des cas, que cet ordre est le plus favorable à la synthèse, d'une part, au dégagement de la loi, d'autre part. On construit donc la synthèse, pour saisir

1. Je rappelle que pour apprécier vraiment ce rôle, il faut avoir un peu pratiqué la Nomenclature ; j'insiste donc sur la grande utilité des exercices d'analyse que j'ai indiqués, et surtout je demande instamment qu'on ne juge pas la Nomenclature sur un coup d'œil bâti ou distrait.

dans ses traits essentiels l'ordre véritable du type étudié, lequel n'apparaît pas dans la succession confuse des phénomènes quotidiens. Puis, les relations causales se manifestent comme d'elles-mêmes, par les rapprochements que prononce notre jugement entre tel et tel linéaments de la synthèse, ou mieux entre tel et tel faits détaillés de l'analyse, à laquelle on ne manque pas de recourir dès qu'une difficulté le suggère.

Tout cela, ce sont bien nettement empruntées à la méthode d'observation et bien apparentes, les robustes assises dont se construit la science. Pourtant, à propos de la clef de voûte qui couronne et tient tout l'édifice, à propos de cette question capitale, la vraie nature et le dégagement de la loi, nous nous sommes heurtés, dans notre III<sup>e</sup> Partie, à une difficulté que n'avaient soupçonnée ni de Tourville, ni Demolins : entre certains faits, d'importance majeure (dans la circonstance, c'était entre l'organisation familiale et le bloc des autres faits familiaux et sociaux), nous avons noté *un parallélisme constant, qui implique des rapports nécessaires* ; néanmoins les répercussions causales ne passaient pas ; bien mieux, nous nous sommes rendu compte que, dans le cas étudié, elles ne passeraient jamais ; elles sont impossibles. Voilà une très grosse difficulté, une difficulté qu'on pourrait appeler fondamentale ; car elle met en question la notion même de science. Cette difficulté, nous avons d'ailleurs indiqué comment elle se résolvait ; mais il va falloir la mieux comprendre, et en mieux comprendre aussi la solution

## 2° Où en sont nos procédés spéciaux pour l'étude de la famille.

Il est clair que la monographie d'après la Nomenclature constitue un progrès considérable sur la monographie de Le Play.

Les trois cadres du vieux maître étaient plutôt juxtaposés qu'unis ; ils se tenaient mal, et d'ailleurs ne se complétaient qu'imparfaitement. De plus, à l'intérieur du troisième, c'était le désordre, ou du moins l'absence complète d'ordre ; à l'intérieur du premier, il y avait bien un ordre, mais souvent un ordre philosophique, un ordre d'excellence : non pas l'ordre scientifique, celui qui va du phénomène facile à connaître au phénomène moins facile à connaître, du phénomène simple au phénomène composé, du phénomène le plus souvent cause au phénomène le plus souvent effet.

Enfin, le second cadre de Le Play, sa pièce maîtresse, le budget, ne rendait pas tous les services qu'on s'en était promis ; car : 1° il n'est pas vrai que tous les actes importants de la vie d'une famille se manifestent dans le budget (voyez, par exemple, l'éducation des enfants) ; 2° il est encore moins vrai que le chiffre de la recette ou de la dépense donne la mesure de l'importance de l'acte (l'instruction et la religion sont, chez nous, choses très importantes pour certaines familles, mais elles ne leur coûtent guère plus qu'aux familles qui s'en occupent peu) ; 3° le budget ne donne qu'un élément de l'appréciation des faits : la valeur vénale (par exemple, il donne la valeur seule de la propriété, mais il ne renseigne ni sur sa composition, ni sur son mode de possession ou de transmission) ; 4° le budget ne nous prépare en aucune façon à saisir les relations que les faits ont entre eux <sup>1</sup>.

De tout cela, rapprochez l'ordonnance unique de la Nomenclature, qui devient l'ordonnance de l'analyse et ensuite de la monographie de famille, cette ordonnance dont nous avons essayé de donner une idée dans notre troisième partie ; et la supériorité de l'instrument tourvillien se manifeste d'une façon éclatante : il est inutile d'insister sur tout cela.

Cependant, malgré cette supériorité, le procédé actuel présente un très grave défaut. Il a supprimé le budget, en quoi il a fort bien fait ; mais il n'a pas supprimé ce que j'appellerai la servitude budgétaire. Pour lui, la famille est restée un laboratoire qui crée et utilise des subsistances : son étude est encore une sorte de bilan par entrées et sorties, qui prend en charge ces subsistances d'une part, et qui en justifie l'emploi d'autre part. Or, en réalité, la famille est tout autre chose : elle est le groupement chargé de perpétuer la race, le groupement procréateur et éducateur des jeunes : c'est là, de toute évidence, sa fonction essentielle.

Cette vue si juste, à laquelle nous sommes revenus en 1894, aurait dû, dès lors, transformer l'étude de la famille. Mais il n'en a rien été ; nous en sommes restés à l'aspect sous lequel nous avons, dès l'origine, saisi le groupement familial : aspect juste et vrai, mais tout à fait incomplet. C'est comme si, dans un collège, nous ne regardions qu'à la gestion financière, comme si nous

1. Paul Roux, *Guide pratique de science sociale* dans la revue *la Science sociale*, fascicule 102, mars 1913, p. 20.

n'interrogeons que l'économiste, sans nous occuper ni du directeur des études, ni du directeur de l'éducation. C'est l'anatomie et la physiologie d'un organe, mais ce n'est pas son rôle dans l'organisme ; c'est le fonctionnement, et non pas la fonction.

Comment avons-nous pu vivre aussi longtemps sur une pareille méprise ? Il est moins difficile de l'expliquer qu'on ne le croirait au premier abord ; c'est que, tout en partant d'un point de vue inexact, tout en n'étant, par le fait même, qu'une monographie d'à côté<sup>1</sup>, la monographie de Tourville montrait à merveille une chose très intéressante : l'influence du lieu sur la famille par le travail ; ce n'était pas vraiment la monographie de famille, mais c'était admirablement la monographie de pays : la preuve, c'est que Demolins ne trouva rien à y changer, lorsqu'il institua son enquête sur les *Pays* de la France.

À l'heure actuelle, il faut de toute nécessité mettre le rôle essentiel de groupement procréateur et éducateur à la base de l'étude de la famille, il faut en faire le point capital de nos recherches, risque à bousculer la conception actuelle et le plan actuel de la monographie.

### 3° Où en sont nos procédés spéciaux pour l'étude des groupements.

Au sujet des groupements, Tourville nous a montré deux choses : d'abord comment les principaux d'entre eux se superposent le plus généralement dans la société : c'est l'ordre même de sa Nomenclature à partir du cadre-lettre J. Puis sa monographie, passant en revue tous les faits compris dans les cadres-lettres de J à Z, dégage bien de ces faits la série des relations actives et passives des groupements avec la famille.

Envisagée à ces deux points de vue, et surtout au second, la Nomenclature satisfait l'esprit.

Mais que vaut-elle pour l'étude directe, ou principale, de tel ou tel groupement déterminé ? Que vaut-elle, par exemple, pour l'étude *ex professo* de l'État, du grand Atelier ou de l'École ? Cela, il faut le demander à tel et tel cadre-lettre spécial ; par exemple, pour l'État au cadre-lettre U ; pour le grand Atelier au cadre-lettre

1. Ce terme est clair par lui-même ; on peut lire cependant ce que j'en ai dit dans mes *Pages de méthode* (*Science sociale*, février 1911), p. 42 et 43.

J (le Patronage); pour l'École, au cadre-lettre L (les Cultures intellectuelles).

Quelques-uns de ces cadres sont efficaces pour ce but spécial, et permettraient, à eux seuls, d'instituer de véritables analyses: il semble que le cadre U, par exemple, nous guiderait utilement dans l'étude des grands rouages de l'État.

D'autres études, en plus grand nombre, seraient possibles à partir du cadre-lettre auquel se rattache, par sa nature, le groupement à étudier, mais en complétant ce cadre *au moyen d'emprunts à faire à droite et à gauche dans la Nomenclature*. Ces emprunts ont été prescrits par de Tourville; il en fait une *règle de fond* pour le bon emploi de ses cadres: s'il avait donné, disait-il, sa Nomenclature au complet, elle serait arrivée à des dimensions peu maniables pour un tableau, et, qui pis est, à des enchevêtrements incommodes sous lesquels toute clarté aurait disparu; c'est pourquoi il s'était attaché à ne dire qu'une fois, et à propos d'une seule classe de faits, des choses qui conviennent en plusieurs endroits et à plusieurs classes; dans la pratique, le monographe aurait le devoir de suppléer à ces lacunes volontaires par des *transpositions bien adaptées*.

Appliquons cette règle à l'analyse de l'atelier industriel, qui ne figure nulle part dans la Nomenclature. Nous prenons pour centre de notre travail le cadre J, le Patronage, parce que le patron est évidemment le chef et l'âme du grand atelier. Pris en lui-même, le cadre J ne sera pas pour l'analyse un guide bien éclairant: car il ne renferme pas d'éléments analytiques, et ne se compose que d'espèces du genre *patron*. Mais autour du patron, nous grouperons des éléments analytiques empruntés ailleurs: à G, nous prendrons la nécessité de passer en revue le personnel dirigeant et dirigé; à B, celle d'étudier la tâche des uns et des autres, dans son objet, dans son outillage et dans son opération; également à B, ce qui, d'après le cas envisagé, conviendra dans les quatre espèces de travail; à C, nous emprunterons ce qui regarde la propriété patronale, dans la composition, le mode de possession et la transmission des biens concernant l'industrie; à D, ce qui est relatif aux biens mobiliers afférents à la même industrie; en E, nous prendrons le cadre relatif aux salaires des ouvriers, puis des commis ou employés; en F, trouveront place l'épargne du personnel, le jeu des institutions de prévoyance, et aussi les bénéfices patronaux,

dans lesquels on fera ressortir les amortissements et les réserves. Les tableaux H et I suggéreront l'indication d'étudier l'industrie dans l'aménagement des locaux, dans la durée de ses heures de travail, dans ses congés normaux et son hygiène d'une part, puis dans ses chômages, dans ses grèves, dans ses phases de croissance, de décadence ou de transformation, d'autre part. Enfin, prise dans son ensemble, la Nomenclature rappellera qu'il y a lieu aussi d'étudier l'Atelier dans ses relations actives et passives avec tous les autres faits sociaux, avec le lieu, les transports, le commerce, la famille ouvrière et patronale, le voisinage dont une forme spéciale sera la concurrence), l'État (avec sa législation et ses autres interventions en matière ouvrière, fiscale, douanière), l'Étranger et le marché mondial, etc., etc. C'est ainsi, ou à peu près, qu'il faut, d'après Tourville, concevoir l'adaptation de la Nomenclature à l'étude du grand atelier industriel. <sup>1</sup>

Il est parfois difficile de se rendre un compte exact des opérations de son propre esprit; c'est sans doute pourquoi un de nos amis, qui a étudié d'heureuse façon l'école anglaise, a déclaré, à trois reprises différentes, qu'il s'en était tenu à une formule beaucoup plus simple: On cherche successivement, dit-il, « à voir si chacune des vingt-cinq grandes classes de faits depuis la première, le lieu, jusqu'à la dernière le rang de la race, sans en omettre aucune, agit sur le groupement inconnu à analyser » <sup>2</sup>. C'est là, d'après lui, et il y insiste, le procédé de l'analyse pour tout groupement quel qu'il soit. — Il est vingt-cinq fois clair, à l'heure actuelle, que cela donnera seulement les relations actives et passives du groupement, c'est-à-dire une partie complémentaire et indispensable de l'analyse. Mais, par ce seul procédé, atteindra-t on, par exemple, l'école en elle-même, son personnel directeur et dirigé, son mode de recrutement, ses méthodes d'instruction et d'éducation, sa gestion financière, en un mot sa constitution propre et sa vie propre? Évidemment non! La vérité est que le procédé total suivi par notre collègue est beaucoup plus complexe, et beaucoup plus tourvillien, qu'il n' imagine. Il est certainement fait d'emprunts analogues à ceux

1. Ce qui précède est à joindre aux règles pratiques données pour l'usage de la Nomenclature, III<sup>e</sup> Partie, II, 3.

2. P. Descamps, *Exposé général de la Méthode*, dans la revue *la Science Sociale*, Novembre 1912, p. 43 (après deux communications au *Bulletin*, février 1911 et juillet 1912).

que je viens d'indiquer pour l'Atelier, mais groupés cette fois autour de L. II, *les Arts libéraux*.

Il est, je le répète, impossible de se faire, de la nomenclature de son mécanisme et de son utilisation, comme aussi des conceptions de Tourville à son sujet, une idée exacte et complète, si l'on ne comprend pas bien ces suppléances et transpositions. Malheureusement, elles sont dures à combiner, et il y faut parfois une véritable maîtrise. C'est pourquoi l'étude des groupements, autres que la famille et le pays, a été, sauf quelques vaillantes exceptions, laissée à peu près complètement de côté.

Ces suppléances et ces transpositions, il faut les systématiser, et du même coup les rendre plus simples et plus générales, pour que les bons ouvriers de demain puissent aborder plus facilement l'étude de tel ou tel groupement.

#### *4° Où en sont nos procédés spéciaux pour l'étude des sociétés.*

Comme le langage courant, la science entend par société deux choses très différentes ; c'est d'une part ce que l'on appelle aussi le milieu social : cet ensemble de facteurs sociaux, matériels et psychologiques qui caractérise le type national, et constitue l'ambiance pour les individus comme pour les groupements. Ainsi entendue, la société se classe au voisinage. — D'autre part, c'est ce que l'on appelle aussi la nation : cet ensemble de groupements superposés qui a pour but de procurer à ses membres la satisfaction de leurs besoins matériels, intellectuels et moraux, besoins que l'individu ne pourrait contenter par lui-même. Ainsi entendue, la société trouve son expression dans le tableau de la Nomenclature tout entier : le plan même de ce tableau est le plan de l'analyse générale des sociétés.

1° Dans le premier sens, nous avons des clartés assez vives sur bon nombre de sociétés. Depuis Le Play, notre procédé a consisté à analyser la famille ouvrière ; le vieux maître nous a montré que c'était mettre la main au bon endroit ; cela, parce que la société est construite de familles, et que les manières d'être de la famille ouvrière et les lois qui la régissent se retrouvent le plus souvent, sans trop grandes modifications, non seulement dans la famille non ouvrière à tous les étages, mais aussi dans les groupements autres que la famille. Ne l'oublions pas cependant, à mesure que les



sociétés se compliquent, et à mesure aussi que, dans chaque société, on s'élève au-dessus de la famille ouvrière, beaucoup de facteurs intellectuels et moraux interviennent, qui modifient la physionomie sociale, telle qu'on avait cru la découvrir d'abord. Et il faut le reconnaître, dans notre hâte de mettre à profit les lumières qui jaillissent d'en bas, nous avons encore trop peu étudié ces divers facteurs qui agissent surtout en haut. Il y a donc là une cause de flottement dans nos vues sur le milieu social total. Il en est d'ailleurs une autre qu'il ne faut pas oublier, c'est, dans toute région vaste où la famille ouvrière diffère d'une province à une autre, l'incertitude où nous sommes forcément d'avoir mis la main sur l'ouvrier représentatif de l'ouvrier national moyen.

Malgré ces deux sources d'erreur, nous avons poussé assez loin nos connaissances sur les lois caractéristiques et la psychologie des milieux les plus divers, et parfois les plus compliqués. Lois et psychologie ont été dégagées non seulement par des études sur la famille, mais aussi par des recherches sur les questions sociales, c'est-à-dire sur les crises de tel ou tel grand organisme social.

2° Dans le second sens, dans le sens de construction de groupements superposés ou de nation, nous avons souvent aperçu la société. Parfois même, nous l'avons analysée, quand il s'est agi de sociétés simples ou peu compliquées. Nous avons vu alors la famille, puis le patronage, à partir du lieu et du travail ; le clan privé au-dessus de la famille ; le clan des pouvoirs publics au dessus des clans privés ; et dans les intervalles, tels ou tels groupements dont l'origine et les traits principaux apparaissaient nettement. *Les Sociétés Africaines* de M. A. de Préville sont un très intéressant exemple de ces études.

Quant aux sociétés compliquées, elles ont été vigoureusement attaquées en des œuvres nombreuses et remarquables qui nous ont livré des aspects importants de leur vie sociale. Rappelons en première ligne la magnifique et très solide ébauche historique d'Henri de Tourville sur l'origine des grands peuples modernes : *L'histoire de la Formation particulariste*, et l'œuvre de vulgarisation si puissante d'Edmond Demolins : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ?* Citons, aussitôt après, la belle synthèse de M. Poinard, *La production, le travail et le problème social dans tous les pays au début du XX<sup>e</sup> siècle*, ainsi que des études vraiment magistrales sur des sociétés entières, comme *La Vie Améri-*

*caine*, de M. de Rousiers, ou *Le paysan des fjords de Norvège*, de M. Paul Bureau, ou bien encore *Le Portugal inconnu*, de M. Poincard. Notre bibliothèque offre encore, à propos des grandes civilisations modernes : de M. de Rousiers, *La question ouvrière en Angleterre* ; *Les industries monopolisées aux États-Unis* ; *Les syndicats industriels de producteurs* ; *trusts, cartells, comptoirs* ; *Hambourg et l'Allemagne contemporaine* ; de M. Paul Roux, *La question agraire en Italie* ; encore de Demolins, *Les Français d'aujourd'hui* ; de M. J. Durieu, *Les Parisiens d'aujourd'hui* ; encore de M. de Rousiers, *Les grands ports de France* ; encore de M. Paul Bureau, *Le contrat de travail* ; *La participation aux bénéfices* ; *La diminution du revenu* ; de M. Olphe-Gaillard, *L'organisation des forces ouvrières* ; *Le problème des retraites ouvrières* ; etc. C'est là une série considérable dans tous les sens du mot, et montrant bien quels vigoureux efforts, couronnés d'ailleurs des plus beaux succès, se sont attaqués chez nous aux sociétés très compliquées. Il est clair cependant que, sauf *La Vie Américaine*, *Le Paysan des Fjords de Norvège* et *Le Portugal inconnu*, ces ouvrages ne nous en donnent pas des études entières.

Ne pourrait-on pas, après tout, pour ces analyses totales, prendre d'une main la Nomenclature, de l'autre « tous les crayons avec lesquels chantait la muse » de cet excellent Boileau, et se mettre courageusement à l'œuvre ? Non ; la tâche ne va pas avec cette simplicité, et les difficultés sont trop souvent décourageantes. Pour certaines sociétés où le passé national a peu d'importance comme les États-Unis, et d'autres où l'évolution n'a cessé de subir l'action particulièrement impérieuse du sol comme la Norvège, la tâche est encore réalisable, au moins pour des maîtres comme M. de Rousiers ou M. Paul Bureau. Mais dans les autres sociétés compliquées, où le passé a préparé le présent par des superpositions nombreuses, des juxtapositions enchevêtrées et des évolutions millénaires, comme la France ou l'Allemagne, le labyrinthe paraît inextricable.

Même dans ces derniers cas, nous essaierons de donner aux chercheurs au moins un fil conducteur. Il les guidera du reste non seulement dans les études d'ensemble, mais aussi dans toutes les questions de détail relatives aux sociétés compliquées.

On voudra bien me savoir gré de la franchise avec laquelle je

viens de montrer, dans notre science telle qu'elle était en 1907, quatre lacunes assez graves. Voyons maintenant comment et dans quelle mesure il a été possible de les combler depuis.

Ce sera l'objet des quatre paragraphes qui vont suivre. Viendra alors le moment de traiter d'une application de nos procédés qui les suppose connus dans leur ensemble : la refonte de l'Histoire au moyen de la Science sociale : c'est par là que se terminera cette étude.

## II. LOIS DE COEXISTENCE ET TYPES.

C'est une nécessité pour l'homme de se nourrir, de se vêtir, de se loger, de cultiver son intelligence, de moraliser sa volonté, de se perpétuer par la procréation et l'éducation, de lutter contre les crises de la vie, et de se procurer par le travail les moyens de tout cela. Ces différents besoins ont un centre et un support communs, la nature humaine ; mais abstraction faite du rôle subordonné des moyens dont les autres imposent la conquête, ils ne s'engendrent pas les uns les autres ; ils sont plutôt parallèles les uns aux autres.

Et encore, en ce qui concerne les moyens, convient-il de remarquer que, si tous les besoins que nous venons de dire concourent à en imposer la nécessité, ils n'en déterminent ni la nature, ni les modalités ; en effet, nature et modalités dépendent à peu près uniquement du travail à la portée de chacun : ici c'est le travail matériel de la cueillette, de l'extraction, de la fabrication ou des transports ; là c'est le travail en partie intellectuel du patron, du commerçant, du banquier ; ailleurs c'est le travail tout à fait intellectuel des professions libérales.

En résumé, sauf leur centre commun, les grands groupes de faits sociaux qui intéressent foncièrement la famille ont surtout entre eux des relations de juxtaposition.

Mais d'autre part, s'ils étaient en conflit, l'existence serait impossible pour l'être social, à peu près comme pour l'animal qui aurait l'estomac d'un carnivore, les dents d'un herbivore, le bec et la patte d'un granivore. Force leur est donc de se constituer entre eux dans un réel équilibre, dans un concours ordonné de puissances, de vivre les uns avec les autres comme les organes d'un même corps, en un mot de *s'organiser* les uns avec les autres.

C'est ainsi que, malgré l'indépendance foncière de leur nature, il s'établit entre eux des relations harmoniques fondamentales, qui sont les lois de leur coexistence.

D'autre part, leur union se scelle par des actions et réactions réciproques et des échanges biologiques, comme il s'en opère dans l'animal entre un organe et un organe. Chez nous, ces actions et réactions, ces échanges biologiques, sont précisément le domaine des lois causales admises par tous.

Ainsi, en notre science, se manifeste et se justifie la présence simultanée de deux sortes de lois : lois de coexistence, lois de causalité ; on n'a pas un organisme social, c'est-à-dire un groupement, à moins. Affirmer, comme d'aucuns le voudraient, qu'il n'y a, chez nous, que des relations de cause à effet, ce serait, pour employer une comparaison juste, réduire la science des animaux et des plantes à la biologie, qui donne les lois des forces vitales, mais n'expliquera jamais, malgré certaines prétentions contraires, ni les formes vitales, ni les organes vitaux.

L'être social est donc ordonné par les lois de coexistence, et il est le support des lois causales. Il est ainsi constitué par un double système de moyens ou conditions résolvant en lui, par leur concours, le problème total de la vie. Cet ensemble de moyens, qui l'établit en même temps dans ses caractères spécifiques et dans sa physionomie propre, est ce que l'on appelle son type. On a ainsi un type familial, et, dans le cas plus général d'un groupement quelconque, un type social. Comprendons donc bien qu'il nous importe au plus haut degré de dégager les types, et les lois de coexistence qui les constituent fondamentalement, Notre science se construit de ce dégagement-là, autant que de la constatation des lois causales.

Il est d'ailleurs une autre raison d'enregistrer avec soin les coexistences ; c'est que certaines d'entre elles ne sont que provisoires ; elles sont faites de lois causales non reconnues à l'heure actuelle, mais qu'un avenir plus ou moins prochain reconnaîtra ; ce sont des relations de cause à effet qui sommeillent jusqu'à nouvel ordre, sous l'apparence de relations harmoniques.

Chacune de nos études, si elle veut apporter sa contribution à l'avancement de la science, doit donc se terminer par deux paragraphes indiquant, l'un les lois causales observées ou soupçonnées, l'autre les lois de coexistence observées ou soupçonnées, au cours de cette même étude.

Et pour justifier à tout venant des unes et des autres, et aussi pour permettre à nos successeurs des découvertes rétrospectives, conservons leur substratum commun, dans cette description méthodique du type qui s'appelle la synthèse : la synthèse condensant très rigoureusement l'analyse et juxtaposant les organes dans leurs coexistences.

Au point de vue méthodologique qui a été le point de départ de ces observations, n'oublions pas de noter que la présence, chez nous, de la loi de coexistence, définitivement constatée et expliquée, clôt la justification que nous avons promise des bases de notre science.

Une remarque finale est pourtant nécessaire : c'est que les lois sociales, sous leur double aspect, sont des lois moyennes et de plus grande fréquence. Il en est en cela de notre science comme de l'Anthropologie. — Ne pouvant développer ici ce point de vue, je renvoie à ce que j'en ai dit dans mes *Pages de méthode*<sup>1</sup>. Au surplus, à l'heure actuelle, presque toutes les sciences d'observation en arrivent à des vues analogues : elles regardent leurs lois comme des lois moyennes et approchées<sup>2</sup>.

### III. REFONTE DE LA MONOGRAPHIE DE FAMILLE,

ET MODIFICATION A LA CLASSIFICATION DES GRANDES FORMATIONS FAMILIALES.

#### 1<sup>o</sup> Refonte de la Monographie.

C'est une notion de bon sens que, avant d'employer un terme, il faut en savoir la vraie signification ; de même, pour étudier avec fruit les espèces de la famille, il faut prendre comme point de départ, la notion constitutive de la famille, ce qui détermine la famille à être ce qu'elle est et non autre chose, en un mot sa fonction : cela, c'est l'évidence même.

Or, cette raison d'être, cette fonction, c'est non moins évidem-

1. Ph. Champault, *Pages de Méthode*, dans *la Science sociale*, fascicule 78, février 1911, p. 69 et suiv.

2. Une très intéressante question qui trouverait bien sa place ici, est celle de savoir comment la science sociale et ses lois s'accordent avec la liberté humaine d'une part, avec la Morale d'autre part. Je ne puis, sur ces deux points, que renvoyer à mes *Pages de Méthode*, p. 72 à 77 et 82 à 102.

ment la perpétuation de la race par la procréation et par l'éducation. Perpétuer la race, ce n'est pas seulement transmettre la vie d'une façon matérielle, c'est aussi et surtout la transmettre intellectuellement et moralement ; c'est transmettre, avec l'être, ce patrimoine d'idées et de progrès de toute sorte qui, au jugement des parents permettra de tirer de la vie le meilleur parti possible. Telle est bien la fonction essentielle de la famille, et la raison dominante pour laquelle l'union des époux est durable ; une rencontre suffit à la grande rigueur pour la procréation.

A un autre point de vue, notons que la valeur procréative de la famille est, non pas uniquement mais surtout, une question de morale familiale, tandis que sa valeur éducative est, non pas uniquement mais surtout, une question d'organisation technique familiale. C'est donc cette dernière qui a le plus d'intérêt pour la science. Car, dans tous les ordres de groupements, la science a surtout pour but de déterminer les causes, les conditions et les caractères spécifiques de l'organisation technique.

La valeur éducative, voilà donc ce que la monographie de famille doit mettre en relief, apprécier et mesurer en quelque sorte. Malheureusement, rien n'est aussi complexe et enchevêtré que les mille et mille influences par lesquelles la famille et, avec elle, le milieu social, font l'éducation de l'enfant. Pour la famille, c'est une tâche de toutes les heures, une tâche qu'elle résout par une foule de menus faits, dont elle ne se rend pas même compte. Elle n'est d'ailleurs pas seule à agir : sous les formes les plus variées, les autres groupements dont l'ensemble constitue le milieu, interviennent à leur tour et pour une forte part : nous restons des apprentis aussi longtemps que nous avons à profiter des leçons de l'expérience. Et ainsi, l'éducation que subissent l'enfant, le jeune homme et l'adulte est le résultat d'innombrables facteurs familiaux et extra-familiaux. Néanmoins *dans ce vaste ensemble, le rôle de la famille est primordial*. En effet, comme l'a dit Le Play, à chaque génération, la société est menacée d'une véritable invasion de petits sauvages ; foncièrement et uniquement égoïste, l'enfant serait, à la lettre, insociable, s'il n'acquiesçait, sur les genoux de son père, le sens de l'autorité et de la discipline : il resterait, pour la vie, incapable d'entrer dans un groupement quelconque.

En définitive, dans l'état actuel de la science et pour longtemps encore, les procédés éducateurs échappent à l'analyse directe.

Pratiquement, ce ne sont pas ces procédés eux-mêmes qu'il s'agira de rechercher ; mais quelque chose de plus facilement saisissable, *les résultats les plus apparents de ces mêmes procédés* : la façon dont l'homme formé résout les difficultés et les crises de la vie, que la Nomenclature appelle les phases de l'existence. Considérées dans la solution que l'homme y apporte, les phases ne sont que des phénomènes de la vie courante, mais dynamisés et rendus plus intenses par l'état de crise. En face des difficultés exceptionnelles qu'elles présentent, chacun tend toutes les facultés, développe toutes les ressources qu'il doit à sa formation. *L'éducation se manifeste de la sorte par ses résultats portés à leur paroxysme.* Les phases ne nous font donc pas saisir directement les moyens d'éducation d'un type familial complété par son milieu social, mais elles nous en donnent *la jauge et la mesure*, d'une façon indirecte, et néanmoins très juste et très saisissante.

C'est donc sur les phases que portera désormais le principal effort de la monographie de famille.

Son point de départ, et son ossature, ce sera le tableau du personnel familial, non pas seulement de celui qui est actuellement au foyer, mais de *tout le personnel* qui en est issu *depuis plusieurs générations* : le jeu suffisamment complet des phases de l'existence ne se manifeste pas sur un personnel restreint ; et d'ailleurs la famille est partout où sont ses membres.

Puis vient l'étude de tout ce personnel dans la série des phases de l'existence : choix de la carrière ; émigration (périodique ou prolongée) ; établissement (par succession sur place, par essaimage à côté, par migration, ou enfin par émigration définitive) ; entreprises diverses ; mariage, naissances, faits d'éducation (faciles à percevoir, décès, héritages, crises anormales perturbatrices ou salutaires, d'ordre privé (accidents et maladies ; morts prématurées ; sinistres ; faits de concurrence ; coups de fortune, héritages inespérés, etc.) ; et aussi d'ordre public (arrivée d'émigrants, ouverture de voies de transports, traités de commerce, transformations politiques, etc.). Ce que nous saisirons en tout cela, ce sera manifestement le jeu le plus apparent des résultats de l'éducation.

En ce point, si l'étude dont nous venons de tracer le programme a été bien conduite, le type apparaîtra. La monographie ne sera pas achevée, c'est entendu, mais l'essentiel en sera dégagé. Cela ne veut pas dire que l'on se passera des faits relatifs aux moyens

et au mode d'existence; mais ces faits ne viendront qu'ensuite, et leur rôle, quoique très important, *ne sera que subordonné*.

Ceci se verra mieux par un exemple : Il y a quelques années, dans une ville d'eaux, je retrouvais chaque jour à table d'hôte une famille habitant Dublin; et je voulus savoir à quel type familial j'avais affaire. La question globale : Êtes-vous particulariste? n'avait aucune chance d'être comprise. Il fallut donc poser des questions de détail : « A quel âge, selon vous, les enfants ne doivent-ils rien coûter au père? La famille a-t-elle de gros sacrifices à s'imposer pour les établir? Les parents les marient-ils? Où iront s'installer les jeunes : au loin ou auprès? avec ou sans esprit de retour? Dans quelles professions? Considérez-vous que vous devez à chacun d'eux part égale dans votre héritage? ». Les réponses furent claires et concordantes : j'avais affaire à de purs Anglais sans mélange d'influences irlandaises. A titre de vérification, et seulement après, je posai d'autres questions sur la vie au foyer, l'amour du home, les relations avec le dehors, etc.; les réponses furent bien dans le même sens, mais elles ne m'apprirent rien de nouveau.

Lorsque, depuis, j'ai réfléchi à cette ébauche d'enquête, il m'a été facile de remarquer que, de toutes les questions venues alors sur mes lèvres, les premières portaient sur les phases de l'existence, que les dernières les questions confirmatives concernaient à peu près uniquement le mode d'existence, et que ma conviction s'était assise sans que j'aie eu même l'occasion d'aborder les moyens d'existence; j'ai d'ailleurs toujours ignoré quelle était la profession de mes Anglais. Ainsi j'avais suivi d'instinct le plan d'investigation auquel des déductions scientifiques devaient me conduire plus tard. Récemment, un de nos collègues, M. Victor Muller, professeur aux Universités de Gand et de Liège, me disait que, quand de Tourville voulait être rapidement fixé sur un type familial nouveau, c'étaient toujours des questions relatives aux phases qu'il posait.

Néanmoins *on n'en restera jamais aux phases de l'existence* : quoique subordonnée, l'étude des moyens et du mode reste nécessaire; mais elle ne se fera plus au moyen d'enquêtes spéciales, et l'on ne s'astreindra plus à étudier les faits y relatifs dans tous leurs détails, d'une façon uniforme et sans savoir à quoi ils serviront. Ceux qu'il importe de connaître se seront présentés comme d'eux-mêmes au cours de l'enquête sur les phases : les relations de causalité ou de coexistence les auront si largement évoqués!



Ce que nous aurons à faire, ce seront surtout, avec les phases comme point de départ, des études *à travers* le mode et les moyens d'existence. Les phases apparaissent dès lors comme le réduit central d'un vaisseau de guerre, d'où le commandant ordonne la manœuvre et dirige le combat. Au milieu d'elles, notre monographie est lui aussi au point central de son affaire; c'est à partir de là que l'appel aux moyens et au mode se produit dans les directions utiles, et l'oriente vers ceux des points de l'horizon où doit se porter son effort.

Ainsi instituée par les phases et ainsi complétée par les moyens et le mode, la monographie sera vraiment révélatrice de tout ce qui fait le véritable intérêt de l'étude d'une famille donnée : je veux dire la façon dont celle-ci comprend sa fonction essentielle; ses procédés d'éducation et leur valeur propre; ou ce qui revient au même en dernière analyse, son rôle social et sa valeur sociale. Et cela, je le répète, jamais la monographie de Tourville, en sa forme classique, ne nous l'aurait donné au même point<sup>1</sup>.

## 2° *La Classification des grandes formations familiales.*

Ainsi manifestée par les phases de l'existence, la valeur éducative m'a conduit à classer les quatre grandes formations familiales d'Henri de Tourville, simplement juxtaposées jusqu'ici, à en modifier les définitions, à améliorer deux de leurs appellations sur quatre, à leur assigner à chacune une origine géographique, et à distinguer, au moins pour trois d'entre elles<sup>1</sup> des genres subordonnés<sup>2</sup>.

Les formations, ou classes très générales, entre lesquelles on répartit tous les types familiaux, européens de fait ou d'origine, sont au nombre de trois. Ces trois formations se hiérarchisent *d'après le développement croissant de l'initiative individuelle*, et de ses deux corollaires : l'aptitude à la formation de groupements à but spécialisé, et l'aptitude à l'émigration; étant la plus apparente et la plus caractéristique des phases, l'émigration constitue, par là même, un critérium secondaire, très pratique, de la supériorité sociale<sup>3</sup>.

1. Voir pour de plus amples développements, et une monographie constituée à titre d'exemple, celle du *Paysan de Louvain*, mes *Pages de méthode*, déjà citées, p. 9 à 49.

2. La place me manquant ici pour parler de ces genres subordonnés, je ne puis que renvoyer à mes *Types familiaux dans la Science sociale*, fascic. 88, décembre 1911) en divers endroits.

3. Sur l'émigration, son rôle de critérium secondaire, et ses espèces les plus caractéristiques, voir les mêmes *Types familiaux*.

La première classe est celle des types *communautaires*, qui dressent leurs membres à résoudre les difficultés de la vie, non par eux-mêmes, mais par le recours constant à une collectivité préétablie, toujours la même, laquelle joue le rôle de providence globale (surtout la famille). — Née dans les steppes riches, cette formation s'est perpétuée dans les steppes pauvres d'une part, et dans les plaines culturelles avec culture facile d'autre part. — L'émigration proprement dite lui répugne et est à peu près inconnue chez elle.

La seconde classe est celle des types *semi-particularistes*, dont les membres résolvent les difficultés de la vie, dans certains cas, par des groupements tout faits et en particulier par la famille, mais savent dans d'autres les résoudre par eux-mêmes, ou par des groupements à but spécialisé. — Cette formation est originaire des grandes montagnes à vallées étroites et culturelles, où elle s'est constituée en une série de centres d'apparition indépendants. — L'émigration y est florissante : d'abord temporaire et périodique, elle y aboutit le plus souvent au retour dans la montagne, et, d'une façon encore fréquente, à l'établissement définitif dans des situations urbaines et commerciales.

La troisième classe est celle des types *particularistes*, dont les membres sont formés à résoudre par leurs propres forces à peu près toutes les difficultés de la vie, sauf à créer, surtout dans les milieux plus compliqués, des groupements spéciaux unissant en faisceau les initiatives individuelles *disciplinées*, en vue d'un effort déterminé. — Cette formation est originaire des montagnes, à pentes raides culturelles et à vallées, supprimées par l'immersion, des fjords norvégiens. — Ici très fréquente et très hardie, l'émigration, définitive sans préliminaire, va partout où est à prendre une situation lucrative, qu'elle soit urbaine ou rurale. Ses éléments d'élite sont capables d'aboutir à l'établissement cultural isolé en pays neuf, avec méthode progressive ; c'est l'établissement le plus répulsif à des communautaires que l'on connaisse.

Dans les villes et dans les régions urbaines peuplées originellement de communautaires purs, la complexité croissante de la vie, en amenant la désagrégation de la communauté, produit ce que Le Play, et, après lui, de Tourville, nommaient la famille instable : je propose d'appeler cette formation le type *communautaire en simple ménage*, qui, tout en relevant manifestement la valeur individuelle, l'a fait cependant d'une façon plus lente,

moins complète, au demeurant moins efficace que les formations particulariste ou semi-particulariste. Peu formés à l'intelligence du rôle des groupements spéciaux, ses membres recourent encore largement aux groupements providence, principalement à l'État. — Le type communautaire en simple ménage s'est développé en diverses régions de l'Europe, et notamment en certaines parties de la France ; il s'y développe de plus en plus à l'heure actuelle. — L'émigration est assez fréquente dans ce type, par suite de son instabilité ; elle est la plupart du temps faite d'éléments inférieurs ; elle se dirige vers les villes et trop fréquemment y donne des résultats médiocres.

Dans la grande classe des communautaires, j'ai fait en 1911 de ce type un genre secondaire, mais à tendances relevées. Si, ce qui serait sans doute préférable, on voulait l'introduire dans notre classement de premier rang, qui comprendrait alors quatre classes, l'analyse des éléments de sa valeur éducative, tels que je viens de les indiquer, le placerait entre la classe des communautaires et celle des semi-particularistes.

Dans tous les cas, il est bien entendu que, en ce qui concerne ce type, nous aboutissons à une conception très différente de celle de nos devanciers, qui ne lui connaissent que des défauts. Mais elle est *scientifiquement fondée, une fois admis le critérium par la valeur éducative*. N'est-il pas évident que, au point de vue du savoir faire et de la science de l'effort, notre paysan français se place bien au-dessus du paysan russe ou hongrois, et du pasteur de la steppe ? Distinguons donc, *avec le plus grand soin*, le communautaire qui sort de la communauté pour une meilleure discipline et pour s'élever, de celui qui se désorganise par indiscipline, pour le plaisir de marcher sans lisières et de tomber à plat. Ce dernier pourrait s'appeler le *communautaire désorganisé*.

Que l'on admette trois ou plutôt quatre classes de premier rang, il y a lieu ici à une remarque fort intéressante : c'est que, dans le monde des familles et des sociétés les types s'élèvent dans le classement à proportion du développement des capacités individuelles et aussi du nombre et de la qualité des groupements à but spécialisé qui se superposent à la famille. A ce double point de vue, il en est ici comme dans la science des animaux et des plantes, qui se hiérarchisent d'après la spécialisation de leurs fonctions et de leurs organes<sup>1</sup>.

1. L'appellation de famille instable avait été condamnée par de Tourville, le jour où la famille américaine, évidemment très peu stable, apparut comme supérieure. Notre

Du point où nous voici parvenus, il semble que l'histoire sociale du monde s'illumine, sous trois larges aspects, de clartés frappantes :

a) Le caractère fondamental de la grande formation communautaire, y compris le genre dérivé des communautaires en simple ménage, c'est l'amour de la vie toute faite. Ce qui, par contre, caractérise les deux autres formations, c'est à des degrés très différents, l'acceptation et la science de l'effort.

Ces deux dernières formations à valeur éducative supérieure se sont, à partir de leurs points d'apparition, répandues sur l'Europe au cours des siècles, avec des forces d'expansion et des zones proportionnées à leur valeur intrinsèque, tantôt par des invasions qu'a enregistrées l'histoire, tantôt par des infiltrations lentes et séculaires qu'elle n'a pas soupçonnées. A partir de centres indépendants les uns des autres, les montagnards semi-particularistes des Alpes françaises ou suisses, par exemple, ont recouvert Lyon et la région lyonnaise ; ceux des Alpes Lombardes toute la vallée du Pô, Venise, Milan et Turin ; ceux des Pyrénées orientales et de leurs contreforts du Sud, Barcelone et toute la Catalogne ; ceux des monts Cantabres, l'Espagne qu'ils ont reconquise sur les Maures, ceux du Pinde, les vallées et les rivages de la Grèce antique que leurs successeurs dans la montagne devaient délivrer de nouveau au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Et l'on en retrouvera assurément bien d'autres cas. — D'un autre côté, à partir des seuls fjords norvégiens, lieu d'apparition misérable à première vue, les particularistes ont recouvert ou peuplé le Danemark, l'Allemagne du Nord Ouest, les Pays-Bas, le Nord de la France, et les pays Anglo-Saxons depuis Londres jusqu'à New-York, jusqu'à Chicago, jusqu'à San-Francisco, et aussi jusqu'à Melbourne.

b) Au sortir des steppes pastorales, contemplons maintenant d'une part la culture en plaine conservant et perpétuant la formation communautaire, et d'autre part la culture en montagne créant les formations semi-particulariste et particulariste. D'un côté, c'est

maître applaudirait certainement à la disparition de ce nom, qu'il conservait, uniquement faute de mieux. D'autre part, notre terme de semi-particularistes ne fait que constituer ses quasi-particularistes à lui sur une base plus large ; pendant que la définition que j'en donne tend à atténuer la cassure trop nette que l'on avait introduite dans l'ancienne famille-souche. En somme, mes innovations sont respectueuses de la classification quadripartite de 1891 : elles les complètent et les développent, bien plus qu'elles ne les changent

l'immobilité par la passivité, de l'autre, la marche en avant par l'esprit d'entreprise et d'initiative; d'un côté, c'est la richesse naturellement indolente, de l'autre la pauvreté naturellement alerte, facilement agressive, d'ailleurs projetée sur la plaine par l'étroitesse de la montagne. Au service de ces deux puissances, dans leurs luttes séculaires, mettez la fabrication et les transports, et vous avez l'histoire de l'Europe pendant de longs siècles; transformez enfin la fabrication et les transports par la machine à vapeur, et vous obtenez la révolution sociale à laquelle nous assistons depuis un siècle. Mais à la base de tout cela, dans la mêlée des peuples, il faut voir la lutte des deux grandes formations antagonistes dues à la montagne et à la plaine; à la plaine, vaincue parce qu'elle fait la vie facile et molle; à la montagne, victorieuse par ce qu'elle fait la vie rude et forte. Et « la séance continue », n'en déplaise au socialisme, fils de la plaine, qui se croit maître de l'avenir!

c) Or cette synthèse générale trouve un admirable complément dans le rôle social considérablement grandi qu'il faut maintenant reconnaître à la culture, collaboratrice de la montagne en tout ce qui précède. Aux temps héroïques de notre école, on croyait trouver dans les travaux de simple récolte l'origine des trois grandes classes de familles d'alors; à la pêche côtière des fjords norvégiens, on attribuait la famille souche; à l'art pastoral, la famille communautaire; à la chasse et à la cueillette en régions forestières, la famille instable. La famille, à quelque type qu'elle appartint, était passée plus tard à la culture sans que ce type eût alors à subir de transformation essentielle<sup>1</sup>; ainsi ce travail, qui, dans bien des cas, plie l'homme à une discipline si rude, ne jouait en tout cela qu'un rôle secondaire: on aboutissait là à une invraisemblance flagrante. Voici au contraire qu'à l'heure actuelle la culture prend une importance capitale dans l'histoire de la famille. Elle apparaît comme la grande pétrisseuse des races humaines: des trois grands types familiaux, bien différents d'ailleurs des types créés par Le Play, les deux plus puissants et les mieux outillés dans la lutte pour la vie n'existent que par elle; ils sont nés tous deux de la vie culturelle en montagne. Et, dans les trois types, elle a été la condition et la source de la civilisation.

1. Voir Demolins: *L'origine des trois races agricoles*; trois articles dans *La Science sociale* (janv.-févr.-mars 1886).

En même temps, si d'un coup d'œil plus vaste, nous embrassons le monde social tout entier, nous le voyons se diviser en deux grands groupes : d'une part, ce sont les sociétés qui vivent sans effort de travaux faciles, art pastoral, cueillette, chasse ou pêche, mais qui n'ont ni vitalité ni puissance ; d'autre part ce sont les sociétés culturelles bien autrement laborieuses mais qui comptent seules dans l'histoire de l'humanité. Et voici que, en outre, ces dernières sociétés se hiérarchisent dans l'hégémonie du monde, à proportion du labeur que dépense la famille du paysan, remueur de terre, qui peine à la base !

#### IV. UN CADRE NOUVEAU POUR L'ANALYSE DES GROUPEMENTS EN GÉNÉRAL.

Pour l'étude directe des groupements autres que la famille, nous l'avons montré tout à l'heure, les lumières offertes par la Nomenclature sont assez courtes ; et il arrive que les plus experts eux-mêmes ignorent dans quelle mesure ils en profitent. En tout cela aussi, il faut du nouveau.

Quelles seront ici les données directrices, et quels procédés vont-elles nous suggérer ?

Nous ne recourrons pas à l'apriorisme, mais nous avons bien le droit de généraliser à partir de constatations expérimentales. Partant de ce fait que la famille est un groupement, nous allons chercher à lui emprunter des moyens d'investigation, pour les appliquer à tout groupement. Nous ferons en cela besogne absolument légitime, si ce que nous généralisons ainsi, ce sont des procédés se rattachant, sans doute possible, à l'idée générale de groupement, et non à l'idée particulière de famille.

Des directions, très nettes en cela, de la Nomenclature, il suit

1. Ceux qui, favorables ou hostiles, se sont occupés des vues que je viens de résumer, ont parlé « de transformation mondiale des communautaires en particularistes ». Il ne s'agit ici de rien de pareil. D'abord je n'ai raisonné que sur l'Europe. Et puis, comme mes devanciers, je n'y constate qu'un seul point d'apparition du particularisme vrai, la montagne immergée, et partant sans vallée, de la côte norvégienne. Partout ailleurs, la montagne, à la condition qu'elle ait plié les siens à la culture, et à cette condition là seulement, a amené chez eux un développement net de l'effort, et un relèvement non moins net de la valeur éducative. Ce double phénomène s'est accompagné, ici de tendances très voisines du particularisme, là de ces tendances moins accusées, ailleurs de quelque chose seulement de ces tendances ; ailleurs encore ces mêmes tendances n'ont pas été reconnues jusqu'ici. Telle est ma thèse réduite à ses véritables proportions.

que, pour étudier telle ou telle famille, il faut l'examiner : dans ses moyens d'existence (A à F); dans l'organisation de son personnel (G); dans son mode d'existence (H); dans les phases de son existence (I); et dans ses relations avec les groupements et facteurs sociaux superposés (J à Z). — A ce fonds, courant, j'ai, dans les pages précédentes, ajouté deux choses : la nécessité de procéder à partir de la fonction de la famille en général, pour aboutir à la modalité spécifique de cette même fonction dans la famille à étudier; puis celle de donner, dans l'analyse et la synthèse, le rôle prédominant aux phases de l'existence.

L'à-propos des cinq premiers éléments est admis par tout le monde; et j'ai prouvé tout à l'heure l'à-propos des deux introductions qui me sont propres. La seconde de ces introductions, le rôle prépondérant des phases, tient, nous l'avons montré, au cas particulier de la famille, et nous ne la retiendrons pas ici. Mais il n'est pas besoin de longue réflexion pour reconnaître que la première, c'est-à-dire la nécessité de prendre comme point de départ la définition vraie, ou fonction, du genre, est d'ordre plus général. Pas plus que les concepts de moyens d'existence, d'organisation du personnel, de mode d'existence, de phases d'existence et de relation avec les autres groupements et facteurs, ce concept-là n'a quoi que ce soit de spécial à l'idée de famille. Bien que dégagés par l'observation à l'occasion de la famille, les six concepts, en face desquels nous sommes, ne se réfèrent donc, ni les uns ni les autres, à l'idée de famille; mais bien à l'idée plus générale de groupement : cela est clair.

Posons donc en règle absolue que, pour étudier un groupement quelconque, non plus du dehors, mais en lui-même, il faut le considérer successivement dans les six concepts que nous venons de dire : on prendra comme point de départ 1) la fonction du genre auquel appartient le groupement à étudier; et on établira la série des notes propres à ce groupement en passant en revue : 2) son personnel, 3) ses moyens d'existence, 4) son mode d'existence, 5) ses phases d'existence, et 6) ses relations avec les autres groupements et faits de la Nomenclature. On aboutira ainsi à déterminer l'aspect spécifique que prend dans son sein la fonction générique, ou, *ce qui est la même chose*, à déterminer son type.

Évidemment, suivant la nature de l'objet et les besoins de l'enquête, on insistera davantage, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de

ces aspects fondamentaux de tout groupement. Les phases de l'existence n'auront plus à jouer le rôle très spécial que nous leur avons assigné dans l'étude de la famille; mais elles en auront encore un très important: elles raconteront l'histoire du groupement et diront ses évolutions, lesquelles seront particulièrement révélatrices des lois intervenantes.

Au début de l'étude des groupements, lorsqu'on en attaquera une série nouvelle, il arrivera que la fonction générique elle-même sera mal connue; notre premier effort, parfois le second et le troisième, auront alors pour but de dégager la fonction de l'espèce  $a$ , puis de l'espèce  $a'$ , puis de l'espèce  $a''$ , pour remonter à la fonction du genre A.

Cette remarque nous conduit à une autre assez voisine; dans la série si vaste des groupements, un certain nombre peut-être ne présenteront pas les six grandes classes de faits indiqués: il se pourra par exemple que ceux qui sont éphémères montrent des lacunes dans les moyens ou le mode d'existence: je n'en sais rien pour l'heure; c'est chose à voir. Mais de ce qu'il y aurait des groupements déficitaires, le plan général du groupement et de son étude n'en subsisterait pas moins; quand un organe manque dans tel type animal, l'animal n'en est pas moins observable, seulement la zoologie n'y constate que ce qu'il y a. A tout le moins, dans des cas semblables, resterait-il pour nous l'obligation de bon sens, dont on ne se débarrassera jamais, d'étudier le groupement dans sa fonction à lui, c'est à-dire dans sa raison d'être, et dans son but.

Au surplus, il ne faudra pas se hâter de déclarer un groupement déficitaire: tel élément qui, à première vue, aura paru y manquer, s'y trouvera réellement, mais sous une forme imprévue; par exemple dans certains cas, les moyens matériels d'existence manquent, mais ils sont remplacés par des moyens d'existence immatérielle: pour certains groupements de bienfaisance moralisatrice, le moyen d'existence du groupement est dans cette impulsion qui porte à faire le bien, ou dans cette récompense supérieure d'un devoir de charité accompli.

Ceci nous amène à insister sur ce que nous disions aux premières pages de cette étude: tous les groupements ne sont pas matériels. Dans les cultures intellectuelles ou morales, le groupement pourra être constitué par de simples relations d'esprit à esprit. Il y a encore des relations matérielles entre le journaliste qui écrit pour



un salaire et l'abonné ou l'acheteur au numéro. Y en a-t-il entre moi, possesseur d'un exemplaire de ce journal, et l'étranger à qui je le passe pour le distraire ou l'éclairer, sans rien attendre de lui? Assurément la relation qui s'établit alors est immatérielle, c'est-à-dire intellectuelle ou morale. Encore dans ce cas, y a-t-il la remise matérielle d'un imprimé. Mais si, au lieu d'un journal, je donne un simple conseil tout à fait gratuit, il n'y aura bien là que relation morale, même si je répète ces conseils d'une façon plus ou moins fréquente.

L'étude des groupements intellectuels et moraux rendra plus palpable cette vérité que le facteur moral et le facteur intellectuel sont, non moins que le facteur matériel, constitutifs de tout état social; ils en sont des éléments tout aussi indispensables, tout aussi essentiels. Seulement ils n'en sont pas spécificateurs au même degré.

Et encore, tout en maintenant cette ultime affirmation qui est capitale, convient-il de ne pas l'exagérer. Qui oserait dire en effet que le développement des cultures intellectuelles n'établit pas nos sociétés du *xx<sup>e</sup>* siècle dans une originalité profonde, par comparaison avec celles qui ont précédé? Qui oserait dire que le développement des cultures religieuses n'avait pas constitué nos sociétés civilisées du *xiii<sup>e</sup>* siècle dans une originalité tout aussi profonde?

N'est ce pas entre les milieux sociaux une différenciation capitale que les cultures intellectuelles développées jusqu'à la presse quotidienne, ou simplement jusqu'au livre, ou plus simplement jusqu'à la copie manuscrite, ou s'en tenant, plus simplement encore, à la tradition orale? descendues sur les places publiques comme à l'heure actuelle, limitées à une aristocratie de l'esprit comme sous Louis XIV, confinées dans les monastères comme au moyen âge, ou bornées à la famille comme dans la Gaule ancestrale? Ne sont-ce pas des espèces sociales de tout premier ordre, celles que constituent la religion et la morale chez les peuplades fétichistes, dans la Chine confucianiste, dans la Grèce et dans Rome antiques, dans les civilisations chrétiennes?

Certes, il faut regarder aux bras d'un peuple avant de regarder à son cerveau; mais n'oublions pas ensuite de regarder aussi à son cerveau.

Ce serait donc une erreur grossière de croire que la science sociale a supprimé le facteur moral et intellectuel. Elle a découvert un autre facteur, le facteur matériel, que naguère on admettait à

peine. Et ce dernier venu, non seulement elle en a montré l'existence, mais elle en a prouvé la prépondérance, l'antériorité, et, à beaucoup de points de vue, le déterminisme.

Elle a fait cela, mais sur le terrain présent, elle n'a fait que cela; comprenons le bien.

Comprenons aussi les services que, pour cette tâche nécessaire, regarder au cerveau d'un peuple, va nous rendre la règle générale que je viens d'indiquer.

Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire qu'elle appartient à M. Gérin plus qu'à moi. Sans nous connaître alors autrement que de nom, nous sommes arrivés, chacun de notre côté, aux mêmes conclusions; seulement M. Gérin a le mérite de l'antériorité.

Il en a d'ailleurs un autre : celui d'avoir poursuivi l'œuvre; il lui a donné un complément nécessaire, en établissant des cadres d'étude spéciaux pour chacune des grandes classes de groupements qu'il regarde (avec de Tourville, sauf deux modifications) comme constitutives de la société : famille, atelier, commerce, professions libérales, école, église, voisinage, associations, commune, union de communes, pays membre de la province, cité, province, état, étranger.

Ces cadres auxquels je ne puis ici que renvoyer<sup>1</sup>, et qu'il perfectionne actuellement, ne seront peut-être pas encore définitifs; mais combien avantageusement ils remplaceront les cadres de fortune essayés au petit bonheur par l'un ou par l'autre, avec les indications trop peu poussées de la Nomenclature pour telle catégorie de groupements, avec les emprunts aux groupements d'à côté, le tout amalgamé au mieux avec une dose toujours incertaine de perspicacité personnelle! Dans l'amélioration générale de nos moyens actuels de recherches, ils seront un pas décisif en avant, quelle que soit la façon dont on les utilise, soit à l'état de cadres monographiques isolés et alors plus détaillés, soit à l'état de cadres plus sommaires à intercaler dans la Nomenclature<sup>2</sup>.

La Nomenclature, elle est, pour quelques-uns d'entre nous,

1. Léon Gérin, *La Science sociale, aperçu d'une méthode simple d'observation, d'étude et d'enseignement*: dans les *Mémoires de la Société royale du Canada* (Ottawa, 1910).

2. Tout ceci ne fait guère que reproduire mon *Étude du Groupement à partir de la Fonction*, dans la *Science sociale*, fascic. 88, Décembre 1911; surtout de la p. 43 à la page 56.

l'arche sainte et intangible; sans doute il ne faut pas la modifier à la légère; mais notre grand effort de méthode, à l'heure actuelle, n'en doit pas moins tendre à la modifier. De Tourville l'a menée aussi loin qu'on le pouvait en 1885; bien plus loin, certes, que n'aurait fait alors aucun autre. Mais une œuvre comme celle-là doit bénéficier de tout vrai progrès postérieur. A l'heure actuelle, j'ai confiance dans l'étude des groupements vigoureusement poussée à partir de notre règle générale, et surtout à partir des cadres de M. Gérin, pour amener la refonte des cadres-lettres, l'un après l'autre. Ne l'oublions pas, la vraie façon d'honorer une œuvre scientifique, c'est de la reprendre sans cesse pour la perfectionner sans cesse.

#### V. NOUVELLES DIRECTIONS POUR L'ÉTUDE DES SOCIÉTÉS COMPLIQUÉES

Nous voici donc, avec notre cadre à six divisions, et mieux encore avec les cadres d'application de M. Gérin, à même d'analyser, d'une façon efficace et complète, la série des groupements principaux de toute société, ceux qu'on appelle pour cette raison les groupements constitutifs. Il est clair que ce sera là une rude étape franchie sur le chemin qui mène à la connaissance des sociétés compliquées.

Supposons donc établie, par les meilleurs procédés analytiques, à propos d'une des grandes sociétés modernes, à propos de la France par exemple, une série de monographies sur tous les groupements constitutifs: supposons encore que chacune de ces monographies, réalisant ce que Tourville attendait de ses cadres-lettres à lui, nous ait fourni, sur les principaux genres d'ateliers et de cultures intellectuelles en France, sur le rôle en France du commerce, de l'école et de l'Église, sur la constitution française de la commune, de la province, de l'État, etc., toutes les précisions analytiques souhaitables; supposons que nous ayons bien saisi le rôle social du patron français, admirablement analysé les effets actuels sur la France des cultures intellectuelles et des influences religieuses et morales, exactement compris les caractéristiques de la vie communale et provinciale, la constitution de nos pouvoirs publics, et ce qui en fait l'originalité; supposons en outre que nous ayons pu placer à la base de tout cela le vrai type moyen du paysan français. Nous aurons assurément réalisé une œuvre considérable. Eh! bien, malgré tout cela, nous n'aurons pas la synthèse de la France;

il nous manquera, suivant le mot de Virgile, « l'esprit qui agite cette masse ». Mieux que qui ce soit, nous verrons la France, mais nous ne la sentirons pas vivre. Nous aurons supérieurement son corps, mais nous n'aurons pas son âme. Quelque complète qu'elle soit, notre analyse ne sera pas explicative; elle dira trop peu le pourquoi de ce vaste ensemble; elle donnera trop peu les grandes lois de coexistence et de causalité qui l'unifient.

C'est que, dans une société compliquée, et, à plus forte raison, dans une société très compliquée, les phénomènes sociaux, saisis à un moment donné, ne s'engendrent pas les uns les autres, et ne s'expliquent que bien imparfaitement les uns par les autres. C'est dans le passé surtout qu'ils se sont engendrés, et c'est le passé surtout qui peut les expliquer : le présent n'y suffit pas. En tout cela, *il faut donc introduire l'histoire.*

Cela est d'importance; il est nécessaire de le bien comprendre.

Dans une société en sol intransformable, toutes les institutions, familiales et autres, sont immobiles, et l'histoire sociale, simple répétition de faits toujours les mêmes, ne serait pas instructive.

Mais dès que l'on n'est plus en sol intransformable ou du moins non transformé, la famille est exposée à des évolutions; c'est une crise ascensionnelle, mais ce n'en est pas moins pour elle une crise grave, que l'apparition de chaque groupement nouveau se constituant aux dépens de ses prérogatives. Voici d'ailleurs ces groupements, atelier, commerce, cultures intellectuelles, pouvoirs publics, etc., soumis eux aussi à l'évolution. Si l'on envisage à la fois la famille et tous ces groupements, c'est-à-dire, la société entière, il est clair que les chances d'évolution, et le nombre total des évolutions qui se réalisent en fait, croissent rapidement. A chaque fois d'ailleurs, c'est le groupement auquel s'attaque le facteur nouveau qui est le plus directement et le plus rapidement ébranlé, tandis que les autres groupements ne sont atteints que par des retentissements plus ou moins efficaces, et plus ou moins lents.

Tout ceci peut déjà s'entendre au sein de la race, et de développements autochtones, lesquels au surplus se feront d'allure très inégale dans les différentes parties du territoire national, pour peu qu'il soit vaste et non homogène. Mais, au cours des âges, combien d'interventions de l'étranger se seront produites! Importations d'industries ou de cultures intellectuelles; infiltrations pacifiques

de populations d'un autre type social; superpositions de races par la conquête; annexions ou fusion de plusieurs nationalités en une seule, etc., etc. Voilà, venues de l'intérieur comme de l'extérieur, une foule de causes profondément novatrices, et qui font les sociétés vraiment compliquées. C'est ainsi que, dans ces sociétés-là, les institutions, qui font bloc aujourd'hui, datent d'époques très diverses, et procèdent des causes les plus différentes.

Or quel est, dans notre ancien continent, à l'heure actuelle, le grand peuple qui, plusieurs fois, ne soit passé par toutes ces crises? N'est-il pas clair que, pour chacun d'eux, chacune de ces crises a déterminé des évolutions ayant profondément atteint tantôt le corps social tout entier, tantôt telle classe sociale, ou telle partie du territoire national? N'est-il pas clair d'autre part que ces crises-là sont seules explicatives de la société en son stade d'aujourd'hui? Et pourtant, je vous le demande, laquelle de ces crises anciennes sera saisie par l'analyse actuelle, aussi parfaite que vous supposiez celle-ci? Il faut donc de toute nécessité compléter l'analyse actuelle par l'évocation de ces crises rendues présentes en quelque sorte; en d'autres termes, il faut la compléter par l'Histoire.

Je vais essayer d'éclairer ceci par une hypothèse à propos de la France: n'ayant jamais abordé le difficile problème de l'analyse sociale de notre pays, je me refuse à laisser prendre ce qui va suivre pour un plan d'étude; c'est, je le répète, une hypothèse plus ou moins en l'air, mais dont je serai satisfait, si elle me permet de mieux faire comprendre ce qui précède.

Nous savons par l'histoire courante que les Francs ont envahi tout le nord de la France actuelle, et s'y sont installés au moins jusqu'à la Seine, probablement jusqu'à la Loire. L'histoire sociale nous apprend en outre que ces Francs étaient de vrais particularistes, devenus en Gaule des chefs d'exploitations dont ils se sont constitués propriétaires. Entre leurs mains, les serfs se sont pliés au travail en petit atelier familial, et à la responsabilité d'une communauté familiale très réduite qui aboutit assez vite au simple ménage. Pendant ce temps-là, le reste de la Gaule, centre et midi, continuait à vivre, d'après les traditions gauloises et gallo-romaines, en grandes communautés familiales, d'un travail collectif peu intense, ecorchant à peine le sol. D'autre part, des chaînes de montagnes, qui font complètement défaut dans le nord, bordent

ou découpent cette seconde région ; il est à croire qu'elles ont, ici et là, superposé aux communautaires voisins des semi-particularistes descendus de leurs vallées, et d'ailleurs renforcés par des infiltrations particularistes du nord.

Nous avons donc là trois formations paysannes différentes, qui, malgré des modifications, se sont perpétuées à travers les siècles, et dont les traces ne peuvent manquer de se retrouver sur le sol national. Ainsi, sans doute, s'expliquent à l'heure actuelle, chez le Français du nord, l'estime du travail et la science de l'effort ; chez le Français du centre l'indolence et l'amour de la vie toute faite ; chez le Français du sud, le communautarisme, mélangé d'industriel savoir-faire. — Nous n'entreprendrons donc pas la tâche, probablement irréalisable, de découvrir le type moyen du paysan français, et nous couperons court aux études de pays, ajoutées sans discernement les unes aux autres ; mais nous chercherons à analyser, dans chacune de nos trois régions, le cultivateur caractéristique : fermier de grande exploitation à culture intensive dans le nord, métayer très près du sol dans la culture extensive du centre, petit propriétaire dans les cultures arborescentes du midi. Quelques monographies, bien choisies dans chaque région, dégageront, pour chacune, deux ou trois types saillants. Nous aurons soin de les rattacher d'une part à l'ouvrier des industries dans les villes voisines, et d'autre part, à l'ancêtre des origines. La vie provinciale française sortira de tout cela, par l'histoire sociale dans le passé, par l'analyse sociale dans le présent.

Un autre problème non moins ardu, c'est celui de la théorie explicative de nos pouvoirs publics : comment rattacher à notre modeste paysan la vaste et redoutable machine administrative qui nous gouverne ? Ici, l'histoire sociale sera un guide particulièrement précieux. Nous distinguerons avec son aide, trois périodes dans la constitution de l'État français. Dans la première, qui comprend les Carolingiens et les premiers Capétiens, le pouvoir royal est aux mains des particularistes du nord : le roi administre ses provinces avec sa mentalité de grand propriétaire rural ; il se contente d'être le premier entre ses égaux, et le royaume n'est qu'un agrégat de domaines à peu près indépendants. Dans la seconde, la royauté affermit son pouvoir, étend son domaine aux dépens des grands feudataires, et prépare ainsi l'unité territoriale de la France ; cela, parce qu'elle revient à une conception commu-

nautaire de son rôle, et se fait centralisatrice. A la fin de cette période, elle l'est à outrance et assume la tâche trop lourde de Providence universelle ; elle prépare du même coup sa ruine et l'avènement du régime qui va la remplacer. Dans la troisième période, le pouvoir central prend plus au sérieux que jamais son rôle d'État providence et développe le vaste organisme administratif, régulateur de toute notre vie publique, et parfois envahisseur de notre vie privée. Par là même, il accumule contre lui des colères qui aboutissent à des révolutions périodiques. En même temps, depuis plus d'un siècle, grâce au régime parlementaire, la France passe progressivement aux mains des méridionaux, phrasiers éloquents, politiciens retors, habiles organisateurs de l'exploitation du budget national par le clan ; ainsi, selon le mot célèbre d'Alphonse Daudet, les Latins ont de nouveau conquis la Gaule. C'est donc à la formation gallo-romaine du midi que se rattachent la conception actuelle du pouvoir national d'une part, et la mentalité spéciale qui, pour l'heure, en inspire l'exploitation. Ce serait une erreur, rendue manifeste par l'histoire sociale, de chercher à ces deux grands ordres de faits politiques des relations harmoniques avec la vie privée de l'ensemble moyen de la France.

De tout cela, il apparaît que de Tourville était au cœur même des procédés de la science, quand, pour préparer les voies à l'analyse des grands peuples modernes, il écrivait son *Histoire de la Formation particulariste*. Plusieurs, parmi nous, n'ont pas compris l'à-propos de son effort, et pensent, encore aujourd'hui, que mieux auraient valu quelques études de plus sur le vivant. N'est-il pas clair que le maître avait raison contre eux ? Il avait admirablement vu l'impérieuse nécessité de lier le présent au passé.

L'histoire sociale apporte donc à l'analyse des sociétés un concours absolument indispensable. Nous avons vu ailleurs quelles lumières fournit à la simple monographie de famille, l'étude des phases de l'existence, c'est-à-dire l'histoire de la famille pendant plusieurs générations. Est-il besoin de remarquer qu'il en va de même pour tous les groupements intermédiaires, quels qu'ils soient ?

Partout et toujours, la succession des faits sociaux est éminemment révélatrice des coexistences et des causalités. La science se fait ainsi de deux éléments : connexions dans le présent et successions dans le passé.

Précisons en quelques lignes :

Sauf le cas des sociétés intransformables ou très simples, c'est une erreur de vouloir expliquer un état social par les seules répercussions actuelles ; c'est chercher à déterminer une surface par une seule dimension.

Cette nécessité de ne point s'en tenir aux facteurs actuels, et de recourir aux facteurs du passé, aux facteurs historiques, s'impose non seulement pour l'étude des états sociaux, mais aussi pour celle de tout groupement évolutif. L'importance de ces derniers facteurs grandira du reste avec la complication du milieu social ; elle sera souvent prépondérante pour les groupements appartenant aux milieux très compliqués.

Le plus important des facteurs d'origine ancienne ou historique, c'est une mentalité spéciale, une *résultante psychologique*, dont une analyse patiente retrouve les éléments et les causes dans les facteurs sociaux antérieurs ou même primitifs : matériels, moraux ou intellectuels ; les facteurs matériels jouent dans cet ensemble un rôle spécifique à la fois simplifié et grandissant, bientôt à peu près exclusif, à mesure que l'on remonte dans le passé.

Envisagée non plus dans ses origines mais en elle-même, cette psychologie caractéristique de chaque type social est le plus clair et le meilleur bagage de l'émigrant. A l'égard des jeunes, elle se traduit dans la formule éducative propre au milieu.

## VI. APPLICATION DE LA SCIENCE SOCIALE A L'ÉTUDE DU PASSÉ ;

### LA SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE.

A voir, comme nous venons de le faire, l'analyse sociale si puissamment aidée par l'histoire sociale, on en arrive à se demander si la science n'est pas tout à fait chez elle dans l'Histoire.

Une réflexion bien simple rend l'affirmative évidente : c'est que l'histoire n'est pas autre chose que l'étude des sociétés, ou des groupements humains, dans le passé. Son domaine est donc tout simplement une portion d'un domaine plus vaste qui appartient en propre à notre science. Elle n'est pas autre chose que *la Sociologie du passé*

Telle est bien nettement la façon de voir de M. Seignobos, que nous avons déjà mis à contribution : « La réalité passée, dit-il, nous ne l'observons pas ; nous ne la connaissons que par sa ressem-



blance avec la réalité actuelle. Pour se représenter dans quelles conditions se sont produits les faits passés, il faut donc chercher, par l'observation de l'humanité présente, dans quelles conditions se produisent les faits analogues du présent. L'histoire serait ainsi une application des sciences descriptives de l'humanité (psychologie descriptive, sociologie ou science sociale) ; mais toutes sont encore des sciences mal constituées, et leur infirmité retarde la constitution d'une science de l'histoire. » Il ajoute ailleurs : « On peut penser qu'un jour viendra, où grâce à l'organisation du travail, tous les documents auront été découverts, purifiés et mis en ordre, et tous les faits, dont la trace n'a pas été effacée, établis. Ce jour-là, l'histoire sera constituée, mais elle ne sera pas fixée ; elle continuera à se modifier, à mesure que l'étude directe des sociétés actuelles, en devenant plus scientifique, fera mieux comprendre les phénomènes sociaux et leur évolution ; car les idées nouvelles qu'on acquerra sans doute, de la nature, des causes et de l'importance relative des faits sociaux, continueront à transformer l'image qu'on se fera des sociétés et des événements du passé <sup>1</sup>. »

Donc, pour M. Seignobos, l'histoire est une application de la science sociale, que cette science soit faite ou à faire ; à la base du raisonnement historique, il met l'induction concluant du présent directement observé au passé impossible à observer : et il subordonne nettement les progrès de l'histoire aux progrès de nos connaissances sur les sociétés actuelles. Ce serait être difficile que de lui demander davantage. De lui-même, il va cependant plus loin dans notre sens ; comme nous l'avons vu ailleurs, il déclare que le problème des sociétés actuelles, et partant de l'histoire, git dans la découverte d'une bonne nomenclature des faits sociaux, et il ébauche un tableau questionnaire qui reste d'ailleurs bien incomplet. Pour être logique avec lui même, l'éminent professeur n'a plus qu'à choisir entre deux partis : adopter notre science telle qu'elle est, ou travailler avec nous à la perfectionner.

Les études historiques dignes de ce beau nom, celles qui ne visent pas simplement à la sèche énumération des faits ou à la mise en scène pittoresque des hommes sensationnels, celles qui sont autre chose que le squelette ou le roman de l'histoire, en un mot

1. Cité dans Philippe Robert, *Le Progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire, et l'antériorité des découvertes de la science sociale* déjà cité, p. 101.

les études historiques qui veulent être une vivante synthèse, se ramènent à deux types principaux : ou bien elles reconstituent une société ou une institution sociale, c'est-à-dire un groupement, à une époque donnée ; ou bien elles décrivent l'évolution d'une société ou d'une institution sociale, c'est-à-dire d'un groupement, à partir d'un point donné.

Ces deux sortes d'étude sont manifestement de chez nous ; il y a belle année que nous les pratiquons sur le vivant ; on peut même dire que, sur le vivant, nous n'en pratiquons guère d'autre. La première, c'est pour un milieu donné, l'établissement de la synthèse consécutive à l'analyse ; la seconde, c'est pour un milieu donné, la détermination des forces, lois de coexistence et de causalité, qui s'agitent dans son sein, et en régleront l'évolution à partir de l'introduction de tel ou tel facteur social nouveau. Cette double tâche, c'est, en d'autres termes, ou l'analyse statique d'un milieu considéré dans ses parties intégrantes, ou l'analyse dynamique d'un milieu considéré dans ses lois.

Mais comment se fonde et se construit le pont qui, du présent, aboutit au passé ? Pour nous, comme pour la Paléontologie, ce pont-là se fonde et se construit tout entier sur la perpétuité des choses de la nature ; sur la solidité de l'induction qui nous fait affirmer, pour tous les temps humains, l'existence d'êtres sociaux, ou groupements, plus ou moins semblables aux nôtres — en tous cas, fondés, comme les nôtres, sur ces ensembles de moyens coordonnés de vie sociale que nous avons appelés des types — et d'ailleurs régis par les énergies fondamentales, lois de coexistence et de causalité, découvertes sur le vivant.

Ceci admis, toute la méthode et tous les procédés de la science sociale entrent de plain-pied dans le passé. Ils s'y transportent avec armes et bagages, et s'y installent comme en des lieux connus. Ils y sont véritablement chez eux.

A première vue, cependant, il y a lieu à une question au sujet de l'enquête. Entre la discussion des documents de toute sorte, point de départ de l'histoire, et ce que l'on appelle l'observation directe sur le vivant, n'y a-t-il pas des différences fondamentales ? La première peut-elle aussi légitimement que la seconde servir de base aux analyses et aux raisonnements qui constituent la science ?

La réponse est assez simple, malgré son importance ; d'ailleurs elle doit s'entendre non seulement de l'histoire, mais *des études*

*sur telle ou telle société contemporaine, faites de loin, au moyen de livres ou de témoignages de voyageurs, et sans enquêtes directes; cela en effet, c'est de la sociologie à distance, évidemment très semblable par ses bases et ses procédés à la sociologie dans le passé. — Je réponds donc : Entre l'étude des données documentaires historiques ou livresques, et notre observation sur le vivant, il n'y a pas de différence fondamentale; mais il y a des dissemblances notables imposant, pour la première, des procédés subordonnés de mise en œuvre.*

Je m'explique.

Nous avons dit à satiété que ce qui nous constitue science d'observation, c'est notre façon de raisonner sur les faits qui est celle de la méthode dite d'observation; ce n'est pas notre façon de recueillir les faits. Or, celle-ci, que, depuis Le Play, on appelle aussi l'enquête, n'est guère, *qu'un appel*, aussi rigoureux, aussi contrôlé que possible, *autémoignage humain*<sup>1</sup>.

Il est clair tout d'abord que le monographe n'a à sa disposition ni le microscope du naturaliste, ni la cornue du chimiste. Et puis ce qu'il saisit par lui-même, ce qu'il voit de ses yeux et touche de ses mains, ne va pas loin : c'est un pays, des hommes, des cultures, des villes, des usines avec leur matériel technique; des casernes, des collèges, des palais administratifs, etc.; d'ailleurs, ce sont choses en connexion avec ses recherches, *mais qui n'en sont pas le véritable objet*. Cet objet, c'est le groupement. Or, qu'est-ce que l'on voit de ses yeux, qu'est-ce ce que l'on touche de ses mains dans cet être moral qu'est un groupement? Des gens qui *déclarent* en faire partie, qui en *expliquent* le but, le fonctionnement et les avantages : des biens *qu'ils affirment* appartenir à ce groupement, tel résultat matériel parmi tous ceux *qu'ils disent* lui être dus; c'est à peu près tout, et ce tout ne va pas loin. Pour prendre un exemple des plus modestes et des plus matériels, entrez chez un cultivateur; c'est lui qui vous apprendra la composition de sa famille, qui vous attestera que telle personne présente est sa femme, telle autre sa fille; que ces bestiaux sont à lui; que ces champs sont ceux qu'il cultive. Déjà, le témoignage se place entre vous et des objets qui cependant frappent vos yeux. Puis vous

1. Pour une indication sommaire des moyens de contrôle, voir mes *Pages de méthode*, p. 67.

verrez du blé dans un grenier; c'est par le témoignage seul que vous saurez l'histoire assez complexe de ce blé; que vous apprendrez les façons données à la terre, les engrais, le procédé des semailles, les soins ultérieurs, la moisson, le battage, le prix de revient, le prix de vente, etc. Ici pourtant vous êtes dans un domaine facile à contrôler par le dehors. Mais lorsqu'il s'agira du mode d'existence morale de la famille, c'est au témoignage tout seul que vous aurez affaire, au témoignage sollicité sur des choses presque intimes. Ce que le monographe établit donc sur le vivant, c'est, pour les neuf dixièmes, une enquête testimoniale qu'il peut, il est vrai, retourner dans tous les sens et conduire à fond, mais guère autre chose qu'une enquête testimoniale.

Or, c'est aussi une enquête que poursuit l'historien, une enquête fondée sur le témoignage comme la précédente. Entre les deux tâches, il n'y a donc pas de différence de nature, de différence spécifique

Mais notre historien a trois causes d'infériorité dont il ne se débarrassera pas, quoi qu'il fasse : il n'a d'abord à son service que des dépositions écrites, du reste enregistrées jadis sans aucun contrôle scientifique; ensuite, quoique ces dépositions présentent parfois les plus graves lacunes, il lui est impossible de les compléter par des interrogatoires; enfin, elles n'émanent presque jamais de ceux qui l'intéressent directement : ce ne sont que des témoignages de seconde main, dus à des écrivains plus ou moins éloignés des événements. Si, pour éclairer, discuter et mettre en œuvre de pareils renseignements, il n'avait pas toute une science préalable, constituée dans de bien meilleures conditions de documentation, notre homme n'aboutirait à rien de scientifique. Et l'on comprend fort bien le découragement des spécialistes de l'histoire qui se résignent à ne plus faire, suivant l'expression de M. Seignobos, que des découvertes, des purifications et des mises en ordre de documents.

Mais elle existe, cette science préalable, la science sociale; et cela transforme la situation, et cela permet des utilisations naguère impossibles, et maintenant lumineuses. C'est ainsi que l'on n'a rien tiré de l'étude directe des fossiles, tant qu'on a tenté d'en faire une connaissance indépendante et spéciale. Mais cette étude est devenue à la fois facile et féconde, le jour où elle a pu se rattacher à une science constituée sur le vivant, à l'Anatomie comparée,

dont elle n'a plus été qu'une application et une extension. L'Histoire, elle aussi, doit se borner à être une Paléontologie, si elle veut être féconde. Telle est pour elle, en un mot, la loi des procédés subordonnés que nous annonçons. Oui, il faut qu'elle accepte sans arrière-pensée l'hégémonie de la Science sociale, construite sur les sociétés vivantes. A ce prix, elle découvrira chez elle toute une succession féconde de causes et d'effets, et aussi des évolutions vraies, là où elle n'avait vu que des faits épars. A ce prix, elle saisira des lois là où elle avait cru à des successions fortuites ou libres.

Bientôt, son attention ira des phénomènes de surface aux phénomènes de profondeur, des faits de la vie publique à ceux de la vie privée; elle comprendra que les premiers, plus brillants, et dont elle s'est trop occupée jusqu'ici, ne forment pourtant que les accidents de la vie totale des peuples, tandis que les seconds plus obscurs, qu'elle a négligés, composent la trame continue de cette même vie, et l'expliquent depuis la naissance, à travers les vicissitudes de la croissance, jusqu'à l'apogée, jusqu'à la décadence, jusqu'à la mort. C'est ainsi qu'elle apprendra une bonne fois à regarder aux bras d'un peuple avant de regarder à son cerveau.

Voici d'ailleurs que, dans bien d'autres directions, les faits sociaux, et les lois qui les conditionnent, manifesteront des exigences non moins insoupçonnées. Actuellement, d'un trait de plume, tel érudit raye Odin, et le grand fait civilisateur, commercial et guerrier dont il est l'âme; il croit en avoir le droit, si la documentation par les traditions lui paraît insuffisante; il ne sait rien, lui, des nécessités de l'évolution scandinave et germanique; mais dès que cette quantité, si peu négligeable, entre en jeu, rien ne s'explique plus sans les puissantes réalités sociales incarnées dans Odin et sa race. A quelques pages de là, dans l'histoire de la formation particulariste, on objectera à de Tourville que ni les traditions, ni l'archéologie ne rattachent aux fjords de Norvège les éléments plus méridionaux d'où sortiront les Saxons d'Angleterre et les Francs envahisseurs des Gaules; mais il répondra que ce que les traditions et l'archéologie ne font pas, la science le fait: il démontrera que le type familial de ces gens-là, manifesté par la supériorité de leur rôle social, suppose de toute nécessité la formation par le fjord. — On sait, d'autre part, l'influence parfois nécessitante du lieu sur la formation familiale, et

par contre-coup sur la société; même dans le silence des textes, nous ne devons jamais oublier que le lieu est de tous les temps, et qu'il a eu sur ses premiers occupants une influence certaine, et d'ailleurs presque toujours facile à déterminer. S'il s'agit de lieux plus ou moins intransformables, nous pouvons même étudier, sur les occupants actuels, des témoins et des acteurs de civilisations disparues.

D'une façon générale, nous aurons à faire les inductions les plus nombreuses, les plus larges, et en même temps les plus sûres et les plus lumineuses, du présent au passé, ou bien d'un passé moins ancien, connu par les documents, à un passé très ancien et ne se documentant pas. L'invasion du passé par le présent, grâce aux types et aux lois, devient la règle. C'est là l'essentiel de notre méthode en histoire; c'est d'ailleurs le propre de toutes les Paléontologies.

De ces méthodes de travail absolument révolutionnaires, il suit que l'histoire sociale s'intéresse à une foule de faits indifférents à l'histoire classique; et elle en tire des arguments imprévus et des conclusions déconcertantes pour nos devanciers. Ceux-ci n'en comprennent pas la portée; ils s'exclament, ils crient à l'extravagance, ou, s'ils veulent rester polis, à l'imagination fantaisiste. Je le sais par expérience. Mais qu'importe? Un jour ou l'autre, il faudra bien qu'ils se rendent!

Notons d'ailleurs que le chartiste continuera à discuter les textes, l'archéologue, l'épigraphiste, le numismate à étudier les monuments, l'érudit à purifier et à enregistrer les faits. Tout cela va fort bien, et constitue une excellente approche de matériaux. Le travail préalable de ces spécialistes nous est indispensable, et nous ne saurions nous en passer, pas plus que ne faisaient nos prédécesseurs, les constructeurs diplômés de l'histoire d'hier.

Quant à ces derniers, il est bien entendu qu'ils ignorent les vraies lois de tout édifice. Ils n'ont pour guide que leur sagacité, pour règle que des analogies hypothétiques; et leur travail vaut tout juste celui d'un paléontologue qui saurait vaguement la botanique, et vaguement la zoologie. Certes, il faut autre chose que de l'ingéniosité pour rajuster des organes et des organismes sociaux qui non seulement ont vécu, mais ont été élaborés par la vie; il faut une science: la science de la vie!

On ne saurait donc trop le répéter: la seule besogne légitime

restant à l'historien qui répudie notre science, c'est la préparation documentaire des faits. — Au surplus, il en est de même pour son voisin, le géographe. Il y a bien, cela est clair, une géographie documentaire *décrivant* les accidents de la surface du globe quels qu'ils soient, et dans le nombre, ceux-là qui ont l'homme pour auteur. Mais une géographie humaine *explicative* des relations de l'homme avec le sol, et constituée en dehors de la science sociale par une méthode spécifique qui lui appartienne en propre, non pas ! Cette géographie-là usurpe exactement dans l'espace le rôle que l'histoire explicative usurpe dans le temps : l'analogie est entière et elle saute aux yeux. Au demeurant, l'Anthropogéographie est à la fois une superfétation de la géographie vraie, et une sociologie incomplète, bâtarde et mal venue <sup>1</sup>.

J'ai tout à l'heure donné patente nette à la critique sous toutes ses formes, pour la discussion préparatoire des faits. Cela va, je crois, sans restriction, tant qu'il s'agit de la critique externe. Mais on fait aujourd'hui, de la critique interne, un abus déplorable. Au nom de cette dernière, on déclare interpolées, remaniées, altérées d'une manière ou d'une autre, au demeurant inacceptables, des données documentaires qui ont tout simplement le défaut d'être incomprises, de nous paraître invraisemblables à nous, modernes. Or, que de légèreté dans ces condamnations pour invraisemblances ! Combien, sans que l'on s'en doute, sont prononcées pour cette unique raison que les données en question répugnent à des idées et à des convenances regardées comme absolues et de tous les temps, mais en réalité très relatives et toutes récentes : tout simplement dues à notre formation sociale à nous ! Juger d'une allégation antique par les vraisemblances actuelles, c'est s'exposer aux plus grossières erreurs. C'est d'après le *seul* milieu social de ces allégations antiques qu'il conviendrait de les apprécier ; d'un milieu à un autre, ces appréciations-la sont très délicates et très difficiles, *On ne le comprendra jamais assez*. Pour plus de sûreté, *la science sociale devra donc intervenir dans toutes les questions de critique interne*.

1. Je rappelle qu'on lira avec le plus grand profit, sur ce sujet : Philippe Robert, *Le progrès contemporain en géographie humaine... et l'antériorité des découvertes de la Science sociale*, dans la *Science sociale*, février 1913. Ne pas manquer de lire ensuite la réponse faite par un anthropogéographe de premier ordre *La Science sociale*, avril 1913. Le rapprochement est tout à fait suggestif.

Il est un autre préjugé tout à fait à la mode, dont il faut aussi nous débarrasser. C'est celui qui impose à un honnête homme, sain d'esprit et de jugement droit, l'obligation de lire, avant de traiter une question, tout ce qui a été imprimé sur cette question. D'où ces étalages bibliographiques qui font la joie des snobs de l'érudition, et qui parfois sont passés tout droit, sans qu'on ait rien lu, des répertoires spéciaux dans certains avant-propos. Au fond de cette débauche puéride de lectures, n'y a-t-il pas surtout la paresse d'un esprit indigent qui cherche à paraître riche par simple contact et sans travail personnel?

A ceux qui appliquent la science sociale à l'histoire, et plus généralement à tous ceux qui visent à renouveler une question par la science sociale, je dirai pour ma part : Lisez avec soin les textes originaux, et tout ce qui est vraiment documentaire : *sur tout cela, insistez*. Mais en quoi les vues et les conclusions de méthodes que vous répudiez peuvent-elles tant vous intéresser? On n'imagine pas Lavoisier lisant avec soin tous les alchimistes, avant de chauffer la cornue de laquelle il va tirer, sous forme d'un oxyde de mercure, les principes de la chimie moderne!

Lisez aussi les meilleurs travaux de science sociale, et surtout le maître qui vous a devancés dans la voie novatrice où vous vous engagez<sup>1</sup>.

Il se peut que la documentation de son *Histoire de la Formation particulariste* ait été insuffisante, et que certains de ses chapitres soient à refaire. Mais, à l'étudier, vous n'en apprendrez pas moins ce qui seul importe : *les procédés de son esprit*. — Que reste-t-il aujourd'hui de telle ou telle conclusion du *De re Diplomatica* de dom Mabillon? Je l'ignore; mais de ce grand homme, je le sais, il reste bien mieux que des conclusions de détail : l'orientation intellectuelle et les règles fondamentales auxquelles est dû tout ce qui vaut dans la critique moderne.

---

1. Me sera-t-il permis d'indiquer aussi, après *La Grèce ancienne* de M. d'Azambuja, mes *Héros d'Homère*, étudiait le type social des Achéens de l'Iliade et de l'Odyssée (neuf articles de *la Science sociale*, novembre 1891 à novembre 1893;) mon essai sur *Le personnage d'Odin et les Caravaniers iraniens en Germanie*, recherchant les origines des grandes invasions germaniques (*ibid*, trois articles de mai à juillet 1894;) mes *Patriarches bibliques* (*ibid*, trois articles, juin 1897 à février 1898)



J'arrête ici cet exposé sommaire de la méthode de la science sociale d'après Le Play et de Tourville.

Je me trouverai récompensé de mon effort, si ces pages gagnent à cette science quelques intelligences jeunes, et avides de lumières nouvelles.

La voie qui leur est ouverte ici ne les conduira ni aux larges situations, ni aux faveurs officielles, ni à la popularité.

Mais d'une part, elle leur apportera, pour l'organisation pratique de toute leur vie, des clartés et une discipline de premier ordre; il y a là tout un côté des plus féconds de la science dont je n'ai rien pu dire.

Et d'autre part, elle leur donnera la joie austère des découvertes intellectuelles qui laissent sur l'heure la foule indifférente, et que cependant on sent fécondes pour un avenir prochain.

Ces découvertes-là, en son champ encore trop peu exploré, la science sociale les offre faciles, nombreuses et bien belles, à l'activité conquérante de ceux qui lui viendront.

Et puis un jour, elle apportera à leur déclin la consolation d'avoir mis, eux aussi, dans les destinées du monde, leur faible part de vérité, c'est-à-dire de lumière, d'énergie et de progrès.

PHILIPPE CHAMPAULT.

consacrés aux grands ancêtres du peuple juif; enfin mes *Phéniciens et Grecs en Italie* d'après *l'Odyssée*. Ernest Leroux, 1906 reconstituant la société et la géographie phéniciennes. — *L'histoire de la Formation particulariste* est, au premier chef, ce que j'appelais tout à l'heure une analyse dynamique par les lois; mes études sont surtout des analyses statiques par les types.

# SYNTHÈSE HISTORIQUE

## ET

# PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

COMMUNICATION FAITE AU 3<sup>me</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL D'HISTOIRE  
(Londres, 3-9 avril 1913)

Par suite de circonstances diverses, la France n'a joué au récent Congrès d'Histoire, tenu à Londres, qu'un rôle assez effacé. Elle était représentée par un très petit groupe d'historiens, tandis que d'autres pays — l'Allemagne en particulier — avaient délégué un grand nombre de leurs savants. Cet effacement, qui n'avait rien d'intentionnel, était profondément regrettable, et M. Henri Hauser a fait à ce propos, dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* (1913, II, pp. 2-7), de judicieuses réflexions.

Sur la théorie de l'histoire et l'organisation des études historiques il n'y a eu que peu de communications. Signalons celles d'Ernst Bernheim — sur le rapport entre l'interprétation de l'histoire et les conceptions régnautes aux diverses époques — et de Karl Lamprecht — sur les hautes études historiques et l'Institut qu'il a organisé à Leipzig. Un Français, M. Masson-Oursel, a traité ce sujet : *synthèse historique et philosophie de l'Histoire*, d'une façon intéressante et suggestive. Nous publions volontiers sa communication, — quoi qu'elle ne réponde pas aux idées directrices de la *Revue*.

La philosophie de l'histoire, pour nous, est quelque chose de périmé à quoi il faut substituer la synthèse scientifique : M. Masson-Oursel estime que la synthèse en histoire ne peut être faite que par la philosophie. Ce que nous retenons de ses indications, c'est l'intérêt pour l'historien de ces grandes créations religieuses, philosophiques, littéraires, où s'exprime la psychologie des peuples et des époques et qui renferment, en même temps que des principes d'action, des interprétations du passé. Mais nous croyons qu'il y a autre chose à souhaiter aujourd'hui, du point de vue de la science, que des productions de ce genre, — fussent-elles fondées sur une information étendue. — H. B.,

Dans la plupart des œuvres historiques, les éléments les plus disparates se juxtaposent et s'amalgament : faits, témoignages, inductions, hypothèses, portraits d'individus, appels à des principes de psychologie ou de politique, jugements d'objectivité ; jugements aussi de valeur : admiration ou blâme à l'adresse des hommes ou des événements, appréciation du passé en fonction du présent ou de l'avenir, prétextes à moraliser, leçons de vie pour individus et nations. Cette confusion de ce qui fut, de ce qui est, de ce qui peut ou doit être, paraît naturelle à la pensée, lorsqu'elle s'exerce spontanément, avant l'adoption d'une attitude critique : or cette attitude est toute récente ; bien peu des historiens qui ont su la prendre ont réussi à s'y maintenir, tant il nous est pénible de nous mettre humblement à l'école des faits, de douter de nous-mêmes, de nous imposer un frein. La même difficulté, mais aussi la même obligation d'adopter une méthode rigoureuse, s'est fait sentir dès longtemps dans les sciences de la nature : mais c'est une tâche plus ardue encore en ce qui touche l'humanité, dont nous nous flattons de deviner instinctivement les mobiles, sous le fallacieux prétexte que nous sommes des hommes, et au mépris de la complexité d'un donné non plus uniquement matériel, mais pour une grande part idéal. Cependant, l'esprit positif nous a inculqué cette conviction, que pour faire non plus le roman, mais la science exacte de l'humanité, il faut d'abord confesser notre ignorance en tout ce que notre naïveté croyait comprendre, puis nous vouer à une immense entreprise collective, patiente, scrupuleuse, méthodique, d'information toujours plus impartiale, peu à peu moins incomplète. La vérité historique serait à la limite de ce processus sans fin, mais le long duquel il est possible de progresser, avec le sentiment qu'en dépit des problèmes nouveaux sans cesse soulevés, on connaît sans cesse davantage. Qu'est-ce à dire, sinon que le progrès le plus décisif de l'esprit historique fut accompli, quand on se rendit compte de la nécessité pour l'histoire, si elle veut être objective, de s'abstraire aussi complètement que possible de la philosophie de l'histoire ? La science positive ayant considérablement étendu ses conquêtes depuis son refus de se laisser régenter par la métaphysique, l'histoire positive a son tour répudié avec méfiance la collaboration d'un certain esprit aventureux qui prétendrait interpréter les faits avant d'en avoir une suffisante connaissance, ou même les déduire *a priori*.

Ce ferme propos, si légitime chez les historiens, d'exclure toute philosophie de l'histoire, équivaut-il à une condamnation sans appel de cette sorte de spéculation ? Sans doute il restera toujours loisible de réfléchir en philosophe sur le passé, ou encore de trouver des satisfactions d'artiste à reconstituer sommairement, sous son aspect plastique, une époque disparue. Mais si la philosophie de l'histoire ne doit être rien de plus, elle ne sortira pas de l'arbitraire. Nous voulons précisément rechercher si elle n'a aucun moyen de devenir, elle aussi, positive, tout en demeurant philosophique.

Elle serait sans fondement rationnel, si l'histoire pouvait satisfaire, sinon à présent, du moins quelque jour, aux besoins spirituels qui ont suscité la philosophie de l'histoire. Mais il faut perdre toute illusion à ce propos. Le simplisme, mais aussi la puissance de séduction, des philosophies de l'histoire, consistent en ce qu'elles prétendent expliquer tous les faits humains par un principe unique ou par un petit nombre de principes, générateurs des événements. Au contraire, l'histoire présente une telle ampleur, que chaque savant ne peut la cultiver avec fruit que s'il se cantonne en une région très restreinte, résigné à ignorer tout le reste : d'où un éparpillement, une dispersion des efforts qui exclut, au sens propre du terme, toute compréhension, c'est-à-dire toute synthèse. Il y aurait mauvaise grâce à en faire un reproche à l'historien, qui n'en est pas responsable. Fût-il doué d'une information prodigieuse, d'une puissance de travail surhumaine, il ne se croirait autorisé qu'à juxtaposer la masse des résultats fragmentaires, sans oser les subordonner les uns aux autres, ou les classer selon un ordre intelligible, car ce serait là une intervention arbitraire de l'esprit. De quel droit envisagerait-on certains faits comme plus élémentaires, d'autres comme plus complexes ? certains comme plus généraux, d'autres comme plus particuliers ? Chacun a sa spécificité irréductible, de par sa situation temporelle et géographique. Une égale exigence d'objectivité, la conscience de travailler à une œuvre commune : voilà seulement ce qui rapproche un philologue et un numismate, un égyptologue et un indianiste ; en fait le contenu de leurs recherches est sans commune mesure. Pourtant on ne saurait contester que la pensée souffre de ne pouvoir embrasser l'ensemble des documents accumulés ; plus l'historien renonce à la synthèse, plus le philosophe y aspire ; car il

ne faut même pas dire que l'historien ajourne cette compréhension systématique : il perçoit nettement, s'il reste fidèle à son souci d'objectivité, — ce qui d'ailleurs est très rare, — que jamais l'interprétation ne jaillira spontanément des faits, fussent-ils catalogués dans leur infinie intégrité. Moins on croit à la possibilité, à la légitimité même de la synthèse, plus elle devient nécessaire, ne fût-ce que pour éviter l'écrasement de l'esprit sous l'amoncellement de matériaux inassimilables.

Ce danger est conjuré, jusqu'à un certain point, grâce à la division du travail intellectuel. L'histoire ne sera traitée comme elle doit l'être que par des spécialistes érudits; mais ces derniers, sinon à titre d'hommes, du moins comme savants, devront s'abstenir de toute généralisation qui serait autre chose qu'une hypothèse heuristique; il appartiendra aux esprits spéculatifs de butiner à leur guise dans ces trésors de documentation que sont les études historiques. Il va sans dire qu'en nous exprimant de la sorte nous schématisons, et qu'en réalité beaucoup d'historiens prétendent arriver à une certaine organisation, donc à quelque intelligence des matériaux arrachés à l'oubli. Les uns croient y parvenir en discernant parmi les événements des causes et des effets; d'autres, en y supposant même des lois. Mais nulle part l'idée de cause n'est aussi obscure qu'en histoire. Un fait résulte d'une infinité de conditions simultanées ou antérieures, inégalement nécessaires ou accidentelles. Leur influence respective ne pouvant s'isoler que par une analyse factice, nous n'avons aucune assurance que l'une d'elles soit vraiment cause. De ce que tout événement est produit par ce qui le prépare et l'encadre, un historien théoricien de l'histoire, M. Seignobos<sup>1</sup>, a conclu que la cause de l'événement n'est autre chose que sa « place » dans le temps. C'est avouer que l'intelligibilité historique se réduit à décrire des coïncidences ou des dissociations de séries, des enchaînements et des filiations; encore parler de séries distinctes, est-ce déjà faire intervenir des abstractions peu adéquates à la réalité. Quant à la recherche des lois en histoire, elle a donné lieu à diverses méprises. Sans doute, une loi n'est pas essentiellement un fait général : la connexion qu'elle formule peut fort bien ne se réaliser qu'à un seul exemplaire : elle est loi par sa nécessité, non par son extension à une multipli-

1. *Les conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique*, Bulletin de la Société française de Philosophie, juillet 1907, n° 7. Paris, A. Colin.

cité de cas. Remarquer que l'histoire ne se répète pas, ne prouve donc rien contre l'admission de lois historiques. Mais alors l'idée de loi ne diffère aucunement de celle de cause. Si, au contraire, on fait appel à des lois d'une certaine généralité, susceptibles, par exemple, d'être illustrées par l'étude de civilisations diverses, on rend compte dans une certaine mesure des faits historiques, mais on sort de l'histoire. L'effarement suscité à la cour de Chine à telle date par une éclipse de soleil s'explique en partie par des lois astronomiques, mais c'est une considération extra-historique. De même, voir dans un événement la conséquence d'une loi sociologique valable pour l'humanité entière, cette interprétation, fût-elle bien fondée, serait d'un ordre étranger à l'histoire.

En effet, la sociologie, comme l'astronomie, prétend être une science, non une histoire, ni une philosophie; tandis que l'histoire, quoiqu'elle ait renoncé à être une philosophie, ne peut devenir une science, au sens exact du terme. Un ordre d'études ne mérite le nom de science que s'il a été prouvé qu'il comporte des lois qui lui sont propres. L'histoire n'est une science que si l'on appelle ainsi toute recherche de l'objectivité. A cet égard, il serait puéril de contester la valeur scientifique de sa méthode, qui met en œuvre des prodiges d'ingéniosité pour parvenir à avérer les faits tour à tour pressentis, découverts, vérifiés, passés au crible d'une critique sévère. Mais une technique destinée à éprouver l'authenticité des faits est tout autre que la détermination d'un système de lois. Sans doute, on peut alléguer que le fait historique, comme n'importe quel autre phénomène, enveloppe des lois qui s'y réalisent; mais le caractère « sui generis » du fait, son cachet propre, qu'il doit au milieu, au temps où il se produisit, est en lui la seule chose qui captive l'intérêt de l'historien; c'est la coïncidence, relativement contingente, des lois qui s'y expriment, plutôt que ces lois mêmes, qui est significative à ses yeux. Sans doute aussi les phénomènes naturels, ceux par exemple qu'étudie la physique, présentent eux-mêmes des caractères qui les individualisent: il n'y a pas deux chutes de corps identiques, car jamais deux corps ne sont absolument pareils, et, s'il s'agit du même mobile, jamais les conditions extérieures ne sont rigoureusement les mêmes. Mais il n'importe, car le physicien n'envisage dans chaque cas concret que la loi qui s'y manifeste: au contraire, l'historien, semblable à cet égard à l'artiste qui dépeindrait la physionomie extérieure, le pittoresque

d'un événement, s'attache à ce qui rend le fait unique en son genre. La célèbre critique, instituée par Schopenhauer <sup>1</sup>, des prétentions scientifiques de l'histoire, si passionnée qu'elle apparaisse dans la mesure où elle engage une polémique contre les Hégéliens, n'a jamais été réfutée que par des théoriciens qui ont invoqué les données de sciences non historiques pour conférer un caractère scientifique à l'histoire. Professer que la fonction de l'histoire est autre que celle d'une science, n'équivaut nullement à déprécier la valeur de cette discipline : c'est à elle, nous en avons pleinement conscience, que l'on devra quelque jour ce que l'on saura de l'humanité; en elle doit s'alimenter toute spéculation relative à notre nature; son rôle est d'autant plus désintéressé qu'elle ne saurait elle-même profiter des découvertes qu'elle effectue, semblable au mineur qui fouille obscurément pour que d'autres se chauffent et s'éclairent des matériaux que sa peine parvient à exhumer. Mais l'histoire n'a pas à être justifiée : elle montre assez sa validité par ses conquêtes; nous voulions seulement établir que la synthèse historique ne peut pas être faite par l'histoire. Déjà, la synthèse scientifique, lorsque des savants positifs ont voulu l'esquisser, aboutit au « sciencisme », dogmatisme sans critique, portant à l'absolu les résultats toujours relatifs des sciences physico mathématiques et naturelles : les faiblesses de cette attitude n'ont plus à être signalées aujourd'hui. Mais ce que nous appellerions volontiers l'« historisme », au sens d'un dogmatisme naïf accordant le prestige de l'histoire à des systématisations hâtives, serait encore moins défendable que le sciencisme, justement parce que l'histoire, a elle seule, à la différence de la science, ne peut dégager les lois qui se traduisent dans le donné qu'elle étudie.

\* \* \*

Il y a donc place pour une philosophie de l'histoire, mais à certaines conditions. Sous peine de tomber dans l'historisme, ce ne doit pas être une généralisation pseudo-historique, comme l'évolutionnisme a été une généralisation pseudo-scientifique. Pourtant il faut que ce soit une synthèse de l'histoire, mais faite sur un plan autre que celui de l'histoire. La sociologie, quoique fondée sur l'histoire, ne répond pas au desideratum, parce que

1. *Die Welt als Wille und Vorstellung*, II, ch. 38.

d'une part il ne faut pas préjuger que tous les faits historiques sont de nature sociale ; et d'autre part la sociologie est, en droit, une science statique, visant à déterminer les lois abstraites régissant les sociétés les plus diverses. Or, la philosophie de l'histoire ne peut faire abstraction de l'essence même du donné historique, son existence temporelle inséparable du devenir. Pour avoir presque toujours prétendu expliquer le changement par des principes éternels et immuables, pour avoir, par conséquent, méconnu la nécessité de ce qui s'offre en incessante transformation, la philosophie s'est rendue impuissante à justifier le phénomène comme tel ; si elle se retranche en un noumène inaccessible, elle fait ainsi, sous une apparence de fierté rationaliste, un aveu d'impuissance à fonder en raison le réel. En laissant accroire que son domaine véritable n'est pas exclusivement ce monde même, elle s'est condamnée elle-même devant la science, qui explique le phénomène par lui-même, selon des lois d'immanence. Le divorce que nous constatons autour de nous entre l'esprit historique et l'esprit philosophique, s'ensuit, pour le dommage de l'un et de l'autre. Cependant un rapprochement ne paraît pas impossible, aujourd'hui surtout qu'est née une métaphysique aspirant à saisir dans la durée comme telle, c'est-à-dire en un perpétuel changement, à la fois accumulation et innovation, mémoire et liberté créatrice, la réalité même<sup>1</sup>. La pensée ne se sent jamais aussi indépendante que lorsqu'elle a pénétré les manières de penser antérieures et lorsqu'elle les dépasse en se les assimilant ; elle ne se sent jamais aussi forte, aussi apte à des réalisations originales, que lorsqu'elle s'est nourrie d'un donné qui ne la limite que si elle ignore les moyens de le faire contribuer à l'obtention de ses fins. La philosophie de l'histoire ne saurait être qu'une métaphysique ; en effet, elle n'est pas, comme l'histoire ou comme la science, pure connaissance, mais elle prétend inspirer l'action des collectivités, de même que la métaphysique a visé de tout temps et en tout lieu à fonder rationnellement pour l'individu une règle de pratique. Il est essentiel à l'esprit comme tel de comporter une intelligibilité non proprement scientifique, mais métaphysique ; il est essentiel à la réalité humaine de revêtir la forme historique : comment n'y aurait-il pas quelque point de contact entre la métaphysique et l'histoire, alors que l'esprit ne nous est accessible en fait que dans l'humanité ?

1. V. les travaux de M. H. Bergson.



Quand nous affirmons ainsi que la philosophie de l'histoire doit être une métaphysique, nous ne songeons ni à l'humilier, ni à l'exalter : elle ne saurait être autre chose, puisqu'elle n'est ni une histoire, — car elle est synthétique, — ni une science, — car elle est plus relative à l'activité de l'esprit qu'à l'enregistrement des lois phénoménales. Nous ne pensons pas pour autant qu'elle soit à jamais vouée aux caprices de l'imagination ; elle peut s'accommoder d'une méthode positive, si l'on reconnaît qu'elle a un objet précis, existant dans la réalité, en dehors des systèmes brillants quelquefois, mais fragiles toujours, conçus par des philosophes. On croit trop souvent que lorsqu'on a énuméré quelques noms de penseurs, un Buckle, un Carlyle, un Sumner Maine ; ou un Turgot, un Condorcet, un Comte ; ou encore un Lessing, un Herder, un Hegel et plusieurs autres, on a envisagé l'ensemble de la philosophie de l'histoire. Elle s'étend incomparablement davantage ; elle apparaît en effet comme une fonction nécessaire de l'esprit. Il n'est pas une harangue solennelle d'un souverain d'Europe, pas une déclaration ministérielle d'un régime parlementaire qui ne témoigne d'un essai, si tendancieux qu'il puisse être, de philosophie de l'histoire. Il n'est pas une de ces grandes religions devenues consubstantielles à des races humaines, Christianisme, Islamisme, Brahmanisme, Bouddhisme, Confucéisme, qui n'enveloppe une philosophie de l'histoire, insoupçonnée peut-être de ceux qui vivent en elle, de même que nous ne remarquons pas l'air que nous respirons. L'ardeur véhémement des prophètes d'Israël tendait à trouver un sens, une mission propre, à l'existence du peuple juif ; les moindres événements étaient interprétés par eux sous l'empire de cette obsession ; toute leur spéculation a été une philosophie de l'histoire ; et ils ont légué cette tournure d'esprit au christianisme primitif, qui a produit, lui aussi, des apocalypses, ainsi qu'à l'Islam, toujours prêt à s'enthousiasmer pour un mahdi, clef de voûte de l'histoire entière. La lutte entre deux principes, passée du mazdéisme au gnosticisme et au manichéisme, fut pour bien des êtres un trait de lumière sur la déchéance présente et sur les espoirs possibles de l'humanité. La doctrine indienne de la transmigration, expression psychologique et morale de la continuité temporelle, voire même de l'unité de la nature entière, fournissait une interprétation de la vie humaine, intermédiaire entre les conditions les plus basses et les existences divines les plus nobles ; il est vrai que la

spéculation indienne, qui précisément a toujours marqué de la répugnance aux considérations historiques, aspira aussi à se délivrer, par des moyens philosophiques ou rituels, de cette transmigration assimilée à un esclavage. Le traditionalisme chinois, par contre, est resté fidèle à une conception qui situait dans un âge d'or dès longtemps disparu les vieux empereurs, prototypes de toute sagesse. Bornons-nous à ces rapides indications, suffisantes pour suggérer quel fut en toute civilisation le rôle nécessaire d'une philosophie de l'histoire. Les peuples moins aptes à l'abstraction, tels que les sociétés dites inférieures, et ceux qui éprouvèrent le besoin de représentations plastiques et figurées, tels que les anciens Grecs, ne dégagèrent pas leur idée de l'évolution humaine de la mythologie, trait d'union entre la notion des forces de la nature et les rêves humains ; mais toute cosmogonie, même rudimentaire, appelle une ébauche de philosophie de l'histoire.

Voilà autant de documents susceptibles d'être connus d'une façon positive : cette étude ne saurait manquer d'être féconde en résultats, si elle était entreprise selon une méthode systématiquement comparative ; elle aboutirait à une théorie comparée des civilisations, véritable synthèse de l'histoire et synthèse d'une égale valeur pour l'historien et pour le philosophe. Ce n'est pas une œuvre proprement historique, car l'historien, jalousement attaché à la spécificité concrète qui rend chaque événement unique dans le temps et dans l'espace, n'a que faire de la méthode comparative. Mais c'est une œuvre qui embrasse le champ entier de l'histoire ; il est du plus grand intérêt de confronter l'idée qu'un peuple a eue de lui-même et de sa tâche, c'est-à-dire sa philosophie de l'histoire, avec les événements qui ont provoqué, entretenu, incarné ou cruellement démenti cette idée, c'est-à-dire avec l'histoire de ce peuple. Autres sont les faits, autres les représentations qu'ils suscitèrent dans les esprits ; pourtant ces représentations forment, elles aussi, des données accessibles à notre investigation. Il y a là une base solide, en principe purement objective, sur laquelle peut reposer la philosophie de l'histoire ; mais ce n'en est que la base, car, puisqu'il s'agit d'une métaphysique, il appartient aux exigences, aux aspirations les plus modernes de l'esprit d'imposer une forme à ces matériaux et de leur donner une interprétation valable non pour une pensée en général, mais pour la nôtre, telle que les circonstances l'ont constituée. Notre philosophie de l'his-

toire, où doit s'exprimer notre foi la plus intime, comme membres d'une nation et de l'humanité, ne peut être que relative à nos croyances contemporaines, comme à chaque époque celle des autres peuples fut adaptée aux opinions de leur temps. Une philosophie de l'histoire éternelle et impersonnelle serait une contradiction dans les termes : nous ne pouvons comprendre la relativité, le devenir, qu'en restant plongés dans cette relativité, dans ce devenir, et en acceptant cette nécessité, à laquelle d'ailleurs ce serait folie de prétendre se soustraire : voir de notre propre point de vue. La doctrine ainsi obtenue sera vraie pour nous, alors même qu'elle ne devrait plus l'être pour nos successeurs, de même que ce qu'a pensé chaque nation était vrai selon son sentiment. Elle sera, en tout cas, moins simpliste que les généralisations précipitées des rationalistes du xviii<sup>e</sup> siècle, tels que Hume, Diderot, Wolff, ou des romantiques du xix<sup>e</sup> siècle, de Schelling à Nietzsche y compris Marx aussi bien que Savigny. L'idée de progrès, la réaction mutuelle entre l'esprit objectif et l'esprit subjectif, l'exaltation des héros ou des surhommes, le matérialisme historique, les doctrines libérales ou socialistes, toutes les théories proposées, quoique chacune présente une valeur philosophique, paraîtront à la fois débiles et présomptueuses. L'histoire fournira, en une quantité toujours croissante, des informations qui firent défaut jusqu'ici aux génies les mieux doués : ajoutons que l'obligation d'acquérir une forte culture philologique et archéologique soumet les facultés spéculatives à la plus saine des disciplines, loin de tarir leur fécondité. Une certaine connaissance du passé affranchit quiconque s'y adonne de beaucoup de préjugés contemporains : inversement, la nécessité d'interpréter bon nombre de données historiquement assurées restreint les écarts éventuels de l'imagination métaphysique, d'autant plus séduisante qu'elle montre plus de hardiesse. D'ailleurs, notre philosophie de l'histoire ne se présentera en aucune façon comme une improvisation hasardée par quelque poète lyrique de l'histoire : elle s'imposera aux plus clairvoyants comme une aspiration collective, — disons plutôt : comme une inspiration émanée de la collectivité ; la fantaisie individuelle n'en sera que mieux tenue en bride.

C'est, au surplus, un singulier témoignage de la crise spéculative, morale et sociale, traversée actuellement par nos sociétés européennes, que nous manquions présentement d'une philosophie de l'histoire répondant à nos besoins spirituels. Auguste

Comte déjà déplorait notre anarchie mentale et tentait d'y remédier. Peut être toutefois, si le désarroi paraît encore plus profond de nos jours, est-ce parce que surgissent parmi nous les rudiments d'une organisation future; car ces ébauches, dans la mesure même où elles commencent à se dessiner, accentuent l'aspect de vétusté sous lequel nous apparaissent les éléments surannés de notre civilisation. Le moment serait donc mal choisi pour désespérer d'une collaboration entre la spontanéité de la réflexion et le scrupuleux examen des faits connus. Ni la raison n'est fatalement révolutionnaire, ni le goût de l'histoire n'implique forcément la servitude à l'égard d'une tradition. Si chaque nation comprend mal ses voisines, si chacune s'ignore elle-même, si l'humanité se cherche sans réussir à se saisir, on peut espérer qu'une philosophie de l'histoire, à la fois nationale et humaine, puisque le philosophe fait partie d'une nation et de l'humanité, pourra contribuer à éclairer les peuples et à promouvoir la réalisation de l'humanité, devenue désormais mieux qu'un idéal. La méthode comparative contraindra le penseur à se placer à un point de vue humain. Et une telle spéculation, montrant par exemple quel écart a toujours existé entre la vocation que s'assignait un groupe d'hommes, et ce que ce groupe a pu réaliser, fournira tout ensemble une leçon de modestie et une leçon de confiance, car si nous pouvons infiniment moins que nous ne sommes portés à le croire, notre action, surtout quand elle s'appuie sur des connaissances objectives, est susceptible d'une efficacité infaillible entre certaines limites. Quoique les événements tournent souvent contre nos intentions, aucune bonne volonté n'est perdue; alors même que nous nous trouverions travailler pour le bien des sociétés à venir plus que pour notre bonheur propre, nous serions mal inspirés de nous en plaindre. La signification profonde d'une philosophie de l'histoire, quelle qu'elle soit, exprime le fait que les problèmes du salut ne se posent pas simplement en fonction de nos chétives individualités, mais en fonction de la collectivité à laquelle nous appartenons; il n'est pas absurde de supposer que, sinon en un jugement dernier définitif, du moins au jugement toujours révisable de la philosophie de l'histoire, nous serons justifiés en raison des humbles et obscurs efforts dont aura procédé une société meilleure.

# LES ÉTUDES HISTORIQUES

## EN SUISSE

### II

Les études historiques dans les Universités suisses ont bénéficié de l'essor que la science historique a pris au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces Universités sont aujourd'hui fort nombreuses : on n'en compte pas moins de trois dans la Suisse allemande et quatre dans la Suisse française qui est pourtant d'étendue territoriale et de population moindres que la Suisse allemande. La plus ancienne est celle de Bâle qui fut fondée en 1460 par le pape Pie II ; après, viennent, par ordre de date, l'Université de Zurich qui remplaça en 1833 l'ancien Carolinum, sorte d'Académie qui préparait des philologues et des théologiens, et deux Instituts supérieurs de médecine et de sciences politiques ; les Universités de Berne et de Genève qui en 1834 et en 1876 remplacèrent les anciennes Académies de ces villes ; l'Université de Fribourg qui fut créée de toutes pièces en 1889 ; les Universités de Lausanne et de Neuchâtel qui, en 1890 et en 1909, furent substituées aux Académies du même nom.

Tant d'Universités pour un si petit pays semble du luxe. Pourtant grâce aux sacrifices consentis par les gouvernements cantonaux, grâce aussi à l'appui de Sociétés académiques qui notamment à Zurich, Bâle et Genève soutiennent ces Universités, l'enseignement supérieur en Suisse a pu être maintenu à un niveau élevé. C'est le cas particulièrement de l'histoire qui dans plusieurs centres universitaires a des chaires nombreuses et voit chaque année surgir des travaux importants.

A cet égard l'Université de Zurich occupe incontestablement le premier rang parmi les Universités suisses. Les débuts de l'enseignement historique y furent pourtant fort modestes. Lors de sa fondation il n'y avait qu'une seule chaire d'histoire confiée à l'historien J.-J. Hottinger, le continuateur de Jean de Müller. Très versé dans l'histoire de la Réforme de la Suisse allemande, Hottinger, dans son enseignement, s'occupa exclusivement d'histoire suisse, l'histoire universelle n'étant enseignée que par un privat-docent, Henri Escher, qui était maître au Gymnase de la ville. C'est seulement en 1835 qu'un Allemand, Mittler, fut appelé à donner cet enseignement. Mittler est le premier historien qui introduisit à Zurich les méthodes critiques qui étaient déjà appliquées dans les Universités d'outre-Rhin. Son successeur, Adolphe Schmidt, élève de Ranke avec qui il fonda la première revue scientifique d'histoire, (*Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*), accentua dans son enseignement (1851 à 1860) cette tendance critique.

Dès lors la chaire principale d'histoire fut toujours à Zurich entre les mains d'historiens compétents. A Adolphe Schmidt succéda en 1861 Max Büdinger de Cassel (1828-1902), qui pendant les onze années de son enseignement à Zurich (1861-1872) forma une véritable pépinière d'historiens<sup>1</sup> qu'il initia aux sévères disciplines de l'histoire. Critique pénétrant doublé d'un historien au regard étendu, Max Büdinger avait en histoire le goût des grandes questions. Comme son maître Ranke il excellait à situer une époque ou une nation dans l'enchaînement de l'histoire universelle. C'est dans ce sens que sont conçus tous ses travaux, dont les principaux sont *Histoire d'Autriche*, 1<sup>er</sup> volume, 1858 ; *Histoire de Hongrie*, 1861 ; *L'Arrestation et la mort de Don Carlos*, 1891 ; *L'Histoire universelle dans l'Antiquité*, 1895 ; *L'Histoire universelle au Moyen Age*, 1898.

Lorsque Max Büdinger quitta Zurich en 1872 pour répondre à un appel de l'Université de Vienne, la chaire d'histoire générale fut scindée en deux : J.-J. Müller (1847-1878) fut chargé d'enseigner l'histoire ancienne et Gérold Meyer de Knonau (né en 1843) l'histoire du Moyen Age et l'histoire moderne. A la mort de J.-J. Müller, M. Meyer de Knonau reprit l'enseignement entier. Il est peu d'historiens en Suisse dont les connaissances soient aussi étendues que celles de M. Meyer de Knonau. Ancien élève de Georges de Wyss, de Max Büdinger, de Waitz, de Sybel, de Ranke et de Jaffé, il a

1. Les plus notoires de ces historiens sont MM. Meyer de Knonau, Oechsli, Dierauer, Dändliker et Paul Schweizer.

traité avec une égale compétence l'histoire zurichoise, l'histoire suisse et l'histoire universelle. Auteur d'un grand nombre de mémoires sur les questions les plus diverses, son œuvre principale est les *Annales de l'Empire allemand sous Henri IV et Henri V*, 7 volumes, Leipzig, 1890-1909. Doué d'une capacité de travail prodigieuse, M. Meyer de Knonau sait communiquer à ses disciples son zèle et son ardeur <sup>1</sup>.

Comme professeur d'histoire suisse, Georges de Wyss succéda à J. J. Hottinger en 1858 <sup>2</sup>. Dans son enseignement Georges de Wyss fut l'historien exact et scrupuleux que j'ai décrit dans mon premier article. Je dirai même que c'est surtout là qu'il porta dans ses recherches d'un caractère si minutieux, ce noble esprit et cette inspiration patriotique qui sont l'âme de ses travaux. De son séminaire sont sortis un grand nombre d'historiens de la Suisse allemande qui ont formé ce qu'on appelle son école <sup>3</sup>.

A la mort de Georges de Wyss, M. Wilhelm Oechsli prit sa succession en 1894. Déjà connu par d'importants travaux d'histoire suisse, surtout *Les débuts des conflits religieux entre Zurich et les Confédérés* (1883), *La lutte pour la succession du comte de Toggenbourg* (1885), *Les sources de l'histoire suisse* (1886, 1893), *Cantons et pays alliés* (1888), *Les Origines de la Confédération suisse* (1891), M. Oechsli, dès lors, a concentré tous ses efforts à l'élaboration de sa grande œuvre, *Histoire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, que j'ai analysée dans la première partie de cette étude.

A l'heure qu'il est l'histoire est professée à l'Université de Zurich par trois professeurs ordinaires, MM. Meyer de Knonau, Oechsli et Paul Schweizer, auteur d'une étude classique, *Histoire de la neutralité suisse*, 2 vol. Frauenfeld, 1893, et par de nombreux privat-docent : Hane, qui enseigne l'histoire de la civilisation en Suisse, Nabholz, celle des institutions et l'histoire suisse, Gagliardi et Fueter l'histoire générale <sup>4</sup>.

1. A l'occasion de son soixante-dixième anniversaire de naissance, le 5 août dernier, les anciens élèves, amis et collègues de M. Meyer de Knonau lui ont offert un volume d'essais, *Festgabe*, Zurich, 1913, auquel ont collaboré MM. Hermann Escher, Rodolphe Rahn, Hugo Blumner, Robert Durrer, Harry Breslau, Siegmund Ruetzler, C. Rodenberg, Georges Finsler, Charles Brun, Victor van Bershem, Hermann Wartmann, George Witz, Hans Nabholz, Ernest Gagliardi, Gustave Tobler, W. Kohler, Paul Schweizer, Wilhelm Oechsli, Alfred Stern, Johannès Dierauer.

2. Privat-Doctent en 1850, il fut nommé professeur extraordinaire en 1858 et professeur ordinaire en 1870.

3. A cette école se rattachent les élèves de Max Budinger que je cite plus haut et Hermann Escher, bibliothécaire de la ville de Zurich, auteur d'un excellent ouvrage, *La politique des Cantons suisses de 1527 à 1531* (1881).

4. M. Gagliardi est un des jeunes historiens suisses qui promettent le plus : il a

L'histoire zurichoise n'a actuellement pas de chaire à l'Université de Zurich, mais un historien de valeur Karl Dändliker (1849-1910), auteur d'une grande histoire populaire de la civilisation en Suisse et d'une *Histoire de la ville et du canton de Zurich* (3 vol., 1908-1913), l'a occupée jusqu'en 1910 avec distinction <sup>1</sup>.



A Genève, autre centre historique important, l'histoire a toujours été en honneur dans le haut enseignement. Dans l'ancienne Académie, on voit professer dès le XIX<sup>e</sup> siècle, Picot (1802-1815); Sismonde de Sismondi, l'auteur de *L'histoire des Républiques italiennes*, jusqu'en 1820; François Roget, un esprit singulièrement sagace, averti et original (1835-1848); Eusèbe-Henri Gaullieur qui enseigna l'histoire suisse de 1848 à 1859; Jules Barni, un proscrit du 2 décembre, qui de 1861 à 1868 fut professeur d'histoire générale <sup>2</sup>, et Galiffe qui fut professeur d'histoire suisse de 1861 à 1865; Amédée Roget, le savant auteur de *L'Histoire de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade de 1602* (7 volumes, Genève, 1883), qui enseigna l'histoire de Genève avec cette connaissance approfondie des sources et cet esprit critique qui sont les grands mérites de ce solide ouvrage.

Mais l'historien qui fut le véritable organisateur de l'enseigne-

publié *Novare et Dijon* (1907) et *Actes pour servir à l'histoire du bourgmestre Hans Waldmann*, 2 vol. 1911-1912, avec une excellente étude sur Waldmann. M. Ed. Fueter est l'auteur d'une *Histoire de l'historiographie moderne* (1912) qui fait partie de la collection *Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte* de Below et Meinecke à Munich.

1. Parmi les professeurs de l'Université de Zurich qui ont rendu des services aux sciences historiques, il convient de citer deux historiens de l'art, Salomon Voegelin et Rodolphe Rahn. Salomon Voegelin qui a fait d'importantes recherches sur Holbein, sur Nicolas Manuel, sur le peintre zurichois Ludwig Vogel est surtout connu pour avoir réédité le *Vieux Zurich* de son grand-père (1870-90) qui est devenu sous sa main une mine inépuisable de documents pour la connaissance de la cité et de son développement architectural. Voegelin était un professeur incomparable. M. Oechslï qui fut son élève me dit que nulle part ailleurs, ni en Suisse, ni en Allemagne, ni en France, il n'a entendu son égal. Rodolphe Rahn, l'historien d'art bien connu dont l'ouvrage classique, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 3 vol., Zurich 1874-1877, est unique en son genre, a été l'initiateur d'une *Statistique des monuments suisses* qui paraît depuis 1890. Personne comme Rahn ne connaissait les monuments historiques de tous les cantons suisses et, dans un nombre infini d'articles écrits avec charme et précision, il s'est efforcé de les faire connaître. Dans son livre *Kunst und Wanderstudien* (Vienne, 1883) il a réuni plusieurs de ces études.

2. Barni publia à Genève son ouvrage *Napoléon et son historien M. Thiers* (1865).



ment historique à l'Académie, puis à l'Université de Genève est Pierre Vaucher (1833-1898). Pierre Vaucher avait débuté en 1859 comme privat docent pour l'histoire générale. Après la retraite de Galiffe en 1865 le gouvernement le chargea de donner un cours d'histoire suisse; il hésita d'abord, l'histoire de France « lui paraissant plus intéressante » et avouant d'autre part « qu'il connaissait fort peu l'histoire suisse qu'il n'aimait guère ». Il accepta pourtant et il fit bien. Là il devait trouver l'emploi complet de ses facultés critiques. Non seulement il popularisa avec Albert Rilliet dans la Suisse française les recherches de Kopp et consorts, mais encore il fit des travaux originaux qui le mirent au premier rang des historiens des traditions nationales de la Suisse. Se défiant des grandes généralisations que dans l'état de la science il jugeait impossibles de faire avec quelque précision pour l'histoire suisse antérieure au xv<sup>e</sup> siècle, il se confina dans de courts articles, notes et notules où il posa les données des principaux problèmes, sans se flatter toujours de pouvoir les résoudre. Les essais qu'il a publiés sur ces questions — *Esquisses d'histoire suisse (1291-1531)*, Lausanne 1882; *Les Traditions nationales de la Suisse*, Genève, 1885; *Professeurs historiens et magistrats suisses*, Genève, 1886; *Mélanges d'histoire nationale*, Lausanne, 1889 ; — sont parmi les choses les plus alertes et les plus précises qu'on ait écrites sur l'histoire suisse. Encore aujourd'hui on lit avec profit ces courtes esquisses alors que tant de gros ouvrages sont tombés dans l'oubli.

Nommé professeur ordinaire en 1869, Pierre Vaucher cumula l'enseignement de l'histoire suisse avec celui de l'histoire universelle. Il fut un professeur admirable non seulement parce qu'il faisait d'excellentes leçons *ex cathedra*, mais parce que, conseiller paternel et avisé, il suivait avec sollicitude ses élèves dans leurs travaux. Par l'exemple il leur montrait qu'un vrai historien est un savant probe et exact, scrupuleux dans le choix des preuves et des hypothèses, qui ne demande jamais aux textes que ce qu'ils peuvent rigoureusement fournir et qui doit être convaincu qu'en histoire il n'y a pas de petites recherches<sup>1</sup>. Et tout cela était dit avec bonhomie, jovialité et une pointe de malice, qui faisait que Pierre Vaucher était adoré de ses élèves. Ceux-ci lui ont témoigné leur

1. Pierre Vaucher disait : « Depuis que j'ai senti s'évanouir l'audace de mes jeunes années, je regretterais presque d'avoir perdu tant d'heures à la recherche d'un fantôme, si l'on ne m'avait appris jadis que tout travail consciencieusement accompli porte en lui-même sa récompense ».

reconnaissance en lui offrant à propos de son trentième anniversaire de professorat un volume d'essais <sup>1</sup> et trois d'entre eux, Charles Borgeaud, Francis De Crue et Charles Seitz, ont pris sa succession dans les chaires qu'il occupait.

Charles Borgeaud est professeur d'histoire suisse et d'histoire de Genève <sup>2</sup>. Ancien directeur d'études à l'École libre des sciences politiques de Paris, il s'était fait connaître par d'excellents travaux juridiques et historiques, *Le plébiscite dans l'antiquité, Grèce et Rome*, Genève, 1887, *Établissement et revision des constitutions en Amérique et en Europe*, Paris, 1893. Actuellement, M. Borgeaud écrit une *Histoire de l'Université de Genève*, dont deux volumes ont paru, *l'Académie de Calvin (1559-1798)*, Genève, 1900, et *l'Académie de Calvin sous Napoléon (1798-1814)*, Genève, 1909. Cette œuvre d'une vaste érudition, d'une documentation impeccable, unit les deux qualités qui le plus souvent, s'excluent chez l'historien, l'exactitude minutieuse du détail et l'esprit synthétique. En écrivant l'histoire de l'École de Genève, Charles Borgeaud se trouve faire l'histoire de la Cité, car l'une est inséparable de l'autre. Très soucieux de l'avenir d'une ville, qui par sa pensée a rayonné sur le monde, M. Borgeaud considère un peu son poste de professeur d'histoire « comme un poste de combat ». Mais avec la haute impartialité qui le distingue, chez lui le patriote ne fait jamais tort à l'historien.

M. Francis De Crue, ancien maître de Conférences à l'Université de Rennes, et ancien chargé de Cours à la Faculté des lettres de Poitiers, enseigne, avec l'histoire du Moyen Age et l'histoire moderne, l'épigraphie et la paléographie. Les ouvrages qu'il a publiés roulent presque exclusivement sur l'histoire du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles français <sup>3</sup>. Dans les cours qu'il donne à l'Université de Genève, il s'occupe de l'histoire de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'en 1789. et les sujets qu'il traite de préfè-

1. *Pages d'histoire*, Genève, 1895. On y trouve des mémoires de Lucien Gautier, Louis Thévenaz, Charles Kohler, Francis De Crue, Charles Borgeaud, Bernard Bouvier, Charles Seitz, Antoine Guillard, J.-G. Hagmann, Hippolyte Aubert, Victor van Berchem, Philippe Monnier, Gaspard Vallette, Lucien Chalumeau, Emile Dunant, Frédéric Gardy, Edouard Favre.

2. Comme professeur d'histoire à Genève, M. Borgeaud a remplacé M. Henri Fazy qui enseigna cette discipline de 1890 à 1898, date où il démissionna pour entrer dans le gouvernement de Genève.

3. *Anne de Montmorency*, 2 vol. Paris, 1885 et 1889; *La Cour de France et la Société au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1888; *Le Parti des politiques au lendemain de la saint Barthélemy*, Paris, 1892; *L'action politique de Calvin hors de Genève, d'après sa correspondance*, Genève, 1909. — M. De Crue a aussi collaboré à l'*Histoire générale de Lavisse et Rambaud*, tomes IV et VIII.

rence sont les Institutions du Moyen Age, la Renaissance et la Réforme, la France du grand siècle, la Révolution anglaise, les Origines de la Prusse et de la Russie.

M Charles Seitz est peut-être le disciple le plus direct de Pierre Vaucher. Plus professeur qu'historien, il se voue, comme son maître, presque entièrement à son enseignement, se contentant d'écrire de sobres monographies qui sont surtout des essais critiques <sup>1</sup>. Dans son enseignement, très substantiel, il traite l'histoire de l'antiquité et l'histoire contemporaine.



L'Université de Bâle, complètement tombée en décadence au XVIII<sup>e</sup> siècle, principalement parce que le corps professoral, du reste fort réduit, ne se recrutait plus que dans les anciennes familles de la ville, fut renouvelée à partir de 1817, et, grâce à l'arrivée de savants allemands, dont la plupart étaient des réfugiés politiques, eut un regain de vie. L'histoire surtout profita de cette rénovation. Ses représentants, comme c'était la mode alors, embrassaient toutes les disciplines. Le Mecklembourgeois Frédéric Kortüm (1788-1858), qui fut de 1826 à 1838 le premier professeur d'histoire, est l'auteur de travaux fort divers sur les constitutions grecques, l'histoire grecque et l'histoire romaine, sur l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> et les alliances des villes libres au Moyen Age et à l'époque moderne, sur les Jésuites et sur la Révolution d'Amérique. Il était fort disert et, après avoir professé à Bâle et à Berne, il fut appelé à Heidelberg, en 1840. Son successeur, Frédéric Brömmel, alla plus loin encore. Non content de traiter l'histoire universelle, il enseigna la statistique, la géographie générale et les principes de la science politique. L'historien qui le remplaça en 1858, Hartwig Floto (1825-1881), circoncrivit davantage sa matière. Écrivain brillant et original, il est surtout connu par deux livres : *L'empereur Henri IV et son temps* (1855-56), dédié à son maître Léopold Ranke, et fort apprécié par l'historien Giesebrecht, et *Dante Alighieri, sa vie et son œuvre* (1858). Mais Floto ne resta que deux ans à Bâle : à son départ, Jacob Burckhardt, qui était déjà privat-docent depuis 1843, et professeur extraordinaire

1. A citer : *L'Œuvre politique de César jugée par les historiens de Rome*, Genève, 1889; *Taine et la Révolution française*, Genève, 1895; *J.-J. Scaliger et Genève*, Genève, 1895; *Théodore Mommsen et son activité à Zurich*, Genève, 1904; *L'historien Niebuhr, citoyen de Genève*, Genève, 1909.

depuis 1845, fut chargé de l'enseignement de l'histoire générale qu'il cumula jusqu'en 1886 avec celui de l'histoire de l'art.

Jacob Burckhardt (1817-1897) est une figure saillante du haut enseignement bâlois. Aucun professeur au XIX<sup>e</sup> siècle, ne porta plus au loin la renommée de la vieille cité des imprimeurs et des humanistes. N'ayant rien du savant en *us*, libre esprit, épris de beauté, fuyant les sentiers battus ou les portes ouvertes, il promenait sur toutes choses son regard curieux et amusé. Artiste, il improvisait dans l'abondance et dans la verve, après s'être copieusement documenté. Sa documentation du reste était aisée, étant de ces intelligences alertes qui saisissent du premier coup d'œil. Il n'avait pas besoin de s'appesantir sur un document pour en pénétrer le sens. En tout, il cherchait à dégager l'esprit. Il exérait les travaux du séminaire et disait : « Ce n'est pas là qu'on apprend l'histoire ». Lui l'apprenait en lisant les Mémoires, les Correspondances, les écrits du temps, en regardant les gravures, les tableaux et les cathédrales.

Brosser un portrait, tracer un tableau, montrer la liaison des événements et tirer la vie de la masse des faits, tel était à ses yeux la tâche de l'historien. Le modèle qu'il s'était proposé de suivre, jeune homme, était Léopold Ranke, surtout le Ranke de l'*Histoire des papes*. Mais il élargit encore la manière de l'historien berlinois, car il était plus génial et plus artiste et avait dans le style plus de trait et plus de couleur. Jacob Burckhardt est surtout l'auteur de trois livres : *L'époque de Constantin le Grand*, Bâle, 1853 ; *le Cicérone, guide d'art en Italie*, Bâle, 1853 ; *la Civilisation de la Renaissance en Italie*, Bâle, 1860<sup>1</sup>, et l'on sait la renommée de ce dernier ouvrage que Taine appelait « un livre admirable, le plus complet et le plus philosophique qu'on ait écrit sur la Renaissance ». Burckhardt, nourri de science allemande, écrivait à la française. C'est aussi à la française qu'il faisait ses cours dont le succès fut énorme : plus de 250 auditeurs se pressaient sous sa chaire. Et pourtant Burckhardt était le moins dilettante des hommes. Jamais professeur ne remplit avec plus de ponctualité ses fonctions. Dans ses lettres, on voit qu'il est heureux de pouvoir dire qu'il a été le dernier à terminer ses leçons et que c'est après son départ qu'on a fermé les portes de l'Université<sup>2</sup>.

1. Parmi les œuvres posthumes de Jacob Burckhardt, il faut citer : *Souvenirs sur Rubens*, Bâle, 1898 ; *Contributions à l'histoire de l'art italien*, Bâle, 1898 ; *Histoire de la civilisation des Grecs*, 4 vol., Berlin, 1902 ; *Considérations sur l'histoire universelle*, Berlin, 1905.

2. « J'étais hier réellement heureux de pouvoir clôturer mes leçons, car on finit par être fatigué, quand sans interruption on est sur la brèche depuis le 22 août. Cette fois

La chaire d'histoire générale, à Bâle, eut comme titulaire, de 1883 à 1889, un Allemand, Pflug-Hartung, connu par quelques travaux estimables sur le Moyen Age allemand — l'empereur Conrad II, les Villes hanséatiques, les bulles pontificales, et la première partie de l'histoire du Moyen Age qu'il écrivit pour l'*Histoire universelle* de Grote. Ayant pris vivement parti contre la Suisse à propos de l'affaire Wohlgemuth, Pflug-Hartung fut obligé de quitter Bâle. Il fut remplacé en 1889 par M. Adolphe Baumgartner, le titulaire actuel de la chaire, professeur brillant dont les cours ont beaucoup de succès auprès du grand public. Comme ses prédécesseurs, M. Baumgartner enseigne à la fois l'histoire ancienne, l'histoire du Moyen Age et l'histoire moderne<sup>1</sup>.

L'histoire suisse a eu depuis le milieu du siècle dernier, comme représentants à l'Université de Bâle : Balthasar Reber ; Wilhelm Vischer, directeur de la bibliothèque universitaire et auteur de remarquables travaux sur *La Ligue des Villes de Souabe* (1862) et sur *La Légende de la délivrance de Waldstätten* (1867) ; Albert Burckhardt-Finsler qui fut professeur extraordinaire depuis 1890 et qui quitta l'enseignement en 1905 pour se vouer à la politique ; Rodolphe Luginbühl, auteur d'une bonne biographie de Stapfer, et éditeur de sa correspondance<sup>2</sup>. Actuellement, cette chaire est occupée par M. Rodolphe Thommen qui a publié des documents sur l'histoire suisse tirés des archives autrichiennes (1899-1900) et le *Livre des Chartes de la ville de Bâle* (vol. VIII à X, 1901-1907). M. Thommen enseigne, en outre, la chronologie et la paléographie.



À Berne, lorsque la vieille Académie fut transformée en Université, le premier professeur d'histoire 1834-1842 fut le Mecklembourgeois Frédéric Kortüm qui avait déjà professé à Bâle. Son succes-

encore, j'ai été le dernier et l'appariteur a pu derrière moi fermer l'Université. La plupart de mes collègues avaient déjà terminé la semaine précédente et plusieurs l'avaient fait depuis quinze jours. Devant un tel sans-gêne et mépris du devoir, il me plaît de protester en restant à mon poste jusqu'au dernier moment. » *Briefe an einen Architekten*, août 1880.

1. L'histoire générale fut aussi représentée à Bâle par J.-H. Gelzer (1843-45) ; Franz Steingass (1849-50) ; Wilhelm Vischer (1856-1886) ; Hans Frey (1870-73) ; Henri Gelzer (1872-75) ; Benjamin Buser (1875-86). Actuellement par Jacob Schneider, professeur extraordinaire depuis 1903, et Hans Boos, professeur ordinaire depuis 1897 ; M. Boos enseigne aussi les sciences auxiliaires de l'histoire.

2. M. Luginbühl qui était professeur extraordinaire est mort en 1912.

seur, J.-A. Henne (1798-1870), est un Saint-Gallois, à la fois catholique et démocrate, qui écrivit, en 1843, une *Histoire universelle* qu'il laissa inachevée et une histoire suisse populaire (*Schweizer-geschichte fürs Volk*, 1857), qui, en son temps, eut un grand succès. Lorsqu'il quitta l'Université, il fut remplacé par Charles Hagen (1810-1868), un Franconien démocrate, qui avait professé à l'Université de Heidelberg et siégé à l'extrême gauche du Parlement de Francfort. Obligé de se démettre de ses fonctions en 1849, il fut, six ans après, appelé à l'Université de Berne où il resta jusqu'en 1869. Ses œuvres principales sont : *État littéraire et religieux de l'Allemagne à l'époque de la Réformation*, Erlangen, 1841-44; *Questions actuelles*, Stuttgart, 1843; *Catéchisme politique du peuple allemand*, Brunswick, 1848; *Histoire contemporaine*, 1848-51; *Histoire d'Allemagne depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à nos jours*, Francfort, 1851-58.

Charles Hagen eut pour successeur Édouard Winkelmann (1838-1896) de Dantzig, qui professa à Berne de 1869 à 1873. Il est l'auteur de quelques bons travaux sur l'histoire du Moyen Age : *Histoire de l'empereur Frédéric II*, Berlin, 1863; *Philippe de Souabe et Otto IV de Brunswick*, Leipzig, 1873-78; *Histoire des Anglo-Saxons*, Berlin, 1883 — et d'une œuvre posthume, *Histoire universelle des constitutions*, Leipzig, 1901. Après Charles Hagen, Alfred Stern, dont il sera question plus loin, fut professeur d'histoire générale de 1873 à 1887. Aujourd'hui, la chaire est occupée par M. Philippe Woker.

L'histoire suisse n'eut de chaire spéciale qu'en 1870, avec Basile Hidber (1821-1901), auteur du *Schweizerisches Urkundenregister*. Après lui, M. Gustave Tobler, qui était privat-docent depuis 1887, donna, comme professeur, une vigoureuse impulsion aux travaux d'histoire nationale. Auteur de nombreux mémoires sur les sujets les plus variés<sup>1</sup>, M. Tobler dirige avec diligence le séminaire d'histoire suisse d'où sont sorties jusqu'à cette année quarante-quatre dissertations.

Parmi les autres professeurs d'histoire de l'Université de Berne, il convient de nommer M. W. F. de Mülinen, bibliothécaire de la

1. A citer particulièrement : *Les rapports de la Confédération suisse avec les villes impériales allemandes, de 1305 à 1389*, Stuttgart, 1879; *La littérature historique suisse du Moyen Age*, Berne 1885-98; *Les Chroniqueurs et historiens du vieux Berne*, Berne, 1891; *La Chronique bernoise de Diebold-Schilling*, 1468-1484, 2 vol., Berne, 1897-1901; *Le club helvétique à Paris*, Zurich, 1903; les biographies et études de W.-E. Tschärner, R.-B. Tschärner, Karl Mathy, Jeremias, Gottlieb, etc.

ville qui fait des cours d'histoire générale et d'histoire suisse, de blason, de généalogie et de sphragistique<sup>1</sup> ; M. A. Geiser, professeur extraordinaire d'histoire suisse, actuellement en congé, auteur d'une *Histoire de la vieille constitution de Berne*, 1891, et d'une *Histoire de l'assistance publique dans le canton de Berne* ; M. Türler, qui enseigne la paléographie ; et trois privat-docent, M. Lessing pour l'histoire générale, M. Feller, pour l'histoire suisse et M. Brunnhofer pour la topographie historique.



L'Académie de Lausanne, qui était sous la Restauration un foyer ardent de vie intellectuelle et nationale, fut déchirée plus tard par des luttes religieuses et politiques qui exilèrent de son sein quelques-uns des esprits les plus distingués du pays de Vaud. L'histoire surtout eut à souffrir de ces luttes. Les deux historiens les plus remarquables de l'époque, Charles Monnard et Louis Vulliemin, ne purent, à cause de leurs opinions politiques, professer dans la nouvelle Académie issue de la Révolution de 1845. Charles Monnard alla professer la philologie romane à l'Université de Bonn et Louis Vulliemin (1797-1879), le fondateur de la Société d'histoire de la Suisse romande, devint écrivain et publiciste. Son influence n'en a pas moins été grande sur le développement des études historiques du canton de Vaud. Dès 1834, dans le recueil historique, *le Chroniqueur*, il faisait l'histoire de la Réforme dans la Suisse romande. Il fit paraître ensuite un ouvrage populaire, *le Canton de Vaud*, qui décrit les sites du pays, ses mœurs et son histoire. Mais son œuvre principale est son *Histoire de la Confédération*, 2 vol., Lausanne, 1874, qui malgré les recherches nouvelles et les progrès de la critique reste une narration de premier ordre. Vulliemin qui reconnaissait lui-même les lacunes de son travail (« Je porte en histoire, disait-il, des goûts d'artiste qui sont dans ma nature, et que de sévères études n'ont pas corrigés ») fut très accueillant pour les critiques qu'on fit à son livre et, dans une seconde édition, il l'améliora considérablement<sup>2</sup>. Du reste, d'esprit

1. M. de Möllin qui a collaboré aux *Fontes Rerum bernensium* a continué l'œuvre de son père, *Heimatskunde des Kantons Bern*, 2 vol., et a publié une *Histoire de Berne* (1892), une *Histoire de la garde Suisse au 10 Août* et une *Histoire des Suisses au service de l'étranger*.

2. Ses collaborateurs pour ce travail furent Georges de Wyss et Pierre Vaucher. Voir

clair et de sens juste, il ne versa jamais dans l'interprétation mystique des vieilles traditions et des légendes de la Suisse. « Je ne puis comprendre, écrivait-il spirituellement à son ami Pierre Vaucher, que, des nuages hyperboréens, il soit possible de composer de l'histoire. Ce sont là les méthodes de la science allemande ; moi je me rejette dans les méthodes françaises. » Et nous ne pouvons pas dire que Louis Vulliemin eût tort.

A défaut de ce maître incomparable, l'Académie puis Université de Lausanne eut comme professeur d'histoire générale John Duperrex, dont les manuels d'histoire furent longtemps en usage dans les écoles moyennes de la Suisse romande. Duperrex n'était pas un orateur brillant, mais il était solide et consciencieux et il forma quelques bons élèves dont le plus remarquable, Edmond Rossier, l'a remplacé à l'Université. Edmond Rossier étant seul représentant de la science historique à l'Université<sup>1</sup> a une lourde charge. Il s'en tire avec honneur, étant un professeur diligent, rompu aux bonnes méthodes historiques auxquelles il s'initia dans les universités allemandes et qu'il clarifie à la française. M. Rossier excelle à dégager l'essentiel de l'histoire et il est dommage qu'il n'ait révélé ses dons que dans de courts essais comme ceux qui composent son exquis volume, *Profils de reines*, Lausanne, 1908. Sous une forme allègre et spirituelle ce petit livre cache beaucoup de science<sup>2</sup>.



L'enseignement de l'histoire dans l'ancienne Académie de Neuchâtel souffrit des vicissitudes par lesquelles passa cette école. Créée en 1838, après avoir été promise par les rois de Prusse dès 1707, elle fut supprimée par la République de 1848 et rétablie en 1866. Avant 1848, elle eut deux professeurs d'histoire, Arnold

la correspondance échangée avec Pierre Vaucher à ce sujet. Voir aussi sur l'activité de Louis Vulliemin ses *Souvenirs*, Lausanne, 1876, et la biographie que lui a consacrée son neveu Charles Vulliemin, *Louis Vulliemin d'après sa correspondance et ses écrits*, Lausanne, 1892.

1. L'histoire suisse a été enseignée depuis 1891 par M. Paul Maillefer, d'abord comme privat-docent, puis comme professeur extraordinaire (1894-1910). M. Maillefer a dû se démettre de ses fonctions quand il est devenu maire de Lausanne. Il est l'auteur d'une bonne *Histoire du Canton de Vaud*, Lausanne, 1903.

2. L'œuvre principale de M. Rossier est son livre *Au peuple vaudois*, écrit à propos du centenaire de l'indépendance du pays de Vaud.



Guyot, qui enseignait aussi la géographie<sup>1</sup>, et G. A. Matile, qui publia les premiers documents de l'histoire neuchâteloise, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, 3 vol., Neuchâtel, 1844-48.

Dans l'Académie reconstituée en 1866, le premier professeur d'histoire fut Alfred de Chambrier, dont l'unique œuvre est un article de la *Bibliothèque universelle* sur Grégoire VII et Innocent III. Son successeur, M. Charles Robert, ancien élève des Facultés des lettres et de droit de Paris, de l'École des Hautes Études et de l'École des Chartes, appartient à l'école critique et, comme beaucoup d'érudits, il n'a écrit que de courtes monographies. Un autre professeur, M. E. Farny, enseigne aussi l'histoire générale.

La chaire d'histoire suisse fut occupée de 1866 à 1892 par l'historien fribourgeois, Alexandre Daguët, dont l'*Histoire de la Confédération suisse*, 2 vol., Genève et Paris, 1879-1880, est une œuvre de vulgarisation sans cesse remaniée et mise au courant des résultats acquis par la critique. A l'heure qu'il est la chaire n'a pas de titulaire spécial.

En revanche, il existe depuis 1895 une chaire d'histoire neuchâteloise, confiée à un historien de valeur, M. Arthur Piaget, archiviste d'État. M. Piaget, qui a édité un grand nombre de documents<sup>2</sup>, débuta en démolissant la Chronique des chanoines du Chapitre de Neuchâtel, dont il fut le premier à démontrer l'inauthenticité. Il travaille actuellement à une *Histoire de la révolution neuchâteloise*, dont le premier volume — Introduction — a paru en 1909.

Ce petit ouvrage — modèle de sagacité critique et de claire narration historique, a soulevé bien des tempêtes dans le petit pays de Neuchâtel, en raison des révélations sensationnelles que l'auteur y fait sur la manière dont Neuchâtel devint principauté prussienne<sup>3</sup>.



1. Après la révolution de 1848, Arnold Guyot émigra aux États-Unis où il devint professeur de géographie à l'Université de Cambridge, puis à celle de Princeton. Il est l'auteur d'un ouvrage de valeur, *La Terre et l'Homme*.

2. A ceux que nous avons signalés dans la première partie de cette étude, il convient d'ajouter les *Comptes de construction du bâtiment des Halles de Neuchâtel de 1569 à 1576*, Musée neuchâtelois, 1903. M. Piaget prépare la publication des archives laissées par Berthier au château de Gros Bois (1806-1813) et des documents sur la Révolution neuchâteloise, tirés des archives de Prusse.

3. Voir à ce sujet la polémique engagée avec M. Samuel de Chambrier et la réponse mordante de M. Piaget, *La cession de Neuchâtel en 1806, sa reprise en 1814*, Neuchâtel, 1912.

A l'Université de Fribourg où l'enseignement est bilingue, les cours d'histoire sont particulièrement nombreux. Dès la fondation de l'école, l'histoire suisse eut pour représentant un historien très érudit, l'abbé Gremaud (1823-1897), qui s'est occupé d'histoire ecclésiastique, d'histoire locale — de la Gruyère surtout, sa province natale, et de la partie française du canton de Fribourg et d'histoire du Valais <sup>1</sup>. A la mort de l'abbé Gremaud, la chaire française d'histoire suisse ne fut point repourvue, mais il en existe une en allemand confiée depuis 1894 au Thurgovien Albert Büchi, un historien dont l'œuvre est déjà considérable. Je citerai : *Albert de Bonstetten*, Frauenfeld, 1889 ; *Lettres et écrits choisis d'Albert de Bonstetten* (XIII<sup>e</sup> volume des *Sources de l'histoire suisse*), Bâle, 1893 ; la *Rupture de Fribourg avec l'Autriche*, Fribourg, 1897 ; *Actes pour servir à l'histoire de la guerre de Souabe* (XX<sup>e</sup> volume des *Sources de l'histoire suisse*), Bâle, 1904 ; *L'Église catholique en Suisse*, Munich, 1902 ; *les Chroniques et les Chroniqueurs de Fribourg*, Fribourg, 1905. Actuellement, M. Büchi prépare une importante étude sur le Cardinal Schinner, qui paraîtra prochainement en deux volumes <sup>2</sup>.

L'histoire générale a eu à Fribourg comme premier représentant le Soleurois Henri Reinhardt (1853-1906), qui s'est surtout occupé d'histoire moderne. On lui doit : *Contribution à l'histoire des troubles des Grisons* (1618 - 1620), Lucerne, 1881 ; *Correspondance d'Alphonse et de Girolamo Casati avec l'archiduc Léopold V*, Fribourg, 1894 ; *Rapports des nonces de Suisse*, Fribourg, 1906 (en collaboration avec le professeur Steffens) ; *Recherches concernant l'histoire Suisse dans les archives et bibliothèques espagnoles*, Berne, 1900. Comme professeur, Reinhardt excellait, comme dit M. Büchi, à mettre en relief les tendances prépondérantes d'une époque. Très affable, il était pour ses étudiants un ami et un conseiller.

D'autres chaires d'histoire existent à Fribourg : M. Albert Vogt, auteur de *L'Exposition de la doctrine catholique de Bossuet*, Paris, 1910, occupe celle d'histoire générale ; M. Gaspard Decurtins, connu par ses travaux de littérature réto-romane, celle de

1. Sur le Valais, il a publié une série de *Documents* (1875-84) qui sont une mine précieuse pour l'histoire de ce canton que les érudits avaient, un peu négligée jusqu'alors.

2. M. Büchi donne aussi en allemand un cours sur l'histoire générale de l'antiquité.

l'histoire de la civilisation (en allemand); M. Jacques Zeiller, qui a publié des études sur le Bas-Empire romain et un livre *L'Idée de l'État dans Saint-Thomas d'Aquin*, Paris, 1910, celle de l'histoire de l'antiquité (en français); le professeur Schnürer, auteur d'ouvrages d'histoire ecclésiastique et d'un livre sur *François d'Assise* (1905-07), celle de l'histoire du Moyen Age (en allemand); l'abbé Marius Besson, qui s'est fait connaître par d'excellents travaux sur les évêchés de Genève, Lausanne et Sion et les antiquités du Valais, celle de l'histoire du Moyen Age (en français); M. Arnold Winkler, celle d'histoire moderne (en allemand); M. Peter Wagner, celle d'histoire de la musique (en allemand); le professeur Steffens, auteur d'une *Paléographie latine* (1903 à 1906), celle de sciences auxiliaires de l'histoire<sup>1</sup> (en allemand).



A côté des cours généraux, il y a dans toutes les Universités suisses des conférences et exercices pratiques d'histoire, plus ou moins organisés sur le modèle de ceux de séminaires allemands. L'étudiant y apprend à lire les textes, à remonter aux sources de l'histoire et à en faire la critique. Il y présente des travaux qui sont soumis à la discussion de ses condisciples, discussion dont le professeur tire les conclusions pratiques pour l'histoire. A Zurich, où cet enseignement a été fortement organisé par Georges de Wyss et Max Büdinger, d'importantes dissertations ont été préparées dans les séminaires de MM. Meyer de Knonau et Wilhelm Oechslis<sup>2</sup>.

1. Dans les publications officielles de l'Université de Fribourg, les professeurs d'histoire ont fait paraître plusieurs travaux. Dans les *Collectanea Friburgensia*, MM. Reinhardt, Büchi et Schnürer ont publié quelques unes de leur œuvres. M. Büchi est l'éditeur de la revue historique fribourgeoise de langue allemande *Freiburger Geschichtsbätter*, 19 volumes. L'abbé Besson publie une *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (6 volumes). Les mêmes professeurs éditent une série de dissertations, sous le titre de *Études historiques de Fribourg*, publiées sous la direction de Büchi, Mandonnet, Schnürer, Steffens, Zeiller. Fribourg, librairie de l'Université.

2. Voici les titres des principales dissertations qui sont sorties ces dernières années du séminaire de M. Meyer de Knonau: Maaz, *Die Freigrafschaft und ihre Beziehungen zur Schweiz. Eivilgenossenschaft* (1471-1678), 1891; Dunant, *Les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses* (1536-64), 1894; Hoppeler, *Beiträge zur Geschichte des Wallis im Mittelalter*, 1897; Hozi, *Die geächteten Räte des Erzherzogs Sigmund von Oesterreich und ihre Beziehungen zur Schweiz* (1487-1499), 1910; Müller, Theod., *Die St-Gallische Glaubensbewegung* 1520-1530, 1910; Humbel Frida, *Ulrich Zwingli und seine Reformation im Spiegel der gleichzeitigen Schweiz, Flugschriftenliteratur*, 1912. — Dissertations faites dans le séminaire de M. Oechslis

Il existe aussi dans la même université un séminaire pédagogique à l'usage des futurs maîtres d'histoire de l'enseignement secondaire. Là il s'agit moins de dissertations savantes que de travaux pratiques. Les professeurs apprennent aux élèves à faire une leçon. Cette leçon est faite tantôt devant le professeur et les étudiants, tantôt dans une classe, en face des élèves et du maître qui prend part lui-même à la discussion. Le canton de Zurich doit à ce séminaire de recruter un bon personnel de professeurs d'histoire.

A Bâle et à Berne l'enseignement pratique de l'histoire n'est bien organisé que pour l'histoire suisse, où deux maîtres excellents, MM. Rodolphe Thommen et Gustave Tobler, dirigent avec zèle des séminaires d'où sont sortis de remarquables travaux <sup>1</sup>.

Dans la Suisse française l'enseignement pratique de l'histoire joue un moins grand rôle que dans la Suisse allemande. Il convient pourtant de mentionner les conférences de M. Charles Borgeaud sur l'histoire suisse et l'histoire de Genève, dans lesquelles le professeur a étudié avec ses élèves la Réforme à Genève et les relations de Genève avec la Suisse. M. De Crue, dans son séminaire, initie ses étudiants à la lecture des textes du Moyen Age d'après les fac-similés de l'École des Chartes et les originaux

ou en collaboration avec celui de M. Meyer de Knouau : Flach, *Dr Albert Rengger*, 1898 ; Nabholz, Hans, *Die Bauernbewegung in der Ostschweiz 1524-25, 1898* ; Diener, *Das Haus Landenberg*, 1898 ; Rüttsche, *Der Kanton Zürich zur Zeit der Helvetik*, 1900 ; Gubser, *Geschichte der Landschaft Gaster*, 1900 ; Camenisch, Carlo Borromeo, 1901 ; Kanter, *Hans v. Rechberg*, 1902 ; Feyler, *Beziehungen des Hauses Württemberg zur Eidgenossenschaft*, 1905 ; De Cerenville, B., *Le système continental et la Suisse*, 1906 ; Wettstein, *Die Regeneration des Kantons Zürich 1830-39*, 1906 ; Hasenfratz, Helène, *Die Landgrafschaft Thurgau vor 1798*, 1908 ; Markus, *Geschichte der Schweiz. Zeitungspressen zur Zeit der Helvetik (1798-1803)*, 1910 ; Frey, *Beiträge zur Finanzgeschichte Zürichs im Mittelalter*, 1910 ; Meyer, Karl, *Blenio und Leventina von Barbarosso bis Heinrich II*, 1911 ; Ehrenzeller, *Die Feldzüge der Walliser und Eidgenossen ins Eschenthal und der Walliserhandel 1484-94*, 1912.

1. Voici les titres des thèses les plus remarquables présentées ces dernières années à l'Université de Bâle : Hassler, *Ein Heerführer der Kurie im Anfang des B. Th. Pelagius Galvani Bischof von Albano*, 1902 ; Maurer, *Der Übergang der Stadt Konstanz an das Haus Oesterreich nach dem schmätkalischen Krieg*, 1904 ; Meyer, Hans, *Die Gründungsgeschichte der Karthause St-Margarethental im niedern Basel*, 1905 ; Roth, *Die Auflösung der Thiersteinischen Herrschaft*, 1906 ; Ruegg, *Beiträge zur Erforschung der Quellenverhältnisse in der Alexandergeschichte des Curtius*, 1906 ; Steiner, *Napoleons I Politik und Diplomatie in der Schweiz während der Gesandtschaftszeit des Grafen Auguste de Talleyrand*, 1906 ; Weber, Karl, *Die Revolution im Kanton Basel*, 1907 ; Burckardt, Félix, *Die schweizerische Emigration 1798-1801*, 1908 ; Dürr, *Die Quellen des Aegidius Tschudi in der Darstellung des allen Zürichkrieges*, 1909 ; Matzinger, *Zur Geschichte der Niederen Vereinigung*, 1910 ; Wüthrich, *Vereinigung zwischen franz. und 12 eidg. Orten*, 1911. Au séminaire d'histoire suisse de M. Gustave Tobler, 39 dissertations sont été présentées de 1898 à 1913 et trois au séminaire de M. de Mülinen en 1899 et 1900.

des Archives de Genève. M. Seitz, de son côté, consacre une heure par semaine à l'étude des sources littéraires et épigraphiques de l'antiquité. A Lausanne M. Rossier, comme complément à ses cours, étudie des textes du Moyen Age et fait la critique des sources de l'histoire moderne. A Neuchâtel les conférences pratiques se bornent à des travaux de paléographie entrepris aux Archives sous la direction de M. Piaget. A Fribourg l'enseignement pratique de l'histoire est plus complet et mieux coordonné. Organisé par le professeur Reinhart, qui s'est surtout occupé de l'histoire de la Renaissance, il se poursuit actuellement dans le séminaire de M. Schnürer, qui lit et commente des chartes du Moyen Age, et dans celui du professeur Büchi qui, chaque année, étudie une portion des sources de l'histoire suisse.



Cette revue de l'enseignement de l'histoire dans les Universités suisses ne serait point complète si je ne disais quelques mots des chaires d'histoire à l'École Polytechnique fédérale. On sait que cette École, qui prépare aux carrières d'architecte, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur civil, de chimiste, de forestier, d'agronome, d'officier instructeur et de professeur de mathématiques et de sciences naturelles, possède une division de sciences morales, politiques et littéraires. Dans l'idée des fondateurs de l'école, — des libéraux idéalistes de la génération de 1848, — cet enseignement libre devait servir de contre-poids à un enseignement scientifique de caractère trop purement utilitaire. On songeait alors aussi à créer une Université fédérale dont cette division eût été en quelque sorte l'embryon. L'Université fédérale ne put jamais être mise sur pied à cause de la rivalité des cantons, mais la division littéraire resta. Elle a rendu certes des services à l'École et avec le temps elle s'est développée et a pris une certaine importance. Actuellement on y enseigne les langues et les littératures allemande, française, italienne et russe, l'histoire de la philosophie, la pédagogie, l'histoire de l'art, l'économie politique, la science financière, l'histoire et la géographie, le droit civil et le droit commercial.

Les chaires d'histoire sont au nombre de trois, une chaire d'histoire générale en allemand, une chaire d'histoire suisse en

allemand et une chaire d'histoire générale et de géographie en français. A l'origine, cet enseignement était moins complet : il n'y avait qu'une chaire d'histoire universelle, dont le premier titulaire fut Adolphe Schmidt (1855-60) qui professait aussi à l'Université de Zurich. Lorsqu'il quitta cette ville pour répondre à un appel de l'Université d'Iéna, il fut remplacé par Johannès Scherr (1817-1886), un fougueux démocrate allemand que ses opinions avaient forcé de s'exiler en Suisse. Auteur de brillants ouvrages de vulgarisation sur l'histoire de la civilisation allemande, l'histoire de la littérature allemande et de la littérature anglaise, l'histoire de la littérature universelle, Scherr avait à un degré éminent le don de populariser l'histoire. A l'École polytechnique où les cours d'histoire ne sont pas fréquentés par des spécialistes, mais par des étudiants qui veulent perfectionner leur culture générale, Johannès Scherr, qui était très vivant, eut un immense succès.

Son successeur, M. Alfred Stern, est un des premiers historiens de l'Allemagne contemporaine. Né à Göttingue en 1846, après de solides études de droit et d'histoire aux Universités de Heidelberg, Göttingue et Berlin où il suivit les leçons de Häusser, Waitz, Ranke et Mommsen, il fut appelé en 1873 à l'Université de Berne où il resta quatorze ans. Il changea ce poste contre celui de Zurich en 1887. Intéressé surtout par les grands problèmes de l'histoire moderne, M. Stern s'est attaché à suivre en Europe l'évolution des idées libérales et démocratiques. Son premier écrit (1868), qui est sa thèse de doctorat, est relatif aux 12 articles, ce curieux programme démocratique des paysans allemands pendant la Révolution de 1525. Passant ensuite à l'Angleterre, il étudia la *Vie de John Milton* et des puritains anglais (Leipzig, 1877-1879)<sup>1</sup> puis, à propos de l'anniversaire de 1789, écrivit une *Vie de Mirabeau*, Berlin, 1889<sup>2</sup>. Son intention était alors d'écrire une *Histoire de la Révolution française* comme contre-partie de l'œuvre tendancieuse de Sybel, mais il y renonça pour traiter un sujet plus proche de nous, *l'Histoire de l'Europe depuis les traités de 1815 jusqu'en 1871*<sup>3</sup>. Là, il

1. Il a publié aussi dans la collection Oncken une *Histoire de la révolution anglaise*.

2. Cette *Vie de Mirabeau* a été traduite par MM. Lespès, Pasquet, Péret et H. Busson. vol. Paris, Emile Bouillon, 1895-96.

3. *Geschichte Europas seit den Wiener Verträgen 1815 bis zum Frankfurter Frieden 1871* (6 vol.), Stuttgart, Cotta, 1897-1911. — Les six volumes qui ont paru jusqu'à présent conduisent l'histoire de l'Europe depuis 1815 jusqu'à 1848 : 1<sup>re</sup> partie 1815-1830 (volumes 1, 2 et 3) ; 2<sup>me</sup> partie 1830-1848 (volumes 4, 5, 6).

s'applique à montrer que la construction artificielle que l'aéropage européen avait cru pouvoir édifier pour toujours, dès 1815, se fissure de tous côtés et que le torrent, un instant arrêté, déborde de toutes parts. L'idée libérale est le fil directeur de ce travail qui par ses tendances contraste avec les œuvres des historiens universitaires prussiens, apologistes de la gloire des Hohenzollern. Très vivant et aimant les sujets actuels, M. Stern donne des cours fort intéressants. Les époques qu'il traite de préférence sont la Réforme, la Contre-Réforme, les guerres de religion, la Révolution française, l'histoire de l'Europe sous la Restauration, l'unité italienne, la démocratie et le socialisme dans l'histoire moderne.

L'histoire suisse qui, à la fondation de l'École, n'avait pas de chaire officielle — elle fut enseignée de 1855 à 1887 par des privat-docent, Karl Morell, Heinrich Vögeli et Karl Dändliker — a comme représentant, depuis 1887, un éminent historien, M. Wilhelm Oechsli. J'ai suffisamment parlé de M. Oechsli à propos de ses travaux et de son enseignement à l'Université de Zurich et je me contenterai d'ajouter qu'à l'École polytechnique, adaptant ses cours au public spécial qui la fréquente, il étudie des sujets très généraux tels que l'histoire de la démocratie ou de la civilisation en Suisse, la Confédération, ses organes et ses fonctions, l'histoire du service mercenaire et l'histoire du commerce et de l'industrie.

La troisième chaire d'histoire — histoire générale et géographie — est une chaire en langue française occupée par celui qui écrit ces lignes<sup>2</sup>.



1. M. Alfred Stern, correspondant de l'Institut de France, collabore à plusieurs revues françaises entre autres le *Journal des savants* et la *Revue historique*.

2. Ses prédécesseurs ont été deux universitaires français, M. A. Albert-Petit (1887-1891) et M. Georges Rossignol (1891-1894). Outre cette chaire d'histoire, il existe aussi, en français, une chaire d'économie politique dont M. Pierre Charton, de Paris, est le titulaire depuis 1887. La chaire de littérature française a été successivement occupée par A. P. Nicard, le traducteur du manuel d'archéologie d'Otfried Müller (1855-1856), Challemeil-Lacour (1856-1859), Eugène Rambert (1859-1881), Théophile Droz (1881-1897), et depuis 1898 par M. Paul Seppel, l'auteur des *Deux Frances* (1905), *Escarmouches* (1909) et *Romain Rolland* (1912).

Si, de cette étude, on cherche à dégager l'idée générale, on voit que le mouvement historique en Suisse procède de deux sentiments, l'amour de la patrie et le dévouement à la science. Et ces deux sentiments ne se font point tort mutuellement. Au contraire, ils se pénètrent étroitement et, chez presque tous les historiens suisses, ils sont devenus inséparables. A cet égard, Romains et Germains, catholiques et protestants, conservateurs et libéraux, savent faire abstraction de leurs idées particulières pour ne considérer que l'intérêt supérieur du pays. Tous forment un grand clan de travailleurs mus par le même idéal. Et si j'ai surtout parlé des historiens qui sont à la tête du mouvement, il ne faudrait pas oublier les érudits modestes qui consacrent souvent une vie d'obscur labeur à dresser une chronologie, à déchiffrer un texte et à rassembler des documents. En raison des nombreuses sociétés d'histoire qui existent en Suisse, ces érudits sont particulièrement nombreux et s'il est vrai de dire, avec Gaston Paris, que l'étude sérieuse, impartiale et profonde du passé est peut-être la plus sûre marque de la virilité d'un peuple, on peut affirmer qu'ils ont bien servi leur pays. Incontestablement, ils ont travaillé à en accroître la valeur morale

ANTOINE GUILLAND.



# REVUES CRITIQUES

---

## A PROPOS DE DEUX ÉTUDES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

### I

#### L'INDUSTRIE COTONNIÈRE EN ALSACE

M. Robert Lévy vient d'écrire une *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*<sup>1</sup> qui est un ouvrage important, important par l'intérêt du sujet, par l'étendue des recherches, par la méthode employée — et aussi par les résultats obtenus.

Point n'est besoin de souligner l'intérêt que présente, surtout dans l'état rudimentaire de nos connaissances actuelles, l'étude historique et économique d'une grande région industrielle; elle peut apporter de précieuses lumières à la fois à l'économie politique par l'étude des phénomènes économiques, de leurs répercussions mutuelles, et à l'histoire par l'étude du développement industriel, des influences qu'il exerce sur le milieu, et de celles qu'il subit. — Les recherches semblent avoir été poursuivies avec beaucoup de méthode et de soin; elles étaient d'ailleurs facilitées par la grande quantité des documents publiés par les industriels alsaciens, par l'excellent répertoire que forment le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* et surtout la grosse *Histoire documentaire de l'industrie à Mulhouse*. M. Lévy a heureusement complété les renseignements qu'il y a recueillis par un dépouillement méthodique des archives départementales; les Archives nationales

1. Robert Lévy, *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace. Étude de sociologie descriptive*. Avec une préface de M. René Maunier. Paris, Alcan, 1912, XXIII-313 p. in-8.

ont été moins soigneusement examinées ; mais il n'y a pas grand mal, car la plupart des documents qu'elles renferment sur la question se retrouvent, généralement plus détaillés, dans les archives départementales.

La méthode suivie par M. Lévy a de grandes prétentions scientifiques et il y attache une grande importance : « l'intérêt de son travail est autant dans ce qu'il a voulu que dans ce qu'il a réalisé ». (p. xxiii). Elle lui a été fournie de toutes pièces par M. René Maunier qui l'expose dogmatiquement dans sa préface : « Tout ordre de phénomènes, écrit-il, est susceptible de trois sortes de connaissances : la connaissance *descriptive*, la connaissance *explicative*, la connaissance *normative* » (p. xi). Comme l'indique le sous-titre, M. Lévy se borne au premier ordre de connaissance — et c'est le premier reproche que nous lui ferons. La description ne se suffit guère à elle-même, elle n'a qu'un intérêt très limité ; d'après M. Maunier même elle n'est qu'une œuvre préliminaire, sa raison d'être est de rendre possible, en lui donnant une base solide, l'étude explicative : « la description n'y veut être qu'un instrument de la théorie » (p. xxii). Pourquoi donc laisser à d'autres le soin d'utiliser les résultats de cette enquête ? pourquoi se réduire à ce rôle modeste d'humble ouvrier ? pourquoi se condamner à écrire une œuvre forcément incomplète, froide et sans vie ? Bien plus, n'est-ce pas une véritable erreur d'abandonner l'étude explicative à celui qui n'aura des faits qu'une connaissance indirecte, qui n'aura pas été en contact avec les documents et avec la réalité, qui sera par conséquent bien plus exposé à se tromper que l'auteur de l'étude descriptive ?



Acceptons cependant le point de vue de M. Lévy et voyons comment il a réalisé son étude de « sociologie descriptive ». Une grande surprise nous attend dès le début. MM. Maunier et Lévy excluent « de la recherche, l'étude de l'influence de ces institutions économiques sur la condition des personnes et en particulier sur la condition des ouvriers ; et cela pour assurer à l'observation, en même temps qu'un caractère analytique, le maximum d'objectivité. Rien n'est plus facile que de déformer les faits quand on traite

de telles questions. Il était donc plus prudent de laisser ces problèmes hors l'étude » (p. xvii). La singulière « sociologie » que voilà ! Vous croyez peut-être naïvement que la sociologie doit poursuivre l'étude des faits sociaux, que l'homme est l'objet final de ces recherches ? Quelle erreur ! Les ouvriers, les patrons, les administrateurs, ce sont des êtres vivants, vous ne pourriez vous empêcher de vous intéresser à eux ; imprudence ! folie ! De bonnes abstractions bien sèches, artificielles, créées de toutes pièces pour la « science », à la bonne heure ! Étrange conception, bien étroite et bien timorée ; quelle abdication que de laisser de côté l'étude des conditions sociales, quelle erreur que de croire impossible de trouver des esprits assez solides pour les examiner avec impartialité, quel non-sens d'appliquer à une telle conception le mot de sociologie ! M. Maunier cite volontiers M. Simiand ; s'il a lu son ouvrage sur les salaires des ouvriers des mines, comment n'y a-t-il point trouvé la réfutation de ses idées ?

M. Maunier a donné à M. Lévy le plan d'études suivant :

	I. Analyse interne de l'organisme de production.	} a. <i>Objet de la production</i> :	} Matières premières produites		
				} b. <i>Importance de la production</i> . mesurée	} <i>directement</i> par la quantité produite. <i>indirectement</i> par l'importance des éléments de la production (agents physiques, capitaux, main-d'œuvre).
	} c. <i>Organisation de la production</i>	} a. Organisation géographique (localisation de l'industrie et de ses éléments).	} b. Proportion des facteurs de la production (importance relative du capital et du travail).		
				} c. <i>Forme de l'industrie</i>	} Industrie à domicile. } Fabrique concentrée.
				} II. Rapports de la production avec la demande.	} a. <i>Étendue du marché</i> .

Nous ne discuterons pas, du point de vue économique ou socio-

logique, la valeur de cette division ; nous nous bornerons à faire remarquer que l'on y retrouve l'esprit d'analyse excessive et d'abstraction systématique que nous avons déjà signalé. Si elle permet d'exposer d'une façon satisfaisante ce qui concerne le milieu géographique et le marché, elle empêche de saisir le lien des divers phénomènes, elle néglige ou démembré l'étude de quelques points d'importance capitale. D'abord, la technique : nulle part, dans l'ouvrage de M. Lévy, le rôle du machinisme n'est clairement indiqué ; il en est question, à diverses reprises, notamment dans les chapitres sur l'importance de la production et la proportion des facteurs de la production, mais il n'y est envisagé que comme indice de l'importance de production ou du développement du capitalisme, il n'est jamais étudié en lui-même, il est impossible d'en dégager l'évolution<sup>1</sup>, le développement, les effets sur l'ensemble de l'industrie. De même la législation industrielle et le rôle du gouvernement : certaines parties, surtout ce qui concerne les corporations et les douanes, sont fort bien exposées, mais il n'y a rien sur le régime des autorisations, des concessions de rivières, etc., et surtout point de vue d'ensemble. Autre lacune : le développement du capitalisme n'est pas exposé directement, pas une seule fois on ne nous indique le chiffre des capitaux engagés dans une affaire, ni leur provenance, ni l'organisation financière des entreprises : commandites, sociétés par actions, etc.

Les défauts de cette méthode sont particulièrement gênants lorsqu'elle est appliquée à l'évolution d'une industrie, et l'étude de M. Lévy est surtout historique, portant sur plus d'un siècle et demi, et sacrifiant en grande partie l'époque actuelle ; nous n'avons pas une étude de l'industrie cotonnière, mais une série d'études juxtaposées sur les matières premières, la répartition géographique, la concentration, etc., séparées par des cloisons étanches. Si nous voulons nous faire une idée de l'état de l'industrie à un moment donné, il nous faudra aller chercher dans chacun des chapitres ce qui concerne l'époque choisie ; enfin, et voici le plus grave, il est impossible de se rendre compte de l'influence des divers phénomènes les uns sur les autres, des répercussions réciproques de leurs variations, en un mot de comprendre leurs causes et leurs effets... Mais cela rentrerait dans l'étude explicative !

1. M. L. ne dit rien par exemple des premières machines à filer : jenny, continue, mule-jenny, et de leurs rôles respectifs.



Abandonnons ces questions de méthode, et voyons ce que nous apporte de nouveau le livre de M. Lévy. C'est d'abord une excellente introduction sur les origines de la grande industrie, composée suivant les principes du simple bon sens, vivante et instructive; l'introduction de l'industrie des toiles peintes, importée de Suisse, les obstacles et les conditions favorables — géographiques, économiques et politiques — sont exposés avec une clarté et une précision remarquables. M. Lévy passe ensuite à l'étude de l'objet et de l'importance de la production; nous signalerons ici une lacune importante: s'attachant exclusivement à la filature, au tissage et à l'impression, M. Lévy néglige, sans nous dire pourquoi, toutes les opérations dites secondaires et qui peuvent pourtant jouer un rôle décisif dans le développement de l'industrie; dans l'étude des matières premières, il oublie les matières colorantes; de même, tout ce qui concerne la teinture, les progrès de la chimie<sup>1</sup>, les couleurs artificielles, le blanchiment<sup>2</sup>, les dessinateurs, les transformations de la décoration, a été laissé de côté. — Quant aux statistiques, M. Lévy ne se fait-il pas illusion en croyant qu'à partir de 1786 nous avons des chiffres « très précis » (p. 85)? Les statistiques de l'Ancien Régime et de l'Empire ne méritent aucune confiance, elles sont le plus souvent très fantaisistes; il est vrai que les statistiques alsaciennes sont généralement mieux établies que les autres, mais nous aurions aimé que M. Lévy en établît au juste la valeur.

Avec le chapitre sur la distribution géographique de l'industrie, nous arrivons à la partie capitale de l'ouvrage; nous ne voyons aucune réserve à formuler ni sur la méthode, ni sur les importantes conclusions de cette étude. Trois cartes de la répartition de l'indus-

1 L'invention de nouvelles teintes, et surtout du moyen de les appliquer par impression est d'une importance capitale dans le développement de l'industrie des toiles peintes, dont les produits, d'abord très monotones et bornés à deux ou trois genres, ont atteint plus tard une si grande diversité. Est-il besoin de faire remarquer que l'importance de la production s'en ressentit?

2 M. L. ne dit rien du blanchiment au chlore, dit blanchiment berthollien, qui modifia profondément les conditions de l'industrie de l'impression. Il affranchit les fabricants de l'obligation de posséder de grandes prairies ou étendre les toiles pour les faire sécher; il permit à l'industrie de s'exercer également toute l'année; auparavant elle s'arrêtait en hiver, parce qu'il était impossible de blanchir pendant cette saison.

trie en 1787, 1845 et 1910, solidement établies sur les documents et très clairement disposées, font sauter aux yeux ce phénomène essentiel : la distribution géographique n'a pour ainsi dire pas varié, l'industrie est toujours restée cantonnée dans les hautes vallées de la montagne et la plaine caillouteuse de Mulhouse ; chaque fois qu'elle a voulu en sortir, elle a dû reculer ; ni les bouleversements politiques, ni les transformations économiques, ni les révolutions techniques n'y ont rien changé. Nous croyons que cette constatation pourrait s'étendre à toute la France, où la répartition géographique des industries fut remarquablement stable.

Très intéressants aussi sont les chapitres sur la proportion des facteurs de la production et la forme de l'industrie. Dans le premier M. Lévy montre l'importance relative du capital se développant très rapidement dans la filature, très lentement dans le tissage. M. Lévy exagère peut-être un peu le contraste ; pour mesurer la proportion du capital au travail dans le tissage, il prend le rapport du nombre des métiers au nombre d'ouvriers ; n'est-ce pas fausser la question ? Le rendement d'un métier mécanique est infiniment supérieur à celui d'un métier à bras, et cette supériorité est due, non pas au travail de l'ouvrier, mais à la perfection de la machine et au moteur, c'est-à-dire au capital, et un métier mécanique représente une part de capital autrement forte qu'un métier à bras. — Dans le second chapitre, nous voyons qu'en Alsace, comme dans toute la France, le capitalisme a précédé la concentration et le machinisme ; à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, les industries textiles présentent nettement les caractères de la forme capitaliste de l'industrie à domicile ; on passa à l'industrie concentrée par la transition de l'*atelier* de tissage, dont M. Lévy donne une description vivante et fait bien ressortir l'importance (p. 156).

Nous ne pouvons poursuivre plus longtemps l'examen des faits nouveaux mis en lumière par M. Lévy. L'application des procédés graphiques et la recherche de l'*établissement-type* d'après la méthode de Marshall donnent à l'étude de la concentration beaucoup de précision et de clarté ; tout ce qui concerne le marché<sup>1</sup> et l'histoire des crises<sup>2</sup> est également à retenir.

1. Il est regrettable qu'il ait confondu dans cette étude le marché des matières premières et celui des produits fabriqués, il en résulte une certaine confusion.

2. Il est également regrettable que M. L. n'ait pas assez cherché à dégager les causes des crises.

Quels que soient les défauts de la méthode employée, on voit qu'il y a beaucoup à prendre dans l'ouvrage de M. Lévy. La clarté qu'il a mise dans la description analytique fait d'autant plus regretter qu'il n'ait pas tenté la synthèse et cherché à atteindre la vie.

C. BALLOT.

## II

LA QUESTION DES TOILES PEINTES AUX XVII<sup>e</sup>  
ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES<sup>1</sup>

On souhaiterait de posséder sur l'histoire économique de l'Ancien Régime beaucoup de monographies aussi substantielles que celle publiée récemment par M. Edgard Depitre sous le titre : *La toile peinte en France au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*. Comme l'a fait remarquer très justement l'auteur au début de son livre, « la question des toiles peintes n'est pas seulement l'introduction presque obligée à l'histoire de la manufacture de coton en France : elle est un chapitre de l'histoire économique de la soie, de la laine et du lin ». Elle est en outre, — et c'est sur ce point surtout que je me propose d'insister — un chapitre des plus intéressants de l'histoire des doctrines économiques de l'Ancien Régime. Avant d'avoir vu naître et se développer la fameuse question de la liberté du commerce des grains, le xviii<sup>e</sup> siècle a en effet connu la question de la liberté du commerce et de la fabrication des toiles peintes. Moins retentissante que la première, mais vitale aussi, il faut bien le reconnaître, elle ne troubla sans doute pas la France entière. Il s'en faut toutefois que dans l'histoire des idées, aussi bien que des faits économiques, on puisse la considérer comme un épisode négligeable.

On ne doit pas oublier, ainsi que le rappelle M. Depitre, qu'« elle est restée posée, discutée, toujours vivante, pendant trois quarts de siècle ; elle a fait l'objet de deux édits, de quelque quatre-vingts arrêts du Conseil, d'un nombre bien plus considérable encore de déclarations, de rapports, d'ordonnances, de jugements ; un moment elle est devenue « matière d'État » ; elle a partagé la France en deux camps, donné naissance à une très abondante littérature et provoqué une polémique passionnée à laquelle ont pris part quelques-uns des économistes les plus connus du xviii<sup>e</sup> siècle. »

1. Edgard Depitre, *La toile peinte en France au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. Industrie, Commerce, Prohibitions* (Bibliothèque d'histoire économique). Paris, Marcel Rivière, 1912, XVII-271 p. in-8 (grav.).



A la différence de la question des grains que, grâce à de récents travaux, nous commençons aujourd'hui à bien connaître, la question des toiles peintes était jusqu'à présent demeurée assez négligée des historiens. Tout au plus la connaissait-on dans ses grandes lignes par les ouvrages d'ensemble consacrés à l'histoire de l'industrie et des manufactures sous l'Ancien Régime.

Le sujet, sans qu'on doive pour cela en exagérer l'ampleur, méritait mieux. Aussi faut-il savoir gré à M. Depitre d'avoir cherché pour la première fois à en montrer clairement la réelle importance et, tout en demeurant dans les limites d'une monographie exacte et consciencieuse, d'avoir présenté son étude de façon à en dégager en même temps la portée la plus générale, beaucoup plus large qu'on ne serait tenté de le soupçonner au premier abord. La question des toiles peintes, telle qu'elle est ici étudiée, peut en effet servir à caractériser dans son ensemble toute la politique de l'Ancien Régime.

Jusqu'aux dernières années du xvii<sup>e</sup> siècle le commerce des toiles peintes ou *indiennes* — comme on disait généralement pour désigner ces nouveaux tissus, importés d'Orient — n'avait été soumis à aucune réglementation. Non seulement l'importation, mais même la fabrication en France en étaient libres. Le goût très vif du public pour les toiles peintes avait abouti en effet à créer dans le Royaume l'industrie des toiles *imprimées*, sorte de contre-façon des indiennes, qu'elles cherchaient à imiter à meilleur marché. Commerce et industrie étaient donc en plein développement lorsqu'un arrêt du Conseil du 26 octobre 1686 vint brusquement les prohiber l'un et l'autre. Cette prohibition s'expliquait en premier lieu par l'application des principes du système mercantiliste et le souci de rétablir la balance du commerce qu'on jugeait compromise par les sorties de numéraire résultant de l'importation des toiles peintes.

Cette raison toutefois n'aurait pas suffi à expliquer l'étendue de la prohibition, englobant à la fois les toiles importées et les toiles imprimées en France, s'il n'était venu s'en ajouter une autre, décisive celle-là aux yeux du gouvernement, à savoir le besoin de protéger contre une concurrence redoutable les anciennes manufactures. On aurait pu il est vrai objecter que les nouvelles manufactures, tout autant que les anciennes, méritaient d'être protégées. Mais ainsi que l'a fort justement remarqué M. Depitre, on consi-

dérait alors les toiles imprimées beaucoup plus comme une contrefaçon des toiles peintes, destinée à favoriser la circulation des produits interdits, que comme une véritable industrie en voie de création. C'est ce qui explique que la résistance aux mesures prohibitives vint surtout au début, non des fabricants de toiles imprimées, mais des importateurs de toiles peintes, en l'espèce la Compagnie des Indes. Au lendemain même de l'arrêt du 26 décembre 1686 celle-ci engagea la lutte. Elle devait la poursuivre, avec des alternatives de succès et de revers, pendant plus d'un demi-siècle. Nous ne pouvons songer à rapporter ici les différentes phases de cette lutte qu'on lira avec intérêt, racontée en détails dans l'ouvrage de M. Depitre. Malgré l'énumération, un peu fastidieuse à la longue des arrêts, règlements et déclarations de toutes sortes, c'est un récit dont on ne saurait trop recommander la lecture comme un des exemples les plus caractéristiques de la politique économique de l'Ancien Régime, et de l'étrange obstination avec laquelle le gouvernement, malgré les mécomptes, s'obstinait à prétendre concilier des intérêts opposés, grâce à un jeu de bascule dont la moindre conséquence était de rendre impossible toute application de la loi. En théorie le commerce et la fabrication des toiles peintes demeurent interdits ; en fait, grâceaux permissions particulières et momentanées d'importer, accordées à la Compagnie des Indes, non seulement le commerce ne cessa jamais, mais encore il se développa dans des proportions considérables. Les faveurs accordées à la Compagnie des Indes n'en furent pas d'ailleurs toujours l'unique cause. Il faut y ajouter, comme l'a très bien montré M. Depitre, l'observation à peu près complète de la loi, dans le moment même où le régime de la prohibition paraissait le plus absolu. A la suite des continuelles doléances des manufactures on en était arrivé successivement, non seulement à défendre l'importation des toiles peintes et la fabrication des toiles imprimées, mais encore à interdire l'impression sur toutes sortes de tissus, et même à punir l'usage et jusqu'au port des tissus peints ou imprimés. Mais les ordres les plus sévères ont beau être donnés, allant jusqu'à permettre d'arrêter dans la rue les personnes habillées des tissus interdits, ces ordres ne sont pas observés ou ne le sont que tout à fait exceptionnellement. Il en est de même pour le commerce, largement alimenté par une contrebande active, à laquelle ne dédaignent pas de recourir de grands seigneurs et que pratiquent

en grand les employés même des Fermes, chargés officiellement de la répression.

Devant le peu de résultat obtenu par le système des prohibitions peu à peu cependant celui-ci se relâcha. On finit par être frappé des inconvénients qu'il y avait, sous prétexte de surveiller la balance du commerce et d'empêcher les manufactures de dépérir, à entraver le développement d'une jeune industrie. Aussi à partir de 1740 voit-on petit à petit l'industrie de l'impression faire des progrès. On se garde de l'autoriser expressément et de rapporter les défenses tant de fois édictées, mais on la laisse se développer plus ou moins librement par des moyens détournés<sup>1</sup>, jusqu'au jour où la question commence à être posée devant l'opinion. C'est « la querelle des toiles peintes », véritable petite guerre de mémoires et de brochures à laquelle des économistes tels que Forbonnais, Gournay, Morellet, etc., participèrent. Désormais le problème n'est plus une simple question d'intérêts plus ou moins particuliers, il s'élève à la hauteur des principes. C'est la question de la liberté du commerce et de la fabrication qu'on examine, c'est la valeur du système mercantiliste lui-même qu'on discute. Guerre de brochures, appel à l'opinion, invocation aux principes d'un système économique nouveau à l'encontre de l'ancien système prohibitif, c'est en quelque sorte déjà en petit une première édition de ce que nous verrons quelques années plus tard se produire à propos de la fameuse question de la liberté du commerce des grains. A ce point de vue l'étude de la question des toiles peintes peut servir d'utile préface à celle des grains ainsi qu'à l'histoire plus générale de l'évolution des idées économiques au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après une campagne de quatre ans les partisans de la liberté devaient finir par l'emporter. Deux arrêts des 21 janvier et 5 septembre 1759, détruisant celui de 1686 et tout l'arsenal des lois postérieures, levèrent les prohibitions. Désormais l'usage, le port, la fabrication des toiles imprimées est libre, si l'importation, par l'effet d'un vieux scrupule mercantiliste, demeure encore interdite. Après avoir été opprimée pendant près de trois quarts de siècle la nouvelle industrie va enfin pouvoir se développer.

1. Le procédé généralement employé pour tourner les difficultés de la loi fut celui dit de la teinture à la réserve. Préalablement à la teinture des tissus étaient enduits de gouttes de cire formant dessus qui se trouvaient ainsi réservées contre la teinture.

Les résultats toutefois ne devaient pas absolument répondre à ce qu'on en avait espéré.

Tardivement créées, les manufactures françaises furent impuissantes à lutter du jour au lendemain contre la concurrence des fabriques étrangères, notamment anglaises et suisses, dont les produits, comme autrefois les *indiennes*, inondent le marché français. Dans le dernier chapitre de son livre, consacré à l'étude de *la liberté de fabrication et ses résultats*, M. Depitre s'est d'ailleurs plutôt borné à constater de fait qu'à l'étudier à proprement parler, son livre, ainsi que nous l'avons indiqué, ayant moins pour but de retracer l'histoire complète des toiles peintes que l'histoire de la « question des toiles peintes » sous l'Ancien Régime. Malgré cette lacune, qu'on peut d'ailleurs espérer voir bientôt se combler <sup>1</sup>, nous espérons par le bref résumé que nous en avons donné, avoir suffisamment montré que l'intérêt des conclusions apportées par l'auteur mérite de classer son livre parmi les meilleures monographies parues dans ces dernières années sur l'histoire économique du xviii<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>.

René GIRARD.

1. M. Depitre signale en effet que d'autres travaux sont actuellement en préparation qui se proposent plus particulièrement d'étudier les toiles peintes après 1759. Souhaitons qu'ils voient bientôt le jour.

2. Signalons en terminant quelques fautes d'impression, d'ailleurs très rares. P. 36, 2 ligne, lire 1687 ; p. 201, 6<sup>e</sup> ligne avant la fin lire : tout âge ; p. 244, lire régionales.

# LES RÉGIONS DE LA FRANCE

---

## L'ILE-DE-FRANCE

(LES PAYS AUTOUR DE PARIS<sup>1</sup>)

### § 4. *Epoques moderne et contemporaine.*

Dom Toussaint-Duplessis, à qui nous devons, comme on l'a vu, une Histoire de l'Église de Meaux, a dit de cette église qu'elle fut « le berceau de l'hérésie »<sup>2</sup>. Le hasard d'une nomination épiscopale en fit, en effet, l'un des plus anciens foyers de la Réforme française. Elle eut pour évêque, de 1516 à 1534, Guillaume Briçonnet, dont Lefèvre d'Étaples fut le grand-vicaire et l'official. Les *Commentarii initiatorii in quatuor Evangelia* de Lefèvre sont le premier livre qui ait été imprimé à Meaux. Briçonnet, Lefèvre d'Étaples, on a reconnu les deux grands noms de la première Réforme. L'histoire de ce petit groupe des « Meldois », comme leurs contemporains les nommaient, l'histoire surtout du mouvement d'idées dont ils se trouvèrent, un moment, les plus illustres représentants et en qui l'esprit de l'humanisme et l'esprit de la Réforme s'unissaient alors, avant de se combattre, ne sauraient être considérées comme définitivement élucidées. Mais les problèmes qu'elles posent dépassent infiniment les bornes d'une étude régionale<sup>3</sup>.

Comment le protestantisme s'est-il propagé dans les bourgs et dans les campagnes? Seules, des enquêtes, poursuivies par les

1. Voir *Revue de Synthèse historique*, t. XXV, p. 310.

2. T. I, p. 325.

3. Cf. N. Weiss, *Notes et documents sur la réforme en Brie 1518-1776*, *Bullet. soc. hist. protestant. français*, t. XLVI (1897), pp. 631-658.

érudits dans chacune des provinces françaises, pourront permettre un jour d'écrire le récit exact de cette conquête spirituelle, dont les détails ne s'éclairent souvent que par la connaissance la plus minutieuse de l'histoire locale. Le village de Claye, dans la vallée de l'Ourecq, avait un ministre protestant dès 1562; c'est que ses seigneurs appartenaient à la famille des Anjorant, l'une des premières familles parlementaires parisiennes que gagna la Réforme<sup>1</sup>. Ailleurs, les habitudes économiques de la population rurale expliquent son histoire religieuse. Les paysans de la Thiérache, au début du seizième siècle, avaient coutume d'aller se louer pour la moisson « en France » c'est-à-dire, à ce qu'il semble, aux environs de Meaux; là, dans ce pays mellois où la Réforme pénétra dès la première heure, quelques-uns d'entre eux se convertirent à la doctrine nouvelle; de retour dans leurs villages, ils s'en firent les apôtres<sup>2</sup>. Dans les groupes huguenots de l'Île-de-France, toutes les catégories sociales paraissent avoir compté des représentants: gentilshommes et ecclésiastiques y voisinaient avec les bourgeois des petites villes et les laboureurs. Dans quelle proportion chaque classe y figurait-elle? Ce problème, qui est extrêmement délicat, mérite de retenir l'attention des chercheurs; on ne saurait affirmer que les documents fournissent de quoi le résoudre. Les persécutions, au seizième siècle, jetèrent certains des protestants de l'Île-de-France hors de leur pays natal<sup>3</sup>; les noms de quelques-uns d'entre eux se lisent sur les registres de Genève: tel le nom de ce Didier Rousseau, marchand, originaire de Monthéry « en France », qui obtint, en 1549, d'être reçu habitant de Genève et fut l'ancêtre de Jean-Jacques<sup>4</sup>. D'autres demeurèrent, main-

1. Cf. J. Pannier, *Le protestantisme à Claye de 1554 à 1700. Bullet. soc. hist. protestant. français*, t. LVIII (1909), pp. 192-244, et Eug. et Ém. Haag, *La France protestante*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, in-8, Paris, 1877, au mot Anjorant, pp. 266 et suiv.

2. Cf. O. Douen, *La Réforme en Picardie. Bullet. soc. hist. protestant. français*, t. VIII (1839), p. 391. Le fait est cité sans référence.

3. Sur les guerres de religion dans l'Île-de-France on pourra consulter: H. Lecharpentier, *La ligue à Pontoise et dans le Vexin français*, in-8, Pontoise, 1878, 246 + cxiii pp., et G. Bagnenault de Puchesse, L. Auvray et B. de Lacombe, *Documents sur les guerres de religion dans l'Orléanais*, 1<sup>o</sup> série (1560-1565) in-8<sup>o</sup> Orléans 1902, 155 pp.

4. Cf. Eugène Ritter, *Didier Rousseau, le quatrièmè de Jean-Jacques. Bullet. soc. hist. protestant. français*, t. XLII (1893), pp. 281-292; *Didier Rousseau, quatrièmè de Jean-Jacques Rousseau, nouveaux documents*, *Ibid.*, t. XLIV (1895), pp. 633-638, et J. Pannier, *Didier Rousseau de Monthéry et autres réfugiés à Genève, Ibid.*, t. XLVII (1898), pp. 411-413. On remarquera l'expression Monthéry « en France » (exactement: « Montrichery les Paris en France »; ailleurs « Montlechery »). Elle

tenant la tradition protestante, parmi les troubles, jusqu'à l'Édit de Nantes. La Révocation trouva, dans l'Ile-de-France, d'assez nombreuses communautés réformées et ne parvint pas à les extirper toutes. Les destinées des huguenots de l'Ile-de-France ne pouvaient manquer d'exciter l'intérêt des bons travailleurs que réunit la Société de l'Histoire du Protestantisme français. M. Jacques Pannier a consacré une série d'études aux églises réformées de la région qui s'étend au sud et à l'est de Paris<sup>1</sup>; M. Henry Lehr un gros livre aux églises de l'Eure-et-Loir « de 1523 à 1911 »<sup>2</sup>; on s'étonne d'entendre parler de l'Eure-et-Loir, en 1523.

Les questions que soulève l'histoire de l'Église catholique, aux temps modernes, se laissent quelquefois difficilement enfermer dans un cadre régional. Un vallon de l'Ile-de-France fut, pendant de longues années, le plus ardent foyer du jansénisme; mais l'histoire du jansénisme déborde l'Ile-de-France. L'érudit qui s'attache à l'époque moderne se sent moins fortement attiré que le médiéviste vers l'étude des maisons religieuses. La richesse de leurs archives le frappe moins parce qu'elles ne sont pas les seules dont il dispose. La vie moins animée, l'influence plus restreinte de ces communautés, devenues parfois somnolentes, font que leur histoire ne présente pas toujours un intérêt très soutenu ni très vif. Quelques-unes des monographies d'abbayes, citées au paragraphe précédent, embrassent la période moderne en même temps que le moyen âge. M. l'abbé Meuret a recueilli avec soin d'utiles renseignements sur le chapitre cathédral de Paris, sa composition, sa fortune, au moment où la Révolution l'allait faire disparaître<sup>3</sup>.

preuve que le nom de « France » au seizième siècle s'appliquait encore quelquefois au pays au sud de la Seine.

1. La plupart des études de M. Pannier ont paru dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*. — certaines d'entre elles sous le titre *Études historiques sur les églises réformées de l'Ile-de-France*. On les trouvera énumérées dans ce *Bulletin*, t. L (1901), p. 169, n. 1, et t. LVIII (1909), p. 193, n. 1. Ajouter aux indications fournies par cette seconde note l'article suivant: *Note complémentaire sur Grigny*, *Ibid.*, t. LV (1906), p. 95. M. Pannier est également l'auteur d'*Études historiques sur la réforme à Corbeil et aux environs, au XVI<sup>e</sup> siècle* *Mem. et doc. de la soc. hist. de Corbeil*, II, in-8, Paris, 1900, 51 pp. Son livre sur *L'Église réformée de Paris sous Henri IV* (thèse Fac. Lettres Paris, in-8, Paris, 1911, intéresse naturellement par plusieurs points l'historien de l'Ile-de-France. Cf. aussi G. Leroy, *Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais (1567-1789)*, pet. in-8, Meaux, 1874, 63 pp.

2. *La Réforme et les églises réformées dans le département actuel d'Eure-et-Loir (1523-1911)*, in-8, Paris, 1912, vi + 595 pp. Cf. Am. Lefevre-Pontalis, *Le calvinisme dans le Dunois au XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup>*, *Bullet. soc. dunoise*, t. III (1875-1880), pp. 273-292.

3. *Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790*, gr. in-8, Paris, [1903], viii + 297 dd.

Nous n'avons pas de bons travaux sur l'administration des évêques, même sur celle des plus illustres, tels que Bossuet<sup>1</sup>. On remarque avec surprise que, parmi tant d'érudits adonnés aux recherches d'histoire locale, personne ne s'est encore rencontré pour étudier le recrutement, l'éducation, la condition matérielle, la vie morale du clergé des diocèses de l'Ile-de-France, sous l'Ancien Régime ; pour examiner dans quelle mesure et par quelles voies les grands courants d'idées — jansénisme, pensée philosophique — pénétrèrent dans les cures, les monastères ou les prieurés. Plusieurs des journaux que tenaient souvent les curés de campagne ont été retrouvés et quelquefois publiés ; ils fourniraient des renseignements curieux à l'histoire ecclésiastique. Qui ne voit quelle lumière une enquête soigneuse sur le clergé rural, au dix-huitième siècle, jetterait sur la Révolution, dans laquelle ce clergé a joué, à toutes les époques et de toutes façons, un rôle si considérable ? L'histoire économique de l'Église catholique, aux trois derniers siècles de la monarchie, à peine effleurée jusqu'ici<sup>2</sup>, mériterait de préoccuper les travailleurs.

Les érudits qui entreprendront d'étudier avec plus de méthode et de suite qu'on ne l'a fait jusqu'ici les monuments qui furent bâtis, aux temps modernes, sur le sol de la contrée qui forme l'objet de notre travail ne devront pas s'attendre à y découvrir les témoignages d'un art régional. Ouverte à toutes les influences, proche de Paris et de la cour, l'Ile-de-France, non plus qu'aucun des pays qui la composent, n'a pu, depuis le moyen âge, donner naissance à un style architectural qui lui fût propre. Mais il conviendrait de rechercher comment les modifications de la technique et les vicissitudes du goût ont peu à peu fait sentir leur action dans ces pays, dans les villes et jusque dans les villages. M. Louis Régnier a écrit un livre utile sur la Renaissance dans le Vexin et une partie du Parisis<sup>3</sup>. Il est fâcheux qu'il n'ait point rencontré d'imitateurs.

Dans l'Ile-de-France qui, aux portes de Paris, offrait aux chasseurs

1. Le livre de H. Druon, *Bossuet à Meaux*, in-12, Paris, 1900, est tout à fait insuffisant.

2. Cf. les indications données par P. Caron et Sagnac, *L'état actuel des études d'histoire moderne en France*, in-8, Paris, 1902, p. 66.

3. *La Renaissance dans le Vexin et une partie du Parisis*, à propos de l'ouvrage de M. Léon Palustre : *La Renaissance en France*, gr. in-4, Pontoise, 1886, 102 pp.



tant de forêts giboyeuses, aux amateurs de jardins tant de frais vallons et d'eaux courantes et, pour ainsi dire, de jardins naturels, les châteaux de plaisance se sont élevés en foule, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, — palais construits pour les rois, tels que Saint-Germain-en-Laye, Montceaux-en-Brie<sup>1</sup>, Fontainebleau, Versailles avec Marly et les deux Trianons, — ou bien demeures des grands, des magistrats, des financiers : Écouen<sup>2</sup>, Dampierre<sup>3</sup>, Saint-Maur<sup>4</sup>, Rambouillet<sup>5</sup>, Meudon<sup>6</sup>, Maisons-sur-Seine<sup>7</sup>, Vaux-le-Vicomte<sup>8</sup>, Conflans<sup>9</sup>, Sceaux<sup>10</sup>, Louveciennes, Ermenonville<sup>11</sup>. Les « maisons des champs » furent nombreuses jadis sur cette terre accueillante ; de nos jours, malgré les destructions, le voyageur les reconnaît souvent sur son passage, à leurs hauts toits d'ardoise ou à leurs attiques, à leurs tourelles ou à leurs frontons, et quelquefois à leur pigeonnier seigneurial. A les examiner d'ensemble, on verrait se dérouler devant soi les variations de l'art et de la mode, pendant trois siècles, et surtout l'on saisirait, traduites en quelque sorte dans la pierre, les transformations que les habitudes de vie des

1. Cf. Th. Lhuillier, *L'ancien château royal de Montceaux-en-Brie*, in-8, Paris, 1885, 40 pp.

2. Cf. Ferd. de Lasteyrie, *Un grand seigneur du XVI<sup>e</sup> siècle. Le connétable de Montmorency*. *Gaz. des Beaux Arts*, 2<sup>e</sup> période, t. XIX (1879), pp. 305-320, et t. XX (1879), pp. 97-114.

3. Cf. Lorin, *La société archéologique à Senlis et à Dampierre*. *Mém. soc. archéol. Rambouillet*, série, in-8, t. XV (1900-1901), pp. 1-118.

4. Cf. Em. Galtier, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés depuis les origines jusqu'à nos jours*, in-8, Paris, 1912, pp. 131-169.

5. Cf. H. Longnon, *Le château de Rambouillet (Petites monographies des grands édifices de la France)*, in-12, Paris, s. d., 108 pp.

6. Cf. vicomte de Grouchy, *Meudon, Bellevue et Chaville*. *Mém. soc. hist. Paris*, t. XX (1893), pp. 51-206.

7. Aujourd'hui Maisons-Laffitte. Cf. Henri Nicolle, *Le château de Maisons, son histoire et celle des principaux personnages qui l'ont possédé*, in-8, Paris, 1858, 187 pp. J. E. Engrand, *Le château de Maisons de 1642 à l'an V de la République*, *Rev. de l'hist. de Versailles* t. XIV (1912), pp. 30-336, et Léon Deshairs, *Le château de Maisons-Laffitte. Notice historique et descriptive*, fol. Paris, s. d. 4+viii pp. et 41 pl.

8. Cf. Rod. Pfnor, *Le château de Vaux-le-Vicomte, accompagné d'un texte historique et descriptif par Anatole France*, in-fol., Paris, 1888, 72 pp. et xx pl.; Fournier-Saloveze, *Les châteaux de France. Vaux-le-Vicomte*. *Rev. de l'art. anc. et moderne*, 1898, II, pp. 397-410 et 523-540; et surtout U.-V. Châtelain, *Le surintendant Nicolas Fouquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences* (these Fac. Lettres Paris), in-8, Paris, 1905, pp. 346-415.

9. Cf. P. Hartmann, *Conflans pres Paris*. *Mém. soc. hist. Paris*, t. XXXV (1908), pp. 1-188.

10. Cf. Victor Advielle, *Histoire de la ville de Sceaux*, in-8, Sceaux et Paris, 1883, III + 346 pp.

11. Cf. l'aimable petit volume de Stanislas-Xavier de Girardin, *Promenade ou itiné-*

classes riches subirent, pendant cette période. Les plus illustres palais n'ont pas été les mieux étudiés. Saint-Germain-en-Laye vient de trouver son historien<sup>1</sup>; Fontainebleau attend encore le sien. Non que beaucoup d'articles ou même de livres n'aient déjà pris pour sujet cet édifice immense et compliqué, auquel tant de souverains, tour à tour, ont travaillé et qui, à côté des plus éclatantes beautés, porte la trace de tant de raccords maladroits; mais aucun de ces ouvrages ne paraît définitif. Le meilleur d'entre eux est certainement le petit volume de la collection des *Villes d'Art* où M. Louis Dimier a traité de *Fontainebleau*<sup>2</sup>. L'histoire de Versailles était encombrée d'erreurs et de légendes; se résigner à ne la connaître qu'imparfaitement, c'eût été prendre son parti d'ignorer à demi l'histoire de la monarchie française et de l'art français pendant plus d'un siècle; avec autant de science que de goût, M. de Nolhac s'applique à nous la restituer<sup>3</sup>.

*raire des jardins d'Ermenonville*, sans nom d'auteur, in-8, Paris, 1788, 68 pp.; 2<sup>e</sup> éd. en 1814.

1. Georges Houdard, *Les châteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye (1124-1789)*, t. I, in-4, Paris, 1909-10, xvi + 264 + 47 pp. (*Les Archives du Pincerais. Biblioth. histor. de Saint-Germain-en-Laye et de sa Région*. Prem. série, t. I. Ce premier volume va jusqu'à l'année 1539.)

2. In-8, Paris, 1908, 102 pp. On y trouvera une *Bibliographie*. Il convient maintenant d'y joindre l'article de F. Herbet, *Les architectes du château de Fontainebleau sous François I<sup>er</sup>, Brie et Gâtinais*, t. I (1909), pp. 424-428, et t. II (1910), pp. 22-27 et 49-54.

3. M. de Nolhac n'a publié jusqu'à présent que deux volumes de son *Histoire du château de Versailles*. Ils concernent *Versailles sous Louis XIV* (c'est leur sous-titre): 2 v. fol., Paris, 1914, x + 223 pp. et 249 pp. Voici l'indication des principaux travaux par où M. de Nolhac a préparé cette grande histoire. *La Création de Versailles*, fol., Versailles, 1901, 250 pp. (repris et résumé dans l'*Histoire du château*); *L'art de Versailles. La Chambre de Louis XIV. Rev. de l'art anc. et mod.*, 1897, II, pp. 221-230 et 315-326; *Le château de Versailles sous Louis XV*, in-8, Paris, 1898, viii + 280 pp.; *La décoration de Versailles au dix-huitième siècle. Gaz. des Beaux-Arts*, 1895, I, pp. 265-276; 1895, II, pp. 217-232; 1896, II, pp. 36-50; 1897, I, pp. 104-114 et 186-194; 1898, I, pp. 63-76 et 143-156; *Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789). Mém. soc. sc. morales S.-et-Oise*, t. XVI (1889), pp. 49-124. Cf. aussi, P. de Nolhac et A. Pératé, *Le musée national de Versailles, description du château et de ses collections*, in-8, Paris, s. d., 397 pp.; A. Pératé, *Versailles (Les Villes d'Art célèbres)*, in-8, Paris, 1904, 203 pp. (avec bibliographie). Le livre de Dussieux, *Le château de Versailles*, 2 vol., in-8, Versailles, 1881, est erroné. L'ouvrage de Ph. Gille et M. Lambert, *Versailles et les deux Trianons*, 2 vol., fol., Versailles, 1899 et 1900, xv+308 et 297 pp., est surtout un recueil iconographique. Sur les Trianons: Léon Deshaies, *Le Grand Trianon*, fo. Paris, s. d., xv pp. et 60 pl.; *Le Petit Trianon*, Paris, s. d., x pp. et 100 pl. Sur les jardins: P. de Nolhac, *Les jardins de Versailles*, in-4, Paris, 1906, 186 pp.; J. Guiffrey, *André Le Nôtre (Les Grands Artistes)*, in-8<sup>o</sup>, Paris, s. d., 126 pp. (médiocre). Le livre de Lucien Corpechot, *Les jardins de l'intelligence*, in-42, Paris, 1912, 285 pp., se lit agréablement; mais il fera connaître moins les jardins de Le Nôtre que l'idée obscure et singulière que certains esprits se font aujourd'hui de l'art « classique ».

A la fin du dix-huitième siècle, les pays que nous réunissons ici sous le nom d'Île-de-France se trouvaient répartis entre les trois gouvernements militaires de l'Île-de-France, de la Champagne et de l'Orléanais, entre les deux généralités de Paris et d'Orléans<sup>1</sup>. En ce qui concerne les institutions judiciaires, ils se divisaient en de nombreux bailliages, compris, les uns comme les autres, dans le ressort du Parlement de Paris. La contrée qui avoisine Orléans devait à sa qualité d'apanage une situation un peu spéciale. Les érudits qui se sont efforcés de débrouiller la géographie administrative de l'Ancien Régime se sont presque tous placés pour la décrire en 1789, se proposant moins d'expliquer comment les circonscriptions s'étaient peu à peu constituées que d'éclairer, dans ses détails, la convocation des États-Généraux. Tel était l'objet essentiel des grands travaux de M. Armand Brette, dont l'histoire régionale a tiré tant de profit<sup>2</sup>; tel le dessein qu'ont poursuivi, à son exemple, M. Cotard dans ses recherches sur les bailliages qui occupaient en 1789 le territoire qui allait devenir celui de la Seine-et-Oise<sup>3</sup>, M. Camille Bloch dans sa *Géographie judiciaire de l'ancienne circonscription territoriale qui a formé le département du Loiret*<sup>4</sup>. M. Longnon, cependant, dans un article qui a été souvent cité dans les premières pages de notre étude, a esquissé l'histoire topographique du gouvernement militaire de l'Île-de-France<sup>5</sup>. M. de Boislisle et M. de Beaucorps ont donné quelques indications sur la formation des généralités de Paris<sup>6</sup> et d'Orléans<sup>7</sup>. M. Fougeron s'est occupé de l'apanage orléanais<sup>8</sup>.

1. Quelques villages du Vexin français appartenant à la généralité de Rouen.

2. *Recueil de documents relatifs à la Convocation des États généraux de 1789*, 3 vol. in-4, Paris, 1894-1904 (Doc. inédits : Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789 avec une importante Introduction), in-fol., Paris, 1904 (Doc. inédits) : *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789*, in-8, Paris, 1907.

3. *Les bailliages royaux en 1789. Villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé en 1790, le département de Seine-et-Oise, répartis suivant les bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient à la date de la convocation aux États généraux de 1789 (Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise, II)*, in-4, Versailles, 1901, 41 pp. et carte.

4. Forme l'Introduction du t. III de *l'Inventaire sommaire des archives départementales (du Loiret) antérieures à 1790, Série B*, n° 1536 à 3025 : 43 pp. avec carte. On devra aussi consulter, sur la géographie de l'ancien bailliage d'Orléans l'édition des cahiers de ce bailliage, dûe à M. Camille Bloch. Cf. *infra*, p. 333, n. 5.

5. *Mém. soc. hist. Paris*, t. I, p. 1-43 avec carte).

6. Dans l'Introduction de l'ouvrage cité. *infra*, p. 332, n. 1.

7. Dans le mémoire cité, p. 333, n. 1.

8. *La condition juridique de l'Orléanais dans l'ancien droit* these Fac. Droit Paris), in-8, Orléans, 1912, xiii + 161 pp.

Si nous marquons sur une carte de l'Île-de-France les limites des différentes circonscriptions militaires, judiciaires, financières et proprement administratives qui s'étendirent sur cette région aux trois derniers siècles de la monarchie, ou plus simplement, à une date déterminée, en 1789 par exemple, le dessin que nous obtiendrions ainsi ne se déchiffrerait qu'avec peine. L'enchevêtrement des lignes et leurs tracés bizarres traduiraient assez exactement les caractères essentiels de l'administration de l'Ancien Régime, à qui la clarté et la régularité faisaient défaut. Les institutions variaient selon les lieux. Les règlements établis par le pouvoir central demeuraient souvent sans application, dans les provinces, et parfois n'étaient pas destinés à être appliqués. La pratique était de plus de poids que le droit public théorique : on composerait une étrange histoire de l'impôt à ne l'écrire que d'après les ordonnances royales. Dépeindre en ces termes l'administration de la monarchie absolue, c'est dire qu'une suite d'études régionales nous rendra seule une image fidèle de ce vaste édifice, que tant de générations de fonctionnaires élevèrent, sans plan d'ensemble, le faisant trop complexe et trop disparate pour qu'une vue générale le puisse aisément saisir. Sur aucun ordre de questions, les recherches limitées à un cadre territorial restreint ne sont plus nécessaires ni plus légitimes. Sur aucun point la production locale n'est plus pauvre.

M. de Boislisle avait formé le projet de publier, dans la collection des *Documents inédits*, les *Mémoires des Intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne*. Le *Mémoire de la Généralité de Paris* seul a paru<sup>1</sup>. M. de Boislisle en a fait précéder le texte d'une utile Introduction ; on y trouvera, à côté de renseignements sur la géographie de la généralité, une liste des intendants<sup>2</sup>. Mais l'œuvre de ces intendants, nul ne l'a étudiée. M. Charles de Beaucorps a écrit, sur l'administration des trois intendants d'Orléans qui se succédèrent de 1686 à 1713, MM. de Creil, Jubert de Bouville et de la Bourdonnaye, un mémoire

1. In-4, Paris, 1881. xciv + 854 pp. Des documents importants sur la Généralité sont publiés en appendice. Le mémoire sur la généralité d'Orléans est inédit ; mais il a été largement utilisé par M. de Beaucorps dans son ouvrage cité ci-dessous, p. 333, n. 1.

2. Pages lxxi-xc ; pages déjà publiées dans les *Mém. de la soc. de l'hist. de Paris*, t. VII (1880), pp. 291-298. On trouvera la liste des gouverneurs de l'Île-de-France dans le mémoire de M. Longnon, cité p. 331, n. 5.

consciencieux et touffu<sup>1</sup>. Véritables factotums de la monarchie, les intendants se voyaient solliciter tour à tour par une infinité d'objets divers; le champ auquel s'étendait leur action était presque illimité; à les suivre dans toutes leurs démarches, à vouloir décrire par le menu les multiples aspects de leurs fonctions, l'érudit disperse son attention et se perd dans le détail. Mieux vaut s'attacher à l'étude — régionale — d'une institution qu'à l'histoire d'un administrateur. L'organisation de l'Assistance Publique dans les généralités de Paris et d'Orléans et les généralités voisines a fourni à M. Camille Bloch la matière d'un livre important, qui a jeté un jour nouveau, non seulement sur l'histoire administrative de l'Ancien Régime, mais encore sur celle de la Révolution, montrant une fois de plus que nous ne comprendrons la Révolution que lorsque nous serons parvenus à une connaissance exacte des institutions du dix-huitième siècle<sup>2</sup>. Sur les justices seigneuriales et leur décadence, sur l'organisation et la jurisprudence des tribunaux royaux, aucune recherche n'a été entreprise. M. Lucien Merlet, M. Arsène Defresne ont recueilli quelques documents sur les communautés d'habitants, dans les bourgs et les villages du Dunois<sup>3</sup> et du pays de Versailles<sup>4</sup>. Les registres municipaux de Pontoise, de 1608 à 1683, ont été publiés par M. Ernest Mallet<sup>5</sup>. Mais nous n'avons pas de bonne étude sur la vie municipale.

Tout cela, on le voit, fait bien peu de chose. Où faut-il chercher les causes d'une si déplorable indigence? Non dans l'état des documents, qui s'offrent avec une véritable abondance: peut-être dans la sécheresse apparente de ces travaux d'histoire administrative, dont la haute portée apparaît cependant à quiconque s'efforce de comprendre la formation de l'État français;

1. *Une province sous Louis XIV : L'administration des intendants d'Orléans, de Creil, Jubert de Bouville et de la Bourdonnaye 1686-1713*. Mém. soc. archéol. Orléanais, t. XXXIII (1914), pp. 37-500.

2. *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens), 1764-1790* (thèse Fac. Lettres Paris), in-8, Paris, 1908, LXIV + 504 pp.

3. L. Merlet. *Des assemblées de communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois (publié sous les auspices de la Soc. Dunoise)*, in-12, Châteaudun, 1888, 327 pp.

4. *Documents historiques se rattachant à la vie des villages avant 1789 et sous la Révolution*, gr. in-8, Versailles, 1908, 174 pp.

5. *Registres des délibérations municipales de la ville de Pontoise (1608-1683)*, in-4 : 2 fascicules parus : in-4 Pontoise 1899 et 1911 (Doc. édit. par la Soc. histor. du Vexin).

surtout dans les difficultés insupportables que l'absence de tout ouvrage de référence commode, touchant les institutions de l'Ancien Régime, crée, à chaque instant, aux travailleurs locaux. Aucun savant ne nous a donné jusqu'ici, sur ces institutions, de manuel comparable aux innombrables précis qui regardent l'Antiquité classique, ou au livre de M. Luchaire sur le moyen âge. Tant que cette lacune, la plus grave sans doute de notre littérature historique, ne sera pas comblée, l'étude régionale de l'administration française, aux derniers siècles de la monarchie, demeurera vraisemblablement un terrain à peu près inexploré. Provisoire par essence, un traité d'ensemble est indispensable aux études de détail, qui le rendront caduc.

En 1787, le gouvernement royal provoqua une sorte de consultation nationale, qui, organisée, sans doute, afin de rendre inutile la convocation des États Généraux, n'en fut, en réalité, que le prélude. Assemblées paroissiales, de districts, provinciales se réunirent dans l'Île-de-France, comme dans le reste du royaume. Il importe de connaître leur fonctionnement, leur œuvre, leurs efforts. En elles s'annonce la Révolution. Les assemblées paroissiales de la généralité d'Orléans, l'assemblée provinciale de Melun (c'est-à-dire de la généralité de Paris), l'assemblée provinciale d'Orléans ont été étudiées par MM. Camille Bloch<sup>1</sup>, Aubergé<sup>2</sup>, Fernand Bournon<sup>3</sup> et Henry Fromont<sup>4</sup>.

Puis, ce fut la grande consultation populaire de 1789, dont les cahiers de doléances forment le procès-verbal<sup>5</sup>. Quelques-uns des

1. *Les Assemblées municipales de 1787 ; leur caractère économique ; leur fonctionnement*, dans *Études sur l'histoire économique de la France*, in-8, Paris, 1900, pp. 117-156.

2. *Étude sur l'administration provinciale avant 1789 ; les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI et spécialement celle tenue à Melun en 1787*. *Bullet. soc. archéol. Seine-et-Marne*, t. VIII (1875-77), pp. 123-144.

3. *L'Assemblée provinciale de l'Île-de-France. Les départements de Saint-Germain et de Corbeil (1787-1790)*. *Correspond. histor. et archéol.*, t. VI (1899), pp. 258-268, et *Bullet. soc. histor. et archéol. de Corbeil*, t. VI 1900, pp. 60-78. Cf. aussi Adalbert Wahl, *Die Entstehung der Taille in der Provinz Isle de-France (Généralité von Paris) unter Ludwig XVI*, dans *Studien zur Vorgeschichte der französischen Revolution*, in-8, Tübingen u. Leipzig, 1901, pp. 69-90.

4. *Essai sur l'administration de l'Assemblée Provinciale de la Généralité d'Orléans (1787-1790)* (thèse Fac. Droit Paris), in-8, Paris, 1907, iv+634 pp. Cf. Camille Bloch, *Le département de Pithiviers et de Montargis en 1787*. *Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. XVII (1898), pp. 217-225.

5. Pour la bibliographie des cahiers, manuscrits et imprimés on consultera A. Brette, *Recueil des documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, t. III, in-4, Paris, 1907 ; Coüard, *Les bailliages* (cf. *supra*, p. 331, n. 3) ;

cabiers de l'Île-de-France se sont perdus ; d'autres, qui subsistent, demeurent inédits ; d'autres encore, qui ont été imprimés, sont imparfaitement publiés ; tels les cabiers de la prévôté et vicomté de Paris-hors-les-murs, dont la plupart ne peuvent se lire qu'aux tomes IV et V des *Archives Parlementaires*, compilation justement décriée<sup>1</sup>. En revanche, nous possédons des éditions excellentes des cabiers des bailliages de Versailles, Meudon<sup>2</sup>, Étampes<sup>3</sup>, Montfort l'Amaury<sup>4</sup>, Orléans<sup>5</sup> et Pontoise<sup>6</sup>. Ce n'est pas tout que d'imprimer les cabiers ; avant de les utiliser, il faut en faire la critique, déterminer les circonstances de leur rédaction, établir les filiations. M. Adalbert Wahl a examiné, de ce point de vue, les cabiers paroissiaux de Paris-hors les-murs. Son mémoire, où on relèvera quelques indications utiles, est gâté par la fougueuse passion contre-révolutionnaire dont tous ses ouvrages sont animés<sup>7</sup>. Au contraire, les observations que MM. Legrand et Marquis et M. Camille Bloch ont réunies, dans les introductions à leurs éditions des cabiers d'Étampes et d'Orléans, sont extrêmement précieuses.

Brisant les cadres administratifs de l'Ancien Régime, la Consti-

Coüard, *Les États généraux de 1789. Cahiers des paroisses et des corporations. Recherche et public. des docum. relatifs à la vie écon. de la Révol. Comité départemental de Seine-et-Oise*, fasc. 1 (1907), pp. 39-42.

1. Quelques-uns ont été réédités : par exemple celui de Saint-Maur-les-Fossés par M. Émile Gattier, *Histoire de Saint-Maur*, in-8, Paris, 1912, pp. 172-174 ; celui de Bourg-la-Reine par M. Fernand Bouruon, *Département de la Seine. État des communes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Bourg-la-Reine*, in-8, Paris, 1899. La plupart ont été analysés et étudiés par Ch.-L. Chassin, *Les élections et les cahiers de Paris en 1789 (Coll. de docum. relat. à l'hist. de Paris pendant la Rév. franç.)*, t. IV, in-8, Paris, 1889.

2. J.-F. Thénard, *Bailliages de Versailles et de Meudon. Les cahiers des paroisses avec commentaires*, in-16, Versailles, 1889, xxxvi + 324 pp.

3. Maxime Legrand et Léon Marquis, 1789, *Les trois États du bailliage d'Étampes aux États généraux*, in-8, Étampes, 1892, x + iii + 440 pp., et 1789, *Le bailliage d'Étampes aux États généraux. Cahiers de la ville et des paroisses*, in-8, Étampes, 1898, xxiv + 588 pp.

4. E. Coüard et F. Lorin, *Les Trois États du bailliage royal de Montfort-l'Amaury aux États généraux, 1789. Mém. soc. archéol. Rambouillet*, t. XVI (1902), pp. 1-301.

5. *Collection de docum. inédits sur l'hist. écon. de la Rév. franç. Département du Loiret. Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*, publiés par Camille Bloch, 2 vol. in-8, Orléans, 1906 et 1907, lxxiv + 800 et ii + 514 pp. Cf. C. Bloch, *Les cahiers du bailliage d'Orléans au point de vue économique. Études sur l'histoire écon. de la France*, pp. 157-223.

6. Ernest Mallet, *Les élections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789 (Public. soc. histor. Verin)*, in-8, Pontoise, 1909, 421 pp.

7. *Die Cahiers der ländlichen Gemeinden von Paris-Hors-les-Murs*, dans *Studien zur Vorgesch. der franzos. Rev.*, in-8, Tübingen u. Leipzig, 1901, pp. 1-68. Cf. Ém. Wahl dans *la Révol. française*, t. XLI (1901 II), pp. 373-378, et H. Sée, *Rev. histor.*, t. 403 (1910), p. 292.

tuante créa les départements. Comment, selon quels principes, après quels compromis les limites de ces circonscriptions nouvelles furent-elles tracées, leurs chefs-lieux et les chefs-lieux des districts choisis? Il n'est pas sans intérêt de le rechercher, encore que, dans le détail, l'histoire de la constitution des départements se confonde souvent avec l'histoire, assez insignifiante, d'aigres rivalités locales. M. Fernand Bournon a étudié la formation du département de Paris, devenu en 1795 le département de la Seine<sup>1</sup>, M. Lhuillier la formation de la Seine-et-Marne<sup>2</sup>.

Les scènes les plus frappantes du drame révolutionnaire eurent Paris pour théâtre. Mais nous ne comprendrons la Révolution, et sa marche, qui parfois semble singulière, que le jour où nous connaissons avec une extrême précision les mouvements de l'opinion, dans les départements, l'action de Paris sur la province et de la province sur Paris. Quelques monographies, d'une portée assez restreinte, ont préparé les matériaux à l'historien qui entreprendra de retracer les vicissitudes politiques de l'Île-de-France, au temps de la Révolution. Certains registres municipaux ont été publiés, ou analysés<sup>3</sup>. Les clubs de Melun<sup>4</sup> et de Fontainebleau<sup>5</sup>, le comité de surveillance de Melun<sup>6</sup> ont fourni le thème de travaux utiles.

1. *La création du département de Paris et son étendue, 1789-1790. Corresp. histor. et archéol.*, t. IV (1897), pp. 323-329 et 354-368.

2. *La formation du département de Seine-et-Marne en 1790. Bullet. soc. archéol. Seine-et-Marne*, t. VII (1873-74), pp. 161-182. Une petite difficulté est créée, à l'historien de la Révolution, par les changements qu'ont subi, à cette époque, certains noms de lieux. Il importe de noter que la partie de l'*Index des noms révolutionnaires des communes de France* de R. de Figuières, in-8, Poitiers, 1896, qui touchait la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, a été rééditée, avec des rectifications, sous le titre suivant : *Débaptisations révolutionnaires des communes, 1790-1795, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne*, in 8, Paris, 1896, 12 pp.

3. Par exemple, Lorin, *Huit années de l'histoire municipale de Rambouillet, dans Études sur la Révolution*, in 8, Tours, 1898, 268 pp. ; Ch. Forteau, *Méneville pendant la Révolution (1788-1804) : extraits des registres municipaux*, in-12, Étampes, 1899, iv + 108 pp. ; E. Tambour, *Les registres municipaux de Renne-moulin, juillet 1789 à floréal an IV*, in-12, Corbeil, 1903, 263 pp. Cf. J. Doinel, *Documents de la période révolutionnaire : tableau (par arrondissements et cantons) ces documents conservés dans les archives des communes du Loiret. Rapport de de l'archiviste du dép. du Loiret au préfet*, 1887, pp. 10-24, et le livre de Defresne cité supra, p. 333, n. 4.

4. Ern Noiriél, *La société des amis de la Constitution de Melun. Rév. franç.*, t. XLVI (1904), pp. 323-345 ; G. Leroy, *Le club des Jacobins de Melun. Ibid.*, t. XLI (1901), pp. 439-446.

5. Charles Constant, *Histoire d'un club jacobin en province. Fontainebleau pendant la Révolution*, in-12, Paris, 1875, viii + 100 pp. L'article de Lorin, *La société populaire de Rambouillet*, dans *Études* (cf. supra, n. 3), pp. 237-254, ne renferme guère qu'une liste des membres du club.

6. Edm. Campagnac, *Le comité de surveillance de Melun. Annales révolut.*, t. I (1908), pp. 467-482, et t. II (1909), pp. 38-54 et 541-566.



On a composé des histoires de Versailles <sup>1</sup>, Meulan <sup>2</sup>, Longjumeau <sup>3</sup>, Villiers-le-Bel <sup>4</sup> pendant la période révolutionnaire. M. Tambour a étudié l'administration départementale de la Seine-et-Oise <sup>5</sup>. M. Lhuillier (dans un livre médiocre), l'œuvre des conventionnels envoyés en mission dans la Seine-et-Marne <sup>6</sup>. Les émeutes que provoquèrent soit la question féodale, soit la cherté des vivres, ont donné matière à quelques articles <sup>7</sup>. Sur l'insécurité des campagnes, on pourra consulter, mais avec prudence, le petit livre où M. Coudray-Maunier a conté les épouvantables exploits des chauffeurs d'Orgères <sup>8</sup>. Les élections et les plébiscites, non plus que la lutte religieuse, n'ont été l'objet d'aucune recherche approfondie. En somme, aucun des grands problèmes que soulève l'histoire de la Révolution en province n'a été abordé de front, dans l'Ile-de-France, ni traité avec quelque étendue. Des événements marquants de l'époque révolutionnaire — prise de la Bastille, fuite du roi, émeute du 10 août, massacres de septembre, procès du roi, tragédies de la période conventionnelle, coups d'État de la période directoriale, dix-huit brumaire — qu'ont su les campagnes et les petites villes ? comment les accueillirent-elles ? que furent dans l'Ile-de-France la grande peur, la levée en masse, la déchristianisation, la

1. L. -A. Gatin, *Versailles pendant la Révolution française*, in-8°, Versailles, 1908, 340 pp. Cf. aussi Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles. Politique, administration, finances (1787-89)*, 4 vol. in-8, Versailles, 1885-1889.

2. Raoul Rosières, *La Révolution dans une petite ville*, in-12, Paris, 1888, 220 pp.

3. H. Bezault, *Histoire municipale de Longjumeau pendant la Révolution*, in-8, Paris, 1887, 401 pp.

4. Bertaut-Couture, *Histoire de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) pendant la Révolution 1787-1795*, in 8, Villiers-le-Bel, 1891, 141 pp. Cf. aussi pour Meaux G. George, *Les débuts de la Révolution à Meaux, Brie et Gâtinais*, t. I 1909, pp. 92-94, 115-120, 148-151, et *Aperçu de l'histoire de la Révolution à Meaux de 1791 à thermidor an II. Ibid.*, pp. 387-391, et t. II, pp. 9-15 et 87-88 ; pour Melun, R. Lajoie, *Chronique de Melun et de son district en 1792 et 1793*, Paris, 1883.

5. *L'administration centrale de Seine-et-Oise et le Directoire. Rev. de l'Hist. de Versailles*, t. XIII (1911), pp. 194-213, 304-325, et XIV, pp. 45-67 et 127-139.

6. *Recherches sur l'histoire de la Révolution dans la Brie. Les députés à la Convention en mission dans le département de Seine-et-Marne*, in-16, Meaux, 1876, 188 pp.

7. V. surtout A. Hugues, *Le droit de champart en 1790 et la révolte des paysans du Gâtinais. Ann. soc. hist. Gâtinais*, t. XX (1902), pp. 113-137 ; A. Hugues, *Les troubles de Brie-Comte-Robert en 1790-1791. Bullet. soc. archéol. Brie-Comte-Robert*, I (1898-1901), pp. 70-74 ; Couard Luys, *Une émeute populaire à Versailles, le 13 septembre 1789. d'après des documents inédits. Mém. soc. sciences mor. S.-et-Oise*, t. XVI (1889), pp. 152-184 ; Rabouin, *Troubles en Beauce à l'occasion de la cherté du blé : novembre et décembre 1792. Révol. franç.*, t. XLIII (1902 II), pp. 392-416.

8. *Histoire de la bande d'Orgères*, in-12, Chartres, 1858, 108 pp.

Terreur, la réaction thermidorienne ? Quels nobles émigrèrent et lesquels demeurèrent ? Quelle part les diverses classes sociales prirent-elles à l'œuvre révolutionnaire, dans ses différentes phases, ou à la contre-révolution ? Autant de questions auxquelles les érudits que préoccupent les destinées de l'Ile-de-France sous la Révolution répondront, un jour, à condition de ne point se restreindre trop étroitement à l'étude d'une seule ville ou d'un seul village, de donner de l'ampleur à leurs travaux et de considérer dans les épisodes de l'histoire révolutionnaire moins leur intérêt anecdotique ou proprement local que leur portée nationale.

L'histoire politique du dix-neuvième siècle a été négligée par les érudits de l'Ile-de-France. Des livres sur l'œuvre administrative des conseils généraux de la Seine <sup>1</sup> et de la Seine-et-Marne <sup>2</sup>, un article sur *les élections à la Constituante de 1848, dans le Loiret* <sup>3</sup>, voilà, sans doute, tout ce qui vaut la peine d'être cité sur ce point. La presse locale n'a pas été étudiée. Somme toute, nous ne savons rien de ce que furent, dans notre région, les mouvements de l'esprit public depuis le premier Empire.

Nous sommes mal renseignés sur l'histoire intellectuelle de l'Ile-de-France, aux époques moderne et contemporaine. Les imprimeries de Meaux <sup>4</sup>, Melun <sup>5</sup>, Étampes <sup>6</sup>, Châteaudun <sup>7</sup>, ont occupé quelques chercheurs. Les érudits ne se sont guère intéressés aux sociétés de beaux-esprits qui, sans doute, eurent leurs assises dans nos villes, aux théâtres de ces villes, aux modes littéraires locales. Nous possédons peu d'études notables sur l'enseignement

1. H. Lanfant, *Le Conseil général de la Seine*, in-8, Paris, [1903], viii + 446 pp.

2. A. David, *Le Conseil général de Seine-et-Marne, sous le Consulat et l'Empire*, in-8, Fontainebleau, 1904, 136 pp. ; A. Hugues, *Le département de Seine-et-Marne, 1800-1895, d'après les documents officiels, notamment les délibérations du Conseil général, inédites jusqu'en 1840*, in-8, Melun, 1895, iv + 566 pp.

3. Par F. Dieudonné, *La Révol. de 1848*, t. II (1905-06), pp. 281-313, et t. III (1906-07), pp. 79-90.

4. Aug. Bernard, *Simon de Colines. Bull. du bouquiniste*, t. VII (1860 I) pp. 101-105 Cf. Ph. Renouard. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines* (1520-1546) in-8 Paris 1894.

5. G. Leroy, *Recherches sur l'introd. de l'imprimerie à Melun. Bullet. soc. archéol. Melun*, t. VIII (1875-77), pp. 51-69.

6. H. Stein, *Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Etampes. Ann. Gâtinais*, t. XV (1897), pp. 92-96.

7. H. Stein, *Notice sur l'imprimerie à Châteaudun avant la Révolution. Bullet. soc. dunoise*, t. VI, 1888-90, pp. 214-224.

public<sup>1</sup>. Sur l'imagerie populaire et les chansons, on peut lire un livre amusant, dû à M. J. M. Garnier<sup>2</sup>; sur les contes rustiques, un ouvrage de M. Chapiseau, consacré au folklore beauceron<sup>3</sup>.

Les habitudes économiques des populations agricoles varient selon les lieux. Le sol, le climat, imposent, en des pays divers, des techniques diverses, dont les différences se traduisent à leur tour dans la constitution des groupes sociaux. Les paysans, qui n'aiment en général ni les mœurs nouvelles, ni les mœurs étrangères et l'on rencontre bien vite la terre « étrangère », en quittant sa paroisse), se règlent en beaucoup de choses et surtout se réglaient d'après des usages traditionnels, propres à chaque région ou même à chaque village : nos vieux textes parlent fréquemment de la « coutume du pays », « consuetudo patrie », comme disent les chartes latines. Le « pays », tel que l'entendent ces textes, c'est souvent le village. L'histoire rurale, attachée par son objet même au sol changeant de nos contrées et à la société paysanne qui fut morcelée en une foule de petites sociétés très particularistes, tire des études locales plus de profit qu'aucune autre branche de l'histoire, et, à vrai dire, ne progresse guère que par elles.

Lorsque nous cherchons à comparer les conditions économiques de deux groupes agricoles envisagés avant l'époque ou le système métrique conquiert les campagnes (et l'on sait qu'aujourd'hui même, c'est à peine s'il y règne en maître), nous rencontrons un premier obstacle, parfois insurmontable. Chaque contrée, chaque village souvent avait ses propres mesures agraires, son arpent, son journal, sa sétérée; et les mesures servant aux produits du sol variaient de même. Ajoutez que les unes comme les autres se modifièrent sans doute au cours des temps, si bien qu'il est extrêmement malaisé de comparer l'état de la propriété, dans un même

1. On peut citer : Th. Lhuillier, *Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans la Brie*, in-8, Meaux, 1884, 130 pp. : les études de M. Godart sur *l'École Centrale de Seine-et-Oise* dans la *Revue de l'histoire de Versailles*, années 1909 à 1911 (t. XI-XIII), et, dans la même revue, celles de M. le Dr Dubaut sur le *Lycee de Versailles* de 1803 à 1860 : années 1907 à 1911 (t. IX à XIII).

2. *Histoire de l'imagerie populaire et des cartes à jouer à Chartres suivie de recherches sur le commerce du colportage des complaintes, canards et chansons des rues*, in-12, Chartres, 1869, viii + 450 pp.

3. *Le Folk-Lore de la Beauce et du Perche. Les littératures populaires de toutes les nations*, 2 vol. pet. in-8, Paris, 1902, xiii + 366 et 356 pp. Sur le parler populaire des environs de Paris, on pourra consulter Charles Nisard, *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, in-8, Paris, 1873; Théod. Rosset, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII<sup>e</sup> siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue pari-*

village, à deux moments différents. Lorsque le système métrique fut établi, on rédigea, dans la plupart des départements, des tables de concordance entre les anciennes mesures locales et les nouvelles mesures nationales<sup>1</sup>. Les historiens les consulteront avec fruit, ainsi que les tableaux analogues que renferment d'ordinaire les recueils d'Usages Locaux, compilés au dix-neuvième siècle; ils trouveront plus précieuses encore les recherches, d'esprit proprement scientifiques, de M. Thoison sur les anciennes mesures du Gâtinais<sup>2</sup>, de M. Leroy sur celles de la Brie<sup>3</sup>. Ces travaux sur les mesures, qu'il faudrait multiplier, sont comme des dictionnaires, indispensables à qui veut déchiffrer la langue de l'histoire rurale; il faut se résigner, vu l'état des documents, à ce que ces dictionnaires demeurent imparfaits et reconnaître, lorsqu'il s'agit d'un passé un peu ancien, l'inévitable incertitude des statistiques agraires.

L'importance des forêts dans la géographie rurale de l'Ile-de-France, frappe tous les yeux; et l'histoire des défrichements et des chasses a quelque chose de pittoresque qui semble attirer les chercheurs. Des études ont été consacrées à la plupart de nos forêts<sup>4</sup>: à la forêt d'Orléans<sup>5</sup>, à la forêt de Fontaine-

*sienne*, in-8, Paris, 1911, 418 pp. (thèse Fac. Lettres Paris), avec un *Appendice*, renfermant des textes en patois du dix-septième siècle, in-8, Paris, 1911, 84 pp. Cf. aussi J. Depoin, *Proverbes et locutions du Vexin français. Confér. des soc. sav. de Seine-et-Oise*, Deux. réunion (1904), p. 66, et quelques indications d'ordre linguistique données par Cassan dans sa *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, in-8 Mantes 1833 pp. 47 et suiv.

1. Voir, outre l'ouvrage général de F. Galley, *Tableau des rapports des anciennes mesures agraires avec les nouvelles*. 3<sup>e</sup> édit. in-8 Paris 1812: *Tableau des anciennes mesures du département de Seine-et-Marne, comparées aux mesures républicaines, par ordre du Ministre de l'Intérieur*, in-4, Paris, an VIII; F.-A. Delacroix, *Manuel pratique des nouveaux poids et mesures, spécialement destiné aux habitants du Loiret*, in-12, Orléans, an XI (1802), 74 pp. Cf. aussi A. Benoit, *Anciennes mesures d'Eure-et-Loir*, petit in-4, Chartres, 1843, 70 pp.

2. *Recherches sur les anciennes mesures en usage dans le Gâtinais Seine et Marnais et sur leur valeur en mesures métriques. Bulet. histor. et philolog.*, t. XXI (1903), pp. 328-406.

3. *Anciennes mesures agraires de la Brie. Le jugère et le journal. Bulet. soc. hist. Brie-Comte-Robert*, t. II (1901-03), pp. 167-169.

4. Il faut rappeler l'existence de l'ouvrage, vieilli, mais encore utile d'Alfred Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8, Paris, 1867, VIII + 501 pp. (nouv. édition, augmentée, d'un mémoire paru en 1860 dans le t. IV, 2<sup>e</sup> série des *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions*). On trouvera quelques indications sur les forêts de l'Ile-de-France dans Daubrée, *La crue récente de la Seine dans ses rapports avec la question forestière. Ministère de l'Intérieur. Commission des inondations. Rapports et documents divers*, in-4, Paris, 1910, pp. 301-324.

5. L. de Maulde, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au Moyen Age*

bleau<sup>4</sup>, au bois de Rouvray, devenu le bois de Boulogne<sup>5</sup>, à la forêt d'Artie en Vexin<sup>6</sup>, aux massifs boisés qui bornent le plateau de France au nord<sup>4</sup> et à l'est<sup>5</sup>, et à cette forêt de « Maant » qui étendait jadis ses immenses halliers de la Marne au Grand Morin<sup>6</sup>; bien diminuée aujourd'hui par les défrichements, elle a perdu jusqu'à son vrai nom, que les trop fantaisistes cartographes, qu'emploie le Service géographique de l'Armée, ont changé en celui de « forêt du Mans ». L'Iveline n'a pas d'historien.

Des recherches solides sur la technique agricole sont le fondement nécessaire de toute étude d'économie rurale. On trouvera sur ce point quelques indications utiles, touchant les dix-septième et dix-huitième siècles, dans les *Recherches historiques sur l'agriculture de Seine-et-Marne*, de M. Leroy<sup>7</sup>, dans les *lectures sur l'histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne*, de l'abbé Denis<sup>8</sup>. Mais la grande révolution qui s'est faite, à partir du dix-huitième siècle, dans les procédés de la culture, par l'introduction des plantes industrielles et des fourrages, et par la suppression de la jachère morte n'a pas été examinée comme elle mériterait de l'être. Depuis les origines du labour, les hommes n'ont pas connu sans doute de changement plus profond dans la

*et à la Renaissance*, in-8, Orléans, s. d., xi + 532 pp. (cf. pour l'identification des noms des lieux, Aug. Longnon, *Rev. critique*, 1873 II, pp. 264-267.; Paul Domet, *Histoire de la forêt d'Orléans*, in-12, Orléans, 1892.

1. Paul Domet, *Histoire de la forêt de Fontainebleau*, in-16, Paris, 1873, III + 404 pp., — livre bien insuffisant; on tirera peu de choses de Félix Herbert, *Dictionnaire historique et artistique de la forêt de Fontainebleau*, in-8, Fontainebleau, 1903, xx + 522 pp. et de Émile Michel, *La Forêt de Fontainebleau dans l'histoire, dans la littérature et dans l'art*, in-8, Paris, [1909], VIII + 260 pp.

2. Gaston Duchesne, *La forêt de Rouvray*. *Bullet. soc. histor. d'Auteuil et de Passy*, t. II (1895-1897), pp. 170-172, et t. III (1898-1900), pp. 8-11. Cf. Rose Cochod-Laverge, *Le bois de Boulogne pendant la Révolution*. *Ibid.*, t. III, pp. 14-15.

3. L. Plancouard, *La forêt royale d'Artie en Vexin délimitée comparativement au XV<sup>e</sup> siècle et à l'époque actuelle*. *Bullet. géogr. histor. et descript.*, 1895, pp. 339-378.

4. E. Guillemot, *Les forêts de Senlis. Etude sur le régime des forêts de Hallatte, de Chantilly et d'Ermenonville, au Moyen Age et jusqu'à la Révolution*. *Mem. soc. hist. Paris*, t. XXXIII 1905, pp. 89-97; G. Macon, *Historique du domaine forestier de Chantilly*, 2 vol. in-8, Senlis, 1905-06, 139 et 155 pp.

5. Melaye, *La forêt de Montgé en 1778*. *Bullet. soc. de la Brie*, t. IV (1907), fasc. 5.

6. G. Rethoré, *La forêt du Mans*. *Almanach hist. Seine-et-Marne*, années 1887 à 1896; pour une autre forêt briarde, v. J. Fortin, *La Forêt de Beaulieu, près Melun, Saint Leu, Saint-Assise et Le Larré*. *Bullet. commiss. histor. dioc. Meaux*, t. II (1899-1901), pp. 524-545.

7. G. Leroy, *Recherches historiques sur l'agriculture de Seine-et-Marne, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. *Bullet. soc. archéol. S.-et-Marne*, t. V (1869), pp. 361-453.

8. in-8, Meaux, 1880, 376 pp. Une seule « lecture » concerne la période postérieure à la Révolution.

mise en valeur du sol, puisque, par lui, dans les pays qui pratiquaient le plus ordinairement l'assolement triennal (c'était le cas de l'Ile-de-France), le tiers de la surface cultivable se trouva libéré chaque année de l'antique contrainte de stérilité. Changement assez lent. Le *Traité des prairies artificielles dans la Généralité de Paris*, de Gilbert, paru en 1789<sup>1</sup>, montre que dans la région parisienne la jachère avait commencé de disparaître à la fin du dix-huitième siècle. Mais d'autres témoignages, tirés en particulier des plus anciens *Usages Locaux*, prouvent que les vieux procédés se sont maintenus encore longtemps au dix-neuvième siècle<sup>2</sup>. Ces Usages Locaux, recueils privés à l'origine, aujourd'hui presque tous officiels, constituent pour l'histoire rurale une source de tout premier ordre ; on sait qu'à moins de stipulation contraire ils font loi entre les parties pour l'interprétation des contrats de fermage ; ils renferment en outre des indications sur les règlements agricoles locaux, tels que baux de vendange, prescriptions relatives à la vaine pâture, etc. ; à en dépouiller les différentes éditions, on saisit les transformations de la vie économique des campagnes. Il importerait d'en dresser la liste ; tâche difficile qui n'a pas été entreprise jusqu'ici. Le lecteur trouvera en note un essai de bibliographie des Usages locaux de l'Ile-de-France, dont l'imperfection sera excusée, je pense, par quiconque s'est efforcé de réunir des renseignements sur ce genre d'ouvrages<sup>3</sup>. L'état de

1. In-8, Paris, 1789, 300 pp., cf. notamment p. 20. L'histoire des sociétés d'agriculture importé à l'étude de la technique agricole. Cf. les indications données au chapitre III, § 4, et ajouter : abbé Denis, *Notice sur la société d'agriculture, sciences et arts de Meaux. Public. soc. agricult. Meaux*, 1874, pp. 81-86.

2. Cf. H. Watrin, *Etude sur la nécessité de réviser les usages locaux du département d'Eure-et-Loir*, in-4, Chartres, 1889, 32 pp.

3. **EURE-ET-LOIR.** H. Watrin dans l'ouvrage que l'on trouvera cité ci après indique qu'à la suite d'une décision du Conseil général, prise en août 1839, les *Usages locaux* des cantons *Chartres Nord et Sud* furent publiés par M. Bouvet-Mézières, et que, à la suite d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 26 juillet 1844, les *Usages locaux d'Eure-et-Loir* (rédaction officielle) parurent, en 1845. En 1861, J.-B. Hénault fit paraître les *Usages locaux du département d'Eure-et-Loir, et particulièrement de l'arrondissement de Dreux*, in-18, Chartres et Dreux, 1861, xxxi + 264 pp. ; 2<sup>e</sup> éd. mise au courant par J. Parmentier, in-8, Chartres, 1889, 380 pp. Enfin, en 1892, les *Usages Locaux* élaborés par des commissions cantonales et d'arrondissement furent publiés en annexes au *Recueil des Actes administratifs de la préfecture* (1892, n<sup>o</sup> 28) ; ils ont été édités plusieurs fois depuis, notamment par H. Watrin. *Département d'Eure-et-Loir. Usages locaux et Notions de droit usuel*, 3<sup>e</sup> éd., in-8, Chartres, 1910, vii + 535 pp. ; les notions de droit usuel contenues dans cet ouvrage renferment des renseignements utiles sur les méthodes de l'agriculture. — **LOIRET.** Je ne connais comme recueil imprimé que le volume officiel : *Recueil des Usages Locaux publié sous les auspices du Conseil général et de l'Administration Départementale*, in-12,

l'agriculture dans notre région depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle a fait l'objet de quelques mémoires utiles : la *Culture de la Beauce* de M. Boutet<sup>1</sup>, l'*Étude sur l'économie rurale du département de Seine-et-Marne* de M. Rayer<sup>2</sup>, la *Monographie agricole du département d'Eure-et-Loir* de M. Roussille<sup>3</sup>. La revue *Pages Libres* a consacré un de ses numéros à la description d'un village briard : Voulangis, dans la vallée du Grand Morin<sup>4</sup> ; on y trouvera des indications très précieuses. Mais tous ces essais, trop brefs, sont loin d'épuiser leur matière. Un des traits curieux de l'agriculture beauceronne à la fin du dix-neuvième siècle, est la survivance de la vaine pâture, abolie aujourd'hui sur la plus grande partie du territoire français<sup>5</sup>. La plupart des communes de la Beauce, profitant de la licence que leur en donnaient les lois du 9 juillet 1889 et du 22 juin 1890, la maintinrent sur leur sol. Pourquoi agirent-elles ainsi ? ont-elles persévéré jusqu'à présent dans leur décision ? une bonne recherche sur ces points formerait une intéressante contribution à la connaissance de l'économie beauceronne.

Orléans, 1905, xxiv + 112 + 89 + 87 + 80 + xxii pp. ; l'introduction indique que les procès-verbaux d'enquêtes sur les usages locaux, faites en 1803 et 1845, subsistent dans les archives du département. — SEINE-ET-OISE. Jusqu'en 1905, il n'y a eu que des publications privées : L.-G. Sauger, *Du louage et des servitudes dans leurs rapports avec les usages locaux*, in-8, Fontainebleau, Versailles et Paris, 551 pp. ; A. Meunier, *Recueil des usages locaux du canton de Meulan*, in-12, 40 pp., Meulan, 1885 ; *Usages locaux* des six arrondissements publiés successivement dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise*, années 1865 à 1870 ; Paul Vieille et P. Marais, *Code des usages locaux. Arrondissement de Corbeil*, in-8, Paris, 1891, 70 pp. ; cf. aussi *Journal de la Librairie*, années 1892, d<sup>o</sup> 7891 à 7893 (je n'ai pu trouver les volumes ainsi indiqués). En 1905, le Conseil général a entrepris la publication des *Usages Locaux* : ont paru les volumes concernant les arrondissements de Versailles (in-8, Versailles, 1906, 104 pp.), Etampes (in-8, Versailles, 1907, 108 pp.) et Pontoise (in-8, Versailles, 1908, 145 pp.). — SEINE-ET-MARNE. Paul Quesvers, *Usages locaux de Montereau-fault-Yonne*, 1<sup>re</sup> éd. ; 2<sup>e</sup> éd., Montereau, 1901 ; *Département de Seine-et-Marne. Recueil des usages locaux publiés sous les auspices du Conseil Général et de l'Administration Départementale*, in-8, Melun, 1910, 285 pp.

1. *Mém. soc. agricult. Orléans*, t. VIII (1864), pp. 59-128. Sur l'agriculture beauceronne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouvera des renseignements intéressants dans [L. Merlet], *L'Agriculture en Beauce en l'an II : correspondance du citoyen Ville-neuve avec l'administration du département d'Eure-et-Loir*, in-12, Chartres, 1859, 77 pp. Je n'ai pu voir Béthouart, *Histoire du blé en Beauce*.

2. In-12, Corbeil, 1895.

3. In-8, Chartres, 1900, 24 pp.

4. 14 mars 1903. Le t. II de l'ouvrage de Henri Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, in-8, Paris, 1888, renferme un chapitre méthodique sur *Les Populations agricoles de l'Ile-de-France* Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, parties de l'Aisne et de l'Oise), pp. 455-62.

5. Cf. L. Chiffert, *De la vaine pâture* (these Fac. Droit Paris), in-8, Paris, 1859, 192 pp. et les *Usages Locaux*.

A qui appartient, aux derniers siècles de la monarchie, le sol de l'Ile-de-France? selon quelle proportion, les différentes classes sociales se le partageaient-elles? quelle forme d'exploitation dominait, grande, petite, moyenne? Ces questions que nul n'a examinées, sont difficiles à résoudre, difficiles même à poser : comment distinguer les diverses classes sociales? les divers degrés d'étendue des exploitations? et quant au mot de propriété, il prête à bien des confusions, lorsqu'on l'applique à une époque où survivait encore le régime féodal. Une méthode exclusivement statistique n'apporterait pas, sur ce point, de clartés suffisantes. Mais, en réunissant aux données fournies par les rôles d'impôt <sup>1</sup>, des renseignements tirés des fonds d'archives, très riches, que nous ont laissés les seigneuries ecclésiastiques ou même laïques, en ne limitant pas les recherches à la période immédiatement antérieure à 1789, en embrassant au contraire une période assez vaste pour permettre de tracer toute la ligne d'une évolution, on pourrait je crois, composer un livre important, sur l'état de la propriété rurale, sous l'Ancien Régime, dans les pays qui entourent Paris.

Tant que ce livre ne sera pas écrit, nous ne pourrons pas mesurer avec exactitude le bouleversement économique que la Révolution provoqua, dans notre région, par la vente des biens nationaux, et par le partage des communaux. La vente des biens nationaux, dans la Seine-et-Oise, a fait l'objet d'un petit livre de M. Boris Minres <sup>2</sup>; cet ouvrage, consciencieux et utile, est l'un des plus anciens qui aient été consacrés à ce genre de questions; il demanderait à être repris, et complété pour les autres départements de l'Ile-de-France. Le partage des communaux paraît avoir été particulièrement radical dans nos départements; car les communaux y ont à peu près disparu <sup>3</sup>. Nous possédons sur ce sujet quelques

1. Les rôles du vingtième ont été utilisés par M. Camille Bloch, dans une étude intéressante, malgré sa faible étendue : *La répartition de la propriété foncière à la veille de la Révolution, dans quelques paroisses de la Généralité d'Orléans. Études sur l'hist. écon. de la France*, pp. 81-116.

2. *Die Nationalqueterveraesserung waehrend der franzoesischen Revolution mit besonderer Berueckhsichtigung des Departements Seine und Oise (Staatswissensch. Studien, herausgg. v. L. Elster, Bd. 4, H. 2)*, in-8, Iéna, 1892, vii + 167 pp.

3. En 1877 les biens communaux occupaient moins de 1/2 0/0 du territoire, dans la Seine-et-Oise, l'Eure-et-Loir et le Loiret, 1 0/0 dans la Seine-et-Marne. Cf. R. Graffin, *Les biens communaux en France*, in-8, Paris, 1889, carte en face la p. 270.



travaux de détail, mais aucune étude d'ensemble<sup>1</sup>. Quant au régime de la propriété rurale, aux dix-neuvième et vingtième siècles, à la transformation de la banlieue parisienne par l'extension de la propriété bourgeoise et de la culture maraîchère, à la lente conquête des campagnes par les méthodes du capitalisme, ces questions n'ont pas attiré les chercheurs.

Comment assurer la subsistance des centaines de milliers, puis des millions d'hommes qui se pressaient entre les murs de Paris et dans ses faubourgs ? ce problème a hanté les esprits des gouvernants sous l'Ancien Régime, sous la Révolution et plus tard encore. Les terres à blé de l'Île-de-France se trouvaient des premières mises à contribution. Aussi, une étude approfondie sur l'alimentation parisienne éclairerait certainement d'un jour nouveau, l'histoire économique de l'Île-de-France. L'érudit qui l'entreprendra trouvera des matériaux réunis dans quelques articles, concernant le commerce des grains et sa législation, dans notre région, sous l'Ancien Régime et pendant la période révolutionnaire<sup>2</sup>, et consultera avec profit les trop rares ouvrages dont nous disposons sur les routes terrestres et les voies fluviales : *les routes de Seine-et-Marne avant 1789* de M. Hugues<sup>3</sup>, les *recherches* de M. Bourgeois *sur le port d'Étampes*<sup>4</sup>, et de M. Paul Pinson sur la navigation de la Juine et de l'Essonne<sup>5</sup>, le livre où

1. V. notamment Maurice Lecomte, *La question des biens communaux en Seine-et-Marne à l'époque révolutionnaire. Brie et Gâtinais*, t. II (1910), pp. 244-47, 294-299, 330-334, 425-427 ; A. Defrosne, *Partage des biens communaux dans quatre communes du district de Versailles. Recherche et public. des doc. relat. à la vie éc. de la Révol. Comité département. de Seine-et-Oise. Bulet.*, fasc. 3 (1908-09), pp. 44-96.

2. Camille Bloch; *Le commerce des grains dans la généralité d'Orléans (1768). Études sur l'histoire économique de la France*, pp. 1-80 (publiée antérieurement dans *Mém. soc. archéol. Orléanais*, t. XXVII (1898), pp. 351-519) ; Maurice Lecomte, *La disette des blés en Brie et Gâtinais de 1693 à 1709. Brie et Gâtinais*, t. I (1909), pp. 134-139, 204-208, 278-283, 342-348 ; Gravy, *Le service des subsistances à Mantes, d'après le registre des délibérations. Recherche et doc. relat. à la vie économ. de la Révol. Com. département. Seine-et-Oise*, fasc. 1 (1907), pp. 53-71, et *Les subsistances à Mantes en 1793 et 1794. Ibid.*, fasc. 2 (1908), pp. 60-70 ; P. Caron et L. Raulet, *Le comité des subsistances de Meulan et l'approvisionnement de Paris (1789-1791). Bulet. commiss. recherche des doc. relat. à la vie économ. de la Révol.*, 1908, pp. 25-66.

3. In-8, Melun, 1897, 88 pp.

4. *Quelques recherches sur le port d'Étampes*, in-8, Étampes, 1860, 90 pp.

5. *Recherches sur la navigation d'Étampes à Corbeil depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à sa suppression en 1676. suivies d'un exposé historique des tentatives faites au XVIII<sup>e</sup> siècle pour son rétablissement, d'après des documents inédits. Bulet. soc. histor. Corbeil*, t. V (1899), pp. 118-158.

M. Guilmoto a dénombré les péages de la Seine en aval de Paris <sup>1</sup>.

De l'histoire des industries, dans les pays qui nous occupent, on peut dire qu'elle reste tout entière à écrire. A l'exception de deux articles sur les papeteries d'Essonnes <sup>2</sup>, je ne vois rien qui mérite d'être cité touchant la formation, l'organisation, le développement de ces groupes d'usines dont les hautes cheminées, au dix-neuvième siècle, ont souvent apporté un trait nouveau aux paysages de l'Île de-France. Le goût des études relatives aux faits économiques, devenu si vif chez certains historiens, n'a guère pénétré dans les milieux où se recrutent la plupart des érudits appliqués aux recherches d'histoire locale. Il est curieux de constater que ces études ne tiennent presque aucune place dans les périodiques publiés par les sociétés savantes de nos départements. Négligence d'autant plus fâcheuse que l'histoire économique et, plus particulièrement, l'histoire industrielle fournirait aux travailleurs locaux un grand nombre de sujets intéressants, pouvant sans dommage être traités dans des limites territoriales restreintes. En particulier, ces travailleurs obtiendraient peut-être moins difficilement que d'autres, venus du dehors, l'accès des archives privées des entreprises industrielles où dorment tant de trésors. Retraccée par un écrivain quelque peu au courant des données de la sociologie économique et rompu à ses classifications, l'histoire de quelques grandes usines serait une contribution précieuse à la connaissance du capitalisme français.

1. *Étude sur les droits de navigation de la Seine de Paris à la Roche Guyon, du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, in-8, Paris, 1889, ix + 139 pp. Pour le Moyen Âge cf. G. Huisman, *La juridiction de la municipalité parisienne de Saint-Louis à Charles VII* (*Biblioth. d'hist. de Paris publiée sous les auspices du service de la Bibl. de la Ville*), in-8, Paris, 1912, chap. III.

2. H. Stein, *La papeterie d'Essonnes*. *Ann. soc. histor. Gâtinais*, t. XII (1894), pp. 335-364; Fern. Gerbaux, *Les papeteries d'Essonnes, de Courtalin et du Marais, de 1791 à 1794*. *Le Bibliogr. mod.*, t. III (1899), pp. 206-215.

## CHAPITRE V

## CONCLUSIONS

Un bénédictin dont j'ai plusieurs fois prononcé le nom, dom Charles Toussaint Duplessis, consacrait en 1720 la préface de son *Histoire de la Ville et des Seigneurs de Coucy*<sup>1</sup> à une défense en trois points des «histoires particulières»<sup>2</sup> c'est-à-dire de l'histoire monographique, et plus spécialement de l'histoire locale. Utile sans doute au temps où il fut écrit, ce plaidoyer, aujourd'hui, paraîtrait superflu. Les histoires particulières ont depuis longtemps gagné leur procès. Je ne me ferai pas, à mon tour, leur avocat. Mais du long examen auquel nous avons soumis l'œuvre de l'histoire locale, dans une province française, quelques enseignements semblent se dégager.

Dom Toussaint-Duplessis écrivait : « Une histoire générale est, à bien la définir, un véritable abrégé de toutes les histoires » ; entendez : de toutes les histoires « particulières »<sup>1</sup>. C'est aller trop loin. Coudre bout à bout des résumés pris sur des monographies spéciales ne sera jamais composer une synthèse. A examiner un problème dans toute son étendue, on s'en fait une bien autre idée qu'à le morceler en une série de petits problèmes locaux. Le jour où nous posséderons une suite d'études sur le lien féodal, dans toutes les régions de la France, ou mieux de l'Europe occidentale, nous nous trouverons en mesure de savoir ce que fut la féodalité, mais nous ne le saurons pas encore ; il faudra coordonner et comparer les résultats de ces enquêtes, reconnaître les similitudes, expliquer et rejeter les anomalies, discerner les faits essentiels parmi l'infinité des particularités régionales ; ce sera un grand travail. Les recherches locales ne rendent pas les études d'une portée plus vaste si aisées qu'elles en deviennent presque inutiles : elles les rendent possibles, ce qui est déjà beaucoup. Les érudits qui s'y adonnent, préparent des matériaux pour une œuvre qui les dépasse. S'ils veulent que leur effort ne soit point perdu, que les pierres qu'ils apportent puissent trouver leur

1. In-4, Paris, 1728.

2. Page 3 de la *Préface*.

place dans l'édifice auquel elles sont destinées, il faut qu'ils songent, par avance, à cet édifice. En choisissant leur sujet, en le délimitant, ils feront bien de se demander : comment servirai-je le plus efficacement l'histoire générale ? Somme toute, une bonne étude d'histoire locale pourrait, sans doute, se définir ainsi : une question d'intérêt général posée aux documents que fournit une région particulière <sup>1</sup>. L'énoncé de la question, l'histoire générale le donnera ; ou du moins elle fournira un énoncé provisoire, qui ne manquera pas de se modifier au contact des documents. Mais les limites territoriales, comment les déterminer ? Ce travail de bornage est toujours infiniment délicat. En ce qui concerne l'Ile-de-France, il offre des difficultés particulières.

On a publié des études spéciales, politiques, économiques, artistiques sur le passé de l'Ile-de-France. Il est très significatif qu'on n'ait jamais écrit une histoire de l'Ile-de-France <sup>2</sup>. Il convient d'espérer qu'on n'en écrira jamais. Composer une histoire provinciale n'est une entreprise légitime que si la province à laquelle on s'attache a formé, au cours des âges, un groupe social cohérent, distinct et même ennemi des groupes voisins, enfermé dans des frontières à peu près stables et conscient en quelque façon de son unité. Tel est le cas de certaines régions qui constituèrent jadis des États presque indépendants, et, devenues ensuite françaises, gardèrent longtemps, dans leur organisation politique comme dans leurs mœurs, des traces de l'autonomie passée : Franche-Comté, Lorraine, Bretagne, par exemple, ou même Normandie. L'Ile-de-France, au contraire, ne sortit du morcellement féodal que pour se fondre dans l'unité française. Les rues de Nancy et de Besançon ont longtemps retenti des cris « Vive Lorraine ! » ou « Vive Bourgogne ! » ; qui cria jamais « Vive l'Ile-de-France ! » Le mot d'Ile-de-France est récent. Né, comme on l'a vu dans le petit pays entre Seine, Marne et Oise, il ne s'est appliqué à l'ensemble de la région parisienne que par une sorte de contre-sens administratif. Le vieux nom de France désignait vaguement la contrée au nord de la Loire : et son domaine s'est étendu ou restreint selon les hasards de la politique. Il est souvent commode de grouper, — comme nous l'avons fait ici — sous le nom de l'Ile-

1. Il va de soi que je laisse de côté, en ce moment, tout ce qui est instrument de travail, recueil de textes, ou simple dégrossissement de la matière historique.

2. Cf. t. XXVI, p. 146, n. 1.

de-France, les pays qui entourent Paris. Mais l'Ile-de-France est dépourvue d'unité régionale ; elle ne présente point de limites précises qui s'imposent à l'historien.

Plus que l'Ile de France, quelques-uns des pays qui la composent — Beauce ou Brie par exemple — ont une individualité tranchée. Mais à côté d'eux des territoires assez vastes — tels que celui qui s'étend au sud de la Seine jusqu'à la Beauce — manquent de caractères spécifiques bien nets ; le langage populaire les ignore ; ils n'ont pas de noms qui les distinguent des terres voisines. Puis nos « pays », même les plus particuliers, doivent leur originalité uniquement à leur sol et aux conditions que ce sol impose à la vie économique, ou mieux à la vie rurale. On conçoit une histoire de l'agriculture en Beauce ; on n'imagine guère une histoire politique ou religieuse de la Beauce. Encore importe-t-il d'observer que, spécialisée dans un certain mode de culture, qui ne suffit point à l'alimentation de ses habitants, la Beauce, dans sa vie économique même, dépend des territoires qui l'entourent ; il est difficile de l'étudier isolément. En somme, le « pays » offre rarement aux recherches historiques un cadre commode.

Les frontières des circonscriptions administratives et religieuses sont d'ordinaire assez nettes. C'est pourquoi sans doute les historiens ont souvent choisi ces frontières pour celles de leurs travaux. On a composé un recueil de documents sur les Templiers dans l'Eure-et-Loir. L'alliance des deux mots fait sourire. Après tout, cette bizarrerie est inoffensive : il ne s'agit que d'une compilation de textes. On a écrit sur l'agriculture en Seine-et-Marne, avant et après 1789. L'erreur, ici, est plus grave, même en ce qui touche la période postérieure à la Révolution. Car la Seine-et-Marne comprend des régions agricoles très diverses, dont aucune n'est tout entière contenue dans le département. Les généralités, les départements, les diocèses même furent délimités avec trop d'arbitraire, pour que les historiens en général, trouvent avantage à s'y enfermer.

Nous remarquons, au début de la présente étude, que chaque discipline emploie le mot d'Ile de France dans un sens différent. L'Ile de France du linguiste ne se confond ni avec l'Ile de France de l'archéologue, ni avec celle que décrivent les traités de géologie. Diversité étonnante, au premier abord. Pour peu qu'on y réfléchisse, elle apparaît comme légitime et même comme

nécessaire. Les limites du champ d'observation doivent varier avec l'objet que le savant observe. Pourquoi vouloir que le juriste qui s'intéresse à la féodalité, l'économiste que préoccupe l'évolution de la propriété rurale, aux temps modernes, le philologue qui poursuit des travaux sur les parlers populaires, s'arrêtent tous aux mêmes frontières? Il n'y a point de cadres régionaux tout faits dont l'historien puisse se contenter, quoi qu'il étudie. Selon qu'il s'attache à telle ou telle question, il se fera à lui-même sa région, chaque fois différente.

MARC BLOCH.

## NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

---

### UN THÉORICIEN RUSSE DE L'HISTOIRE

N. I. KARÉIEFF.

Monsieur N. Karéieff est non seulement un historien éminent, mais aussi un théoricien de l'histoire. Dès les années 70, il commence à s'intéresser aux questions de la théorie de l'histoire et publie des articles traitant de ces matières dans une revue russe. En 1883 il publie un grand ouvrage sur les problèmes principaux de la philosophie de l'histoire, en 2 volumes, suivis d'un troisième sur l'essence du processus historique et sur le rôle de l'individu dans l'histoire. Par ses idées, il se rapproche beaucoup de P. Lavroff<sup>1</sup> et défend la « méthode subjectiviste » dans l'histoire et la sociologie. Il est un des adversaires déclarés de la conception matérialiste de l'histoire et il a consacré tout un livre à la combattre. Nous avons devant nous deux volumes nouveaux de l'œuvre de Karéieff<sup>2</sup>. Le premier est un recueil d'articles publiés aux années 1890, traitant de l'histoire au point de vue philosophique ; le second est consacré aux idées historiques de Granowsky, Danilewsky, Tolstoï et Lavroff. Nous ne donnerons pas ici une analyse détaillée de tous ces articles, ou presque toutes les questions de la théorie de l'histoire sont abordées. Notons seulement les idées les plus importantes et qui sont le plus chères à notre auteur.

Le professeur Karéieff s'efforce avant tout d'établir une distinction entre la philosophie de l'histoire d'une part et la théorie du processus historique de l'autre. Le problème que se pose la philosophie de l'histoire est d'un ordre synthétique : trouver le sens de la vie historique, *apprécier* le développement historique. Le philosophe de l'histoire est forcément subjectiviste. Son point de départ, c'est le progrès, tel qu'il le comprend, un idéal éthico-social. Son jugement est un jugement de valeur. La théorie du processus historique, tâche, au contraire, d'étudier les phénomènes historiques, de les comprendre dans leur liaison et connexion causales ;

1. Sur les idées historiques de Lavroff, v. notre travail : *La philosophie sociale de P. Lavroff*, dans *La Revue*, octobre et décembre 1912 et février-avril 1913.

2. *Sobranii Sotchenieny N. J. Karéieffa*, T. I., *Istoria filosofskoi totaliki zrenia*, T. II, *Filosofia historii rouskoi literatoure*, Petersbourg, 1912, édition Prométhée.

elle ne doit jamais quitter le point de vue de l'objectivisme scientifique. C'est une science comme les autres sciences de la nature ; elle se base sur les faits et rien que sur les faits. Une telle science est possible. Elle a des problèmes à résoudre qui lui sont propres. Tels sont, par exemple, le problème de la *causalité historique* et celui du rôle de l'individu dans l'histoire. Déjà, deux siècles avant notre ère, l'historien grec Polybe avait posé le problème de la causalité historique. « Les faits historiques sont des effets par rapport à tels faits et des causes par rapport à tels autres. C'est une vérité reconnue de tous, et certains historiens attirent l'attention sur les fautes qu'on peut commettre, si l'on n'applique pas bien ce principe. Mais, peut-on se demander, la causalité historique est-elle étudiée en elle-même ? » La causalité a été étudiée par les philosophes, par les physiiciens, par les psychologues, même par les criminalistes, mais point par les historiens. De même, le problème du rôle de l'individu dans l'histoire a été très peu examiné et, dans la plupart des cas, par des savants qui n'ont rien de commun avec la science historique. On pourrait ainsi tracer tout un programme d'études qui formeront le domaine propre de la théorie du processus historique.

Pour trouver les lois du processus historique, il faut faire appel à la psychologie et à la sociologie. La sociologie étudie la vie sociale et la civilisation de l'humanité, cherchant les lois de coexistence et de succession des phénomènes. La sociologie est ainsi, pour notre auteur, la théorie générale de la société. La théorie de l'histoire étudie une partie seulement de la vie sociale, elle a son domaine propre et attend encore son théoricien. Pour constituer cette théorie, il faudra s'adresser à la sociologie. Mais sans psychologie, point de sociologie. « Les phénomènes sociaux ont comme base la vie de l'esprit, et cette vie se complique par de nouveaux traits dans ces phénomènes. » Pour qu'il y ait une organisation sociale, il faut une vie psychique et une *réciprocité psychique* entre les individus. La vie psychique individuelle ne suffit pas pour expliquer et comprendre la vie sociale. Entre la psychologie et la sociologie, se trouve ainsi intercalée la psychologie collective. « Le processus historique... est un processus mental et social et, partant, dépend avant tout de la psychologie et de la sociologie. » Pour le comprendre, il faut étudier, d'une part, la nature de l'homme, surtout son côté spirituel, et, d'autre part, les phénomènes qui résultent des rapports psychiques entre les hommes. « Les produits et en même temps les facteurs du processus historique, ce sont tous les côtés et rapports de la vie des peuples que nous appelons civilisation et organisation sociale. » L'étude psychologique et sociologique du langage, des mœurs, de la religion, du droit, de l'État, etc., a une grande importance pour l'intelligence du processus historique.

Mais l'étude approfondie du processus historique fait naître une série de problèmes qui ne sont pas moins importants. Quelle est la tendance du processus historique ? Quel est le contre-coup qu'a ce processus même sur l'homme ? Ces questions-la sont étroitement liées avec le problème du progrès intellectuel et moral de l'homme. Ce seront ces problèmes qui formeront le domaine de la philosophie de l'histoire. « La philosophie



scientifique de l'histoire n'idéalise pas la réalité, mais la juge du point de vue de l'idéal ; elle ne construit pas la marche de l'histoire, elle la prend telle qu'elle nous est donnée par la science et elle l'apprécie en se plaçant au point de vue d'une formule rationnelle. Cette formule, c'est la formule du progrès. » C'est ainsi que le philosophe de l'histoire doit avoir une formule dans laquelle il exprimerait comment il comprend le sens de la vie. « Le progrès, ce n'est que le fait de dégager le sens de la vie, en lui donnant des buts de plus en plus élevés et en lui demandant de les réaliser à l'aide d'une civilisation et d'une organisation sociale qui se perfectionnent et qui nous permettent d'avoir une plus grande prise sur la nature » La formule du progrès peut être construite comme la formule de la chute d'un corps. « On peut montrer un but pour les deux processus ; la nécessité du mouvement peut être déduite d'une certaine cause dans les deux cas ; on peut, dans les deux cas, tracer la ligne du mouvement dans des conditions favorables. » Le but, c'est l'amélioration de la vie humaine, et la ligne du mouvement, c'est le milieu ambiant qui se perfectionne continuellement.

M. Karéieff aborde encore toute une série de questions importantes et il souligne toujours la valeur de la psychologie collective pour l'intelligence et pour l'explication du processus historique. Ainsi, dans son article sur le libre arbitre au point de vue de la théorie du processus historique, le professeur Karéieff reproche à Taine de ne s'être servi que de la psychologie individuelle pour l'explication des événements historiques. S'il applique, nous dit M. Karéieff, l'analyse psychologique aux groupes d'individus, « ces groupes ne sont que la somme des individus homogènes et, en nous donnant leurs caractéristiques, Taine ne s'élève pas jusqu'à la notion de la réciprocité psychique, de l'influence des âmes individuelles les unes sur les autres, notion qui pourrait former à elle seule une partie importante de la science de l'âme. »

Il faut encore remarquer que les articles que nous venons d'analyser datent déjà de 20-25 ans, époque où le rôle de la psychologie collective et de la sociologie dans l'explication du processus historique n'était pas encore mis en relief comme il l'est de nos jours. Et c'est le mérite du professeur Karéieff d'avoir déjà alors essayé de le faire.

L. A. TCHESKIS.

## PAUL GAUCKLER ET LES FOUILLES DE ROME <sup>1</sup>

Quand, en 1906, Paul Gauckler vint à Rome chercher le repos nécessaire au rétablissement de sa santé, les membres de l'Ecole française qui savaient l'activité militante dont il avait fait preuve à la direction des antiquités de Tunisie pensèrent bien qu'il ne resterait pas à l'écart du mouvement archéologique italien ; et c'est avec moins de surprise que

de fierté qu'ils virent leur compatriote y prendre une part de plus en plus large et bientôt prépondérante. Sans autre moyen d'influence que le prestige de ses travaux antérieurs et que les sympathies personnelles que lui attirèrent vite ses dons de causeur dans deux ou trois des salons les plus distingués du « Monde Blanc », — sans autres moyens d'action qu'un intérêt toujours en éveil pour la moindre des acquisitions dont sa science pouvait s'enrichir, et qu'une expérience de diplomatie que quinze ans d'administration africaine avaient développée en lui, Paul Gauckler sut, en effet, réaliser ce miracle. authentique pour un *forestiere* en résidence à Rome, d'être, pendant près de quatre années consécutives, non seulement l'archéologue le plus averti des découvertes romaines mais, en vérité, leur propre initiateur. Pendant près de quatre ans il ne s'est pas fait dans la Ville Éternelle, ou dans ses environs immédiats, une trouvaille de prix qu'il n'ait été, au plus tard, le second à connaître, et le premier à interpréter ; et c'est ainsi que, successivement, la Niobide de la Banca Commerciale, la *fanciulla* — ou il *fanciullo* (?) d'Anzio, l'Antinous Silvain de la Société agricole, l'Amazone Darier, etc. ont été expliqués, le plus souvent révélés par ses soins. Il y a plus : pour la première fois depuis la mort de Valadier, un Français, en la personne de Paul Gauckler, a pu établir, au cœur de l'*Urbs*, un chantier de fouilles étendues et permanentes. De 1907 à 1910, Gauckler qui, du premier coup d'œil, avait reconnu l'importance des vestiges que le hasard avait exhumés de la villa Wurtz, explora la colline sacrée du Janicule avec une maîtrise et une chance qui semblaient faites l'une pour l'autre. Comme il maniait avec autant de sûreté la pioche et la plume, il a mené de front les recherches et leur exposé, remplissant de ses descriptions, de ses analyses, et aussi de ses programmes prophétiques, les *Mélanges de Rome*, les *C. R. de l'Ac. des Inscriptions* et jusqu'à l'organe officiel de la commission archéologique de la Ville de Rome, le *Bullettino Comunale*, annonçant à l'avance les résultats qu'il attendait, puis sans l'ombre de ces hésitations qui sont, en érudition, marque de scrupules, mais aussi, parfois, manque de courage, commentant, dès qu'il le savait obtenus, les résultats qu'il avait auparavant annoncés. Autant par son intérêt propre que par le talent avec lequel Gauckler la présentait au public, son œuvre était en train d'acquiescer une célébrité universelle, quand le gouvernement italien résolut de l'interrompre. Trop tard. L'essentiel en était achevé : les temples syriens du Janicule, leur succession sur l'ancien emplacement du *lucus* des nymphes *Furrinae*, la chronologie de leurs constructions, la destination de leurs différentes parties, la nature des divinités qui y étaient adorées, les principaux caractères des cultes qui y étaient célébrés, n'avaient plus de secrets pour l'archéologue français ; et il se préparait à nous donner le livre d'ensemble que les matériaux parvenus jusqu'à nous promettaient définitif, quand il se jugea décidément vaincu par la souffrance...

1. Paul Gauckler, *Le sanctuaire Syrien du Janicule*, Paris, A. Picard, 1912, 367 pp. in-8.

Paul Gauckler n'a laissé derrière lui que les feuillets épars de ses articles préparatoires ; mais tels qu'une émouvante pensée de piété fraternelle vient de les réunir en un fort beau volume édité par A. Picard, ils constituent pour la mémoire de l'auteur le plus durable des hommages.

Le nombre et la variété des études qui composent le recueil témoignent, au regard de ceux qui n'auront pas connu l'auteur, de son insatiable curiosité, de la souplesse et de la rapidité de son intelligence. Ceux qui s'étaient intéressés à ses recherches en sentiront encore plus l'importance, quand ils retrouveront, groupés, les résultats qu'avaient su en tirer — et maintenir hors de l'atteinte des polémiques qu'ils susciterent — son érudition toujours assurée et sa logique quasi divinatoire.

L'éditeur s'excuse, dans l'avant-propos, des redites auxquelles le condamnait la réimpression d'articles rédigés sur le même sujet, à quelques mois les uns des autres ; mais cette méthode de publication marque les étapes successives de la pensée de Paul Gauckler ; elle en révèle l'originalité et la vigueur. Au fur et à mesure que la fouille s'élargit, la pensée progresse, se précise, se devance elle-même, et démontre positivement les certitudes qu'elle avait commencé, pour ainsi dire, par apercevoir d'intuition. Ramenées à l'unité d'une synthèse, ses découvertes auraient perdu en force de suggestion ce qu'elles auraient peut-être gagné en perfection formelle.

Il est seulement dommage que Paul Gauckler n'ait pu approfondir toutes les questions qu'il a touchées et notamment le problème que pose le troisième de ses mémoires réimprimés : celui des rapports possibles entre le crâne et les squelettes déterrés in situ dans la *cella* et sous les portes du sanctuaire syrien du Janicule, les rites hébraïques de fondation et la table des reliques des églises chrétiennes. Une note complémentaire qu'à la demande de M<sup>lle</sup> Gauckler, M. Goguel a rédigée sur ce sujet, paraît bien ne donner à la présence nécessaire du coffret à reliques dans toute église régulièrement consacrée qu'une valeur de commémoration et de symbole. Je crois savoir que Paul Gauckler était arrivé, en 1911, à une conclusion différente. Il doutait qu'on fût fondé à expliquer des rites primitifs, élaborés par la conscience collective des fidèles, soit par les préoccupations morales des chrétiens de l'âge présent, soit même par le rationalisme des premiers doctrinaires de l'Église. Pour qu'on en eût le droit, il faudrait que l'usage, dont on prétend ainsi rendre compte, ne fût apparu qu'assez tard. Mais si vraiment il remonte, comme l'admet Dom Leclercq, au I<sup>er</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque où les communautés syriennes et juives étaient le terrain d'élection du christianisme à ses débuts, c'est peut-être aux directions indiquées par Paul Gauckler qu'il conviendrait de revenir, en regrettant que la destinée ne lui ait pas laissé le temps d'atteindre, sur ce point fondamental, à la vérité.

JÉRÔME CARCOPINO.

## QUELQUES CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE

## DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE EN FRANCE

« L'histoire de l'Assistance publique à travers les siècles est une de celles qui, à notre époque, offrent un attrait particulier à nombre de chercheurs. » Les ouvrages de Léon Lallemand pour le Moyen Age, de Christian Paulte sur *la Répression de la mendicité et du vagabondage*, de Camille Bloch sur *l'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution* ont envisagé la question dans son ensemble ; mais les monographies locales sont plus rares. L'étude de M. Pierre Rambaud en sera d'autant mieux accueillie<sup>1</sup>. Utilisant les documents conservés à la Bibliothèque Municipale de Poitiers, aux Archives de l'Hôtel-Dieu, aux Archives de la Vienne, l'auteur essaie de nous montrer comment Poitiers secourut les pauvres, tout en combattant la mendicité et le vagabondage.

L'assistance au Moyen Age se fait essentiellement par les églises et les monastères : les « aumôneries » comprennent trois catégories, suivant qu'elles appartiennent aux chapitres de Poitiers, qu'elles sont « à la nomination » de ces chapitres ou qu'elles dépendent de monastères. Quant à l'assistance laïque, elle apparaît comme peu développée, à cause du manque de ressources de la municipalité et du peu de fortune des habitants. A peine si la municipalité fait distribuer, dans les périodes d'extrême misère, des grains provenant des aumôneries, des abbayes ou des terres appartenant à la ville. En réalité le clergé seul peut venir en aide efficacement aux pauvres ; mais, comme ses aumônes sont dispersées et très mal organisées, le résultat qu'il obtient est des plus médiocres. « Les abbayes passent entre les mains d'abbés commendataires, peu soucieux de secourir les pauvres d'une ville qu'ils n'habitent point. Les aumôneries, devenues de simples bénéfices, peuvent à peine subvenir aux besoins de ceux qui en jouissent. Enfin la misère augmente de plus en plus, tandis que les hôpitaux, devenus de moins en moins nombreux, sortent sur le point de disparaître. »

Une réforme s'impose : la peste et la famine, en 1531 et 1532, en hâtent la réalisation. Rouen et Lyon ont établi dès 1534 un bureau de l'aumône ; Poitiers ne tarde point à les imiter et, vers le début de 1535, fut instituée la « Communauté des Pauvres », que l'on appela aussi « la Dominicale » parce qu'elle se réunissait tous les dimanches. Elle est administrée par le maire, assisté de 6 membres du Conseil municipal et de 7 chanoines délégués par les chapitres et les collégiales de Poitiers. M. R nous donne les détails les plus minutieux sur le bureau et les officiers, sur les trésoriers, les aumôniers ou super-intendants et les intendants. Il insiste sur le budget de la Dominicale, dont il analyse les ressources. « Le principe

1. Pierre Rambaud, *L'Assistance publique à Poitiers jusqu'à Van V*, t. I, Paris, Champion, 1912, in-8, 664 pages.

fondamental de l'assistance publique à Poitiers repose sur la coopération financière du clergé et des laïcs. » Les gens d'Église versent avec régularité, et leurs taxes annuelles constituent un revenu solide et à peu près invariable, surtout à partir du xvi<sup>e</sup> siècle. Mais les contributions levées sur les laïcs restent incertaines et variables, non pas tant par suite de mauvaise volonté que par impossibilité matérielle : il ne faut pas oublier que cet impôt de charité frappait principalement les classes laborieuses.

La dernière partie du volume est consacrée à la lutte contre la mendicité et le vagabondage. Le fait capital est ici la création de l'Hôpital général, en 1637, qui ne laisse guère à la charge de la Communauté des pauvres que l'Hôtel-Dieu et les Enfants trouvés. Remarquable effort qui se prolonge pendant la Révolution et auquel tous les partis s'attachent sans distinction d'opinions politiques. Il ne donna, d'ailleurs, de résultats appréciables qu'au point de vue de l'assistance aux indigents du pays ; le dépôt de mendicité essaya, mais en vain, de pourchasser les mendiants étrangers et les vagabonds de passage.

Cette étude, à laquelle nous ne reprocherons que d'être trop complète, alourdie par trop de noms, trop de faits, trop de documents, est remarquablement probe et précise, vigoureuse et solidement bâtie. Elle sera complétée par un second volume où M. R. nous fera connaître les secours donnés aux enfants abandonnés ainsi qu'aux malades dans les hôpitaux dirigés soit par des laïcs soit par des religieux.



L'Hôtel-Dieu tient une place importante dans le Paris de l'Ancien Régime. « Son ancienneté, les bienfaiteurs illustres qui ont accru à la fois ses bâtiments et ses revenus, le zèle et la charité sans bornes avec lesquels on y a toujours accueilli et traité également le citoyen et l'étranger, le chrétien et le turc, le juif et l'idolâtre, de quelque sexe et condition qu'il fût, la sagesse des réglemens qui l'ont rendu florissant, les malheurs qu'il a essuyés », tant de circonstances éveillaient dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle la curiosité de Rondonneau de la Motte, auteur d'un *Essai historique sur l'Hôtel Dieu de Paris*, paru en 1787. Mais il ne se faisait pas lui-même illusion sur les lacunes que pouvait contenir son « essai », puisqu'il n'avait pu consulter les Archives de l'Hôtel-Dieu. Cette source fondamentale a permis de renouveler entièrement le sujet : M. Coyecque nous faisait connaître, il y a quelques années, l'Hôtel-Dieu du Moyen Âge<sup>1</sup> ; M. Fosseyeux s'est chargé des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>. C'est un ouvrage solide, fortement documenté, et, malgré l'apparente aridité des matières, singulièrement intéressant.

1. *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge : histoire et documents*, Paris, Champion, 2 vol. in-8, 1888 et 1891.

2. Marcel Fosseyeux, *L'Hôtel-Dieu de Paris au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912. 1 vol. gr. in-8, XXXV-437 pages, avec 17 illustrations (*Publications de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris*).

La bibliographie dressée par M. F. est un modèle de science et de conscience. En dehors des Archives de l'Assistance publique, l'auteur a utilisé les différents autres dépôts publics : Archives nationales (notamment la série L, relative aux monuments ecclésiastiques), Arsenal, Bibliothèque nationale (collection Joly de Fleury), Académie de médecine, Préfecture de police, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Bibliothèque du xvi<sup>e</sup> arrondissement, Bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice, Archives de la Seine, Chambre des Députés, Sénat, Ministère des Affaires étrangères, Institut, Archives notariales, Bibliothèques et Archives de province). La liste est imposante ; mais sauf exception, les manuscrits ainsi fournis à M. F., étant des « doubles » ou des « expéditions » des pièces conservées aux Archives de l'Assistance, lui ont servi à les contrôler plutôt qu'ils ne lui ont donné des documents nouveaux. Quant aux livres imprimés, M. F. nous indique les plus importants : il ne connaît pas (voir pp. 262 et suiv.) les *Mémoires* du duc d'Aiguillon, lequel a insisté, dans ses projets d'embellissement de Paris, sur le transfert de l'Hôtel-Dieu dans « l'île aux Cignes ».

M. F. a voulu montrer l'évolution d'une administration parisienne au cours de deux siècles. Cette évolution, il l'a suivie dans tous les sens : dans les règlements, dans les finances, dans les bâtiments, dans le traitement des malades, — et tel est précisément l'objet des quatre chapitres entre lesquels il a réparti les résultats de ses dépouillements minutieux et menus.

Étudiant d'abord les « dépendances » de l'Hôtel-Dieu vis-à-vis des corps constitués (chapitre, municipalité, parlement) et l'action du pouvoir central, M. F. nous conte, chemin faisant, les austérités de Marie-Louise-Claire des Tournelles, mère de la Miséricorde, — épisode curieux de l'histoire du jansénisme, qui vint troubler pendant quelques années la maison des pauvres. Il nous renseigne sur la Compagnie du Saint-Sacrement, « la cabale des dévots », sur l'association des dames de la Charité, constituée sous l'inspiration de « Monsieur Vincent » et de Louise de Marillac. D'une façon générale, les progrès que l'on aurait pu accomplir ont été paralysés par des conflits et procès de toutes sortes, par le manque d'idées directrices, par le désordre même d'une société dont on croit les cadres méthodiquement constitués et dont une étude plus détaillée révèle l'anarchie. — Le livre II énumère les principales sources de revenus de l'Hôtel-Dieu : privilèges, droits, péage du Pont-au-Double, exemption de taxes, domaine, legs et fondations. Relevons seulement le privilège de recevoir, avec leur garniture, les lits des chanoines décédés ou résignant leur prébende : l'Hôtel-Dieu réclama toujours le lit entier et complet, « tellement que les chanoines, étant, comme il advient souvent, de très bonnes et grandes maisons et gens de grands moyens, sont à louer s'ils se servent en leur usage d'un lit qui soit en toutes ses parties riche et précieux, puisqu'il est enfin destiné aux pauvres ». La grosse question est celle de savoir si l'Hôtel-Dieu pouvait toujours équilibrer son budget et comment il échappait à la ruine dans les années de crise. On voit l'administration fuir tout contrôle et s'attacher plutôt à exciter, par des rapports

pessimistes, la générosité des particuliers et celle des pouvoirs publics. On voit l'Hôtel-Dieu lutter pour conserver le monopole des libéralités, par exemple contre les Enfants trouvés. Quand il y a des travaux urgents et dans les périodes de disette, l'Hôtel-Dieu a recours à l'emprunt, il essaie de faire des économies, il réalise des ventes d'immeubles, etc. Quelques indications curieuses sur les compagnies paroissiales de charité, sur le projet de Beaumarchais d'installer un « institut de bienfaisance » au profit des mères nourrices, sur l'argent distribué par l'entremise des loges maçonniques, terminent un long chapitre où les chiffres accumulés ne nuisent ni à la clarté ni à l'attrait du récit.

Au moment où se multiplient les fondations privées et les initiatives des paroisses, les bâtiments (livre III) ne répondent plus aux besoins. Sous Henri IV, avec sa splendide annexe de Saint-Louis et ses salles reconstruites, l'Hôtel-Dieu faisait encore bonne figure au milieu de Paris renaissant de ses ruines. Mais, au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, les agrandissements de la capitale le bloquent dans la cité, sur un bras du fleuve empuanti, jusqu'au jour où l'incendie de 1772 nécessite, à la veille même de la Révolution, plusieurs projets de reconstruction. — D'ailleurs l'Hôtel-Dieu est alors entièrement condamné par la science (livre IV). Non seulement le malade, à l'intérieur de l'établissement, est livré à toutes les contagions possibles, mais encore aucune mesure n'est prise pour empêcher au dehors la dispersion des germes. Le régime alimentaire est insuffisant et la distribution des remèdes se fait mal ; les vols sont incessants, le service médical n'est pas très régulier et l'hygiène hospitalière laisse singulièrement à désirer.

Paris est en retard, non seulement sur toutes les nations, mais encore sur les grandes villes de province. Il est temps que la Révolution arrive et bouleverse une organisation surannée. Mais la Révolution ouvre une phase critique « qui, à elle seule, mériterait une étude particulière ». Nul n'est plus qualifié que M. F. pour nous la donner : elle complètera l'étude méthodique et vraiment remarquable que nous venons d'analyser.



Il serait exagéré de prétendre qu'en publiant deux journaux, jusqu'ici restés inédits et conservés l'un et l'autre à la Bibliothèque de Blois<sup>1</sup>, M. Pierre Dufay ait entrepris un travail complètement inutile. Dans les notes de Jean Desnoyers, il y a au moins une belle page : la description, précise et pittoresque, du terrible hiver de 1709 et de la misère qui suivit. On relèvera de-ci de-là — et surtout dans Isaac Girard — des chiffres qui permettront de fixer le prix du blé et du pain, de l'orge, des œufs, de la

1. *Journaux inédits de Jean Desnoyers, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Blois (1689-1728) et d'Isaac Girard, pensionnaire à l'Hôpital de Blois (1722-1725)*, publiés avec une introduction et des notes par Pierre Dufay. Paris, Champion, 1912, in-8, 290 pages.

viande et du vin, de suivre le cours de la monnaie à la fin du règne de Louis XIV et dans les premières années du règne de Louis XV. L'historien du Blésois y puisera quelques renseignements — que lui donnaient déjà, plus abondamment et plus exactement, le Journal de Noël Janvier et celui d'un paroissien de St-Solenne, — sur les crimes et les exécutions, les parades militaires, les visites royales ou princières, les inondations de la Loire et les diverses catastrophes qui ont toujours frappé l'imagination des plus modestes chroniqueurs.

En dehors de ces menus faits, — qui pour la plupart étaient connus, — il n'y a que fatras illisible et bavardage incohérent. — Jean Desnoyers enregistre avec la même sécheresse le décès de sa belle-mère et la date des fêtes mobiles. S'il insiste un peu plus sur la reine de Pologne, qui meurt au château de Blois « le 30 de janvier 1716 », c'est qu'il en a fait « l'ouverture » et qu'il l'a embaumée. Ce chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui ne nous livre rien de son âme, ne nous intéresse guère. — Quant à Isaac Girard, il est franchement antipathique. Protestant d'origine, il est devenu catholique pour se faire hospitaliser à l'hôpital de Blois et, s'il ne néglige aucune de ses anciennes relations, c'est pour quémander des « bouts de tabac » et des bouteilles de vin, libéralités dont il tient le catalogue avec une exactitude minutieuse, — et voilà presque toute la matière de son journal. Il faut beaucoup de bonne volonté et toute l'illusion d'un « découvreur » enthousiaste, pour voir dans ce protestant converti « le dernier représentant d'un petit monde prêt à disparaître ».

Quoi que l'on puisse penser du texte publié, la publication même appelle beaucoup de réserves. L'annotation, généralement copieuse, est faite sans discernement, encombrée de détails oiseux et d'allusions inutiles, et négligeant une foule d'éclaircissements nécessaires<sup>1</sup>. Un style aussi peu soigné que possible et, sans parler des fautes d'impression<sup>2</sup>, un trop grand nombre d'à-peu-près, soit dans la forme, — et cela touche au calembour<sup>3</sup> ou à la vulgarité,<sup>4</sup> — soit dans le fond, — et cela conduit à des appréciations tout à fait contestables<sup>5</sup>.

Tout compte fait, médiocre publication de deux textes insignifiants.

LOUIS VILLAT.

1. P. 63 : l'aumônier « des dames religieuses de Beaumont » a été assassiné. Qu'on nous parle de lui, plutôt que de l'abbesse ! — P. 64 on a fait un « charivari » à un veuf qui se remariait. Pourquoi ne pas relever cette curieuse coutume dans une note spéciale ? Cf. Léon Delatre, dans *l'Intermédiaire nantais*, 1909, pp. 214-228. — P. 73 : l'année 1722 est qualifiée de « tendre ». Que signifie cette épithète, là où nous attendrions « dure » ?... etc. etc...

2. M. Dufay hésite perpétuellement entre les deux orthographes *Blésois* (pp. 41, 66, 74, 95, etc...) et *Blaisois* (pp. 62, 65, 77, 81, 113, etc...).

3. Cf. notamment pp. 90, n. 2 et 181, n. 2.

4. P. 185, n. 2 ; p. 187, n. 1.

5. Comment l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV peut-elle être qualifiée (p. 27, n. 4) de « placement de père de famille » ? — La révocation de l'édit de Nantes fut « maladroite » à coup sûr (p. 11), mais il ne semble pas qu'elle ait été « méchante ».



HISTOIRE PROVINCIALE <sup>1</sup>

Pendant que sous la rubrique des *Régions de la France*, la *Revue de Synthèse historique* enregistrait les résultats des recherches déjà effectuées dans chaque province et mettait entre les mains des travailleurs des synthèses provisoires dues pour la plupart aux titulaires anciens ou actuels des chaires d'histoire provinciale : le Lyonnais à M. Charléty, la Bourgogne à M. Kleinclausz, la Normandie à M. Prentout, la Lorraine à M. Pfister, le Ministère de l'Instruction Publique, sous la courte administration de M. Maurice Faure encourageait les instituteurs à faire entrer l'histoire locale dans le cadre de leur enseignement, et une *Société d'études locales* se constituait pour répondre aux intentions du Ministre : de nombreux centres ont déjà été organisés par cette Société destinée surtout à recueillir les travaux des membres de l'enseignement primaire. Mais voici maintenant que le grand public est convié par ses éditeurs eux-mêmes, jusqu'alors réfractaires à toute publication de ce genre, à s'initier à l'histoire provinciale.

Trois collections viennent presque simultanément de s'ouvrir. A sa collection des villes d'art célèbres, qui déjà servent de guide au grand public auprès des richesses artistiques de nos villes, l'éditeur Laurens vient d'ajouter une collection intitulée *Anthologies illustrées, les provinces françaises*. La province y est présentée au lecteur par un recueil de morceaux choisis extraits des œuvres des grands écrivains ou des écrivains du cru, illustrés par des vues anciennes ou modernes des paysages et des cités ; le tout est précédé d'une étude sur la géographie et l'histoire de la province ; le plus souvent, quand la province a une Université et cette Université une chaire d'histoire provinciale, c'est au titulaire de cette chaire que M. Henry Marcel, directeur de la collection, a confié la publication. Les volumes consacrés à l'Auvergne, à la Touraine et à la Bourgogne ont déjà paru.

Sous le titre de la *France pittoresque et artistique*, la Société des éditions Louis Michaud entreprend, elle aussi, une collection d'anthologies qu'elle inaugure par la Normandie ; les Congrès du Millénaire ont attiré l'attention sur cette province. La principale différence entre le plan de la nouvelle collection et celle de MM. Marcel et Laurens, c'est qu'ici l'étude géographique et historique est supprimée et que le livre a plutôt la forme d'un guide.

On a si souvent décrit les aspects de la Normandie, de ses villes toutes pittoresques, de ses monuments parmi lesquels il est tant de chefs-d'œuvre ; elle a tant vu naître de légendes ; elle a produit une si belle génération de conteurs, qu'on n'a vraiment, pour les textes, que l'embarras du choix. On a réuni dans ce volume plus de soixante-dix mor-

1. Van Bever, *La France pittoresque et artistique. La Normandie vue par les écrivains et les artistes*. Paris, Louis Michaud, 4 vol. in-8°, 384 p. — Rod Reuss, *Histoire d'Alsace*. Paris, Bovin et C<sup>e</sup>, in-8°, VII-372 p.

ceux des écrivains normands et on pourrait faire un autre volume tout aussi intéressant en prenant des textes complètement différents ; pourtant certains morceaux s'imposent toujours, par exemple la noce de Madame Bovary. L'illustration comprend cent-dix vues anciennes ou modernes de monuments<sup>1</sup>, de costumes, de portraits, qui sont fort bien choisis ; mais la encore, on pourrait aisément faire un autre volume avec d'autres reproductions.

Le choix de l'illustration est même plus heureux que celui des textes : si on a bien fait pour évoquer le passé des vieilles villes normandes de reproduire le tableau de la ville de Honfleur au dix-septième siècle tracé par M. Paul Decharme, il est trop visible qu'on ne s'est pas toujours préoccupé du souci littéraire ; on nous le dit d'ailleurs. Il semble qu'on ait pris un peu au hasard, et les écrivains, et les morceaux : on a oublié Albert Sorel, alors qu'on a fait place à d'autres moins illustres, et Jean Revel n'aurait-il pas dû figurer parmi les conteurs normands ? L'ouvrage est suivi d'un petit guide très clair et très commode, mais je plains les touristes qui se serviraient de la carte où certaines lignes de chemin de fer importantes (Pont-Lévêque à Lisieux) ne figurent pas.



En même temps que commençaient à paraître ces deux collections d'anthologies, le Congrès du Millénaire de la Normandie suscitait une autre publication, celle des *Vieilles provinces de France*. Il s'agit ici d'histoires populaires destinées au grand public, sans appareil critique, sans références, sans bibliographie, mais illustrées de quelques reproductions de monuments. Cette collection paraît chez Boivin et Cie, éditeurs, elle est dirigée par M. Albert-Petit qui écrit à l'occasion du Millénaire du Duché une histoire de Normandie dont le succès fut tel qu'il lui donna la pensée de constituer une série d'histoires des anciennes provinces en s'adressant à des écrivains, des professeurs pour la plupart, connaissant bien cette histoire. La Franche-Comté, due à M. Febvre, puis l'Alsace à M. Rodolphe Reuss ont successivement paru. C'est de ce dernier volume que nous avons à parler ici.

Nul n'était plus qualifié pour écrire cette histoire que M. Reuss, l'auteur de tant de recherches heureuses sur le passé de la province perdue et de deux beaux volumes sur l'Alsace au dix-septième siècle. Il l'a écrite avec autant de science que d'émotion, en alsacien dévoué, en français fidèle, mais aussi en véridique historien. Il faudrait copier toute la préface de M. Reuss. Citons en ces lignes : « Écrivant pour des lecteurs français, j'ai tout naturellement accordé une place plus considérable à l'histoire des deux derniers siècles qu'à la période infiniment plus longue où l'Alsace du moyen âge et du xvi<sup>e</sup> siècle vécut sa vie dans les cadres du Saint Empire romain. Mais je n'ai pas eu à faire

1. Notons une erreur : Ce n'est point la cathédrale de Coutances que l'on aperçoit page 177. Elle est à la page 241), mais l'église Saint-Pierre avec ses belles tours Renaissance.

le moindre effort pour me montrer impartial et même sympathique à ce passé lointain qui eut sa grandeur et sa beauté. »

Grâce à un plan des plus heureux, l'auteur a pu donner tout l'essentiel de l'histoire de l'Alsace et de sa civilisation : après l'étude de chaque période, il s'arrête un instant pour nous dire, en un chapitre spécial, ce que fut à cette époque la culture alsacienne ; il montre, s'exerçant tour à tour dans cet heureux pays, l'action de la France et de l'Allemagne. Après l'avoir lu, on comprend mieux que jamais comment l'Alsace de langue et de civilisation germaniques avait accepté la domination française : n'était-elle pas au xvi<sup>e</sup> siècle, au temps de Bucer et de Calvin<sup>1</sup>, un point de rencontre entre les deux civilisations ? ne l'était-elle pas déjà au moyen âge avec le roman de Tristan et Isolde, « l'ouvrage le plus français de la vieille littérature germanique » ? L'Alsace a accepté la domination française pour d'autres raisons, elle lui a donné la paix. Les intendants, ces excellents agents de la monarchie et de la pénétration française, savaient respecter les institutions, les traditions alsaciennes : tous se conformaient au programme tracé par l'un d'eux : « Il ne faut point toucher aux choses d'Alsace ». La Révolution effaça toutes les distinctions, toutes les différences, incorpora vraiment l'Alsace à la France, mais, comme la Révolution fut démocratique et devint républicaine, elle fut accueillie avec joie par un pays de tout temps républicain. M. Reuss montre d'ailleurs qu'ici comme en d'autres parties de la France, la constitution civile du clergé fut l'écueil contre lequel vint se briser le courant révolutionnaire. Après 1793, les conquêtes débarrassèrent l'Alsace de la guerre. La chute de l'Empire la ramena en 1814, puis, après une longue époque de prospérité, en 1870 : à cette dernière date, l'Alsace était bien française, elle le prouva, elle l'avait prouvé de toutes les manières.

« Ce serait un travail de longue haleine que d'énumérer encore tous les hommes de valeur que l'Alsace a donnés, avant 1870, à la mère-patrie, soit dans les administrations supérieures de l'État, soit dans l'armée, la marine, la magistrature, le clergé de tous les cultes, à l'Institut, dans l'enseignement supérieur et secondaire. La France n'ignore pas d'ailleurs toutes ces forces intellectuelles et morales qui lui sont venues d'outre-Vosges et elle les apprécie à leur juste valeur. Mais elle peut se réjouir surtout de ce que les événements de 1870 eux-mêmes n'aient pu rompre les liens d'affection, ni interrompre les courants d'idées qui, depuis près d'un siècle, unissaient chaque jour plus étroitement à elle les populations de l'Alsace. » Ainsi finit ce livre que l'on ne peut lire sans une curiosité passionnée et émue et que l'on ne ferme qu'à regret.

Il était donné à M. Reuss, après M. Albert-Petit, de publier un livre d'histoire qui connaît les succès de la librairie : l'exemplaire que j'ai entre les mains appartient à la huitième édition ; il faut citer ce chiffre qui fait honneur à l'auteur, à son œuvre un chef-d'œuvre et au public français.

H. PRENTOUT.

1. M. Reuss ne parle pas du séjour si intéressant de Calvin à Strasbourg. Nul pourtant mieux que lui ne connaît cet épisode de la vie du grand réformateur. (Voir la grande *Histoire de Calvin* de Doumergue.)

D<sup>r</sup> FREDERICK WALTER ROBINSON, *Marius, Saturninus et Glaucia, Beiträge zur Geschichte der Jahre 106-100 v. Chr.*, Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1912, 134 pp. in-8°. — D<sup>r</sup> HANS PISTORIUS, *Beiträge zur Geschichte von Lesbos im vierten Jahrhundert v. Chr.* Ibid., 1913, 178 pp. in-8°. Ces deux brochures représentent les *Hefte* 3 et 5 des *Jenaer historische Arbeiten*, collection nouvelle dont les débuts ont été annoncés (Décembre 1912, p. 358), et que dirigent MM. Al. Cartellieri pour le moyen âge et W. Judeich pour l'antiquité. Les titres mêmes de ces deux ouvrages indiquent le caractère très spécial des recherches qui y ont conduit ; elles portent sur des questions secondaires, sans lien bien étroit, pour une bonne part reprises en vue d'un examen plus minutieux. Ce sont des contributions (*Beiträge*) dont une discussion approfondie serait ici hors de sa place. Disons seulement que la méthode en est très louable. M. Robinson a bien montré ce qu'ont de romanesque les descriptions d'Appien, de manifestement faux certains traits de la tradition des *optimates*. Comme lui, M. Pistorius est très attentif aux problèmes de chronologie. Il le dit justement, l'histoire de Lesbos prend toute sa valeur quand on l'enchâsse dans l'histoire générale de ce temps. Il est piquant de voir signaler la fidélité persistante de cette île à Athènes, comme j'avais constaté moi-même sa fidélité aux Romains contre Antiochos, et plus tard aux Pompéiens ses bienfaiteurs. Fidèle enfin à la mère-patrie hellénique peut-être bientôt n'en sera-t elle plus séparée. — V. CH.

\*\*\*

GRÉGOIRE DE TOURS. *Histoire des Francs. Texte des manuscrits de Corbie et de Bruxelles* publié par Henri OMONT et Gaston COLLON ; nouvelle édition par René POUPARDIN (Paris. A. Picard, 1913, in-8°, XXXII-505 p. ; prix : 12 fr. Fait partie de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — Ce volume n'est pas une simple réimpression des deux fascicules publiés en 1886 et en 1893 par MM. Omont et Collon. M. Poupardin a pris soin de vérifier sur les manuscrits certains passages douteux, il a revu de près la ponctuation et a ajouté des notes au texte de la chronique. Il était en effet indispensable pour en faciliter la consultation de fournir quelques dates comme points de repère, de rectifier les noms estropiés par les scribes des VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, d'identifier enfin les ouvrages auxquels Grégoire de Tours se réfère ; et nous regrettons même que des considérations d'ordre extra-scientifique aient mis le nouvel éditeur dans l'impossibilité d'aller plus loin dans cette voie, comme nous regrettons aussi la disparition du fac-similé qui, dans la première édition, permettait au lecteur de se faire *de visu* une idée du manuscrit de Corbie. — I. HALPHEN.

# BIBLIOGRAPHIE

## BULLETIN CRITIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE

(jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle)

**JEAN MASPÉRO, Organisation militaire de l'Égypte byzantine** (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, Sect. des Sc. historiq. et philologiq., 201<sup>e</sup> fascic., Paris. H. Champion, 1912, 139 pp. in-8<sup>o</sup>. — M. J. Lesquier nous avait donné une excellente étude des Institutions militaires des Lagides, qui a été analysée ici-même (Décembre 1912, pp. 375-6. Il nous promet un ouvrage sur l'*Armée romaine d'Égypte*. Quand il l'aura achevé, le cycle sera complet, puisque M. J. Maspéro s'est chargé de la période suivante, et nous connaissons tout ce que les peuples classiques ont fait pour la défense de la vallée du Nil, après la chute des Pharaons. Ou plutôt, nous en aurons un aperçu d'ensemble, car M. Maspéro nous indique de façon très précise les lacunes de notre information. Il n'a presque rien pu dire sur le v<sup>e</sup> siècle, où les changements principaux ont dû s'inaugurer. Son traité, pense-t-il, « est destiné à être rapidement périmé » ; du moins, l'auteur espère « être utile à ceux qui mettront en œuvre les nouveaux documents qui ne peuvent manquer de survenir ». Il faut souhaiter que lui-même accomplisse cette révision ; il n'est personne de plus qualifié que l'actif éditeur des papyrus byzantins du Musée du Caire. Son livre révèle une méthode très scrupuleuse et très sûre, le souci de ne négliger aucune des parties, même les plus ingrates, d'un sujet qui en compte beaucoup de telles.

L'armée des Ptolémées avait des qualités brillantes : M. Lesquier nous montrera sans doute que celle des Romains, leurs successeurs, a rendu d'appréciables services. L'armée byzantine d'Égypte ne mérite même pas de leur être comparée. C'est une mauvaise milice peu nombreuse, recrutée parmi des Coptes indolents, hiérarchisée seulement à la base, au sommet partagé entre cinq ducs, qui s'ignorent systématiquement, même aux instants critiques, et souvent se détestent. Ces chefs, et leurs subordonnés,

sont avant tout des fonctionnaires civils, préoccupés de leurs attributions financières et des profits personnels qu'ils en peuvent, par fraude, retirer ; les soldats pratiquent toutes sortes de métiers, plutôt que celui des armes ; inexercés, ils témoignent une fidélité douteuse, aigris fréquemment par les tracasseries sectaires de la politique religieuse de Justinien. Cette « garde nationale », comme l'appelle M. Maspéro, « n'était pas faite pour la guerre » ; et, en vérité, durant deux siècles, elle ne l'a jamais faite ; on ne peut compter à son actif des escarmouches contre quelques pillards du désert. Dès qu'un adversaire redoutable s'est présenté devant elle, son impuissance s'est affirmée. — VICTOR CHAPOT.

O. TAFRALI, **Topographie de Thessalonique**, 1 vol. in-8° de XII-220 pp., avec 14 fig. dans le texte, 32 planches et 2 plans. **Thessalonique au XIV<sup>e</sup> siècle**, 1 vol. in-8° de G XXVI 312 pp., avec 3 fig. dans le texte. — Paris, P. Geuthner, 1913. — Ces deux ouvrages, que M. Ch. Diehl présente ensemble au public, sont les thèses de doctorat d'un jeune érudit roumain, qui y a consacré plusieurs années fort laborieuses, à Salonique même et à Paris. Nous ne pouvons qu'en indiquer très sommairement le sérieux intérêt.

On avait seulement, jusqu'ici, de cette ville que les événements politiques ont mise au premier rang de l'actualité, des plans sommaires et sans précision. M. Tafraï en a relevé la topographie avec rigueur et minutie, mesurant jusqu'au moindre pan de ces vieilles murailles, dont une partie, depuis lors, a déjà disparu sous la pioche de barbares démolisseurs. Consignant aussi toutes les particularités de la construction, il est parvenu à dater certains remaniements ; mais, dans l'ensemble, remparts et églises ont été édifiés vers la même époque, entre la fin du iv<sup>e</sup> siècle et le milieu du v<sup>e</sup>. Cette conclusion a été suggérée notamment par l'examen attentif d'une série d'indices qu'on avait trop négligés : les marques de tâcherons. Les photographies sont adroitement prises et bien venues.

Cette cité, qui devient la deuxième du jeune royaume grec, fut aussi la seconde, par l'importance, de l'empire byzantin agonisant. Ses vicissitudes au xiv<sup>e</sup> siècle, période capitale de son histoire, étaient fort mal connues, parce que le détail s'en trouvait enseveli obscurément dans tout un groupe de manuscrits inédits, que l'auteur a eu la patience de dépouiller, et qui complètent les relations moins sûres, trop tendancieuses, des historiens contemporains des événements. Ce tableau d'une ville de l'Orient médiéval, de son organisation municipale, moitié laïque, moitié religieuse, des classes entre lesquelles se partageait la population, est une chose entièrement nouvelle qui obtiendra du monde savant le meilleur accueil. Il nous montre face à face les nobles, riches et moins d'une part, de l'autre les pauvres cultivateurs et artisans, ruinés par les razzias, les contributions et l'usure. De cet antagonisme naissaient des haines sociales d'une telle violence, qu'elles suscitèrent un mouvement « communard », qu'on a appelé la révolution des *Zélotés*. Ses dirigeants traitèrent avec rudesse la propriété privée, mais du moins

firent servir les biens confisqués à assurer la défense militaire, le relèvement des remparts en ruine et l'assistance aux malheureux, toutes nécessités jusque-là négligées. D'où la sympathie de l'auteur pour cette cause, sympathie fort naturelle et d'ailleurs discrètement exprimée.

Plus exclusivement « byzantine » est l'autre crise qui secoua Thessalonique à la même époque : la querelle des *Hésychastes* (ou, si l'on veut, des ascètes cherchant la paix dans l'immobilité absolue) mit aux prises ces mystiques, rebelles à la culture rationnelle, et les lettrés novateurs, plus portés vers la scholastique d'Occident, et qui sentaient menacée, par les vues étroites de leurs adversaires, la renaissance intellectuelle alors en plein essor. Les deux partis l'emportèrent à tour de rôle, suivant les préférences de la cour. Celle-ci trouva enfin les Hésychastes moins dangereux, socialement, que le camp opposé et assura leur succès. Ce sont aussi les révolutions de palais, les luttes fratricides dans une dynastie en décomposition, qui affaiblirent le pouvoir de résistance de la grande cité et la livrèrent aux Ottomans.

Sans doute, on regrette parfois, dans l'exposé, des impropriétés ou des incorrections, bien excusables chez un étranger ; remerciez-le malgré tout d'avoir usé de la langue française, nous rendant ainsi plus accessible un chapitre d'histoire, grâce à lui fort attachant. — VICTOR CHAPOT.

**H. HAUSER, Le traité de Madrid et la cession de la Bourgogne à Charles-Quint.** Paris, Picard, 1912, 182 p. in-8°. — Le duché de Bourgogne, cédé à Charles-Quint par le traité de Madrid en 1526, ne lui fut jamais livré. Ce résultat est dû principalement à la volonté de François I<sup>er</sup> qui n'avait jamais eu l'intention d'exécuter cette clause du traité : le 10 mai 1526, à Cognac, il refusa franchement aux ambassadeurs impériaux de s'exécuter. En même temps, il envoyait Chabot de Briou, comme lieutenant général, pour mettre les places bourguignonnes en état de défense et, pour trouver un appui dans le sentiment populaire, il convoquait les États de la province et ceux du comté d'Auxonne, en leur demandant s'ils voulaient l'accomplissement du traité. L'opinion était assurément partagée entre un reste d'attachement à la famille de ses anciens ducs et un loyalisme très réel envers le roi de France, mais l'esprit de décision et l'activité du roi devaient entraîner la résolution des États, et Charles-Quint, incapable de se mettre en possession de son nouveau domaine, dut se résigner. Des documents, des archives locales nous montrent très exactement l'état d'esprit des populations bourguignonnes et la part qu'elles ont eue dans ces événements. Mais il est également intéressant de voir affirmer alors, pour la première fois peut-être, qu'un souverain ne peut pas disposer d'une province sans son consentement. Cette reconnaissance du droit des peuples est une des nombreuses idées qui ont trouvé leur expression pendant le xvi<sup>e</sup> siècle.

Toutes ces démonstrations ne sont pas faites sans démolir quelques légendes : l'auteur démontre qu'il n'y eut point d'États Généraux à Cognac et que jamais les députés Bourguignons n'y vinrent protester.

Ces légendes une fois nées se sont transmises sans changement, car il est de tradition, en histoire, de recourir à certaines sources, toujours les mêmes, facilement accessibles et souvent mensongères. Et on néglige ainsi une foule de documents originaux qui permettraient de voir de plus près la réalité. M. Hauser nous en donne une preuve excellente en critiquant ses prédécesseurs. Nous sommes seulement surpris de son indignation lorsqu'il trouve prodigieux de voir copier fidèlement un médiocre historiographe du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa grande expérience aurait dû l'accoutumer déjà à de tels prodiges. — R. D.

**BERZEVICZY Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie**, t. II. Paris, Champion, 1912 296 p in 8°. — Le second volume de l'histoire de Béatrice d'Aragon contient le récit des événements relatifs à la succession du roi Mathias. Des partis se forment autour de sa veuve, de Jean Corvin, son fils naturel, et de Vladislas, roi de Bohême. Mais les luttes politiques sont étrangement mêlées d'intrigues sentimentales : Béatrice accordant son appui à Vladislas à condition d'être épousée par lui, le nouveau roi se dérochant, se mariant secrètement et poursuivi depuis par la haine de son ancienne alliée, voilà de l'histoire bien dramatique. On ne saurait d'ailleurs reprocher à l'auteur d'avoir sacrifié l'intérêt politique à l'élément romanesque, tant ces événements touchent de près à l'histoire de la Hongrie. Il est certain que cette seconde partie est plus précise et plus concentrée que le début de cette biographie. — R. D.

**LÉO MOUTON, Bussy d'Amboise et Madame de Montsoreau**. Paris, Hachette, 1912, 358 pp. in-8. — Au point de départ de ce livre est un postulat : c'est que les lecteurs connaîtront Madame de Montsoreau, telle que l'a imaginée Alexandre Dumas père, et qu'ils s'intéressent à la confrontation historique qu'essaie fort consciencieusement, et non sans belle humeur, M. Mouton. Hélas ! Dumas père a vieilli plus encore que Dumas fils, et les jeunes générations connaissent peut-être moins que les anciennes Madame de Montsoreau. Il reste que M. Mouton s'est proposé de ne pas nous ennuyer, et de nous présenter « un Bussy, une dame de Montsoreau, un comte de Montsoreau aussi près que possible de la vérité ». Ce pourquoi il a fait les recherches les plus louables et les plus érudites. Les documents inédits foisonnent en son livre, dont les spécialistes du XVI<sup>e</sup> siècle ont reconnu fort volontiers les mérites. La seule objection grave que l'on pourrait faire au volume de M. Mouton procède de l'insignifiance même du personnage qui en est le héros. Fidèle serviteur du duc d'Alençon, Bussy suivit sa fortune en France, en Anjou, même en Flandre. Au retour de cette dernière entreprise, il voulut détourner de ses devoirs conjugaux Mme de Montsoreau, veuve de Jean de Coesmes, épouse en secondes noces du comte de Montsoreau. Ce fut un couple heureux jusqu'au jour où parut le séduisant Bussy. La brève idylle de Bussy et de Mme de Montsoreau fut interrompue par l'intervention du mari, qui, peut-être prévenu par Henri III, fit brutalement assassiner son rival.



Bussy ne fut point vengé. Le mari et la dame de Montsoreau coulèrent encore de longs jours en paix, et moururent tranquillement dans leur lit. Que retirer de ces aventures tour à tour tragiques et bourgeoises pour l'histoire générale? peu de choses, sinon quelques lumières sur la vie violente de la noblesse et les mœurs du temps. Le livre de M. Mouton se lit avec plaisir, et il est scientifiquement préparé et construit. — Ne lui demandons pas davantage! — C.-G. PICAVET.

A. WADDINGTON, **Histoire de Prusse**. Tome 1<sup>er</sup> : *des origines à la mort du grand Electeur (1688)*. Paris, Plon-Nourrit, 1911. 594 p. in-8. — Il n'existait point jusqu'ici d'histoire de Prusse en français : grave lacune que M. W. a entrepris fort heureusement de combler — ce pourquoi il était tout particulièrement désigné par ses travaux antérieurs, et surtout par ses études sur le Grand Électeur. On lui saura gré tout d'abord d'avoir composé un livre facilement lisible, avec de brèves notices bibliographiques, et un minimum de notes. Le plan de ce premier volume est systématique : les origines de la Prusse y sont résumées brièvement. Moins de deux cents pages nous mènent jusqu'à la réunion en 1618 du Brandebourg et de la Prusse, retraçant l'origine des Hohenzollern, l'histoire des électeurs de Brandebourg, les vicissitudes de l'ordre teuto-nique, etc. Même brièveté pour le récit du règne de l'électeur Georges Guillaume. En revanche, plus de 350 pages du livre de M. Waddington sont consacrées au règne du grand électeur. C'est seulement, en effet, à partir de 1640 que « l'état brandebourgeois prussien commence à jouer en Europe un rôle important », et l'on ne peut guère, en effet, demander en France, au grand public, auquel s'adresse naturellement ce livre, de s'attarder plus longuement sur les origines. Ajoutons qu'à partir de 1640, l'intéressant essai de synthèse de M. Waddington se renforce par l'utilisation de nombreux documents inédits, empruntés pour la plupart aux Archives de Berlin et concernant l'histoire intérieure. L'étude du Grand Électeur est divisée en trois parties : elle nous montre d'abord l'état prussien de 1619 à 1660, puis, elle analyse l'œuvre administrative de Frédéric Guillaume de 1660 à 1688, et enfin, elle retrace sa politique extérieure jusqu'à sa mort (rapports avec la France, la Pologne, la Suède, l'Empereur, etc.). On y trouvera, en particulier, de nouvelles indications sur les collaborateurs de Frédéric-Guillaume, l'histoire de ses réformes, des renseignements sur les lettres, les sciences ou les arts sous son règne, une appréciation modérée de ses variations diplomatiques. « L'intérêt du Brandebourg, conclut M. Waddington, a été la règle unique de sa conduite, et il ne l'a jamais sacrifié à l'intérêt allemand. »

Tel est le début de la grande entreprise de M. Waddington, qui nous promet quatre volumes encore pour l'achèvement de l'*Histoire de Prusse*. Après les travaux de M. Waddington lui-même, de MM. Pages et Pariset en France, cette synthèse était nécessaire et possible : il faut en désirer, pour les siècles postérieurs au xviii<sup>e</sup>, la prompte continuation. Il nous restera à signaler aux lecteurs de la *Revue* en un prochain compte rendu

tout l'intérêt du récent livre de M. Boissonnade sur les *relations économiques de la France et de l'État prussien* pendant le règne de Louis XIV. Que de livres importants parus en France sur les rapports de notre pays et de la Prusse depuis les premiers et classiques essais de M. Lavisse! — C. G. PICAUVET.

VICOMTE DE NOAILLES. **Épisodes de la guerre de Trente ans : le maréchal de Guébriant (1602 à 1653)**. Paris, Perrin, 1913, IX-552 pp. in-8. — Quelques « épisodes » militaires brillamment racontés, depuis la défense de Guise (1636) jusqu'à Rottweil et Tottlingen (1643). Mais cette succession d'événements, dont le seul lien est que le maréchal de Guébriant y fut présent, manque prodigieusement d'unité et par conséquent d'intérêt<sup>1</sup>. C'est l'écueil de toutes les biographies. Celles-là seulement l'ont évité, qui avaient pour objet une personnalité vigoureuse, maîtresse d'elle-même et de ses destinées, capable d'agir sur les destinées de son pays. Or ce n'est pas le cas du maréchal de Guébriant. Simple gentilhomme de province, étranger aux intrigues de cour ou de cabinet, servant au loin sans relâche, dévoué, modeste, austère et religieux, il fut peut-être « un modèle pour toute cette jeunesse qui débuta dans la carrière des armes à la fin du règne de Louis XIII et donna tant d'éclat à celui de Louis XIV » ; mais sa vie n'offre pas de points saillants, comme celle de Saxe-Weimar, dont il fut quelque temps le bras droit, l'ami, le confident. Au surplus, le vicomte de Noailles étudie des batailles, mais non pas une vie : dans le maréchal de Guébriant, il ne voit guère que le capitaine. Le récit manque parfois de simplicité<sup>2</sup>, les renseignements bibliographiques sont donnés sans méthode et trop brièvement<sup>3</sup>. Un dernier chapitre relate les principaux incidents de la célèbre mission diplomatique qu'eut à remplir la maréchale de Guébriant en 1645, lorsqu'elle conduisit à Varsovie la princesse Marie de Gonzague, appelée au trône de Pologne. Il y a là des détails intéressants, mais déjà connus, et qui ne sont, à la fin de ce recueil d'« épisodes », qu'un hors-d'œuvre de plus<sup>4</sup>. — LOUIS VILLAT.

B. AUERBACH, **La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française**. Paris, Champion, 1912, LXXIII-485 pp. in-8. — La dissolution de l'Empire carolingien marqua, entre la France et l'Allemagne, l'origine d'un conflit

1. Deux volumes précédents, consacrés au cardinal de Lavalette et à Bernard de Saxe-Weimar, étudiaient déjà certains « épisodes » que le vicomte de Noailles est obligé de reprendre ici (par exemple, la prise de Brisach).

2. Voir p. 421 une apostrophe aux « passants » qui « foulent les dalles » de N. D. de Paris.

3. L'auteur a pu consulter les riches archives des Guébriant et des Rotrou (Pierre de Rotrou, frère cadet du poète, fut secrétaire de Guébriant et commissaire de l'armée d'Allemagne).

4. L'édition comporte, en plus de 9 appendices, d'intéressantes gravures et des cartes et plans que l'on consultera avec fruit.

auquel les traités de Westphalie, bien qu'officiellement qualifiés d'Instrument de paix, donnèrent en fait une activité nouvelle, et qui se poursuivit jusqu'à la fin de l'Ancien régime sans recevoir de solution définitive. M. Bertrand Auerbach, à qui l'on doit une excellente édition des Instructions données à nos ambassadeurs près de la Diète germanique<sup>1</sup>, en démêle les épisodes compliqués avec une admirable netteté et une singulière largeur de vues.

Dès le lendemain de la paix de Westphalie, la « souveraineté » du roi sur l'Alsace entendit s'exercer « sans aucune dépendance de l'Empire ». Si Vautorte, ambassadeur à Ratisbonne (1653-1654) fut nanti d'un pouvoir de renonciation à cette souveraineté, ce n'était qu'en échange d'un siège à la Diète et des prérogatives d'un membre de l'Empire. Au surplus, il n'y avait là qu'un jeu diplomatique : Vautorte laissa ignorer qu'il fût porteur d'un document destiné, dans son esprit, à demeurer dans le secret des Archives. Un peu plus tard, Robert de Gravel n'entama aucune négociation sérieuse pour la voix et le rang de la Diète : celle-ci l'expulsa solennellement en 1674, quelques jours avant la déclaration de guerre à la France.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les relations de la France avec l'Allemagne sont dominées par « la Garantie des traités de Westphalie », en vertu de laquelle elle doit « maintenir les lois de l'Empire pour la conservation de sa liberté ». Il s'agit d'empêcher que l'Allemagne se fasse et se constitue sur le modèle de la France, c'est-à-dire d'un Etat centralisé sous une monarchie absolue. Mais l'Allemagne n'y perdit point, car c'est ainsi que fut conservée sa personnalité morale. La liberté germanique eut dans la politique française, tutrice de la Réforme et inspiratrice d'un « tiers parti », l'auxiliaire la plus sûre, la plus fidèle, la plus naïve. Mais la Diète fut hostile aux idées révolutionnaires, l'affaire des princes possessionnés fit éclater le désaccord entre le droit ancien de l'Europe monarchique et le droit nouveau que la France prétendait instituer, et cette histoire se clôt par l'échec, en 1792, des missions de Barbé-Marbois et de Caillard.

En tête de cet ouvrage, qui forme le 196<sup>e</sup> fascicule de la Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, M. Auerbach a reproduit, en y ajoutant quelques renseignements, l'Introduction qui figure au début du Recueil des Instructions. C'est une étude exacte, minutieuse de la Constitution de l'Empire au point de vue territorial et juridique et de l'organisation de la Diète<sup>2</sup>. Tous les documents essentiels ont été dépouillés, tous les ouvrages de seconde main utilisés, sauf la thèse de M. Jean Dureng *la Mission de Chavigny en Allemagne, 1726-1731*, qui n'a été connue qu'après l'impression<sup>3</sup>. — LOUIS VILLAT.

1. Tome XVIII du *Recueil* publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. Alcan, 1912.

2. Cf. Pariset. *Le Reichstag d'autrefois*, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 avril 1913.

3. M. Auerbach goûte la saveur du vieux mot *conforter* qu'il emploie fréquemment : . 458, n° 1 : p. 469, l. 28, etc.

ANDRÉ LE GLAY, **Histoire de la conquête de la Corse par les Français : la Corse pendant la guerre de la succession d'Autriche**, Monaco, impr. de Monaco, et Paris, A. Picard, 1912, XII-267 pp. in-8, avec 6 planches hors texte (*Mémoires et documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco*). — Les derniers travaux relatifs à la Corse au XVIII<sup>e</sup> siècle offrent un intérêt singulièrement vif : ils n'aboutissent à rien de moins qu'à modifier notre opinion traditionnelle sur la politique extérieure de Louis XV et à réhabiliter en partie le *secret du roi*. Déjà M. Driault avait montré l'existence d'un « secret corse » dont les principes, admirablement dégagés par Fleury, inspirèrent avec une remarquable continuité la diplomatie française jusqu'à Chauvelin et Choiseul<sup>1</sup>. M. Le Glay entreprend de rendre cette démonstration plus complète en étudiant toute l'histoire de l'annexion dans une série de volumes dont le premier se rapporte à la période de la succession d'Autriche.

Il y était fort bien préparé par ses travaux antérieurs. Un gros livre sur *Théodore de Neuhoff, roi de Corse*, avait en effet paru dès 1907 : les descriptions attrayantes, les portraits finement modelés, les épisodes pittoresques semés à travers le récit recouvraient une armature solide et serrée. On retrouvera ici la même méthode, un dépouillement aussi minutieux des archives étrangères, le même agrément dans l'exposition.

Le plus grand mérite de M. Le Glay est peut-être d'avoir été clair dans un sujet qui l'était si peu. Ce ne sont qu'intrigues embrouillées, manœuvres sourdes et négociations compliquées, chacune des puissances engagées agissant en secret et cherchant à duper les autres. A cette époque la Corse appartient à Gênes, dont le joug est dur aux insulaires et dont la domination, de plus en plus précaire, a besoin d'un appui étranger. Contre les projets de la France, qui a compris dès le premier jour la valeur stratégique et économique de l'île, Gênes se flatte d'obtenir la protection de l'Angleterre, également jalouse de la France et désireuse de maintenir contre elle l'équilibre de la Méditerranée. Mais voici que l'Angleterre elle-même convoite la Corse, non pas pour le pays en lui-même, mais pour sa situation au milieu de la Méditerranée, et, se détachant de Gênes, elle songe plutôt à favoriser la formation d'une Italie une sous le drapeau de la maison de Savoie : projet grandiose, que le comte Lorenzi, envoyé de France à Florence, a démêlé et que le XIX<sup>e</sup> siècle réalisera !

« La politique ferme et habile de la France sut déjouer les intrigues nouées autour de la Corse, et on peut laisser aux ministres de Louis XV le mérite d'avoir empêché que la Méditerranée ne devint une mer complètement anglaise. » Voilà qui est décidément prouvé dans ce livre fort bien fait, aux conclusions en grande partie nouvelles et — ce qui ne gâte rien — très élégamment édité. — LOUIS VILLAT.

1. *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*. T. XIX : *Florence, Modène, Gênes*, par Édouard Driault (Alcan, 1912, in-8, CVI-416 pages). — Cf. Louis Villat, *la question corse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse* (4<sup>e</sup> trim. 1912, pp. 335-374).

**Premier voyage du sieur de la Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685**, publié avec une carte de Delisle et une introduction par PIERRE CULTRU. Paris, Champion et Larose, LVIII-320 pp. in-8 (*Société de l'histoire des Colonies françaises*). — La relation du sieur de la Courbe dont M. Cultru a retrouvé le texte, en partie à la Bibliothèque Nationale (dans des registres provenant du fonds des Jacobins de la rue Saint-Honoré) et en partie aux Archives, est un des plus anciens et des plus importants documents que nous possédions sur l'Afrique Occidentale. — Neveu d'un des principaux intéressés de la Compagnie du Sénégal et chargé d'une mission moitié d'étude, moitié d'inspection, Michel Jajolet de la Courbe dut en 1685, au cours de cette mission, remplacer, dans le comptoir de Saint-Louis, le commandant Chambonneau expulsé par les employés en révolte. Pendant cet « interim » de six à huit mois, il parcourt le pays, apaise un conflit avec les chefs du Oualo, entre en relations avec des chefs maures, etc. L'histoire naturelle et la géographie l'attirent au moins autant que le commerce. Il s'intéresse aux mœurs des indigènes et nous donne sur la traite au désert les plus précieux renseignements. Nous pouvons, grâce à son récit sincère, alerte et précis, reconstituer la vie d'un directeur de comptoir à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Après avoir remis le commandement à Chambonneau, La Courbe séjourne à Bilbao et rentre en France en passant par Saint-Domingue et par la Hollande. Tel est l'objet du second manuscrit, retrouvé aux Archives parmi d'autres pièces se rapportant aux Antilles. Il ne manque que seize pages pour avoir le *Premier Voyage* dans son état complet, et c'est ce texte que le P. Labat, historien trop vanté et fort peu scrupuleux, a copié ou arrangé dans sa *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*.

Dans une savante introduction, M. Cultru résume ce qu'on peut dire de certain sur les origines de l'établissement du Sénégal jusqu'à la date de 1685, et suit la carrière coloniale et administrative de La Courbe jusqu'à ses démêlés avec la nouvelle Compagnie du Sénégal en 1713. — LOUIS VILLAT.

ISAAC CORNUAUD, **Mémoires sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795**, publiés par Émilie Cherbuliez, Genève, Julien, 1912, XL-762 p. in-8. — Ce qu'avaient entendu les oreilles d'Isaac Cornuaud et ce que ses yeux avaient vu, tout cela, certes, n'était pas médiocre : car Isaac Cornuaud, polémiste genevois, fondateur et chef de parti, fut de 1770 à 1795, merveilleusement placé pour tout voir et tout entendre de la vie compliquée, agitée et troublée de cet « atome politique » — le mot est de lui — qui s'appelle Genève.

Ce ne fut pas un observateur impartial. S'engageant à fond dans la lutte, et presque toujours les armes à la main, il « éternuait » ses pamphlets comme Piron ses épigrammes; il possédait au plus haut degré le tempérament âpre et tenace qui est celui de ses compatriotes et, à cause de cela, il eut des ennemis acharnés. Comment exiger de ce « natif », descendant de réfugiés poitevins, une impassibilité — qui serait une

lâcheté — dans la lutte que ses semblables engagent contre les « représentants » pour conquérir l'égalité civile et politique ? Du moins il nous donne sur cet épisode de l'histoire locale, auquel il fut si intimement mêlé, des renseignements de premier ordre et en grande partie nouveaux.

A l'heure de la Révolution genevoise de 1789, Cornuaud se tient un moment à l'écart : il ne veut être qu'un conseiller avisé et clairvoyant, sans ambitions personnelles. Mais voici la Terreur et ses excès sanglants : Cornuaud rentre dans la mêlée ; chef du club de la Grille, — le plus violent, le plus féroce, le plus sinistre de la ville, — il arrive à mater les 280 « brigands » qu'il préside, sauve la vie d'une foule de citoyens et fait triompher peu à peu les idées d'ordre et de légalité. Quand enfin la tourmente s'apaise, il reste que la banqueroute est imminente et que Genève va sombrer dans un immense désastre matériel et moral : les efforts de restauration économique entrepris alors par Cornuaud furent à la hauteur des circonstances et sauvèrent sa patrie.

Les traits de mœurs privées ou publiques abondent au cours du récit, et ce bisaïeul de Victor Cherbuliez a buriné de fins et savoureux portraits : Necker, de Saussure et Tronchin ; Rousseau, que Cornuaud apprécie peu (il déteste le *Contrat social*, qu'il juge « insocial ») ; Reybaz, Duroveray ou Clavière (mais il ignore leur collaboration avec Mirabeau) ; Mirabeau lui-même, ce « scélérat distingué »...

Au surplus l'intérêt de ces *Mémoires* dépasse le cadre de la République genevoise. On y trouvera, narrées sur le vif et dans le détail, les relations de Voltaire avec les « natifs ». On y pourra noter une foule de renseignements sur les résidents de France à Genève et sur le comte de Vergennes, qui fit de Cornuaud un directeur des Messageries royales. Enfin le séjour de Cornuaud à Paris, la guerre de brochures populaires qu'il y soutint, sous les auspices de Mallet du Pan et de Malouet, pour la cause monarchiste modérée, jettent un jour nouveau et curieux sur un chapitre assez peu exploré de l'histoire de la Révolution française. —

LOUIS VILLAT.

LOUIS BARTHOU, *Mirabeau*, Paris, Hachette, 1913, 324 pp. in-8, illustré de 8 planches hors texte (*Figures du Passé*). — S'il est exact, conformément à l'idée de Descartes, qu'il y a beaucoup plus de vérité dans les raisonnements que chacun fait touchant les affaires qui lui importent, le beau livre de M. Louis Barthou a des chances d'être le plus vrai de tous ceux qui ont été consacrés à Mirabeau, j'entends à l'orateur et à l'homme d'Etat. D'autres écrivains déjà, — MM. de Loménie notamment, et aussi MM. Mézières, Stern et Edmond Rousse, — ont étudié cette race terrible et effrénée qui prétendait descendre d'une vieille famille gibeline, ils ont décrit la jeunesse endiablée de Mirabeau, la formation de son esprit et de sa réputation. M. Barthou a mis à profit tous ces travaux : la campagne de Corse, la fuite en Hollande et le voyage à Berlin, les dettes et les lettres de cachet, les procès et les emprisonnements, If, Joux et Vincennes,

Sophie de Monnier et Madame de Nehra, tous ces épisodes célèbres se trouvent ici retracés en des pages alertes et vivantes. Mais il n'y a rien là de particulièrement nouveau, encore qu'il soit fait état de plusieurs lettres inédites.

Le véritable intérêt du livre est dans la seconde partie : *Mirabeau et la Révolution*. Il y a là 200 pages délicates et pénétrantes, sympathiques et sévères à la fois, et vraiment de tout premier ordre. A l'accusation courante de vénalité, M. Barthou répond en affirmant la « conscience politique » de Mirabeau. Ce n'est pas qu'il entreprenne une impossible justification : Mirabeau a été payé par la cour ; mais il ne s'est pas vendu et jamais il n'a sacrifié ses idées à sa pension. Précisément il avait des idées, et ce fut sa supériorité sur les hommes de son temps : « dès qu'il entre dans l'action, il sait, sinon ce qu'il faut, du moins ce qu'il veut ; il a des idées, un programme, une méthode. » Il essaya de concilier l'autorité royale et la liberté nationale : il tenait pour l'existence d'un pouvoir exécutif armé et fort ; mais la liberté sous toutes ses formes lui était chère, et il y fut fidèle. Etant à la solde du roi, il parla toujours suivant sa conscience ; mais, en acceptant d'être payé, il consentit une humiliation dont ses contemporains l'accablèrent et, à cause de cela, « son destin fut inférieur à son génie ».

Il est vrai que, lorsqu'il était à la tribune, Mirabeau séduisait et entraînait. Servi par une voix bien conduite, par son masque d'une laideur sublime, par son regard dominateur, il avait le secret des répliques vigoureuses et des mouvements pathétiques sous lesquels l'assemblée frissonnait. Sans doute il eut des collaborateurs et toute une équipe de fournisseurs : Pellenc, Reybaz, Dumont, Duroveray, Clavière, etc ; mais c'est lui qui inspirait ses collaborateurs et quand il fut mort ils ne purent que se taire... C'est ainsi que M. Barthou, orateur élégant et tacticien parlementaire d'une rare habileté, analyse avec une finesse singulièrement vigoureuse les mérites de Mirabeau, en qui « la puissance de l'orateur s'accompagnait de l'habileté du tacticien ». Il nous amène insensiblement non pas à aimer davantage Mirabeau, mais à le mieux comprendre, et l'on ferme à regret ce gros volume qui paraît court. — LOUIS VILLAT.

**PIERRE CARON, Paris pendant la Terreur.** Rapports des agents secrets du ministre de l'Intérieur. T I, 27 août 1793-25 décembre 1793, Publications de la Société d'Histoire Contemporaine, Paris, Picard, 1910, in-8. — M. Caron est certainement l'un des historiens de la Révolution dont les productions sont à la fois le plus abondantes et le plus goûtées. Les documents qu'il édite dans son *Paris pendant la Terreur* sont d'une importance capitale et les historiens s'en aviseront sur-le-champ quand on leur aura dit que les rapports sont beaucoup plus nombreux, beaucoup plus complets que ceux que publia jadis Schmidt dans ses *Tableaux de la Révolution*. « Ma commission est de chercher à connaître et à diriger l'esprit public », dit l'inspecteur Verrière dans son rapport du 27 août, et ce disant, il définit son rôle et celui de ses collègues. Leurs rapports nous tiennent au courant des on-dit, des manifestations du

public parisien d'une part, et d'autre part de leurs propres efforts pour « éclairer » ce public et pour l'amener aux « bons principes ». Les rapports sont édités par un homme qui *sait* beaucoup, et qui en plus a d'importants documents à sa disposition. Il va sans dire que l'index analytique est indispensable pour qu'une publication de ce genre rende tous les services dont elle est susceptible. Nous l'attendrons impatiemment avec le dernier volume. — ANDRÉ FRIBOURG.

ALPHONSE DUNOYER, **Fouquier Tinville accusateur public du Tribunal révolutionnaire, 1745-1795**. Paris, Perrin, 470 pp. in-8 1913. — A la même librairie M. Dunoyer nous avait donné voilà quelque temps une étude sur deux jurés du tribunal, Vilate et Trinchart. Cette fois il s'en prend à l'accusateur public lui-même, « morceau » beaucoup plus important. Son livre a été préparé par une très sérieuse étude des documents des Archives nationales et en particulier, naturellement, de la série W. Les pièces justificatives qu'il y a jointes sont curieuses et généralement bien choisies. On doit être reconnaissant à M. Dunoyer de n'avoir pas cédé à la tentation de faire une œuvre « éloquente », d'avoir serré ses textes de près, dans un sujet qui se prêtait si bien aux improvisations fougueuses. — A. F.

PIERRE CARON, **La défense nationale de 1792 à 1795** (*L'histoire par les contemporains*), Paris, Hachette, 1912, in-16. — Dans l'intéressante collection où MM. Georges et Hubert Bourgin publièrent *Le Socialisme français de 1789 à 1848*, et où M. Léon Cahen vient de faire paraître *Les affaires religieuses et parlementaires* sous Louis XV, M. Caron a fait paraître un bref et suggestif recueil de textes judicieusement choisis et répartis sous ces rubriques : Les levées d'hommes, la création du matériel de guerre et le ravitaillement des armées, l'instruction et la discipline, l'état moral des armées en 1793 et 1794, les armées sur les théâtres d'opérations, les armées de l'an III. Élèves des hautes classes des lycées, étudiants et « honnêtes gens » en général trouveront plaisir et profit à la lecture de ce livre. — A. F.

N. KARÉIEV, **Documents inédits sur l'histoire des sections de Paris (1790-1795), avec un plan de Paris**. — Dans les *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences*, VIII série, tome XI, n° 2 (en russe), Saint-Petersbourg, 1912. — M. Karéiev, l'éminent professeur de l'Université de Saint-Petersbourg qui s'occupe à la fois d'histoire européenne et de méthodologie historique, continue ses études si originales sur la Révolution française. Il est profondément regrettable que, pour des raisons purement linguistiques, ses importants travaux demeurent inaccessibles au public occidental. Toutefois, sa récente contribution à l'histoire des « sections » de Paris sous la Révolution renferme de précieux documents inédits en langue française qui pourront être facilement utilisés. Ils



jettent un jour nouveau sur la vie municipale de Paris à l'époque révolutionnaire. Un plan très suggestif indique, suivant la nuance de couleur plus ou moins foncée, la densité relative des 48 sections, la périphérie étant naturellement beaucoup moins peuplée que le centre. Paris comptait 640.504 habitants en 1792, et 547.756 seulement en l'an IX. — P. CHASLES.

N. KARÉIEV, **La densité de la population des différentes sections de Paris pendant la Révolution** (Trad. J. Patouillet), 45 p., Paris, Champion, 1912, in-8. — L'auteur a essayé de résoudre une question très compliquée. Établir la carte de la densité de population dans les sections parisiennes impliquait 1<sup>o</sup> la connaissance de l'étendue exacte de ces sections, 2<sup>o</sup> la connaissance du chiffre exact de la population. Or ces deux connaissances et surtout la dernière sont forcément approximatives. La recherche de M. Karéiev scientifiquement menée semble cependant nous donner l'approximation la plus approchée possible. — A. F.

D<sup>r</sup> VICTORIN LAVAL, **Le Général Joseph François Dours**, Sa vie politique et militaire, sa mort tragique, Paris, Berger-Levrault, XVI-740 pp., 1912, in-8. — Voilà un bien gros livre sur un personnage en somme assez mince. M. Laval est d'ailleurs de cet avis puisqu'il commence ainsi sa « présentation ». « Le Général Joseph François Dours ne fut ni un héros ni un grand homme de guerre. Sa mémoire ne se recommande à la postérité ni par des victoires ou de grandes actions d'éclat, ni par une maîtrise exceptionnelle dans l'art militaire... » ; mais cette biographie d'un homme moyen est surtout le prétexte à une étude fort consciencieuse des événements marquants de l'insurrection fédéraliste de 1793 dans la vallée du Rhône et en Provence. Dours ayant commandé une partie de l'armée des Alpes, on trouvera dans le livre de M. Victorin Laval d'utiles indications pour l'étude de cette grande question qui reste à traiter d'ensemble : l'insurrection fédéraliste du Sud-Est. — A. F.

GUSTAVE LAURENT, **Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne**, publiés avec une introduction et des notes, Paris, Nancy, Berger-Levrault, XII-168 pp., in-8, 1912. — Pour n'avoir pas été l'un des grands premiers rôles de la Révolution, Prieur de la Marne n'en méritait pas moins qu'on publiât ses papiers retrouvés par hasard. Tout n'offre évidemment pas un très grand intérêt dans ces pièces éditées par M. Laurent : les poésies sont aimablement quelconques, mais les notes autobiographiques de 1789 à 1815 seront utilement consultées. Exilé en Belgique après le retour des Bourbons Prieur de la Marne joua un rôle important dans la franc-maçonnerie. — A. F.

BOISSY D'ANGLAS, **La question Louis XVII**. Paris, Daragon, 1912, 314 pp. in 4<sup>o</sup>. — La bataille continue toujours. L'énergique défenseur de Naundorff réimprime son rapport au Sénat, en l'accompagnant de répliques à

ses nouveaux adversaires, MM. Frédéric Masson, Laurentie, et d'autres encore. Des deux côtés on est en colère, on échange des injures. Le public un peu étonné se demande si une question d'histoire ne pourrait pas être traitée d'une manière plus paisible. — G. W.

OSMOND et HENRI PROVINS, **La légende de Naundorff**. Paris, Daragon, 1912, 100 pp. in-8. — Les adversaires de la survivance ont à leur actif dans ces derniers temps le livre de M. Laurentie ; les partisans publient le présent livre, destiné à réfuter l'étude de M. Tschirch dans la *Historische Zeitschrift*. — G. W.

---

## Ouvrages reçus par la Revue

et dont il sera rendu compte ultérieurement :

A. BOSSERT, *Histoire de la littérature allemande*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1913, in-16.

J. DRESCH, *Le roman social en Allemagne (1850-1900)*, Paris, Alcan, 1913, in-8.

J. PATOUILLET, *Le théâtre de mœurs russes des origines à Ostrowski (Bibl. de l'Institut français de Saint-Petersbourg)*, Paris, Champion, 1912, in-8.

— *Ostrowski et son théâtre de mœurs russes*, Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8.

L. CAZAMIAN, *Carlyle*, Paris, Bloud, 1913, in-16.

M. MIGNON, *Études de littérature italienne*, Paris, Hachette, 1913, in-16.

P. HAZARD, *Léopardi*, Paris, Bloud, 1913, in-16.

BAHAOU'LLAH, *L'Épître au fils du Loup*, trad. par H. Dreyfus, Paris, Champion, 1913, in-12.

S. REINACH, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. II, Paris, Leroux, 1912, in 4.

A. MICHEL, *Histoire de l'Art*, t. V, *La Renaissance dans les Pays du Nord*, 1<sup>re</sup> partie, Paris, Colin, 1913, grand in-8.

R. DE LA SIZERANNE, *Masques et visages de la Renaissance à Florence et au Louvre*, Paris, Hachette, 1913, in-16.

F. BENOIT, *L'architecture (l'Orient médiéval et moderne)*, Paris, Laurens, 1913, in-8.

A. HUMBERT, *La sculpture sous les ducs de Bourgogne*, Paris, Laurens, 1913, in-8.

E. BRUWAERT, *Jacques Callot (Les Grands Artistes)*, Paris, Laurens, 1913, in-8.

P. P. PLAN, *Jacques Callot*, Bruxelles, Van Oest, 1913, in-8.

NICOLAS POUSSIN, *Correspondance (Archives de l'Art français)*, Paris, Schemit, 1911, in-8.

L. GILLET, *La Peinture XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laurens, 1913, in-8.

SANDER PIERRON, *Les Mostaert (Les Grands Artistes des Pays-Bas)*, Bruxelles, Van Oest, 1912, in-8.

G. SOULIER, *Le Tintoret (Les Grands Artistes)*, Paris, Laurens, 1912, in-8.

*Watteau*, (Coll. des Classiques de l'Art), Paris, Hachette, 1912, in-8.

TR. LECLÈRE, *Hubert Robert et les paysagistes français du XVIII<sup>e</sup> siècle* (*Les Grands Artistes*), Paris, Laurens, 1913, in-8.

ET. MOREAU-NÉLATON, *Corot* (*Les Grands Artistes*), Paris, Laurens, 1913, in-8.

J. LABAN, *Daubigny* (*L'Art de notre temps*), Paris, Lib. cent. des Beaux-Arts, 1913, petit in-4.

L. BENEDITE, *Courbet*, (*L'Art de notre temps*), Paris, Gillequin, 1912, petit in-4.

P.-A. LEMOISNE, *Degas* (*L'Art de notre temps*), Paris, Lib. centr. des Beaux-Arts, 1913, petit in-4.

C. DE DANIŁOWICZ, *L'Art rustique Français, l'Art Provençal*, Paris, Champion, 1913, in-4.

L. DE LANZAC DE LABORIE, *Paris sous Napoléon : Spectacles et Musées*, Paris, Plon-Nourrit, 1913, in-8.

E. POTTET, *La Sainte-Chapelle de Paris*, Paris, Asselin et Houzeau, 1912, in-8.

R. FAGE, *La Cathédrale de Limoges* (*Petites Monographies des grands Édifices de la France*), Paris, Laurens, 1913, in-16.

H. DU RANQUET, *La Cathédrale de Clermont-Ferrand* (*Petites Monographies des grands Édifices de la France*), Paris, Laurens, 1913, in-16.

A. LOISEL, *La Cathédrale de Rouen* (*Petites Monographies des grands Édifices de France*), Paris, Laurens, 1913, in-16.

M. AUBERT, *Senlis* (*Petites Monographies des grands Édifices de la France*) Paris, Laurens, 1912, in-16.

P. DISSARD, *Le Musée de Lyon* (*Musées et Collections de France*), Paris, Laurens, 1912, grand in-8.

J. LOCQUIN, *Nevers et Moulins* (*Les Villes d'Art célèbres*), Paris, Laurens, 1913, in-4<sup>o</sup>.

L. HAUTECEUR, *L'Architecture classique à Saint-Petersbourg à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle* (*Bibl. de l'Inst. franç. de Saint-Petersbourg*), Paris, Champion, 1912, in-8.

L. RÉAU, *Saint-Petersbourg* (*Les Villes d'Art célèbres*), Paris, Laurens, 1913, in-8.

R. SCHNEIDER, *Pérouse* (*Les Villes d'Art célèbres*), Paris, Laurens, 1913, in-4<sup>o</sup>.

L. HOURTIQO, *Les Tableaux du Louvre*, Paris, Hachette, 1913, in-16.

(A suivre).

---

# TABLES DU TOME VINGT-SIXIÈME

---

## TABLE DES AUTEURS

(ARTICLES ET REVUES)

---

BALLOT (Ch.). — L'Industrie Cotonnière en Alsace . . . . .	313
BLOCH (Marc). — Les Régions de la France : IX. L'Île-de-France (Les Pays autour de Paris), III et IV . . . . .	431 et 325
CHAMPAULT (Th.). — La Science sociale d'après Le Play et de Tourville : I, La Science ; II, Frédéric Le Play ; III, Henri de Tourville ; IV, Récents progrès. I et	241
GIRARD (Albert). — L'Espagne à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle, à propos d'ouvrages récents.	99
GIRARD (René). — La question des toiles peintes aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles. . . . .	320
GUILLAND (Autoine). — Les études historiques en Suisse, I et II. . . . .	82 et 293
MASSON-OURSSEL (P.). — Synthèse historique et philosophie de l'histoire . . . . .	282
MONGLOND (André). — Une Bibliographie de la littérature française mo- derne (1500-1900) . . . . .	123
PICAVET (G.-G.). — Raphaël et le Pérugin, à propos de recherches récentes . . .	116
TCHESKIS (L.-A.). — La philosophie sociale de Pierre Lavroff : ses rapports avec le matérialisme historique (Étude critique), III. . . . .	64

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### ARTICLES DE FOND

Études historiques (Les) en Suisse, I et II, par Antoine Guillaud. . . . .	82 et 293
Philosophie sociale de Pierre Lavroff (La); ses rapports avec le matérialisme historique (Étude critique), III, par L.-A. Tcheskis. . . . .	64
Science sociale (La), d'après Le Play et de Tourville: I, la Science; II, Frédéric Le Play; III, Henri de Tourville; IV, Récents progrès, par Ph. Champault. . . . .	1 et 241
Synthèse historique et philosophie de l'histoire, par P. Masson-Oursel. . . . .	282

### REVUES CRITIQUES

Bibliographie (Une) de la littérature française moderne (1500-1900), par André Monglond. . . . .	123
Espagne (L') à la fin du xviii <sup>e</sup> siècle, à propos d'ouvrages récents, par Albert Girard. . . . .	99
Histoire économique (A propos de deux études d'): L'industrie cotonnière en Alsace, par Ch. Ballot. — La question des toiles peintes aux xviii <sup>e</sup> et xviii <sup>e</sup> siècles, par René Girard. . . . .	343
Raphaël et le Pérugin, à propos de recherches récentes, par C. G. Picavet. . . . .	116

### LES RÉGIONS DE LA FRANCE

IX. — L'Ile-de-France (Les pays autour de Paris), III et IV, par Marc Bloch. . . . .	131 et 325
--	------------

### NOTES, QUESTIONS ET DISCUSSIONS

Assistance publique en France (Quelques contributions à l'histoire de l') (L. Villat). . . . .	356
Histoire provinciale (H. Prentout). . . . .	361
Gaukler (Paul) et les fouilles de Rome (J. Carcopino). . . . .	353
Meyer (Eduard) et son Histoire de l'Antiquité, à propos d'une traduction (G. Davy). . . . .	194
Nouvelles et publications diverses. . . . .	217 et 364
Origines du christianisme (Quelques ouvrages récents sur les) (R. Massigli). . . . .	196
Périodiques nouveaux (P. Chasles; V. Chapot; H. B.). . . . .	213
Pré-Réforme catholique (Quelques travaux récents sur la) (L. Febvre). . . . .	205
Réforme (Un nouveau recueil d'arrêts concernant la) (L. Febvre). . . . .	207
Synthèse historique (Un essai de) (Ch. Bastide). . . . .	210
Théoricien russe (Un) de l'histoire: N. I. Karéiev (L.-A. Tcheskis). . . . .	351

## BIBLIOGRAPHIE

## BULLETIN CRITIQUE

*Histoire générale (jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle) :*

Auerbach (B.), <i>La France et le Saint-Empire romain germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française</i> (L. Villat) . . .	370
Barthou (L.), <i>Mirabeau</i> (L. V.) . . . . .	374
Berceviczy, <i>Béatrice d'Aragon, reine de Hongrie, t. II</i> (R. Doucet) . . . .	368
Boissy d'Anglas, <i>La Question Louis XVII</i> (G. Weill) . . . . .	377
Caron (P.), <i>La Défense Nationale de 1792 à 1795</i> (A. Fribourg) . . . . .	376
— , <i>Paris pendant la Terreur</i> (A. F.) . . . . .	375
Cornuau (Is.), <i>Mémoires sur Genève et la Révolution de 1770 à 1795</i> (L. V.) .	373
Cultru (P.), <i>Premier voyage du sieur de la Courbe fait à la Côte d'Afrique en 1685</i> (L. V.) . . . . .	373
Dunoyer (A.), <i>Fouquier Tinville accusateur public du Tribunal révolutionnaire (1745-1795)</i> (A. F.) . . . . .	376
Hauser (H.), <i>Le Traité de Madrid et la cession de la Bourgogne à Charles-Quint</i> (R. D.) . . . . .	367
Karéviev (N.), <i>Documents inédits sur l'histoire des sections de Paris (1790-1795)</i> (P. Chasles) . . . . .	376
— , <i>La Densité de la population des différentes sections de Paris pendant la Révolution</i> (A. F.) . . . . .	377
Laurent (G.), <i>Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne</i> (A. F.) . .	377
Laval (Dr V.), <i>Le général Joseph François Dours</i> (A. F.) . . . . .	377
Le Glay (A.), <i>Histoire de la conquête de la Corse par les Français: la Corse pendant la guerre de la Succession d'Autriche</i> (L. V.) . . . . .	372
Maspéro (J.), <i>Organisation militaire de l'Égypte byzantine</i> (V. Chapot) .	365
Mouton (L.), <i>Bussy d'Amboise et Madame de Montsoreau</i> (C.-G. Picavet) .	368
Noailles (V <sup>e</sup> de), <i>Épisodes de la guerre de Trente ans: Le Maréchal de Guebriant</i> (L. V.) . . . . .	370
Osmond et H. Provins, <i>La Légende de Naundorff</i> (G. W.) . . . . .	378
Provins (H.), voir Osmond.	
Tafrahi (O.), <i>Thessalonique au XIV<sup>e</sup> siècle</i> (V. Ch.) . . . . .	366
— , <i>Topographie de Thessalonique</i> (V. Ch.) . . . . .	366
Waddington (A.), <i>Histoire de Prusse, t. I, des origines à 1688</i> (C.-G. P.)	369

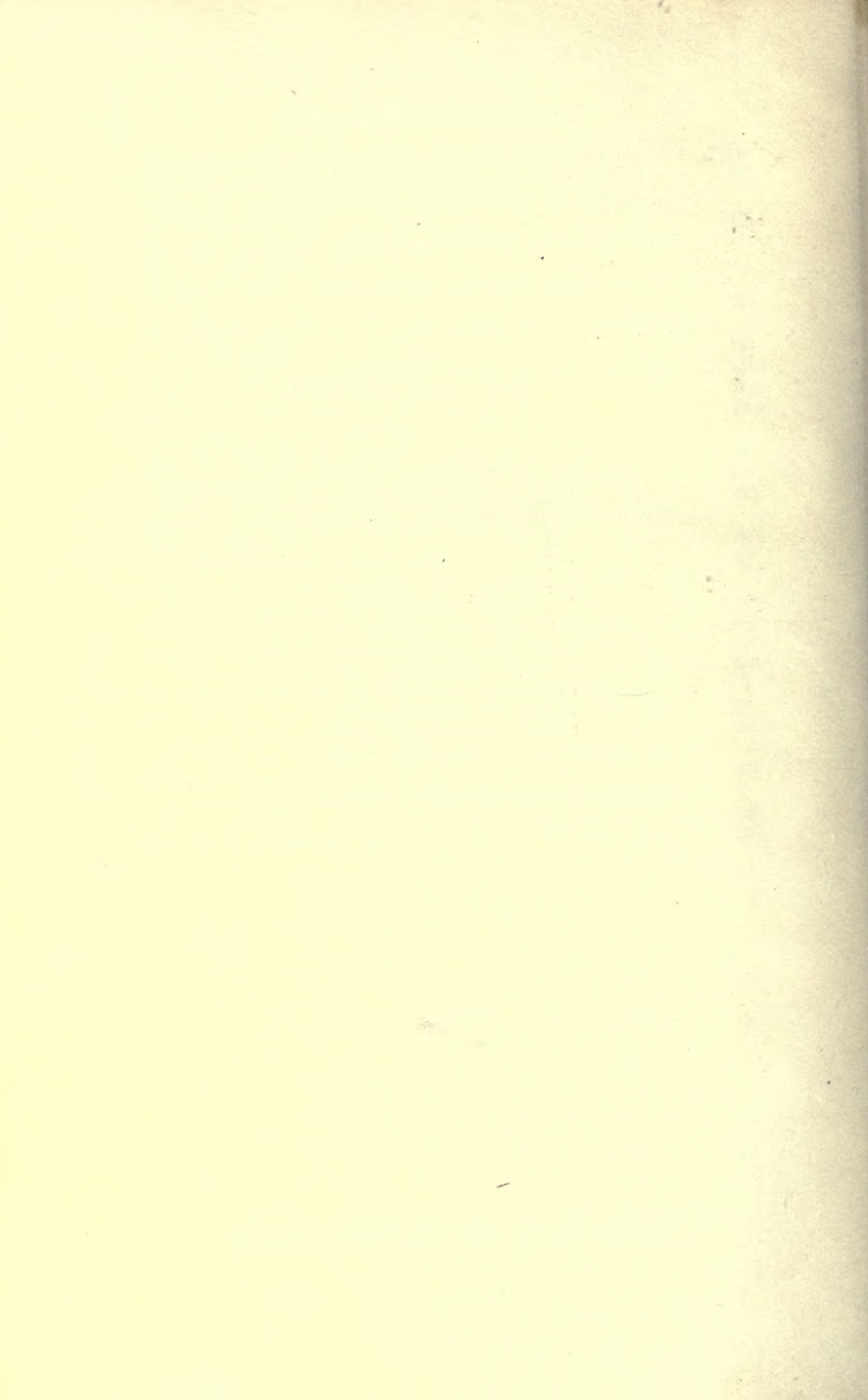
*Histoire religieuse :*

Aventino, <i>Le Gouvernement de Pie X</i> (G. Weill) . . . . .	231
Baudrillart (A.), <i>Frédéric Ozanam</i> (G. W.) . . . . .	229
— , <i>Vie de Mgr d'Hulst, t. I</i> (G. W.) . . . . .	230
Béry (A.), <i>Saint Justin, sa vie, sa doctrine</i> (R. Massigli) . . . . .	223
Beuzart (P.), <i>Les Hérésies pendant le Moyen Age et la Réforme jusqu'à la mort de Philippe II dans la région de Douai, d'Arras et au pays de l'Alleeu</i> (L. Febvre) . . . . .	224
Boisson (A. de), <i>La Loi et la Foi. Étude sur Saint Paul et les Judaïsants</i> (R. M.) . . . . .	224
Buisson (F.), <i>La foi laïque</i> (G. W.) . . . . .	233

Campagnac, <i>Les débuts de la déchristianisation dans le Cher</i> (G. W.). . .	228
Couget (H.), <i>Le clergé Gallo-romain à la fin du IV<sup>e</sup> siècle</i> (R. M.). . .	224
Cristiani (L.), <i>Du Luthéranisme au Protestantisme ; évolution de Luther de 1517 à 1528</i> (L. F.). . . . .	226
Degert, <i>Histoire des Séminaires français jusqu'à la Évolution</i> (G. W.). . .	227
Eude (X.), voir Sevestre (E).	
Goblet d'Alviella (F.), <i>L'Évolution du dogme catholique, I, Les Origines</i> (G. W.). . . . .	223
Godet (M.), <i>Consultation de Tours pour la Réforme de l'Église de France (1793)</i> (R. Doucet). . . . .	225
Houtin (A.), <i>Histoire du modernisme catholique</i> (G. W.). . . . .	231
Judas de Cologne, <i>Récit de ma conversion</i> (G. W.). . . . .	224
Laberthonnière, <i>Positivisme et Catholicisme</i> (G. W.). . . . .	232
Le Corbeiller (Ed.), voir Sevestre (E).	
Leenhardt, J.-F. <i>Oberlin</i> (G. W) . . . . .	229
Leven, <i>Cinquante ans d'histoire. L'alliance israélite universelle, t. I</i> (G. W.). . .	233
Mollat (G.), <i>Études et documents sur l'histoire de Bretagne</i> (R. D). . . .	225
Mourret (F.), <i>Histoire générale de l'Église, t. VII, L'Église et la Révolution (1775-1829)</i> (G. W.). . . . .	228
<i>Pierre Viret d'après lui-même</i> (L. F.). . . . .	226
Rusillon (H.), <i>Un culte dynastique avec évocation des morts chez les Sakalaves de Madagascar, le Tromba</i> (R. M.). . . . .	234
Sabatier (P.), <i>L'Orientalion religieuse de la France actuelle</i> (G. W.). . .	233
Saintyves (P.), <i>Les reliques et les images légendaires</i> (G. W.). . . . .	234
— , <i>La simulation du merveilleux</i> (G. W.). . . . .	234
Sevestre (E), X. Eude, Ed. Le Corbeiller, <i>La déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution</i> (A. Fribourg) . . . .	228
— , <i>Le clergé breton en 1804</i> (G. W.). . . . .	229
— , <i>Après la séparation : la vie religieuse en Normandie</i> (G. W.). . . . .	231
Vermeil (E.), <i>Jean-Adam Mähler et l'École catholique de Tubingue (1815-1840)</i> (P. Roques). . . . .	229
Weill (J.), <i>Zadoc Kahn</i> (G. W.) . . . . .	234







D  
1  
R4  
t.26

Revue de synthèse historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

